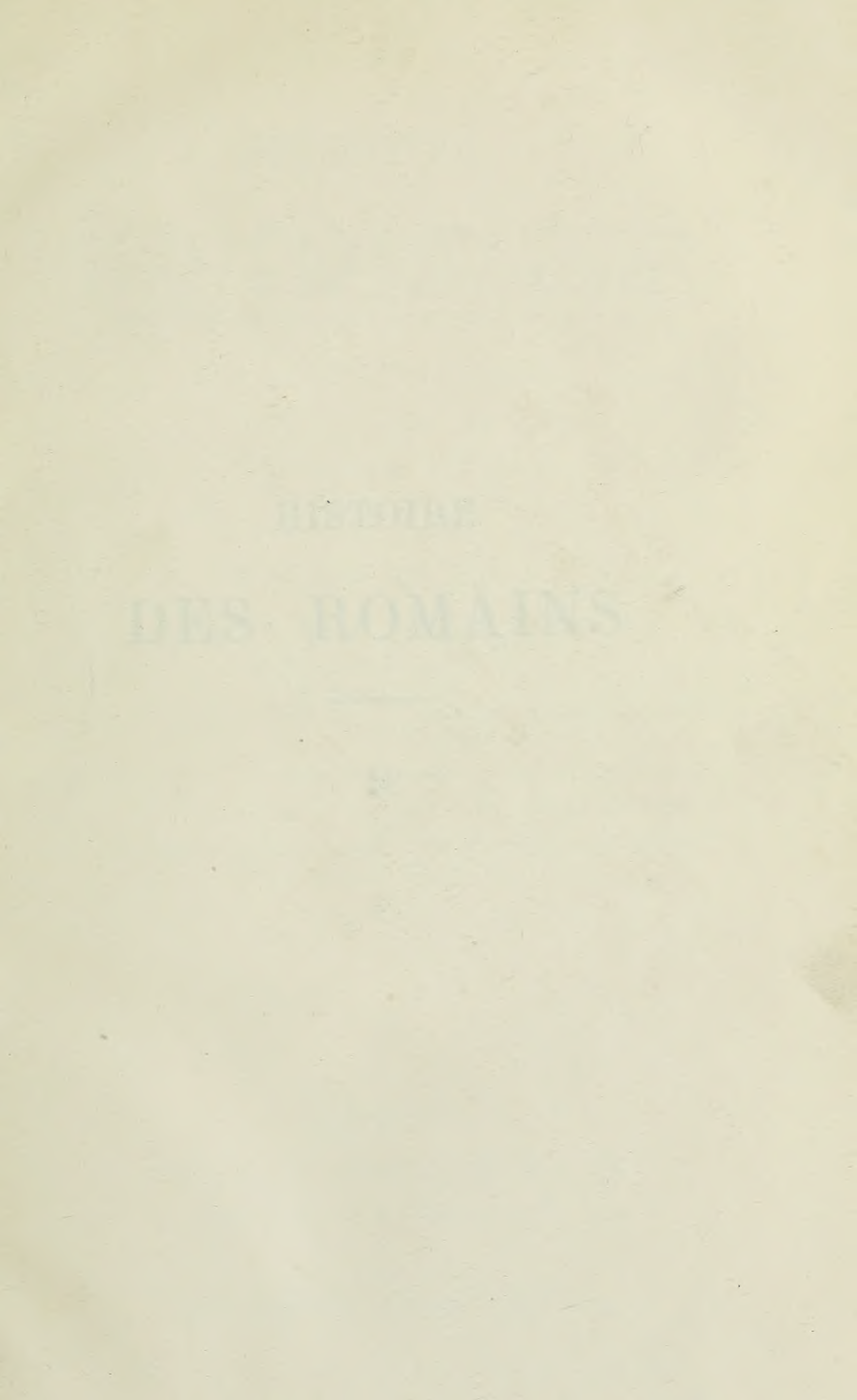


Goldwin Smith

The Grange.



HISTOIRE

DES ROMAINS

HISTOIRE

DES ROMAINS

II

La nouvelle édition de l'*Histoire des Romains* forme trois volumes in-8°:

Tome I, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux Gracques;
Tome II, depuis les Gracques jusqu'à Auguste;
Tome III, depuis Auguste jusqu'à la fin du règne des Antonins.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉS PAR LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire de la Grèce ancienne; nouvelle édition. Ouvrage couronné par l'Académie française. 2 vol. in-8°, 12 fr.

Introduction générale à l'Histoire de France. 1 vol. in-12, 3 fr. 50 c.

Histoire de France, 2 forts volumes in-12, 7 fr. 50 c.

Causeries de voyage : De Paris à Vienne, 1 vol. in-12, 3 fr. 50 c.

10870 — Paris. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9.

HISTOIRE
DES ROMAINS

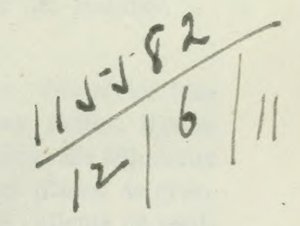
DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS
JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE DES ANTONINS

PAR

VICTOR DURUY

TOME DEUXIÈME

NOUVELLE ÉDITION



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1871

HISTOIRE

DES ROMAINS.

CINQUIÈME PÉRIODE.

ROME DEPUIS LES GRACQUES JUSQU'A AUGUSTE

(133-30)

GUERRES CIVILES. — CHUTE DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN.

CHAPITRE XIX.

ÉTAT INTÉRIEUR DE LA RÉPUBLIQUE AVANT LE TRIBUNAT DES GRACQUES, OU RÉSULTATS DE LA CONQUÊTE DU MONDE POUR LES MŒURS ET LE GOUVERNEMENT DES ROMAINS.

Cent quarante-six ans avant notre ère, durant les ides d'avril, Rome présentait l'aspect le plus animé. Depuis quelque temps le sénat ne s'assemblait plus; les tribunaux étaient déserts; et, dans les rues, sur les places, se pressait une foule immense qui semblait dans l'attente de quelque grand événement. Tout à coup la nouvelle se répandit que d'Ostie l'on avait vu en mer un navire orné des plus magnifiques dépouilles[1] et portant à la proue des couron-

1. Ναῦν κοσμήσας λαφύροις, Appien, Pun. 133.

nes de laurier. On n'osait y croire encore, quand sur le soir le navire lui-même parut dans les eaux du Tibre. Aussitôt de mille bouches le cri éclata : Carthage est prise! Toute la nuit se passa dans une folle joie. Enfin donc était tombée, disait-on, cette rivale odieuse; et la foule écoutait quelques vieillards lui racontant qu'un temps avait été, un temps qu'ils avaient vu où, durant seize années, les chevaux numides avaient foulé le sol de l'Italie, où, à travers les ruines fumantes de quatre cents villes et des plaines jonchées de 300 000 cadavres romains, une armée carthaginoise était venue mettre le siége devant Rome. Et cette ville, d'où était sorti Annibal, en ce moment Scipion achevait de la détruire! Corinthe aussi venait de succomber; et deux triomphes s'apprêtaient, pour Métellus, le second conquérant de la Macédoine, pour Mummius, le vainqueur des Achéens. Si l'on regardait au delà de la Grèce asservie, on ne voyait que républiques tremblantes et que rois esclaves. Viriathe était à peine une ombre dans ce brillant tableau de la prospérité de l'empire.

Cependant, sur les ruines de Carthage, Scipion avait pleuré, en pensant à Rome. « Un jour aussi, avait-il tristement répété, un jour aussi verra tomber Troie, la cité sainte, et Priam, et son peuple invincible. » Ce n'étaient point de vaines et poétiques craintes. Ces Romains, si durement trempés, n'avaient pas dans le cœur les fibres qui répondent à de vagues douleurs. Scipion connaissait sa patrie; sous l'éclat extérieur, il voyait, au cœur de la société romaine, le mal qui la rongeait, et par lequel elle allait mourir : la lente décomposition des mœurs, des vieilles croyances et du peuple lui-même, la destruction de la classe moyenne et de l'égalité; les progrès de l'esclavage, l'influence des publicains, l'orgueil des nobles, la vénalité des pauvres, la corruption de tous.

Le moment est venu d'étudier cette transformation qui eut pour résultat la chute du gouvernement républicain et l'établissement de l'empire, c'est-à-dire un des plus curieux et un des plus grands faits de l'histoire universelle.

Les plus redoutables dangers de l'Océan ne sont pas toujours ses tempêtes, mais les innombrables écueils que d'invisibles ouvriers élèvent sans bruit et sans relâche du fond des eaux. Les plus grandes révolutions ne sont pas non plus les changements politiques si bruyants et quelquefois si soudains; mais ces révolutions sociales que mille causes d'abord inaperçues préparent lentement au sein des États, jusqu'au jour où, du fond, montent à la surface les idées nouvelles, les besoins nouveaux : écueils infranchissables pour les gouvernements qui n'ont pas su les reconnaître de loin et changer à temps la direction du navire. Ainsi, dans les trois quarts de siècle qui précédèrent les Gracques, la société romaine, sans bruit, sans troubles, sans révolution apparente se décomposa sous l'influence des mœurs étrangères et par l'effet de tant de conquêtes. « Les Romains, dit Polybe (XVIII, 18), conservèrent la pureté de leurs mœurs jusqu'aux guerres d'outre-mer. » Et Plutarque ajoute[1] : « Rome dut à l'étendue de son empire et à la multitude de peuples devenus ses sujets une grande variété de coutumes et les manières de vivre les plus opposées. » Mais dans ce mélange, les vertus républicaines, la religion nationale, l'égalité, le patriotisme peu à peu périrent; et la constitution sourdement minée s'écroula, après avoir quelque temps oscillé, au milieu des plus violents orages, des Gracques à Sylla, de Pompée à César, de Cicéron à Auguste.

Les principaux agents de cette décomposition de la société romaine furent les mœurs et les idées de la Grèce. Importées dans Rome après la conquête, elles en prirent possession. Ce fut l'inévitable réaction du vaincu civilisé contre le conquérant barbare. Mais les Grecs d'alors, que pouvaient-ils donner[2]?

La vieillesse des nations est rarement vénérable. Dans

1. *In Cat.* 6. Cicéron (*pro Arch.*, 3) disait : *Erat Italia tunc plena græcarum artium ac disciplinarum.* — 2. *Græci vitiorum omnium genitores.* Plin., *H. N.*, XV, 4. Voyez dans Plaute, *passim*, la définition de la vie grecque, *pergræcari.*

l'individu, l'âge qui éteint l'esprit et courbe le corps, élève souvent le caractère : ainsi les monuments des hommes ne sont jamais plus imposants que quand le temps les a frappés. Mais les ruines de peuples, les sociétés qui finissent, n'ont rien d'auguste. Trop souvent on les voit user un reste de vie en d'impures jouissances, ou dans une activité turbulente et vaine. Les mâles vertus de la jeunesse sont perdues : à l'esprit de sacrifice succèdent d'égoïstes préoccupations[1] ; au désintéressement, l'avidité ; aux mœurs contenues, les passions honteuses ; aux travaux sévères de l'intelligence, la recherche des subtilités. Au second siècle avant notre ère, la civilisation grecque était encore brillante ; mais elle avait depuis longtemps renoncé à ses nobles tendances. La parole n'était plus qu'un jeu[1], et tout ce qui restait d'activité à ce peuple était appliqué à la satisfaction des appétits sensuels. Le théâtre et la table paraissaient ses plus impérieux besoins ; et l'art suprême, l'art divin n'était plus celui de Phidias ou de Platon. Bien ordonner un repas était une gloire que Paul-Émile lui-même ambitionnait ; car une table délicate et somptueuse faisait autant d'honneur qu'une victoire[3], et la philosophie déclarait que la raison comme la nature devait tout rapporter aux plaisirs du ventre[4]. Aussi quelle im-

1. Polyb., XVIII, 2. L'abbé Maï a retrouvé sur un palimpseste de Diodore ces vers qui étaient, dit l'historien, dans la bouche de tout le monde :

ὦ χρυσέ, δεξίωμα κάλλιστον βροτοῖς,
ὡς οὔτε μήτηρ ἡδύς....
ἔα με κερδαίνοντα κεκλῆσθαι κακόν.

Au reste Sénèque les avait déjà traduits, Épit. 115, et Stobée cite les deux premiers comme tirés d'Euripide. — 2. Voyez dans Plaute, *Asinaria*, v. 184 et ailleurs, ce que c'était que la *foi grecque*. — 3. *Cf.* Plut. *in Philop.* et *Pyrrh.*, mais surtout Athenée, *Deipnos.*, V, 2 ; XII, 60. Sicyone avait une ecole d'esclaves cuisiniers, Ath. VII. Cet art eut son poëte, Archestrate, qui chanta les plaisirs de la table et donna les préceptes du bien vivre. Chrysippe regardait ses leçons comme la vraie théogonie des philosophes épicuriens. C'est ce poëme qui a donné à Berchoux l'idée du sien. — 4. Athén., XII, 67. J'ai parlé dans mon Ier volume, p. 436, d'après Polybe, des confreries de Thèbes ; elles furent imitées à Athènes, par les Diogenistes et les Antipatristes, Athen., V, 2.

probité, quelle mollesse, quelle dépravation dans la vie publique et dans la vie privée! Polybe nous l'a déjà montré[1].

Mais tout se tient dans la vie des peuples, surtout des peuples anciens. La religion, l'art, la philosophie participaient donc chez les Grecs à la dépravation des mœurs. L'imagination, cette faculté puissante des peuples jeunes, était perdue; et le génie grec épuisé, ne pouvant plus créer, observait, analysait, critiquait[2]. Les savantes théories remplaçaient l'inspiration jeune et féconde; les commentateurs succédaient aux poëtes; Aristarque régnait à Alexandrie, Cratès de Malles, à Pergame. Les arts qui vivent comme la poésie, d'imagination et d'enthousiasme, ne cherchaient plus à idéaliser la nature, mais à la copier servilement[3]. Ils se mouraient, dit Pline, malgré l'innombrable quantité de statues, de pierres gravées et de vases ciselés que fabriquaient des artistes mercenaires. Et c'est une triste chose que la mort de l'art et de la poésie; on y peut voir le plus funèbre indice de la décadence d'un peuple civilisé. Car le poëte et l'artiste nous transportent dans un monde où tous les nobles sentiments s'éveillent. Si avec eux manquent encore la philosophie et la religion, c'est-à-dire la raison ou la foi appliquées aux problèmes supérieurs et y trouvant la règle morale, que reste-t-il pour arracher l'âme aux passions et aux honteux désirs?

1. Voy. le Ier vol., ch. XV. Pour l'effroyable corruption du monde grec, consultez surtout Athénée : sur Démetrius de Phalère, XII, 60; sur Antiochus Théos, VII, 35 et X, 10; sur les villes de Syrie, XII, 35; sur le philosophe Anaxarque, XII, 70, etc., etc. — 2. Il ne faut guère excepter que Ménandre, fondateur de la nouvelle comédie, Callimaque et Théocrite, c'est-à-dire l'elégie et la pastorale, deux genres qui fleurissent volontiers dans la décadence des sociétés, comme Tibulle à la fin de la république et Florian sous Louis XV. Le principal mérite d'Apollonius de Rhodes, le poëte épique de ce temps, est une médiocrité soutenue (Quintil., X, 1. Longin, *du Subl.*, XXXIII, 6). Lycophron, le plus célèbre des poëtes de la Pléiade, exécutait des dessins avec ses vers, des œufs, des haches, etc. *Cf.* Matter, *Essai sur l'Éc. d'Alex.* — 3. Cependant Winkelmann, *Hist. de l'art*, VI, 3, place le Laocoon dans cette période. Oserons-nous dire que cette sculpture nous paraît trop savante? Nous serions en cela de l'opinion de Lessing qui, dans sa dissertation sur la poésie et la peinture, trouve dans ce groupe une recherche de ciseau trop grande, un fini trop précieux, pour le dater de la belle époque de l'art grec.

Mais le polythéisme lui-même n'existait plus que pour la foule, dans d'impures et grossières pratiques[1]. La Grèce oubliait ses dieux comme ses grands hommes. Cicéron, qui s'honora d'avoir retrouvé à Syracuse le tombeau d'Archimède, perdu sous les ronces, vit le temple de Delphes solitaire et la Pythie muette[2]. Le haut clergé avait perdu son influence depuis que cette religion profanée n'élevait plus de temples qu'aux puissants du jour. Par une amère dérision, le vice lui-même avait les honneurs de l'apothéose; Thèbes consacrait des autels à la courtisane Lamia. Athènes rendait un culte divin aux objets des infâmes plaisirs de Démétrius; et Antiochus le Dieu (Θεός) faisait lui-même adorer la divinité de son indigne favori Thémison Hercule[3]. Jamais l'Olympe n'avait été plus souillé.

La philosophie offrait-elle aux âmes les consolations que la religion ne leur pouvait donner?

De spéculative et morale avec Socrate et Platon, la philosophie était devenue empirique avec Aristote. Le Stagirite admettait l'unité divine, mais il excluait Dieu du gouvernement du monde[4], et il avait détruit la responsabilité morale, en ne donnant à l'âme l'immortalité qu'à la condition de perdre la conscience et la mémoire[5]. Contrairement à Platon, il subordonnait la vertu au bonheur[6]; et sa morale politique était l'utilité; aussi de ce principe il déduisait lui-même la légitimité de l'esclavage[7]. Plus fidèles que leur maître à l'esprit de ses doctrines, les disciples d'Aristote

1. Bien longtemps auparavant, Eschyle l'avait déjà attaqué dans son *Prométhée*, et Aristophane, ce rieur audacieux, dans les *Oiseaux*. Dans les *Nuées*, Nicias désespéré ne trouve rien de mieux à faire que de se prosterner devant les statues des Dieux. » Quelles statues? lui dit Démosthènes, Est-ce que tu crois vraiment qu'il y a des Dieux? — Sans doute. — Sur quelles preuves? — Parce que je suis malheureux. — Voilà qui est sans réplique. » — 2. *Cur isto modo jam oracula Delphis non eduntur, non modo nostra ætate, sed jamdiu; ut nihil possit esse contemptius.* Cic., *de Divin.*, II, 57. — 3. Athén., VI, 62. — 4. Tennemann, *Geschichte der Phil.* III, 256; Brucker, I, 384. — 5. *De Anima*, II, 1-6; III, 2. — 6. *Mor.*, I, 6, 6. L'utile était pour les péripatéticiens, la même chose que l'honnête : *honesta commiscerent cum commodis.* Cic., *de N. D.*, I, 7. — 7. *Polit.*, I, 2; *Mor.*, VIII, 2. Il combat même, *Polit.*, I, 2, quelques philosophes qui déjà soutenaient que l'esclavage était un état contre la nature.

achevèrent de fermer le ciel et cet avenir plein d'espérances que Platon avait ouvert. Théophraste, après lui, le chef du Lycée, attaqua la vertu[1] et replaça Dieu au sein de la nature, où Straton ne voulut pas même le reconnaître[2]. Dicéarque et Aristoxène nièrent l'âme et proclamèrent hautement le matérialisme[3]. Enfin Démétrius de Phalère montra à la fois par son habileté politique et par la dépravation de ses mœurs[4], que si l'école péripatéticienne avait fait beaucoup pour la science, elle n'avait rien fait pour la morale.

Tandis qu'Épicure fondait la doctrine du plaisir et détruisait la religion, parce que la crainte des dieux était une gêne; le patriotisme, le dévouement à l'État, les affections de famille, parce qu'ils troublaient la tranquillité du sage[5], Arcésilas, renouvelant le doute de Pyrrhon, établissait au sein de l'école de Platon (nouvelle académie) le scepticisme universel[6] dont Carnéade se servit avec une désastreuse habileté pour renverser les fondements de toute morale et de toute justice[7]. « Qui pourrait, dit Ælien, ne pas louer la sagesse des peuples que nous appelons barbares? Ceux-là du moins n'ont jamais mis en question s'il y a, ou non, des dieux; s'ils veillent, ou non, sur le monde. Nul chez eux, n'imagina jamais de systèmes pareils à ceux d'Évhémère et d'Épicure[8]. » Heureusement la raison et la conscience ne peuvent perdre leurs droits. Les doctrines du Portique furent une réaction opérée au nom de l'instinct moral et du sens commun[9]. Zénon s'efforça même de ranimer la religion nationale. Mais le dogmatisme austère des Stoïciens ne gagna que quelques âmes supérieures, la foule

1. Cic., *de nat. Deor.*, I; *Acad.*, I, 10.... *nervos virtutis incideret....* — 2. Cic., *Acad.*, IV, 37. — 3. Bayle, s. v. — 4. Voy. dans Athén., XII, 60, ce que dit Duris de Samos dont on a vainement cherché à révoquer en doute le témoignage. — 5. Bruck., I, 1295, « sans doute Épicure, ce héros déguisé en femme, comme Sénèque l'appelle (lett. 33), vaut mieux que sa réputation. Mais il plaçait ses disciples sur une pente dangereuse où la chute était facile. » — 6. Métrodore avait dit : Nous ne savons rien et nous ne savons pas même que nous ne savons rien. Voy. Bayle. — 7. Lactant., *Divin. Inst.*, V, 16. — 8. *Hist. Var.*, II, 31. — 9. Cic., *Acad.*, I, 2; IV, 6. Tennemann, IV, 12. Mais Zénon niait lui-même l'immortalité de l'âme. Diog. Laert., VII. Cic., *Tusc.*, I, 18.

écouta mieux ceux qui lui criaient : Doute de tout et ne crois qu'au plaisir.

A côté de la philosophie, l'esprit humain s'était ouvert d'autres carrières. Sous la puissante impulsion d'Aristote, les sciences exactes et naturelles avaient fait d'immenses progrès. On savait plus, on savait mieux. Mais les sciences qui peuvent tant ajouter au bien-être matériel, n'ont pas d'influence morale, excepté pour quelques natures d'élite auxquelles les détails ne cachent pas la vue de l'ensemble, et qui de la terre peuvent remonter au ciel, du monde physique à celui qui l'a créé. Jamais la Grèce ne fut plus savante, et jamais elle ne fut plus dégradée ni plus corrompue : avertissement sévère pour les âges où les sciences physiques prétendent à une domination sans partage[1].

Ainsi dans l'art et la poésie plus d'inspiration ni d'originalité; dans l'éloquence, un vain cliquetis de mots et d'images (les rhéteurs); dans la religion, plus de croyance ou des pratiques grossières; dans la philosophie, le matérialisme sorti d'Aristote, le doute né de Platon, l'athéisme de Théodore[2] et le sensualisme d'Épicure, vainement combattus par la protestation morale de Zénon; enfin dans la vie privée et publique, la ruine de toute morale, et une dissolution favorisée par les progrès mêmes des sciences, de l'industrie et du commerce : tels étaient la Grèce et l'Orient. Et maintenant nous disons avec Caton, Polybe, Tite-Live, Pline, Justin et Plutarque que tout cela passa à Rome[3].

1. Voy. Montaigne, I, 24 : Je treuve Rome plus vaillante avant qu'elle feust sçavante. — 2. Un des chefs de l'école Cyrénaïque qui se fondit plus tard dans celle d'Épicure, comme l'école Cynique finit par être absorbée dans l'école de Zénon. Cic., *N. D.*, I, 1.... *plerique deos esse dixerunt : dubitare se Protagoras : nullos esse omnino Diagoras Melius et Theodorus Cyrenaicus putaverunt.* — 3. J'ai cité plus haut un passage de Plutarque; Justin dit, XXXVI, 4 : *Asia, Romanorum facta, cum opibus suis vitia quoque Romam transmisit.* Cic., *de Orat.*, III, 33, *politissimam doctrinam transmarinam atque adventitiam* : et Horace, *Épît.*, II, 1, 156.

Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
Intulit agresti Latio,

.... *Post punica bella quietus quærere cœpit, quid Sophocles et Thespis et Æschylus utile ferrent....* Aulu-G., XVII, 21. *Cf.* Liv. XXV, 40; XXXIV, 4. Polyb. IX, 10; XVIII, 18; XXXII, 11. Sall. *Hist.*, I, fr. 9. Vell. Pat.,

« Chez les Romains, dit Polybe, la plupart vivent dans un étrange déréglement. Les jeunes gens se laissent emporter aux excès les plus honteux. On s'adonne aux spectacles, aux festins, au luxe, aux désordres de tout genre *dont on n'a que trop évidemment pris l'exemple chez les Grecs* durant la guerre contre Persée[1]. » — « Voyez ce quirite, disait Caton ; il descend de son char, fait des pirouettes, débite des bouffonneries, des jeux de mots, des équivoques; puis, *il chante* ou *déclame des vers grecs* et recommence ses pirouettes[2]. » Ce triste oubli de la gravité romaine, cette imitation de la Grèce dégénérée, devint un des préceptes de l'éducation de la jeune noblesse[3]. « Lorsque j'entrai dans une des écoles où les nobles envoient leur fils, s'écrie Scipion Émilien, grands Dieux! j'y trouvai plus de cinq cents jeunes filles et garçons qui recevaient au milieu d'histrions et de gens infâmes, des leçons de lyre, de chant et d'attitudes. Et je vis un enfant âgé de douze ans, le fils d'un candidat, exécutant une danse digne de l'esclave le plus impudique[4]. »

Dans l'Orient la civilisation grecque était devenue encore plus efféminée ; là, des débauches heureusement sans nom dans notre langue dégradaient les princes et les peuples[5]. « Les légions de Manlius, dit Tite-Live, rapportèrent dans Rome le luxe et la mollesse de l'Asie. Elles introduisirent les lits ornés de bronze, les tapis précieux, les voiles et les tissus déliés. Ce fut depuis cette époque qu'on fit paraître

II, 1; Plin., *H. N.*, XXXIII, 18 ; XXXIV, 3; XXXV, 8, et Lucain, I, 160. — 1. Polyb., XXXII, 11. Il ajoute : πολλοὺς ἐρώμενον ἠγορακέναι ταλάντου. — 2. Fragm. de Cat. à la suite de la trad. des lettres de Fronton de M. Cassan. — 3. *Cf.* Meiners, *de la Décad. des mœurs*, etc. — 4. Macr., *Saturn.*, II, 10. Platon et Aristote recommandaient expressément la musique et la gymnastique pour l'éducation. Voy. la longue dissertation de Polybe sur les bienfaits de la musique ; il attribuait tous les maux dont souffrait un peuple d'Arcadie, à ce qu'il avait négligé cet art. Quand Épaminondas et les plus sages des Grecs apprenaient à danser et à jouer de la flûte, ils croyaient que la musique élève et purifie l'âme, et que les exercices du corps préparent aux fatigues de la guerre. Les Romains eux-mêmes regardaient la danse comme un acte religieux. Maintenant ce n'était qu'une corruption de plus. Dans le *de Rep.* la musique était proscrite comme un art dangereux. Arist. ap. Cic., *de R.*, IV, 2. — 5. Les vers de Sotadès sont heureusement perdus, mais non pas les *Épigrammes* de Straton.

dans les festins des chanteurs, des baladins et des joueuses de harpe; qu'on mit plus de recherche dans les apprêts des repas, et qu'un vil métier passa pour un art[1]. » Alors on vit un jeune et bel esclave se vendre plus cher qu'un champ fertile; et quelques poissons plus qu'un attelage de bœufs[2]. Nous ne sommes pas encore au temps des Apicius. Cependant les plus heureuses spéculations sont déjà celles qui se chargent de pourvoir les tables des riches, et de satisfaire leurs capricieux désirs[3]. Les grands trouvent même de la gloire à découvrir des mets nouveaux : Hortensius se vantait d'avoir le premier fait servir des paons sur sa table; Métellus Scipion, personnage consulaire, et un riche chevalier romain, Séius, se disputaient l'honneur d'avoir inventé les foies gras[4]. Jadis tous les sénateurs réunis n'avaient qu'un seul service en argenterie qu'ils se prêtaient pour traiter les ambassadeurs[5]. Maintenant quelques-uns possèdent jusqu'à mille livres pesant de vaisselle d'argent et bientôt Livius Drusus en aura onze mille livres[6]. Il faut pour les maisons, pour les villas, de l'ivoire, des bois précieux, du marbre d'Afrique, etc.[7]. En 131, un Métellus bâtira un temple tout de marbre; car ces nobles disposent maintenant de richesses royales[8].

Dans les douze années seulement qui s'écoulèrent entre le retour de Scipion à Rome, et la fin de la guerre d'Antiochus, les contributions de guerre frappées sur les vaincus s'élevèrent à près de cent cinquante millions. L'argent, l'or, l'airain portés par les généraux à leurs triomphes montèrent à une somme égale[9]. Ces trois cents millions se-

1. Liv. XXXIX, 6, et Diod., XXXVII, 3. Le prix d'un bon cuisinier monta jusqu'à 4 talents; pour deux, César racheta sa vie des sicaires de Sylla. *Cf.* Montesq. *Esprit des Lois*, VII, 2. — 2. Polyb., XXXI, 18, et *Excerpta Vatic.*, p. 114, ad. lib. XXXVII, 3, de Diod. — 3. Pl. *H. N.*, X, 23, 27. — 4. Varron, *de R. R.*, III, 11, 15. Colum , VIII, 10, 6. — 5. Pl., *H. N.*, XXXIII, 11. — 6. Vell. Pat., I, 21. Pour le luxe de Caius Gracchus *cf.* Plut., *in C. et T.*, 3. — 7. Vell. Pat., I, 12; *ibid.*, I, 14. — 8. *Ad paucos homines omnes omnium nationum pecunias pervenisse*, Cic., *in Verr. de Supp.*, 48. — 9. J'ai relevé minutieusement dans les 15 derniers livres de Tite-Live les sommes déposées directement dans le trésor ou portées dans les nombreux triomphes de ces douze années. Ces chiffres sans doute ne sont pas tous au-

ront aisément doublés si l'on y ajoute tout ce qui fut détourné du butin par les officiers et les soldats[1], les sommes distribuées aux légionnaires[2] et les objets précieux, meubles, tissus, argenterie, ouvrages de bronze, apportés à Rome du fond de l'Asie. Car rien n'échappait à la rapacité romaine. L. Scipion montra à son triomphe douze cent trente et une dents d'éléphants; Flamininus et Fulvius plus de cinq cents statues de marbre[3] et d'airain, des vases ciselés, des boucliers massifs d'or et d'argent. Acilius prit jusqu'à la garde-robe d'Antiochus, Manlius jusqu'à des guéridons et des buffets[4]. Dans Ambracie, ancienne résidence des rois d'Épire, Fulvius n'avait laissé que les murailles nues, *parietes postesque nudatos*[5].

Les années qui suivirent ne furent pas moins productives. En une seule fois Paul-Émile rapporta quarante-cinq millions[6]. Plus tard arrivèrent les richesses de Corinthe et de Carthage, les trésors d'Attale; et chaque année les tri-

thentiques; mais les sommes étaient certainement énormes. Carthage donna 10 000 talents, Antiochus 15 000, les Étoliens 500, Ariarathe 300, Philippe 1000, Nabis 500, en tout 27 100 talents. M. Macé, *Lois Agraires*, p. 26, a refait ce compte pour 40 années (208-167) et arrive à près d'un milliard. Mengotti (*del commercio de' Romani*) a deux chapitres sur ce sujet : *prede immense de' Rom.* — 1. Voy. ci-dessous, p. 13, la condamnation d'Acilius Glabrion. Les Scipions furent aussi accusés de péculat, et Manlius menacé d'un procès. — 2. C. Cornélius donna à ses soldats 70 as par tête, Marcellus 80, Lentulus 120, Flamininus 250, Caton 270, Scipion 400, Manlius Vulso 420, Paul-Émile 200 deniers en Épire, et 100 après son triomphe, plus le produit de la vente de 150 000 esclaves. Les centurions avaient le double des légionnaires, et les chevaliers le triple. Liv., *passim*. Lucullus donna à chaque soldat 950 drachmes. Plut., *in Lucull.*, 54. Pompée plus de 1500. Plut., *in Pomp.*, 47. — 3. Liv. XXXIV, 52. Polyb., XXII, 13, parle d'une couronne de 150 talents offerte par les Étoliens à Fulvius. Fl. Josèphe d'une autre du poids de 4000 pièces d'or donnée à Pompée par un roi d'Égypte. *Ant. Jud.*, XIV, 5. — 4. *Monopodia et abacos*, Liv., XXXIX, 6. Polybe blâme énergiquement ce pillage. IX, 10. — 5. Liv., XXXVIII, 43. Ce Fulvius Nobilior, qui s'était distingué en Espagne, donna, étant censeur en 175, un grand exemple de sévérité. Il chassa du sénat son frère Fulvius parce qu'il avait, sans l'ordre du consul, licencié une cohorte de la légion dont il était tribun. Val. Max., II, 7, 5. — 6. *Unius imperatoris præda finem attulit tributorum*, dit énergiquement Cicéron, *Off.*, II, 21. On continua cependant de payer le vingtième du prix des esclaves affranchis; les droits de douane et d'entrée ne furent supprimés que l'an 62 ou 61 par le tribun Métellus Nepos. Ce tribut fut rétabli sous le consulat d'Hirtius et de Pansa en 43.

buts des provinces et le produit des mines. La Macédoine seule paya deux mille talents[1], et une mine qui occupait quarante mille ouvriers, près de Carthagène, rendait chaque jour au peuple romain vingt-cinq mille drachmes[2].

L'or est comme l'eau d'un fleuve : s'il inonde subitement, il dévaste ; qu'on le divise en mille canaux où il circule lentement et il porte partout la fécondité et la vie. On peut donc aisément se représenter la perturbation causée par tant de richesses et de luxe, jetés tout d'un coup au milieu d'une cité pauvre, sans industrie, ni commerce[3]. Ce fut, mais dans des proportions colossales, l'effet produit sur la vie simple et pure des Suisses par le butin de Morat, de Granson et des guerres d'Italie. Les mœurs ne purent y résister. La contagion de l'exemple et les facilités que le mal trouva pour gagner la société romaine jusqu'au cœur, portèrent en quelques années la corruption au comble. « Car après la conquête de la Macédoine, on crut pouvoir jouir en toute sécurité de l'empire du monde et de ses dépouilles[4]. »

« Tu demandes, dit Juvénal, d'où viennent ces désordres ? Une humble fortune maintenait jadis l'innocence des femmes latines. De longues veilles, des mains endurcies au travail, et Annibal aux portes de Rome, et les citoyens en armes sur les murailles, défendaient du vice les modestes demeures de nos pères. Maintenant nous subissons les maux d'une longue paix ; plus redoutable que le glaive, la luxure a fondu sur nous et le monde vaincu s'est vengé en nous donnant ses vices[5]. Depuis que Rome a perdu sa noble pauvreté, Sybaris, et Rhodes, et Milet, et Tarente, couronnées de roses et humides de parfums, sont passées dans nos murs[6]. »

La censure était bien indulgente. Cependant en 204 sept membres du sénat furent dégradés ; sept aussi par Caton ;

1. Ruperti, *Röm. Alterth.*, I, 59. — 2. Polybe, XXXIV, 14 et Strab., III. — 3. Voyez le tableau de ces désordres qu'a tracé Diod., XXXVII, 3 et Vell., I, 11 ; Val. Max., IX, 1 ; Sall. *Fragm.* et Aulu-G. — 4. Polyb., XXXII, 11. Voy. ci-dessous, l'opposition de Caton et les lois qu'il provoque. — 5. Pline, *H. N.*, V, 7, XXXIII, 11, dit la même chose, et Tac. *Ann.* III, 53. — 6. *Sat.* VI.

neuf en 174 ; et un plus grand nombre encore en 164 [1]. Mais la censure elle-même devint le prix de la brigue ; Valérius Messala, autrefois noté, y parvint en 154. Dès lors tous les désordres semblèrent autorisés, et jusqu'à l'an 116 il n'y eut pas dans le sénat une seule radiation. Mais cette année Métellus dégrada d'un coup trente-deux sénateurs [2]. Parmi ceux qui furent chassés en 174, il y avait un ancien préteur et un préteur en charge, le fils de l'Africain. Un Fabius Maximus menait une vie si licencieuse, que le préteur Pompéius l'interdit et lui donna un curateur. Ce n'étaient pas les jeunes nobles seulement, mais les plus nobles personnages qui se déshonoraient avec une scandaleuse impudeur. En 181, le censeur Lépidus, prince du sénat et grand pontife, employa l'argent du trésor à construire une digue à Terracine, pour préserver ses terres de l'inondation.

Un autre censeur, Fulvius, enlevait les tuiles de marbre du sanctuaire vénéré de Junon Lacinienne pour couvrir un temple qu'il faisait bâtir à Rome. L'indignation publique ayant forcé le sénat à blâmer ce sacrilége, le censeur se contenta de reporter les tuiles dans la cour du temple. Un ancien consul, Acilius Glabrion, briguait la censure, quand on l'accusa de concussion. Caton jura qu'il n'avait pas retrouvé au triomphe certains vases d'or et d'argent qu'il avait vus dans le camp d'Antiochus ; et le candidat à la censure fut condamné à une amende de cent mille as. C'était peut-être une vengeance des nobles contre un homme nouveau [3]. Mais ces concussions n'étaient que trop communes, car il n'y avait plus de pudeur publique. Un commissaire du sénat, en Illyrie, Décimus, se laissa acheter par le roi, pour faire un rapport favorable [4]. En 141, un Métellus fut rappelé d'Espagne où la guerre promettait gloire et butin ; furieux, le général désorganise l'armée, détruit les vivres, tue les éléphants. D'autres au contraire refusaient leurs provinces, parce qu'ils n'espéraient y rien gagner [5]. Licinius en Grèce

1. Valère Max., III, 5 ; Liv., XLV, 15. — 2. *Épit.*, Liv. 62. — 3. Liv., XXXVIII, 48. — 4. Liv., XLII, 45. — 5. Liv., XLI, 15.

faisait argent de tout, vendait jusqu'à des congés à ses soldats, c'est-à-dire l'honneur du drapeau et la sûreté de la province. Un Fulvius Nobilior licencia ainsi en une seule fois toute une légion. Deux consuls se disputaient un gouvernement. Je pense, dit Scipion Émilien, qu'il faut tous deux les exclure, parce que l'un n'a rien, et que l'autre n'a jamais assez. Dès le temps de Plaute on ne croyait plus à la bonne foi romaine. Si Jupiter, disait le poëte, ouvrait son temple aux parjures, il n'y aurait pas assez de place au Capitole [1]. Plus tard, nous lirons dans le mime Labérius : Qu'est-ce qu'un serment ? Un emplâtre à guérir les dettes.

Ainsi, moins d'un demi-siècle avait suffi pour briser la vertu romaine.

Dans les républiques de l'antiquité où l'homme n'était rien et le citoyen tout, on ne regardait pas une vie chaste et laborieuse, la frugalité, le désintéressement comme des vertus privées, mais publiques, parce que, sans habiter la maison de verre qu'un tribun souhaitait, chacun vivait sous les yeux de tous [2]. Dans nos grandes sociétés modernes, au contraire, où la vie privée est *murée*, l'on est près de croire que les citoyens ne doivent à la patrie que leurs talents et non l'exemple de leurs vertus. Aussi des mœurs élégantes et faciles ne paraissent plus pour un État une cause certaine de ruine. Mais autrefois, lorsque le peuple se laissait aller à la corruption, les grands à la débauche et à l'avidité, on voyait bientôt la constitution ébranlée, et la

1. *In Curcul.*, v. 276. Voyez aussi v. 285 et 19, sa curieuse géographie de Rome. Ils mentent à Jupiter dans le Capitole même. Pl., *H. N.*, II, 5. — 2. La loi Orchia ordonnait que durant le souper, qui était le principal repas des Romains, les portes des maisons restassent ouvertes, afin que chacun pût voir si les prescriptions des lois somptuaires étaient observées. Macr., *Sat.*, II, 13. Les Romains, dit Plutarque, ne croyaient pas qu'on dût laisser à chacun la liberté de se marier, d'avoir des enfants, de choisir un genre de vie, de faire des festins, enfin de suivre ses désirs et ses goûts, sans être soumis au jugement et à l'inspection de personne, etc., *In Cat.*, 23. Ennius disait : *Moribus antiquis stat res romana virisque* Les déclamations contre le luxe et la richesse, légitimes pour l'antiquité qui ne connaissait que le travail servile, le sont beaucoup moins avec les conditions du travail moderne. *Cf.* ci-dessous, chap. XX.

liberté, née des mœurs, tombait avec elles. Montesquieu l'a dit [1], et avec lui toute l'histoire : le gouvernement démocratique, dans les petites cités où tout se voit, est impossible avec des mœurs mauvaises. Dès que la vertu des citoyens chancelle, l'égalité disparaît, et la liberté meurt. C'est le danger auquel fut exposée, depuis cette époque, la république romaine; et elle n'aurait pu y échapper quand même cette désorganisation ne se serait pas produite dans la sphère plus haute des idées religieuses.

La plus mauvaise religion, lorsque ses doctrines et son culte ne sont pas essentiellement contraires à la morale, vaut mieux que le scepticisme, quand le doute n'est pas le précurseur d'une foi nouvelle ou de doctrines plus pures. Mais c'était le doute stérile qui de toutes parts arrivait à Rome. L'an 155, les Athéniens y envoyèrent en ambassade le stoïcien Diogène, le péripatéticien Critolaos et Carnéade, le plus destructeur des philosophes sceptiques. En attendant que l'affaire qui les amenait fût mise en discussion, les trois députés donnèrent des leçons publiques. La jeunesse y courut en foule, surprise et charmée de ce monde nouveau qu'ils ouvraient devant elle. Cependant chez les Romains, peuple d'action, la philosophie grecque ne pouvait réussir que par son influence directe sur les idées qui étaient courtes et sur les mœurs qui déjà se corrompaient. Pour eux, Aristote était trop abstrait, Platon trop enthousiaste; indifférents aux atomes d'Épicure, comme aux *Catalepsies* de Zénon, ils laissaient les dogmes pour leurs conséquences. Critolaos leur disait bien : Le but de la vie est l'exercice parfait de la raison; et Diogène : La vertu est le seul bien, le vice le seul mal; ils admiraient, sans la bien comprendre, cette morale et cette science austères; mais ils gardaient leur attention pour le fondateur de la troisième académie, Carnéade, qui ruinait la religion, en prouvant qu'il n'y avait pas de raison d'admettre plutôt un Dieu qu'un autre; les oracles, en leur opposant la liberté humaine; la morale et

1. Voy. *Esprit des lois*, III, 3.

l'honnêteté, en soutenant également bien le pour et le contre, dans une même cause. Carnéade séduisait par son éloquence ces rudes esprits, qui dans le doute universel croyaient trouver une preuve de force.

Le vieux Caton s'alarma de cette logique destructive qui faisait le vide autour des âmes : « Répondons-leur au plus tôt, dit-il dans le sénat, et renvoyons chez eux ces habiles parleurs[1]. Ils persuadent tout ce qu'ils veulent et l'on ne saurait démêler la vérité à travers leurs arguments[2]. » Mais il était trop tard : l'initiation était accomplie, et Carnéade en partant laissa dans Rome la philosophie du doute. Deux générations après, elle effrayait encore Cicéron, qui essayait de la conjurer, comme une divinité malfaisante. « Pour la nouvelle académie, dit-il, je n'ai garde de la provoquer et j'implore son silence; car si elle se précipitait sur les principes, qui nous semblent, à nous, assez bien établis, elle les battrait en ruines[3]. » La pernicieuse influence de Carnéade fut continuée par son successeur, le Carthaginois Clitomaque, qui, s'il n'enseigna pas à Rome, y propagea du moins le scepticisme par ses écrits. Il en dédia un au poëte Lucilius, et un autre au consul Censorinus[4].

Le mouvement qui entraînait les esprits dans cette voie était même indépendant de Carnéade et de son école; car longtemps auparavant un protégé de Caton, Ennius, avait traduit en latin le livre d'Évhémère[5]. Ce voyageur disait avoir vu dans une île voisine d'Arabie une colonne d'or sur laquelle étaient gravées les actions et la mort de Saturne, de Jupiter et des autres dieux, anciens rois de ce pays, auxquels la crédulité populaire avait donné la divinité. C'était détruire d'un coup toutes les religions païennes que de

1. Suivant Athén., XII, on avait chassé dès l'an 173 deux philosophes épicuriens. *Cf.* Æl., *V. H.*, IX, 12. — 2. Plin., *H. N.*, VII, 30. — 3. Cic., *de Leg.*, I, 13. *Nimias edet ruinas : quam quidem ego placare cupio, submovere non audeo.* — 4. Cic., *Acad.*, II, 31. 32. — 5. Ἱερὰ ἀναγραφή. Évhémère était disciple de Théodore surnommé l'Athée. Diod., V, 44-46 ; Lactance, *de falsa religione*, I, 11. Suivant Philon de Biblos (Eus., *Præp. Evang.*, I, 9, 10), il faudrait faire remonter l'Évhémérisme jusqu'à Sanchoniaton, qui faisait de tous les dieux des hommes divinisés.

peupler l'Olympe d'hommes divinisés. Ennius ne ménageait pas plus les prêtres que leurs dieux : « Loin de nous, disait-il, ces devins superstitieux et ces impudents aruspices que pousse la paresse, la démence ou la faim. Ils ne savent pas leur chemin et le veulent montrer aux autres ; ils promettent des trésors et vous mendient une drachme [1]. »

Un autre ami de Caton, le conseiller de Scipion Émilien, le plus honnête homme de ce temps, Polybe, dégoûté de la religion populaire, devenue une école de scandale et d'immoralité, bannissait la Providence de l'histoire, mais en la remplaçant par le sentiment austère du devoir individuel et public ; il niait qu'il y eût des peines réservées aux méchants, mais en établissant une responsabilité sévère devant la conscience et la société ; enfin, avec ce dédain superbe de la foule qu'ont souvent les esprits supérieurs, il ne regardait le culte que comme un frein utile pour gouverner les hommes [2]. Le stoïcien Panætius, autre ami d'Émilien, ne croyait pas à l'immortalité de l'âme ; avec la plupart des rhéteurs accourus à Rome, il disait que l'esprit s'éteint en même temps que le corps [3] ; et lorsqu'on voit Caton, augure et censeur, ne pas comprendre comment deux aruspices pouvaient se regarder sans rire [4], on ne s'étonne plus que le gouvernement laissât outrager impunément les dieux, pourvu que les magistrats fussent respectés [5]. Je sais que les habiles du temps, Varron par exemple et le grand pontife Scævola [6], distinguaient plusieurs espèces de théologies :

1. *Telamon fragm.* — 2. Polyb., VI, 56. Pour Varron et le grand pontife Scævola, pour Cicéron lui-même (*Cf. de N. D.*, *de Div. passim*) l'ancienne religion n'était qu'un moyen de gouvernement. Nous avons déjà vu Flamininus craindre d'être arrêté par des prodiges supposés. — 3. *Cum corporibus simul animos interire atque omnia morte deleri.* Cic., *de Amic.*, 4. Lucrèce dit la même chose, III, v. 447, et Catulle dans ces beaux vers tant de fois imités : *Soles occidere et redire possunt : — Nobis, quum semel occidit brevis lux, — Nox est perpetua una dormienda.* — 4. Dans un dialogue de Cicéron, Aurélius Cotta, quoique pontife, refuse d'admettre l'existence des Dieux, *de N. D.*, I, 26 ; II, 3 ; et *de Div.*, II, 24. César, grand Pontife, était athée. Voy. son discours dans Sall., *Catil.* — 5. S. Aug., *C. D.*, II, 12. *Poetas Rom. nulli deorum pepercisse.* — 6. *Ibid.*, VI, 27. *Prima theologia maxime accommodata est ad theatrum, secunda ad mundum, tertia ad urbem.*

celle des poëtes, bonne au plus, disaient-ils, pour le théâtre; celle des philosophes, que la raison discutait; celle du peuple et de l'État, à laquelle la loi devait respect et protection. Mais celle-ci ne consistait qu'en froides et vides formalités qui ne frappaient ni l'esprit ni le cœur; la seconde restait inaccessible au vulgaire et n'enfantait que le doute; la première seule était aimée et vivante. Mais quel enseignement sortait de ces scandaleuses imitations des pièces licencieuses d'Athènes, où les dieux étaient livrés à la risée de leurs adorateurs?

On eut beau chasser de Rome les philosophes et les rhéteurs, leur influence y resta, et l'éducation grecque, substituée à l'éducation étrusque, répandit dans toutes les familles et au cœur des générations naissantes le mépris des anciennes coutumes, de la religion et du sacerdoce. Les décrets d'expulsion ne frappaient d'ailleurs que les maîtres célèbres, et n'atteignaient pas la foule obscure accourue dans la grande cité[1], ces *grécules* qui entraient partout comme esclaves, artistes, précepteurs et parasites : race trompeuse et fourbe qu'on recherchait pour sa finesse d'esprit et son talent de parole[2]. Les plus illustres Romains de cet âge, les Scipions, Paul-Émile, toute la noblesse, entouraient leurs enfants de précepteurs grecs[3]. Mais comment les vaincus, des esclaves achetés, pouvaient-ils élever les fils des vainqueurs dans les fortes vertus de leurs pères? « Les Romains,

1. Πολὺ δὴ φῦλον ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος ἐπιῤῥέον ὁρῶ κατὰ τὸ παρὸν τῶν τοιούτων ἀνθρώπων. Polyb., XXXII, 10. — 2. Cic., *de Or.*, I, 22, 51, le *pr. Flacc.* et ses lettres, *passim*. — 3. Pl., *H. N.*, XXXV, 11. *Cf.* Suétone, *de Ill. gramm.* En Grèce, l'éducation des enfants était une des affaires les plus importantes du gouvernement; les Romains, au contraire, sauf quelques rares interventions des magistrats, abandonnaient ce soin à la spéculation privée. Polybe leur en fait un reproche, et l'on peut voir ici quels fruits cette liberté porta. Plaute a jugé d'un mot ce système d'éducation. « Suis-je ton esclave ou es-tu le mien? » dit un élève à son précepteur dans les Bacchis. Voyez les lamentations du pauvre Lydus et la comparaison qu'il fait des nouvelles habitudes avec les anciennes. Térence, dans l'énumération qu'il fait des goûts des jeunes gens à la mode, place sans façon les philosophes avec les chevaux et les chiens de chasse.... *aut equos alere aut canes ad venandum, aut ad philosophos. Andr.*, v. 55.

disait le père de Cicéron, ressemblent aux esclaves de Syrie, celui qui sait le mieux le grec, est le plus méchant[1]. »

Tandis que les nobles renonçaient, à l'envi, à ces mœurs et à ces croyances qui avaient fait la fortune de Rome[2], le peuple montrait son dédain pour la religion nationale[3], en portant ses hommages à des dieux nouveaux. Déjà Apollon, Esculape, Vénus Érycine, la Phrygienne Cybèle, avaient reçu le droit de cité[4]; et les vieilles déités italiques avaient perdu leur caractère, pour prendre une forme grecque et des mœurs moins austères. Faunus, Janus, Sylvanus, étaient devenus des Pans, des Satyres, des Silènes. Djanus-Djana s'était dédoublé, et Rome avait sa Diane chasseresse. On avait oublié Tagès pour Mercure; Libitina pour Proserpine; Sancus pour Hercule, Matuta était changée en Leucothéa, et Portumnus en Palémon ou Mélicerte. Les divinités plus dangereuses de l'Orient s'introduisirent aussi dans la ville. Dès l'année 220, Isis et Sérapis avaient des temples que le sénat fit démolir[5].

On essaya bien d'opérer un retour en arrière par une pieuse fraude. « Des laboureurs découvrirent au pied du Janicule, dans le champ du greffier Pétilius, deux coffres de pierre, dont l'un, suivant les inscriptions, contenait le corps de Numa et l'autre ses ouvrages. On trouva en effet sept volumes écrits en grec et traitant de matières philosophiques, et sept autres en latin, sur le droit pontifical. Le préteur de la ville ayant lu les derniers, s'aperçut qu'ils ne renfermaient que des choses contraires au culte établi[6]. Sur sa déclaration qu'il était prêt à jurer que ces livres ne devaient être ni lus

1. Cic., *de Orat.*, II, 66. — 2. Τὸ γὰρ, ἀπολιπόντας τὰ τῶν νικώντων ἔθη, τὸν τῶν ἡττωμένων ζῆλον ἀναλαμβάνειν.... ὃ πάντων ἐστὶ φοβερώτατον ταῖς ὑπεροχαῖς ὁμολογούμενον ἂν εἴποι τις εἶναι τῶν πραττόντων παράπτωμα. Polyb., IX, 10. — 3. Cicéron dit qu'on avait aboli toutes les quêtes, excepté celles de Cybèle, *de Leg.*, II, 16. — 4. Voyez tome I, p. 358. Dans le culte de Cybèle toute la liturgie était en grec. Serv., *Georg.*, II, 394; il en était à peu près de même dans les mystères de Cérès. Cic., *de Leg.*, II, 9: *Verr.*, V, 72. Les prêtres de Cérès étaient ordinairement appelés de Naples ou de Velia. Cic., *pro Balbo*, 24; Val. Max., I, 1. — 5. Val. Max., I, 3. — 6. *Pleraque dissolvendarum religionum esse*, Liv., XL, 29; il dit que certains de ces livres manuscrits paraissaient tout neufs : *recentissima specie.*

ni conservés, le sénat, d'accord avec les tribuns, les fit brûler sur la place des Comices. » (181.)

Cinq ans auparavant (186) le sénat avait été effrayé par une révélation du consul Posthumius. Un Grec avait apporté dans la ville une religion mystérieuse, les bacchanales, mélange de crimes et de débauches. Cinq fois par mois les initiés se réunissaient. Les hommes égarés par l'ivresse et de monstrueux excès, croyaient recevoir, au milieu de contorsions convulsives, l'inspiration du dieu. Les femmes vêtues en bacchantes, les cheveux épars, portant le thyrse et la nébrile flottante, couraient au Tibre et y plongeaient des torches ardentes, qu'elles retiraient allumées : symbole du dieu lui-même, à la fois soleil, tour à tour plongé dans les ténèbres et la lumière ; feu vital et créateur qui descend et semble se perdre au sein de la création, mais pour y féconder les germes, pour y développer la vie dans sa puissance et son éclat. Aux initiés, tous pris avant vingt ans, on révélait le dogme oriental que les actions sont indifférentes, par conséquent que tout est permis. Aussi de cette immonde confrérie ou, comme dit Tite-Live, « de cette sentine impure sortaient les faux témoignages, les fausses signatures, les testaments supposés, les dénonciations calomnieuses, le meurtre et l'empoisonnement. Ceux qui refusaient l'initiation ou l'infamie, étaient précipités par une machine dans de sombres caveaux. Des hurlements sauvages, et le bruit des tambours et des cymbales étouffaient les cris des victimes égorgées ou déshonorées [1]. » On trouva sept mille coupables. Plus de la moitié périrent sous la hache ; une foule de femmes furent exécutées par leurs proches dans l'intérieur des maisons. L'enquête fut étendue à toute l'Italie ; et dans les années suivantes, on condamna jusqu'à deux mille empoisonneurs [2]. Enfin, un sénatus-consulte défendit de célébrer à l'avenir ces fêtes infâmes.

1. Liv. XXXIX. 10. A Lavinium les Bacchanales étaient célébrées publiquement durant un mois au milieu des plus honteuses obscénités. Voy. S. Aug., *Civ. Dei*, VII, 21. On aura beau chercher un sens profond à ces représentations infâmes, pour la foule, surtout dans notre Occident, elles n'étaient que la consécration de toute immoralité. — 2. Liv., XXXIX, 41. Les empoisonne-

On pouvait proscrire un culte et faire périr des coupables, mais un arrêt et des bourreaux ne suffisaient pas à étouffer le besoin de croyances nouvelles, à calmer l'inquiétude des esprits qui, pour fuir le doute, se jetaient dans un mysticisme impur. Les bacchanales proscrites [1] reparurent; les prêtres de Jupiter Sabasius en renouvelèrent les scandales, et il fallut, en 140, chasser de Rome ces pieux roués, avec les astrologues chaldéens [2].

Sur la littérature du moins, et dans les arts, l'influence de la Grèce fut-elle heureuse?

L'étude des grands modèles d'une littérature étrangère est féconde pour un peuple, quand ce peuple a déjà lui-même produit ses chefs-d'œuvre, formé sa langue et son goût, dessiné enfin le caractère particulier de sa littérature. Autrement cette séve étrangère, détournée dans une plante trop jeune, l'étouffe ou ne donne que des fruits avortés. Il en fut malheureusement ainsi de la littérature romaine; son origine fut marquée du caractère qu'elle garda toujours, la servile imitation de la Grèce, et cette dépendance où elle se plaça dès ses premiers pas, lui enleva toute originalité, en étouffant le génie national. L'ancienne Rome avait eu des chants d'une poésie rude, que le temps aurait assouplie et fécondée, mais depuis le Calabrais [3] Ennius qui substitua l'hexamètre grec à l'ancien vers saturnin, la poésie indigène négligée, se perdit sans retour. Séduits par les formes brillantes de la littérature grecque, les grands de Rome, les Scipions, les Lælius surtout, la popularisèrent avec un zèle qui alarma le patriotisme de Caton. Tout le monde parlait

ments recommencèrent en 152. Deux nobles matrones furent encore à cette époque exécutées dans l'intérieur de leur maison. — 1. Il a été retrouvé en 1692. Ce sénatus-consulte est important, parce qu'il montre, malgré ce que dit Cicéron (*Catil.*, IV, 4), qu'au besoin le sénat tenait peu de compte de la liberté laissée aux villes d'Italie, le décret contre les Bacchanales étant exécutoire non-seulement dans l'*agro Romano*, mais par toute la Péninsule. — 2. Val. Max., I, 3. Cic., *de Leg.*, II, 15. Cependant on commençait à cultiver à Rome l'astronomie, témoin Sulpicius Gallus qui prédit avant la bataille de Pydna une éclipse de lune. Liv., XLIV, 37. — 3. Nous avons déjà remarqué que ceux qui honorèrent le plus les muses latines étaient Italiens. Voyez tome I, page 81.

grec[1], l'Africain comme Paul-Émile qui rapporta les livres de Persée, Flamininus comme Scipion Émilien, qui savait Homère par cœur et le citait souvent. Caton lui-même l'apprit, et Ennius ouvrit sur l'Aventin une école pour cette langue. L'année même de la bataille de Pydna, Cratès de Malles, le commentateur d'Homère, vint à Rome[2], et y donna des leçons qui attirèrent la foule.

Sans doute le rude idiome du Latium gagna dans ce commerce plus de souplesse et d'élégance. Mais ce culte pour les lettres grecques alla chez plusieurs écrivains jusqu'à mêler les deux langues, comme en quelques endroits de Plaute, de Térence, de Lucrèce, et surtout de Lucilius, dont la phrase n'était souvent qu'une marqueterie de mots grecs et latins[3]. Horace lui-même, le plus original des écrivains de Rome, avait commencé par écrire des vers grecs, et au milieu de ses succès il disait encore à ses concitoyens : « Nuit et jour lisez les Grecs. »

Dans cette première période de la littérature romaine on retrouve donc partout les formes et l'esprit de la littérature hellénique. On traduit, on imite, on prend le rhythme même. Le genre qui réussit le mieux, la comédie, n'a rien de romain. On copie Ménandre, Philémon et Diphile. Aussi dans les pièces de Plaute et de Térence[4] se croirait-on volontiers à Athènes. Au lieu du tableau des mœurs nationales, ce n'est plus, sauf quelques rares allusions, que la peinture affaiblie des vices et des ridicules de l'homme. L'art y perd en force et en vérité ; et le théâtre n'est plus une leçon. Cependant, çà et là, Plaute au moins se sou-

1. Les nombreux otages amenés de Grèce en Italie firent entrer le grec, pour beaucoup de familles, dans les relations de la vie privée. — 2. Suet., *de Ill. gramm.* — 3. Hor., Sat., I, 10, v. 23. *Sermo linguâ concinnus utrâque.* Cic., *de Off.*, I, 31, relève le même ridicule, quoiqu'il mette du grec presque dans chacune de ses lettres à Atticus. Voyez aussi Juv., *Sat.* VI. Un préteur, Albicius, était allé jusqu'à oublier sa langue maternelle. Voyez *Fragm. Lucilii* ; Lucullus écrivit aussi en grec, de même que Cicéron, mais celui-ci se gardait bien d'y laisser des barbarismes, comme faisait Lucullus, exprès, disait-il. — 4. Les Romains égalaient à Plaute et à Térence, l'esclave gaulois Cæcilius Statius dont il ne nous reste que 30 titres de pièces et de rares fragments.

vient qu'il est à Rome; et le sénateur qui court à la curie parce qu'on y partage les commandements, le pauvre diable qui va recevoir sa part d'un *congiarium*, le jeune élégant qui ne se fait pas scrupule de voler une courtisane en attendant qu'il pille une province, ces matrones dont le luxe irrite Mégadore autant que Caton, ce vieux célibataire enfin qui nous développe si complaisamment son sensuel égoïsme, et ce précoce débauché qui menace du fouet son précepteur de condition servile, ce sont bien là des personnages romains[1].

Deux autres poëtes, l'un qui précéda Plaute, l'autre qui le suivit, Nævius et Lucilius, eurent sinon plus de talent, du moins plus de courage et d'originalité. Nævius avait écrit dans le vieux rhythme national, en vers saturnins, et les titres latins de plusieurs de ses pièces[2] indiquent qu'il se plut à représenter les mœurs du petit peuple de Rome. Nous savons aussi qu'il ne craignit pas de s'attaquer aux plus puissants citoyens. Deux fois ses vers lui valurent l'honneur de la persécution. L'histoire doit lui rendre la place qu'il avait si audacieusement prise en face des nobles, et mêler le pauvre Campanien à la grande lutte soutenue par Caton contre les Scipions. Ennemi de l'influence grecque qu'il vit commencer, il fit écrire sur son tombeau : « Si les dieux pouvaient pleurer les mortels, les muses pleureraient Nævius le poëte. Quand il fut descendu au trésor de Pluton, ils oublièrent à Rome leur belle langue latine. » Il avait raison de redouter cette invasion des formes et des idées grecques; la comédie d'Athènes (*palliata*) effaça celle de Rome (*togata*), et le temps n'a presque rien sauvé de Nævius, ni de ceux qui, comme lui, voulurent peindre les mœurs nationales[3].

1. *In Trucul.*, v. 80-90. Voyez aussi dans les *Ménechmes*, les scènes de friponnerie que les deux héros de la pièce, gens de bonne maison cependant, se permettent. A la cour de Louis XIV on trichait au jeu: à celle d'Auguste on mettait la main dans la poche de son voisin. Voy. Catul., *Carm.* 12, 25. Pour d'autres allusions de Plaute, *cf.* les Captifs, Charançon, l'Asinaire, Casine. — 2. *Agitatoria, Ariolus, Bubulcus, Cerdo, Figulus, Fullones, Lignaria, Tunicularia.* Voy. Neukirch, p. 67, et le dernier éditeur de Nævius, Klussmann, p. 221 et sq. — 3. Afranius, Fabius Dossennus, Titinius, Atta, et

Quant à Lucilius, riche chevalier, ami d'Émilien, et grand-oncle de Pompée, sa naissance le protégea, et il put dans ses trente satires, railler impunément le riche et le pauvre, le peuple et les grands « qui, du matin au soir, courent au forum, préoccupés d'un seul souci, feindre l'honnêteté et se tromper les uns les autres. » Consuls, triomphateurs, les Métellus, Carbon, le farouche Opimius, Cassius, Cotta « le mauvais payeur », Torquatus, Tuditanus « le poltron », Calvus « le mauvais homme de guerre », personne n'échappa à sa verve, ni Lupus, juge prévaricateur et impie, ni Gallonius, gouffre vivant, pas même « le nez du préteur désigné [1] » : — « Ils croient pouvoir impunément commettre tous les crimes. Ils sont nobles, cela suffit pour fermer la bouche aux mécontents. » — « Aujourd'hui, disait-il encore, l'or tient lieu de vertu; sur ce que tu en auras, on mesurera ton mérite. » Est-ce effet du hasard ou intention du poëte, dans ses fragments on ne retrouve ni le nom du vieux Nævius, ni celui de Plaute, tandis que les traducteurs de la Grèce, Ennius, Pacuvius, Cæcilius, y sont rudement flagellés [2] ? Le peuple aime à rire de lui-même. Cette satire des hommes et des choses de son temps valut à Lucilius une immense popularité. Quand il mourut, les citoyens, dit-on, voulurent faire eux-mêmes les frais de ses funérailles.

La tendance générale de cette littérature est aussi celle de la Grèce d'alors, l'impiété. J'ai déjà dit qu'Ennius avait traduit le livre d'Evhémère; dans ses fragments et dans ceux de Pacuvius, on voit les augures, les aruspices et les devins, se moquer sur le théâtre, aux grands applaudissements du peuple, dit Cicéron [3], des mêmes dieux qu'ils

le grand faiseur d'Atellanes, Pomponius de Bologne, les pièces d'Accius, le seul tragique qui ait choisi des sujets romains ont aussi péri. *Cf.* Neukirch, *Diss. de Fab. togata ac de L. Afranio;* et Bothe, *Poet. scen. latin.*, ou Maittaire, *Oper. et fr. vet. poet. lat.* — 1. *Nec designati rostrum prætoris.* Il n'épargna que la vertu, dit Horace, *uni æquus virtuti*, *Sat.*, II, 1, v. 70. — 2. Voy. *Lucil. Reliq.* édid. Dousa, p. 185. — 3. *De Div.*, II, 50. *Ennius qui magno plausu loquitur, assentiente populo : — Ego deum genus esse semper ipxi et dicam cœlitum, — Sed eos non curare opinor quod agat humanum

adoraient dans les temples. Lucilius lui-même, qui n'épargnait pas plus, dit Lactance, les hôtes du ciel que ceux de la terre, représentait les douze grands dieux assis en conseil, et se riant des gens qui leur donnaient le titre de pères; ou bien, Neptune s'embarrassant dans une discussion d'où il ne peut sortir, et disant pour s'excuser que Carnéade lui-même ne s'en tirerait pas[1]. Ailleurs il se moque des Romains « prosternés et tremblants devant ces vains simulacres imaginés par Numa, comme les enfants qui prennent les statues pour des hommes, donnant un cœur vivant au marbre et au bronze, et mettant la vérité là où n'est que le mensonge. » Plaute croit bien à un être supérieur et à sa providence[2], mais ses dieux diseurs de prologues, sont peu vénérables, et son Jupiter a des mœurs passablement scandaleuses. Bientôt les mimes montreront chaque jour au peuple « Anubis adultère, Diane battue de verges et trois Hercules affamés[3]. »

Un poëte de l'âge suivant, mais qui par son style et ses pensées appartient au temps dont nous parlons, Lucrèce, a développé avec une audacieuse éloquence les doctrines matérialistes d'Épicure. Il n'est venu, dit-il, que pour délivrer les âmes des liens de la superstition[4], pour relever les cœurs que la terreur comprime, pour mettre

genus. — Ailleurs encore il fait dire à Télamon (Cic., *de N. D.*) : — *Cur dii homines negligant* — *Nam si curent, bene bonis sit, male malis; quod nunc abest.* — Cicéron assure que de son temps c'était l'opinion de beaucoup de philosophes : ... *nec irasci deum, nec nocere.* (*De Off.* III, 38.) Il parle des oracles avec fort peu de respect, *de Div.*, II, 56, et croit que les peintures qu'on fait des champs Élysées sont *somnia optantis, non probantis.* Cf. la belle étude de M. Martha sur Lucrèce, p. 130 et suiv. César professait ouvertement l'athéisme comme Lucrèce et beaucoup de ses contemporains — 1. *Reliq. Lucil.* Voyez aussi le 1er *fr. de la Sat.* XX, ou Lact., *Inst. Div.*, I, 22, et Cic., *Rep.*, III, 6. Il se moquait aussi du culte des images : *eorum stultitiam qui simulacra deos putant esse deridet*, Lact., *ibid.* — 2. *Est profecto deus qui quæ nos gerimus auditque et videt. Capt.*, 242. — 3. Tertull., *Apol.*, 15. Dans *Pseudolus*, v. 854 et 860, Plaute montre Jupiter humant la fumée qui s'échappe des casseroles d'un cuisinier bavard, ou s'allant coucher sans souper quand le cuisinier ne travaille pas. — 4. *Relligionum animos nodis exsolvere pergo.* I, 931; et il termine le sacrifice d'Iphigénie par le vers fameux : *Tantum relligio potuit suadere malorum.*

fin à ces offrandes de victimes que les hommes, dans leur effroi, amènent sans relâche au pied des autels. Il relègue les dieux loin du monde et des hommes dans un inexplicable repos; et il arrache à Jupiter son tonnerre, « flamme aveugle qui brise les temples sacrés, égare sa fureur dans les déserts ou l'Océan, et passe à côté d'un coupable pour aller frapper une tête innocente. » Son impiété poétique et savante était bien autrement dangereuse que les saillies de Plaute ou de Lucilius. Dans la création tout pour lui s'expliquait par des causes physiques, et cet empirisme il le recouvrait souvent de la plus grandiose poésie. « La foudre, c'est le vent qui s'enflamme dans sa course impétueuse; la vie, c'est la rapide succession des êtres qui se dissolvent et se recomposent; la mort, le calme inaltérable du plus doux sommeil; et l'enfer, une invention des poëtes ou la conscience timorée des coupables. — Ce Tantale glacé d'effroi, sous le rocher qui le menace, n'est que l'homme épouvanté du vain courroux des dieux, et qui se croit accablé de leur colère, sous les maux que lui inflige l'aveugle destin. Quel être pourrait suffire à une douleur éternelle et fournir l'éternel aliment de ses bourreaux? Combler son âme de tous les biens, sans la rassasier jamais, n'est-ce pas le supplice de ces jeunes filles qui versent incessamment dans un vase sans fond une onde fugitive? — Comme l'homme, le monde aussi mourra. Un jour, et peut-être ce jour le verras-tu toi-même, ces voûtes immenses, ébranlées par des chocs nombreux, s'écrouleront, et leurs brûlants débris se disperseront dans l'espace. — Ces vérités-là, ose-t-il ajouter, sont plus sûres que les oracles sortis du trépied d'Apollon [1]. » Bientôt César dira en plein senat que la mort finit tout, et Cicéron, l'homme qui a écrit le *Songe de Scipion*, traitera de fables ineptes les doctrines d'une vie à venir [2].

Une religion qui s'en va, c'est une société qui change. Nous venons de voir les poëtes détruire toute sanction mo-

1. Virgile croit aussi à la fin du monde, mais pour espérer son renouvellement. — 2. *Pro Cluentio*.

rale en bafouant les dieux ; bientôt nous verrons les citoyens renoncer même au patriotisme, de toutes les vertus des anciennes cités la dernière cependant à périr. Dans tout son poëme, Lucrèce n'a mis qu'une seule fois le nom de Rome[1]. Le poëte incrédule n'était plus même citoyen. Avant lui, un autre élève de la Grèce, Pacuvius, avait dit : La patrie ! elle est où l'on vit bien[1].

Dans une république, la tribune est un champ de bataille où celui qui sait vaincre peut tout gagner, les honneurs et le pouvoir. L'éloquence politique et l'éloquence judiciaire furent donc cultivées de bonne heure à Rome. Avec quelques préceptes utiles, la Grèce fournit de bien dangereux exemples. Les rhéteurs avaient fait de la parole un art ; mais ils énervaient la pensée à force de la vouloir conduire, et peu leur importait l'idée, pourvu que l'expression eût une harmonieuse mélodie. Cicéron leur devra la trop grande abondance de ses premiers ouvrages[2].

Il est une science, celle du droit, la gloire de Rome qui, dit-on, ne dut rien à la Grèce. Je ne rappellerai pas les dispositions des Douze Tables qui semblent copiées des lois d'Athènes. Malgré quelques importations étrangères, le code décemviral est bien indigène dans son esprit et dans son ensemble. Mais comme science, ce fut à la Grèce que le droit romain emprunta ses principes. La brièveté des Douze Tables, la confusion introduite dans la législation par la diversité des édits prétoriens (*lex annua*), la difficulté de connaître les formules et les pantomimes allégoriques de la procédure[3], avaient amené déjà la formation d'une classe d'hommes qui se vouaient à l'explication des lois. Ce sont les jurisconsultes dont les *responsa* devinrent une nou-

1. Le vers où il supplie Vénus de demander à Mars la fin des combats : .... *petens placidam Romaneis, incluta, pacem*. — 2. Cic., *Tuscul.*, V, 37 — Il a condamné lui-même l'enflure de certains passages, du *pro Roscio* par exemple. — 3. Les formules d'action furent abolies par les lois Æbutia et Julia. Gaius, VI, 30. Aulu-G., XVI, 1. Voyez dans le *pro Murenâ*, II, 12 et 13, comme Cicéron se moque des jurisconsultes : « Tout occupé que je suis, si vous me poussez à bout, en trois jours je deviens un grand jurisconsulte. »

velle source, la plus abondante peut-être, pour le droit romain. Mais cette science faite au jour le jour, suivant les besoins, manquait d'unité, parce qu'elle n'avait pas de principes. Or en Grèce le stoïcien Chrysippe avait fondé une théorie du droit, en proclamant la loi naturelle, dont Cicéron devait donner plus tard une si magnifique définition [1]. Tous les hommes étant égaux et sociables, disait-il, il y a entre eux des rapports nécessaires d'où la raison doit tirer les lois. La loi civile n'était donc plus l'effet de conventions arbitraires [2]; la tradition, l'usage, les textes et les formules ne devaient plus avoir une autorité absolue. Le raisonnement entrait dans ce qui n'avait été jusqu'alors qu'une science de mots et le culte aveugle de formules consacrées. Le grand jurisconsulte Scævola, stoïcien comme Chrysippe, commença cette importante révolution, et nous le verrons jouer dans la tragédie des Gracques un rôle digne de son caractère et de ses doctrines.

Toutes les sciences sont solidaires; et l'esprit général d'une époque se retrouve dans le droit aussi bien que dans la littérature, la philosophie et la religion. Ne nous étonnons pas que les nouveaux jurisconsultes aient aidé à cette révolte contre les temps anciens. Cicéron reproche aux Scævola d'avoir fourni des moyens de droit à ceux qui voulaient se soustraire aux obligations des *sacra gentilitia* [3]. Ce n'était pas la seule atteinte portée par les jurisconsultes aux mœurs d'autrefois. Ils avaient encore détruit l'austérité du mariage, ébranlé l'autorité paternelle, et placé à côté de la propriété quiritaire la possession civile, nouvelle sorte de propriété fondée sur le *jus gentium*, comme la première l'était sur le *jus civile* [4]. La *remancipatio* permettait à la femme de demander elle-même le divorce; et la *diffarreatio* rompait même les unions que le grand pontife et le flamine de Jupiter avaient solennellement con-

1. Dans la Milonienne : *est lex non scripta*, etc., et dans la *Rép.*, III, 4 : *est vera lex, recta ratio, naturæ congruens*, etc. — 2. Cic., *de Fin. bon.*, III, 20. — 3. *De Leg.*, II, 19. — 4. Droit privé des Rom., trad. de Marezoli, par M. Pellat, p. 194.

sacrées[1]. Enfin par les développements successifs de la théorie du pécule et par l'institution de la dot, ils avaient autorisé le fils et l'épouse à posséder indépendamment du chef de famille, c'est-à-dire rendu possible, ce que jamais l'ancienne Rome n'avait vu, un fils citant son père en justice[2].

Ainsi s'altérait le caractère national, ainsi tombaient l'un après l'autre, sous l'influence des mœurs et des idées de la Grèce, les plus fermes appuis de la société romaine. Si du moins cette influence eût été générale, à un mal peut-être nécessaire, il se serait mêlé un peu de bien, et la civilisation grecque eût guéri quelques-unes des blessures qu'elle avait faites. Mais tandis que les nobles *hellénisaient*, le peuple demeurait dans sa grossièreté native. Il s'inquiétait peu de ces arts nouveaux, de cette littérature naissante; et c'est là ce qui en faisait la faiblesse, car elle restait comme une importation étrangère, bonne seulement à délasser l'esprit des grands. Deux fois l'*Hécyre* de Térence fut abandonnée pour les jeux du cirque, pour des chasses de lions et de panthères, pour des combats d'athlètes ou de gladiateurs[3]. Parmi les no-

1. Plaute, *Merc.*, IV, 8. Voy. dans Cic., *Fam.*, VIII, 7, la lettre piquante du spirituel Cælius. Les mariages par *confarreatio* deviennent d'ailleurs chaque jour plus rares; les unions par simple consentement les remplacent. — 2. Ils introduisirent aussi un nouveau genre de tutelle, Cic., *pr. Mur.*, 12, les tablettes testamentaires, Gaius, II, 119, Ulp., fr. 28, 6, et les *fidéicommis*, jusqu'alors étrangers à la jurisprudence romaine, pour éluder la loi Voconia. *Cf.* Cic., *de Fin.*, II, et Montesq., *Esp. des lois*, XXVII, 1. Les édits des gouverneurs de provinces, surtout ceux du *prætor peregrinus*, fondés sur les règles du *jus gentium*, plus larges et plus équitables que celles du *jus civile*, contribuèrent beaucoup à cette infiltration du droit des gens dans le droit civil. Au dix-huitième siècle, l'Allemagne fut exposée au même péril par l'invasion de la littérature française; quelques pas de plus dans cette voie et elle perdait son grand siècle littéraire. — 3. L'usage des combats d'athlètes fut apporté de la Grèce par Fulvius Nobilior. Aux jeux funèbres qui suivirent la mort de Valérius Lævinus, 25 couples de gladiateurs combattirent. Liv., XXXI, 50. Ces jeux durèrent 4 jours. Ceux de Fulvius et de Scipion l'Asiatique, 10. Liv., XXXIX, 22. En 182, une loi fixa les dépenses qu'on pourrait faire pour ces jeux. Mais elle tomba bien vite en désuétude. Æm. Scaurus fit paraître, en 58, cinq crocodiles, un hippopotame, 150 panthères. Pl., VII, 40, et Max., II, 4, 6. Vers 198, il y eut une course d'autru-

bles mêmes quelques-uns conservaient l'ancienne rusticité. Après le sac de Corinthe, Mummius voyant le roi Attale offrir 75 000 fr. d'un tableau, sur lequel ses soldats jouaient aux dés, crut que cette toile avait quelque vertu cachée et la fit reprendre. Quand il envoya à Rome son précieux butin, il avertit le pilote qu'il aurait à remplacer les statues et les tableaux perdus ou détériorés dans le trajet[1]. Anicius, le conquérant de l'Illyrie, n'avait pas pour la musique un goût plus délicat; il avait réuni sur un théâtre les plus célèbres musiciens de la Grèce; mais comme ils jouaient tous ensemble le même air, il trouva que ces gens gagnaient mal leur argent, et il leur cria de lutter les uns contre les autres, avec des airs différents[2].

Rome restait donc une cité demi-barbare[3], malgré le nombre immense de statues et de tableaux entassés dans ses temples, sur ses places, sous ses portiques. En vain ses consuls la paraient-ils des dépouilles du monde; en vain voulaient-ils, malgré les remontrances de Fabius et de Caton, qu'elle rivalisât aussi de beauté avec Athènes, Syracuse et Corinthe; l'art importé[4], comme un butin, dans le bagage des légions, devenait sur les bords du Tibre, un travail manuel et mercenaire. Il est de trop noble origine pour ne pas languir dans la servitude. Comme la poésie, il veut une âme élevée et des mains libres.

La civilisation romaine était ainsi marquée à son origine

ches. Comme chez nous à présent, on mêla même les deux choses, l'action dramatique et l'appareil destiné uniquement à frapper les yeux. Horace s'en plaindra vivement. Avant lui, Cicéron demandait à quoi bon mettre dans *Clytemnestre* un nombre immense de mulets, et dans le *Cheval de Troie*, des milliers de boucliers, etc., etc. — 1. Vell. Pat., I, 13. — 2. Voy. cette scène grotesque dans Polybe, XXX, 13. — 3. Elle ne fut pavée qu'en 174, sous la censure de Fulvius et de Posthumius Albinus; et elle n'eut de cadran solaire à son méridien qu'en 164. Ce fut Scipion Nasica qui apporta la première clepsydre. — 4. Les artistes et les architectes étaient tous Grecs; Anicius fit venir de Grèce τοὺς ἐπιφανεστάτους τεχνίτας. Pol., XXX, 13. Scipion amène à Rome : *congregatos per Asiam artifices*. Pour les jeux de Fulvius, *multi artifices ex Græcia venerunt*. Liv., XXXIX, 22.

du caractère qu'elle conserva toujours, et qui explique sa chute. C'est une civilisation tout extérieure; la surface seule de la société est éclairée, la lumière ne pénètre pas jusqu'aux couches inférieures. De là ce mélange d'élégance et de grossièreté, de scepticisme et de superstition, d'études élevées et de plaisirs féroces, de débauches sans nom. L'esprit s'éclaire, mais le cœur se déprave; l'intelligence grandit, mais les caractères s'affaissent; parce que ce sont les mœurs et non pas le savoir qui les forment. Aujourd'hui, dans le corps social, le sang plébéien monte sans cesse, et renouvelle le sang appauvri des classes riches et puissantes; et ce mouvement lent, mais continu, rend impossible, malgré de poétiques craintes, le retour d'un nouveau moyen âge. A Rome, il n'en était pas ainsi; entre les hautes et les basses classes, il y avait, comme nous l'allons bientôt montrer, un infranchissable abîme. Aussi, quand cette tête de la société romaine tomba sous la faux du temps ou sous la hache des triumvirs et des empereurs, il ne resta plus qu'un cadavre.

J'ai suivi dans les pages qui précèdent l'influence de la Grèce et de l'Orient sur les mœurs privées, sur la religion, la littérature et le droit, il faut étudier maintenant cette influence et l'effet de tant de guerres et de conquêtes sur les mœurs publiques et sur la constitution.

Au second siècle avant notre ère, le temps des grandes luttes politiques était passé; l'union et la paix régnaient dans la ville; le peuple était docile, le sénat modéré, les tribuns pacifiques, et la république puissante et paisible semblait marcher vers un long et brillant avenir. Vainement Flamininus et Varron, au commencement de la seconde guerre punique, avaient essayé de ranimer les vieilles querelles[1]. Les tribuns, autrefois chefs de parti, maintenant membres du gouvernement et respectés jusqu'au milieu du sénat, n'usaient plus de leur force que

1. Voy. dans Tite-Live, XXII, 23 et ailleurs, la conduite de Blésus, de Métilius, d'Hérennius, etc. Plut., *in Fab.*

dans l'intérêt de l'ordre, de la justice et des mœurs. En 198, Porcius Lecca forçait un préteur de renoncer à l'ovation qu'il avait injustement obtenue du sénat [1]. Un autre, en pareille occasion, ne cédait qu'aux vœux unanimes de l'assemblée [2]. Flamininus briguait le consulat au sortir de la questure; les tribuns s'y opposèrent au nom des lois, et quand il eut justifié la confiance du peuple par ses services, ils le firent continuer, malgré les consuls, dans son commandement [3]. Deux généraux étaient depuis longtemps oubliés en Espagne, ils provoquèrent un plébiscite qui les rappela [4]. Un consul voulut dès le lendemain de Cynocéphales recommencer la guerre contre Philippe, ils opposèrent leur *veto;* maintes fois ils humilièrent l'autorité consulaire, et ils osèrent un jour menacer de la prison les deux censeurs en charge [5].

Leur pouvoir était immense, parce qu'ils pouvaient par les plébiscites et par leur *veto* tout faire comme tout arrêter. Il était incontesté, parce qu'ils n'étaient plus seulement les chefs de la plèbe, mais ceux du peuple entier. Aussi voit-on passer par le tribunat les nobles les plus illustres; Marcellus, Fulvius Nobilior, Calpurnius Pison, qui fut ensuite deux fois consul, Sempr. Gracchus, censeur, deux fois consul et triomphateur; Métellus le Numidique, Ælius Pætus et le grand jurisconsulte Scævola. Honoré par de tels hommes, le tribunat devint une haute magistrature de laquelle sortirent les meilleures lois de ce temps, *Villia*, *Voconia*, *Orchia*, l'institution des tribunaux permanents, l'établissement du scrutin secret et de continuelles accusations contre les prévaricateurs [6]. Fidèles à leur origine et à la

1. Tite-Live, XXXII, 7. — 2. *Id.*, XXXI, 21. — 3. *Id.*, XXXII, 7. — 4. *Id.*, XXXI, 50. — 5. Liv., XLIII, 16. Deux fois les consuls furent jetés par eux en prison. L'un d'eux, Juventius Thalna, essaya même d'attribuer au peuple la décision des affaires étrangères, jusqu'alors exclusivement réservée au sénat. Liv., XLII, 30, XLV, 21. — 6. Voy. plus loin, p. 73. L'an 142, un préteur s'étant laissé acheter par des gens accusés de meurtre, il fut poursuivi par le tribun Scævola, contraint de s'exiler et bientôt après de se tuer. Freinsh., LIII, 38. Ce fut encore un tribun, Scribonius, qui proposa la loi pour rendre la liberté aux Lusitaniens vendus par Galba. Liv., *Épit.*, XLIX.

politique qui avait rendu Rome si forte, ils demandèrent, en 188, le droit de suffrage pour Fundi, Formies et Arpinum, où devaient naître Marius et Ciceron. Aux soldats de Scipion et aux vétérans de la seconde guerre punique, ils faisaient donner des terres[1]; aux pauvres, du blé à bas prix[2]; et dans l'espace de vingt ans ils provoquèrent la fondation de vingt-trois colonies[3]. A leur instigation, les édiles poursuivaient activement les fermiers des pâturages publics, les usuriers et leurs prête-noms italiens[4]. Enfin, la loi Valérienne était encore solennellement renouvelée : en 198, le tribun Porcius Lecca fit décréter qu'un citoyen ne pourrait être battu de verges[5].

Cependant, comme la constitution n'était pas écrite, elle se prêtait suivant les circonstances aux empiétements du sénat, aussi bien qu'à ceux des tribuns, et le peuple voyait quelquefois la toute-puissance de ses chefs, brisée par un sénatus-consulte. Pour l'année 190, T.-Live parle d'un tribun dont l'opposition fut annulée par l'autorité du sénat[6]. Cette incertitude des magistrats et des grands corps de l'État sur la limite de leurs droits, cette facilité que tous avaient d'arriver à l'arbitraire et au pouvoir absolu était un danger toujours menaçant pour la liberté. Pendant un siècle la sagesse des uns, la modération des autres, et de mutuels égards sauvèrent la constitution.

Le sénat en effet montrait lui-même pour les droits du peuple un religieux respect, malgré l'espèce de dictature dont les dangers de la seconde guerre punique l'avaient in-

1. Liv., XXXI, 4, 49; XXXII, 1. — 2. *Ibid.*, XXX, 26; XXXI, 4, 50; XXXIII, 42. — 3. Liv., *passim*, depuis XXXII, 29; rappelons que les citoyens ne payaient pas le tribut tant qu'ils étaient sous les drapeaux (Liv., IV, 60; V, 10, 20), et que les prêtres eux-mêmes étaient soumis à une taxe de guerre. Liv. XXXIII, 42. — 4. *Multos pecuarios damnarunt.* Liv. XXXV, 10; *multos pecuarios ad populi judicium adduxerunt.* XXXIII, 42. *Cf.*, XXXV, 7, le plébiscite du tribun Sempr. Gracchus qui étend aux alliés les lois romaines sur l'usure. — 5. Liv., X, 9. *Virgas ab omnium C. R. corpore amovit.* Cic., *pro Rab.*, IV, 12, *de Rep.*, II, 31, etc. — 6. *Senatus auctoritate sua tribunum plebis compulit ad remittendum intercessionem*, XXXVI, 40 Pour l'*auctoritas patrum Cf.* Liv., XXXIX, 39; après Cannes, c'est le sénat qui nomme un dictateur. Liv. XXII, 57.

vesti[1]. Il se contentait de la direction des affaires extérieures, et il s'inclinait devant l'autorité souveraine de l'assemblée générale ; en toute affaire celle-ci décidait. Deux consuls voulaient se faire donner par le sénat le commandement de l'Afrique avant Zama, les Pères renvoyèrent la question au peuple[2]. Un plébéien sollicitait pour la première fois, en 209, la charge de grand curion ; repoussé par les patriciens, il fit appel aux tribuns, qui, loin de le soutenir, remirent l'affaire au sénat. La haute assemblée refusa, et vaincus dans cette lutte d'un genre nouveau, les tribuns furent contraints de laisser le peuple décider[3]. Le peuple, de son côté, avait porté, dans l'affaire des Campaniens, le décret suivant : Ce que le sénat aura arrêté à la majorité des voix, nous voulons et nous ordonnons que cela soit[4]. Enfin dans l'élection de Flamininus[5], le sénat, étendant, malgré les tribuns, les droits du peuple au forum, soutint que celui qui faisait les lois pouvait aussi dispenser de l'observation des lois Quelques années plus tard, après la conquête de la Macédoine, il déclarait que le trésor n'avait plus besoin de l impôt des citoyens[6].

Dans une république, les charges de l'administration judiciaire sont presque des fonctions politiques ; mais les sénateurs, qui remplissaient les tribunaux, ne cherchaient encore qu'à rendre bonne et prompte justice. Moins juges d'ailleurs qu'arbitres, ils pouvaient, dans les moindres causes, être changés au gré des parties[7]. Quant au droit, si ce n'était plus un mystère, c'était toujours une science

1. De cette dictature, il resta surtout au sénat une autorité plus grande sur les magistrats, qui se trouvèrent placés davantage dans sa dépendance, *quasi ministri gravissimi concilii* (Cic., *pro Sextio*, 65), et un pouvoir législatif plus étendu. C'est alors surtout que le sénatus-consulte obtint force de loi, *legis vicem obtinet quamvis fuit quæsitum*, quoique on l'ait contesté. Gaius, I, 4. Ce pouvoir permit au sénat de ne plus recourir à des dictateurs. — 2. Liv., XXVIII, 1-8. — 3. Liv., XXXVII, 8. — 4. *Ibid.*, XXVI, 33. Voyez aussi sur cette bonne intelligence, XXXVII, 36, et *passim*, du livre XXVI à XLII. — 5. *Ibid.*, XXXII, 7. — 6. Pl., *H. N.*, XXXIII, 17. On conserva cependant le droit du vingtième sur la vente et l'affranchissement des esclaves, et le *portorium* ne fut aboli qu'en l'an 62. — 7. Cic., *pro Cluent.*, 119 ; *pr. Rab.*, 16-17.

rendue difficile par la multiplicité des lois et des édits. Les écoles que les jurisconsultes avaient ouvertes, ne suffisaient pas à la populariser ; du moins le plaideur n'était-il plus à la merci de son juge.

Loin donc que le peuple fût dépouillé de ses prérogatives[1], il conservait, comme par le passé, le droit de condamner à la mort, à l'exil ou à l'amende, de nommer aux charges, de faire des lois, de décider de la paix, de la guerre et des alliances. Aussi, en voyant l'étendue de ses droits et l'autorité illimitée de ses tribuns, Polybe prédisait qu'un jour ce peuple, abusant de sa force, bouleverserait l'État et livrerait à quelques ambitieux sa liberté[2].

La constitution était si peu changée dans ses formes extérieures, quelque temps avant les Gracques, qu'aux yeux du même écrivain qui prévoyait sa chute, elle paraissait encore le plus parfait gouvernement que le monde eût connu. Même il y avait, malgré tant d'incrédulité, un respect apparent pour l'ancien culte. Les prodiges étaient toujours aussi nombreux, aussi bizarres, c'est-à-dire le peuple et les soldats aussi grossiers, aussi crédules. Les généraux vouaient des temples ; mais, comme Sempronius Gracchus, pour y graver le récit de leurs exploits ou y

1. Depuis la guerre de Persée, a-t-on dit, le peuple ne reçoit plus ni blé ni terres. Mais nous n'avons pas le droit de l'affirmer, car depuis Persée, Tite-Live nous manque. D'ailleurs le blé distribué provenait surtout de Carthage et de Massinissa, qui voulaient par ces dons montrer leur zèle, et l'année 133 Carthage, Massinissa n'existaient plus. On ajoute que le peuple fut dépouillé de son autorité judiciaire ; mais les *quæstiones perpetuæ* étaient une heureuse innovation ; d'ailleurs le peuple avait toujours le droit d'évoquer une affaire à ses comices, ou de la renvoyer à une commission spéciale, lors même qu'il y avait pour la juger une *quæstio perpetua*. On dit encore qu'on lui ôta le droit de déclarer la guerre ; mais Polybe, alors à Rome, affirme le contraire. Quelques faits de peu d'importance et faciles à expliquer ne peuvent prouver contre le droit et contre l'opinion attestés à la fois par un écrivain contemporain. Quand le sénat entreprend une guerre sans avoir demandé l'autorisation du peuple, ou bien il la présente comme la continuation d'anciennes hostilités : ainsi en Lusitanie sous Cépion ; ou bien, ce sont des alliés, comme les Massaliotes, qui implorent une immédiate assistance. Le plus souvent il pousse à bout ses adversaires, et sous prétexte qu'ils ont eux-mêmes rompu la paix, il envoie les légions. Ainsi Carthage en attaquant Massinissa avait elle-même rompu les traités, etc. — 2. Polyb., VI, *Fr* 3 et 5.

peindre leurs victoires. Ils immolaient avant l'action de nombreuses victimes; mais pour contraindre, comme Paul-Émile, l'impatience des soldats et attendre le moment propice[1]. « Quand ce consul, dit son biographe, eut obtenu la charge d'augure, il étudia à fond les anciens rites, et depuis il ne se permit aucune innovation, ni l'omission la plus légère. Alors même, disait-il, qu'on croirait la divinité indulgente et facile sur ces négligences, il serait funeste à la république de les autoriser. » Les tribuns eux-mêmes prennent maintenant les auspices, et Cicéron invoquera plus tard, comme Paul-Émile, la raison d'État pour légitimer la science augurale[2]. Ce peuple formaliste était d'ailleurs attaché aux signes extérieurs des choses plus qu'à leur sens véritable; même au temps de César, un Métellus fera rompre une assemblée en enlevant le drapeau du Janicule.

Ainsi la république durait, et cependant la liberté se mourait. Le peuple n'était pas opprimé, et il était dans la plus affreuse misère; le cens marquait un plus grand nombre de citoyens qu'il n'en avait jamais indiqué, et l'on manquait de soldats. C'est que les mœurs, sinon les lois, avaient changé, et que la constitution n'était plus qu'une forme vide d'où la vie s'était retirée; c'est qu'enfin le peuple romain était déjà ce que disait Catilina, un corps sans tête, et une tête sans corps : une foule immense de pauvres, et au-dessus d'elle, bien loin, quelques nobles plus riches et plus fiers que des rois. Un siècle de guerres, de pillages et de corruption avait dévoré cette classe moyenne à qui Rome avait dû sa force et sa liberté. Voilà le grand fait de cette période et la cause de tous les bouleversements qui vont suivre; car avec cette classe disparurent le patriotisme, la discipline et l'austérité des anciennes mœurs; avec elle périt l'équilibre de l'État, qui, désormais livré aux réactions sanglantes des partis, oscilla entre le despo-

1. A Pydna les légions avaient le soleil levant dans les yeux. Paul-Émile immola successivement 21 victimes jusqu'à ce que le soleil eût tourné. — 2. Voy. les lois Ælia et Fusia dans l'Index d'Ernesti, *ad Cic.*

tisme de la foule et celui des grands, jusqu'au jour où tous, nobles et prolétaires, riches et pauvres, trouvèrent le repos sous un maître.

Bien des faits montrent cette disparition de la classe moyenne. Seule elle fournissait les légionnaires, et dès l'année 180, Tite-Live avoue qu'on eut beaucoup de peine à compléter neuf légions[1]. En 151, Lucullus, sans le dévouement de Scipion Émilien, n'aurait pu faire les levées nécessaires à l'armée d'Espagne[2], et il fallut, quelques années plus tard, que C. Gracchus défendît d'enrôler des soldats au-dessous de dix sept ans[3]. Si le cens de l'an 159 donna 338 314 citoyens[4], ce n'était pas le nombre des légionnaires qui augmentait, c'était celui des prolétaires qu'une juste défiance tenait éloignés des armées[5]. Le cens lui-même diminua : en 131 il ne marqua plus que 317 823 citoyens[6], et le censeur Métellus, effrayé, proposa, dans un singulier discours, de contraindre tous les célibataires au mariage[7] : « Romains, dit-il, s'il nous était possible de vivre sans femmes, un grand embarras nous serait épargné; mais puisque la nature a voulu que nous ne puissions vivre commodément avec elles, et que sans elles nous ne puis-

1. XL, 36, *is ipse exercitus ægre explebatur. Cf., ibid.*, 29 et XLI, 21, *delectus consulibus difficilior*. — 2. Polyb., XXXV, 4. — 3. Plut., *in Caio*. — 4. Je crois avec Beaufort que les chiffres qu'on trouve dans Tite-Live pour le cens de l'année 208, comme pour celui de 194, qui ne porte que 143 704, citoyens, sont faux. Voyez mon Ier volume, page 403, note 3. Le cens de l'an 188 donna 258 328 légionnaires; on dit que cette augmentation de 115 000 citoyens en six ans fut due à l'inscription des Campaniens sur les rôles des censeurs; mais le passage cité de Tite-Live, XXXVIII, 36, porte seulement que ce serait désormais toujours à Rome qu'ils viendraient se faire recenser, et non pas qu'ils le furent alors pour la premiere fois. — 5. Les prolétaires ne furent régulièrement enrôlés que depuis Marius. Auparavant ils n'étaient armés que dans les cas exceptionnels. Oros, IV, 1. Cass. Hémina, *ap.* Non. s. v. *proletarii*, Aulu-G., XVI, 10. Juste Lipse, *de Mil. Rom.*, I, 2. Au temps qui nous occupe, ceux qui avaient moins de 400 drachmes servaient dans la marine. Polyb., VI, 18. — 6. D'après Tite-Live, en 200 il n'y eut que 6 légions; de 199 à 195, 8; en 195, 10; en 194, 8; en 193, 10; en 192 et 191, 12; les deux années suivantes, 14; puis 13, 10 et 8, jusqu'à la guerre contre Persée. Alors chaque légion compta : *Sena millia peditum, trecenos equites*. Liv., XLIV, 21. — 7. Épit. Liv., 59, et Aulu-G., I, 6.

sions pas vivre du tout, il faut songer à la perpétuité de l'État plus qu'à notre propre satisfaction. » Plus tard le cens se relèvera jusqu'à compter 450 000 citoyens. Mais c'est alors que Tite-Live fera ce triste aveu : « Rome qui levait contre Annibal vingt-trois légions, ne pourrait aujourd'hui en armer huit. »

Ainsi la classe moyenne disparaissait, mais quelles étaient les causes de cette sourde révolution ? Depuis qu'Annibal avait passé l'Èbre, la guerre avait décimé sans relâche la population militaire : 40 000 Romains au moins étaient toujours retenus sous les drapeaux, c'est-à-dire le huitième de la population totale et le quart peut-être des hommes propres au service. Aujourd'hui on lève un soldat sur cent habitants, et il ne sert que quatre ans. A Rome on en prenait un sur huit[1], et il pouvait être, comme Ligustinus, vingt-trois fois enrôlé[2]. Un service si actif devait être bien meurtrier ; et comme les pertes tombaient sur une classe restreinte, cette classe devait nécessairement décroître avec une désastreuse rapidité. Ainsi les longues guerres de Charlemagne contribuèrent à épuiser dans l'empire des Francs la classe des hommes libres. Après lui, il ne resta que des seigneurs féodaux et des serfs, comme à Rome il n'y eut plus, après la conquête de l'Afrique, de la Grèce et de l'Asie, que des nobles et des prolétaires.

Toutefois une chose plus meurtrière que les combats et les marches forcées, que les privations et le brusque passage par tant de climats, que les maladies enfin ou le fer ennemi, c'étaient les conséquences qu'avait cette vie des camps pour les mœurs des soldats. Aux yeux de beaucoup la guerre était devenue un métier, et quand l'expédition pro-

1. Comme les consuls avaient le droit de choisir les légionnaires, ils prenaient surtout dans les tribus rustiques. En portant à 160 ou 180 000 hommes le chiffre de la population dans laquelle les consuls faisaient les levées, je crois être plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité. — 2. Même davantage ; le temps où l'on ne pouvait refuser son nom à l'enrôlement, durant de 17 ans à 45. On ne pouvait briguer une charge qu'après avoir fait dix campagnes. Polyb., VI, 18.

mettait du butin, les consuls ne trouvaient que trop de volontaires[1]. Pauvres aujourd'hui, mais demain riches, heureux, ils préféraient aux rudes labeurs du paysan, à sa vie tristement monotone, les changements soudains de ce jeu terrible de la guerre, les privations, mais aussi les joies et les excès des lendemains de victoire. L'État leur assurant les vivres, les vêtements[2] et la solde, ils remplaçaient par une prodigue insouciance les habitudes prévoyantes et économes du laboureur. Mais venait-il un licenciement, fallait-il reprendre la pioche et la bêche, et les travaux de tous les jours, et la sobriété de tous les instants, ils étaient épouvantés et fuyaient à Rome, où ils allaient grossir, auprès de leurs anciens chefs, la foule servile des clients. En vain leur offrait-on des terres, ils n'en voulaient pas. Le sénat en envoya comme colons à Antium, à Tarente, à Locres, à Siponte, à Buxentum et dans vingt autres places; au bout de quelques années ils s'étaient tous enfuis[3]. Les Gracques eux-mêmes ne trouveront pas de partisans dans cette foule paresseuse qui les laissera périr sans les défendre. Quand l'ennemi était près de Rome, les campagnes étaient courtes, et le soldat, redevenu bien vite citoyen, retrouvait, après quelques jours d'absence, sa femme, ses enfants et ses travaux. Aujourd'hui les légionnaires, qui dans peu s'indigneront qu'on les appelle du nom de Quirites, passent quinze à vingt ans dans les camps ou dans les garnisons lointaines; ils n'ont plus de famille, ils vivent dans le célibat, et si le général ne les ramène pas avec lui à Rome, ils restent dans la province, où ils perdent bientôt

1. Quand on sut que l'Africain accompagnerait son frère en Asie, 5000 volontaires accoururent. Liv., XXXVII, 4. En 171, il s'en présenta une foule, *quia locupletes videbant qui priore Macedonico bello aut adversus Antiochum in Asia stipendia fecerant* : *ibid.*, XLII, 32. La guerre devient si bien un métier, que les pièces de Plaute sont pleines de militaires fanfarons, qui certainement ne sont pas tous empruntés à la Grèce. Il ne montre pas un soldat sur la scène qui ne soit de cette race. « Si je n'étais pas insolent, dit Simmia, dans Pseudolus, v. 903, est-ce qu'on me prendrait pour un soldat, » *stratioticus homo*. — 2. Cela ne fut régulièrement établi que par Caius Gracchus. — 3. Un consul trouva Sipontum et Buxentum entièrement désertes, Liv., XXXIX, 22.

ce qu'ils ont encore de vertus romaines[1]. Quel nombre Mithridate n'en trouva-t-il pas en Asie !

Pour ceux que le service rendait à l'Italie, d'autres causes les chassaient de leurs champs vers la ville. Les progrès du luxe et l'abondance des métaux précieux ayant subitement élevé le prix des denrées[2], la même fortune qui donnait autrefois une honnête aisance ne sauvait plus de la misère. Quand Cn. Scipion, au commencement de la seconde guerre punique, demanda son rappel d'Espagne pour aller marier sa fille, le sénat se chargea de trouver à celle-ci un époux, et lui donna 11 000 as[3]. Quelques années seulement après Zama, 25 talents étaient déjà regardés comme une dot bien minime, même dans une maison de mœurs antiques, parce que les vertus de l'épouse n'étaient plus comptées[4]. Ainsi chaque jour les besoins croissaient, et chaque jour aussi, du moins pour le pauvre qui avait les périls, mais non les profits durables de la conquête, les moyens de les satisfaire diminuaient. Autrefois les petits fermiers nourrissaient Rome : cet immense marché leur était fermé depuis qu'on y amenait les blés d'Afrique, de Sicile et de Sardaigne, cultivés à meilleur compte par des troupeaux d'esclaves, dans des terres plus fertiles[5]. Ils voyaient donc baisser, par la con-

1. Toute l'armée de Gabinius resta en Égypte. Cés., *B. C.*, III, 110. Voy. plus loin la guerre de César en Afrique. *Cf.* Liv., XLIII, 3, la requête des 4000 hommes établis à Carteia. — 2. Ταχὺ τὰς τούτων τιμὰς εἰς ἄπιστον ὑπερβολὴν ἤγαγεν. Τοῦ μὲν γὰρ οἴνου τὸ κεράμιον ἐπωλεῖτο δραχμῶν ἑκατόν, τῶν δὲ Ποντικῶν ταρίχων τὸ κεράμιον δραχμῶν τετρακοσίων. Diod., XXXVII, 3. — 3. Sénèque dit que de son temps cela n'eût pas suffi à la fille d'un affranchi pour l'achat d'un miroir. — 4. *Dum dos sit, nullum vitium vitio vortitur.* Plaute, *Persa*, v. 384.— 5. Quoi qu'en dise Tacite (*Ann.* XII, 43), l'Italie n'était pas, sauf en quelques cantons, d'une extrême fertilité, ou peut-être était-elle épuisée par une longue culture à bras et par le manque d'engrais; du moins à cette époque, le rapport n'était, excepté dans quelques cantons privilégiés de l'Étrurie, de la Grande Grèce et dans la plaine du Pô, que de 4 ou 5 à 1. En outre un mauvais système de jachères, des frais de culture énormes par suite de l'imperfection des méthodes, de l'emploi d'instruments qui exigeaient une main-d'œuvre quadruple de la nôtre, et du mauvais état des voies de petite communication qui, ne permettant pas l'usage des voitures, forçait de tout envoyer à dos d'âne et de cheval jusqu'à la ville ou au bord de la mer, enfin la défense d'exporter le blé d'Italie-

currence des blés étrangers, le produit de leur travail, et par la concentration des propriétés, la valeur de leur patrimoine. Chez nous, l'équilibre se conserve dans les conditions par la diversité des sources de fortune, dont une seule classe ne peut avoir le monopole. Les agriculteurs, les industriels et les commerçants renouvellent sans cesse, par leur concurrence, cette classe moyenne qui est la plus sûre gardienne de la liberté. A Rome, où le commerce était aux mains de grandes compagnies servies par des multitudes d'esclaves, il n'y avait pour le citoyen isolé qu'un moyen d'aisance : la propriété foncière et le travail agricole; l'une diminuant de valeur, l'autre devenant tous les jours plus rare, l'aisance du peuple aussi diminuait. De la gêne à la misère le pas était bientôt franchi. Voulait-on recourir à l'usure, l'argent était à un taux exorbitant[1], malgré les lois et la surveillance des édiles. Nous verrons Brutus lui-même prêter à 48 pour cent[2]. Depuis 169, les citoyens sont, il est vrai, affranchis de l'impôt foncier; mais cet impôt, étant proportionnel, pesait principalement sur les riches, et c'étaient eux encore qui gagnaient le plus à sa suppression.

Et puis ces riches ne respectaient pas toujours le domaine du pauvre. Après avoir pillé le monde comme préteurs ou consuls durant la guerre, les nobles, pendant la paix, pillaient encore les sujets comme gouverneurs; et de retour à Rome avec d'immenses richesses[3], ils les employaient

et les encouragements donnés à l'importation des blés étrangers, contribuaient à rendre la culture du blé très-onéreuse, par conséquent à faire regarder comme une mauvaise spéculation d'avoir des terres à grains. Caton place cette propriété au sixième rang. M. Dureau de la Malle (*Écon. pol. des Rom.*) ne porte qu'à 60 fr. par an le rapport d'un arpent des meilleurs prés. Il y a trace cependant d'une *protection* accordée plus tard à l'agriculture italienne : *Transalpinas gentes oleam et vitem serere non sinimus, quo pluris sint nostra oliveta nostræque vineæ.* Cic., *de Rep.*, III, 6. — 1. Cicéron dit que de son temps on prêtait à Rome jusqu'à 34 pour cent et à 48 dans les provinces; dans ses *Ép. Fam.*, V, 6 : Il n'y a de fortune que pour ceux qui prêtent à 50 pour 100. *Cf.* Plaute, *Curcul.*, v. 516; *Épidicus*, v. 52; *in dies minasque argenti singulas numis.* — 2. Cic. *Ep. ad Brut.* v, 21 — 3. Cicéron lui-même qui n'était pas, il s'en faut, un des plus riches, acheta une maison 3 500 000 sesterces. *Fam.*, V, 6. P. Crassus possédait cent millions. Corn., *in Att.*, 5. Sallust., *Cat.*, 12. *Domos atque*

à changer le modique héritage de leurs pères en des domaines vastes comme des provinces. Dans leurs villas, ils voulaient renfermer des bois, des lacs, des montagnes. Là où cent familles avaient vécu à l'aise, un seul se trouvait à l'étroit. Pour augmenter son parc, il achetait à vil prix le champ d'un vieux soldat blessé ou d'un paysan endetté, qui allaient bientôt perdre dans les tavernes de Rome le peu d'or qu'ils avaient reçu. Plus souvent il prenait sans rien donner[1]. Un ancien écrivain nous montre un malheureux en procès avec un homme riche, parce que celui-ci, incommodé par les abeilles du pauvre, son voisin, les avait détruites[2]. Le pauvre protestait qu'il avait voulu fuir, établir ailleurs ses essaims; mais que nulle part il n'avait pu trouver un petit champ où il n'eût encore un homme riche pour voisin. « Les puissants du siècle, dit Columelle, ont des propriétés dont ils ne peuvent même pas faire le tour à cheval; » et une inscription trouvée près de Viterbe montre qu'un aqueduc long de 6 milles ne traversait les terres que de neuf propriétaires[3]. Sur tout le territoire de Léontini, en Sicile, il n'y avait que 83 propriétaires; sur celui d'Herbite 257, d'Argyra 250, de Motyca 188[4]. Rabirius ne fut pas embarrassé pour prêter tout d'un coup à un prince fugitif cent millions de sesterces, et un autre publicain disait : « J'ai plus d'or que trois rois[5]. » Ainsi il en était des fortunes particulières comme des États : une énergique concentration amenait toutes les terres dans les mains de quelques grandes familles[6]. *Latifundia perdidere Italiam*, s'écrie Pline, et

villas in urbium modum exædificatas.... a privatis compluribus subversos montes, maria constrata. Cornélie avait eu sa maison de Misène pour 75 000 drachmes; le prix des propriétés de luxe monta si vite, que Lucullus la paya 500 200. Plut., *Mar.*, 35. Dacier a traduit à tort 2 500 000, et beaucoup d'écrivains lui ont emprunté ce chiffre. — 1. Cic., *Parentes aut parvi liberi militum, ut quisque potentiori confinis erat, sedibus pellebantur.* Sall., *Jug.*, 41. *Cf.* Sen., *Ép.*, 90, le faux Quint., *Décl.*, 13, et Hor., *Od.*, II, 18. *Pellitur, paternos in sinu ferens deos* — 2. Dureau de la Malle, II, 221. Mais cet écrivain attribue à tort à Quintilien les *déclamations* où ce fait se trouve. — 3. Dureau de la Malle, II, 221. — 4. Cic., *in Verr.* César raconte, *B. C.*, I, 16, que Domitius, qui avait 33 cohortes, *militibus pollicetur ex suis possessionibus quaterna in singulos jugera.* — 5. Cic. *pro Rabir.*, et Hor. *Sat.* II, 1, 6. — 6. C'est encore le mal de Rome aujourd'hui. Le

il a raison, car les pays de montagne ne peuvent prospérer que par le travail à la main qui varie les procédés selon les différents sols, et fait valoir les moindres réduits.

La petite propriété disparaissait donc et avec elle cette forte population de laboureurs qui aimait sincèrement la patrie, les dieux et la liberté. Tite-Live cite avec complaisance le discours de Ligustinus; mais ce centurion, après 22 campagnes et à l'âge de plus de 50 ans, n'avait pour lui, sa femme et ses huit enfants qu'un arpent de terre et une cabane[1]. Qu'allaient devenir ses fils après le partage de ce misérable héritage? Ils offriront leurs bras aux riches propriétaires. Mais ceux-ci ne veulent plus, à l'exemple de Caton, que des prairies qui nourrissent sans frais et sans travail de nombreux troupeaux[2]. Quelques esclaves suffiront bien pour les garder, et il y a tant d'hommes à vendre, qu'avec 500 drachmes (434 fr.)[3] on a cette machine humaine que Varron classe avec les bœufs et les charrues, *instrumentum vocale*. Elle fonctionne mal, il est vrai, et paresseusement; mais elle coûte si peu à entretenir et à remplacer, qu'on ne l'épargne guère. Malgré tous ses défauts, on préfère l'esclave à l'ouvrier libre, plus cher, moins docile et qu'on ne peut traiter avec le même mépris. Quand Paul-Émile eut vendu 150000 Épirotes; Scipion Émilien, 55000 Carthaginois; Gracchus, tant de Sardes qu'on

prince Borghèse possède dans la campagne 22000 hectares, le duc Sforza Cesarini 11000, les princes Pamphili et Chigi plus de 5000, le chapitre de Saint-Pierre et l'hôpital du Saint-Esprit davantage encore. Enfin 113 familles romaines possèdent 126,000 hect. et 64 corporations s'en partagent 75000. Fulchiron, *Voyage dans l'Italie méridionale*. — 1. Liv., XLII, 32. — 2. *A Catone quum quæreretur quid maxime in re familiari expediret, respondit bene pascere*. Colum, *Præf.*, *l.* VI. — 3. 1200 prisonniers romains vendus par Annibal en Achaïe furent, suivant Polybe, rachetés au prix de 100 talents ou 521665 fr. Suivant M. Bœckh, le prix des esclaves employés aux mines de l'Attique n'était que de 125 à 150 drachmes, 108 ou 130 fr.; d'après Plutarque, ce prix pouvait monter pour un vigoureux esclave jusqu'à 1300 fr., *in Cat. maj.*, 6. Cependant Horace, à une époque où les prix avaient augmenté, n'avait payé Dave que 500 drachmes, *Sat.*, II, 7. Une preuve de leur peu de valeur, c'est qu'un M. Scaurus, riche seulement de 25000 nummos, en avait six. Meursius, *de Luxu Rom.* Après une victoire il s'en vendait au prix de 4 drachmes, 3 fr. 47 c.

ne disait plus, pour désigner une vile denrée, que *Sardes à vendre*, toutes les villas s'emplirent d'esclaves, et il n'y eut plus, sur les terres des riches, place pour le journalier de condition libre[1].

Chassés de leur patrimoine par l'usure ou par l'avidité de riches voisins, privés de travail par la concurrence des esclaves, ou prenant en dégoût la vie frugale de leurs pères, grâce aux habitudes de paresse et de débauche contractées dans les camps, les pauvres tournaient leurs pas vers Rome[2] et venaient grossir cette foule affamée et menaçante que le sénat apaisera quelque temps en lui jetant un peu de blé pour pâture. César trouva que sur 450 000 citoyens, 320 000 vivaient aux dépens du trésor, c'est-à-dire que les trois quarts du peuple romain mendiaient. Un mot du tribun Philippe est plus terrible : « Il n'y a pas, disait-il, dans Rome 2000 individus qui possèdent[3]. » Et maintenant qu'on reproche à Marius d'avoir ouvert les légions aux Italiens et aux prolétaires !

Appien a bien compris cette situation de la république. Après avoir rappelé qu'une partie des terres enlevées aux Italiens étaient restées indivises et abandonnées en jouissance à ceux qui voulaient les défricher, à condition seulement de payer la dîme et le quint des fruits perçus, et pour les pâturages une redevance en argent, il ajoute : « On croyait avoir ainsi pourvu aux besoins de la vieille race italique, race patiente et laborieuse, et aux besoins du peuple vainqueur. Mais le contraire arriva : les riches s'emparèrent peu à peu de ces terres du domaine public, et dans l'espé-

1. Ὥστε ταχὺ τὴν Ἰταλίαν ἅπασαν ὀλιγανδρίας ἐλευθέρων αἰσθέσθαι, δεσμωτηρίων δὲ βαρβαρικῶν ἐμπεπλῆσθαι δι' ὧν ἐγεώργουν οἱ πλούσιοι τὰ χωρία, τοὺς πολίτας ἐξελάσαντες. Plut., *in Tib.*, 8. M. Ch. Comte a montré qu'il ne pouvait pas y avoir de classe moyenne dans les États où l'esclavage a pris un grand développement. — 2. Maintenant, dit Varron, que les pères de famille, abandonnant la faucille et la charrue, se sont presque tous glissés dans Rome, et aiment mieux se servir de leurs mains au cirque et au théâtre que dans les vignobles et les champs, il nous faut, pour ne pas mourir de faim, acheter notre blé aux Sardes et aux Africains, et aller vendanger avec des navires dans les îles de Cos et de Chio. — 3. *Non esse in civitate duo millia hominum qui rem haberent*. Cic., de *Off.*, II, 21. Ce tribun était cependant un homme modéré.

rance qu'une longue possession deviendrait un titre inattaquable de propriété, ils *achetèrent ou prirent de force* les terres situées à leur convenance et les petits héritages de tous les pauvres gens leurs voisins[1]. De cette manière ils firent de leurs champs de vastes *latifundia*. Pour la culture des terres et la garde des troupeaux, ils employaient des esclaves qui ne pouvaient leur être enlevés, comme l'étaient les ouvriers libres, par le service militaire : *Ces esclaves étaient une propriété des plus fructueuses, à cause de leur rapide multiplication que favorisait l'exemption du service militaire.* De là il arriva que les hommes puissants s'enrichirent outre mesure et qu'on ne vit plus que des esclaves dans les campagnes. La race italienne, usée et appauvrie, périssait sous le poids de la misère, des impôts et de la guerre. Si parfois l'homme libre échappait à ces maux, il se perdait dans l'oisiveté, parce qu'il ne possédait rien en propre dans un territoire tout entier envahi par les riches, et qu'il n'y avait point de travail pour lui sur la terre d'autrui, au milieu d'un si grand nombre d'esclaves. »

Contre la misère, ces hommes n'avaient pas même à la ville la ressource du travail des artisans, car les riches s'étaient aussi réservé les profits de l'industrie[2]. Ils avaient organisé des ateliers d'esclaves et dressé des ouvriers pour tous les métiers. Crassus en louait comme cuisiniers, maçons ou scribes. Toute famille riche avait, parmi ses esclaves, des tisserands, des ciseleurs, des brodeurs, peintres, doreurs, et jusqu'à des architectes et des médecins, même des précepteurs pour les enfants[3]. Auguste ne porta jamais que des étoffes tissées dans sa maison[4]. Chaque temple[5], chaque

1. Τάτε ἀγχοῦ σφίσιν, ὅσα τε ἦν, ἄλλα βραχέα πενήτων, τὰ μὲν ὠνούμενοι πειθοῖ, τὰ δὲ βίᾳ λαμβάνοντες, πεδία μακρὰ ἀντὶ χωρίων ἐγεώργουν — 2. Plut *in Crass.*; Cic., pro Cæcina, 20; Remmius Palemon, célèbre grammairien, avait été esclave; devenu libre, il monta un atelier d'esclaves tailleurs; Suét., *de ill gr.*, 23; Atticus louait surtout des copistes, Corn. Nép., *Att.* 13, Malléolus des ouvriers de toute sorte, Cic., *in Verr.* Appius, Cicéron et mille autres avaient des *præfecti fabrum*, le consul Balbus avait eu cette charge dans la maison de César. — 3. Varr., *R. R.*, I, 2 et 6; voyez les *Inscr.* de Gruter et la longue nomenclature dressée par Pignorius, Popma, Ruperti, etc. — 4. Suét., *Oct.* — 5. Il y avait jusqu'à des *servi fanatici*, Grut., 312, 7.

corporation avait ses esclaves. Le gouvernement en entretenait des troupes nombreuses pour tous les bas offices de l'administration et de la police, pour la garde des aqueducs et des monuments, pour les travaux publics; dans les arsenaux, dans les ports, sur les navires comme rameurs. En une seule fois, Scipion en envoya 2000 à Rome pour fabriquer des armes. Ainsi les travaux les plus grossiers comme les occupations les plus délicates leur étaient confiées. Que restait-il donc au pauvre de condition libre pour gagner sa vie? D'ailleurs, des fêtes continuelles, les triomphes, les jours de supplications décrétées pour les victoires, les fréquentes distributions faites par les édiles, par les patrons, par les candidats; et le préjugé qui notait le travail d'infamie, comme un vice, nourrissaient l'oisiveté des pauvres. Écouter les orateurs du Forum, courir aux jeux pendant des semaines entières, assiéger la porte des grands et leur faire cortége; mais aussi vendre sa voix, son témoignage[1], au besoin son bras: tels étaient leurs uniques soucis. On leur disait: « Le peuple-roi doit vivre aux dépens du monde vaincu. »

La pauvreté endurcit le corps et trempe énergiquement les âmes quand elle est générale, comme à Sparte, comme à Rome, au temps de leur vertu; mais en face du luxe et de l'opulence elle dégrade et avilit ceux qui n'ont pas en eux-mêmes un ressort vigoureux. Quels devaient être la dignité, l'indépendance, le patriotisme de ces hommes qui chaque matin allaient tendre la main à la porte des grands[2]? Et ces grands, en reconnaissant au Forum ceux qu'ils avaient achetés au prix d'un peu de blé et d'huile, quel respect pouvaient-ils avoir pour les décisions qu'ils rendaient[3]?

Ce peuple même était-il vraiment le peuple romain?

Autrefois pour combler les vides faits par la guerre dans les rangs de ces plébéiens, que les nobles avaient appris à

1. L'usage des procédures par témoins et des poursuites d'office avait créé un nouveau métier; on vendait de faux témoignages et de faux serments, cf. Plaute, *Pœnul.*, v. 581; *Charançon*, v. 478 et *Persa*, v. 64. — 2. Sur les *Viscerationes*, cf. Liv., XXXIX, 46; VIII, 22. — 3. Acilius Glabrion avait gagné le peuple *per multa congiaria*, Liv., XXXVII, 57; du temps de Cicéron on achetait les votes argent comptant.

leurs dépens à estimer, le sénat donnait le droit de cité aux plus braves populations de l'Italie, mais depuis la fin de la première guerre punique pas une seule tribu nouvelle n'a été formée. Qui remplaçait cependant les prisonniers de la seconde guerre punique[1], les soldats restés sur les champs de bataille de Cannes, de Trasimène et de Zama, dans les gorges de l'Espagne, dans les terres fangeuses de la Cisalpine, en Grèce, en Asie et jusqu'au pied de l'Atlas ? Des affranchis, des Siciliens, des Africains, des Grecs, qui apportaient la corruption avec tous les vices de l'esclavage. De 241 à 210, un nombre immense d'affranchis entrèrent dans la société romaine. Ainsi Rome envoyait ses citoyens dans les provinces comme légionnaires, publicains, agents des gouverneurs, intendants des riches ou aventuriers cherchant fortune ; et en échange, elle recevait des esclaves[2], bientôt libérés[3], qui lui apportaient : l'esclave grec, les

1. Les Romains perdirent 20 000 prisonniers à Drépane seulement, 6000 à Trasimène, 8000 à Cannes, etc. Ils en délivrèrent 20 000 en Afrique, 4000 en Crète, 1200 dans la seule province d'Achaïe, cependant si petite. App. P. 8 et Tite-Live. — 2. Dans la première guerre punique Duillius fit 8000 prisonniers, Manlius et Régulus 40 000, Lutatius 32 000. Aussi un récent historien de Rome, Kobbe, estime le nombre des seuls esclaves africains ramenés en Italie durant cette époque à 1/5 de la population romaine. M. Dureau de la Malle croit, au contraire, qu'on ne fit alors qu'un très-petit nombre d'esclaves, parce que les noms d'Afer, de Pœnus, de Numida se trouvent rarement dans les comiques ; mais ceux-ci copiaient les pièces grecques, et d'ailleurs ils ne parlent guère que des esclaves domestiques; or les Africains s'exprimant dans un idiome inconnu devaient être relégués aux champs. — 3. Tite Live dit qu'en 210 le sénat vida le *sanctius ærarium* où était renfermé l'*aurum vicesimarium* produit par l'impôt de 1/20 sur la valeur des esclaves affranchis, et qu'on y trouva *quatuor millia pondo auri* : nécessairement on avait dû recourir déjà à cet expédient durant la première guerre punique, pendant laquelle les besoins n'avaient pas été moins grands; le trésor ne renfermait donc que l'impôt de 31 ans, cependant il contenait 4 496 200 fr. Or nous savons que Caton payait un vigoureux esclave 1300 fr. et que les Achéens avaient racheté les légionnaires vendus par Annibal au prix de 457 fr. 38 c. par tête : en prenant une moyenne on aura 878 fr. dont le vingtième sera 43 fr. 90 c., somme comprise 102 419 fois dans 4 496 200 fr. M. Dureau de la Malle suppose qu'on ne toucha pas à ce trésor depuis l'établissement du vingtième, et croit par conséquent qu'on mit 145 ans à l'amasser, ce qui ne donnerait qu'une moyenne de 1380 affranchissements annuels au lieu de 3305 qu'on trouve pour les années 241-210. Ces chiffres sont certains ; ce qui ne l'est pas, c'est que toute

vices des sociétés mourantes; l'esclave espagnol, thrace ou gaulois, ceux des sociétés barbares. Il y avait donc, entre la capitale et les provinces, comme une circulation non interrompue. Le sang refluait sans cesse du cœur vers les extrémités, qui le renvoyaient, mais vicié et corrompu[1].

Au point de vue politique, ces résultats étaient menaçants; au point de vue économique, ils étaient désastreux. La concentration aux mains d'une oligarchie peu nombreuse des propriétés et des capitaux, le système des prairies substitué à la production des céréales et la mise en régie de la culture délaissée à des esclaves ignorants, que ne surveillait plus l'œil du maître[2], étaient autant de causes de ruine pour l'agriculture. Du temps de Caton déjà elle déclinait, bientôt elle produira si peu que, l'Italie, ne pouvant plus se nourrir, « la vie du peuple romain sera à la merci des vents et des flots. » Ce ne sont pas les seuls dangers, les campagnes, abandonnées par les ouvriers libres, se dépeuplent; aussitôt la malaria s'en empare[3], en chasse les

guerre heureuse était suivie de nombreux affranchissements, car il était avantageux d'avoir des affranchis; comme ils étaient citoyens, c'était un moyen d'influence dans les comices, puis l'affranchi restait soumis à de certaines conditions honorifiques et pécuniaires. En échange de la liberté, il s'engageait vis-à-vis de son ancien maître, dont il devenait le client, à lui payer annuellement de certaines sommes; à lui rapporter une partie de ce qu'il recevait dans les distributions gratuites (Den. d'H., IV; Dion., XXXIX, 24), à lui laisser enfin à sa mort une partie de sa succession, car le maître exigeait souvent de l'esclave qu'il libérait, le serment de ne point se marier, afin d'en hériter légalement comme patron. Ce serment ne fut défendu que par Auguste; Dion, XLVII, 14. Au temps de Cicéron il était d'usage d'affranchir le captif honnête et laborieux au bout de six années de servitude, *Philipp.*, VIII, 11. Ils étaient en tel nombre qu'aux yeux de Scipion Émilien tout le peuple de Rome n'était pas autre chose, et que quand Sulpicius et Claudius voulurent se rendre maîtres des comices ils ne songèrent qu'à les répandre dans toutes les tribus; du temps même de Cicéron, *de Orat.*, I, 9, ils dominaient jusque dans les tribus rustiques. — 1. *Romam .... mundi fæce repletam.* Lucan., VII, 404. — 2. Pline disait : *Coli rura ab ergastulis pessimum est, et quidquid agitur a desperantibus*; et Columelle dans sa préface : *Nostro accidere vitio qui rem rusticam pessimo cuique servorum, velut carnifici, noxæ dedimus, quam majorum nostrorum optimus quisque optime tractaverit.* — 3. *Voy.* vol. I, p. 13-14, sur les rapides progrès de la *malaria*. Brocchi attribue à l'influence de l'*arria cattiva* le caractère sombre, violent et irritable de tous ceux qui couvent dans leurs veines

derniers habitants ou étend sur eux son influence meurtrière. Avant un siècle toute la plaine du Latium sera inhabitable[1].

Par la destruction de la classe moyenne, la société romaine manqua désormais, dans l'ordre politique comme dans l'ordre moral, par la ruine des croyances et par la perte des vertus civiques, de ce pouvoir modérateur, de cette force conservatrice qui retient les empires. Les grands, délivrés de toute crainte en ne voyant plus devant eux ces plébéiens avec lesquels il fallait autrefois compter, s'abandonnaient à toute la licence des mœurs nouvelles. Pour eux la simplicité ne fut plus qu'un travers, et l'égalité qu'une insolente prétention. Il est vrai que les hommages et les craintes du monde les plaçaient bien haut. Dans l'immensité de l'empire et des sujets, Rome et son peuple n'étaient plus qu'un point; et en réglant chaque jour les destinées des nations, en voyant des rois attendre aux portes de la curie leurs décisions, ces sénateurs républicains avaient pris un orgueil royal, dont la liberté devait bientôt souffrir. Cependant le danger ne venait pas du sénat. Recrutée d'hommes qui avaient rempli les plus hautes charges, conduit les

le germe de la fièvre des Maremmes. C'est une remarque faite par tous les voyageurs; autant la population de Naples est folle, rieuse et bruyante, autant celle de Rome est triste et taciturne. M. Colin, médecin principal de l'armée, dans son traité des *Fièvres intermittentes* (1870), attribue la malaria, dans la campagne de Rome, moins aux effluves paludéennes, puisqu'il n'y a point de marais, qu'aux exhalaisons telluriques d'un sol très-fécond et abandonné à lui-même, sous un ciel qui est de feu durant le jour, aux mois de juillet-octobre, et relativement très-humide et froid durant la nuit. — 1. On fut obligé de faire venir chaque année, de l'Ombrie et des Abruzzes, les ouvriers nécessaires à la culture. Suét., *in Vesp.*, I. En Angleterre aussi les propriétés sont concentrées dans les mains d'un petit nombre : 2000 familles peut-être pour toute l'*England* (singulier rapport avec les paroles citées, p. 44!); les prairies ont envahi les terres à blé, et un quart seulement des habitants de la Grande-Bretagne est occupé aux travaux des champs. Mais l'industrie et le commerce occupent et nourrissent à peu près le reste de la population; et l'agriculture est florissante, parce que l'étendue des prairies étant en rapport avec celle des terres à blé, les troupeaux sont nombreux et par conséquent les engrais abondants. Cependant il faudra bientôt à l'Angleterre, sous un nom ou sous un autre, une *loi agraire* pour soulager l'effroyable misère de ses pauvres.

guerres les plus difficiles, administré des provinces vastes comme des royaumes, cette assemblée était le corps le plus expérimenté, le plus habile et tout à la fois le plus prudent et le plus hardi qui ait jamais gouverné un État. Il ne demandait ni plus de pouvoirs ni plus d'honneurs, et nous l'avons vu respecter tous les droits du peuple. Mais lui-même il était dominé par ceux que Salluste appelle la faction des grands.

Le sénat en effet n'était que la tête d'une aristocratie nouvelle, plus illustre que l'ancienne, parce qu'elle avait fait de plus grandes choses, plus fière, parce qu'elle voyait le monde à ses pieds. Des anciennes *gentes*, il en restait 15 à peine[1], et dès l'époque de la seconde guerre punique, le sénat renfermait plus de plébéiens que de patriciens. Aussi y eut-il en 172, malgré la loi, deux consuls plébéiens, comme en 215 et en 131 deux censeurs du même ordre. Deux faits de la plus haute importance s'étaient donc produits, à l'époque qui nous occupe, dans la société romaine : la noblesse et le peuple étaient entièrement renouvelés. Mais d'autres hommes amènent d'autres idées : cette seconde noblesse en effet[2], bien que sortie du peuple, n'en tenait pas moins le peuple en souverain mépris. Ce n'était plus le plébéien qui était repoussé des honneurs, mais l'*homme nouveau*. Unissant par des mariages et des adoptions leur

1. Les familles nobles s'éteignent avec une extrême rapidité. En Angleterre (Doubleday, *True law of the population*, ch. IV), il reste bien peu de nobles normands ; les deux tiers des lords (272 sur 394) datent de 1760. Sur 1527 titres de baronnets, créés depuis 1611, il n'en restait en 1819 que 635, dont 30 seulement datent de 1611. Sur 487 familles admises dans la bourgeoisie de Berne de 1583 à 1654, il n'en restait plus que 108 en 1783. Pendant un siècle, de 1684 à 1784, 207 familles bernoises s'éteignirent. En 1623 le conseil souverain se composait de 112 familles, il n'en existait plus que 58 en 1796. L'auteur cite des observations semblables faites sur les noblesses de France, des Pays-Bas et de Venise ; dans un siècle environ, le nombre des nobles vénitiens tombe de 2500 à 1500, sans qu'il y eût de guerre et malgré l'anoblissement de plusieurs familles nouvelles ; enfin, il rappelle un passage où Tacite, *Ann.*, XI, 25, dit que du temps de César on trouvait à peine quelques familles patriciennes, et que toutes celles que lui et Auguste avaient faites étaient déjà éteintes au temps de Claude. A Paris même les familles riches n'ont pas deux enfants par ménage. — 2. *Voy.* tome I, p. 362.

sang et leurs intérêts[1], les familles nobles formaient une oligarchie qui faisait des magistratures son patrimoine héréditaire. La vénalité du peuple et la nécessité de passer d'abord par la charge ruineuse de l'édilité[2] fermaient l'accès des honneurs à tous ceux qui ne pouvaient dissiper, en un jour d'élection ou de jeux publics, une fortune amassée par dix générations. La loi disait bien que les fonctions étaient annuelles; mais Caton perdait son temps à reprocher au peuple d'élever toujours les mêmes hommes aux magistratures[3]. Dans les fastes consulaires, les mêmes noms reviennent sans cesse. De 219 à 133, en 86 ans, neuf familles obtinrent 83 consulats[4]. Aussi un petit nombre seulement de citoyens obscurs parvenaient-ils à se faire jour: le grand pontife Coruncanius, Flaminius, Varron, Caton, Mummius, et cet Acilius Glabrion qui, en briguant la censure, invectivait si hautement les nobles ligués contre les hommes nouveaux[5].

Ce mouvement qui, en élevant aux honneurs tous les citoyens capables, renouvelait sans cesse l'aristocratie, et qui assurait sa durée, en légitimant son existence, ce mouvement, commencé il y a deux siècles, allait donc s'arrêter. Enfermée, pour ainsi parler, dans les charges et dans son opulence, la noblesse rompait tout lien avec le peuple qu'elle méprisait, qu'elle insultait, lors même qu'elle briguait ses suffrages, comme ce Scipion Nasica qui, en prenant la main calleuse d'un paysan, lui demandait : « Eh ! mon ami, est-ce que tu marches sur les mains? » Un autre, Servilius Isauricus se trouve à pied sur une route où un ci-

1. Ainsi une sœur de Paul-Émile avait épousé l'Africain; lui-même il prit pour femme une Papiria; l'un de ses fils fut adopté par Scipion Nasica, l'autre par un Fabius. Ses deux filles entrèrent dans deux illustres maisons plébéiennes : l'une épousa Ælius Tubéron, l'autre le fils de Caton. —2. Les édiles devaient célébrer les *Ludi maximi*. D'après le passage de Tite-Live (XXIV, 11) on voit que les sénateurs devaient être tous fort riches. — 3. Plut., *in Cat.*, 12. — 4. Ce sont les Cornélius, 21 : les Fulvius, 10; les Sempronius, 9; les Marcellus, 9; les Posthumius, 8; les Servilius, 7; les Fabius, 7; les Appius, 6; les Valérius, 6. Aux obsèques de Métellus le Macédonique, les coins du lit de parade étaient portés par ses quatre fils, dont deux avaient été consuls et le troisième l'était encore. — 5. Liv., XXXVII, 54.

toyen à cheval vient à le croiser. Il s'indigne qu'on ose passer devant lui sans descendre de monture et, à quelque temps de là, reconnaissant le pauvre diable devant un tribunal, il dénonce le fait aux juges, qui sans plus entendre, condamnent tout d'une voix l'irrévérencieux voyageur[1]. Cet orgueil s'alliait mal avec l'idée de l'égalité républicaine. Cependant dans une république où le pouvoir exécutif est ordinairement désarmé et sans force à l'intérieur, il est nécessaire que le sentiment de l'égalité, que le respect pour les lois soient profondément enracinés dans le cœur des citoyens. Dès que l'un ou l'autre de ces principes s'affaiblit et disparaît, la république tombe : car les lois ne sont plus qu'un réseau qui arrête bien les faibles, mais que les forts brisent en se jouant. Et les nobles le brisaient. Maîtres de toutes les positions, du sénat, des tribunaux, du Forum et des charges, ils réglaient toutes choses suivant leur bon plaisir[2]; le sénat lui-même vit souvent son autorité méconnue. Malgré lui, malgré le peuple, Appius Claudius triompha des Salasses. Popilius Lænas avait sans motif attaqué les Statyelles, rasé leur ville et vendu 10 000 d'entre eux ; quelques voix s'élevèrent en faveur de ces malheureux, les seuls de tous les Ligures qui n'eussent jamais attaqué les légions, et un décret ordonna qu'ils fussent rachetés ; Popilius y répondit en tuant encore 10 000 Statyelles. Mis en jugement, il obtint du préteur un ajournement, et l'affaire tomba. Scipion, dans ses opérations, n'avait guère consulté le sénat ; les généraux, à son exemple, oublièrent dans leurs provinces qu'ils ne devaient être que les dociles agents d'une autorité supérieure. Ainsi, sans attendre une autorisation du sénat, Manlius attaqua les Galates, Lucullus les Vaccéens, Æmilius Pallantia, Cassius les montagnards des Alpes. Ce même Cassius voulait quitter la Cisalpine, sa province, pour pénétrer par l'Illyrie dans la Macédoine où commandait l'autre consul, au risque de laisser l'Italie et Rome à découvert.

1. Dio. XLV, 16. — 2. *Paucorum arbitrio belli domique respublica agitabatur.*, Sall. *Jug.*, 41.

Si en face du sénat et du peuple ils affichaient l'indépendance, vis-à-vis des alliés et des provinciaux ils se croyaient tout permis. On voulait renvoyer Marcellus en Sicile : « Que l'Etna plutôt nous ensevelisse sous ses laves, » s'écrièrent les Syracusains. La Sicile allait expier sa fécondité, l'Espagne sa richesse. Outre la taxe permanente[1], les Espagnols donnaient du blé, dont une partie leur était payée ; mais les préteurs fixèrent très-bas le prix du blé acheté par l'État, et très-haut celui du blé que les Espagnols devaient fournir ; puis ils convertirent en argent cette prestation en nature et de cette manière levèrent, à leur profit, de lourds tributs. Ces exactions devinrent si criantes, qu'à l'époque de la guerre contre Persée le sénat jugea prudent de montrer quelque justice[2]. Deux préteurs furent accusés et s'exilèrent avant le jugement, le premier à Tibur, le second à Préneste. D'autres étaient soupçonnés, mais le magistrat chargé de l'enquête partit tout à coup pour son gouvernement, et le sénat, empressé de terminer cette inquiétante affaire, fit quelques règlements pour donner aux Espagnols une apparente satisfaction. En Grèce, dans le même temps, consuls et préteurs pillaient à l'envi les villes alliées, et en vendaient les citoyens à l'encan ; ainsi firent-ils à Coronée, à Haliarte, à Thèbes, à Chalcis. La stérile Attique fut condamnée à fournir 100 000 boisseaux de blé. Abdère en donna 50 000, plus 100 000 deniers ; et, comme elle osa réclamer auprès du sénat, Hostilius la livra au pillage, décapita les chefs de la cité, et vendit toute la population. Un autre préteur, Lucrétius, plus coupable encore, fut accusé à Rome ; il serait injuste, dirent ses amis, d'accueillir des plaintes contre un magistrat absent pour le service de la république, et l'affaire fut ajournée. Cependant Lucrétius était alors près d'Antium, occupé à décorer sa villa du produit de ses rapines, et à détourner une rivière pour la jeter dans son parc. Il fut moins heureux une autre fois :

1. L'Espagne devait aussi, depuis le consulat de Caton, *vectigalia magna ex ferrariis argentariisque*. Liv., XXXIV, 21. — 2. Liv., XLIII, 2 ; d'autres préteurs furent accusés et condamnés en 154, *Epit.*, liv. XLVII.

on le condamna à une amende d'un million d'as; puis le sénat donna aux envoyés des villes quelques sesterces en présent, et tout fut dit. Mais ces décrets tombaient vite dans l'oubli, et les abus recommençaient, seulement moins éclatants, pour que le bruit n'en vînt pas si aisément à Rome, car il fallait une bien dure oppression pour décider un peuple à encourir, par une plainte, la colère de ces puissants personnages. Afin d'apaiser Marcellus qu'ils avaient accusé de rapine, on vit, en plein sénat, les députés de la Sicile se jeter à ses pieds, implorer leur pardon et le supplier de les accepter, eux et tous les Syracusains, comme ses clients. A leur retour, Syracuse institua des fêtes annuelles en l'honneur de l'homme qui l'avait presque détruite; plus tard le dieu de ces fêtes fut Verrès[1].

Un autre genre d'exactions pesait sur les alliés. A chaque victoire, les généraux exigeaient d'eux des couronnes d'or[2]. Les consuls qui commandèrent en Grèce et en Asie de 200 à 188, se firent donner 633 couronnes d'or, ordinairement du poids de douze livres. Et s'ils vouaient durant les combats des jeux ou des temples, ils n'oubliaient pas de prélever dans leur province les fonds nécessaires. Avec l'argent fourni par les alliés, Fulvius et Scipion célébrèrent des jeux qui durèrent dix jours[3]. Les édiles mêmes s'habituèrent à faire payer aux provinciaux les frais des specta-

1. Plut., *in Marc.*, et Cic., *in Verr.* Les successeurs des magistrats coupables entravaient aussi de tout leur pouvoir ces accusations contre des collègues; voyez dans les Verrines la conduite de Métellus, homme modéré cependant : *Minari Siculis si decressent legationes.... Minari si qui essent profecti.... gravissimos.... testes.... vi custodiisque retinere*, II, Verr. 5. D'un autre côté, quand Cicéron lui-même est défendeur, voyez comme il est fier et méprisant, comme il traite par exemple Induciomare dans le *pro Fonteio*, et les paysans du Tmolus dans le *pro Flacco*. — 2. Plus tard cela devint un impôt regulier, *aurum coronarium*, qu'on exigea même sans victoires ni triomphe, comme le fit Pison. *Cf.* Cic., *in Pis.* — 3. Liv., XXXIX, 22. Athénée, frère d'Attale, donna, en 186, au sénat, une couronne d'or du prix de 15 000 pièces d'or. Les Étoliens offrirent à Fulvius une couronne de 150 talents. Polyb., XXII, 13. Voyez dans les *Verrines* les statues que Verrès se fait ériger dans toute la Sicile et à Rome même.

cles qu'ils devaient donner au peuple, et un sénatus-consulte essaya vainement d'arrêter ces exactions[1].

Ainsi, pour satisfaire aux besoins nouveaux que le luxe avait fait naître, les nobles ne reculaient plus devant l'improbité ni l'injustice. Le sénat lui-même consacrait en quelque sorte ces crimes individuels, en proclamant qu'il n'y avait d'autre règle de conduite que l'intérêt et que tout moyen était bon pour réussir. Nous ne dirons pas avec Tite-Live que la politique du sénat avait été jusqu'alors morale et haute; mais, avec les vieux sénateurs, nous nous plaindrons qu'on substituât l'astuce au courage; qu'ayant la force, on crût nécessaire d'y joindre la perfidie[2].

Ces leçons, ces exemples qui partaient de si haut, n'étaient perdus ni pour l'homme du peuple, ni surtout pour les légionnaires. Il est évident que les concussions des généraux et leur indépendance de toute autorité devaient avoir pour effet de relâcher les liens de la discipline. Les soldats imitaient leurs chefs, et ceux-ci fermaient les yeux sur des excès qu'ils autorisaient par leur conduite, ou qu'ils n'osaient punir, afin de se ménager des votes favorables pour leur prochaine candidature : durant la seconde guerre punique, les rapines d'une armée firent soulever la Sardaigne[3]. Mais dans les plaisirs achetés au prix de ces violences les légionnaires perdirent leur courage. Alors on vit ces honteuses défaites de Licinius, de Manilius et de Mancinus. Beaucoup désertaient, comme ce C. Mattiénus, que les consuls firent battre de verges devant les recrues et vendre à vil prix; ou bien, si la guerre était peu profitable, ils demandaient impérieusement leur congé, comme toute l'armée de Flaccus en 180. Pour la première fois, l'autorité des chefs était méconnue. Les soldats de Scipion en avaient donné l'exemple. Pendant la guerre d'An-

1. *Decreverat id senatus propter effusos sumptus factos in ludos T. Sempronii ædilis, qui graves non modo Italiæ ac sociis latini nominis, sed etiam provinciis externis fuerant.* Liv., XL, 44. — 2. Tite-Live, XLII, 47. Voyez dans le *de Rep.*, III, 4 et seq., le discours de Philon sur la justice, ou plutôt pour l'injustice. — 3. Liv., XXIII, 32.

tiochus, ceux d'Æmilius, malgré leur général, pillèrent Chios, une ville alliée ; et en 140 les cavaliers de Cépion voulurent le brûler vif dans sa tente. Leur avidité, encouragée par les largesses intéressées des généraux, devint telle, que les soldats de Paul-Émile, après avoir obtenu le pillage de l'Épire entière et 300 deniers par tête, murmuraient encore. Déjà ils se déchargeaient sur leurs esclaves du poids de leurs armes. A la suite des 80 000 légionnaires de Cépion, on ne compta pas moins de 40 000 valets. Aussi fut-ce un bonheur pour Rome qu'aucun ennemi sérieux ne se montrât alors, et que Marius eût le temps de venir avant les Cimbres, la guerre sociale et Mithridate, rétablir la discipline et l'esprit militaire des légions. C'est là le grand service qu'il a rendu.

Il n'a pas encore été question d'une autre noblesse, qui s'était peu à peu formée au-dessous de l'aristocratie des grands, celle des gens de finance, lesquels jouèrent un rôle important dans la dissolution de la cité, comme nos fermiers généraux et nos financiers dans la décomposition de la vieille société française. L'étendue de l'empire, l'approvisionnement de la capitale et des armées, l'exécution des grands travaux publics, routes, aqueducs, temples, basiliques, etc., donnaient naissance à une masse énorme d'affaires. L'État les abandonnait toutes à l'industrie privée. Des Italiens, des affranchis enrichis par le petit négoce, s'en chargeaient, soit individuellement, soit réunis en sociétés commerciales. Les gains étant énormes, ceux des riches citoyens qui n'étaient point magistrats, en voulurent leur part et s'affilièrent à ces compagnies, surtout après que la conquête de la Grèce, de l'Asie et de l'Afrique, eut livré ces pays aux spéculateurs romains; il se fit alors une scission parmi ceux qui avaient le cens équestre. Les uns, fils de sénateurs, ne songèrent qu'à succéder aux honneurs de leurs pères : c'étaient les nobles. Les autres, d'origine obscure, et repoussés des charges comme hommes nouveaux, se jetèrent dans les fermes et les travaux publics : ce furent les publicains. Mais ce n'était ni le commerce, ni

les travaux publics, ni la banque, qui donnaient les plus sûrs profits.

Le sénat avait bien gardé pour les proconsuls et les préteurs l'administration politique et militaire des provinces; mais, fidèle encore à l'esprit des temps héroïques, il n'avait pas voulu se charger des détails de l'administration financière, pour n'avoir pas à créer tout un nombreux personnel d'agents. Les censeurs affermaient donc les impôts aux enchères publiques, c'est-à-dire que, pour une somme immédiatement versée, ils abandonnaient à des particuliers (*manceps*), ordinairement chefs de compagnies, le soin de lever les impôts dus à l'État. Les enchères couvertes et l'impôt payé, les publicains partaient avec une armée d'agents et d'esclaves pour la province qui leur était livrée. Alors commençaient des exactions inouïes; une fois, au lieu de 20000 talents qu'ils devaient lever en Asie, ils en arrachèrent jusqu'à 120000. Le gouverneur de la province voulait-il intervenir, on achetait son silence; plus tard on l'intimida; et il ne restait aux victimes que la lente et dangereuse ressource d'une plainte à Rome. Dès le temps de la seconde guerre punique, les publicains se faisaient craindre du sénat. Au temps de la conquête de la Macédoine, c'était une opinion reçue que là où ils étaient, le trésor était lésé ou les sujets opprimés. Il est curieux de trouver les publicains faisant servir à leur intérêt les idées nouvelles, et niant, au nom des doctrines d'Evhémère, la divinité des dieux, pour se donner le droit de lever l'impôt sur les terres consacrées. Un prêtre d'Amphiaraüs, en Béotie, réclamait l'immunité : « Paye, dit le publicain, ton dieu n'est qu'un homme[1]. »

Les conquêtes des peuples barbares sont terribles. Dans trois villes, Djenguiz-Khan massacra quatre millions d'hommes. Au moins, dès que ces conquérants nomades ont porté ailleurs leur colère, le calme renaît, et les blessures que fait l'épée se ferment si vite! Mais une nation de pauvres la-

1. Liv. XLV, 18, Cic., *de Nat. Deor.*, III, 19. *Negabant immortales esse ullos qui aliquando homines fuissent.*

boureurs, accoutumés à faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut donner, un peuple qui de la civilisation ne connaît encore que les plaisirs matériels qu'elle donne, veut jouir de sa victoire et exploiter chaque jour sa conquête. Dans le gouvernement du monde, les Romains portèrent les mœurs de leur vie privée. Habitués à l'avarice par la pauvreté, ils furent avides, rapaces, impitoyables, comme Caton leur modèle, comme l'usurier qui avait été, qui était encore si dur pour eux-mêmes. Plus terrible que la guerre, l'esprit fiscal s'abattit sur les provinces; les publicains furent ses instruments, et la haine publique a consacré leur nom. Ce sera cette aristocratie d'argent[1], qui, dans l'espérance de l'impunité pour ses rapines, aidera César et Octave à tuer la liberté; l'autre au moins, l'aristocratie des nobles, ira mourir à Pharsale et à Philippes.

Le résultat final de tant de guerres et de conquêtes était donc pour le peuple romain la destruction de la classe moyenne et de la petite propriété, c'est-à-dire de l'égalité, l'accroissement dangereux des esclaves substitués aux ouvriers libres, l'encombrement de la ville par une populace oisive et affamée, la formation enfin d'une noblesse impérieuse et avide, à qui la Grèce enseignait le mépris des mœurs, des lois et des croyances de ses pères.

Caton se jeta courageusement entre ce peuple dégradé qu'il voulait rappeler au travail et ces nobles insolents qu'il tâcha de ramener à l'égalité.

Caton[2], né à Tusculum, en 233, n'avait hérité de son père qu'une petite propriété dans le pays des Sabins. Là les mœurs étaient encore antiques; et au bout de son champ il voyait la chaumière et les sept arpents qui avaient

1. App. *B. C.* II, 13. Cic. *pro Planco*, 9. — 2. De *Catus*, à cause de son esprit avisé. Quelques auteurs placent sa naissance en 238. C'est à tort, car il disait lui-même : « Qu'il fit sa première campagne à dix-sept ans, quand Annibal, toujours vainqueur, mettait l'Italie à feu et à sang. » Ces mots ne peuvent désigner que l'année 216, mais alors il faut admettre que Plutarque et Tite-Live se sont trompés en le faisant mourir à quatre-vingt-dix ans.

formé tout le patrimoine de Curius Dentatus. Caton s'inspira de ce grand exemple de désintéressement et de vie laborieuse et frugale. Tout le jour il travaillait avec ses esclaves, mangeant et buvant avec eux : l'hiver, couvert d'une simple tunique ; l'été, nu sous le plus brûlant soleil. Quand ses travaux cessaient, il allait plaider dans les villes voisines, s'exerçant déjà à ces luttes qui devaient remplir sa vie. Économe pour lui-même comme pour l'État, il disait qu'une chose dont on peut se passer, ne valût-elle qu'une obole, est toujours trop chère; et tant qu'il fut à la tête des légions, il ne prit, dans les greniers publics, pour lui et sa suite, que trois médimnes de blé par mois. Durant son consulat, jamais son dîner ne lui coûta plus de 30 as, et avant de quitter l'Espagne, il vendit son cheval de guerre, pour épargner à la république les frais du transport. Il est vrai qu'il envoyait aussi au marché ses esclaves malades ou devenus vieux. « Moi, dit Plutarque, je n'aurais pas le cœur de vendre mon vieux bœuf qui aurait usé ses forces à labourer mon champ. » Mais Caton ne comprenait rien à ces délicatesses. Sa raison droite et calme, tout en lui donnant beaucoup d'aptitude aux affaires, manquait d'élévation et de vraie grandeur. L'élégance de l'esprit et des manières, l'amour des arts lui semblaient des goûts coupables [1]. Type véritable du Romain des anciens temps, il n'aimait que l'utile, jusqu'à lui sacrifier l'honnête.

L'auteur de sa fortune fut un patricien, Valérius Flaccus. Témoin de ses rudes vertus et de ses talents, Flaccus le fit venir à Rome où il l'appuya de son crédit; et Caton, bien qu'il fût homme nouveau, put arriver avant trente ans au tribunat légionnaire [2]. Plus tard il fut envoyé en Sicile,

1. Il avait un mépris affecté pour les muses grecques. *Quandocumque ista gens suas litteras dabit, omnia corrumpet.* Pl , *H. N.*, XXIX, 1. Il traitait Socrate de bavard ; il se moquait de l'école d'éloquence que tenait Isocrate, et des élèves qui vieillissaient près de lui, comme s'ils ne devaient *plaider* que chez Pluton. Les Romains perdront toute leur puissance, disait-il, quand ils se seront remplis de cette érudition grecque. Il tenait aussi les médecins pour suspects. Plut., *in Cat.*, 35-6. Enfin, il combattit la Grèce jusque dans ses prétentions historiques; son livre des *Origines* avait pour objet de renverser la théorie de l'origine grecque des peuples d'Italie. — 2. Dès cette

comme questeur de Scipion. En attendant que ses préparatifs fussent achevés, Scipion, à Syracuse, se faisait initier à cette brillante littérature des Grecs, et vivait au milieu des livres, du faste et des plaisirs[1]. On eût dit Alcibiade à Athènes. Caton s'irrita de cette mollesse et de ces dépenses; il fit des représentations; le général y répondit avec hauteur. « Il allait dans la guerre à pleines voiles, disait-il, et c'était de ses victoires qu'il avait à rendre compte aux Romains, non de quelques sesterces. Au reste, il n'avait pas besoin d'un questeur si exact; » et il le renvoya. Caton retourna à Rome, grossir, auprès de Fabius Cunctator, son ancien général, le nombre des ennemis de Scipion. Telle fut, selon Plutarque, l'origine de cette haine dont Caton poursuivit l'Africain jusqu'au tombeau. Mais Tite-Live ne parle pas de cette rupture; il montre, au contraire[2], Scipion partageant entre Lælius et Caton le commandement de l'aile gauche de sa flotte, dans la traversée de Sicile en Afrique. Au reste, cette haine résultait trop bien de la diversité des caractères et des mœurs de ces deux hommes illustres, pour qu'il soit nécessaire de supposer entre eux de mutuels outrages. Scipion qui avait tous les besoins d'un esprit supérieur et d'une âme délicate, aurait voulu qu'aux travaux de la politique et de la guerre les Romains joignissent ceux de l'intelligence. Il avait appris à aimer les studieux loisirs; et les grands poëtes, les artistes de la Grèce[3] avaient ouvert à son esprit ces larges horizons où

époque il signala la sévérité de ses principes en contribuant à faire adopter la loi Cincia, qui interdisait aux juges de percevoir des droits ou d'accepter des présents. Liv., XXXIV, 1; Cic., *Orat.*, II, 7; Tac., *Ann.*, II, 5. — 1. Liv., XXIX, 19; Tac., *Ann.*, II, 59; Vell. Paterc., II, 1. « Parmi tant d'admirables actions de Scipion, il n'est rien qui lui donne plus de la grâce que de le voir.... la tête pleine de cette merveilleuse expédition d'Annibal et d'Afrique, visitant les écoles en Sicile et se trouvant aux leçons de la philosophie, jusqu'à en avoir armé les dents de l'aveugle envie de ses ennemis à Rome. » Montaigne. — 2. XXIX, 25. — 3. Scipion fit élever au Capitole, en face de la rue qui conduisait au temple, un arc de triomphe orné de sept statues dorées, avec deux chevaux et quatre bassins de marbre. Liv., XXXVII, 3. Son second fils écrivit une histoire en grec. Cic., *de Sen.*, 35; *Brutus*, 77. Lucius Scipion se fit représenter au Capitole avec la chlamyde et les sandales. Val. Max., III, 6.

les objets particuliers s'effacent, où la cité elle-même disparaît[1]. Scipion, gâté par les succès et par son génie, oublia qu'il était citoyen d'une république dont la première loi était l'égalité. Son ancien questeur devait l'en faire cruellement souvenir.

Après avoir exercé l'édilité plébéienne, Caton obtint la preture de Sardaigne et signala dans ce gouvernement sa dureté et son désintéressement[2]. Il bannit de l'île tous les usuriers et refusa l'argent que la province voulait lui allouer, suivant l'usage, pour frais de représentation. Cette conduite, la sévérité de ses mœurs, qui était déjà une singularité dans une ville corrompue, et sa rude éloquence attirèrent sur lui tous les regards. Le peuple aime ces censeurs sévères. Sans leur obéir, il les applaudit et les honore; et Caton traversant le forum, nu-pieds, avec une méchante toge[3], ou bien gourmandant du haut de la tribune le peuple lui-même et faisant rejeter une distribution gratuite, était plus respecté, plus écouté que les flatteurs habituels de la foule. Dès l'année 195 les comices l'élevèrent au consulat, avec son ami Valérius Flaccus.

La Grèce n'était pas encore pacifiée; Antiochus menaçait; Annibal n'avait pas quitté Carthage; l'Espagne et la Cisalpine s'étaient soulevées. Mais on oubliait et l'Espagne et la Gaule, et Annibal et le roi de Syrie. Il s'agissait bien de tous ces rois ou peuples; une seule chose occupait le sénat, les consuls, les tribuns, et divisait la ville : les matrones pourront-elles avoir plus d'une demi-once d'or, porter des vêtements de couleurs variées et se servir de chars dans Rome? Telle était la grave question qui soulevait d'aussi bruyants débats. Ces défenses avaient été faites par la loi Oppia, au plus fort de la seconde guerre punique. Deux tribuns en proposaient l'abrogation. Le Capitole était rempli d'une foule d'hommes partagés en deux camps; les matrones

1. *Si quis, illo Pacuriano invehens alitum anguium curru, multas et varias gentes et urbes despicere et oculis collustrare possit.* Cic., *de Rep.*, III, 9. — 2. *Asperior in fœnore coercendo.* Liv., XXXII, 27. — 3. Il ne voulut jamais en avoir qui coûtât plus de 100 drachmes.

elles-mêmes assiégeaient toutes les avenues du forum et fatiguaient les magistrats de leurs tumultueuses sollicitations. Mais elles trouvèrent dans le consul Porcius Caton un adversaire inflexible. « Romains, dit-il, si nous avions su conserver nos droits et notre dignité d'époux, nous n'aurions pas affaire aujourd'hui à toutes ces femmes. Pour n'avoir pas su leur résister à chacune en particulier, nous les voyons toutes réunies contre nous.... Lâchez la bride aux caprices et aux passions de ce sexe indomptable, et flattez-vous ensuite de le voir, à défaut de vous-mêmes, mettre des bornes à ses emportements !... Vous m'avez souvent entendu répéter que deux vices contraires, le luxe et l'avarice, minaient la république. Ce sont ces fléaux qui ont causé la ruine de tous les grands empires. Aussi, plus notre situation devient heureuse et florissante, et plus je les redoute. Déjà nous avons pénétré dans la Grèce et l'Asie, contrées si pleines de dangereuses séductions ; déjà nous tenons les trésors des rois. Ne dois-je pas craindre qu'au lieu d'être les maîtres de ces richesses, nous n'en devenions les esclaves ? C'est pour le malheur de Rome, vous pouvez m'en croire, qu'on a introduit dans ses murs les statues de Syracuse. Je n'entends que trop de gens vanter et admirer les chefs-d'œuvre de Corinthe et d'Athènes, et se moquer des images d'argile de nos dieux. Pour moi je préfère ces dieux qui nous ont protégés et qui nous protégeront encore, je l'espère, si nous les laissons à leur place. »

Plaute aussi venait de tracer au théâtre une mordante satire du luxe des matrones[1]. Mais le poëte et le consul échouèrent : la loi fut abrogée. Caton partit aussitôt pour l'Espagne. A son arrivée il renvoya tous les fournisseurs.

1. Dans l'*Aulularia*, voyez les longues tirades de Mégadore. Cette pièce, un des chefs-d'œuvre de Plaute, doit être du temps où la question soulevée par l'abrogation de la loi Oppia agitait tous les esprits. Voyez aussi *Épidicus*, où il montre les matrones marchant par les rues, *fundis exornatæ*, comme Du Bellay dira plus tard des seigneurs de la cour de François Ier, à l'entrevue du camp du Drap d'Or, que plusieurs portaient leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules.

« La guerre nourrira la guerre, » dit-il. Scipion, content d'avoir l'amour de ses soldats et sûr de les retrouver, les jours de bataille, dociles et braves, fermait souvent les yeux sur leurs plaisirs et leurs excès. Caton, dur aux autres comme à lui-même, n'était pas homme à capituler avec la discipline. De continuels exercices, une infatigable vigilance rendirent à son armée l'aspect des vieilles légions. Cette campagne, que Caton écrivit, fit beaucoup d'honneur à ses talents militaires et lui valut le triomphe[1]; sa conduite à la bataille des Thermopyles accrut encore sa réputation.

Cependant chaque jour l'opposition contre Scipion grossissait dans le sénat et dans le peuple. Depuis cette apothéose qu'il avait refusée le lendemain de son triomphe, l'envie ne cessait de mordre sur lui ; et Caton, qui n'osait encore le braver en face, encourageait dans leurs vives attaques, Nævius et Plaute, les deux poëtes populaires. Nævius surtout, vieux soldat de la première guerre punique, qu'il chanta dans le rhythme national, en vers saturnins, poursuivait les grands de ses amères railleries[2]. « Ah! plus que l'or j'aime la liberté ! — Souffrez donc, le peuple souffre bien ; — savez-vous qui perdra bien vite votre belle république? » Un jour, il osa railler les Métellus : « C'est le sort, non leurs services, qui les fait consuls. » Ils répondirent par un vers sur la même mesure : « Les Métellus porteront malheur à Nævius le poëte. » Ils tinrent parole; Nævius fut jeté en prison en vertu de la loi des Douze Tables contre l'auteur de vers diffamants. Plaute son ami plaida pour lui au théâtre en montrant un comique effroi du supplice infligé au poëte qu'il avait vu cloué à une colonne, les fers aux pieds, nuit et jour. Nævius[3] lui-même fit amende honorable : il composa deux pièces pour désavouer ses pétulantes attaques[4]. A ce prix, il obtint des tribuns sa liberté.

1. Liv., XXXIV, 18, et Plut., *in Cat.* — 2. *Cf.* Klussmann, *Cn. Nævii vita et reliquiæ*, 1843. — 3. C'est ainsi que M. Klussmann, en s'autorisant d'autres vers de Plaute, entend le mot *custodes*, qui a tant tourmenté les commentateurs. — 4. *Delicta sua et petulantias dictorum quibus multos ante læserat.* Aulu G., III, 3.

Mais bientôt il recommença, et cette fois il ne craignit pas d'attaquer la royauté de Scipion : « Quoi, ce que j'applaudis au théâtre, on n'osera en blesser l'oreille d'un de nos rois[1] ? Ah ! la servitude ici étouffe la liberté ; mais aux jeux de Bacchus nous parlerons d'une voix libre. » Un autre jour il déchira cette réputation de chasteté que le demi-dieu avait si habilement conquise. « Cet homme qui a mené à fin tant de glorieuses entreprises, dont les exploits sont immortels, qui seul commande le respect aux nations, un jour son père l'emmena de chez son amie ; il n'avait qu'un manteau. » Scipion s'irrita et le poëte incorrigible fut exilé à Utique.

Plaute averti n'osa plus nommer personne, bien qu'il ait peu de pièces où il ne déplore la perte de l'ancienne simplicité, et où il n'attaque les mœurs nouvelles. Voyez le portrait qu'il fait des philosophes et des rhéteurs, ces grands amis de Scipion : « Ces Grecs qui sous leurs longs manteaux, farcis de livres et des provisions qu'ils ont mendiées, s'assemblent, confèrent et marchent tout hérissés de sentences. A toute heure aussi tu les verras campés au thermo.... pole, s'y enivrant à longs traits. Ont-ils dérobé quelque chose, vite ils courent, la tête voilée, le boire tout chaud, puis reviennent gravement et tâchant de se raffermir sur leurs jambes avinées[2]. » Mais Plaute n'ose s'aventurer bien loin sur ce terrain brûlant. Il aime mieux s'arrêter à peindre les mœurs des basses classes, les valets fripons, les vieillards débauchés et bafoués, l'usurier du forum, le parasite qui pentagruélise, et la jeune esclave inévitablement reconnue libre au dénoûment. A cette réserve, Plaute ne gagna que d'être oublié des grands. Quant à leur faveur, ceux-ci la gardaient pour Ennius, pour Andronicus et Térence, élégants copistes de la Grèce, et souples adorateurs de la fortune. Ennius fut enseveli avec les Scipions ; Térence vécut dans leur intimité[3]. Pour les deux poëtes

1. *Quemquam regem rumpere.* — 2. *In Curcul.*, V, 296 et sq. *Thermopole*, cabaret. J'ai mis le mot latin pour conserver l'ironie et l'allusion aux Thermopyles. — 3. Loin d'être mort de misère, comme quelques écrivains l'affirment d'après Porcius, il maria sa fille à un chevalier romain, et lui laissa en mourant 20 arpents de jardin le long de la voie Appienne. *Cf.* Daunou, art. *Ter.*

du peuple, Nævius mourut dans son exil[1], et Plaute, sans ressources, alla tourner la meule d'un moulin.

Le parti des vieux Romains était battu dans ses poëtes, Caton allait le venger.

Dans une république, qui cesse de monter commence à descendre. Scipion ne pouvait se tenir à la hauteur où la victoire de Zama l'avait placé. Il eut beau obtenir les titres de prince du sénat et de censeur, montrer dans cette charge une extrême indulgence, accuser un concussionnaire, L. Cotta[2], et se faire envoyer comme ambassadeur en Afrique et en Asie[3], la popularité le quittait. Flamininus, Caton même étaient les héros du jour. Pour réveiller l'attention du peuple, il demanda en 194 un second consulat; c'était une faute, car ce consulat, qui fut obscur[4], compromit sa gloire, et il perdit ce qui lui restait de faveur auprès du peuple, en assignant aux sénateurs des places particulières au théâtre[5]. Aussi quand il sollicita le consulat en 192 pour son gendre Scipion Nasica et pour son ami Lælius, il éprouva un double refus. Son frère cependant fut élu deux ans après et chargé de la guerre d'Asie, où l'Africain l'accompagna; mais cette campagne, plus brillante que difficile, n'ajouta rien à sa gloire, et lui coûta le repos de sa vieillesse. Dès lors Caton ne cessa, selon l'énergique ex-

1. Cicéron, et après lui tous les commentateurs, excepté Shuette (*de Cn. Nævio poeta. Herbipoli*, 1841), ont fait mourir Nævius en 204. Mais les vers contre Scipion n'ont pu être écrits qu'après la bataille de Zama. On ne pouvait, en 204, parler de Scipion accusé et presque dépouillé de son commandement, comme le fait Nævius, la satire à cette époque n'eût pas eu d'écho; l'exil à Utique ne peut avoir eu lieu qu'après la seconde guerre punique. D'ailleurs Varron faisait vivre Nævius beaucoup plus tard; *vitam Nævii producit longius*. Cic., *Brutus*. 15. — 2. Cic., *in Cæcil.*, 21. — 3. La première ambassade avait pour but d'aplanir les différends entre Carthage et Massinissa, il laissa les choses indécises. Liv., XXXIV, 62. Dans la seconde, il eut, dit-on, avec Annibal, cette célèbre entrevue racontée par Tite-Live, qui y croit à peine, et par Plutarque, qui en donne deux versions différentes, mais sur laquelle Polybe se tait. Suivant Val. Max., IV, 1, 6, Scipion parla dans le sénat en faveur d'Annibal et de Carthage.—4. Suivant Plutarque, il se hâta d'aller remplacer Caton en Espagne; Tite-Live ne le fait aller que dans la Cisalpine, mais tous deux s'accordent à présenter ce consulat comme inutile. — 5. Sur cette atteinte portée à l'égalité, voyez Liv., XXXIV, 54, et Val. Max., II, 4, 3.

pression de Tite-Live, d'aboyer contre ce grand citoyen. Cependant il avait été son questeur; mais Caton, cœur dur et sec, n'avait pas accepté ces sentiments de respect et de piété filiale que, dans l'opinion des Romains, le questeur devait toujours conserver pour son général. Aux Thermopyles, Acilius, exagérant ses services, avait déclaré devant toute l'armée qu'il lui devait la victoire; quand ce consul brigua la censure, Caton oublia sa noble conduite, se fit son compétiteur, et pour l'écarter plus sûrement, appuya contre lui une accusation de détournement des deniers publics. Pour un homme qui se piquait de mœurs antiques, ce n'était pas là suivre les exemples des temps anciens.

A son instigation, les tribuns Pétilius sommèrent Scipion, en plein sénat, de rendre compte de l'emploi des trésors livrés par Antiochus. L'Africain fit apporter ses registres par son frère. « Les comptes sont là, dit-il, mais on ne les verra pas; » et il les déchira; « il ne sera pas dit que j'aurai subi l'affront de répondre à une pareille accusation; qu'il m'aura fallu rendre raison de 4 millions de sesterces, quand j'en ai fait entrer 200 millions dans le trésor. » N'osant l'attaquer lui-même, on s'en prit à son frère, mais il l'arracha des mains des licteurs. Caton ne se rebuta pas; il fallait, disait-il, ramener sous le niveau de l'égalité républicaine cet orgueilleux citoyen dont l'exemple encourageait le mépris des lois et des magistrats, le dédain pour les mœurs et les institutions de son pays. Un autre tribun l'accusa d'avoir vendu la paix au roi de Syrie.

Au jour marqué, Scipion parut entouré d'un nombreux cortége d'amis et de clients. « Tribuns et vous Romains, dit-il avec une magnifique insolence, c'est à pareil jour que j'ai vaincu Annibal et les Carthaginois. Comme il convient dans un telle journée de surseoir aux procès, je vais de ce pas au Capitole rendre hommage aux Dieux. Venez avec moi les prier de vous donner toujours des chefs qui me ressemblent, car si vos honneurs ont devancé mes années, c'est que mes services avaient prévenu vos récompenses. » Et descendant de la tribune, il monta au Capitole. Le peu-

ple entier suivit ses pas, laissant les tribuns seuls avec leurs esclaves et le héraut qui citait vainement l'accusé du haut de la tribune. Scipion parcourut ainsi tous les temples. Ce fut comme un nouveau triomphe, plus glorieux que celui où parurent Scyphax et les Carthaginois, car c'était des tribuns et du peuple lui même qu'il triomphait[1].

Un autre jour, il s'écria : « Je n'ai rapporté qu'un nom de l'Afrique[2]. » Toutefois, prévoyant de nouvelles attaques de la jalousie et de continuels débats avec les tribuns, il se retira à Liternum pour ne point comparaître. Le jour de l'assignation venu, l'accusé fit défaut. L. Scipion rejeta son absence sur la maladie. Les deux tribuns ne voulurent pas accepter cette excuse, et ils allaient se porter à quelque mesure violente, quand un de leurs collègues, Sempronius Gracchus, intervint, quoique ennemi personnel de Scipion. « Tant que P. Scipion ne sera pas de retour à Rome, dit-il, je ne souffrirai pas qu'il soit mis en cause. Eh quoi ! ni les services, ni les honneurs mérités n'assureront donc jamais aux grands hommes un asile inviolable et sacré, où, sinon entourés d'hommages, du moins respectés, ils puissent reposer leur vieillesse ? » L'affaire fut abandonnée, et le sénat en corps remercia Gracchus d'avoir sacrifié ses inimitiés personnelles à l'intérêt général. Retiré à Liternum, dans une villa dont n'aurait pas voulu le plus obscur des contemporains de Sénèque[3], Scipion y acheva sa vie dans le culte des Muses. Souvent Ennius venait lui lire ses vers, et chercher auprès du vainqueur d'Annibal des inspirations pour son poëme sur la seconde guerre punique. Un monument consacra le souvenir de cette amitié du héros et du poëte. Les Scipions placèrent la statue d'Ennius entre celles de l'Africain et de l'Asiatique sur le cénotaphe qu'ils élevèrent près de la porte Capène. La tradition racontait aussi que dans cette solitude de Literne, un jour, débar-

1. Tite-Live, XXXVIII, 51-52. Dans Aulu-Gelle et Polybe, XXIV, 4, les paroles, les noms et les circonstances diffèrent. Tite-Live avoue lui-même que ces dernières années de Scipion sont toutes pleines d'incertitude. — 2. Val. Max., III, 7, 1. — 3. Voyez la lettre de Sénèque datée de Liternum même.

quèrent des pirates venus de pays lointains; Scipion fit armer ses esclaves. Mais les brigands, apprenant que cette maison était sa demeure, jetèrent leurs armes, et, s'approchant du seuil, y déposèrent des dons pareils à ceux qu'on offrait aux dieux[1]. Polybe place sa mort en la même année que celle de Philopémen et d'Annibal (183). On croit voir encore aujourd'hui à Patrica, l'antique Liternum, son tombeau et le second mot de cette inscription qu'il y avait fait graver : Ingrate patrie, tu n'auras pas mes cendres[2].

L'exil de Scipion enhardit ses ennemis. Caton fit reprendre aux Pétilius l'accusation contre l'Asiatique et l'appuya par un discours qu'on lisait encore du temps de T.-Live. Manlius Vulso était certainement plus coupable; un des dix commissaires qui lui avaient été adjoints s'efforça de le faire comprendre dans ce procès. Caton, pressé par la haine, ne voulut qu'un seul accusé, pour que sa vengeance fût plus sûre. L. Scipion, cité avec ses lieutenants et son questeur, fut condamné à une amende de 4 millions de sesterces; et le préteur, appuyé par neuf tribuns, déclara que, si l'on ne versait pas au trésor la somme fixée, il allait faire conduire l'Asiatique en prison. Mais Gracchus opposa encore son veto. « Je jure, s'écria-t-il, que, depuis longtemps ennemi des Scipions, je le suis encore, et que je ne cherche pas à me faire ici un mérite auprès

1. Val. Max., II, 10. — 2. Quoi qu'on en ait dit, je ne puis me représenter Scipion volant les deniers publics. Quand on a fait de si grandes choses, on ne descend pas si bas, surtout lorsqu'on joue comme Scipion le rôle de demi-dieu. Malgré l'anecdote racontée par Valère Maxime sur la dot de 11000 as faite à la fille de Cn. Scipion, cette maison devait être riche, car l'Africain et l'Asiatique, très-jeunes encore, briguèrent et obtinrent ensemble l'onéreuse charge de l'édilité. (Polybe, X, 5); mais c'était la richesse des anciens temps. Si l'Africain fixa à 50 talents la dot de chacune de ses filles, il n'en donna rien de son vivant, et, après sa mort, sa veuve ne put en payer à ses gendres que la moitié. Le reste leur fut donné par Scipion Émilien, après la mort d'Æmilia. 50 talents, après tout, n'étaient point, comme on l'a prétendu, une dot extraordinaire pour cette époque, puisque Plutarque affirme que Paul-Émile laissa à peine de quoi payer la dot de sa femme (*in Æm.*, 4), et qu'il estime cependant la valeur de sa succession à 370 000 drachmes (ch. 43), ou, comme Polybe, à plus de 60 talents. Quant aux constructions de Scipion, sa villa de Liternum était plus que modeste.

d'eux. Mais la prison où j'ai vu l'Africain conduire des rois et des généraux ennemis ne se fermera pas sur son frère. » Et il ordonna qu'il fût mis en liberté. C'est alors sans doute que l'Africain lui donna sa fille, la fameuse Cornélie, la mère des Gracques[1]. L. Scipion laissa saisir et vendre ses biens. Mais leur produit ne put couvrir l'amende. Sa pauvreté prouvait son innocence. Ses parents, ses amis, voulaient lui rendre plus qu'il n'avait perdu. Il n'accepta que quelques objets de première nécessité[2] (187).

Caton triomphait. Les Scipions étaient humiliés et avec eux toute la noblesse. Après la découverte des Bacchanales, le peuple, malgré la vive opposition des nobles, donna encore la censure à cet homme nouveau, dont la haine pour tout ce qui était grand, répondait si bien à cette instinctive jalousie contre les meilleurs citoyens, qui se retrouve dans toutes les foules, durant les temps calmes et prospères. Caton avait moins sollicité cette charge qu'exigé du peuple qu'elle lui fût confiée; encore ne la voulait-il qu'avec son ami Valérius Flaccus. La noblesse et les publicains furent rudement flagellés. Il raya sept membres du sénat et parmi eux un consulaire, le frère de Flamininus, et un candidat au consulat de l'année suivante, Manilius. La revue des chevaliers fut aussi sévère; mais quand il ôta le cheval à L. Scipion qu'il avait déjà ruiné, il fut soupçonné d'envie, dit son biographe : on crut qu'il ne l'avait fait que pour insulter à la gloire de l'Africain, et pour braver encore une fois dans sa personne la noblesse tout entière. Non content de la note censoriale, il y ajoutait des discours violents[3], ou des révélations scandaleuses. Flamininus lui ayant imprudemment demandé les motifs de la honte qu'il infligeait à sa maison, le censeur raconta le fait suivant : En partant pour sa province, Lucius Flamininus avait emmené de Rome une femme qu'il aimait; un jour,

1. Cependant, d'après Polybe, le mariage n'aurait eu lieu qu'après la mort de Scipion, version adoptée par Plutarque et justifiée par l'âge de Cornélie. — 2. Cicéron vante, dans une de ses Verrines, le désintéressement de l'Asiatique, et celui de l'Africain dans le *de Off.*, II, 22. — 3 *Acerbæ orationes in eos quos....* Liv. XXXIX, 43.

pendant un festin, cette femme se plaignit d'avoir sacrifié, pour le suivre, un combat de gladiateurs : « N'aie point de regrets, lui dit le consul, et si tu veux voir mourir un homme, la chose est aisée. » Un chef Boïen venait d'arriver au camp avec sa femme et ses enfants; il le fait venir, et, tandis que le Gaulois implore l'hospitalité romaine, Lucius saisit son épée, le frappe, le poursuit et le jette expirant aux pieds de la courtisane. Les Flamininus étaient donc humiliés comme les Scipions; les Galba auront leur tour, et les Fulvius, souvent attaqués par Caton, n'échapperont à ses coups que pour tomber sous la main d'un censeur, leur parent[1].

Les finances étaient étrangement dilapidées. Caton afferma les impôts à très-haut prix et les travaux publics au rabais. Cette intégrité excita de telles clameurs parmi les publicains, que le sénat, gagné par la faction de Flamininus[2], cassa les baux et les marchés, et ordonna de nouvelles adjudications; quelques tribuns de ce parti allèrent jusqu'à citer Caton devant le peuple, pour le faire condamner à une amende de deux talents. Les censeurs obéirent au sénat; les adjudications furent faites avec une légère baisse de prix, mais ils avaient écarté des enchères, pour les punir, tous ceux qui avaient rompu leurs premiers engagements.

Caton se vengea encore, dans cette censure, de la défaite qu'il avait éprouvée dans la discussion de la loi Oppia; il comprit dans le cens des citoyens les bijoux, les voitures, les parures des femmes et les jeunes esclaves achetés depuis le dernier lustre, pour une valeur décuple du prix qu'ils avaient coûté, et il les frappa d'un impôt de trois as par mille. L'eau des aqueducs à Rome et dans son aride campagne était une chose précieuse et de nécessité; mais la plupart des aqueducs étant alors souterrains[3], la fraude était facile; une recherche sévère fit reconnaître de nombreuses prises d'eau, qui appauvrissaient les fontaines publiques, au profit de quelques riches particuliers. Les cen-

1. En 176, le censeur Fulvius dégrada son propre frère. — 2. Plut., *in Cat.*, 17. — 3. Comme l'*Aqua Appia*, l'*Anio vetus*, l'*Aqua Marcia*. *Cf.* Fabretti, *de Aquæd diss.*

seurs les supprimèrent; ils obligèrent aussi tous ceux qui avaient des maisons en saillie sur la voie publique à les démolir dans l'espace de trente jours; ils firent paver les abreuvoirs, nettoyer et construire des égouts, percer un chemin à travers la montagne de Formies et élever la basilique Porcia.

Cette censure si hostile aux nobles et aux riches valut à Caton de violentes inimitiés, mais aussi un glorieux surnom et l'affection du peuple, qui lui éleva une statue avec cette inscription : « A Caton, pour avoir, par de salutaires ordonnances et de sages institutions, relevé la république romaine que l'altération des mœurs avait mise sur le penchant de sa ruine. » Il y avait donc un parti nombreux qui sympathisait avec le rigide censeur. A sa tête Caton ne cessa de combattre contre l'ambition, l'avidité et le luxe des grands tantôt par des accusations particulières, tantôt en soutenant des lois somptuaires, et toutes les propositions qui donnaient de nouvelles, mais inutiles garanties à la liberté : en 181, une loi des consuls contre la brigue, et la loi *Orchia*, qui limitait le nombre des convives et la dépense des festins[1]; en 179, la loi *Villia* ou *Annalis*, qui réprimait encore la brigue, en fixant l'âge où l'on pouvait arriver aux charges[2]; en 174, la loi *Voconia*, pour empêcher, comme à Sparte, l'accumulation des biens dans les mains des femmes[3]; en 161, la loi *Fannia*, contre le luxe de la table[4];

1. Macr., *Saturn.*, II, 13. — 2. 27 ans pour la questure, 37 pour l'édilité curule, 40 pour la préture et 43 pour le consulat. — 3. Une femme ne pouvait être instituée légataire universelle, ni recevoir plus de 100 000 sesterces, ou un legs plus fort que la part de l'héritier principal. Aulu-G., VII, 13; XVII, 6. Cic., *in Verr.*, 42, 43; *pro Balb.*, 8; *de Senect.* 5. La loi Furia défendit dans la suite de léguer plus de 1000 as à la même personne. On cherchait par ces lois à prévenir l'abus des legs qui morcelaient les héritages, et amenaient l'extinction ou l'appauvrissement des vieilles familles. Cic., *in Verr.*, I, 40. Sur toutes ces lois, *Cf.* Bach., *Hist. jur.*, p. 149 et sqq. — 4. Elle bornait la dépense des festins à 100 as, celle des repas ordinaires à 10. Elle fut étendue par la loi Didia à toute l'Italie, en l'an 144. Voy. dans Macrob., II, 13, l'intraduisible discours d'un orateur qui appuyait la loi Fannia : *Si quidem eo res redierat, ut gula illecti plerique ingenui pueri pudicitiam et libertatem suam venditarent; plerique ex plebe Romana vino madidi in comitium venirent et ebrii*, etc.

enfin, en 159, une loi des consuls, qui prononcèrent la peine capitale contre les candidats convaincus d'avoir acheté, à prix d'argent, les suffrages. En 169, Caton provoqua le décret qui défendit aux rois de venir à Rome, où ils laissaient toujours quelques-uns des vices de leurs cours; plus tard, il fit chasser Carnéade et renvoyer les Achéens retenus en Italie. Il ne voulut pas même, après la chute de Persée, d'une guerre avec Rhodes, où tous, généraux et soldats, seraient allés chercher ce que Manlius avait rapporté d'Asie, de nouvelles richesses et de nouveaux vices[1]. « Je crois bien, dit-il, avec son éloquence mordante et amère, je crois bien que les Rhodiens auraient voulu nous voir moins heureux dans cette guerre. Ils n'étaient pas les seuls à former ces vœux,... cependant ils n'ont rien fait pour Persée. Voyez combien nous sommes plus habiles : dès que nous voyons notre fortune en danger, nous remuons le monde pour empêcher le dommage.... Les Rhodiens ont voulu devenir nos ennemis; où donc est la loi qui punit le désir, qui dira, par exemple : Si quelqu'un veut avoir cinq cents arpents de terre publique ou posséder plus de troupeaux que le règlement ne le permet, il payera tant d'amende? Assurément nous voulons tous avoir plus qu'il n'est permis, en sommes-nous punis? On dit encore que les Rhodiens sont superbes; certes je ne voudrais pas qu'on pût adresser ce reproche, ni à moi, ni aux miens; mais que les Rhodiens soient superbes, que nous importe? est-ce que par hasard nous serions blessés qu'il y eût au monde un peuple plus orgueilleux que nous? »

Si, plus tard, il demanda sans relâche la destruction de Carthage[2], c'est qu'il voyait les rapides progrès de la corruption; il crut qu'il fallait profiter de ce qui restait encore

1. *Rhodienses quorum opibus diripiendis possidendisque non pauci ex summatibus viris intenti infensique erant.* Aulu-G., VII, 3. Le discours de Caton, *pro Rhod.*, était célèbre dans l'antiquité; il l'avait inséré lui-même dans le huitième livre de ses Origines, et on le publia à part. — 2. Caton n'était pas seul à dire : *Delenda est Carthago*; ce cri était si populaire, que Plaute le répète à la fin de ses vœux pour la prospérité de Rome, dans le *Cistellaria Ut vobis victi Pœni pœnas subferant.*

aux Romains d'énergie et de force pour accabler d'un dernier coup leur redoutable ennemie. Les générations suivantes, abâtardies par la mollesse, ne pourraient plus, pensait-il, suffire à cette œuvre. Nul doute aussi qu'il n'ait applaudi avant de mourir aux efforts du tribun Calpurnius Pison, qui proposa, en 149, l'établissement d'un tribunal permanent pour juger les concussionnaires devenus trop nombreux[1]. Les coupables échappaient, grâce aux longueurs d'un jugement par-devant le peuple. Cinq ans plus tard, trois tribunaux permanents, *quæstiones perpetuæ*, furent créés contre les crimes de majesté, de brigue et de péculat : le véto des tribuns ne pouvait en arrêter l'action, ni les comices en casser les sentences. Un citoyen condamné pour concussion perdait le droit de parler jamais devant le peuple[2]. A ces réformes nous rattacherons les lois *tabellaires* des tribuns Gabinius et Cassius, qui établirent le scrutin secret, en 139, pour l'élection des magistrats, et en 137 pour les jugements publics[3].

Cette rude guerre que Caton fit aux mœurs de son temps, cette censure perpétuelle lui avaient suscité trop d'ennemis, pour que son repos n'en fût pas troublé[4]. Cinquante

1. Cic., *Brut.*, 27. La loi Calpurnia fut renouvelée et rendue plus sévère, en 125, par la loi *Junia*, en 114 par la loi *Acilia*, en 69 par la loi *Cornelia*, en 50 par la loi *Julia*. — 2. *Rhét.*, I, 11. — 3. Cic. *Rhet.* I, 11. — 3. Cicéron énumère quatre lois tabellaires : 1° *Gabinia* (*de Amic.*, 12); 2° *Cassia* (*Brutus*, 25, 27); 3° *Papiria*, l'an 131, pour l'adoption et le rejet des lois (*pro Mil.*, 3; *Ep. fam.*, IX, 21; *Brut.*, *ibid.*); 4° *Cælia*, l'an 107, dans les crimes de haute trahison (*Perduellionis*). Dès lors tout fut traité au scrutin secret, ce qui embarrassa les acheteurs de suffrages. Il faut, dit Montesquieu (*Esprit des lois*, II, 11) avec Cicéron, que le petit peuple soit éclairé par les principaux et contenu par la gravité de certains personnages. Mais quand la corruption est générale, que peuvent Caton et Brutus? Le peuple d'ailleurs, même avec le scrutin secret, saura bien toujours ce que conseillent, ce que désirent ces graves personnages. Il vaut donc mieux s'en tenir à la première opinion de Cicéron, qui appelle le scrutin secret la sauvegarde muette de la liberté. Le tribun Cassius (Longinus Ravilla), dont il est parlé dans le texte, fut après Caton l'homme le plus sévère et le plus intègre de ce temps. En 113, il condamna plusieurs vestales que le grand prêtre avait épargnées; nous le retrouverons à cette époque. — 4. *Nec quemquam sæpius postulatum et semper absolutum*. Pl., VII, 27. On conservait encore de lui cinquante discours du temps de Cicéron. *Brut.*, 17.

fois, il fut accusé et appelé en justice. La dernière fois il avait 83 ans. Néanmoins il composa et prononça lui-même son plaidoyer, où se trouvaient ces belles et simples paroles : « Il est bien difficile, Romains, de rendre compte de sa conduite devant les hommes d'un autre siècle que celui où l'on a vécu. » A 85 ans il cita encore devant le peuple Serv. Galba, car il avait, dit Tite-Live, une âme et un corps de fer, et la vieillesse, qui use tout, ne put le briser.

Mais cette haine persévérante avait amené une réaction aristocratique. Ne pouvant imposer silence à ce censeur perpétuel, les nobles avaient rendu son opposition moins dangereuse, en brisant entre ses mains l'arme dont il se servait contre eux. En l'année 181, ils avaient renversé l'organisation démocratique des comices[1]. Lépidus et Fulvius, qui avaient succédé à Caton dans la censure, avaient rétabli pour l'assemblée du peuple les catégories de fortune, je veux dire le système des classes aboli avant la seconde guerre punique. On prit encore les suffrages par tribus; mais dans chaque tribu il y eut plusieurs classes; les sénateurs, les chevaliers, les laboureurs, les artisans, etc., votèrent à part. Sempr. Gracchus acheva cette réorganisation des comices en retirant les affranchis des tribus rustiques pour les renfermer dans une des quatre tribus urbaines, l'Esquiline[2]. Plus tard, l'institution des *quæstiones perpetuæ*, bien que justifiée par l'intérêt public, fournit encore aux nobles, qui remplissaient seuls ces tribunaux, une occasion de se saisir du droit, jusqu'alors exercé par le peuple lui-même, de juger, au criminel, sans appel.

Dans ce retour vers le passé, dans cette réaction si favorable à leurs priviléges, ils n'oublièrent pas la religion, que tous les pouvoirs établis s'obstinent à considérer comme un

1. Liv., XL, 51. Voyez mon Ier volume, p. 359 et n. 1. Cependant l'ancienne assemblée par tribus continua de subsister, comme le prouve Cicéron, *Fam.*, VIII, 30. Les Gracques s'en servirent pour faire passer leurs lois. — 2. Liv., XLV, 15. Cependant ceux qui avaient un fils âgé de plus de quinze ans, et ceux qui possédaient des terres pour plus de 30 000 sesterces, purent rester dans les tribus où ils étaient établis.

moyen précieux de gouvernement. Plus la foi s'en allait, plus fortement on se rattachait à la lettre ; et le peuple était effrayé de prodiges multipliés[1], les magistrats rappelés par des mesures sévères au respect des auspices[2], la sainteté des jours fastes religieusement maintenue (loi *Fuffia*), enfin l'assemblée des tribus mise elle-même, par la loi *Ælia* (167), dans la dépendance des augures[3].

C'était donc par les lois, par la religion, par l'autorité judiciaire comme par la concentration des propriétés et par l'abaissement du peuple, toute une réaction aristocratique. « Rome, dit Salluste, était divisée, les grands d'un côté, le peuple de l'autre, et au milieu, la république déchirée, la liberté mourante. La faction des nobles triomphait ; le trésor, les provinces, les magistratures, les triomphes, toutes les sortes de gloire, et les richesses du monde, ils avaient tout. Sans lien et sans force, le peuple n'était plus qu'une impuissante multitude, décimée par la guerre et par la pauvreté. Car, tandis que les légionnaires combattaient au loin, leurs pères, leurs enfants étaient chassés de leurs héritages par des voisins puissants. Le besoin de la domination et une insatiable cupidité firent tout envahir, tout profaner, jusqu'au jour où cette tyrannie se précipita elle-même[4]. »

Cette ruine, Caton l'avait pressentie ; et, à son éternel honneur, il avait, pour la prévenir, fait de sa vie entière un long combat. Pendant plus de soixante ans il avait lutté contre l'indiscipline des soldats, contre l'orgueil et l'ambition des grands, contre la vénalité du peuple, le luxe des femmes, les mœurs de tous. Mais, à la fin, vaincu lui-même, il céda au torrent. Cette ostentation de rudesse et

1. Voyez Jul., Obseq. — 2 Les deux consuls furent rappelés de leurs provinces et forcés d'abdiquer, par suite d'irrégularité dans l'élection. Cic., *de Div.*, II, 33. — 3. Cic., *in Vat.*, 6, 9 ; *Fam.*, VII, 30 ; *Prov. cons.*, 19. — 4. *Jugurth.*, 41, et *ad Cæsar.*, 4. Lucain a résumé, I, 167, les causes de la chute de la république, mais avec moins d'énergie que Salluste :

Rebus mores cessere secundis,
Prædaque et hostiles luxum suasere rapinæ, etc.

de frugalité vint se perdre dans le scandale de ses dernières années. Caton aussi était trop vieux d'un jour.

« Il avait toujours un grand nombre d'esclaves qu'il achetait parmi les prisonniers; il choisissait les plus jeunes, comme plus faciles à dresser. Dans les commencements, lorsqu'il était encore pauvre et qu'il servait comme simple soldat, il ne se fâchait jamais contre ses esclaves et trouvait bon tout ce qu'on lui servait. Dans la suite, quand sa fortune fut augmentée et qu'il donnait à manger à ses amis et aux officiers de son armée, il faisait, aussitôt après son dîner, donner les étrivières à ceux de ses domestiques qui avaient servi négligemment ou mal apprêté quelque mets. Il avait soin d'entretenir toujours parmi eux des querelles et des divisions : il se méfiait de leur bonne intelligence et en craignait les effets. Si un esclave avait commis un crime digne de mort, il le jugeait en présence de tous les autres, et, s'il était condamné, il le faisait mourir devant eux.

« Devenu trop ardent à acquérir des richesses, il négligea l'agriculture, qui lui parut un objet d'amusement plutôt qu'une source de revenus; et, voulant placer son argent sur des fonds plus sûrs et moins sujets à varier, il acheta des étangs, des terres où il y eut des sources d'eau chaude, des lieux propres à des foulons, des possessions qui occupassent beaucoup d'ouvriers, qui eussent des pâturages et des bois, dont il retirât beaucoup d'argent, et dont Jupiter, comme il le disait lui-même, ne pût diminuer le revenu. Il exerça la plus décriée de toutes les usures, l'usure maritime. Il excitait son fils à ce commerce usuraire, en lui disant qu'il ne convenait tout au plus qu'à une femme veuve de diminuer son patrimoine. Mais ce qu'il a dit de plus fort et qui caractérise le plus son avarice, c'est que l'homme admirable, l'homme divin et le plus digne de gloire était celui qui prouvait, par ses comptes, qu'il avait acquis plus de bien qu'il n'en avait reçu de ses pères.... Dans un âge très-avancé il entretint commerce avec une jeune esclave, sous les yeux de son fils et de sa belle-fille, et pour les punir de leurs justes reproches, il contracta un nouveau ma-

riage avec la fille de son greffier : union indigne de lui et honteuse à son âge[1]. »

Caton vaincu, Caton donnant l'exemple du scandale et de l'impiété, qui pouvait résister encore? Avant de s'abandonner lui-même, l'austère censeur s'était vu de toutes parts débordé. Il avait fait chasser les philosophes grecs ; il aurait voulu leur fermer Rome et l'Italie. Mais contre les idées il n'y a ni lois assez fortes, ni murailles assez hautes[2]. Les sénateurs Julius, Aufidius, Albinus, Cassius Hémina, Fabius Pictor, etc., laissèrent Caton écrire en latin ses *Origines;* ce fut dans la langue savante qu'ils composèrent leurs histoires; et ce goût des lettres grecques, passant par-dessus l'Italie, pénétra jusqu'au pied de l'Atlas, où un fils de Massinissa, Manastabal, honora les muses du Pinde[3]. Caton avait voulu remettre en honneur la frugalité, le travail, la dignité du pauvre ; et, chaque jour, les campagnes devenaient plus désertes, le luxe plus ruineux, la servilité du peuple plus grande; les élections n'étaient qu'un marché, et le tarif des voix était public. Il avait donné dans ses provinces l'exemple d'une administration sage et désintéressée ; et jamais les exactions n'avaient été aussi nombreuses et aussi fortes. Il avait combattu l'indiscipline des soldats ; et Scipion Émilien allait trouver les légions d'Espagne livrées aux plus affreux désordres. Il avait voulu ramener les nobles au sentiment de l'égalité, au respect des lois ; et il avait vu se former une aristocratie qui dominait le sénat lui-même. L'intervalle qui séparait les grands et le peuple s'était encore élargi, l'abîme s'était creusé, plus profond, plus inévitable.

Ainsi, la société romaine était rapidement entraînée vers

1. Plut., 32. Voyez chap. 33, sa honteuse intervention dans les plaisirs de ses esclaves. — 2. Cependant dans sa vieillesse Caton lut beaucoup les auteurs grecs, surtout Thucydide et Démosthènes, et ses écrits étaient enrichis de maximes et de traits d'histoire tirés des auteurs grecs. Plusieurs de ses sentences morales en sont traduites mot à mot. Plut., *in fine;* Cic. *de Senect.*, 1. — 3. Liv., *Ép.*, 49. Massinissa avait à sa table des musiciens grecs, dit Athénée, et Micipsa établit une colonne de Grecs à Cirta. Strab., XVII, p. 831.

une révolution prochaine. Et ce mouvement était légitime, car il fallait bien que cette ville, devenue un empire, se transformât; il fallait, pour que la cité italienne pût renfermer le monde, qu'elle renonçât à son esprit étroit, à sa religion locale, à ses lois hostiles contre l'étranger; qu'elle s'ouvrît à toutes les idées et à tous les cultes, pour s'ouvrir ensuite à tous les peuples. A force de multiplier les dieux, on approchait de l'unité divine que Cicéron va bientôt proclamer; en détruisant le patriotisme municipal, on allait s'élever à l'idée de la cité universelle, dont Marc-Aurèle écrira les lois. Et nous-mêmes avons-nous droit de nous plaindre de cette transformation, nous qui, sans elle, ne serions que les fils déshérités de l'ancien monde? Si les Romains, en effet, avaient conçu pour la littérature grecque ce mépris qu'eurent les soldats d'Alexandre pour les civilisations de l'Afrique, de la Phénicie et de l'Asie centrale, le long travail d'une race douée par le ciel de tous les dons de l'intelligence eût été perdu pour nous, comme l'a été l'antique sagesse des prêtres de l'Égypte et de la Chaldée. Aujourd'hui, nous sommes réduits à réveiller péniblement sur les bords du Nil, de l'Euphrate et du Gange, quelques-uns de ces échos sacrés, de même que nous allons au milieu des ruines de Palanqué, ou sur les rives de l'Ohio, demander au nouveau monde les secrets d'un passé mystérieux. Il convient donc de tenir compte aux Romains d'avoir montré, au lieu du mépris superbe des Grecs, ou de la sauvage indifférence des conquérants du Mexique et du Pérou pour les sociétés qu'ils brisaient, cette admiration naïve qui fit d'eux les élèves dociles de ceux qu'ils avaient vaincus, et qui nous a conservé tant de chefs-d'œuvre.

Malheureusement pour Rome, ses mœurs périrent dans ce contact avec une civilisation savante, mais corrompue. Elles auraient été sauvées, si le mouvement avait pu être retenu dans les limites où quelques nobles esprits auraient voulu l'arrêter. Le génie sévère du Latium, lentement fécondé et poli par la science et l'urbanité grecques, eût sans

doute donné de plus glorieux produits; c'est là ce que voulaient ces grands citoyens : Paul-Émile, dont la vie fut tour à tour consacrée aux affaires publiques, à l'éducation de ses enfants, à la culture des lettres, et qui mourut pauvre, après avoir conquis la Macédoine[1]; Scipion Nasica, déclaré par le sénat le plus honnête homme de la république, et son fils Corculum, assez modeste pour refuser le titre d'impérator avec le triomphe, et qui trois fois fit ajourner malgré Caton la ruine de Carthage[2]; l'austère Calpurnius Pison, surnommé Frugi, habile orateur, vaillant capitaine, profond jurisconsulte et écrivain[3]; les Scævola, l'honneur du Forum et du barreau[4]; les deux Lælius, célèbres par leur constance dans l'amitié, mais surtout le second, surnommé le Sage, qui fut l'ami de Pacuvius et de Térence, peut-être leur conseiller et leur guide; Sempronius, le père des Gracques et le pacificateur de l'Espagne; Fabius Servilianus et Manlius, qui tous deux punirent de mort les déréglements et les concussions de leurs fils[5]; enfin les Tubéron, de la famille Ælia, qui eut quatre consulats dans cette période. Ils étaient si pauvres, malgré leur alliance avec les maisons Æmilia et Cornélia, que seize membres de cette famille n'avaient, à eux tous,

1. Plut., *in Æm.*, 43, et Polybe. XXXIII, 8. On ne trouva pas de quoi rendre à sa femme la dot qu'elle avait apportée, il fallut vendre des terres. Un fils de Paul-Émile, Fabius, écrivit des annales romaines. — 2. En 159, les censeurs faisaient construire un théâtre avec des siéges et des loges commodes. Nasica représenta qu'il était dangereux pour les mœurs publiques de trop multiplier les jeux scéniques, et la construction du théâtre fut pour quelque temps ajournée. — 3. Il avait composé des mémoires ou annales de son temps. — 4. Les trois principaux furent Publius, consul, durant le tribunat de Tibérius Gracchus; Quintus, le guide de Cicéron, et qui osa résister éloquemment, en plein sénat, à Sylla tout-puissant; un autre Quintus, fils de Publius, et que Cicéron appelle le plus grand orateur parmi les jurisconsultes, le plus grand jurisconsulte parmi les orateurs. Cicéron rapporte du premier Quintus, qu'achetant un jour un fonds de terre, il paya 100000 sesterces de plus qu'on ne lui avait demandé, parce qu'il trouvait le prix trop faible. *De Off.*, III, 15. — 5. La province de Macédoine accusait Silanus de concussion. Manlius, son père, le jugea lui même, le bannit de sa présence, et refusa d'assister à ses funérailles, quand le coupable, de désespoir, se fut donné la mort. Liv., *Ep.* 54; Val. Max., V, 8, 3; Cic., *de Fin. bon.*, I, 7.

qu'une petite maison et une ferme dans le territoire de Veïes. Q. Tubéron, le gendre de Paul-Émile, ne posséda jamais, même consul, que de la vaisselle de terre, si ce n'est une petite coupe d'argent que lui avait donnée le conquérant de la Macédoine [1].

Mais le plus grand de tous ces illustres personnages est encore Scipion Émilien, le fils de Paul-Émile et le petit-fils par adoption de l'Africain. Son amitié pour Polybe fut célèbre dans l'antiquité. « Notre liaison, dit cet historien, commença par les entretiens que nous avions ensemble sur les livres qu'il me prêtait. Quand les Achéens, appelés à Rome, furent dispersés en différentes villes d'Italie, Scipion et son frère Fabius demandèrent avec instance au préteur que je demeurasse auprès d'eux.... Un jour que Fabius allait au Forum, je me trouvai seul avec Émilien, qui me dit avec douceur et en rougissant : Pourquoi, Polybe, lorsque vous partagez la même table avec mon frère et moi, lui adressez-vous toujours de préférence la parole ? Apparemment vous me croyez, comme le pensent mes concitoyens, indolent et inappliqué, parce que je ne me livre pas aux exercices du barreau. Et comment le ferais-je? tout le monde me répète que de la maison des Scipions ce n'est pas un orateur qu'on attend, mais un général. — Au nom des dieux, lui dis-je, ne croyez pas que si j'agis de la sorte, ce soit faute d'estime, mais uniquement parce que Fabius est votre aîné; au reste, j'admire ces sentiments et cette ardeur, et si mes conseils peuvent vous aider à soutenir dignement le nom que vous portez, disposez de moi. — Alors Scipion me prenant les mains : Oh ! dit-il, quand verrai-je cet heureux jour, où, libre de tout engagement et vivant avec moi, vous me donnerez toutes vos pensées? C'est alors que je me croirai digne de mes ancêtres [2]. » Le premier effet de ce noble commerce fut d'inspirer à Scipion l'amour

1. Pl., XXXIII, 50. Paul-Émile lui avait donné pour sa part du butin 5 livres d'argent. — 2. Polyb., XXXII, 11. J'emprunte à la Vie de Scipion de M. Villemain, les lignes suivantes, qui sont en partie traduites de Polybe.

du travail, des fortes études, et l'aversion pour le luxe et les mœurs licencieuses de la jeunesse romaine. Et tandis que la conquête de la Macédoine infectait Rome de vices et de séductions nouvelles, l'amitié du sage Polybe épurait dans Scipion les vertus mêmes de l'ancienne république, et leur donnait quelque chose de plus touchant et de plus noble. Au milieu de cette avarice innée dans Rome, et qui se mêlait à la probité de Caton, comme elle excita plus tard les rapines de Scaurus, Scipion étonna ses concitoyens par un désintéressement inconnu.

Ces vertus gagnèrent jusqu'à Caton, qui, espérant trouver dans Émilien le destructeur de Carthage, en oublia un instant sa haine contre les Scipions. « Celui-là seul, disait-il d'Émilien, en lui appliquant un vers d'Homère, celui-là seul a conservé sa raison ; les autres, vaines ombres, passent et se précipitent. » Nous avons dit ailleurs ses services militaires, ses efforts pour rétablir la discipline, et son désintéressement au milieu des dépouilles de Carthage. Quelques années après, envoyé en Orient pour régler les intérêts des peuples et donner des couronnes [1], il montra dans ces cours voluptueuses une dédaigneuse simplicité. Il avait avec lui le philosophe Panætius, peut-être Polybe, et seulement cinq esclaves; mais à son approche les rois descendaient de leurs chars; Ptolemée Physcon oublia pour lui sa mollesse et sa divinité. « Les Alexandrins, dit Scipion à Panætius, nous auront l'obligation de voir une fois au moins marcher leur roi. »

A son retour, il fut élevé à la censure par le peuple, qui repoussa pour lui l'orgueilleux Claudius. Scipion voulait apporter dans cette charge une sévérité salutaire. Mais il fut contrarié, dans toutes ses mesures, par la faiblesse de son collègue Mummius. Aussi disait-il au peuple qu'il aurait justifié sa confiance, s'il avait eu, ou s'il n'avait pas eu de collègue. Garder les mœurs antiques, la simplicité, la discipline, et cependant honorer les muses nouvelles jus-

1. Ἐπὶ τὸ καταστήσασθαι τὰς κατὰ τὴν οἰκουμένην βασιλείας ἵνα τοῖς προσήκουσιν ἐγχειρισθῶσιν. Polybe, *Fr. Hist.*, 63.

qu'à aider peut-être Térence, tels étaient les désirs de ce noble esprit. Autour de lui se pressaient, réunis par les mêmes études et par les mêmes besoins, les Fannius, dont l'un donna son nom à la première loi somptuaire, et un autre fut un éloquent adversaire des Gracques [1]; Sempronius Asellio, auteur d'une histoire de la guerre de Numance, où il avait servi comme tribun légionnaire; le vertueux Rutilius Rufus, qui écrivit en grec une histoire de Rome, et en latin ses propres mémoires; l'historien Cælius Antipater [2], son neveu Tubéron, et son ami le sage Lælius auquel Cicéron prête de si nobles paroles. Mais ce qui distingue Émilien de tous les Romains de cet âge, c'est une élévation de pensées jusqu'alors inconnue aux avides et grossiers habitants de la cité de Mars. Il avait pleuré sur Carthage et, frappé de ces révolutions fatales des empires, il s'effrayait de l'avenir de Rome. Quand, à la clôture du lustre, le héraut, suivant l'usage, demanda aux dieux de rendre la fortune romaine plus prospère et plus grande : « Elle est assez bonne, elle est assez grande, s'écria-t-il, demandons seulement aux dieux de la conserver sans atteinte. » Il avait bien compris quels dangers courait la république; et d'un œil inquiet il suivait cette lente décomposition des mœurs et du peuple lui-même [3]. Peut-être aurait-il pu l'arrêter. Cicéron l'a cru; et le titre qu'il accepta plus tard de patron des Italiens [4], la tentative faite par son ami Lælius durant son consulat [5], montrent qu'il aurait hardiment porté la main sur les abus. Tibérius, dit Plutarque, ne fit que reprendre les projets de Scipion. Mais quels étaient-ils? Cicéron, toujours si fidèle dans ses Dialogues au caractère des personnages qu'il fait parler [6], met

1. Vell. Paterc., II, 9. Un troisième, C. Fannius Strabon, gendre de Lælius, écrivit des annales, dont M. Brutus fit un abrégé. App., *H.*, 67 : Cic., *de Rep.*, I, 12; *de Amic.*, I. — 2. Il était en relation avec Lælius. Cic., *Orat.*, 69. — 3. On sait sa foudroyante apostrophe aux plébéiens. — 4. App., *B. C.*, 19. — 5. Plut., *in Tib.*, 8. Tibérius aurait réussi, dit-il, si Scipion s'était trouvé à Rome au moment où il proposa sa première loi. — 6. Il dit lui-même quel soin il mettait à tracer des portraits fidèles. *Cf.* sa lettre à Atticus au sujet de Varron et de Scævola. C'est une des premières.

dans la bouche de Scipion l'éloge d'une monarchie tempérée, d'un gouvernement mixte, où roi, nobles et peuple se feraient harmonieusement équilibre[1]. Ailleurs il rappelle que « sa lecture favorite était la Cyropédie, livre où n'est oublié aucun des devoirs d'un gouvernement actif et modéré; » mais ce livre est aussi le tableau idéal d'une royauté absolue, quoique bienfaisante[2]. Scipion pensait-il donc, un siècle avant l'établissement de l'empire, que Rome ne pourrait se sauver qu'en abdiquant sa liberté? Du moins on trouve encore l'idée confuse de quelque grand changement, nécessaire pour sauver l'État, dans ce passage du songe de Scipion, où l'Africain dit à son petit-fils : « La république tout entière se tournera vers toi : le sénat, les gens de bien, les alliés, les Latins mettront en toi seul leur dernière espérance; et dictateur, tu régénéreras la république, si tu peux échapper aux mains impies de tes proches. » Puis il lui montre par delà tous les mondes, au milieu du divin concert des sphères célestes, un lieu tout brillant d'étoiles et resplendissant de lumière, où, sous l'œil de Dieu, jouissent d'une félicité sans terme ceux qui ont sauvé ou agrandi leur patrie. « C'est du ciel que viennent, lui dit-il, c'est au ciel que retournent les chefs dévoués et les sauveurs des nations. Là est la vie véritable, la vôtre n'est que la mort. Courage donc; exerce ton âme immortelle aux plus sérieux travaux; surtout qu'elle veille au salut de la patrie. C'est l'étude la plus digne d'elle; l'âme habituée à ces nobles soins s'envole plus facilement vers sa demeure céleste, tandis que celle qui n'a connu que la volupté et les passions erre misérablement autour de votre globe, battue durant des siècles par la tourmente[3]. »

Malheureusement Scipion ne put toujours veiller sur

1. *De Rep.*, I, 30. Ep., *ad Quint.*, I. — 2. Pour Cicéron, le consulat représentait la royauté. Nous le verrons chercher à établir cet équilibre entre les classes de la société romaine. — 3. *Multis exagitati seculis*, cette image rappelle le cercle de Dante, où d'incessants tourbillons emportent les damnés de l'amour. *Inferno*, ch. V.

elle, au gouvernail. Il était loin, aux portes de Numance, quand la révolution éclata, et à son retour il la trouva déjà entrée dans les voies de sang et de violence d'où il n'était plus possible de la tirer et où lui-même il trouva la mort. C'est qu'excepté lui peut-être, tous fermaient les yeux sur la gravité du mal et nul ne songeait aux moyens de le guérir[1]. Comme ces vieux sénateurs qui, assis dans leurs chaises curules, attendaient, impassibles et dignes, que les Gaulois parussent, les Scævola, les Calpurnius et les Tubéron croyaient faire assez pour leur patrie, que de donner l'exemple d'une vie sans tache ; et, prêts à mourir, mais incapables de combattre, ils laissaient, dans leur inactive vertu, arriver les jours de malheurs. Stoïciens pour la plupart, ils savaient mieux souffrir qu'agir ; jurisconsultes, ils n'auraient pas voulu sortir de la légalité ; et ils ne voyaient pas que la république, comme un malade désesperé, avait besoin de ces remèdes énergiques des temps de révolution qui sauvent ou qui tuent les empires.

1. Dans le *de Rep.*, Lælius aussi s'indigne contre Tubéron et Scævola, qui se préoccupent beaucoup plus de l'apparition au ciel de deux soleils que de la malheureuse situation de la république.

CHAPITRE XX.

LES GRACQUES.

PREMIÈRE RÉVOLTE DES PAUVRES DE ROME, DES ITALIENS ET DES ESCLAVES.

Le dernier siècle de la République romaine ne vit que trois grandes guerres, contre les Cimbres, contre Mithridate et contre les Gaulois. Cependant aucune période de l'histoire ne fut plus sanglante : car, durant tout ce siècle, les Romains ne cessèrent pas un jour de tourner contre eux-mêmes ce qu'ils avaient de force et d'activité; la guerre civile succéda à la guerre étrangère, et les vainqueurs s'égorgèrent entre eux pour savoir à qui profiterait la conquête du monde. Cette lutte déjà si grave se compliqua encore d'incidents inattendus; les sujets se mêlèrent aux querelles de leurs maîtres. Chaque opprimé, même l'esclave, eut son jour de liberté et de vengeance : étranges et sauvages saturnales qui achevèrent d'effacer les priviléges et les libertés locales, de mêler les peuples, de niveler les conditions, de confondre les langues et les idées, jusqu'à ce qu'un nouvel esprit, un nouveau monde, sortissent du chaos des anciennes idées et des vieilles institutions.

Au désintéressement, à l'héroïsme des jeunes années, a succédé la turbulente ambition de l'âge mûr. Au lieu de grands partis, il n'y aura bientôt plus que de grands hommes, qui cependant, à leur insu et souvent malgré leurs

crimes, serviront la cause de l'humanité. De plus en plus Rome et son esprit et son peuple s'effaceront. Et ce mouvement qui sans cesse amène à son forum et à sa curie d'autres hommes et d'autres idées, refluant sur le monde, entraînera loin d'elle, jusqu'aux plaines de Thessalie, de Macédoine et d'Afrique, ceux de ses chefs qui n'ont plus honte maintenant d'en appeler aux armes pour régler ses destinées. Les Gracques, révolutionnaires pacifiques, à l'exemple des anciens tribuns, combattront et mourront sur le Capitole et l'Aventin. Mais pour champ de bataille Marius et Sylla prendront l'Italie ; César et Pompée, tout l'univers romain.

Trois grands noms. les Gracques, Marius et César, marquent ainsi trois grandes divisions dans l'histoire du dernier siècle de la République. Tous trois sont vaincus : Marius par ses incertitudes, les Gracques et César par l'assassinat ; et les nobles triomphent. Mais à chaque adversaire qui tombe, ils voient se lever des ennemis plus nombreux et qui portent plus haut le débat. Dans les anciennes luttes ils n'avaient en face d'eux que les plébéiens ; maintenant, ce sont tous les opprimés, pauvres de Rome, Italiens, esclaves, provinciaux. Deux fois, à trente ans d'intervalle, ils se soulevèrent : aux Gracques répondent Saturninus et Cinna ; au soulèvement de Frégelles, la guerre sociale ; à Eunus, Athénion ; et aux plaintes des provinces, la révolte de l'Orient sous Mithridate, de l'Occident sous Sertorius. Tous, il est vrai, retombèrent brisés sous la main de Sylla et de ses lieutenants ; mais s'ils désespérèrent de gagner isolément leur cause, ils combattirent encore pour n'avoir au moins qu'un seul maître, et la révolution qui remplaça par la monarchie la domination des nobles, fut en partie leur ouvrage.

Les temps qui suivirent la seconde guerre Punique avaient préparé la chute de la liberté républicaine ; le siècle qui précéda la bataille d'Actium en consomma la ruine et enfanta au milieu d'inexprimables douleurs la royauté, mais aussi l'égalité, que la philosophie, la religion et la loi nous léguèrent, comme la rançon de l'Empire.

De ces opprimés, les premiers qui se soulevèrent furent ceux qui souffraient le plus : la révolte des esclaves siciliens commença cette ère sanglante.

Le monde ancien méprisait l'industrie, autant que le monde moderne l'honore. Aujourd'hui que cette lutte contre la nature a pris des proportions grandioses, qu'elle exige les plus nobles efforts de l'intelligence, l'industrie s'est pour ainsi dire spiritualisée; et, en se donnant pour but, non d'accroître le luxe et les désordres de quelques-uns, mais le bien-être de tous, elle a légitimé sa puissance et heureusement ennobli le travail. Les anciens ne connaissaient d'autre art que l'éloquence et la guerre, d'autre théâtre à leur activité que le forum pour gagner le peuple, que le champ de bataille pour asservir l'ennemi; en un mot, agir sur l'homme, par la parole ou par les armes, mais non sur la nature physique qu'ils dédaignaient à force de frugalité ou à laquelle ils ne voulaient demander que des voluptés grossières[1]. Les deux oracles de la sagesse antique, Cicéron[2] et Aristote, disaient : « Aux esclaves revient tout ce qui exige l'emploi des forces corporelles, aux citoyens ce qui demande l'exercice de l'intelligence, excepté la guerre pour défendre la cité, et l'agriculture pour la nourrir[3]. » Il y a certes de la grandeur dans cette théorie.

1. Ainsi ils dressaient des lions, des tigres, des cerfs, des autruches à traîner des chars dans l'arène (Montaigne, au chap. des *Coches*); ils montrèrent des éléphants funambules dansant sur la corde raide (Cuvier, *Hist. des sc. nat.* I, 234); ils engraissaient pour leurs tables le paon, la grue, le loir, même des escargots; ils pratiquaient la pisciculture et la fécondation artificielle des poissons; mais s'il y avait, dans tout cela, beaucoup pour leurs plaisirs, il n'y avait rien pour la commune utilité. (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire.) — 2. Cicéron définissait ainsi l'autorité du maître : *Domini servos ita fatigant ut optima pars animi, id est sapientia ejusdem animi vitiosas imbecillasque partes, ut libidines, ut iracundias, ut perturbationes cæteras.* August., *Contra Jul. Pelag.*, IV, 12. — 3. Aristote écrivait : Il est évident que les uns sont naturellement libres et les autres naturellement esclaves et que pour ces derniers l'esclavage est aussi utile qu'il est juste (*Polit.* I, 1, 4). Si Platon accepte l'esclavage comme un fait accompli, du moins il ne le justifie pas. Dans sa *République* idéale, il n'y a pas d'esclaves, mais dans ses *Lois* il est impitoyable pour eux. Sur la question des esclaves, voir l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, par M. Wallon.

Malheureusement elle avilissait le travail en le séparant de l'intelligence et de la liberté ; elle jetait dans la paresse et dans les révolutions le pauvre de condition libre ; et, en faisant de l'esclave un instrument, une machine à face d'homme [1], elle créait tous les dangers de la servitude.

Le mépris que dans l'intérieur de chaque cité le citoyen eut pour l'esclave, les peuples guerriers l'eurent au dehors pour les peuples travailleurs ; et le monde ancien, sans droit des gens, ni politique générale, apparaît comme une arène sanglante où les vaincus furent toutes les nations industrieuses. Athènes tomba sous les coups de Sparte ; Milet et Phocée périrent par la main des Perses ; Tyr, par Alexandre ; Tarente, Syracuse, et la plus grande de toutes, Carthage, par les Romains. La raison en est simple : ces villes ayant changé leurs citoyens en riches voluptueux ou en artisans timides, durent confier leur fortune à des soldats mercenaires qui ne pouvaient résister aux troupes nationales des peuples guerriers. Comme ceux-ci voyaient partout l'industrie compagne de la faiblesse, ils tinrent en suprême dédain l'exercice des arts utiles ; et parmi eux le plus pauvre se résigna difficilement à y chercher un secours contre la misère. Les esclaves seuls et les affranchis eurent les peines, mais aussi les profits du travail.

Au temps des mœurs simples et frugales, Rome compta peu d'esclaves. Les besoins croissant avec le luxe, il fallut pour les satisfaire des bras plus nombreux. La guerre approvisionnait abondamment tous les marchés. On a vu ce que Paul-Émile, Semp. Gracchus et Émilien avaient vendu d'esclaves. Plus tard, Marius livra aux enchères 140 000 Cimbres et Ambrons. Dans une seule ville [2] Cicéron retira en trois jours de la vente des prisonniers 2 500 000 fr. Pompée et César se vantaient l'un et l'autre d'avoir vendu ou tué deux millions d'hommes [3]. En temps de paix, on faisait la

1. La loi Aquilia ne faisait aucune distinction entre la bête et l'esclave : celui qui tue un bœuf de labour ou un esclave paye une composition égale au prix le plus élevé que la bête et l'homme ont eu dans l'année. Gaius, III, § 210. — 2. *Ad Att.*, V, 20. — 3. Plin., VII, 27 ; Plut., *Cæs.*, 19. Sou-

traite, non-seulement les pirates qui couvraient les mers, mais les légions et les consuls. Popilius Lænas enleva en une fois 10 000 Statyelles, et Cassius des milliers de montagnards [1]. Dans les temps modernes, grâce au moins à l'aristocratie de la peau, le blanc n'avait pas à craindre l'esclavage. Autrefois la possession équivalait au titre; la violence assurait le droit. Des femmes, des enfants, des hommes étaient volés dans les villes et sur les grands chemins [2]; car l'homme était alors le principal moyen d'échange, la denrée qui rapportait le plus, parce que le débit en était assuré et l'acquisition facile. Que d'illustres personnages ainsi tombés en servitude, pour ne parler que de Platon, de Diogène et de Térence [3]! La loi de la cité ne reconnaissait plus le citoyen à qui la violence avait ravi la liberté; il restait à ses yeux, même après l'affranchissement, marqué d'une tache indélébile, et s'il voulait recouvrer ses biens et ses droits, il devait rentrer sans être vu par le toit de sa maison ou par la porte secrète de l'*impluvium*, pour permettre à la loi d'accepter l'excuse de l'absence [4]. Encore, si sa femme s'était remariée, cette seconde union était-elle valable.

A défaut de la guerre et de la piraterie, le commerce régulier fournissait les marchés d'esclaves. Entouré d'une ceinture de peuples barbares, le monde romain trouvait, comme les négriers sur les côtes d'Afrique, une foule de petits chefs qui vendaient leurs prisonniers, au besoin leurs sujets. Des extrémités de la Gaule, de la Germanie et du

vent la guerre entre deux cités rivales ne finissait que par la vente en masse de la population vaincue. Sicyone vendit ainsi tous les habitants de Pellène; Sparte, ceux d'Élée; Athènes, ceux de Chalcis; Thèbes, ceux de Platées; Alexandre, ceux de Thèbes; Démétrius, ceux de Mantinée; Rome, enfin, ceux de Capoue, de Numance, de Corinthe, de Carthage. De Saint-Paul, *Disc. sur l'escl.* p. 71. — 1. Liv., XLIII, 5. — 2. Cic., *pr. Cluent.*, 7. Cela était si commun, que beaucoup d'anciennes comédies reposaient sur cette donnée. — 3. Ajoutons-y Phédon, l'ami de Socrate, et le fondateur de l'école d'Élis, Ésope, Phèdre, Andronicus, Gniphon, le maître de Cicéron; C. Mélissus, le créateur de la bibliothèque octavienne, et la plupart des grammairiens illustres que cite Suétone. — 4. C'était le droit de la *rentrée secrète*. Dig. XLIX, 15. Fest., s. v. *Postliminium*. Plut., *Quæst. Rom.*, 5.

pays des Scythes, descendaient incessamment vers les bords de la Méditerranée de longues files de barbares enchaînés, que conduisaient les marchands de Marseille, de Panticapée, de Phanagorée et de Dioscurias. Il venait jusqu'à des Bretons[1]. Une preuve de l'étendue et de l'activité de ce commerce, c'est que les Germains, dont les légions n'avaient pas encore touché les frontières, furent assez nombreux dans l'armée des gladiateurs pour former une division à part. Un peu d'argent, quelques étoffes, des armes, ou les denrées dont on manquait : en Thrace et en Afrique, du sel ; en Gaule, du vin, étaient les objets d'échange. Chez les Gaulois, dit Diodore[2], pour la coupe on a l'échanson. Utique et l'Égypte fournissaient des noirs ; Alexandrie, des grammairiens ; les marchés de Sidon et de Chypre, des Asiatiques intelligents et dociles, mais corrompus et gardés pour la maison du maître ; la Grèce, ses beaux enfants et ses jeunes filles ; l'Épire et l'Illyrie, de bons pâtres ; la Germanie, la Gaule et la Thrace, des gladiateurs ; la Cappadoce, de vigoureux mais stupides travailleurs. Les Espagnols avaient mauvaise réputation ; on les disait enclins au meurtre et au suicide. Tout le monde barbare, tous les peuples vaincus étaient ainsi représentés dans les *ergastula* de l'Italie ; et Spartacus put diviser ses compagnons en nation Gauloise, Thrace, Germanique, etc. En Sicile, les Asiatiques et les Syriens dominaient. Ceux-là étaient surtout des débiteurs insolvables, des gens ruinés ou vendus par leurs pères et leurs princes pour acquitter l'impôt ; souvent des hommes qui s'étaient livrés eux-mêmes pour sauver leurs familles[3]. Qu'on se rappelle que l'intérêt dans les provinces monta jusqu'à 48 pour 100, que les publicains chargés du recouvrement des impôts commettaient d'effroyables exactions[4], et l'on comprendra que des populations entières fussent vendues pour libérer les villes, les provinces ou les rois.

1. Strab., *passim*. — 2. V, 17, 25. — 3. Les enfants exposés appartenaient à ceux qui les avaient recueillis. Il y avait des éleveurs d'esclaves ; Caton et Crassus ne dédaignaient pas ce gain. Plut., *in Cat. maj.*, 32 ; *Crass.*, 2. — 4. *Cf.* App., *B. C.*, IV et V.

Quand Marius demanda des secours au roi de Bithynie, Nicomède répondit : « Vos publicains ne m'ont laissé que des enfants et des vieillards[1]. »

Aussi en entassait-on, dans les maisons et dans les villas, d'incroyables multitudes : Caton d'Utique, renommé pour sa simplicité, n'avait pas moins de 15 esclaves, pour le servir en campagne[2]; Damophile, un obscur propriétaire de Sicile, en possédait 400[3], et les marchands romains établis à Utique[4], le seul Crassus, l'affranchi Démétrius en avaient assez pour en faire des armées. Pompée leva 300 cavaliers parmi ses pâtres; et la *familia* de César était si nombreuse, qu'elle fit plus d'une fois trembler le sénat. Claudius Isidorus se plaignait que les guerres civiles ne lui en eussent laissé que 4116. Scaurus, qui bâtit pour 80 000 spectateurs un théâtre soutenu par 360 colonnes et orné de 3000 statues d'airain, en avait, dit-on, 8000. Athénée en donne jusqu'à 20 000 à certains particuliers[5].

Un état contre nature ne se maintient que par des lois

1. Diod., XXXVI, 3. — 2. Plut., *in Cat.* — 3. Diod., *ibid.* — 4. Plut., *in Cat.*, 68. — 5. *Cf.* Plut., *in Crass.*; Suét., *Jul.*; Sén., *de Tranq.*, 8; Pline, XXXIII, 47. Orgétorix, chef helvète, en avait 10 000. Cæs., *B. G.*, I, 4. Dans la question relative au nombre des esclaves, M. Dureau de la Malle prend parti avec M. Letronne contre Vossius, Juste-Lipse, Pignorius et MM. Blair et de Saint-Paul. Qu'Athénée ait donné des nombres exagérés, surtout pour Égine, que le Μυριάδας de Strabon (lib. XIV, p. 666) pour Délos ne doive pas être pris à la lettre, je l'accorde volontiers, d'autant plus que Strabon dit simplement : « Ce qui encourage les pirates à enlever les personnes libres, c'est qu'ils trouvaient dans Délos, place de commerce considérable et riche, un marché capable de recevoir et d'expédier dans un même jour plusieurs milliers d'esclaves. Il ne dit donc pas qu'on le faisait tous les jours. Mais les passages de Sénèque (*de Clementia*, I, 25), de Pline (*H. N.*, XXXIII, 6), de Plutarque, etc., ne me paraissent pas aussi faciles à éluder. D'ailleurs le fait seul de la concentration des propriétés dans quelques mains entraîne comme conséquence la concentration aussi des instruments d'exploitation. De très-grandes fortunes foncières et mobilières devaient nécessiter un très-grand approvisionnement d'esclaves, pour parler comme les anciens. N'en employait-on pas 40 000 aux mines de Carthagène, qui cependant ne rapportaient par jour que 21 700 francs? D'autre part, les riches étant peu nombreux, et la classe moyenne étant détruite, il ne faudrait pas s'appuyer du nombre d'esclaves possédés par les Ovidius et les Crassus pour déterminer le nombre général des esclaves. C'est là un problème insoluble.

contre nature. Pour refouler dans la servitude, c'est-à-dire dans la douleur, souvent dans l'infamie, l'esclave jadis libre, guerrier, même chef, que la guerre avait enchaîné, il fallait une pression d'autant plus forte que la résistance morale était plus énergique. De là cette dureté pour l'esclave et ces lois de sang qui formaient le *code noir* de l'antiquité[1] : « point de repos pour l'esclave, » disait Aristote[2] ; « qu'il dorme ou travaille, » ajoutait Caton. Il ne fallait pas qu'il pût penser. D'autres, pour les tuer par la faim, les nourrissaient à peine. « Ne prends pas, disaient encore les habiles, des esclaves appartenant à une nation libre, ils sont trop à craindre; aies-en peu du même peuple, pour qu'ils ne puissent s'entendre, car autant d'esclaves, autant d'ennemis; parle-leur par monosyllabes, pour les tenir dans le respect; traite-les comme des bêtes féroces, et rends leur âme vingt fois plus esclave à force de coups d'étrivières[3]. »

Pour un délit léger, pour un caprice du maître, l'esclave expirait sous les verges, sur une croix, écrasé entre deux meules, ou abandonné sur la terre nue, les pieds, les mains, le nez et les lèvres coupés, ou suspendu en l'air par quatre crochets de fer pour être dévoré tout vivant par les oiseaux de proie. Si pour venger de longs tourments un esclave tuait son maître, en fît-il l'aveu, tous ses compagnons de servitude périssaient dans les tortures[4]. S'ils n'étaient pas de fait ses complices, ils l'étaient d'intention, et, après tout, ils étaient toujours coupables de n'avoir pas défendu leur maître. Pollion, le favori d'Auguste, faisait jeter tout vi-

1. Juste-Lipse, *de Cruce*; Laurentius, *de Tormentis*. Dans Plaute (*Mil. glor.*, V, 375), un esclave dit : *Scio crucem futuram mihi sepolchrum : ibi mei majores sunt siti, pater, avos, proavos, abavos.* — 2. Οὐ σχολὴ δούλοις. Arist., *Pol.*, VII, 8. En Italie il n'y avait par année que dix jours de fêtes, c'est-à-dire de repos. C'est bien assez, dit Denis d'Halicarnasse, pour que de telles marques d'humanité rendent les esclaves dociles. — 3. Plat., *les Lois*, VI. Arist., *OEcom.*, I. *Pol.* II. 6, 3; VII, 9, 9. Plut., *Cat. Maj.*, 55. *Tot servi, tot hostes.* Erasm., *Adag.*, 1281. *Omnis herus servo monosyllabus.* Erasm., *Adag.*, 2393. Platon et Aristote insistent sur le danger d'avoir des esclaves ὁμόφυλοι, ὁμόφωνοι, πατριῶται ἀλλήλων. — 4. Le senatus-consulte Silanien ne fit que donner la sanction de la loi à d'anciennes coutumes.

vants ses esclaves aux murènes[1]. Auguste lui-même fit mettre en croix un de ses intendants qui avait tué et mangé une caille de combat[2].

Si pour échapper à ces tortures, aux prisons souterraines[3], au fouet toujours levé du *commandeur* (*lorarius*), l'esclave se faisait *marron*, s'il fuyait dans les montagnes, bientôt il y était traqué comme une bête fauve et vite reconnu à sa tête rasée, à son dos couvert de cicatrices, à ses pieds déchirés par les entraves, et aux marques tracées au fer rouge sur son front, soit le nom de celui à qui il appartenait; ou ces mots : *Je suis un fugitif, un voleur;* ou même quelque belle sentence aimée des maîtres[4]; alors il expirait sous le bâton, à moins que l'avarice ne le sauvât pour l'envoyer aux mines et au moulin, d'où l'on ne sortait guère. « Là, dit Diodore[5], il n'y a ni répit, ni miséricorde; hommes malades ou mutilés, femmes, vieillards, tous à force de coups travaillent jusqu'à ce qu'ils tombent d'épuisement. » « Grand Dieu! s'écrie Apulée entrant dans un moulin, quelle population rachitique, à la peau livide et marquetée de coups de fouet! Tous ils ont une lettre au front, un anneau au pied, les cheveux rasés d'un côté, sans vêtements. Rien de plus hideux à voir que ces spectres aux paupières rongées par la vapeur brûlante et la fumée[6]. » Aussi le suicide et la fuite étaient si communs, qu'à Rome on accordait l'action rédhibitoire à l'acquéreur qui n'avait pas été averti que l'esclave acheté avait déjà fui ou voulu se tuer[7].

L'esclave n'avait rien, pas même son pécule, gagné sur son repos et sa nourriture et que le maître pouvait lui prendre[8]; il n'avait ni femme ni enfant, car il s'accouplait au hasard[9], et ses petits, comme disait Aristote, appartenaient au maître[10]. Quand il devenait malade, vieux, infirme, on

1. Sén., *de Irâ*. — 2. Plut., *Apophth. Rom.*, 20. — 3. *Ergastula*, Colum., I, 6. — 4. Suidas, s. v. Ἀτταγᾶς, dans Pl., *H. N.*, XIII, *inscriptique vultus* pour designer des esclaves. — 5. III, 12. — 6. Apul., *Métam.*, IX. — 7. Dig., XXXI, 1. — 8. Dig., XXI, 2, 3, 5. *Cf.* le monologue de Dave au commencement du *Phormion*. — 9. Plaute, dans le prologue de *Casine*, dit qu'à Athènes, à Carthage et dans l'Apulie, les esclaves pouvaient se marier, mais il a grand'peine à convaincre ses auditeurs. — 10. Les enfants ap-

le portait autour du temple d'Esculape ; qu'il y guérit ou mourût, cela regardait le dieu.

Voilà le premier acte de ce drame douloureux que forme l'histoire du travail. Le moyen âge verra le second, avec les serfs de la glèbe et les jurandes ; les temps modernes, le troisième, avec l'ouvrier salarié. Mais, malgré ces affranchissements successifs, la guerre entre le travail et le capital n'est malheureusement pas finie. Vienne vite la solution qui établira enfin la paix dans ce monde encore si troublé.

Comme les villes bâties sur un volcan, les sociétés qui reposent sur l'esclavage sentent toujours le sol trembler sous elles. Six fois le sénat eut à réprimer des révoltes partielles d'esclaves avant d'avoir à combattre la formidable insurrection d'Eunus[1]. Ce Syrien, esclave en Sicile[2], avait prédit qu'il serait roi, et assuré sa prophétie d'un miracle ; en parlant, il lançait des flammes : une noix remplie de soufre allumé et cachée dans sa bouche, accomplissait le prodige. Par ses impostures il s'était acquis une grande autorité sur ses compagnons d'infortune, quand la cruauté d'un maître, le riche Damophile de la ville d'Enna, amena un soulèvement[3]. Ses quatre cents esclaves ayant brisé leurs chaînes, se jetèrent dans la campagne et rentrèrent bientôt en force dans la ville ; tous les habitants furent massacrés ; Damophile servit longtemps de jouet à leur vengeance ; ils n'épargnèrent que sa fille, qui leur avait montré quelque pitié. Un mouvement pareil éclata à Agrigente, et 5000 hommes vinrent se réunir aux esclaves d'Enna qui avaient pris pour chef le prophète syrien, sous le nom du roi Antiochus. Dès qu'il y eut un camp, un lieu de refuge, les esclaves accoururent de tous les points de l'île. En quel-

partenaient au maître de la mère, par application des principes sur la propriété des animaux. Pellat, *Droit privé des Romains*, p. 151. En droit cependant l'esclave n'était pas une chose, mais une personne, *alieni juris*.— 1. *Cf.* Liv., aux livres XXII, XXVI, XXVII, XXXII, XXXIII et XXXIX. — 2. Voyez tome Ier, pages 372-3, l'état de la Sicile. — 3. Clinton, *Fasti Hellen.*, fait commencer cette guerre en 134 ; mais Diodore de Sicile dit qu'elle éclata 60 ans après Zama, ou en 141.

ques mois, Eunus réunit une armée de 70 000 hommes. C'était le temps des honteux désastres essuyés par les légions devant Numance; ils se renouvelèrent en Sicile. Quatre préteurs et un consul furent successivement battus. Maîtres d'Enna, au centre de l'île, 200 000 esclaves répandaient la terreur, de Messine à Lilybée; tandis que de Tauroménium, sur la côte, ils montraient à leurs frères d'Italie leurs chaînes brisées. D'un bout à l'autre de l'empire, les esclaves tressaillirent, et quelques explosions trahirent l'incendie qui sourdement gagnait de proche en proche. A Délos, dans l'Attique, dans la Campanie, dans le Latium même, il y eut des tentatives de soulèvement. Heureusement pour Rome, ces grands foyers d'esclaves étaient séparés par des mers, ou par des pays mal peuplés. Alors, comme plus tard, l'insurrection ne put franchir le détroit, parce que les provocations qui venaient de la Sicile retombaient sans écho sur les solitudes du Bruttium et de la Lucanie.

Les guerres serviles ont toujours un caractère sauvage. Dans cette révolte contre une société qui leur infligeait de si intolérables douleurs, les esclaves ne cherchèrent que le plaisir de se venger et d'assouvir leurs brutales passions. Plus cruels, plus débauchés que leurs maîtres, ils n'entendaient rien changer à l'ordre établi, et ces hommes qui portaient encore la trace des fers ne protestaient pas même contre la servitude. Eunus faisait esclaves les ouvriers de condition libre dont il avait besoin. Il en coûte à le dire, la victoire des esclaves eût été un affreux malheur. Nos Jacques valaient mieux; qu'ont-ils fait cependant, dans leurs succès? On ne peut devancer les temps. L'esclavage, c'est-à-dire le travail forcé, ne devait tomber que le jour où le travail libre serait réhabilité et organisé.

En 133, Calpurnius Pison ayant rétabli la discipline dans les légions, fit lever aux esclaves le siége de Messine; Rupilius, son successeur, leur prit Tauroménium, après les avoir réduits par la famine à manger leurs femmes et leurs enfants; Enna lui fut livrée par trahison. Dès lors l'armée

se dispersa; il n'en resta que des bandes que l'on traqua dans les montagnes. Tous ceux qu'on fit prisonniers périrent dans les supplices. Le *roi Antiochus*, qui n'avait pas eu le courage de se tuer, fut pris dans une caverne avec son cuisinier, son boulanger, son baigneur et son bouffon. On le laissa mourir dans un cachot. Rupilius essaya de prévenir une nouvelle révolte par de sages règlements, que l'avidité des maîtres mit bientôt en oubli [1].

La révolte des esclaves était apaisée; mais la guerre civile commençait.

Si un héritage de gloire oblige à de grandes choses, les Gracques, descendants de Scipion, et fils du conquérant de la Sardaigne et de l'Espagne, devaient s'élever bien haut pour rester dignes de leurs ancêtres.

Cette gloire de la famille Sempronia avait un caractère à part. Les exploits militaires n'y manquaient pas ; mais il y avait de plus comme une généreuse sympathie pour tous les opprimés. C'était un Sempronius qui avait consenti à commander cette armée d'esclaves, dont le courage aida tant à sauver Rome après Cannes; et sur le champ de bataille, il les avait tous affranchis. Le conquérant de l'Espagne en avait aussi été le pacificateur, et son nom était vénéré dans les montagnes de la Celtibérie, autant qu'il était à Rome populaire, de cette popularité qui s'attache forcément aux grands caractères, non de cette faveur qu'une foule aveugle accorde à celui qui la flatte le mieux. Homme prudent et grave, dit Cicéron [2], juste et inflexible, disait Caton qui voyait en lui un Romain des anciens jours, Sempronius Gracchus se montra toujours le défenseur zélé de la vieille constitution. Il soutint la religion ébranlée [3]; et tandis qu'il combattait avec mesure et dignité les Scipions et les grands [4], d'une main il réprimait les publicains, et de l'autre il refoulait les affranchis dans une seule tribu [5];

1. Voir sur cette guerre, Diod., liv. XXIV; Val. Max., *passim;* Flor., III, 19. — 2. *De Or.*, I, 9, 38. — 3. Cic., *ad Q.*, II, 2, 1; *de N. D.*, II, 4, 10. — 4. Il était, à l'époque de son tribunat, l'ennemi de Scipion. *Cf.* Tite-Live. — 5. Voyez sa censure dans Tite-Live, *ad ann.* 169.

luttant à la fois contre la foule étrangère et contre l'aristocratie nouvelle, pour laisser la place libre dans le forum à ce qui restait encore du vrai peuple romain. Dans les grandes familles de Rome, ces traditions domestiques ne s'oubliaient pas, et quand Tibérius porta sa loi agraire, ce ne fut pas, quoi qu'on en ait dit, par colère contre le sénat, mais pour soulager des misères sur lesquelles sans doute son père avait pleuré, pour prévenir des malheurs que Sempronius avait pressentis.

Tibérius et Caïus perdirent jeunes leur père. Mais Cornélie le remplaça dignement. Elle les entou[illegible] des maîtres les plus habiles de la Grèce, et dirigea elle-même leur éducation. Dans leur éloquence, Cicéron retrouvait celle de leur mère, dont il avait lu les lettres [1]. Parce qu'elle leur faisait honte qu'on l'appelât la fille de Scipion plutôt que la mère des Gracques, on lui a reproché son ambition; elle en eut une, il est vrai, mais grande et légitime : elle aurait voulu que ses fils sauvassent leur patrie; et l'on pardonne aisément à la fille de Scipion de s'être élevée au-dessus des faiblesses et de l'égoïsme de l'amour maternel. Pour elle-même elle ne demandait d'autre parure que la gloire de ses enfants, et elle refusa avec la main d'un Ptolémée la couronne d'Égypte. Si Tibérius eût réussi, loin d'accuser Cornélie, on eût, comme elle le dit elle-même dans une lettre éloquente, adoré la divinité de sa mère [2].

Tibérius, plus âgé que son frère de neuf ans, servit d'abord en Afrique avec distinction; il monta le premier sur les murs d'une ville ennemie. Plus tard, il suivit en Espagne, comme questeur, le consul Mancinus dont il sauva l'armée, en obtenant des Numantins un traité qu'ils refusaient au consul. Le sénat déchira le traité et voulut livrer à l'ennemi le consul et son questeur, nus et les mains liées, comme des esclaves. Mais le peuple ne permit pas que Tibérius fût puni pour l'impéritie de son chef, et Mancinus seul fut livré.

1. Cic., *Brut.*, 58. — 2. Corn. Nepos. Durant sa puissance, Caïus lui éleva, aux applaudissements du peuple, une statue de bronze, ave[c] cette [i]nscription : à Cornélie, mère des Gracques.

En revenant de Numance, Tibérius trouva les fertiles campagnes de l'Étrurie désertes; dans Rome, une multitude oisive et affamée [1] que la guerre ne nourrissait plus; dans l'Italie entière, plusieurs millions d'esclaves qui frémissaient au bruit des succès d'Eunus. Quel remède contre ce triple mal : la misère et la dégradation du peuple, l'extension de l'esclavage, la ruine des campagnes? Un seul peut-être: diviser ces immenses domaines que les grands avaient usurpés sur l'État [2], rendre à la propriété, régénérer par la vertu du travail la foule indigente [3], chasser les esclaves des campagnes en les rendant aux ouvriers libres, et changer en citoyens utiles et dévoués ces affranchis qui de Romains n'avaient encore que le nom; en un mot, faire reculer d'un siècle la république, en reconstituant, par une loi agraire, la petite propriété et la classe moyenne. Non-seulement c'était la seule voie de salut qui restât, mais c'était encore demeurer fidèle à cette sage politique de concessions que le sénat avait si longtemps suivie. Il n'avait rendu Rome si forte que parce qu'il n'avait jamais refusé de faire la part des éléments nouveaux qui se produisaient dans la cité. Aux plébéiens il avait ouvert les charges curules, aux pauvres il avait donné des terres, aux alliés des priviléges, combinant avec une rare habileté les principes conservateurs et ceux d'innovation, les intérêts des vieux citoyens et ceux des nouveaux membres de la société romaine. Mais depuis que la conquête du monde avait enlevé aux grands toute crainte et toute retenue, ils s'inquiétaient peu de cette masse d'hommes nouveaux que la victoire avait jetés dans Rome. Il leur semblait que le temps des transac-

1. Il n'y avait alors d'autre guerre que celle de Numance, redoutée et peu lucrative, et celle contre les esclaves, où il n'y avait rien à gagner. Tous ceux que faisait vivre depuis trois quarts de siècle la guerre, c'est-à-dire le pillage du monde et les largesses des généraux, restaient sans emploi et libres pour une révolution. Un tribun disait, au temps de Cicéron, en soutenant une loi agraire : *Urbanam plebem nimium in republica posse, exhauriendam esse.* Cic., *de Leg., agr.*, II, 27. — 2. Cicéron prétend que des immenses domaines que l'État possédait en Italie, il ne conservait de son temps que l'*ager Campanus*. *Cf. de Leg. agr.* et *ad Att.*, II, 15. — 3. Ce sont encore les conseils que Salluste donne à César.

tions était passé; et à travers leur ambition et leur orgueil, ils ne voyaient pas que cette foule tôt ou tard se ferait place, ils ne comprenaient plus qu'il fallait donner un lit à ce torrent, sous peine de le voir tout emporter. Tibérius, en reprenant le rôle de Licinius Stolon, n'était donc pas un révolutionnaire aveugle. La dualité primitive avait reparu, Rome renfermait de nouveau deux peuples ennemis. Cette union féconde que le tribun du quatrième siècle avait formée entre les deux castes hostiles des patriciens et des plébéiens, il fallait que celui du deuxième siècle le renouvelât entre les nobles et la plèbe. S'il y avait réussi, si après les pauvres de Rome il eût défendu encore les Italiens comme le voulut son frère, Rome eût pu compter sur de longs jours de calme, de bonheur et de force.

Il y a des temps où la révolution est dans l'air qu'on respire, où il ne faut plus qu'un homme qui dise tout haut ce que tout le monde pensait tout bas, pour que les vieux gouvernements s'écroulent, pour que les sociétés soient ébranlées jusque dans leurs fondements. Dès que Tibérius eut été élevé au tribunat, le peuple attendit de lui de grandes choses. Les portiques, les murs des temples et les tombeaux, furent couverts de placards; on l'excitait à faire rendre aux pauvres les terres du domaine public. Blosius de Cumes, Diophanes de Mitylène, ses anciens maîtres, maintenant ses amis, sa mère, de graves sénateurs l'encourageaient. Enfin, après avoir pris conseil de son beau-père Appius, ancien consul et censeur, puis prince du sénat, du grand pontife Licinius Crassus, de Mucius Scævola, le plus célèbre des jurisconsultes de ce temps, et le consul de cette année, il reprit le projet de Lælius et de Scipion, et il proposa dans une assemblée du peuple par tribus la loi suivante : « Que personne ne possède plus de 500 arpents de terres conquises [1]; que personne n'envoie aux pâturages publics plus de 100 têtes de gros bétail ou plus de 500 têtes de petit; que chacun ait sur ses terres un certain nombre d'ouvriers

1. Appien, Plut., Tite-Live. *Ep.* 58: et Cic., *de Leg. agr.*, II, 5, montrent qu'il n'entendait toucher qu'aux terres publiques. 500 *jugera.* = 126 hectares.

de condition libre. » C'était l'ancienne loi de Licinius Stolon, qu'aucune prescription légale n'avait abolie. Afin d'en rendre l'exécution moins douloureuse pour les riches, Tibérius y ajouta : « Les détenteurs des terres publiques garderont 250 arpents pour chacun de leurs enfants mâles; et une indemnité leur sera allouée pour les dédommager des dépenses utiles faites par eux dans le fonds qui leur sera ôté[1]. Les terres ainsi recouvrées par l'État seront distribuées aux citoyens pauvres par des triumvirs qu'on changera tous les ans. Les lots seront inaliénables et ne devront au trésor aucune redevance. » Ils constitueraient donc de véritables propriétés.

Les riches furent frappés de stupeur. On voulait, disaient-ils, leur arracher les tombeaux de leurs aïeux, la dot de leurs épouses, l'héritage de leurs pères, des terres qu'ils avaient légitimement acquises à prix d'argent, qu'ils avaient améliorées, couvertes de constructions. Tout cela était vrai. Depuis que la loi Licinia vieillissait oubliée, les terres usurpées sur le domaine public avaient été, comme des propriétés ordinaires, vendues, léguées, données en gage, en dot. Parmi les détenteurs actuels, beaucoup étaient acquéreurs de bonne foi, bien qu'ils possédassent sans titre légal; mais l'État pouvait-il perdre ses droits, et la liberté sa seule chance de salut?

Le pillage du domaine public n'avait pas profité seulement aux nobles de Rome et aux publicains. Dans les colonies, dans les municipes, partout où il y avait des riches, il se trouvait aussi des détenteurs de terres publiques. Ils accoururent à Rome, et jusqu'au jour des comices la ville fut en proie à la plus vive agitation. Ce jour venu, Tibérius monta à la tribune. « Pensez-vous, demanda-t-il à l'assemblée, que ce qui appartient au peuple, doive être donné au peuple?

1. Μισθὸν ἅμα τῆς πεπονημένης ἐξεργασίας αὐτάρκη φερομένους, App., *B. C.*, I, 11, et non une indemnité pour le prix des terres cédées, comme on l'a dit souvent d'après Plutarque. Appien dit aussi que chaque enfant, ἑκάστῳ, et non tous les enfants réunis, devait avoir 250 *jugera*. — Les lots devaient être de 30 *jugera* ou 7 hect., 56 et tirés au sort.

Pensez-vous qu'un citoyen soit plus utile à la patrie qu'un esclave, un brave légionnaire qu'un homme incapable de combattre, un membre dévoué de la cité qu'un étranger et un ennemi? » Et s'adressant aux riches : « Cédez quelque peu de votre richesse, si vous ne voulez vous voir tout ravir un jour. Eh quoi! les bêtes sauvages ont leurs tanières, et ceux qui versent leur sang pour l'Italie, ne possèdent rien que l'air qu'ils respirent! Sans toit où s'abriter, sans demeure fixe, ils errent avec leurs femmes et leurs enfants. Les généraux les trompent, quand ils les exhortent à combattre pour les temples des dieux, pour les tombeaux de leurs pères. De tant de Romains en est-il un seul qui ait un tombeau, un autel domestique? Ils ne combattent, ils ne meurent que pour nourrir le luxe et l'opulence de quelques-uns. On les appelle les maîtres du monde, et ils n'ont pas en propriété une motte de terre[1]. »

Le peuple allait voter dans ses comices par tribus, mais les riches avaient secrètement gagné le tribun Octavius, détenteur lui-même de terres publiques. Quand le greffier voulut lire la rogation, il opposa son véto. Tibérius, irrité, supprima aussitôt les deux articles qui seuls rendaient sa proposition acceptable, l'indemnité et les arpents réservés aux détenteurs et à leurs fils[2]. Dès ce moment, on ne pouvait plus s'attendre qu'à des scènes sanglantes, car la réforme devenait une révolution, et elle jetait dans l'opposition les hommes modérés qui auraient bien acheté la paix et la sécurité au prix d'une partie de leur fortune, mais dont le patriotisme n'allait pas jusqu'à braver la misère.

Octavius maintint son véto. En vain Tibérius employa les plus éloquentes prières, en vain il lui offrit, pour le désintéresser, de lui rendre sur son propre bien les terres que la loi lui enlèverait, le tribun resta inébranlable. Cette fermeté poussa Tibérius à des mesures violentes. En vertu de la puissance illimitée que le *véto* lui donnait, il arrêta tout le jeu du gouvernement, suspendit les magistrats de leurs fonctions,

1. Plut., *in Tiber.*, 10. — 2. Plut., 11. Appien ne parle pas de cette suppression.

scella de son sceau les portes du trésor, et défendit qu'on s'occupât d'aucune affaire avant d'avoir voté sur la loi.

Alors se vit un curieux spectacle : les riches prirent des vêtements de deuil et parcoururent la ville en sollicitant la pitié du peuple; mais en secret ils appostaient des assassins pour tuer le tribun. Tibérius, averti, porta sous sa robe un poignard dont il laissa passer la pointe. Le jour de l'assemblée, comme il appelait le peuple aux suffrages, les riches enlevèrent les urnes; cette violence allait devenir le signal d'une bataille, quand deux consulaires, se jetant à ses pieds, le conjurèrent de renoncer à son entreprise ou d'en référer au sénat. Le tout-puissant tribun accepta; il se rendit à la curie; mais les riches y dominaient : il n'y eut pas de conciliation possible.

« Puisque, tous deux tribuns du peuple, dit un jour Tibérius à son collègue, nous sommes égaux en puissance, il faut que l'un de nous deux soit déposé; prenez sur moi les suffrages. » Octavius s'y refusant, « Eh bien, demain le peuple décidera si un tribun opposé aux intérêts qu'il doit défendre peut rester en charge. » Déjà dix-sept tribus sur trente-cinq, avaient voté, toutes pour la destitution. Tibérius veut tenter un dernier effort; il arrête les suffrages, et tenant Octavius étroitement embrassé, il le conjure au nom de leur vieille amitié de ne pas s'exposer à l'affront d'une destitution publique, de lui épargner à lui-même l'odieux d'une mesure si dure. Octavius fut ému de ces prières, ses yeux se remplirent de larmes, et il garda longtemps le silence; mais ses regards s'étant portés sur la foule des riches, il craignit leurs reproches, et répondit : « Qu'il soit fait ainsi que le peuple voudra. » Il fut déposé, arraché de la tribune, et il aurait été massacré par le peuple, si Tibérius ne fût accouru pour le sauver. Un esclave qui le précédait tomba percé de coups. Ce fut le premier sang versé dans ces guerres civiles, comme la déposition d'Octavius fut la première atteinte à l'inviolabilité tribunitienne.

La loi passa; trois commissaires furent nommés, Tibérius, son frère Caïus, en ce moment en Espagne, et son beau-

père Appius. Alors commencèrent les innombrables difficultés d'exécution que Tibérius n'avait pas prévues. Comment reconnaître ces terres du Domaine usurpées depuis des siècles? par où commencer? comment faire et distribuer les lots? Puis il fallait contenir l'impatience des pauvres et déjouer le mauvais vouloir des grands. Le sénat lui avait refusé une tente comme on en donnait à tous les citoyens chargés d'une légation publique; et pour sa dépense il ne lui avait alloué, sur le rapport de Scipion Nasica, que 9 oboles par jour. On essayait aussi contre lui des moyens qui avaient réussi contre Cassius, Manlius et Spurius Mélius. Un sénateur attesta qu'Eudème, qui avait apporté le testament d'Attale de Pergame, avait remis à Tibérius la robe de pourpre et le diadème du roi, dont le tribun comptait bien un jour se servir à Rome. Tibérius y répondit en faisant décréter que les trésors d'Attale seraient distribués aux citoyens à qui le sort donnerait des terres, pour couvrir les premiers frais de culture et l'achat des instruments aratoires.

Jusqu'alors il s'était abstenu, afin de rendre sa position plus simple, de toute atteinte aux droits politiques des grands ; cette fois il souleva contre lui le sénat tout entier, en déclarant qu'il ferait lui-même à l'assemblée du peuple le rapport sur le royaume de Pergame. Ce n'était rien moins qu'une première tentative pour transférer du sénat au peuple l'administration des affaires extérieures. Puis il voulait abréger le temps du service militaire, rétablir l'appel au peuple des sentences de tous les jugements, et adjoindre aux sénateurs dans les tribunaux un nombre égal de chevaliers. Suivant quelques-uns, il aurait aussi fait des promesses aux Italiens. Mais déjà le peuple ne le suivait plus. Pour frapper la foule, il faut des idées simples. Quand il s'était agi de la loi agraire, les trente-cinq tribus avaient voté comme un seul homme. Au milieu des complications qu'offraient les rogations nouvelles, les pauvres ne reconnaissaient plus cet intérêt positif et immédiat qui les avait ralliés autour du tribun. Deux siècles auparavant, Licinius n'avait réussi, pour le partage du consulat, qu'en déclarant

sa loi agraire inséparablement unie à ses lois politiques; Tibérius proposa celles-ci après la première, et il échoua.

Cependant on l'aimait encore. Un de ses amis étant mort subitement, tous les pauvres accoururent, ils voulurent porter le corps eux-mêmes, et quand Tibérius parut sur la place publique en vêtements de deuil, conduisant par la main ses deux enfants, et demandant pour eux, pour leur mère la protection du peuple, la foule s'émut, et un grand nombre de citoyens firent pendant quelque temps, le jour et la nuit, une garde vigilante autour de leur tribun. Mais déjà ils lui reprochaient l'atteinte portée par lui au tribunat. Un certain Annius, qu'il accusait, lui ayant dit : « Si j'en appelle à un de tes collègues, et qu'il oppose son véto, le feras-tu déposer ? » Tibérius, déconcerté, congédia l'assemblée sans répondre.

Pour échapper à toutes les haines qu'il avait soulevées, il lui fallait un second tribunat, il le demanda ; mais le plus grand nombre de ses partisans étaient alors retenus aux champs par la moisson, et parmi les tribuns ses collègues plusieurs lui étaient contraires. Cependant le jour de l'assemblée il reçut de ses amis réunis au Capitole, où devait se faire l'élection, de pressants messages. Tout allait bien pour lui, disaient-ils. On l'accueillit en effet avec les acclamations les plus affectueuses, et l'on veilla à ce que personne ne l'approchât qui ne fût bien connu. Mais quand il voulut prendre les suffrages, les riches et quelques-uns de ses collègues s'écrièrent qu'un tribun ne pouvait être continué deux ans de suite dans sa charge. Une collision avait été prévue. Tibérius donna aux siens le signal, et ceux-ci, s'armant de bâtons, se jetèrent sur les opposants, qui s'enfuirent avec les tribuns de leur parti, en répandant le bruit, par la ville, que Tibérius avait destitué tous ses collègues et s'était proclamé lui-même tribun pour l'année suivante.

Cependant il n'avait pas autour de lui plus de 3000 hommes. « Dans ce moment le sénateur Fulvius Flaccus étant monté sur un lieu d'où il pouvait être vu de toute l'assemblée, fit signe de la main qu'il avait à parler à Tibérius.

Celui-ci ordonna qu'on lui ouvrît passage. Fulvius lui déclara que dans l'assemblée du sénat les riches, n'ayant pu attirer le consul à leur parti, avaient formé le dessein de le tuer, et qu'ils avaient réuni un grand nombre de leurs amis et de leurs esclaves, tous armés. A cet avis, ceux qui environnaient Tibérius ceignirent leurs robes, brisèrent les deux piques avec lesquelles les licteurs écartaient la foule, et en prirent les tronçons pour se défendre. Ceux à qui leur éloignement n'avait pas permis d'entendre, demandant la cause de ces préparatifs, Tibérius porta la main à sa tête, pour faire connaître le danger qui le menaçait. Aussitôt ses ennemis coururent dire au sénat qu'il demandait le diadème. Cette nouvelle causa dans la curie l'émotion la plus vive. Scipion Nasica requit le consul d'aller au secours de Rome et d'abattre le tyran. Scævola répondit avec douceur qu'il ne donnerait pas l'exemple d'employer la violence, et qu'il ne ferait périr aucun citoyen qui n'aurait pas été jugé dans les formes. Si le peuple, ajouta-t-il, ou gagné ou forcé par Tibérius, rend quelque ordonnance qui soit contraire aux lois, je ne la ratifierai pas. Alors Nasica s'élançant de sa place : « Puisque le premier magistrat, s'écria-t-il, trahit la république, que ceux qui veulent aller au secours des lois, me suivent ! » En disant ces mots, il se couvre la tête d'un pan de sa robe, et marche au Capitole, entraînant avec lui une partie du sénat et des riches, qui, suivis de leurs esclaves armés de bâtons et de massues, saisissaient encore les débris et les pieds des bancs que le peuple brisait dans sa fuite. Ils montent ainsi vers Tibérius en frappant tous ceux qui lui faisaient un rempart de leurs corps; il y en eut plusieurs de tués; d'autres furent poussés jusqu'à la roche Tarpéienne et précipités; le reste s'enfuit. Tibérius lui-même tournait autour du temple, dont les prêtres avaient fermé les portes; mais, s'étant heurté contre un cadavre, il tomba, aux portes mêmes, au pied des statues des rois. Au moment où il se relevait, un de ses collègues, Publius Saturéius, le frappa à la tête avec le pied d'un banc, le second coup lui fut porté par un autre

tribun, Lucius Rufus, qui s'en vanta comme d'une belle action. Plus de 300 de ses partisans périrent avec lui. Après avoir épuisé sur leurs cadavres tous les outrages, on les jeta dans le Tibre. Caïus, revenu d'Espagne, avait vainement réclamé le corps de son frère.

Le sénat et la ville, dominés par la faction des grands, restèrent quelque temps sous le coup de la terreur. « Après la mort de Tibérius, dit Salluste, c'est le peuple entier qui fut accusé et poursuivi. » Tous les amis du tribun qu'on ne put saisir, furent bannis ; les autres exécutés. De ce nombre étaient le rhéteur Diophanes et un certain C. Bellius, qu'ils enfermèrent dans un tonneau avec des serpents et des vipères. Cependant ils épargnèrent Blosius. « Je n'ai fait, disait celui-ci, que suivre les ordres du tribun. — Mais, lui répondit Nasica, s'il t'avait ordonné d'incendier le Capitole ? — Jamais Tibérius n'eût donné un pareil ordre. — S'il l'eût fait cependant ? — J'aurais obéi, parce que, s'il me l'eût commandé, c'est que le bien du peuple l'eût voulu. » Ceux, même parmi les plus grands personnages, qui avaient donné appui au tribun, se hâtaient de le condamner ; il est triste de compter parmi eux le consul Scævola, qui déclara que Nasica, quoique simple particulier, avait eu le droit de recourir aux armes, et qui honora, dans plusieurs décrets, son courage. Peut-être qu'effrayé de la tendance démagogique des derniers actes du tribun, il voulait, en sanctionnant une violence irréparable, désarmer les grands et sauver au moins cette loi agraire qu'il avait lui-même rédigée. Malgré ces sanglantes représailles, personne en effet n'osa toucher à la loi. A Tibérius on substitua comme riumvir Licinius Crassus ; à celui-ci, tombé dans la guerre contre Aristonic, un sénateur populaire, Fulvius Flaccus ; quand Appius mourut, il eut aussi pour successeur un éloquent défenseur de la loi, Papirius Carbon, et l'on a trouvé une inscription où le consul de cette année, Popilius, le persécuteur des amis du tribun, se vante d'avoir le premier remplacé sur les domaines assignés les pasteurs nomades par des laboureurs sédentaires. Le tribun mort redevint

même redoutable; le peuple s'accusait de l'avoir laissé périr, et Nasica ne pouvait se montrer nulle part sans être poursuivi des huées de la multitude. Déjà on parlait de le mettre en jugement; le sénat l'éloigna sous prétexte d'une mission en Asie. Il erra quelque temps, consumé de chagrin, et alla tristement finir à Pergame.

Lorsque dans une révolution un grand corps politique s'efface, il abdique. Dans la lutte contre Tibérius, le sénat avait laissé à un simple particulier le premier rôle. De ce jour, il perdit le prestige de sa puissance, et la satisfaction donnée au peuple par l'exil de Nasica ne fit qu'encourager les nouveaux chefs populaires. Le triumvir Carbon, nommé tribun (131), recommença la lutte. D'abord il proposa le scrutin secret pour le vote des lois, afin qu'il ne fût plus possible aux riches de suivre les suffrages et de les arrêter quand ils tourneraient contre eux. Puis il demanda que le même citoyen pût être continué dans le tribunat, pour que la loi ne légitimât plus la violence par laquelle Tibérius avait péri. Un autre tribun, usant des moyens dont les grands avaient donné l'exemple, osa faire saisir et charger de coups le censeur Métellus qui l'avait chassé du sénat; il l'aurait précipité de la roche Tarpéienne, si un de ses collègues ne l'eût arraché de ses mains[1]. Enfin Caïus Gracchus sortait déjà de la retraite à laquelle il s'était condamné depuis la mort de son frère. Quant aux rogations de Carbon, la première passa, la seconde échoua momentanément contre l'opposition de Scipion Émilien.

Effrayé, comme Mucius Scævola, du caractère révolutionnaire que la réforme avait pris, Scipion avait condamné son beau-frère : « Ainsi périsse quiconque voudra l'imiter, avait-il dit en apprenant sa mort; » et de retour à Rome avec son armée victorieuse (132), il n'hésita pas à sacrifier sa popularité en blâmant publiquement les lois de Tibérius et de Carbon. Il passait donc du côté des grands, lui à qui le peu-

1. Pl., *H. N.*, VII, 44. Peut-être est-ce le même tribun qui fit passer la loi Atinia, laquelle déclara que tout tribun serait de droit sénateur. Varron, *ap.* Aulu-G., XIV, 8, et Zon., VII, 15.

ple avait donné, malgré les grands et malgré les lois, deux consulats et la censure, lui qui savait si bien de quels maux périssait la république; mais il y passait en y portant de vastes desseins. Tibérius avait essayé de renvoyer aux champs la populace de la ville, et il s'était trouvé que cette foule n'avait pas voulu renoncer à son beau soleil de Rome, à cette vie paresseusement passée sous les portiques, au forum, au théâtre. Ils avaient refusé l'aisance que Tibérius leur offrait avec le travail, et ils n'avaient pas osé défendre celui qui combattait pour eux[1]. Cette lâcheté inspira au vainqueur de Numance un indicible mépris pour ces hommes que jamais d'ailleurs il n'avait trouvés parmi les légionnaires. Un jour qu'ils l'interrompaient au forum : « Silence, s'écria-t-il, vous que l'Italie ne reconnaît pas pour ses enfants[2]; » et comme des murmures s'élevaient encore : « Ceux que j'ai amenés ici enchaînés ne m'effrayeront point parce qu'aujourd'hui on leur a ôté leurs fers. » Et les affranchis se turent.

C'était la première fois qu'il avait prononcé ce mot, l'Italie! A la vue des tribus rustiques dépeuplées et de la ville encombrée d'une foule étrangère, Scipion avait compris que les temps de Rome étaient finis, que ceux de l'Italie devaient commencer. Par la destruction de la classe moyenne, la république avait perdu la ferme et large base qui jusqu'alors l'avait portée. Pour sauver les destinées de l'empire, il ne fallait plus compter sur le sénat, sur les grands ou le peuple. Ces trois ordres n'avaient montré dans les dernières circonstances que faiblesse, arrogance et lâcheté. En restant une cité, quelque immense qu'elle fût, Rome allait demeurer livrée à tous les désordres des petites républiques dégénérées. De cette ville il fallait faire un peuple. Pour les anciens, qui concentraient la souveraineté dans un certain lieu et qui voulaient l'exercer directement,

1. Appien dit expressément que les partisans de Tibérius étaient dans les tribus rustiques, et Tibérius fut tué sans résistance, quand la moisson eut appelé hors de Rome les gens de la campagne. — 2. Cicéron dira la même chose au retour de son exil : Non, le peuple romain n'est pas cette populace que Clodius ameute et qu'il paye; les citoyens des municipes, voilà le vrai peuple, le maître des rois et des nations.

sans l'intermédiaire de représentants, le problème était difficile. Peut-être n'était-il pas au-dessus de la haute intelligence de celui que Cicéron a pris pour son héros.

Dans ce plan nouveau, la loi agraire n'était plus nécessaire; elle aurait diminué quelques misères et quelques fortunes injustement acquises, mais si les citoyens des tribus rustiques la demandaient, ni le peuple de Rome, ni les grands n'en voulaient et elle blessait les Italiens. Scipion la combattit en montrant les inextricables difficultés qu'elle soulevait. Pour forcer les possesseurs des terres publiques à fournir l'état de leurs propriétés, les triumvirs avaient invité tous les citoyens à les dénoncer et à les traduire en justice. « De là une multitude de procès embarrassants. Partout où, dans le voisinage des terres que la loi atteignait, il s'en trouvait d'autres qui avaient été vendues ou distribuées aux alliés, pour avoir la mesure d'une partie, il fallait arpenter la totalité et examiner ensuite en vertu de quelle loi les ventes ou les distributions avaient été faites. La plupart n'avaient ni acte de vente, ni acte de concession; et lorsque ces documents existaient, ils se contrariaient l'un l'autre. Quand on avait vérifié l'arpentage, il se trouvait que les uns passaient d'une terre plantée et garnie de bâtiments sur un terrain nu; d'autres quittaient des champs pour des landes, des terres en friche pour des marécages. Dès l'origine, les terres conquises avaient été divisées négligemment; d'autre part, le décret qui ordonnait de mettre en valeur les terres incultes, avait fourni occasion à plusieurs de défricher des terres limitrophes de leurs propriétés et de confondre ainsi l'aspect des unes et des autres. Le temps avait d'ailleurs donné à toutes ces terres une face nouvelle, et les usurpations des citoyens riches, quoique considérables, étaient difficiles à déterminer. De tout cela il ne résultait qu'un remuement universel, un chaos de mutations et de translations respectives de propriétés. »

« Excédés de ces misères et de la précipitation avec laquelle les triumvirs expédiaient tout cela, les Italiens se déterminèrent à prendre pour défenseur contre tant d'injus-

tices Cornélius Scipion, le destructeur de Carthage. Le zèle qu'il avait trouvé en eux dans les guerres ne lui permettait pas de s'y refuser : il se rendit au sénat, et, sans blâmer ouvertement la loi de Gracchus, par égard pour les plébéiens, il fit un long tableau des difficultés de l'exécution, et conclut à ce que la connaissance de ces contestations fùt ôtée aux triumvirs, comme suspects à ceux qu'il s'agissait d'évincer. La chose paraissait juste et fut adoptée. Le consul Tuditanus fut chargé par le sénat de ces jugements ; mais il n'eut pas plutôt commencé, qu'effrayé des difficultés, il partit pour l'Illyrie. Cependant personne ne se présentait devant les triumvirs. Ce résultat commença d'exciter contre Scipion l'animosité et l'indignation du petit peuple. Deux fois ils l'avaient nommé consul, et ils le voyaient agir contre eux dans l'intérêt des Italiens. Les ennemis de Scipion disaient aussi tout haut qu'il était décidé à abroger la loi agraire par la force des armes et en versant beaucoup de sang[1]. » Le mot de dictateur était prononcé. « Nous avons un tyran, » disait Caïus Gracchus, et Fulvius le menaçait. « Les ennemis de la patrie ont raison, répondit-il, de souhaiter ma mort, car ils savent bien que Rome ne pourra périr tant que Scipion vivra. »

« Un soir il s'était retiré avec ses tablettes pour méditer la nuit le discours qu'il devait prononcer le lendemain devant le peuple ; au matin on le trouva mort, toutefois sans blessure[2]. Selon les uns, le coup avait été préparé par Cornélie, mère de Gracchus, qui craignait l'abolition de la loi agraire, et par sa fille Sempronia, femme de Scipion, laide et stérile, qui n'aimait pas son mari et n'en était pas aimée. Selon d'autres, il se donna la mort, voyant qu'il ne pouvait tenir ce qu'il avait promis. Au dire de quelques-uns, des esclaves, mis à la torture, avouèrent que des inconnus, introduits par une porte de derrière, avaient étranglé leur maître ; ils avaient craint de déclarer le fait, parce qu'ils savaient que le peuple s'en réjouirait. » Il n'est pas à

1. App., *B. C.*, I, 13-19. — 2. App., B. C., I, 18-19. Il était âgé de 56 ans. Vell. Paterc., II.

douter que cette mort ne fût la représaille du meurtre de Tiberius ; des deux côtés on goûtait au sang.

Les grands, qui peut-être redoutaient Émilien autant que le peuple, ne cherchèrent pas à le venger; on ne fit point d'enquête, et celui qui avait détruit *les deux terreurs de Rome*, n'eut pas même de funérailles publiques; mais un de ses adversaires politiques lui rendit un glorieux témoignage[1]. Métellus le Macédonique voulut que ses fils portassent le lit funèbre. « Jamais, leur dit-il, vous ne rendrez le même devoir à un plus grand homme (129). »

Les Italiens, si désireux depuis longtemps du droit de cité, s'étaient crus un instant au terme de leur longue attente; chaque jour il s'en glissait dans Rome. Un d'entre eux, Perperna, venait d'être nommé consul[2], et Scipion avait pris en main leur cause. Sa mort les laissa sans protecteur, les nobles se hâtèrent de repousser le nouvel ennemi qui voulait se mêler à leurs querelles intestines, et le sénat fit bannir de Rome, par un décret, tous les Italiens qui s'y trouvaient[3]. Il fallut que le vieux père du vainqueur d'Aristonic arrachât de sa demeure les faisceaux consulaires, et qu'il retournât dans sa bourgade du Samnium, honteusement chassé d'une ville où son fils avait mérité un triomphe.

Mais les chefs du parti populaire s'aperçurent vite que le sénat, par ses rigueurs, leur fournissait une arme puissante; ils s'en saisirent avec habileté. Caïus Gracchus, alors questeur, s'opposa vivement à l'expulsion des Italiens et prit hautement leur défense contre la tyrannie des magistrats romains[4]. L'un des triumvirs, l'ami de Tibérius, Fulvius, nommé consul, leur permit d'en appeler au peuple du décret de bannissement; puis, afin d'unir dans la même cause deux intérêts contraires, le peuple et les Italiens, il proposa de donner le droit de cité à tous ceux qui n'auraient aucune portion des terres publiques[5]. Heureusement pour le sénat, que Fulvius refusait de convoquer, les Massa-

1. Val. Max., IV, 1, 12. *Ibid.*, III, 4, 5. — 2. Cic., *de Offic.*, III, 3. — 3. Aulu-G., X, 3. Voyez plus loin la guerre sociale. — 4. Cic., *Phil.*, III, 6. — 5. Val. Max., IX, 5, 1,

liotes implorèrent l'assistance de Rome contre leurs voisins. Fulvius partit avec une armée; on éloigna aussi Caïus en l'exilant comme proquesteur en Sardaigne, et les habitants de Frégelles ayant voulu arracher par la force ce qui était refusé à leurs prières, une armée marcha contre eux sous la conduite du préteur Opimius. La ville, trahie par un des siens, Numitorius, fut prise et détruite. Cette exécution sanglante arrêta pour trente-cinq ans le soulèvement de l'Italie.

Caïus avait vingt et un ans à la mort de son frère. Plus impétueux, plus éloquent, d'une ambition peut-être moins pure, il donna à la lutte commencée par Tibérius des proportions plus grandes. Celui-ci n'avait voulu que soulager la misère des pauvres; Caïus prétendit changer toute la constitution. D'abord il avait paru répudier le sanglant héritage de son frère; mais une nuit, dit Cicéron, il crut entendre sa voix: « Caïus, pourquoi différer? ta destinée sera la mienne; combattre et mourir pour le peuple[1]. » Cependant il voyait le nombre de ses partisans croître avec celui des assignations de terres: entre les années 131 et 125, le cens s'augmenta de 76 000 citoyens[2] qui devaient leur aisance à la loi Sempronia. Aussi la première fois qu'il parla en public, de vifs applaudissements l'accueillirent et ranimèrent sa confiance; il soutint les lois de Carbon, et, en 127, il brigua la questure. Le sort le désigna pour accompagner en Sardaigne le consul Oreste (126). Tel était l'ascendant de son nom sur les alliés, que la province ayant, dans une saison mauvaise, réfusé au consul, avec l'autorisation du sénat, des vêtements pour ses légionnaires, le questeur alla de ville en ville et obtint d'elles plus qu'il ne leur avait été demandé. A sa considération, le roi de Numidie, Micipsa, envoya aussi dans l'île un grand convoi de blé. Déjà le sénat s'alarmait de ce crédit d'un jeune homme qui seul habillait et nourrissait une armée. Pour empêcher le retour de Caïus, il ordonna au consul de rester dans sa province, même après le licenciement des troupes; mais Caïus n'accepta pas cet exil : il courut à

1. Plut. *Caius*, 28 et sqq. d'après Cic. *de divin* I, 26, Cf. Val. Max. I,6,7. — 2. En 131, 319 000; en 125, 395 000.

Rome, et quand on l'accusa devant les censeurs d'avoir violé la loi qui retenait le questeur auprès de son général, il se défendit en jetant de la tribune, comme il le disait lui-même[1], des épées et des poignards : « J'ai fait douze campagnes, et la loi n'en exige que dix ; je suis resté trois ans questeur, et au bout d'une année je pouvais sortir de charge. Dans la province ce n'est pas mon ambition, mais l'intérêt public qui a réglé ma conduite. Chez moi il n'y eut jamais ni festins, ni jeunes gens à belle figure, et à ma table la modestie de vos enfants fut plus respectée que devant les tentes de vos chefs. Personne ne peut dire qu'il m'a donné un as en présent, ni rien dépensé pour moi. Aussi les ceintures que j'avais emportées de Rome pleines d'argent, je les rapporte vides. D'autres ont rapporté pleines d'argent les amphores qu'ils avaient emportées pleines de vin[2]. » On lui suscita encore d'autres chicanes : on l'accusa d'avoir trempé dans la révolte des Frégellans. C'était le désigner à la faveur des Italiens.

Cependant Cornélie, si forte, sentit son courage faiblir : elle s'effraya de le voir entrer dans la voie de son frère, et tenta de l'arrêter[3]. « Quand donc notre famille cessera-t-elle de délirer ainsi ? Quand donc aurons-nous honte de troubler la république? Mais s'il faut absolument qu'il en advienne ainsi, dès que je serai morte, demande le tribunat, fais ce que tu voudras, alors je n'en sentirai rien. Dès que je serai morte, tu m'offriras le culte des aïeux, et tu invoqueras la divinité de ta mère. Mais ne rougiras-tu pas d'implorer par des prières ces divinités que vivantes et présentes tu auras délaissées ? Veuille Jupiter ne pas permettre que tu persévères davantage, ni qu'il te vienne dans l'esprit une si grande démence ; car je crains que tu ne recueilles de ta faute une telle douleur, qu'en aucun temps tu ne puisses être bien en paix avec toi-même. »

Mais il ne pouvait plus reculer. Le jour de l'élection des

1. Cic., *de Leg.*, III, 9. — 2. Aulu-G., XV, 12. — 3. On a attaqué, surtout Heeren et Spalding, l'authenticité de ces lettres, dont Corn. Népos nous a conservé quelques fragments. Elle en avait écrit cependant, et d'éloquentes ; car Cicéron les admirait. *Brut.*, 58.

tribuns, tous les clients des nobles, tous les citoyens épars dans l'Italie accoururent. Caïus ne fut élu que le quatrième (123). Il voulut inaugurer son tribunat en vengeant son frère. « Où irai-je? s'écriait-il d'une voix puissante qui allait remuer jusqu'aux derniers rangs de la foule; où trouverai-je un asile? Au Capitole? Mais le temple saint est inondé du sang de mon frère. Dans la maison de mon père? Mais j'y trouverai une mère inconsolable. Romains, vos pères ont déclaré la guerre aux Falisques parce qu'ils avaient insulté le tribun Génucius. Ils condamnèrent à mort C. Véturius pour ne s'être pas rangé devant un tribun qui traversait le forum ; et sous vos yeux ces hommes ont tué Tibérius, ils ont ignominieusement traîné son cadavre par les rues de la ville!... » Quand il vit le peuple soulevé par ces paroles, il proposa deux lois : la première, dirigée contre Octavius, portait qu'un citoyen frappé par le peuple de destitution ne pourrait être élevé à aucune charge; la seconde, qu'un magistrat qui aurait banni sans jugement un citoyen serait traduit par-devant le peuple. A la prière de Cornélie il retira la première; mais l'ancien consul Popilius, le persécuteur des amis de son frère, s'exila dès que la seconde eut été votée. Tibérius avait donné le fatal exemple d'attenter à l'inviolabilité tribunitienne; Caïus, en imprimant à ses deux plébiscites un effet rétroactif, donna celui de faire servir la loi à des vengeances privées. Un jour Clodius s'en souviendra.

Cette satisfaction accordée aux mânes de son frère, Caïus reprit hautement ses projets en les développant. Nouvelle confirmation de la loi agraire; distributions régulières de blé au prix de cinq sixièmes d'as le boisseau[1]; fourniture gratuite, aux soldats sous les drapeaux, des vêtements militaires; établissement de nouveaux impôts à l'entrée des marchandises tirées, pour les besoins des riches, des contrées étrangères[2]. Puis des colonies pour les citoyens pau-

1. D'après Mommsen, *Die römischen tribus*, p. 179, il faudrait lire *seni et trientes*, 6 as 1/3 (24 centimes le *modius*, environ 18 litres), au lieu de *semisses et trientes*. *Cf.* Walter, § 277. — 2. *Nova portoria*. Vell. Paterc.,

vres [1], et pour ceux qui voulaient du travail, en attendant que la loi agraire leur donnât des terres, construction de greniers publics, de ponts et de grands chemins qu'il traça lui-même à travers l'Italie et qui augmentèrent la valeur des propriétés en donnant plus de facilité pour leur exploitation. En même temps il flattait l'orgueil de la multitude : jusqu'alors les orateurs qui parlaient du haut de la tribune s'étaient tournés du côté du sénat. Afin de bien montrer que c'était au peuple que passait la puissance, Caïus ne s'adressa jamais qu'à la foule, comme au souverain véritable.

Après avoir gagné par ces innovations populaires l'armée, les tribus rustiques et le petit peuple de Rome, Caïus commença la lutte politique contre les privilégiés. Depuis l'année 181, les nobles et les riches avaient ressaisi la prépondérance dans l'assemblée centuriate ; pour la leur arracher, sans bouleverser encore une fois cette institution, le tribun fit décréter qu'à l'avenir le sort désignerait l'ordre dans lequel les centuries voteraient. Les dernières pouvaient ainsi être appelées les premières, et la majorité ne dépendait plus ni du vote des riches, ni de l'influence de la centurie prérogative. De nouveaux articles ajoutés à la loi Porcia défendirent à tout magistrat de jamais rien entreprendre contre un citoyen sans l'ordre du peuple C'était enlever au sénat la faculté de recourir à la dictature. Un changement bien autrement grave fut celui qui donna aux chevaliers toutes les places de juges [2].

Dans une république, nous l'avons dit déjà, le pouvoir judiciaire est peut-être, de tous les pouvoirs publics, le plus important. S'il tombe aux mains d'un parti, il devient un instrument de persécutions et d'injustices. Aussi, dans les cités italiennes du moyen âge, le *podestat* n'était-il jamais un

II, 6. Le *portorium*, ou droit d'entrée, était de 2 1/2 pour 100 de la valeur pour les objets ordinaires (*Quint. declam.*); pour les objets de luxe, cette taxe montait jusqu'à 12 pour 100. — 1. Vell. Paterc., I, 15. Plut., *in Tib. et Caio*. — 2. Voyez dans les *Verrines* l'importance politique que Cicéron attribue aux tribunaux : ...*ejusmodi respublica debet esse, et erit, severitate judiciorum, constituta, ut*.... Verr., III, 69.

citoyen, mais un étranger. A Rome, quand le sénat avait les jugements, c'est-à-dire quand il réunissait les deux pouvoirs, l'exécutif et le judiciaire avec une part considérable de l'autorité législative, les gouverneurs de provinces étaient à peu près assurés de l'impunité. Si les chevaliers remplissaient les tribunaux, les publicains n'avaient pas à craindre qu'on se risquât à appeler de leurs exactions, et les gouverneurs intègres étaient placés, comme Rupilius, sous le coup d'une sentence capitale. En ce moment même, les envoyés de plusieurs provinces demandaient vainement justice d'Aurélius Cotta, de Salinator et de Manius Aquilius[1]. Le tribun profita de ce scandale pour proposer sa loi.

Cependant, en provoquant cette révolution judiciaire, Caïus porta une rude atteinte à la moralité publique. Si les sénateurs ne rendaient pas bonne justice, les hommes d'argent la vendirent : au moins les nobles ne descendaient pas à ces honteux marchés. Sans doute il avait prévu ce danger et les reproches des vieux Romains qui lui criaient : « La république a maintenant deux têtes[2], la guerre civile sera donc éternelle? » Mais son frère ayant échoué en cherchant à tirer du peuple une classe moyenne qui tînt la balance égale entre le sénat et la foule, cet ordre intermédiaire, ce *tertius ordo*, Caïus se résigna à le former d'hommes qui tenaient au peuple par leur origine, aux nobles par leurs richesses[3]. Malheureusement ce n'était pas créer une classe nouvelle, mais un parti nouveau. Les gens de finance, chevaliers et publicains (ces deux mots sont maintenant à peu près synonymes[4]), formaient déjà une corporation puissante à laquelle il eût fallu donner tout autre

1. Ὁ τὴν Ἀσίαν ἑλών. App., B. C., I, 22. — 2. *Bicipitem ex una fecerat civitatem*. Flor., III, 17. Vell. Pat., II, 6. App., *B. C.*, I, 22. Ce changement était si grave, que Tacite réduit presque à cette seule question la rivalité de Marius et de Sylla... *de eo vel præcipue bellarent*. Ann., XII, 60. Cicéron dit aussi, dans le *pro Font.*, 3 : *quum.... maximi exercitus civium dissiderent de judiciis ac legibus*. — 3. Les jugements devinrent si bien une arme entre les mains des partis, que, *sept fois* dans l'espace de 50 ans, on changea l'organisation des tribunaux. Chaque changement correspond à une révolution dans l'État. — 4 Cicéron dit lui-même : *publicani, hoc est, equites Romani*. Verr., III, 72.

chose que les jugements, pour laisser la justice en dehors des querelles de partis. Mais Caïus ne pouvait faire descendre plus bas des fonctions jusqu'alors réservées aux premiers de l'État. Dans un demi-siècle seulement l'on comprendra que, pour être impartiale, la justice doit être confiée non à une classe de citoyens, mais aux plus intègres citoyens de toutes les classes. Et puis pour Caïus, dans cette réforme, la question politique voilait la question d'équité; toute arme lui était bonne contre les grands. Il pensait que ce qu'il ôtait au sénat profiterait au peuple et à la liberté, et que les chevaliers reconnaissants l'aideraient dans ses autres desseins. « D'un coup, disait-il, j'ai brisé l'orgueil et la puissance des nobles. » Ceux-ci le savaient et le menaçaient de leur vengeance. « Mais, répondit-il, quand vous me tueriez, arracheriez-vous de vos flancs le glaive que j'y ai enfoncé [1]. » Et malgré le jugement sevère de Montesquieu qui écrivait dans cet esprit parlementaire si hostile aux *traitants*, malgré les faits trop avérés de sentences iniques rendues par les nouveaux juges, cette tentative de Caïus pour créer ce que Napoléon appelait et ce qu'il chercha lui-même à réaliser, un grand corps intermédiaire, cette tentative ne fut pas vaine. Sans elle peut-être la République fût tombée plus vite, car ce fut avec l'ordre équestre que Cicéron combattit Catilina. Il est vrai qu'il eût mieux valu pour le monde que cette agonie de la liberté eût moins longtemps duré [2].

Caïus croyait avoir raffermi la constitution; pour assurer l'empire en intéressant à sa cause un peuple nombreux, il proposa de donner aux alliés latins tous les droits des citoyens romains, et aux Italiens celui de suffrage. Les forces du parti démocratique allaient être, par cette mesure, sin-

1. Exc. Vat., II, 10, 115; ad Diod., XXXVIII, 9. — 2. Il n'y a pas contradiction entre ceci et ce qui a été dit plus haut, que les publicains aidèrent César à tuer la liberté. Ils restèrent, tout en servant des hommes différents, fidèles au même principe de conservation : alliés de Cicéron contre les complices de Catilina, qui ne voulaient que le pillage; alliés de César contre un gouvernement débile, qui les ruinait en laissant l'empire se désorganiser.

gulièrement accrues, mais l'élément aristocratique devait se fortifier aussi de tous les nobles alliés, que leur fortune classerait dans l'ordre équestre; et le sénat avec sa noblesse, les chevaliers avec leur pouvoir judiciaire, seraient assez forts pour contenir la foule et conserver l'équilibre.

Ainsi, aux soldats des vêtements gratuits, aux pauvres des tribus urbaines du blé, à ceux des tribus rustiques des terres, aux Latins le droit de cité, aux chevaliers les jugements, c'est-à-dire les pauvres soulagés, les opprimés défendus et une tentative pour rétablir l'équilibre dans l'État, tels sont les actes de ce tribunat mémorable. Caïus avait donc réalisé ce qu'avaient voulu son frère et son beau-frère, Tibérius et Scipion Émilien. Il semblait plus grand qu'eux, et à le voir entouré sans cesse de magistrats, de soldats, de gens de lettres, d'artistes, d'ambassadeurs, on eût dit un roi dans Rome. Il l'était en effet par la faveur du peuple, par la terreur des nobles, par la reconnaissance des chevaliers [1] et des Italiens; il voulut l'être aussi par l'amour des provinciaux. Le propréteur Fabius avait envoyé d'Espagne des blés extorqués aux habitants; Caïus leur en fit rendre le prix. Les consuls se faisaient assigner par le sénat, pour y être envoyés gouverneurs, une province à leur convenance, celle qui prêtait le plus au pillage ou à l'ambition militaire; il fit décréter que les provinces seraient désignées avant l'élection des consuls, pour que l'intérêt seul de l'État, non celui des élus, fût désormais consulté [2]. Il voulait aussi relever Capoue, Tarente, et malgré les imprécations prononcées contre ceux qui rebâtiraient Carthage, envoyer une colonie sur ses ruines [3], afin de bien montrer au monde l'esprit nouveau de libéralité et de grandeur qui allait régner dans les conseils de Rome [4].

1. Le peuple lui avait laissé le droit de choisir lui-même les chevaliers qui seraient juges. Plut., 37. — 2. Sall., *Jug.* 27; Cic., *De prov. cons.* 2, 1[illegible]. — 3. Ce fut la première tentative pour appliquer aux provinces le système qui avait si bien réussi en Italie, et qui devait propager dans tout l'empire la race latine. — 4. Je dois avertir qu'il est impossible de distinguer les lois qui appartiennent à son premier tribunat de celles qui furent portées dans le second. C'est, au reste, une question sans importance.

Pour consolider son pouvoir et son ouvrage, Caïus demanda au peuple de donner le consulat à son ami Fannius. Quant à lui, il n'eut pas même besoin de solliciter sa réélection au tribunat; le peuple l'y porta par d'unanimes suffrages. Les nobles étaient atterrés; mais, connaissant la mobilité et l'égoïsme de la foule, ils dressèrent contre Caïus un plan de campagne qui eut bientôt ruiné sa popularité : ce fut de se montrer plus populaires que lui-même. Ils subornèrent un des nouveaux tribuns, Livius Drusus, qui, à chaque proposition de son collègue, en fit une, au nom du sénat, plus libérale. Caïus avait demandé l'établissement de deux colonies; Livius proposa d'en fonder douze de 3000 citoyens chacune. Il avait assujetti à une rente annuelle pour le trésor les terres distribuées aux pauvres; Livius la supprima. Il voulait donner le droit de cité aux Latins; Livius opposa son véto, mais demanda et obtint que désormais aucun soldat latin ne pourrait être battu de verges. Dans son activité, Caïus se mettait de toutes les commissions, puisait dans le trésor pour les travaux qu'il avait fait voter et les dirigeait lui-même, se montrant partout, se mêlant à tout. Drusus, au contraire, affectait de se tenir aux stricts devoirs de sa charge; et cette réserve, cette probité qui ne voulait pas donner prise même au plus léger soupçon d'ambition ou d'avidité, charmait la foule qui se plaît aux contrastes, et court à tout spectacle nouveau.

Fatigué de cette lutte étrange où tous les coups portaient sur lui, Caïus partit pour conduire 6000 colons romains à Carthage. Cette absence, imprudemment prolongée durant trois mois, laissait le champ libre à Drusus. Il sut montrer, aux chevaliers qu'ils n'avaient plus qu'à perdre dans l'alliance de ce tribun, exécuteur de la loi agraire; et au peuple, que le sénat, plus libéral que Caïus, ne le dégradait pas en lui associant les Italiens. Lorsque Caïus reparut, sa popularité était ruinée, ses amis menacés, les chevaliers détachés de lui, et l'un de ses plus violents ennemis, le destructeur de Frégelles, Opimius, proposé pour le con-

sulat. Dès lors il fut aisé de prévoir que la tragédie où Tibérius avait péri allait recommencer. Caïus quitta sa maison du Palatin pour se loger au milieu du peuple, près du forum, et appela autour de lui les Latins. Mais un édit des consuls chassa de Rome tous les Italiens. Le tribun protesta contre ce décret, sans oser toutefois en arrêter l'exécution. Sous ses yeux, un de ses amis, un de ses hôtes, fut traîné en prison, et il ne l'empêcha point. Sa confiance diminuait; bientôt son pouvoir lui échappa; il ne put obtenir sa réélection à un troisième tribunat.

Le nouveau consul, pour l'irriter et le pousser à quelque acte qui légitimât la violence, ordonna une enquête sur la colonie de Carthage, et parla tout haut de casser ses lois. Il fallait les défendre ou s'attendre à périr. Des deux côtés on se prépara au combat. Cornélie envoya à son fils une troupe nombreuse d'étrangers, déguisés en moissonneurs. Le premier sang fut versé par ses partisans. Ils tuèrent un certain Antyllus, qui, selon les uns, avait pris les mains de Caïus et le suppliait d'épargner sa patrie, mais qui, selon d'autres, licteur du consul, avait insulté l'ancien tribun et ses amis, en leur criant : « Mauvais citoyens, faites place aux honnêtes gens. » Opimius, aussitôt investi de la puissance dictatoriale par la formule consacrée, *caveat consul*, fit prendre les armes aux sénateurs, aux chevaliers et à leurs esclaves. Durant la nuit, il occupa en force le Capitole et le temple des Dioscures; et, le jour venu, il cita Caïus et son ami le consulaire Fulvius, l'un des triumvirs, pour répondre au sujet du meurtre d'Antyllus. Au lieu de comparaître, ils distribuèrent à leurs partisans les armes gauloises qui décoraient la demeure de Fulvius, et coururent se retrancher dans le temple de Diane sur l'Aventin. Sur leur route ils avaient appelé les esclaves à la liberté[1]; opprimés eux-mêmes, ils n'avaient songé qu'à ce suprême et dernier moment à d'autres hommes, aussi malheureux. Cependant ils essayèrent d'entrer en pourparlers; Fulvius envoya le

1. App., *B. C.*, I, 26.

plus jeune de ses fils, un caducée à la main ; on ne lui répondit que ces mots : « Qu'ils posent les armes et viennent eux-mêmes. » — Il le renvoya pour obtenir au moins des garanties. Opimius, qui ne demandait qu'à combattre, retint l'enfant prisonnier et fit attaquer par un corps d'archers crétois et une infanterie nombreuse. Il n'y eut pas de résistance. La promesse d'une amnistie avait diminué de moitié le nombre des défenseurs de Caïus. Fulvius, découvert dans un bain abandonné avec l'aîné de ses fils, fut massacré[1]. Caïus s'enfuit par le pont Sublicius. Deux de ses amis s'y firent tuer pour retarder la poursuite. S'il eût trouvé un cheval, il eût échappé. Il en demandait un avec instance. Mais dans ce peuple qui l'avait tant aimé, il n'y eut pas un homme qui voulût lui porter secours ; « seulement on l'encourageait dans sa fuite comme s'il se fût agi de gagner aux jeux le prix de la course. » Il se jeta dans le bois des Furies et se fit tuer par un esclave, qui se poignarda sur le corps de son maître. Opimius avait promis de payer la tête de l'ancien tribun son pesant d'or. Un ami du consul, Septimuléius, en fit sortir la cervelle, coula du plomb à la place, et l'apporta au consul. Ce jour-là, 3000 hommes périrent ; ceux qu'on ne tua pas dans l'action, furent étranglés en prison. Le jeune Fulvius, arrêté avant le combat, fut égorgé de sang-froid. On rasa leurs maisons ; on confisqua leurs biens ; on défendit à leurs veuves de porter leur deuil ; on prit même sa dot à la femme de Caïus.

Plus tard, le peuple dressa aux Gracques des statues, et éleva des autels dans les lieux où ils avaient péri. Longtemps on y fit des sacrifices et des offrandes. Cette tardive reconnaissance consola Cornélie, trop fidèle peut-être à son grand caractère. Retirée dans sa maison du cap Misène, au milieu des envoyés des rois et des lettrés de la Grèce, elle se plaisait à raconter à ses hôtes surpris la vie et la mort de ses deux fils, sans verser une larme et comme si elle eût parlé de quelques héros des anciens temps. Seulement on

1. Les soldats d'Opimius avaient menacé d'incendier tout le quartier si on ne leur découvrait pas la retraite de Fulvius. App., *B. C.*, I, 26.

l'entendait quelquefois ajouter au récit des exploits de son père l'Africain : « Et les petits-fils de ce grand homme étaient mes enfants. Ils sont tombés dans les temples et les bois sacrés des dieux. Ils ont les tombeaux que leurs vertus méritent, car ils ont sacrifié leur vie au plus noble but, au bonheur du peuple. »

L'histoire doit-elle parler comme Cornélie? Oui, puisque Rome devenue un monde ne pouvait conserver la constitution qui avait servi à l'humble cité des Sept Collines. Les Gracques tentèrent d'opérer cette révolution par les voies légales et pacifiques ; ils n'y réussirent pas; d'autres l'essayeront par les armes. Caïus est donc le précurseur de César : ses deux tribunats furent une royauté véritable, mais sans l'élément militaire que les empereurs y mêlèrent et qui perdit l'empire; il avait constitué une *tyrannie* populaire dans le sens grec du mot, et s'il avait réussi, on aurait vu un pouvoir civil s'élever, dans l'intérêt de tous, citoyens, alliés et provinciaux, au-dessus de la faction des grands.

Rome va se débattre un siècle entier au milieu des égorgements, des proscriptions et des ruines contre cette inévitable solution du problème de ses destinées que les empereurs firent sanglantes et que Caïus aurait pu faire pacifiques.

CHAPITRE XXI.

MARIUS.

INTERVALLE ENTRE LA PREMIÈRE ET LA SECONDE RÉVOLTE DES PAUVRES ET DES SUJETS, 121-101. — JUGURTHA ET LES CIMBRES.

Quand on eut jeté au Tibre les 3000 cadavres, étanché le sang des rues et payé le prix du meurtre, le farouche Opimius, pour éterniser le souvenir de cette odieuse victoire, fit frapper une médaille qui le représenta sous les traits d'Hercule, avec une massue et la couronne triomphale. Ensuite il purifia la ville par des lustrations, et voua un temple à la Concorde : parodie dérisoire du dernier acte de la vie de Camille. Mais Camille n'avait pas égorgé Licinius ; il avait fermé l'ère des troubles, Opimius ouvrait celle des proscriptions.

Cependant les grands n'osèrent user trop vite de leur victoire ; ils mirent quinze ans à renverser l'œuvre des Gracques. Après avoir intimidé le triumvir Papirius Carbon, le seul qui restât des amis de Caïus, ils le déshonorèrent, en le chargeant de défendre Opimius cité par un tribun pour répondre du meurtre de tant de citoyens. L'année d'après, ils le firent accuser lui-même par le jeune Crassus. Opimius avait été acquitté ; Carbon n'échappa à une condamnation que par une mort volontaire. Quant aux lois, elles furent successivement modifiées et rapportées. La permission accordée à chacun de vendre son lot fit en peu

de temps revenir aux riches presque toutes les terres partagées. Puis le tribun Borius fit passer cette loi : « On cessera de diviser le domaine public, les détenteurs resteront en possession de ce qu'ils conservent encore, à la condition de payer une redevance qui sera distribuée au peuple. » C'était une taxe des pauvres. Le peuple, favorisé dans sa paresse, applaudissait à ces coups portés à la loi agraire, mais M. Octavius diminua les distributions gratuites de blé[1]; et en 108, le tribun Thorius supprima la redevance[2].

Cependant parmi les nobles mêmes quelques-uns comprirent que, pour conserver cette puissance qui leur revenait, il fallait prévenir par une juste sévérité de nouvelles attaques tribunitiennes. L'an 116, les censeurs Métellus le Dalmatique et Domitius Ænobarbus, dégradèrent 32 sénateurs, dont deux anciens censeurs, et chassèrent de la ville tous les comédiens et tous les jeux[3]. Le consul Scaurus publia l'année suivante une nouvelle loi somptuaire et restreignit les droits politiques des affranchis. Deux ans après, l'austère Cassius Longinus condamna plusieurs vestales que le grand pontife n'avait osé punir[4]. Enfin, quand éclatèrent les scandales de la guerre de Numidie, les chevaliers, s'associant à l'indignation populaire, frappèrent un pontife et quatre consulaires, parmi lesquels Opimius, qui alla mourir obscur et déshonoré à Dyrrachium. Mais les grands trouvèrent que cette sévérité allait trop loin, et en l'année 106 le consul Cépion demanda que la moitié des places de juges fût rendue aux sénateurs. « Arrachez-nous, disait au peuple l'orateur Crassus, arrachez-nous à ces bêtes féroces, dont la cruauté ne peut se rassasier de notre sang; ne souffrez pas que nous soyons asservis à d'autres qu'à vous tous, car nous ne pouvons, nous ne devons avoir que le peuple pour maître[5]. » Ces humbles paroles gagnèrent la

1. Cic., *de Off.*, II, 21. — 2. Id., *Brut.*, 32. — 3. Epit., Liv. LXII, et Cassiod., chron. Alex.... *Artem ludicram ex urbe removerunt, præter Latinum tibicinem cum cantore et ludum talorum*. En 92, les censeurs chassèrent les rhéteurs latins. — 4. Ép., Liv. XLIII, Cic., *Brut.*, 43. — 5. Cic., *de Orat.*, I, 52.

multitude, qui se désarma elle-même. Les jugements furent partagés[1].

Tout retombait donc dans l'ancien état, les pauvres dans la misère, les grands dans le faste et la confiance. Des deux fils de Cornélie il ne restait plus qu'un souvenir sanglant.

« Mais, dit un autre tribun, dont le nom est aussi grand, et moins pur, Mirabeau, quand le dernier des Gracques tomba, frappé du coup mortel, il jeta de la poussière contre le ciel, et de cette poussière naquit Marius. » — Moins de deux ans après la mort de Caïus, Marius était tribun.

C'était un citoyen d'Arpinum, rude comme Caton, illettré, n'aimant ni l'école ni le théâtre[2], et qui, sans la guerre des Cimbres, n'eût jamais joué qu'un rôle secondaire. Soldat intrépide, bon général, mais mauvais politique, il était aussi irrésolu au forum qu'il était ferme dans les camps. Vivant au jour le jour sans projets arrêtés, il trahit tour à tour dans sa longue carrière le sénat, les chefs populaires et les alliés, et il finit par rentrer dans Rome, lui « le troisième fondateur de Rome, » à la tête d'une armée d'esclaves débauchés à leurs maîtres. Au siége de Numance, Scipion avait remarqué son courage, et un jour qu'on lui demandait quel général pourrait le remplacer, « celui-ci peut-être, » avait-il dit en touchant l'épaule de Marius. L'appui des Métellus, qui avaient toujours protégé sa famille[3], le fit arriver en 119 au tribunat. Son premier acte fut une proposition contre la brigue. Les candidats et leurs amis se tenaient d'ordinaire, dans le but de solliciter les voix jusqu'au dernier moment, sur les ponts ou passages qui conduisaient dans l'enceinte où les centuries votaient. Pour les en chasser, Marius proposa de faire

1. Val. Max., VI, 9. — 2. Après son triomphe, il donna des jeux grecs, auxquels il ne parut que quelques instants; il ne voulut jamais apprendre le grec ni sacrifier, comme disait Platon, aux Grâces et aux Muses. Plut. *in Mar.*, 2. — 3. Et non pas dont il était client; son patron était C. Herennius. Plut., *in Mar.*, 5.

rétrécir les ponts de telle sorte qu'un seul homme y pût passer à la fois. Toute la noblesse se récria contre cette audace d'un jeune homme inconnu, mais dans le sénat Marius menaça le consul de la prison et appela son viateur pour y traîner Métellus. Les grands ne voulurent pas engager une nouvelle lutte pour un objet secondaire; la rogation passa. Le peuple applaudissait; mais quelques jours après le tribun fit rejeter une distribution gratuite de blé. Cette prétention de faire la leçon aux deux partis tourna tout le monde contre lui. Aussi échoua-t-il quand il brigua l'une après l'autre les deux édilités. En 117 il n'obtint la préture que le dernier; encore l'accusa-t-on d'avoir acheté des suffrages. Les nobles affectaient en ce moment une grande sévérité. On avait vu, dans l'enceinte réservée, l'esclave d'un de ses amis, le sénateur Cassius Sabacon. Accablé par la chaleur du jour et par une soif ardente, Cassius s'était fait apporter, disait-il, un peu d'eau par son esclave. Les censeurs ne l'en chassèrent pas moins du sénat : ou sa déposition était fausse, disait-on, ou il était coupable d'avoir donné au peuple un exemple de faiblesse. Marius ne fut acquitté que par le partage égal des voix. Ces accusations, cette difficulté à se faire jour ralentirent son zèle; il passa obscurément à Rome l'année de sa préture, et ne se signala l'année suivante dans son gouvernement de l'Espagne Ultérieure que par la vigueur qu'il déploya contre les brigandages des habitants. A son retour le paysan d'Arpinum scella sa paix avec les nobles par un grand mariage : il épousa la patricienne Julia, grand'tante de César; et Métellus oubliant, en faveur de ses talents militaires, la conduite qu'il avait tenue dans son tribunat, l'emmena, comme son lieutenant, en Numidie.

Depuis la destruction de Carthage, le nord de l'Afrique était partagé entre trois dominations : à l'ouest le royaume de Mauritanie; au centre celui des Numides, qui s'étendait du *Mulucha* (Molouya) au *Tusca* (Zaïne); et derrière ce fleuve, la province romaine, l'ancienne Zeugitane. A l'orient, dans la région des Syrtes, Leptis sollicitait l'amitié de la

république et une garnison[1]; plus loin encore, Cyrène et l'Égypte étaient dévouées à Rome; sur les côtes mêmes de la Numidie, plusieurs villes portaient le titre d'alliées. Les Maures étaient peu connus, et les comptoirs que Carthage avait semés sur leurs rivages étaient tombés avec elle. Mais la Numidie renfermait dans sa partie orientale de nombreuses et florissantes cités où affluaient déjà les marchands italiens[2]; grâce aux empiétements de Massinissa sur les Carthaginois, elle enveloppait toute la province romaine et s'étendait à l'est jusque dans la région des Syrtes; au sud, Massinissa avait pénétré par delà l'Atlas chez les Gétules. C'était un beau et grand royaume comme l'Afrique n'en avait pas encore vu[3], dont la population guerrière aurait pu devenir redoutable, si la politique du sénat n'avait pris soin de le tenir divisé. A la mort de Massinissa, Scipion Émilien avait déjà partagé la Numidie entre les trois fils du vieux prince : une fin prématurée enleva les deux aînés, et le troisième, Micipsa, resta seul roi; mais il avait lui-même deux fils, Adherbal et Hiempsal, entre lesquels il comptait aussi diviser ses États. Avec ses enfants, Micipsa avait élevé le fils naturel d'un de ses frères, Jugurtha, qui semblait avoir hérité de l'indomptable courage et de l'ambition peu scrupuleuse de son aïeul. Comme Massinissa, c'était le meilleur cavalier de l'Afrique, et nul n'attaquait le lion avec plus de courage dans les grandes chasses du désert. En voyant croître chaque jour sa réputation, Micipsa craignit d'avoir nourri un rival pour ses fils; dans l'espérance que la guerre l'en débarrasserait, il le chargea de conduire un secours à Scipion devant Numance; mais l'ambitieux jeune homme en profita pour se lier avec tous les Romains de distinction qui se trouvaient au camp, et de cette expédition, qui avait accru sa popularité parmi les Numides, il revint avec des espérances plus hautes, car il avait dé-

1. Elle le demanda à Métellus, durant le siége de Thala. — 2. Comme à Vacca et à Cirtha, aujourd'hui nommée Constantine. — 3. La limite de la province était marquée par un fossé tiré de Thenæ au fleuve Tusca. Pl., V, 4.

couvert ce triste secret, qu'avec de l'or on pouvait tout à Rome. Quand il retourna en Afrique avec de brillants témoignages de la faveur de Scipion, Micipsa crut prudent de ne pas lui laisser faire sa part lui-même; il l'adopta et lui donna en mourant un tiers du royaume pour racheter le reste. Adherbal, Hiempsal et Jugurtha devaient régner conjointement (118). Dès les premiers jours, des querelles s'élevèrent; Jugurtha, levant le masque, fit égorger Hiempsal, et Adherbal, battu en voulant venger son frère, fut forcé de se réfugier dans la province romaine (117). Il alla à Rome plaider sa cause dans le sénat, mais Jugurtha connaissait les Romains de son temps : ses députés achetèrent presque publiquement toutes les consciences à vendre; et le sénat, dont la politique voulait que la Numidie restât divisée, se contenta de décréter l'envoi de dix commissaires pour partager le royaume entre les deux princes.

Le chef de l'ambassade, Opimius, était gagné même avant de quitter Rome ; les autres cédèrent aussi à l'influence de l'or numide, et Jugurtha obtint d'eux ce qu'il voulait : la meilleure part de la succession de Micipsa. Il ne s'en contenta pas longtemps. D'abord il fit ravager les terres d'Adherbal, puis il supposa une conspiration formée par ce prince contre sa vie, et aux vives plaintes que lui fit porter Adherbal, il répondit par une guerre ouverte que termina une bataille livrée sous les murs de la ville royale de *Cirtha* (Constantine). Grâce aux Romains établis dans cette ville et qui s'armèrent, Adherbal put se réfugier dans cette place, alors imprenable, et attendre l'effet des prières qu'il adressa à Rome. Quelques sénateurs voulaient diriger aussitôt une armée sur l'Afrique ; les amis de Jugurtha obtinrent qu'on n'envoyât encore qu'une députation, à la tête de laquelle on plaça Æmilius Scaurus.

Ce personnage, en ce moment un des plus influents à Rome, avait longtemps fait la banque pour rétablir sa fortune. Après avoir passé, suivant l'usage, par l'édilité et la préture, il brigua le consulat; et une opulente succession qu'il usurpa lui fournit les moyens d'acheter les suffrages

(115). Il n'en montra pas moins dans son consulat une sévérité *catonienne*. Envoyé dans la Cisalpine, il soumit son armée à une discipline rigoureuse et imposa à ses soldats les plus rudes travaux pour dessécher les marais de la Trébie[1]. Ses succès contre les Carnes lui valurent le triomphe, et peu de temps après il reçut le titre de prince du sénat. Jusqu'alors il s'était montré contraire à Jugurtha; à son arrivée en Afrique, il écrivit au prince numide une lettre menaçante, lui ordonnant de venir recevoir à Utique les ordres du sénat. Soit faiblesse, soit corruption, Scaurus et ses collègues, après tout ce bruit, se retirèrent, emportant quelques belles promesses et sans doute beaucoup d'écus. Ils n'étaient pas arrivés à Rome, qu'Adherbal, forcé par la famine de se rendre, périssait dans les supplices avec tous les Latins qui l'avaient défendu (112). Peut-être ce crime audacieux serait il resté impuni, sans un tribun, Memmius, qui accusa hautement les nobles. Le sénat, contraint par l'indignation du peuple, déclara que la Numidie serait cette année province consulaire. Le sort la donna à Calpurnius; il ne s'y montra que pour vendre la paix (111). A cette nouvelle Memmius éclata avec une éloquence qui rappelait celle de Caïus. « Vous avez laissé honteusement périr vos défenseurs, disait-il au peuple, n'importe; j'attaquerai comme eux cette faction orgueilleuse qui depuis quinze ans vous opprime. Vous vous indigniez tout bas de voir le trésor public au pillage et les tributs des rois et des nations confisqués par quelques hommes; mais pour eux ce n'était pas assez, il a fallu qu'ils livrassent à vos ennemis vos lois, votre majesté, la religion et l'État. Loin d'en rougir, vous les voyez passer devant vous étalant avec une insolente fierté leurs sacerdoces, leurs consulats, leurs triomphes, prix non plus de la vertu, mais du pillage. La bonne foi, l'honneur, la religion, le juste, l'in-

1. Il dessécha au moyen de canaux navigables toute la plaine de Parme à Plaisance. Six ans après, durant sa censure, il construisit la voie Émilienne, qui se rattachait à la voie Aurélienne et la continuait par Pise, Luna, Tortone, etc.

juste, ils trafiquent de tout. Vengez donc enfin l'honneur de la république sur ceux qui l'ont trahie. » Le peuple, entraîné, ordonna que le juge le plus intègre de ce temps, Cassius Longinus, irait en Afrique engager Jugurtha à se rendre à Rome sous la foi publique pour découvrir les manœuvres de Scaurus et de ses complices. Comptant sur l'appui des nobles, Jugurtha ne craignit pas d'obéir à cette étrange assignation ; mais quand Memmius lui ordonna de parler, un autre tribun qu'il avait secrètement acheté lui défendit de répondre.

Il y avait alors à Rome un prince numide, Massiva, petit-fils de Massinissa. Le consul Albinus, à qui la Numidie était échue, lui conseilla de profiter de la colère du peuple, en demandant pour lui-même la couronne. Jugurtha le fit assassiner (110). C'était cependant par trop d'insultes ; un décret du sénat lui ordonna de sortir à l'instant de Rome. Quand il en eut passé les portes, il se retourna, et jetant sur elle un regard plein de mépris et de haine : « Ville à vendre, s'écria-t-il, il ne te manque qu'un acheteur ! »

Albinus le suivit en Afrique et parut vouloir pousser vivement la guerre ; mais Jugurtha, tantôt combattant, tantôt négociant, gagna le temps des comices, et le consul, rappelé à Rome, laissa les légions à son frère Aulus. Dans l'espérance de mettre la main sur les trésors du roi, Aulus conduisit à marches forcées, au milieu de l'hiver, l'armée devant Suthul[1]. Dans cette triste histoire, on retrouve à chaque pas la trahison ; les soldats voulurent avoir, eux aussi, les profits de la vénalité ; une cohorte de Ligures, deux escadrons de Thraces, un centurion, des légionnaires, passèrent à l'ennemi ou livrèrent leurs postes. L'armée fut battue, passa sous le joug et évacua la Numidie (109). Fidèle aux vieilles traditions, le sénat cassa le traité, et Albinus revint en toute hâte ; mais il ne put rien faire avec cette armée démoralisée par l'indiscipline et la défaite.

Ce fut encore un tribun qui provoqua la punition de ces

1. La position en est inconnue. Orose dit Calama, au sud d'Hippone royale. C'est peut-être Guelma.

lâchetés. Mamilius fit ordonner, par le peuple, des poursuites contre tous ceux qui s'étaient vendus au roi numide. Scaurus, directement menacé, eut l'adresse de se faire mettre de la commission d'enquête. Quatre consulaires cependant, et, ce qui ne s'était jamais vu, un pontife, furent condamnés.

Cette guerre dont on s'était joué d'abord, devenait inquiétante, parce qu'une autre plus terrible, celle des Cimbres, s'approchait de l'Italie. On porta au consulat un homme intègre et sévère, Cæcilius Métellus, à qui le sort donna l'Afrique pour province, il fallait chasser de l'armée le brigandage, la lâcheté et l'indiscipline; Métellus y donna ses premiers soins, aidé dans cette réforme par ses lieutenants, Marius et le stoïcien Rutilius, qui tous deux avaient appris, sous Scipion-Émilien, devant Numance, que la discipline est la garantie de la victoire. Quand le consul eut rendu aux soldats la confiance en eux-mêmes, il rentra en Numidie sans se laisser arrêter par les humbles ambassades du roi, gagnant en secret ses députés pour leur faire livrer Jugurtha mort ou vif[1]; parlant de paix, mais avançant toujours en bon ordre jusqu'à Vacca[2], où se trouvaient un grand nombre de trafiquants italiens, et où il mit garnison. Maître de cette place importante qui assurait ses communications avec la Province, ses vivres et sa retraite, il alla chercher Jugurtha et le battit près du Muthul (109). Cette victoire entraîna la défection de plusieurs villes : Sicca, non loin du Bagradas (Medjerdah), se donna aux Romains et devint leur entrepôt dans la Numidie orientale; Cirtha leur ouvrit peut-être aussi dès ce moment ses portes, et Jugurtha, peu à peu abandonné de tous les siens, sauf de sa cavalerie régulière[3], fut réduit à commencer une guerre nouvelle d'escarmouches rapides, qui pouvait lui rendre ce qu'il avait déjà perdu.

La Numidie est traversée par deux lignes de montagnes

1. Front., I, 8. dit qu'il agit souvent ainsi dans l double but ou de terminer la guerre par une trahison, ou de rendre à Jugurtha tous ses amis suspects. — 2. Bedjah sur la Medjerdah. — 3. *Regios equites* Sall., *Jugurth.*, 54.

parallèles, le grand et le petit Atlas, que des chaînes transversales unissent entre elles; ce n'est donc qu'une suite continue de vallées et de hauteurs abruptes, qui rendent les marches pénibles et les surprises aisées. De tels pays habités par une race d'hommes à demi nomades ne sont pas gagnés par une seule et grande victoire, mais par mille combats. Chaque vallée doit être enlevée comme une ville, chaque montagne comme une forteresse. Métellus s'y résigna; toutes les plaines fertiles furent l'une après l'autre saccagées, les villes brûlées, les hommes en état de combattre égorgés. Jugurtha le suivait pas à pas, par les montagnes, tournant autour de la lourde infanterie romaine, mais sans oser lancer contre elle sa rapide cavalerie qui s'y serait brisée; arrêtant les convois, enlevant les fourrageurs, troublant les sources et ravageant lui-même le pays. Quand le consul, pour se rapprocher de la Province, assiégea Zama dans la vallée du Bagradas, deux fois durant l'assaut le roi faillit emporter le camp romain. Cette action termina la campagne; Métellus mit garnison dans les places conquises et alla prendre ses quartiers dans la Province.

Cependant la plus grande partie de la Numidie orientale était soumise; Sicca, Vacca, Cirtha, sa capitale, et toutes les villes de la côte étaient occupées par des garnisons romaines. Le roi s'effraya de voir recommencer une telle guerre; sur l'avis d'un traître acheté par Métellus, il demanda la paix et livra 200 000 livres d'argent, ses éléphants, des armes, des chevaux et tous les transfuges. Mais quand il reçut l'ordre de venir lui-même se rendre au consul, il ne put s'y résoudre, et Métellus, continué dans son commandement, recommença les hostilités en gardant ce qu'il avait reçu. Jusqu'alors Marius avait loyalement secondé son chef. Devant Zama, il avait sauvé le camp et failli emporter la place. Envoyé à Sicca pour ramener un convoi, il avait, quoique surpris, battu la cavalerie numide et retenu la ville dans le parti de Rome. Durant l'action, nul n'était plus intrépide; au camp, dans les marches, personne n'était aussi infatigable, et les soldats voyaient avec étonne-

ment un légat consulaire dormir comme eux sur la terre nue, travailler aux fossés et planter les palissades. Métellus était dur et fier; au moins dans son lieutenant la sévérité du commandement était tempérée par des manières populaires, et il n'ordonnait rien qu'il ne fût prêt à faire lui-même : aussi était-ce à lui que les soldats rapportaient tous les succès de la campagne; et déjà les devins lui prédisaient une haute fortune. Il était alors âgé de quarante-huit ans; il avait géré le tribunat, la préture et gouverné une province; il ambitionnait le consulat; mais depuis longtemps les nobles fermaient obstinément cette charge aux hommes nouveaux. En quatorze ans les seuls Métellus avaient eu six consulats : aussi quand Marius demanda à son général la permission d'aller à Rome se porter candidat, Métellus, étonné de cette étrange audace, lui répondit : « Chasse de ton esprit ces chimères, et proportionne tes désirs à ta condition; il sera temps de te présenter quand mon fils aura l'âge. » Le jeune Métellus faisait alors ses premières armes (108).

Blessé dans son ambition et dans son orgueil, Marius ne contint plus sa haine; devant les soldats il accusait la dureté du proconsul; à Utique, il promettait aux marchands italiens que cette guerre ruinait, de prendre en quelques jours Jugurtha mort ou vif si on lui donnait seulement la moitié des troupes. Dans un soulèvement des habitants de Vacca, toute la garnison romaine avait été massacrée, à l'exception de son chef Turpilius, l'ami et l'hôte de Métellus. Marius le fit condamner à mort dans un conseil de guerre, puis il se vanta tout haut d'avoir attaché à l'âme du proconsul une furie vengeresse[1]. Métellus, fatigué de cette guerre acharnée, céda enfin, mais douze jours seulement avant les comices consulaires. Marius fit une telle diligence, qu'il arriva le septième jour à Rome.

1. Métellus fit massacrer tout le sénat de Vacca; les Thraces et les Ligures transfuges eurent les mains coupées, puis on les enterra jusqu'à la ceinture, et l'armée, rangée en cercle tout autour, acheva de les tuer à coups de flèches.

Depuis le succès de Memmius, le courage était revenu aux tribuns. Par sa réputation, par sa haine contre les nobles, Marius méritait leur appui : ils le présentèrent aux suffrages du peuple, qui non-seulement le nomma consul, mais encore lui assigna pour province la Numidie, bien qu'un décret du Sénat eût conservé Métellus dans son gouvernement. Dès lors il ne garda plus de mesure. « Mon consulat et ma province, disait-il, sont des dépouilles opimes enlevées sur les nobles; ces gens-là méprisent ma naissance, moi leurs vices; ils oublient que le plus noble, c'est le plus brave. Ah! si l'on pouvait demander aux aïeux d'Albinus et de Calpurnius qui de nous trois ils voudraient avoir pour fils, quelle serait, croyez-vous, leur réponse? On dit que je suis un homme grossier, parce que je ne sais pas ordonner un festin et que j'estime plus un laboureur qu'un cuisinier et qu'un histrion. Je l'avoue volontiers, car j'ai appris de mon père et d'autres gens de bien que l'élégance appartient aux femmes, aux hommes le travail; et que pour nous les armes sont la plus belle parure. » Et il continua longtemps à flageller, dans son rude langage, la cupidité, la sottise et l'orgueil des nobles, les trois vices, disait-il, qui jusqu'ici avaient protégé Jugurtha.

Ce qui fut plus grave que ces paroles haineuses, c'est qu'il ouvrit les légions aux prolétaires et aux Italiens. Il y avait dans cette mesure toute une révolution. Jusqu'alors on n'avait enrôlé que des citoyens et des hommes qui, possédant quelques biens, laissaient à la république un gage de leur fidélité; sous les drapeaux, ces soldats restaient citoyens. Quand Marius eut donné des armes à la populace, le service militaire devint un métier, et les pauvres, qui à la ville vendaient leurs votes, au camp vendirent leur courage. Les légions ne furent plus les armées de la république, mais celles des chefs qui surent les acheter par l'indiscipline, le butin ou la gloire (107).

Le sénat n'avait pas voulu irriter par une inutile résistance cette opposition populaire qui se reformait autour de Marius. Les préparatifs se firent donc avec une extrême ra-

pidité; argent, vivres, armes, équipements de toutes sortes, Marius obtint tout ce qu'il demanda. La nouvelle des derniers succès de Métellus hâta son départ; ce général, à l'ouverture de sa troisième campagne, avait encore une fois dispersé l'armée numide et rejeté le roi dans le désert. Avec quelques cavaliers et les transfuges, Jugurtha gagna la forte ville de Thala, où étaient renfermés ses enfants et ses trésors. Métellus ne craignit pas de risquer son armée dans ces solitudes sans eau et sans culture; et il s'opiniâtra quarante jours au siége de cette place; quand il la prit, Jugurtha en était sorti. Menacé par la trahison, poursuivi sans relâche par un infatigable ennemi, ce prince ne savait plus où reposer sa tête. Depuis la conspiration de Bomilcar et de Nabdalsa, un des plus illustres chefs numides, il ne se fiait plus à aucun de ses serviteurs, et il n'osait coucher deux fois dans le même lieu. Longtemps il erra dans les déserts des Gétules. Sa réputation, ses trésors, attirèrent autour de lui ces barbares; il les arma, les disciplina, et, se retrouvant à la tête de forces nombreuses, il traita avec son beau-père Bocchus, roi de Mauritanie. Ce prince, déjà irrité que le sénat eût rejeté son alliance au commencement de la guerre, voyait avec épouvante les désastres répétés de Jugurtha. Son gendre eut peu de peine à l'entraîner, et les deux rois, réunissant leurs forces, marchèrent vers Cirtha, sous les murs de laquelle Métellus s'était retranché. C'est là qu'il apprit que son commandement lui était enlevé, et que son odieux rival arrivait. Pour ne le point rencontrer, il chargea Rutilius de lui remettre l'armée, et partit pour Rome, où ses amis lui firent donner le triomphe avec le surnom de Numidicus. Un tribun l'accusa cependant de concussions. Mais quand il présenta son registre aux juges, ceux-ci détournèrent les yeux et le renvoyèrent absous.

La guerre n'était pas finie cependant. Jugurtha et Bocchus, toujours retirés dans des lieux inaccessibles, suivaient de loin la nouvelle armée de Marius, espérant trouver une occasion favorable de tomber sur ces légions inexpéri-

mentées. Mais le consul, habilement servi par ses espions, savait jour par jour ce que faisait l'ennemi et prévenait tous ses desseins. Dans maintes escarmouches, il battit les Gétules et il faillit même, dans une rencontre près de Cirtha, tuer de sa main Jugurtha. Quand il eut ainsi aguerri ses troupes, il revint au système de Métellus. De tous les exploits de ce général, le plus vanté était la prise de Thala. Marius alla attaquer plus loin dans le désert, au milieu d'une plaine infestée de serpents, la ville de Capsa ; et il la prit en un jour, sans perdre un seul homme. Beaucoup d'autres furent enlevées encore ou abandonnées de leurs habitants. Jusqu'alors la guerre s'était concentrée dans la partie de la Numidie voisine de la province romaine; Marius la porta à l'autre extrémité, vers les frontières de la Mauritanie, et s'empara, par l'adresse d'un soldat ligure, d'une forteresse qui renfermait une partie des richesses du roi. Ce fut à ce siége que Sylla, son questeur, vint le rejoindre avec un corps de cavalerie latine.

Il eût été difficile de réunir deux hommes de caractères plus opposés. Sylla, de l'illustre famille Cornélia, mais d'une branche restée jusqu'alors obscure, aimait autant les mœurs nouvelles, le plaisir, l'élégance des manières et du langage, que Marius les haïssait. Prodigue de son bien comme de son amitié, avide de gloire, brave, éloquent et d'un zèle, d'une activité que rien n'arrêtait[1], il fut bientôt cher aux soldats et aux officiers. Marius lui-même aima ce jeune noble qui ne comptait pas sur ses aïeux (106).

Jugurtha avait perdu ses villes et ses châteaux. Pour décider Bocchus à risquer une grande bataille, sa dernière espérance, il lui promit un tiers de son royaume. L'armée romaine, surprise par les deux rois dans une marche, fut comme assiégée durant une nuit sur une colline ; mais au point du jour, les légionnaires reprirent l'avantage et firent un massacre des Maures et des Gétules. Une seconde surprise tentée sur les légions, près de Cirtha, réussit un

1. Sall., *in Jug.*, 95.

instant. Au milieu de la mêlée, Jugurtha criait, en montrant son épée ensanglantée, qu'il avait tué Marius; et déjà les Romains s'ébranlaient, quand Sylla et Marius lui-même accoururent. Les deux rois n'échappèrent que par une fuite précipitée. La fidélité de Bocchus ne survécut pas à ce double désastre. Cinq jours après la bataille, il demanda à traiter. Marius renvoya ses députés au sénat, qui répondit : Le peuple romain n'oublie jamais ni les injures ni les services; il pardonne à Bocchus, puisqu'il se repent, mais pour l'alliance et l'amitié de Rome, il ne l'obtiendra que quand il aura su les mériter. Sur de nouvelles instances de Bocchus, Marius confia à son questeur la dangereuse mission de traverser toute la Numidie pour aller conférer avec le roi maure. Ici les historiens ont placé le dramatique tableau des incertitudes de Bocchus, voulant un jour livrer Jugurtha aux Romains, et le lendemain, Sylla au roi Numide[1]. La première trahison terminait la guerre et lui assurait une province; la seconde attirait sur lui les vengeances de Rome, sans lui donner une chance de plus de succès, ni en ôter une au consul. Il n'a pas même dû y penser. Jugurtha, appelé à une conférence, fut chargé de liens et remis à Sylla, qui lui fit traverser, enchaîné, tout son royaume (106). Marius l'emmena à Rome. Loin de porter envie à son questeur, comme on l'a dit, il associa Sylla à son triomphe, en lui laissant distribuer aux soldats des médailles qui représentaient le consul sur un char à quatre chevaux, et portaient au revers ces mots : L. Corn. Sylla proq. Après le triomphe, Jugurtha fut jeté dans le *Tullianum.* « Par Dieu, s'écria-t-il en riant, que vos étuves sont froides! » Il y lutta six jours contre la faim (104)[2].

Avant de quitter l'Afrique, Marius avait réglé le sort de sa conquête. Bocchus avait reçu la Numidie occidentale (provinces d'Alger et d'Oran); l'Afrique romaine s'était agrandie d'une partie de la Numidie orientale. Le reste du royaume avait été partagé entre deux princes de l'ancienne

1. Appien montre que le projet de livrer Jugurtha était depuis longtemps arrêté. *De Reb. Num.* — 2. De Brosses, I, 211.

famille royale. Le sénat avait en ce moment sur les bras de trop sérieuses affaires pour se donner l'embarras d'organiser une nouvelle province et de lutter peut-être, non plus contre un homme, mais contre un peuple. Il aimait mieux livrer ce royaume divisé à des princes que leur rivalité mettrait dans sa dépendance[1], jusqu'à ce qu'il lui convînt de les remplacer par ses proconsuls. En attendant, l'ancienne province d'Afrique sera comme un foyer d'où la civilisation romaine rayonnera sur la Numidie, qu'insensiblement elle attirera à elle, par les liens invisibles des mœurs et des idées, lesquelles gagneront de proche en proche jusqu'au sauvage pays des Maures. Cette politique expectante était alors possible, car il n'y avait nul État dans le monde qui pût profiter des coups que Rome frappait, substituer son influence à la sienne, ni relever ce qu'elle avait abattu. Les choses iraient aujourd'hui différemment. Neuf ans plus tard, le sénat suivit la même politique pour une autre province africaine.

Entre le huitième et le dix-huitième degré de longitude orientale, la côte d'Afrique se creuse devant la Méditerranée en un vaste demi-cercle qu'on appelle la région des Syrtes : mer inhospitalière que nos vaisseaux mêmes n'affrontent jamais ; côte stérile, recouverte de sables mouvants et où les nomades pillaient sans pitié les voyageurs naufragés ; mais aux deux extrémités de ce demi-cercle s'étendent deux régions montueuses, bien arrosées et d'une fertilité proverbiale. Les Phéniciens avaient pris l'une, les Grecs l'autre. Les Romains avaient déjà succédé aux premiers ; le testament de Ptolémée Apion, roi de la Cyrénaïque, les substitua aux seconds. Toutefois le sénat se contenta de déclarer libres, sous sa protection, les cinq villes principales de ce petit royaume. Ce n'était pas moins

1. Les Numides étaient divisés en un grand nombre de tribus souvent en guerre les unes contre les autres. Dans la province d'Afrique, où la concentration avait été plus forte, Pline comptait encore 26 peuplades différentes (V, 4). App., *Pun.*, 10 aussi : Νομάδων δὲ τῶν ἐν Λιβύῃ δυνάσται μὲν ἦσαν κατὰ μέρη πολλοί.

une acquisition précieuse, comme position politique, sans parler de l'importance commerciale de ce pays, qui fournissait, à l'exportation, les produits d'un sol appelé le jardin de l'Afrique, et une denrée, le sylphium, qui se vendait à Rome son poids d'argent. De la Cyrénaïque, Rome surveillait l'Égypte, comme de la province d'Afrique elle menaçait la Numidie. Leptis, qui au milieu de la côte des Syrtes avait reçu une garnison romaine, unissait ces deux possessions de la république, et complétait l'investissement de toute la côte africaine.

La trahison n'avait pas encore terminé cette guerre, qu'une formidable invasion des peuples du Nord jetait la consternation dans Rome; tous, peuples et nobles, se réunissaient pour élever Marius absent, à un second consulat.

Jusqu'alors les Romains ne s'étaient pas éloignés des bords de la Méditerranée. Les pays que baigne cette mer avaient seuls attiré leur attention et leurs forces. Retenus par une secrète terreur, ils n'avaient osé sonder du regard ce monde inconnu qui se cachait derrière les Alpes; ils sentaient vaguement qu'il y avait pour eux, dans l'obscurité de ces impénétrables forêts, un danger redoutable.

C'était en effet un autre monde. Les Alpes, qui par les Cévennes se rattachent aux Pyrénées, et par les hauteurs de l'Illyrie et de la Macédoine au mont Hæmus, coupent en deux le continent européen. Au sud de cette ligne de 800 lieues sont trois péninsules montagneuses, dont chaque vallée fut avant Rome un État; au nord, s'étendent des plaines sans limites, berceau des futurs grands peuples. Sur les bords de la Méditerranée étaient les peuplades Ibériennes, Italiques et Grecques, les cités brillant de l'éclat des arts et du commerce, les gouvernements républicains, en un mot tout ce qu'on appelle la civilisation antique; au delà des Alpes, les tribus Celtiques, Germaniques et Slavonnes, la barbarie, les campements à l'aventure, la vie errante ou mal assise, l'autorité des chefs et, en germe,

bien des coutumes féodales. Rome n'aurait pas voulu franchir cette barrière; ses légions n'en avaient même pas encore pris possession. Malgré une victoire d'Appius Claudius (143), les Salasses dans le val d'Aoste étaient indépendants, comme tous les montagnards des Alpes, et désolaient par de continuels brigandages les habitants des vallées transpadanes[1].

Cependant le sénat fut peu à peu entraîné à sortir de sa réserve et à percer cette ligne. Il fallait à l'est et à l'ouest ouvrir un chemin sûr, d'Italie en Grèce et en Espagne, et protéger contre les agressions des montagnards les alliés de Rome placés le long de cette double route. Ce fut le but des expéditions de Marcius Rex contre les Stœnes des Alpes maritimes (118) et d'Æmilius Scaurus contre les Carnes de la Vénétie (115); de plusieurs consuls contre les peuplades ennemies des Massaliotes; enfin de Porcius Caton contre les Scordisques des Alpes Illyriennes, peuple sauvage qui ne faisait pas de prisonniers, buvait dans le crâne de ses ennemis et mutilait leurs cadavres. Caton périt avec toute son armée, et les barbares étendirent sur l'Illyrie entière leurs ravages (114)[2]. L'Adriatique les arrêta; de colère, ils déchargèrent leurs flèches dans ses flots, puis ils parcoururent tous les pays au nord de la Grèce. Mais en Macédoine, dans la Thrace, ils retrouvèrent les légions moins confiantes et mieux conduites, qui peu à peu les refoulèrent sur le Danube[3]. Ces succès et la soumission des Carnes par Scaurus assurèrent aux Romains la barrière des Alpes orientales, la destruction de la peuplade des Stœnes, dont pas un homme ne voulut survivre à la défaite des siens, leur ouvrit les Alpes maritimes (118). Déjà depuis sept ans ils avaient au delà de ces montagnes une province.

Grâce à la sagesse d'un gouvernement qui sous quelques

1. Str, IV, p. 200-7. — 2. Liv., *Ép.* 63. Eutr., IV, 24. — 3. Un Métellus (113), Livius Drusus (112), et Minucius (109), les chassèrent de la Thrace. Clinton, *Fasti Hell.* Il y avait au nord d'Aquilée, chez les Taurisci-Norici, de très-riches mines d'or qui excitaient singulièrement la convoitise des Italiens, Str., IV, p. 208.

rapports rappelle celui de Rome, Marseille depuis quatre siècles vivait heureuse et prospère. La ruine de l'Étrurie, de la Grande Grèce et de Carthage, avait fait d'elle la plus grande ville commerciale de l'Occident; et elle cultivait avec soin, avec dévouement l'amitié du peuple qui avait abattu ses rivaux et qui lui abandonnait la mer. Mais, comme Venise, Marseille ne se contenta pas de régner sur les eaux, elle voulut avoir des provinces, et comme Venise aussi, elle y perdit ses trésors, puis sa liberté. Toute la côte des Alpes aux Pyrénées etait couverte de ses comptoirs. Provoqués par les continuels empiétements des colons, les peuples voisins se soulevèrent. Marseille recourut en toute hâte au sénat, et une armée romaine, après avoir écrasé les Ligures Oxybes et Décéates, donna leurs terres aux Massaliotes (154). De nouvelles plaintes amenèrent une seconde fois les légions contre les Salyes (125). Fulvius Flaccus, l'ami des Gracques, puis Sextius, les battirent. Les Voconces, contre lesquels Marseille n'élevait aucune réclamation, partagèrent leur sort, mais cette fois Rome garda ce qu'elle avait conquis; elle eut une nouvelle province, entre le Rhône et les Alpes. Sextius lui donna une capitale, en fondant dans un beau site arrosé par des eaux thermales une ville de son nom, *Aquæ Sextiæ*, Aix (122). Au lieu de peuples barbares, mais peu dangereux, Marseille se vit entourée des terres de son alliée. Elle eût dû prévoir que ce cercle ne tarderait pas à se resserrer sur elle-même.

La colonie des Eaux Sextiennes n'avait pas encore de murailles, que déjà l'activité romaine remuait toutes les nations établies dans la vallée du Rhône. Trois grandes tribus y dominaient : sur la rive droite du fleuve, les Arvernes, dont le territoire s'étendait vers l'ouest par delà les montagnes qui portent encore leur nom; sur la rive gauche, jusqu'à l'Isère, les Allobroges; entre la Saône et la Loire, les Édues. Ce peuple, ennemi des deux premiers, consentit à entrer dans l'alliance de Rome, et le nouveau consul Domitius, comptant que les Édues pourraient au besoin faire une diversion importante, envoya réclamer

avec hauteur un chef salyen réfugié chez les Allobroges. Pour toute réponse, ceux-ci s'armèrent et descendirent jusqu'auprès de *Vindalium*, où les Romains les attendaient : 20 000 barbares restèrent sur le champ de bataille (121). L'année suivante, les Romains, conduits par Fabius, frère de Scipion Émilien, franchirent à leur tour l'Isère, mais le roi des Arvernes, Bituit, les rappela soudain en jetant sur leurs derrières 200 000 Gaulois. Quand le roi barbare, monté sur son char d'argent et entouré de sa meute de combat, vit le petit nombre des légionnaires, « il n'y en a pas là, dit-il, pour un repas de mes chiens. » La discipline, la tactique, surtout les éléphants, vainquirent cette multitude, et Bituit, attiré quelque temps après par Domitius à une conférence, fut enlevé, chargé de chaînes et conduit à Rome. Le sénat n'osa engager les légions dans les montagnes des Arvernes, mais Fabius reçut l'ordre de réunir à la Province tout le pays que le Rhône enveloppe, depuis le lac Léman jusqu'à son embouchure. Les Allobroges furent durement traités ; les Cavares, au contraire, obtinrent de grands priviléges et les Voconces le titre de peuple fédéré. En Gaule, comme en Italie, Rome partageait inégalement ses faveurs et sa colère pour qu'une même oppression ne réunît pas les vaincus dans une haine commune.

Les consuls des années suivantes passèrent le Rhône et étendirent la Province jusqu'aux frontières d'Espagne. Les Volkes Tectosages, maîtres de Toulouse, acceptèrent le titre d'alliés de Rome et tout le littoral jusqu'aux Cévennes fut confisqué. La colonie de *Narbo Martius* (Narbonne) dut veiller sur les nouveaux sujets. Sa position près de l'embouchure de l'Aude en fit plus tard la rivale de Marseille (118)[1].

Cette province transalpine, gardée par ses deux colonies,

1. A ces guerres, il faut joindre les expéditions de deux Métellus contre les Dalmates, 117 (Liv., *Ép.* 62), et contre les Baléares, 123 (Liv., *Ép.* 60). Ils rapportèrent de là deux surnoms. Le Baléarique avait détruit dans Majorque presque toute la population mâle, et il avait repeuplé l'île en y établissant une colonie.

Aix et Narbonne, couverte par les Tectosages et les Édues, récents alliés de Rome, était comme un poste avancé d'où le sénat contenait et surveillait les nations gauloises. C'est là que Marius allait sauver l'Italie.

La Cisalpine était encore dans l'effroi qu'avait causé l'apparition des Scordisques sur l'autre bord de l'Adriatique, quand on apprit successivement que 300 000 Cimbres et Teutons, reculant devant un débordement de la Baltique, avaient franchi le Danube, qu'ils ravageaient le Norique, qu'ils étaient déjà dans la vallée de la Drave, à deux journées de marche des Alpes Carniques. Un consul, Papirius Carbon, courut à ces montagnes avec une forte armée pour défendre le passage qui les traverse. Les Barbares étaient alors occupés au siége de Noréia, Papirius crut les surprendre à l'aide d'une perfidie, mais il éprouva une sanglante défaite. Soit que le nom de Rome imposât à ces barbares, soit que les débris de l'armée consulaire, sauvés par un orage, gardassent les passages, les Barbares s'arrêtèrent au pied des Alpes Carniques et durant trois années, le Norique, la Pannonie, l'Illyrie, depuis le Danube jusqu'aux montagnes de la Macédoine, furent horriblement dévastées; quand il n'y resta plus rien à prendre, la horde traversa la Rhétie et, par la vallée du Rhin, entra sur les terres des Helvètes. La moitié de ce peuple, les Ambrons, les Tughènes et les Tigurins, consentit à les suivre, et tous ensemble ils longèrent le Rhin pour pénétrer en Gaule. Dans les Kymris de la Belgique, les Cimbres reconnurent des frères; ils conclurent alliance avec eux et laissèrent sous leur protection, à la garde de six mille hommes, tout le butin dont leur marche était embarrassée (110), puis ils descendirent au midi, et la Gaule subit pendant une année les maux de la plus terrible invasion. Arrivés sur les bords du Rhône, les Cimbres virent encore devant eux ces Romains qu'ils avaient déjà rencontrés dans leurs courses vers l'Orient, en Illyrie, en Macédoine et en Thrace. L'immensité de cet empire, dont ils trouvaient partout les frontières, les frappa d'étonnement, et reculant pour la pre-

mière fois devant une bataille, ils demandèrent au consul Silanus de leur donner des terres, offrant en retour de faire pour la république toutes les guerres qu'elle leur demanderait. « Rome, répondit Silanus, n'a ni terres à donner ni services à demander. » Puis il passa le Rhône et se fit battre (109); les coalisés ne purent cependant forcer le passage du fleuve.

Au printemps de l'année 107, ils divisèrent leurs forces : les Tigurins s'acheminèrent vers Genève, où le Rhône offrait des gués; les Cimbres et les Teutons devaient attaquer par le bas du fleuve. Les Romains aussi partagèrent leurs forces : le consul Cassius fit tête aux Tigurins, son lieutenant Aurélius Scaurus marcha contre les Cimbres; mais les légions romaines savaient fuir maintenant : les deux armées furent battues; l'une passa sous le joug après avoir vu périr le consul; l'autre regagna la Province en désordre, laissant son général prisonnier aux mains de l'ennemi.

La Province restait sans défense, les Alpes n'étaient plus gardées, et le prestige du nom romain commençait à s'affaiblir chez ces barbares, tant de fois vainqueurs des légions. Un conseil fut tenu par eux pour choisir la route à suivre. Scaurus, prisonnier, assista, chargé de chaînes, à cette délibération. Interrogé par les barbares, il les intimida par ses réponses courageuses : « Je vous le conseille, dit-il, passez les Alpes, mettez le pied en Italie, et vous saurez quelle est la puissance de Rome. » Ces paroles hardies irritèrent un jeune chef, comme les sauvages américains le sont par les sarcasmes du prisonnier attaché au poteau de guerre, il se jeta sur Scaurus et le perça de son épée. Toutefois les Cimbres hésitèrent encore. Dans leur incurie, ils passèrent une année à jouir de leurs victoires; pourquoi se presser d'ailleurs, savaient-ils où ils allaient? La terre était féconde, le ciel doux, le butin immense, n'avaient-ils pas tout ce qu'ils étaient venus chercher? Ils laissèrent même le consul Cépion saccager la capitale des Volkes Tectosages, avec lesquels ils traitaient. Ces Volkes avaient autrefois,

disait-on, rapporté du pillage de la Grèce d'immenses richesses qu'ils avaient consacrées au dieu Bélen en précipitant les lingots d'or et d'argent dans le lac voisin de son temple ; le dieu ne put les défendre contre l'avidité des légionnaires et de leurs chefs : des plongeurs allèrent chercher au fond des eaux ces trésors sacrés. Cépion recueillit du sac de Toulouse 110 000 livres pesant d'or et 1 500 000 livres d'argent qu'il dirigea sur Marseille, mais en apostant sur la route des agents qui tuèrent l'escorte et enlevèrent le précieux butin (106).

L'année suivante, le sénat envoya une nouvelle armée et un autre consul, Mallius, pour partager avec Cépion le commandement. Cette mesure mauvaise, la mésintelligence qui en naquit entre les deux généraux, la séparation enfin de leurs forces en deux camps adossés au Rhône en face d'Orange, amenèrent un épouvantable désastre : les deux camps, attaqués l'un après l'autre, furent forcés, 80 000 légionnaires, 40 000 esclaves ou valets d'armée tombèrent sous le glaive, tout le reste fut pris. Dix hommes seulement échappèrent ; de ce nombre était Cépion et un jeune chevalier romain que nous retrouverons plus tard, Q. Sertorius : tout blessé qu'il était, il avait traversé le Rhône à la nage, sans quitter sa cuirasse ni son bouclier. C'était la sixième armée romaine détruite par les barbares (6 octobre 105).

Avant la bataille, les Cimbres, pour venger un outrage fait à leurs députés, avaient juré de sacrifier aux dieux tout ce que leur donnerait la victoire ; ils accomplirent religieusement leur serment. Les hommes furent tués, les chevaux précipités dans le Rhône, les cuirasses, les armes, les chariots brisés et brûlés, l'or même et l'argent jetés dans le fleuve. Puis ce ne fut plus, des Alpes aux Pyrénées, qu'une immense dévastation.

Arrivés aux portes de l'Espagne et trouvant les passages ouverts, les barbares oublièrent l'Italie. Ils furent curieux de voir cette contrée nouvelle, et, passant les Pyrénées, ils allèrent émousser leurs épées contre cette race de Celtibé-

riens, si dure et si opiniâtre dans ses montagnes. Ce fut le salut de Rome. Elle eut le temps de rappeler Marius d'Afrique, et de l'envoyer garder les Alpes.

Marius vint prendre position derrière le Rhône, près d'Arles; il s'entoura de retranchements, et, pour assurer les approvisionnements de son camp, qui ne pouvaient lui arriver quand les passes du fleuve n'étaient pas praticables, il fit creuser par ses soldats un canal qui permettait aux navires de Marseille et d'Italie d'éviter ces dangereuses embouchures. Ce canal débouchait sur la plage où le village de Foz rappelle encore le nom des Fossæ Marianæ[1]. Les légionnaires qui l'avaient exécuté étaient appelés par dérision les mulets de Marius, mais par ces pénibles ouvrages il leur faisait perdre les molles habitudes qui depuis un demi-siècle s'étaient introduites dans les camps, et qui venaient de coûter six armées à la république. Impitoyable pour toutes les fautes, aucune considération ne faisait fléchir sa sévérité. Un jeune soldat, outragé par un neveu de Marius, l'avait tué ; au lieu de punir cet homme, il le récompensa. Il modifia les armes du légionnaire, auquel il donna un bouclier rond, plus léger, et un javelot qui, une fois lancé, ne pouvait plus servir, car le fer ne tenait au manche que par un clou et une cheville de bois ; celle-ci brisée par le choc, la hampe restait engagée dans le bouclier, et le javelot traînait à terre, embarrassant la marche et les mouvements de l'ennemi, qui ne pouvait l'arracher et s'en faire une arme. Marius voulut aussi que tous les soldats apprissent l'escrime, exercice absolument nécessaire dans un temps où les batailles se décidaient à l'arme blanche, et où un combat de 200 000 hommes n'était qu'une série de cent mille duels. Avant lui, l'ordre de bataille était dans l'armée romaine de trois lignes, il n'en fit que deux; mais dans les dix cohortes, qui avaient remplacé

1. Marius donna ce canal aux Marseillais, et il devint pour eux une source de richesses par les droits qu'ils levaient sur ceux qui le remontaient ou le descendaient. (Str., IV, 183.) Ce canal n'existe plus. Pour le récit de cette guerre j'abrége Plutarque.

les trente manipules, il mêla les différentes armes, infanterie légère et infanterie pesante, de sorte que chaque cohorte de 600 hommes fut, comme nos bataillons, une image de la légion entière, dont il marqua l'unité en lui donnant une seule enseigne, l'aigle d'argent.

Scipion Émilien avait déjà, devant Numance, créé la garde particulière du général, les soldats du prétoire, *prætoriani*, choisis parmi les plus braves, dispensés des travaux du camp et gratifiés d'une solde plus forte. La nouvelle armée romaine ne ressemblait donc pas à celle des anciens temps. On n'était plus classé, dans le rang et sous les armes, selon la fortune, mais d'après les années de service; on y entrait même sans être porté sur les listes du cens, autrement que pour sa tête (*capite censi*), et les contingents étrangers y étaient admis comme les prolétaires romains: cavaliers Numides ou Thraces, frondeurs Baléares, troupes légères de tous pays. Ainsi la légion avait pris, comme l'État lui-même, un caractère démocratique. Les riches s'en éloignaient; les pauvres y accouraient, et le service militaire cessait d'être un devoir civique[1].

Marius ne fut pas l'auteur de tous ces changements; du moins il y contribua beaucoup en ouvrant le premier les légions aux prolétaires.

Pour familiariser, avant l'arrivée des Cimbres, ces soldats nouveaux avec les réformes introduites dans l'armement et dans l'ordre de bataille, il leur fit parcourir toute la province dont leur présence contenait les peuples et il les employa à de nombreuses expéditions sans durée et sans péril. Ainsi son ancien questeur Sylla, qu'il avait emmené comme lieutenant, battit en plusieurs rencontres la grande tribu des Volkes Tectosages et prit leur roi Copill.

Le répit que laissaient les barbares avait donc été bien employé, puisque, en rétablissant la discipline, Marius avait rendu à ses légions la confiance et l'assurance de vain-

1. *Voy.* ci-dessus, p. 134.

cre. Un écrivain grec assure même qu'il donna à leur esprit superstitieux un gage sanglant. Averti par un songe, il aurait, pour se rendre les dieux favorables, immolé sa fille Capurnia [1].

Pendant trois années, Rome tremblante oublia ses lois pour continuer le consulat et le commandement à l'homme qui promettait de la sauver. Au bout de ce temps, les barbares revinrent d'Espagne, avec l'intention, cette fois, de pénétrer en Italie. Les Cimbres prirent à gauche à travers l'Helvétie pour descendre par le Tyrol et la vallée de l'Adige; les Teutons marchèrent droit à Marius. Afin d'habituer ses soldats à voir de près les barbares, le consul leur refusa longtemps de combattre; mais il se tenait soigneusement informé des projets de l'ennemi : Sertorius, qui parlait la langue gallique, pénétrait chaque jour, sous un déguisement, dans le quartier des Ambrons. Les Teutons essayèrent de forcer son camp; après trois attaques inutiles, ils se décidèrent à passer outre. Six jours entiers, sans que leur marche fût interrompue, ils défilèrent en vue du camp romain; et comme ils passaient sous les remparts, on les entendait crier : « Nous allons voir vos femmes, n'avez-vous rien à leur mander? » Marius les suivit à petites journées, épiant une occasion favorable.

Arrivée près d'Aix, la horde s'arrêta, et Marius, résolu à combattre, vint s'établir près d'elle, dans une forte position, sur une colline, où l'eau manquait. Quand les soldats se plaignirent de la soif, il leur montra de la main une rivière, l'Arc, qui baignait le camp des barbares : « Nous irons en chercher là, dit-il; mais il faudra du sang pour la payer : commençons par fortifier notre camp. » Du haut de la colline on voyait les Ambrons dispersés dans la plaine, les uns assis et mangeant, les autres se baignant dans l'Arc ou dans les sources thermales; celui-ci peignant sa longue chevelure, celui-là polissant ses armes et plus loin, derrière l'enceinte des chariots, les prêtresses aux

1. Dorothéos, *ap. Script. Alex. M.* p. 156, édit. Didot.

vêtements blancs retenus par une ceinture de fer, qui peut-être accomplissaient leurs rites funèbres et égorgeaient un captif, au bord d'une chaudière d'airain, pour lire le sort de la prochaine bataille dans le sang de la victime.

Cependant les valets de l'armée romaine, qui n'avaient d'eau ni pour eux, ni pour leurs bêtes, s'enhardirent à la vue du désordre et de l'insouciance des Ambrons ; ils descendirent en foule vers la rivière. Les barbares se crurent attaqués ; ils coururent prendre leurs armes, et revinrent, frappant leurs boucliers en mesure, et marchant en cadence au son de cette musique sauvage. Mais, au passage de la rivière, ils rompirent leur ordonnance, et ils n'avaient pas eu le temps de la rétablir, lorsque les Romains fondirent sur eux de leur poste élevé, et les heurtèrent avec tant de force, qu'ils les obligèrent, après un grand carnage, à chercher un refuge derrière l'enceinte de leurs chariots. Les Ambrons y trouvèrent un nouvel ennemi : c'étaient leurs femmes, qui, grinçant les dents de rage et de douleur, s'élançaient au-devant d'eux et frappaient également et les fuyards et ceux qui les poursuivaient ; où bien se jetaient au milieu des combattants, et, de leurs mains nues, s'efforçaient d'arracher aux légionnaires leurs épées et leurs boucliers. Le jour baissait, les Teutons, qui n'avaient point combattu, approchaient. Les légions ne s'engagèrent pas plus avant.

Dans la mêlée, on avait entendu retentir le même mot des deux côtés : Ambra ! Ambra ! C'étaient les Ambrons qui jetaient leur nom dans les airs, et les Ombriens d'Italie, auxiliaires de Rome, qui y répondaient par leur vieux cri de guerre celtique. Les deux peuples frères se retrouvaient en face l'un de l'autre, après une séparation de dix siècles[1].

Les Romains avaient regagné leur poste à la nuit tombante ; mais l'armée ne fit pas entendre, comme il était naturel, après un si grand avantage, des chants de joie et de victoire, car le camp n'avait ni clôture ni retranche-

1. J'ai dit au Ier vol. p. 27, note 1, les incertitudes qui existent encore sur l'origine des Ombriens.

ment, et il restait encore une multitude immense de barbares qui n'avaient pas pris part à l'action. Toute la nuit, ils poussèrent des cris horribles, mêlés de menaces et de lamentations; on eût dit des hurlements de bêtes féroces. Les montagnes voisines retentissaient de mille bruits sinistres qui jetaient la terreur dans le camp romain. Marius lui-même, frappé d'étonnement, s'attendait à une attaque nocturne, dont il craignait le désordre. Heureusement ils ne sortirent de leur camp, ni cette nuit, ni le jour du lendemain, qu'ils employèrent à se préparer au combat.

Cette seconde bataille, livrée deux jours après la première, ne fut pas plus heureuse pour les barbares, qui renouvelèrent leur attaque imprudente contre la colline où Marius s'était habilement posté et où il les attira par la fuite simulée de sa cavalerie. Repoussés de front et suivis dans leur retraite par les légions, surpris en arrière par 3000 soldats d'élite que Marius avait embusqués dans les bois au-dessus de leur camp, ils ne purent résister. Le massacre fut horrible, comme dans toutes ces mêlées de l'antiquité, où l'on se battait homme à homme, et où l'armée rompue pouvait être détruite tout entière par l'armée victorieuse. Plutarque raconte que les corps consommés dans les champs engraissèrent si bien la terre, qu'elle fut depuis d'une fécondité prodigieuse, et que les ossements des morts furent en tel nombre, que les Marseillais s'en servirent longtemps pour enclore leurs vignes. Le village de Pourrières, entre Aix et Saint-Maximin, rappelle encore le *Campus putridus*, le Champ pourri, où eut lieu l'immense holocauste.

3000 hommes seulement s'étaient échappés; parmi eux étaient le roi Teutobokh et quelques autres chefs, qui tâchèrent de regagner la Germanie. Les Gaulois avaient eu trop à souffrir de l'invasion pour ne pas s'en venger : ils traquèrent les fuyards. Teutobokh fut pris par les Séquanes et livré à Marius. C'était un guerrier de taille colossale, qui, d'un bond, franchissait six chevaux placés de front. Marius le réserva pour son triomphe, avec les plus belles

armes et les plus riches dépouilles; du reste, il fit un immense amas pour le brûler en l'honneur des dieux. Déjà l'armée entière entourait le bûcher; lui-même, vêtu de pourpre, les reins ceints de sa toge, comme pour les sacrifices solennels, il élevait de ses deux mains, vers le ciel, un flambeau allumé, et allait mettre le feu, lorsqu'on vit accourir à toute bride quelques-uns de ses amis ; ils lui apportaient la nouvelle qu'il avait été élu consul pour la cinquième fois. L'armée témoigna sa joie par des cris de triomphe, qu'elle accompagna du bruit guerrier des armes : les officiers placèrent sur la tête de Marius une couronne de lauriers, et il mit le feu au bûcher, dont la flamme s'élança vers le ciel, aux acclamations joyeuses des soldats. Une pyramide fut élevée à l'extrémité du champ de bataille en souvenir de cette victoire, elle a existé jusqu'au quinzième siècle. Un de ses bas-reliefs représentait Marius sur un bouclier au moment où ses soldats venaient de le proclamer impérator.

Cependant la guerre n'était point finie, les Teutons seuls avaient été exterminés avec les Ambrons; restaient les Cimbres. Catulus, que Rome avait envoyé pour défendre contre eux le passage des Alpes orientales, désespéra de garder ces défilés, et redescendit en Italie. Il se réfugia derrière l'Adige, qu'il couvrit de bons retranchements, afin d'en empêcher le passage. Quand les Cimbres furent arrivés, on les vit, pour insulter à la timidité des Romains et faire parade de leur force, s'exposer nus aux frimas, escalader les montagnes à travers les neiges et les glaces, et, parvenus au sommet, s'asseoir sur leurs boucliers, puis s'abandonner à la pente, sur le bord des abîmes. Catulus occupait par un pont les deux rives de l'Adige. Ils n'entreprirent pas de forcer ses retranchements, mais essayèrent de briser le pont, en jetant dans le fleuve des arbres entiers qui venaient battre et ébranler les piles. En même temps, ils roulaient dans le fleuve d'énormes rocs, comme s'ils eussent voulu le combler. Les légions épouvantées forcèrent leur général à reculer jusque derrière le Pô. Ils

avaient abandonné sur la rive gauche de l'Adige quelques soldats dans un poste, où ils se défendirent avec tant de courage que les Cimbres, après les y avoir forcés, les laissèrent aller à des conditions honorables, dont ils convinrent en jurant sur leur taureau d'airain Ce taureau, pris après la bataille, fut porté dans la maison de Catulus, comme les prémices de sa victoire.

Le pays au nord du Pô restait sans défense, les barbares y firent un horrible dégât. Mais on venait d'apprendre à Rome la victoire de Marius; il fut rappelé en toute hâte et envoyé avec ses légions au secours de son collègue. Sylla, blessé par son humeur hautaine, l'avait enfin quitté pour rejoindre Catulus, qui l'accueillit avec distinction et le chargea de contenir les montagnards des Alpes. Avec la troupe qu'on lui donna, Sylla sut aussi ramasser des vivres et tenir dans l'abondance, jusqu'à la fin de la guerre, le camp de Catulus, tandis que celui de Marius souffrit constamment de la disette.

Les Cimbres attendaient pour combattre l'arrivée des Teutons; ils ne voulaient pas croire au bruit qui se répandait de leur défaite; ils envoyèrent même à Marius des ambassadeurs chargés de lui demander pour eux et pour leurs frères des terres et des villes où ils pussent s'établir. « Ne vous inquiétez pas de vos frères, leur dit le consul, ils ont la terre que nous leur avons donnée, et qu'ils conserveront à jamais. » Les Barbares s'emportèrent en injures et en menaces; il allait être puni, disaient-ils, de ses railleries, d'abord par les Cimbres et ensuite par les Teutons, lorsqu'ils seraient arrivés. « Ils le sont, répliqua Marius, et il serait peu honnête de vous en aller sans avoir salué vos frères. » En même temps il ordonna qu'on amenât, chargés de chaînes, Teutobokh et les autres captifs.

Dès qu'ils eurent entendu le rapport de leurs ambassadeurs, les Cimbres se décidèrent à combattre. Boïorix, leur roi, s'approcha du camp romain à la tête de quelques cavaliers et demanda de fixer le jour et le lieu du combat. Ma-

rius répondit que les Romains ne prenaient jamais conseil de leurs ennemis, que cependant il voulait bien satisfaire les Cimbres sur ce point, et l'on convint que la bataille se donnerait à trois jours de là dans la plaine de Verceil. Les Barbares furent exacts au rendez-vous. Le jour venu, leur infanterie se rangea en bataille dans la plaine autour du camp : elle formait une phalange carrée dont chaque côté couvrait 5500 mètres de terrain. Les cavaliers, au nombre de 15 000, étaient magnifiquement parés : leurs casques se terminaient en gueules béantes et en mufles de bêtes sauvages, surmontés de hauts panaches semblables à des ailes, ce qui ajoutait encore à la hauteur de leur taille. Ils étaient couverts de cuirasses de fer et de boucliers blancs, et avaient chacun deux javelots à lancer de loin; dans la mêlée ils se servaient d'épées longues et pesantes.

Quand l'immense armée des barbares se mit en mouvement, on eût cru voir, dit Plutarque, s'avancer et se répandre comme une mer furieuse. Mais bientôt l'avantage de la position choisie par Marius fut senti. Sous les pas de cette multitude il s'éleva un tel nuage de poussière, que les Cimbres ne voyaient plus rien devant eux. En même temps que le vent leur fouettait cette poussière au visage, les rayons brûlants du soleil leur donnaient dans les yeux; inondés de sueur, haletants, ils se couvraient la tête de leurs boucliers, et exposaient leurs corps sans défense aux coups de l'ennemi.

Les plus braves d'entre les Cimbres, pour empêcher que leurs premiers rangs ne se rompissent, s'étaient liés ensemble par de longues chaînes de fer attachées à leurs baudriers. Cette ordonnance causa leur perte. Les morts gênèrent les vivants. Les Romains, attaquant de loin avec le terrible pilum, firent dans cette ligne des brèches qui ne purent se refermer et par où ils entrèrent et tuèrent à loisir. Les premiers rangs exterminés, les autres se débandèrent. Les vainqueurs poussèrent les fuyards jusqu'à leurs retranchements. Là se passèrent d'horribles scènes, et les Ro-

mains n'eurent qu'à laisser faire. Les femmes, vêtues de noir et placées sur les chariots, tuaient elles-mêmes les fuyards; elles étouffaient leurs enfants, les jetaient sous les roues ou sous les pieds des chevaux et se tuaient ensuite elles-mêmes. Une d'entre elles, après avoir attaché ses deux enfants à ses deux talons, se pendit au timon de son char. Les hommes, faute d'arbres pour se pendre, se mettaient au cou des nœuds coulants qu'ils attachaient aux cornes des bœufs, et les piquant pour les faire courir, périssaient étranglés ou foulés aux pieds de ces animaux. Malgré le grand nombre de ceux qui se tuèrent ainsi de leurs propres mains, on fit plus de soixante mille prisonniers; on en avait tué deux fois autant (101). Ils étaient peut-être un million d'êtres humains quand ils avaient quitté les bords de la Baltique; de cette multitude il ne restait que quelques milliers de captifs que les marchands d'hommes allaient mettre en vente sur les marchés d'esclaves de l'Italie.

Les honneurs rendus à Marius après cette victoire témoignèrent de la crainte des Romains. Il fut surnommé le troisième Romulus, et le nouveau fondateur de Rome. Camille avait déjà reçu ce surnom pour ses victoires gauloises. Chaque citoyen, à la nouvelle de son triomphe, répandit des libations en son nom. Lui-même s'imagina avoir égalé les exploits de Bacchus dans l'Inde, et il fit ciseler sur son bouclier la tête d'un barbare tirant la langue. Rome crut en effet avoir étouffé la barbarie dans ses bras puissants.

CHAPITRE XXII.

SECONDE RÉVOLTE DES ESCLAVES, DES PAUVRES DE ROME ET DES ITALIENS, 102-84.

Les deux guerres contre les Numides et les Cimbres avaient été un sanglant intermède aux luttes intestines; beaucoup de honte s'y était mêlée à un peu de gloire, et cette gloire appartenait tout entière à un seul homme : l'amour des soldats et du peuple, le respect des nobles, une immense renommée, des honneurs divins, voilà ce que Marius, cinq fois consul, rapportait à Rome. La république était sauvée des barbares, mais qui allait la sauver des factions renaissantes? Le grand homme de guerre avait-il, comme Scipion Émilien, son maître, les idées et les sentiments d'un grand citoyen, ou seulement la mesquine ambition et la haine envieuse du parvenu? Nous en jugerons bientôt.

Ce que Rome avait été avant les Gracques, elle l'était encore vingt ans après : seulement il y avait plus de misère avec moins d'espérance. La décomposition qui travaillait la société romaine avait atteint les partis eux-mêmes; au lieu de la lutte régulière et féconde entre les deux grandes fractions du peuple romain, nous ne verrons plus que les discordes sanglantes de quelques hommes puissants qui mettront, comme le Brenn gaulois, le droit à la pointe des glaives. Quel parti, c'est-à-dire quels besoins, quelles idées représenteront Marius jusqu'à sa mort, Sylla jusqu'à son consulat? L'histoire de l'homme qui réveilla à cette époque le souvenir du fils de Cornélie, le tribun qui fut aussi un

instant roi dans Rome, nous montrera cette décadence de la vie intérieure de la cité. Les grandes scènes de la double tragédie des Gracques seront remplacées par les violences et les crimes d'un factieux vulgaire.

Comme le tribunat de Tibérius, celui de Saturninus fut précédé d'une révolte des esclaves. Cette fois le signal partit du centre de l'Italie, comme une annonce de Spartacus. Un premier complot découvert à Nucérie, un autre à Capoue, furent déjoués. Un soulèvement plus dangereux fut excité par un chevalier romain, Vettius, qui, criblé de dettes, arma ses esclaves et tua ses créanciers. Il prit le diadème et la pourpre, s'entoura de licteurs et appela à lui tous les esclaves campaniens. Le préteur Lucullus accourut en toute hâte avec 10 000 hommes, le rebelle en avait déjà réuni 3500; trahi par un des siens, il se tua pour ne pas tomber vivant aux mains de l'ennemi.

Le mouvement était arrêté dans la Campanie, mais il avait déjà gagné la Sicile. Les maîtres avaient vite oublié les règlements de Rupilius. Récemment, sur les réclamations des princes d'Asie, dont on enlevait de vive force les sujets, le sénat avait ordonné au préteur de Sicile de remettre en liberté tous les hommes libres que la violence aurait réduits à l'esclavage. En quelques jours, plus de huit cents furent affranchis; mais les représentations, peut-être les présents des maîtres, firent cesser l'enquête : le *tribunal de liberté* ouvert à Syracuse fut fermé et les esclaves, n'espérant plus justice, se soulevèrent. La plus forte troupe prit pour chef un certain Salvius, qui rassembla jusqu'à 20 000 fantassins et 2000 cavaliers. Les esclaves des environs de Ségeste et de Lilybée se rangèrent sous les ordres du Cilicien Athénion, qui se donnait pour astrologue, comme Salvius pour aruspice. C'était un ancien chef de brigands que les Romains avaient pris et vendu; brave et habile, il ne recevait que les hommes forts et exercés, obligeait les autres à travailler pour lui et defendait le pillage. On comptait sur la mésintelligence des deux chefs; Athénion reconnut l'autorité de Salvius, qui se bâtit un

palais dans la ville de Triocale. Les soupçons, les mauvais traitements du nouveau roi n'ébranlèrent pas la fidélité de son lieutenant; quand Lucullus arriva d'Italie avec une armée, Athénion conseilla de l'attendre en plaine et de risquer une bataille. Soutenus par son courage, les esclaves tinrent ferme, mais, en le voyant tomber, ils prirent la fuite et se réfugièrent à Triocale. Après quelques jours de siége, Lucullus se retira, et sur la nouvelle qu'on lui nommait un successeur, Servilius, il prodigua les congés à ses soldats et brûla ses munitions; accusé à Rome de s'être vendu aux esclaves, il fut puni d'une amende [1].

Servilius fut encore moins heureux; Athénion, qui n'avait été que blessé, remplaça Salvius, mort quelque temps après la bataille, et déploya une activité qui réduisit son adversaire à l'inaction. Rome se vengea en condamnant Servilius à l'exil et se résigna à la honte d'envoyer un consul contre ces rebelles, Manius Aquilius. Ce digne collègue de Marius tua Athénion en combat singulier, dispersa ses troupes et fit transporter à Rome ceux qu'on put saisir, pour être livrés aux bêtes; ils trompèrent les plaisirs du peuple en se tuant les uns les autres; leur chef égorgea le dernier survivant, puis se frappa lui-même. Un nombre immense d'esclaves avaient péri dans les deux guerres [2]. Des règlements atroces les continrent à l'avenir : il leur fut défendu, sous peine de mort, d'avoir des armes, même l'épieu dont les pâtres se défendaient contre les bêtes fauves (102-99).

Cette guerre, comme celle des Cimbres et de Numidie, venait de mettre à nu tout à la fois l'impéritie et la vénalité des nobles. Le déshonneur des grands avait rendu aux tribuns la voix et le courage; Memmius et Mamilius avaient accusé hautement les coupables et cherché à réorganiser le parti populaire, qui, croyant trouver un chef dans Marius,

1. Εἴτε διὰ ῥᾳστώνην, εἴτε διὰ δωροδοκίαν. Diod., XXXVI, 8. Salvius était aussi nommé Tryphon. — 2. Athénée dit pour une seule guerre, la première, un million; mais Diodore ne comptait alors que 200 000 esclaves révoltés.

le porta au consulat. Ses succès et la confiance des soldats, qui ne voulurent pas d'un autre général, le firent conserver pendant quatre ans dans cette charge, au mépris de toutes les lois. Dans l'intérêt du salut public, les grands acceptèrent ces consulats de l'homme nouveau ; mais, à l'abri de son nom et de ses services, les tribuns recommencèrent la guerre contre le sénat, soutenus par les chevaliers, que la perte de la moitié des places de juges avait irrités. Le désastre d'Orange et les concussions de Cépion servirent de prétexte. A peine la nouvelle de sa défaite fut-elle arrivée à Rome, que le peuple voulut lui ôter l'*imperium*, le déclarer incapable de gérer aucune charge et confisquer ses biens. Le sénat défendit le proconsul qui lui avait rendu une partie de l'autorité judiciaire, mais le tribun Norbanus chassa du *Comitium* les nobles et deux tribuns qui s'opposaient à la loi. Le tumulte fut tel, que le prince du sénat, Æmilius Scaurus, fut blessé d'un coup de pierre à la tête. Cépion, déposé, fut jeté en prison, et un tribun son ami, qui l'en tira, dut partager son exil. Suivant d'autres récits, il périt étranglé dans son cachot, et son corps fut traîné aux Gémonies. Il laissait deux filles dont la conduite fut un scandale public. Cette ruine et ce déshonneur d'une famille naguère illustre parurent une vengeance du dieu gaulois dont Cépion avait dérobé les trésors; de là le proverbe : « Il a de l'or de Toulouse, » appliqué à l'homme qu'une longue suite de malheurs semblait marquer du sceau d'une fatalité ennemie[1].

En l'an 103, le tribun Domitius transféra au peuple l'élection des pontifes, qui jusqu'alors s'était faite par cooptation. C'est par cette voie que César arrivera aux grandes charges. L'année suivante, Marcius Philippus proposa une loi agraire; dans son discours se trouvaient les terribles paroles, que nous avons déjà citées : « Il n'y a pas dans toute la république deux mille propriétaires[2]. » La loi fut rejetée, mais son collègue au tribunat, Servilius Glaucia, pour

1. Cic., *pro Balbo*, 11; *Brut.*, 44. Aulug., III, 9. Liv., *Épit.*, 67. — 2. Cic., *de Off.* I, 21.

payer l'assistance des chevaliers, arracha aux sénateurs les places de juges que Cépion leur avait données. Glaucia, cherchant aussi des appuis dans les alliés, assura le droit de cité au Latin qui pourrait convaincre un sénateur de concussions, et rendit plus sévère la loi de Calpurnius, *De pecuniis repetundis*[1]. Le tribunat redevenait donc agresseur : le sang des Gracques semblait lui avoir rendu sa vieille énergie populaire.

Telle était la situation intérieure de la république quand Marius revint de la Cisalpine.

Jusqu'à présent Marius n'avait été consul que dans les camps, il voulut l'être à Rome, durant toute une année, sous les yeux de ces nobles qui l'avaient si longtemps méprisé. Mais les grands trouvaient que le paysan d'Arpinum avait eu assez d'honneurs ; quand il demanda un sixième consulat, ils lui opposèrent son ennemi personnel, Métellus le Numidique. Marius fut réduit cette fois à acheter les suffrages[2]. Il ne le leur pardonna pas ; et il se jeta dès lors dans de basses et tortueuses intrigues. Calme au milieu des batailles et devant la mort, Marius en face du peuple perdait son assurance. Si les flots de cette mer agitée venaient en grondant battre la tribune, il se troublait : le plus obscur démagogue avait alors plus de courage que le grand général. Cependant, pour être puissant dans la ville, il fallait pouvoir agir sur le peuple ; Marius chercha un homme qui parlât pour lui.

Il y avait alors à Rome un personnage compté parmi les plus mauvais citoyens, L. Apuléius Saturninus. Il avait été questeur et chargé du département d'Ostie ; mais sa négligence durant une famine avait forcé le sénat de le destituer (106)[3]. Plus tard, le censeur Métellus avait voulu le chasser du sénat, en même temps que Glaucia, ce tribun qui dans le temps où Marius remplissait ses légions d'Ita-

1. Cic., *pro Balbo*, 24 ; *pro Rabir.*, 4, et Sigon., *de Judic.*, II, 27. La date de cette loi *Servilia* est incertaine, mais elle doit se placer entre les années 106 et 101. *Cf.* Walter, *Gesch. des Röm. Rechts*, II, 439. — 2. Plut., *in Mar.*, et Liv., *Ép.* 69, *per tribus sparsa pecunia*. — 3. Diod. XXXVI, 12.

liens, avait parlé de leur donner le droit de cité. Mais ces deux hommes, ameutant la populace, avaient poursuivi le censeur jusque dans le Capitole ; et ils l'auraient massacré, si les chevaliers n'étaient accourus le tirer de leurs mains[1]. Ce jour-là encore, beaucoup de sang fut versé; ce n'était malheureusement plus une nouveauté. Ces violences contre le Numidique rapprochaient naturellement Glaucia et son complice de Marius. Tribun en 102, Saturninus contribua beaucoup à lui assurer son quatrième consulat; ce fut sur lui que Marius jeta les yeux : il le poussa à demander un second tribunat en lui promettant l'appui de ses vétérans (100). Cette candidature tourna mal. Nonius, un ami des grands, fut préféré au protégé de Marius. Le nouveau tribun se retirait après l'élection, quand en plein jour, au milieu de la ville, Saturninus, aidé du préteur Glaucia, son ancien complice, et d'une bande d'hommes déterminés, se jeta sur lui et l'égorgea. Le lendemain, au petit jour, une assemblée formée des assassins de la veille proclama Saturninus[2].

Son premier soin fut de payer ses complices. Il renouvela la loi de Caïus pour les distributions de blé au peuple, mais en supprimant la légère rétribution que Caïus avait établie. Le sénat tout entier s'opposa à cette loi dangereuse, qui ne faisait qu'accroître la plaie fatale du prolétariat. Le tribun, au lieu de reculer, s'en montra plus hardi. Il proposa de distribuer aux citoyens pauvres tout le pays occupé par les Cimbres dans la Transpadane, de donner à chacun des vétérans de Marius cent arpents en Afrique (25 hect.), d'acheter d'autres terres en Sicile, en Achaïe et en Macédoine; enfin d'autoriser Marius à conférer le droit de cité à trois étrangers dans chaque colonie[3]. Un article additionnel portait que, si le peuple votait la loi, le sénat serait tenu d'en jurer, dans les cinq jours, l'exécution; si un sénateur refusait le serment, il payerait 20 talents

1. Cic., *pro Sext.*, 17. App. *B. C.* I, 28. — 2. *Adjurante C. Mario et per milites occiso Nonio.* Liv., *Ép.*, 69. App., *B. C.* I, 28. Plut., *in Mar.*, 29. — 3. Cic., *pr. Balb.*, 21.

d'amende[1]. Cette clause inusitée, dont César se servira plus tard, était dirigée contre Métellus. Le jour du vote, un affreux tumulte éclata sur le forum. Comme au temps de Tibérius, beaucoup, parmi le peuple même, ne voulaient pas d'une loi qui ne devait profiter qu'aux gens de la campagne et aux alliés enrôlés par Marius. On suscita l'opposition d'un tribun, Saturninus passa outre; on fit parler le ciel : « Il a tonné! » annonça un messager des sénateurs. « Qu'ils prennent garde, répondit le tribun, qu'après le tonnerre, la grêle n'arrive. » Le questeur Cépion eut enfin recours au moyen qui devenait habituel : avec une bande armée il brisa les urnes et dispersa les suffrages[2]. Mais les vétérans accoururent, chassèrent les nobles du forum, et firent passer la proposition. Marius réunit aussitôt le sénat, parla contre la loi et promit de refuser le serment. Cependant, le cinquième jour, sous prétexte de prévenir un soulèvement des tribus rustiques, par cette concession, sur laquelle il serait d'ailleurs, disait-il, aisé de revenir, puisque la loi n'avait passé que par la violence et malgré les auspices, il jura le premier. Les sénateurs l'imitèrent, le seul Métellus resta fidèle à l'engagement qu'ils avaient tous pris. On s'y attendait : Saturninus réclama aussitôt l'amende. Métellus ne voulut, ou ne put la payer; et, comme autour de lui on s'armait, il s'opposa à ce qu'une goutte de sang fût versée pour sa cause, et partit en exil.

Marius avait satisfait son ambition et sa haine. Son ennemi, le Numidique, fuyait devant lui; le peuple l'applaudissait encore; ses vétérans lui offraient un dévouement aveugle, et la nullité de son collègue lui livrait le consulat, Glaucia la préture, Saturninus le tribunat. Il était donc tout-puissant. Qu'allait-il faire de cette toute-puissance? Ici se révèle son incapacité politique[3]. Point de projets, aucune réforme; sur rien il ne prit l'initiative. Mais il

1. Liv., *Epit.*, 69. App., I, 29. — 2. Cic., *ad Her.*, I, 12. — 3. *C. Marius homo varii et mutabilis ingenii consiliique semper secundum fortunam.* Liv., *Ep.* 70.

laissa si bien agir Saturninus et Glaucia, que ceux-ci saisirent le premier rôle, et que bientôt il ne sut plus lui-même s'il était pour le sénat et les nobles qu'il n'aimait pas, ou pour le peuple qu'il méprisait. Aristocrate par caractère, démocrate par habitude et par position, il resta inactif entre les deux factions, essayant de les tromper toutes deux et perdant à ce jeu double sa considération et son honneur. Cette politique égoïste porta ses fruits. Il arriva un jour où le vainqueur de Jugurtha et des Cimbres se trouva seul, abandonné de tous, dans cette ville qui retentissait naguère du bruit de ses triomphes.

Saturninus n'avait été d'abord qu'un instrument; la faiblesse de Marius l'enhardit à travailler pour lui-même : ses desseins sont mal connus, peut-être n'en eut-il pas; sa politique se faisait sans doute comme celle de son ancien patron, au jour le jour. Cependant les Italiens, les étrangers l'entouraient; et une fois on les entendit le saluer du nom de roi[1]; à la tribune il parlait sans cesse de la vénalité des grands, et, pour accréditer ses accusations, il insulta publiquement les envoyés de Mithridate, au risque d'amener une guerre difficile; il évoquait aussi les souvenirs des Gracques. Un jour il présenta au peuple un prétendu fils de Tibérius, élevé, disait-il, dans le secret, depuis la mort de son père. La veuve de Scipion Émilien vint renier du haut de la tribune cet étranger pour son neveu. Le peuple refusa de croire à ce témoignage autorisé, et nomma l'aventurier tribun. Saturninus voulait lui-même se faire réélire, en même temps que Glaucia, toujours mêlé à ses plans, obtiendrait le consulat. Mais les comices votèrent unanimement pour le grand orateur Marc-Antoine, et Memmius, autre homme honorable[2], allait obtenir la seconde place, quand la bande de Saturninus se rua sur lui au milieu du forum et l'égorgea.

Cette fois tout le monde se souleva contre les assassins, et Marius fut vivement pressé de sévir contre eux. On dit

1. Flor., III, 16. — 2. C'était peut-être le tribun de l'an 111. *Voy.* ci-dessus, p. 129.

que, les principaux sénateurs s'étant rendus chez lui, Saturninus y vint aussi en secret, et que le consul, allant sous divers prétextes d'une chambre à l'autre, écoutait les deux partis pour les ménager tous deux[1]. Cette duplicité ne trompa personne. Il essaya de la faire oublier par une lâcheté. Pendant la nuit, Glaucia, Saturninus, le faux Gracchus et le questeur Sauféius, s'étaient emparés avec leur bande du Capitole. Le sénat lança la formule, *Caveant consules*, et Marius vint assiéger lui-même ses anciens complices, après avoir coupé les conduits qui fournissaient de l'eau à la forteresse. Saturninus comptait sur sa protection : il se rendit; le consul le conduisit avec Glaucia et Sauféius dans le lieu ordinaire des séances du sénat, espérant peut-être les sauver. Mais quelques citoyens montèrent sur l'édifice, en arrachèrent la toiture et lapidèrent le tribun avec ses deux complices, revêtus encore, tous trois, des insignes de leurs charges; bon nombre d'autres citoyens périrent. Le sénateur Rabirius coupa la tête de Saturninus et la porta au bout d'une pique; trente-sept ans plus tard, il fut pour ce fait cité en justice par un ami de César.

Avec le prolétariat seul, avec ces masses ignorantes et misérables au sein desquelles fermentent incessamment les convoitises ardentes, les haines implacables, les passions aveugles, on peut détruire, on ne fonde pas. Saturninus venait d'en faire la triste expérience en finissant comme finiront Sulpicius, Cinna, Clodius et tant d'autres démagogues, dans tous les temps et dans tous les pays. A cette catastrophe, Marius lui-même perdit, et ce fut justice, ce qui lui restait de popularité.

Il tenta vainement d'arrêter la réaction : un tribun, Furius, qu'il chargea de combattre la proposition du rappel de Métellus, fut massacré par la populace[2]; un autre qui parlait de la loi agraire et qui conservait un portrait de Saturninus, fut banni[3]; Décianus fut frappé de la même

1. Sall., *fr.* et Plut. *in Mar.* 32. — 2. Dion Cass., *fragm.* — 3. Cic., *de Or.*, II, 11; *de Leg.*, II, 12, et Jul. Obséq.

peine pour avoir déploré le meurtre du complice de Marius[1]. Les chevaliers, maîtres des jugements, se vengeaient de la peur que les pauvres avaient causée non-seulement au sénat, mais à tout le parti des riches. Enfin, vaincu par les larmes et les prières du jeune Métellus, le peuple prononça le rappel du Numidique. Il était à Smyrne, au théâtre, lorsqu'on lui en apporta la nouvelle. Il attendit stoïquement la fin du spectacle pour ouvrir ses lettres. Une foule immense l'accueillit à son retour; et il eut comme une entrée triomphale (99). Marius ne voulut pas en être témoin; sous prétexte d'aller accomplir des sacrifices qu'il avait voués à Cybèle, il partit pour l'Asie dans la secrète espérance d'amener entre Mithridate et la république cette rupture que Saturninus avait déjà provoquée par ses insultes. Il avait besoin d'une guerre pour se relever aux yeux de ses concitoyens (98). Lui-même disait : « Ils me regardent comme une épée qui se rouille dans la paix[2]. »

Quelques années s'écoulèrent dans un repos apparent. Saturninus mort et Marius exilé effrayaient les ambitieux qui auraient voulu faire fortune par le peuple. Durant les six dernières années, les tribuns avaient été tout puissants; jamais, dans un si court intervalle, plus de lois populaires n'avaient été rendues. Et cependant le peuple n'avait pu être tiré de son apathique indifférence. On voyait bien qu'il n'y avait plus de parti populaire, et que le tribunat de Saturninus serait la dernière tentative sérieusement faite pour le reconstituer. Dès lors, en effet, les plébéiens furent remplacés par les soldats, les tribuns par les généraux, et les émeutes du forum par les batailles des guerres civiles.

Pour le moment, les nobles semblaient encore une fois triompher. Au dedans tous les efforts des tribuns avaient échoué[3], au dehors la politique active et fière du sénat

1. Cic., *pro Rab.*, 9. — 2. Plut., *in Mar.*, 33. — 3. La loi Cæcilia-Didia venait (98) de remettre en vigueur et d'étendre aux comices centuriates l'ancienne obligation imposée pour les plébiscites d'annoncer trois *nundines* à l'avance la loi qu'on voulait proposer au peuple, et d'interdire de présenter une rogation renfermant plusieurs objets. Cic., *pro Dom.*, 20; *Phil.*, V, 3; *ad Att.*, II, 9.

inspirait toujours aux rois et aux peuples le respect et l'obéissance. En 92, Sylla rétablissait Ariobarzane sur le trône de Cappadoce, et répondait à une ambassade du roi des Parthes avec la même hauteur que Marius avait portée à la cour de Mithridate. « Prince, avait dit celui-ci, ou essayez de devenir plus puissant que les Romains, ou faites sans murmurer ce qu'ils vous demandent. » Quelques années plus tôt (96), cette politique avait remporté une importante victoire : Ptolémée Apion, roi de la Cyrénaïque, s'était laissé amener à léguer par testament ses États à la république. Ainsi au dedans, au dehors, l'horizon semblait s'être éclairci, quand tout à coup éclata une tempête qui faillit tout emporter, peuple, nobles et la république même.

Pour dompter les peuples de l'Italie, Rome avait profité de ces haines municipales qui les empêchèrent toujours de concerter leur résistance; pour assurer leur obéissance après la victoire, elle avait encore accru par l'inégalité des conditions qu'elle imposa, les vieilles jalousies nées de la diversité des origines, des idiomes et des cultes. Ce plan réussit, et nous avons vu la fidélité des Italiens résister aux plus dangereuses épreuves. Mais les alliés eurent le sort des plébéiens. Tant qu'on les crut nécessaires, on les respecta ; dès qu'ils devinrent inutiles, ils furent méprisés. Les grands qui avaient des alliances avec toute la noblesse des cités latines, l'avaient attirée à Rome, en stipulant que celui qui aurait exercé une charge municipale, ou qui laissait dans sa ville un enfant pour le représenter, acquerrait par là le droit de cité. Quand tous les nobles des municipes les eurent ainsi quittés, on s'inquiéta peu de la foule obscure qui y était restée. Les traités qui réglaient leurs priviléges, les distinctions établies entre leurs villes, furent oubliés. Ceux qui n'avaient plus souci, à Rome, du peuple roi, pouvaient-ils respecter davantage les droits des vaincus ? Une commune oppression effaça donc moralement toute différence ; et bien que les noms de municipes, de préfectures, de colonies, etc., subsistassent toujours et répondissent à des distinctions réelles, il n'y avait à vrai

dire, au point de vue politique, dans toute la péninsule, que deux grandes divisions, les citoyens romains et ceux qui ne l'étaient pas[1].

Dans l'enceinte de la frontière romaine était la légalité (*legitima judicia*) ; au delà l'arbitraire et le despotisme (*dominium*). Préneste était libre et les traités lui garantissaient une complète indépendance. Cependant un simple particulier, Posthumius, venu dans cette ville pour sacrifier dans le temple de la Fortune, s'irrite de n'avoir pas été reçu par les habitants avec assez d'honneurs et se vengea étant consul, en leur imposant des corvées onéreuses et humiliantes[2]. Locres était fédérée, et l'on sait quelle conduite y tint Pléminius[3]. Calès, Téanum, Férentinum étaient d'anciennes colonies, des villes municipales; et voici ce que Caïus Gracchus racontait du haut de la tribune. « Dernierement notre consul étant à Téanum, sa femme voulut aller aux bains des hommes. Le questeur de la ville chargea M. Marius de les faire aussitôt évacuer, mais il y eut quelque retard. La matrone s'indigna, et le consul ordonna à ses licteurs de saisir Marius, d'arracher ses vêtements, de le lier à un poteau, au milieu de la place publique et de le battre de verges, lui, le premier citoyen de la ville. A cette nouvelle les habitants de Calès défendirent par un édit l'entrée des bains, tout le temps qu'un magistrat romain serait dans leur ville. A Férentinum, pour le même motif, notre préteur ordonna l'arrestation des questeurs. L'un se précipita du haut des murs, l'autre fut pris et battu de verges. » — « Un homme de Venouse, disait-il encore, rencontra il y a quelques années un jeune homme voyageant dans une

1. Voyez, au tome Ier, les ch. XI et XVIII, p. 290 et 532. Salluste dit : *Ignavissumi homines, per summum scelus omnia ea sociis adimere quæ fortissumi viri victores hostibus reliquerant. Catil.*, 12 et Cicéron : *Tanta sublatis legibus et judiciis expilatio direptioque sociorum, ut imbecillitate aliorum, non nostra virtute valeamus.* Off., II, 21. — 2. Liv., XLII, 1. L'usage des légations libres causait aux alliés de grandes dépenses. Tout sénateur voyageant pour son plaisir ou ses affaires se faisait donner une *mission*, c'est-à-dire le droit de faire payer aux alliés les frais du voyage. *Cf.* Liv., XLII, 3. Val. Max., I, 1, 20. Cicéron combattit cet abus, *de Leg.*, III, 8. — 3. Liv., XXXIV 44.

litière. Est-ce que vous portez un mort? demanda-t-il en riant aux esclaves. Ce mot lui coûta la vie, il périt sous les coups. » Dans une ville alliée que Caton ne nomme pas, un consulaire, Q. Thermus, sous prétexte de quelque négligence dans le soin des vivres qui lui étaient destinés, fit publiquement battre de verges tous les magistrats, des hommes de bonne maison et de grande vertu! « Et quel ressentiment, s'écriait le prudent censeur, ne croyez-vous pas qu'ils en gardent, eux et leurs concitoyens, témoins de tant d'outrages[1]. » — « Mais, dit Cicéron, nous aimons mieux inspirer la crainte que l'affection[2]. » — En 183, les habitants de Naples et ceux de Nola se disputaient un territoire: le consul Q. Fabius Labéo, pris pour arbitre, assigna les terres contestées au peuple romain; c'était peut-être juste suivant le droit, c'était d'une souveraine iniquité suivant la politique[3]. Des actes pareils se renouvelaient tous les jours; et tous les jours les Italiens apprenaient à leurs dépens que les mieux partagés d'entre eux n'avaient pas pour cela plus de garantie contre l'arbitraire des magistrats ou l'insolence des citoyens. Ces faits, je le veux bien, étaient des violences individuelles, mais les pouvoirs publics montraient quelquefois eux-mêmes qu'ils ne prenaient pas au sérieux l'indépendance des alliés. Le décret du sénat sur les bacchanales viola leur liberté religieuse, comme les plébiscites de Didius et de Sempronius, sur les dépenses des festins et sur l'usure, violaient leur liberté civile[4]. Pour tous il était évident qu'il n'y avait en Italie, malgré la diversité des titres, qu'un peuple souverain et un peuple de sujets, l'un exploitant l'autre.

Depuis la destruction de la classe moyenne à Rome, c'était en effet sur les Italiens que retombait tout le poids des guerres entreprises par la république; leurs soldats, doubles en nombre des soldats romains, étaient honteusement exclus des légions, quelquefois du pillage et des distributions qui

1. Aulu-G., X, 3. — 2. *De Off.*, II, 8. — 3. *Ibid.*, I, 10. Val. Max., VII, 3, 4. — 4. Didius étendit à toute l'Italie la loi somptuaire de Fannius, et Sempronius la loi sur l'usure.

suivaient les triomphes[1]. Ils avaient l'égalité des sacrifices, du dévouement et de la mort, mais non celle des honneurs et des récompenses. Leurs chefs mêmes étaient romains ; et cependant les plus grands généraux de Rome, Marius et Scipion, les préféraient aux légionnaires. Leur sang avait payé la conquête du monde, et dans l'exploitation du monde aucune part ne leur était laissée. En droit, ils ne pouvaient pour la plupart, d'après les traités, ni commercer, ni acquérir hors du petit territoire de leur municipe. Le préteur refusait de reconnaître à leur propriété le caractère inviolable de la propriété quiritaire, à leur qualité de chef de famille la puissance paternelle, à leur titre de citoyen municipal le droit d'appel et d'exil volontaire. Celui qui pouvait s'écrier *sum civis romanus*[2], voyait dans la province s'arrêter la justice, et à Rome la loi perdre sa sévérité. Coupable des plus grands crimes, il en était quitte pour s'exiler aux portes de la ville[3]. L'Italien condamné périssait sous les verges. L'un ne payait pas d'impôt et vivait de son vote, de son témoignage ou de distributions ; l'autre, loin de recevoir, dépensait pour solder et entretenir les contingents alliés[4]. On ne leur laissait pas même la jouissance des biens que la nature leur avait donnés. Défense leur était faite d'exploiter ces mines[5] qui avaient enrichi l'Étrurie, et ils ne pouvaient tirer la pierre ou le marbre de leurs carrières qu'en payant un droit[6]. C'est sur les provinces que pesait surtout l'avidité des publicains ; cependant le *portorium* ou droit de péage existait en Italie, et les publicains en étaient les fermiers ;

1. Au triomphe de C. Claudius Pulcher, en 177, les soldats alliés n'eurent que la moitié des gratifications faites aux légionnaires. Liv., XLI, 13. — 2. Le *legitimum dominium* donnait le droit au propriétaire, quand il avait perdu la possession de la chose, d'en exiger, par la *rei vendicatio*, la restitution gratuite de tout détenteur indistinctement chez qui il la trouvait, et de la lui enlever. La *mancipatio* assurait à l'acheteur les plus fortes garanties. — 3. On confisquait alors ses biens ; mais avec un peu de prévoyance il pouvait se les réserver au moyen d'un prête-nom. *Cf.* Ruperti, II, 824. — 4. *Cf.* Liv., XXIII, 5 ; XXVII, 9. *Italia stipendiaria*, dit Tacite, *Ann.* XI, 22. — 5. III, 20. Pl., XXXIII, 4. Il y avait près de Volaterra de riches mines de cuivre, et des mines d'or près de Verceil. — 6. Ruperti, II, 839.

enfin les lois agraires devaient rendre l'aisance aux prolétaires de Rome, elles dépouillaient l'Italien.

Les alliés, que ni la langue, ni les mœurs ne distinguaient des Romains, n'avaient donc pas les profits de la conquête, ni les honneurs militaires ; ils n'avaient pas les priviléges politiques ni les droits civils des citoyens. Le descendant d'un affranchi était plus que le fils de Perperna, le vainqueur d'Aristonic. Aussi beaucoup d'Italiens aspiraient-ils à ce titre qui libérait d'impôt, ouvrait la carrière des honneurs, et faisait monter au rang des maîtres du monde. Cependant toutes les prérogatives du citoyen de Rome n'étaient pas également enviées; qu'importait aux pauvres, même à toute la bourgeoisie de Venouse ou d'Ariminum le droit de voter au Champ de Mars et de faire un consul? Pouvaient-ils à chaque nundine couvrir les routes et faire le voyage de Rome? Les droits politiques n'auraient donc été pour eux qu'un inutile privilége. Il n'en était pas de même des droits civils renfermés dans le *jus civitatis*.

Les alliés avaient sans doute leurs lois particulières qui réglaient équitablement leurs rapports entre eux. Mais les citoyens romains formaient alors une partie considérable des habitants de la péninsule. Entre eux et leurs alliés, il y avait de fréquentes relations d'affaires, où se montrait à chaque instant l'infériorité de l'Italien, blessé non-seulement dans son amour-propre, mais dans ses intérêts. Les ravages de la seconde guerre Punique, la ruine de l'agriculture, la diminution de la classe des petits propriétaires avaient laissé une grande quantité de terres en friches et sans maîtres. Or, celui qui avait légitimement la possession juridique d'une chose (*civilis possessio*) pouvait, s'il était citoyen, la convertir en propriété quiritaire, par l'accomplissement de certaines conditions déterminées, ou par une *possession* non interrompue d'une année pour un meuble, de deux ans pour un immeuble. S'il n'était pas citoyen, jamais la *possessio* ne se changeait en *dominium*, et il pouvait toujours être expulsé de son fond : *adversus hostem æterna auctoritas*. Par la *rei vendicatio* le propriétaire qui-

ritaire peut toujours revendiquer son bien, par la *negatoria actio* il peut le défendre contre quiconque met obstacle à son droit. Mais celui-là seulement qui avait le *dominium* était placé sous la protection de ces deux actions. Or le *dominium* n'appartient qu'au citoyen. Dans les rapports judiciaires du créancier et du débiteur, le *jus civile* accordait une action au créancier contre le débiteur pour obtenir la prestation déterminée entre eux. Or les obligations naturelles fondées sur le *jus gentium*, c'est-à-dire en dehors de la protection du droit civil romain, ne procuraient au créancier aucune action contre le débiteur; l'Italien ne pouvait d'ailleurs ester en justice à Rome. Entre Romains et Italiens les mariages étaient fréquents; toutefois les conséquences légales de ces unions ne compétaient pas à ceux des alliés qui n'avaient ni le *jus connubii* ni le *jus commercii;* ils ne pouvaient hériter d'un citoyen, ni lui acheter, ni lui vendre; ou du moins ces actes n'étaient plus couverts de l'énergique protection que leur donnait la loi romaine quand ils avaient eu lieu de citoyen à citoyen. Leur liberté enfin n'avait pas la garantie de l'appel au peuple, ni leur vie celle des lois *Porcia* et *Sempronia*[1].

Longtemps il n'y eut cependant de la part des Italiens pour l'obtention du droit de cité que des efforts individuels. En 187, on trouva 12 000 Latins qui s'étaient établis à Rome et avaient donné leurs noms aux censeurs[2]; le sénat les chassa. D'autres eurent recours à la fraude : par une vente simulée, ils livraient leurs enfants à un citoyen qui les affranchissait aussitôt. En 177, une nouvelle enquête fit connaître un grand nombre d'étrangers ainsi entrés dans la cité par la baguette du préteur et avec le bonnet d'affranchi. Le sénat les renvoya encore, et défendit ces ventes fictives[3]; mais sans succès. Fréquemment les villes latines se plaignaient; la fuite à Rome laissant retomber sur ceux qui restaient le

1. *Cf.* Heineccius, *Élém. du dr. rom.* Hugo, *Hist. du dr. rom.* Laboulaye, *Hist. du dr. de propriété foncière en Occident.* Marezoli, *Droit privé des Rom.*, trad. de M. Pellat. — 2. Liv., XXXIX, 3. — 3. Liv., XLI, 9.

poids plus lourd de l'impôt et du contingent que le sénat ne diminuait pas. Ce mouvement des habitants du Latium vers Rome se communiqua au reste de l'Italie. En 177, les Samnites et les Péligniens demandèrent qu'on renvoyât dans leurs foyers 4000 de leurs compatriotes qui s'étaient établis à Frégelles, ville latine, pour y jouir des priviléges du nom latin et passer de là dans Rome[1].

Ainsi les alliés se glissaient un à un dans la cité; un événement inattendu généralisa ces dispositions. La plus grande partie de l'Italie était devenue, par le fait de la conquête, domaine public. De là une immense quantité de terres vagues occupées, autour de Rome et dans les régions les plus fertiles, par les nobles Romains; mais aussi, dans les contrées éloignées ou écartées des grands chemins, par les Italiens. Quand la reprise de la loi agraire par les Gracques eut effrayé les détenteurs de terres publiques, tous les Italiens se trouvèrent réunis par un même et pressant intérêt, et ils n'eurent d'autre alternative que d'empêcher la loi de passer en réunissant leurs efforts à ceux des riches de Rome; ou, en obtenant le droit de cité, de contraindre le peuple à partager avec eux. Ce motif, le désir depuis longtemps conçu d'obtenir les droits civils des Quirites et l'égalité avec le peuple souverain, le besoin de se mettre sous ce titre à l'abri du despotisme des magistrats, enfin la légitime ambition d'hommes comme Papius et Pompédius, qui sentaient leurs talents et qu'on enfermait dans les charges obscures d'un municipe marse ou samnite, amenèrent l'explosion longtemps contenue. Elle fut terrible, car ce n'était plus la révolte mal concertée de quelques cités, hier ennemies et qui demain le redeviendront, mais le réveil d'une nation.

En menant ses alliés à la conquête du monde, en tenant pendant deux siècles réunis sous ses enseignes Étrusques, Samnites, Grecs et Ombriens; en opposant, par d'importants priviléges, les habitants du sol italique aux habitants du sol provincial, Rome, à son insu, avait formé ce que la

1. Liv., XLI, 8.

France a fait des Italiens de nos jours, un grand peuple : quatre-vingts colonies répandues dans la péninsule y avaient porté partout, mais principalement dans les pays des tribus sabelliennes[1], le sang, la langue, les mœurs de la race latine. Les diversités originelles s'étaient effacées dans le même temps où l'oppression effaçait les diversités politiques. Ainsi par la communauté de services et d'intérêts, comme par la communauté d'oppression, Rome avait réuni au-dessous d'elle tous les Italiens ; et par elle, en elle, si je puis dire, ils s'étaient tous reconnus frères. L'idée d'une patrie commune s'était peu à peu formée. Scipion Émilien avait le premier proclamé le grand nom de l'Italie, et cette parole avait été entendue. Du Pô au détroit de Messine, un long tressaillement y avait répondu.

Nous avons dit quels furent peut-être les secrets desseins de Scipion et quel rôle les Italiens devaient y jouer ; sa mort arrêta tout ; après lui le patronage des alliés passa aux chefs populaires. Les promesses de Fulvius amenèrent le soulèvement des Frégellans, que le consul abandonna pour courir après une victoire et un triomphe sur les Gaulois transalpins. Caïus n'eut ni le temps ni le pouvoir de mener à bonne fin le vaste plan qu'il avait conçu. Marius enrôla un grand nombre d'alliés dans ses légions, et encouragea les espérances de tous, en donnant sur le champ de bataille de Verceil le droit de cité à 1000 Ombriens et à des habitants d'Iguvium et de Spolète. On lui reprochait cet acte comme un empiétement sur la souveraineté du peuple. « Le bruit des armes, dit-il, m'a empêché d'entendre la loi. » Autour de Saturninus, quelques uns prononcèrent le nom de roi, mais la mort de ce tribun et la réaction aristocratique qui suivit l'exil de Marius trompèrent encore une fois leurs espérances ; les consuls de l'année 95 portèrent au comble l'exaspération des alliés en chassant de la ville tous ceux

1. Cependant on y parlait encore l'osque, et au lieu du mot *Italia* gravé sur les médailles marses, on lit *Viteliu* sur celles des Samnites. La ligue sabellienne du Nord (voyez tome Ier, p. 55) était plus romaine que celle du Sud.

qui s'y étaient établis (loi *Licinia-Mucia*)[1]; ce décret d'expulsion n'était pas le premier, nous avons parlé de ceux des années 187 et 177; plus récemment le séjour de Rome leur avait été interdit, et l'on avait vu en l'année 125 le vieux père du consul Perperna repoussé, comme intrus, de la ville où son fils avait envoyé un roi prisonnier. Cependant, après les avoir attirés par tant de promesses, les chasser honteusement, briser des relations, des affaires établies depuis une génération, c'était vouloir la ruine de beaucoup, la haine de tous. Ils sortirent, mais en emportant au fond du cœur le besoin de se venger enfin de tant d'humiliations.

Il se trouva cependant un homme qui eut encore le courage de tenter, à l'exemple des Gracques, une réforme radicale. C'était le fils de l'adversaire de Caïus, de celui qu'on avait nommé le patron du sénat, Livius Drusus. Tribun en l'année 91, il prit au sérieux le rôle qu'avait joué son père, à la fois ami du sénat et du peuple. On reprochait aux Gracques d'avoir donné deux têtes à la république, en réservant aux seuls chevaliers l'administration de la justice, qu'ils venaient de déshonorer par la condamnation de l'intègre Rupilius. Drusus renonça à cette combinaison, au *tertius ordo* qui tendait, avec l'arme puissante des jugements, à se subordonner les deux autres. Pour fortifier dans l'État l'aristocratie, l'élément de durée, il rendait les jugements aux sénateurs; mais il faisait entrer trois cents chevaliers dans le sénat. Pour relever la démocratie, l'élément de force, et tirer le peuple de son abaissement et de sa misère, il promettait à tous les pauvres des distributions gratuites de terres en Italie, en Sicile, et à tous les alliés le droit de cité. Malheureusement ces lois mécontentaient à la fois le sénat, qui repoussait de son sein les chevaliers; l'ordre équestre, pour lequel il ne pouvait y avoir de compensation à la perte des jugements; le petit peuple, à qui l'on demandait de travailler pour vivre; tous enfin, en élevant les sujets à la condition des maîtres[2]. Parmi les alliés

1. Cic., *De Off.*, III, 11. — 2. Il attacha des peines à la vénalité des ju-

mêmes, beaucoup s'alarmaient de ces colonies promises au peuple de Rome, et qui ne pouvaient être fondées qu'à leurs dépens. Les Étrusques et les Ombriens, plus particulièrement menacés[1], se souciaient bien moins du titre de citoyen qu'on leur offrait, que des terres qu'on leur voulait ôter. Mais les autres Italiens se rattachant à Drusus, comme à leur dernière espérance, accoururent en foule autour de lui. Il y eut des réunions secrètes, un plan arrêté, une conspiration véritable[2], dont Drusus fut le chef, peut-être avec des intentions moins désintéressées qu'on ne lui en a jusqu'à présent prêté, sur la foi de l'anecdote touchant cette maison de verre où il aurait voulu vivre sous l'œil de ses concitoyens. On le voit en effet stipuler pour lui-même dans le serment que prononçait chaque conjuré[3]. « Par Jupiter Capitolin, par les dieux pénates de Rome, par Hercule son protecteur, par le soleil et la terre.... par les demi-dieux fondateurs de son empire, par les héros qui l'ont accru, je jure que je n'aurai pas d'autres amis que les amis de Drusus, pas d'autres ennemis que ses ennemis; que je n'épargnerai rien, ni mon père, ni mes enfants, ni ma vie, s'il le faut, pour l'avantage de Drusus et de ceux qui ont juré le même serment. Si je deviens citoyen par la loi de Drusus, je tiendrai Rome pour ma patrie et Drusus pour le plus grand des bienfaiteurs[4]. Et ce

ges, et pour satisfaire aux dépenses de ses lois agraires, il falsifia la monnaie : *octavam partem æri argento miscuit;* Pl., *H. N.*, XXXIII, 3. — 1. App., *B. C.*, I, 36. — 2. L'épitomé 71 de Tite-Live parle aussi de *coitus, conjurationesque et orationes in conciliis principum.* — 3. Ce serment a été retrouvé il y a quelques années sur un palimpseste de Diodore, il porte le titre : Ὅρκος Φιλίππου. Ce Philippe, suivant le savant abbé, dont l'opinion a été reproduite sans modification par M. L. Dindorf, dans son édition des *Excerpt. vatic. de Diodore*, est le consul M. Philippus, qui s'était réconcilié avec Drusus. Mais dans le serment il y a, ἐὰν δὲ γένωμαι πολίτης, ce ne peut donc être le consul. Clinton, qui cite ce fragment dans ses *Fasti Hellen.*, ad ann. 91, met à la suite du nom Φιλίππου : *the consul Philippus in concurrence with Drusus:* je comprends moins encore. Il est évident, comme l'a dit M. L. Dindorf dans sa dernière édition de Diodore, que c'est *non Philippi sed Italicorum Druso fidem obstringentium jusjurandum.* — 4. Μέγιστον εὐεργέτην.

serment, je le ferai jurer au plus grand nombre de personnes qu'il me sera possible. Si moi-même j'y suis fidèle, que tout me soit prospère; que tout me soit contraire, si je le fausse. » Dans une maladie que fit le tribun, le dévouement des Italiens éclata par des signes non équivoques : toutes les villes firent des vœux solennels pour son rétablissement, comme si en lui seul étaient leur espoir, leur salut[1].

Un des conjurés, le Marse Pompédius Silo, parvint à réunir jusqu'à 10 000 hommes. Il leur fit prendre des armes sous leurs vêtements, et, à leur tête, s'achemina vers Rome par des sentiers détournés, dans le dessein d'envelopper le sénat et de lui faire voter sous le glaive le droit de cité pour les alliés, sinon de semer par la ville la mort et l'incendie[2]. En chemin il fut rencontré par le consulaire Domitius, qui lui demanda pourquoi cette foule le suivait. « Je vais à Rome où le tribun nous appelle, » répondit Pompédius. Cependant, sur l'assurance réitérée que le sénat était, de son propre mouvement, décidé à leur rendre justice, il se laissa persuader de renvoyer ses gens.

A Rome, l'irritation des esprits était extrême[3]. La ville se divisait en deux camps, les alliés d'un côté, les chevaliers de l'autre. C'était de ceux-ci, en effet, que venait la plus vive opposition, le sénat s'effaçant dans ces temps de crise comme il en avait pris, depuis les Gracques, l'habitude. Cependant il penchait vers Drusus, qui lui rendait les jugements. Mais les chevaliers avaient pour eux l'un des consuls, Marcius Philippus, et de nombreuses bandes d'Étrusques et d'Ombriens qu'ils avaient appelés à Rome. Une vive attaque du consul contre « ce sénat avec lequel il n'était pas possible de gouverner[4], » amena à la tribune le plus grand orateur du temps, Crassus, qui, dans une foudroyante réplique, écrasa son adversaire et enleva aux acclamations des nobles cette déclaration du peuple, que

1. Aurel. Vict. *de vir. ill.* — 2. Διενοεῖτο δὲ περιστῆσαι τῇ συγκλήτῳ τὰ ὅπλα..., ἢ μὴ πυρὶ καὶ σιδηρίῳ. Diodore, XXXVII, 13. On sait l'aventure du jeune Caton, menacé de mort par ce même Pompédius. — 3. Plut., *in Cat.*, 8. — 4. Cic., *de Orat.*, III, 2; *Brutus*, 38. Val. Max., VI, 2, 2.

jamais ni la prudence ni le zèle du sénat n'avaient fait défaut à la république.

Le jour du vote, le consul voulut encore arrêter les suffrages, mais un viateur du tribun le saisit à la gorge avec tant de violence, que le sang jaillit de la bouche et des yeux. Les lois passèrent. On pouvait croire la lutte finie; elle recommença plus vive. Dès que le sénat eut les jugements, il se repentit d'avoir accepté les autres *rogations* et voulut les abroger. « Je pourrais bien, dit le tribun, m'opposer à tous vos décrets. Mais je n'en ferai rien, parce que je sais que ceux qui feront le mal, en seront bientôt punis. Seulement réfléchissez qu'en abolissant mes lois, vous abolissez aussi la loi judiciaire qui assurait la sécurité des gens de bien et la punition des coupables. Prenez donc garde que par haine pour moi, vous ne vous désarmiez vous-mêmes[1]. » Le sénat hésita. Les chevaliers n'avaient pas de ménagements à garder. Un soir que Drusus se retirait au milieu de la foule de ses clients, il se sentit tout d'un coup blessé. Le meurtrier s'échappa laissant le fer dans la plaie: elle était mortelle. « Oh! mes amis, disait le tribun mourant, quand la république trouvera-t-elle un citoyen qui me ressemble? » Quelque temps auparavant, aux Féries latines, les conjurés italiens avaient voulu tuer le consul, et il n'avait échappé que par un avis de Drusus[2].

Les chevaliers profitèrent de la stupeur causée par ce meurtre, sur lequel on n'ordonna aucune enquête, pour imposer au sénat un décret qui annulait les lois de Drusus, comme contraires aux prescriptions des lois Cæcilia-Didia. En même temps le tribun Varius, Espagnol d'origine, et leur agent, proposa une loi de *majesté* pour atteindre ceux qui avaient favorisé les alliés et tout Italien qui s'immiscerait dans les affaires de Rome[3]. Les autres tribuns opposè-

1. Fragment de Diodore nouvellement retrouvé. *Exc. Vat.*, ad lib. II, 116. Dans l'édition de Dindorf la plupart de ces fragments ne sont pas à leur place. — 2. Flor., III, 18. Aurel. Vict., 66. — 3. L'ancienne loi de *perduellio* qui condamnait le traître à être mis en croix était tombée depuis longtemps en désuétude. Cic. *pro Rab.* 3. La *lex Majestatis* de Varius ne portait que la peine du bannissement.

rent leur veto. Mais les chevaliers, tirant des épées cachées sous leurs robes, forcèrent l'assemblée d'accepter la loi Varia[1]. Le sénat put se souvenir alors des paroles prophétiques de Drusus. Les plus illustres sénateurs se virent accusés. Bestia, C. Cotta, Mummius, Pompéius Ruffus, Memmius furent bannis ou s'exilèrent. Scaurus lui-même fut accusé par Varius. Pour toute réponse il dit : « L'Espagnol Q. Varius accusé Scaurus, prince du sénat, d'avoir excité les alliés à la révolte. Æmilius Scaurus, prince du sénat, le nie; lequel des deux croirez-vous[2] ? » L'explosion de la guerre sociale arrêta ces vengeances de l'ordre équestre.

Les alliés s'étaient décidés à recourir aux armes. La conjuration formée dans Rome, autour de Drusus, s'étendit à toute l'Italie centrale. Les Marses se mirent à la tête du mouvement, et l'âme de la guerre fut leur compatriote, Pompédius Silo. Huit peuples, les Picentins, les Vestins, les Marses, les Marrucins, les Péligniens, les Samnites, les Lucaniens et les Apuliens, se donnnèrent des otages et concertèrent un soulèvement général. Pour la première fois ils songeaient enfin à s'unir. Ils ne devaient tous former qu'une même république organisée à l'image de Rome, ayant un sénat de cinq cents membres, deux consuls, douze préteurs et pour capitale la forte place de Corfinium, dans l'Apennin, au milieu des pays soulevés. Ils lui donnèrent le nom significatif d'Italica[3], et plus tard ils frappèrent une monnaie où était représenté le taureau sabellien écrasant la louve romaine. C'était, en effet, une nouvelle guerre samnite. Les populations étrangères à la race sabellienne n'y prirent aucune part[4] : les Bruttiens n'existaient plus comme na-

1. App., *B. C.*, I, 37. — 2. Asc., *in Cic. pro Scauro.* — 3. *Quod appellarunt Italicum.* Vell. Pat., II, 16. Les médailles portent *Italia. Cf.* Diod., XXXVII, 1. Ce senat ne devait très-certainement connaître que des affaires de la guerre ; au reste le peu de durée de cette république fédérative ne laissa rien s'établir d'une manière précise. L'idée de copier Rome était ancienne; les soldats italiens de Scipion, qui s'étaient révoltés en Espagne, avaient donné à leurs deux chefs le titre et les insignes de consul ; Liv., XXVIII, 24; Flor., III, 19. — 4. Dans l'Étrurie, les descendants des Lucumons possédaient tout le pays, et une insurrection populaire devait les effrayer autant que les nobles de Rome.

tion; la Grande Grèce était déserte, la Campanie toute romaine, sauf quelques villes. Quant aux Latins, et aux peuples du Nord, Étrusques, Ombriens et Gaulois, ils restèrent fidèles.

Le sénat, tardivement averti de tous ces mouvements, avait envoyé partout des agents secrets. Un d'eux dénonça au proconsul Servilius un otage que les Asculans envoyaient à Corfinium. Servilius accourt : il insulte et menace ; mais les Asculans se jettent sur lui, le massacrent avec son lieutenant[1] et font main basse sur tous les Romains qui se trouvaient dans leur ville ; les femmes mêmes ne furent pas épargnées[2]. Ce fut le signal de la guerre. Comptons les forces des deux partis.

A l'époque de l'invasion gauloise, les Étrusques, les Latins et les Ombriens avaient pu armer plus de 120 000 soldats. Les peuples sabelliens et ceux de l'Apulie n'en avaient fourni que 200 000. Le rapport est de trois à cinq. Malgré les changements survenus depuis cette époque dans la population de l'Italie, le rapport devait être resté sensiblement le même. Les peuples demeurés attachés à Rome au commencement de la guerre sociale pouvaient donc fournir à eux seuls des forces égales aux trois cinquièmes de celles des alliés[3]. Mais le dernier cens avait donné au moins 400 000 citoyens[4]. Les Gaulois cisalpins laissèrent Sertorius lever chez eux une armée[5] ; les rois de Numidie fournirent de la cavalerie, Bocchus des fantassins maures, et si la ville d'Héraclée, sur le Pont-Euxin, donna deux navires, beaucoup d'autres plus rapprochées, Marseille et Rhodes surtout, si dévouées, durent envoyer aussi des secours. Enfin, au

1. Cic., *pro Front.*, 14. — 2. Diod., fragm. CXIII. *Cf.* Diod., fr. XXXVII, 12. — 3. On fait grand bruit des Marses ; mais, en 225, ils n'avaient pu, réunis aux Marrucins, aux Frentans et aux Vestins, mettre sur pied plus de 24 000 hommes. *Cf.* Polyb., liv. II. — 4. Le cens de l'an 125 avait donné 390 736 citoyens ; celui de 114, 394 336. Liv., *Épit.* 63. Tous les manuscrits s'accordent à donner ce chiffre. Si l'on objecte les pertes faites durant la guerre des Cimbres, je répondrai que les Italiens avaient autant perdu que la population romaine, et que d'ailleurs celle-ci, même durant la seconde guerre punique, augmenta. — 5. Aulu-G., II, 27, d'après Salluste, et Plut., *in Sert.*

milieu même des pays soulevés, Rome conservait presque toutes les grandes villes, ses anciennes colonies, c'est-à-dire toutes les positions militaires importantes ; et le trésor public était rempli de près de 2 000 000 de livres d'or. Rome disposait donc de forces et de ressources trois ou quatre fois supérieures à celles des alliés ; ajoutons l'habitude du commandement et des grandes entreprises, l'unité de direction, l'expérience de ses généraux et la discipline de ses troupes qui venaient de se retremper dans deux grandes guerres.

Aussi Rome se trouva-t-elle assez forte pour porter encore sans chanceler, au milieu de cette lutte, le poids des troubles et des séditions. Dans la ville, un préteur intègre fut massacré par les créanciers qu'il voulait rappeler au respect des lois [1] ; à l'armée, un légat consulaire fut tué par ses propres soldats [2] ; un consul même, Porcius Caton, périt, peut-être de la main d'un des siens, après avoir échappé à une première émeute [3]. Sa confiance non plus n'en diminua pas ; du Capitole où il s'assemblait, le sénat pouvait presque voir par delà les monts de la Sabine les incendies allumés par l'ennemi ; cependant pas un soldat ne fut rappelé des provinces. Et, comme au jour où, suivant la tradition, Annibal, campé en face de Rome, vit sortir par la porte opposée des troupes pour l'Espagne, au plus fort de la lutte le sénat envoya une armée dans la Gaule, au delà des Alpes, pour écraser les Salluviens révoltés. Il fit plus : bravant Mithridate, que les alliés imploraient, il rétablit encore une fois sur leurs trônes deux rois de l'Orient, Nicomède de Bithynie, et Ariarathe de Cappadoce [4].

Ce n'en était pas moins la guerre la plus terrible, car, pour un État formé par agrégations successives et encore

1. Liv., *Épit.*, 74 et 75. C'est le préteur Sempronius Asellio. — 2. Val. Max., IX, 8, 3. — 3. Diod., fr. CXIV. — 4. L'*Epitome* 73 de Tite-Live place le rétablissement des deux rois en l'année 90, et Clinton accepte cette date. Voyez *Fasti Hellen.*, à l'appendice du vol. III, *Kings of Bithynia*, p. 419 ; *Cf.* Justin, XXXVIII, 3.

mal unies, il y avait danger, dès que quelques parties se détachaient, que l'édifice ne s'écroulât. Les provinciaux allaient-ils rester spectateurs tranquilles de cette lutte ? Les esclaves, auxquels les alliés vont ouvrir leurs rangs ; Mithridate, qu'ils appelleront, la laisseront-ils finir, quand les deux partis fatigués se rapprocheront ? Heureusement elle fut courte.

Les deux consuls italiens, le Marse Pompédius et le Samnite Papius Motulus, s'étaient partagé l'armée et les provinces : l'un devait agir au nord, soulever, s'il était possible, les Ombriens, les Étrusques, et pénétrer par la Sabine dans la vallée du Tibre; l'autre, se porter au sud, vers la Campanie, et arriver à Rome par le Latium. Couverts par les deux armées principales, les lieutenants Judacilius, Lamponius, Afranius, Vettius Scato, Marius Egnatius, avaient mission d'enlever les places qui résistaient dans l'intérieur du pays et de chasser les garnisons romaines de la Lucanie et de la Pouille.

Avant que le premier sang fût versé, les généraux alliés firent une dernière tentative et envoyèrent des députés au sénat ; on refusa de les entendre[1]. 100 000 hommes ouvrirent la campagne par le siége d'Albe, chez les Marses; d'Æsernia[2], dans le Samnium, et de Pinna, chez les Vestins : trois fortes places qu'il ne fallait pas laisser derrière soi en sortant des montagnes[3]. Le sénat mit aussi sur pied 100 000 légionnaires et chercha à cerner l'insurrection dans l'Apennin. Les consuls étaient alors Jules César et P. Rutilius (90); l'un garda la Campanie et chercha à pénétrer dans le Samnium, l'autre pour couvrir la Sabine prit position derrière le Tolénus, et ferma ainsi la voie Tiburtine, la seule qui pénètre dans l'abrupte pays des Marses, et par laquelle Pompédius comptait sans doute déboucher[4]. Perperna, jeté

1. App., *B. C.*, 39. — 2. Liv., *Épit.* 72. — 3. Id., *ibid.* — 4. Appien croit que le Liris fut la ligne d'opération de Rutilius. Ovide (*Fast.*, VI, 565) place le consul sur le Tolénus, qui convient mieux, puisque Carséoli est sur ce fleuve et que la vallée où il coule est le débouché naturel du pays des Marses vers la Sabine. Au reste les sources du *Liris* (Garigliano) et du *To-*

avec 10 000 hommes entre les deux armées consulaires, défendit l'approche du Latium par les montagnes[1]. Marius et Cépion manœuvrèrent avec deux corps d'armée sur les ailes des légions de Rutilius pour donner la main par le sud à Perperna, par le nord au proconsul Cn. Pompée, qui menaçait par l'Ombrie dans le Picénum, tandis qu'un autre légat, Sulpicius, entrait dans le pays des Péligniens. Ces deux généraux devaient prendre à revers l'armée de Pompédius Silo, et attaquer Corfinium, qui osait accepter le rôle de rivale de Rome, et Asculum, d'où le signal de la guerre était parti. Au sud est, Crassus avait pareillement mission d'opérer dans la Lucanie sur les derrières du Samnite Motulus[2]. Des forces considérables furent aussi gardées dans Rome même, des postes placés aux portes et sur les murailles[3], et T. Pison chargé de faire fabriquer des armes[4].

Mais les Romains n'avaient pas encore achevé leurs dispositions, que les Italiens, attaquant partout avec fureur, étonnèrent et firent reculer les légions. Le consul J. César, imprudemment engagé dans le Samnium, fut battu par Vettius Scato et contraint de découvrir Æsernia[5]. Cette ville, qu'arrose un affluent du Vulturne, et Vénafrum, assise presque en face, de l'autre côté du fleuve, sur la voie Latine, ferment la longue vallée du Vulturne, qui monte de

lenus (Turano), séparées par les monts Grani et Carbonario, ne sont éloignées que de 5 milles, et les troupes romaines ont dû se retrancher derrière ces deux fleuves qui couvrent tout le Latium contre les Marses. — 1. La position du corps d'armée de Perpera n'est pas indiquée, mais Appien place sa défaite immédiatement après la prise de Vénafrum, et il ajoute que Rutilius lui ayant retiré son commandement, donna le reste de ses troupes à Marius. Plus loin, il montre Marius à la droite de Rutilius, sur le haut Liris non loin des lieux où nous plaçons Perperna. Cependant, comme on trouve plus tard Marius à la gauche de Rutilius sur le Tolénus, il serait possible que Perperna eût été placé, non entre Rutilius et César, mais entre Rutilius et Pompée. — 2. Ces dispositions ne sont exprimées nulle part dans Appien ni dans Diodore, et c'est là ce qui fait ordinairement de la guerre sociale un inextricable chaos; mais elles ressortent, ainsi que le plan de campagne des alliés, de l'étude attentive des faits et des localités. — 3. Ὡς ἐπ' οἰκείῳ καὶ γείτονι μάλιστα ἔργῳ. App., 40. — 4. Cic., *in Pis.*, 36. — 5. *Cf.* Diod., XXXVII, et Liv., *Ep.* 73.

la Campanie jusqu'au cœur du Samnium. Mal pourvue de vivres, Æsernia n'en fit pas moins une héroïque résistance; mais la trahison livra Vénafrum à Égnatius, qui en massacra la garnison. Une défaite de Perperna acheva de briser cette ligne, dont le sénat avait voulu envelopper le foyer de l'insurrection. Par la brèche qu'il avait ouverte, Motulus, le consul italien, se précipita sur la Campanie, en laissant devant Æsernia, pour masquer la place, un corps de blocus[1]. Il évita les villes fortes du nord et courut au sud, où il avait des intelligences. Nole lui fut livrée; la garnison, 2000 hommes, moins les chefs qu'il fit tuer, passa dans ses rangs; puis les cités voisines du golfe de Naples et de Pæstum, Salerne, Stabies, Herculanum, Pompéi et Liternum furent contraintes d'accéder à la ligue. Quelques autres villes cédèrent encore, il en tira 11 000 auxiliaires et il arma tous les esclaves qui vinrent à lui. Mais Naples, qui ne voulut pas du droit de cité romaine même après la guerre, resta fidèle comme au temps d'Annibal; Nucérie, au milieu des places qui avaient fait défection, tint ferme, et Acerræ, en avant de Capoue, brava par une héroïque résistance tous les efforts des alliés; Capoue elle-même, toute remplie de citoyens, servait aux troupes romaines d'arsenal et de retraite[2]. La seconde année de la guerre, un de ses habitants, Magnius, leva à ses frais une légion entière dans le pays des Hirpins[3].

Les routes du Latium étaient donc encore fermées, cependant la moitié de la Campanie n'en était pas moins conquise, et les villes de la Lucanie et de la Pouille, faiblement secourues, tombaient les unes après les autres. La plus forte place de la Lucanie, Grumentum, livrée par une défaite de Crassus, fut prise par Lamponius[4], Canusium et Venouse par Judacilius. Pinna aussi succomba : les alliés avaient amené

1. On fit sortir de la place les esclaves, que les assiégeants accueillirent; les deux chefs romains, L. Scipion et L. Acilius, s'échappèrent aussi. On mangea les chiens : καὶ τἄλλα ζῶα. Diod., *Exc. Vat.*, II, 119, et App., I, 41. — 2. Cic., *Agr.*, II, 29, 33. — 3. Micali, II, 18. — 4. Un fragment de Diodore paraît commencer le récit d'un combat singulier entre Lamponius et Crassus. *Exc. Vat.*, II, 121.

sous les murs de la place les enfants des assiégés, sommant ceux-ci de se rendre sous peine de voir rouler les têtes des captifs sous la hache, et ils avaient refusé [1].

De plus grands succès encouragèrent encore les alliés; César, en voulant dégager Acerræ, se fit battre par Égnatius et ne put rallier les débris de son armée qu'à Téanum [2], la place dont les Romains avaient fait après Cannes la base de leur résistance. Dans le même temps, l'autre consul, Rutilius, attiré par Vettius Scato dans une embuscade au delà de Tolénus, y périt avec une partie de son monde. Marius était dans le voisinage; averti par les cadavres que le fleuve lui apportait, il se hâta de passer sur l'autre rive et courut s'emparer du camp des vainqueurs, encore occupés à ramasser les dépouilles sur le champ de bataille.

Après les défaites essuyées par les consuls, vint celle de Pompée, contre lequel s'étaient réunis trois généraux que les succès obtenus dans le sud avaient laissés libres d'aller au nord arrêter ses progrès. Il avait voulu assiéger Asculum, mais, battu par des forces supérieures, il s'était rejeté sur Firmum, où Afranius le tint enfermé. Cette retraite sur l'Adriatique découvrait l'Ombrie; de nombreux émissaires y coururent, et bientôt la fidélité des Étrusques et des Ombriens chancela [3]; dans le Latium même, des symptômes menaçants se montraient, et peut-être savait-on déjà que les alliés parlaient d'envoyer une députation à Mithridate. Aussi quand ces nouvelles arrivèrent coup sur coup à Rome, quand surtout on y rapporta le corps de Rutilius et des principaux personnages qui avaient déjà péri, ce fut un deuil universel. Ces pompes funèbres amollissent quelquefois les courages; le sénat ordonna qu'à l'avenir les guerriers seraient ensevelis aux lieux où ils auraient succombé. Comme aux jours des tumultes gaulois, tous les citoyens revêtirent l'habit de guerre, et on arma jusqu'aux affranchis, dont on forma douze corps,

1. Diod., fr. XXXVII, 20 et *Exc. Vat.*, II, 119. — 2. Appien place à tort cette défaite après la victoire de César, dont il est parlé plus bas. — 3. App., I, 47.

qui furent distribués à Ostie, à Cumes et tout le long de la voie Appienne[1]. Heureusement les secours demandés par Rome aux rois et aux peuples amis arrivèrent ; la Sicile se signala par son empressement à fournir tout ce qui était nécessaire aux armées[2]. Dix mille Gaulois cisalpins amenés au consul J. César par Sertorius, plusieurs milliers de Maures et de Numides qui lui vinrent d'Afrique, le mirent en état de reprendre la campagne. Il marcha sur Acerræ pour en faire lever le siége, et malgré la désertion qui se mit dans les Numides quand Motulus leur montra un fils de Jurgurtha, Oxyntas, que les alliés avaient trouvé relégué à Venouse, César lui tua 6000 hommes et fit entrer un secours dans la place. Cette nouvelle, portée à Rome, calma un peu les craintes, et l'on reprit la toge[3].

Au nord, le légat Sulpicius, vainqueur des Péligniens, avait couru au secours de Pompée, enfermé dans Firmum ; une double attaque concertée entre les deux généraux avait mis les alliés en fuite, et Pompée s'était hâté de leur fermer les approches de l'Ombrie en recommençant le siége d'Asculum[4].

Le sénat avait réuni aux troupes de Marius et de Cépion les débris de Rutilius ; mais, se défiant de Marius, il donna à ces deux chefs des pouvoirs égaux[5], et Cépion, ébloui par un léger succès, se laissa encore attirer dans un piége par Pompédius Silo. Ce général était venu se rendre, amenant comme otages de jeunes esclaves qu'il donna pour ses enfants et des masses de plomb recouvertes d'un peu d'or qu'il fit passer pour ses trésors ; il voulait, disait-il, livrer l'armée

1. J'ajoute au texte d'Appien, « le long de la voie Appienne » qui traverse tout le Latium, alors en grande fermentation. Les alliés n'ayant pas un vaisseau, il était inutile d'échelonner des garnisons le long de la côte. D'ailleurs, de Minturnes à Sinuessa la voie Appienne suit presque la côte, et ailleurs elle ne s'en éloigne que de quelques milles. — 2. *Siciliam nobis non pro penaria cella, sed pro ærario illo majorum vetere ac referto fuisse. Nam sine ullo sumptu nostro, coriis, tunicis, frumentoque suppeditato, maximos exercitus nostros vestivit, aluit, armavit.* Cic., *in Verr.*, II, 2. — 3. Liv., *Ép.* 73. Oros., V, 18. — 4. Asculum était sur la *via Salaria*, la seule route qui, de ce côté, traversât l'Apennin. — 5. Liv., *Épit.* 73, *Æquatum illi cum C. Mario imperium.*

que naguère il commandait. Cépion le prit pour guide ; arrivé près de l'embuscade, Pompédius s'élança sur un monticule sous prétexte de reconnaître les lieux, et de là donna aux siens le signal ; nombre de Romains périrent, et avec eux le proconsul. Ce désastre, suivi peu après de la prise d'Æsernia, qui succomba après avoir souffert une horrible famine, força le sénat de donner à Marius, au lieu de forces insignifiantes, comme il avait fait jusqu'à présent, toute l'ancienne armée consulaire. Il y eut bientôt remis l'ordre, et en choisissant habilement d'inexpugnables positions, il rendit inutiles les derniers succès des Marses. « Si tu es un si grand général, » lui disait un chef allié, « que ne viens-tu combattre? » — « Et toi-même, » repartit Marius, « si tu es si habile, que ne sais-tu m'y forcer? » Il les battit cependant et tua le préteur des Marrucins, Hérius Asinius, un des ancêtres peut-être du favori d'Auguste. Mais le paysan d'Arpinum, l'ancien complice de Saturninus, l'homme qui avait fait tant d'Italiens légionnaires et citoyens, ne combattait qu'à regret contre un parti qu'il avait jadis favorisé et où il comptait encore ses plus nombreux amis. Un jour, son armée et celle de Pompédius se rencontrèrent : dans les rangs opposés chacun reconnaissait des hôtes, des parents ; ils s'appelaient par leurs noms, ils se saluaient de la main ; les deux chefs aussi sortirent des rangs et causèrent familièrement et longtemps de la paix que tous souhaitaient. Pendant ce colloque, leurs soldats s'étaient mêlés[1], on eût dit une grande et pacifique assemblée de citoyens d'une même ville. Si Marius avait eu sous la main, comme dans la guerre des Cimbres, toutes les forces de la république, sans doute il eût mis fin ce jour-là à la guerre sociale, sauf à dire encore qu'il n'avait pu entendre la loi au milieu du bruit des armes ; mais le sénat, qui suspectait ses intentions, l'avait laissé dans l'impuissance de décider à lui seul des événements, et en ce moment même Sylla, son ancien lieutenant, mainte-

1. Ce fait est rapporté par un des nouveaux fragments de Diodore. *Exc. Vat.*, II, 118 : Ἡ πᾶσα σύνοδος ἐκ πολεμικῆς τάξεως εἰς πανηγυρικὴν διάθεσιν μετέπεσεν.

nant son ennemi, le suivait avec une armée. Il fallait donc encore combattre; il le fit mollement, et refusa d'achever une victoire dont tout le profit et l'honneur revinrent à Sylla, qui tomba sur l'ennemi, le mit en désordre et compléta sa défaite. Ainsi Marius était tel encore que toute sa vie politique nous l'a montré: tribun, repoussant une loi populaire; consul, invectivant le sénat; ami de Saturninus, et le faisant périr; partisan des Italiens et les combattant à la tête des légions romaines, mais arrêtant celles-ci au milieu du succès; toujours, dans ses actes, en désaccord avec lui-même. Après s'être compromis vis-à-vis du sénat et du peuple dans l'affaire de Saturninus, il s'était volontairement exilé; après avoir fait assez de mal aux Italiens pour qu'ils vissent en lui un ennemi, pas assez pour que Rome lui en fût reconnaissante, il renonça à son commandement, sous prétexte d'infirmités qui ne lui permettaient plus la vie active des camps, et il se retira, chagrin et rongé d'envie, dans sa maison de Misène. Sylla allait prendre la place que Marius abandonnait, et fonder sa fortune dans cette guerre où son rival avait perdu la sienne.

Pendant ces mouvements des armées dans la Campanie et le pays des Marses, deux préteurs étaient allés montrer aux Ombriens et aux Étrusques les enseignes romaines, et châtier deux villes, Fæsules et Otriculum, qui s'étaient déjà déclarées[1]. Après les avoir punies, le sénat saisit cet instant de bonne fortune qui lui revenait pour faire une concession qui ne parût pas arrachée par la force : la loi Julia du consul César accorda le droit de cité à tous les habitants des villes restées fidèles qui viendraient à Rome, dans le délai de soixante jours, déclarer devant le préteur qu'ils acceptaient les droits et les charges du *jus civitatis* (90). Cette concession, qui raffermit la fidélité des uns, qui excita les regrets et les espérances des autres, fut un des coups les plus habiles portés à la confédération italienne. Pour

1. Flor., III, 18. Liv., *Ép.* 74.

vaincre, Rome divisait ses adversaires : c'était son ancienne et toujours heureuse tactique.

Rome, surprise la première année de la guerre, n'avait eu d'abord que des revers ; dans les derniers mois les succès s'étaient balancés ; la seconde année commença par un mouvement agressif général[1]. Les consuls nouveaux, Cn. Pompée et Porcius Caton, tinrent tête aux confédérés du nord : Pompée dans le Picénum, Caton près du lac Fucin. Sylla, légat consulaire de Porcius, et J. César, demeuré à la tête de son armée comme proconsul, durent chasser Motulus de la Campanie ; les préteurs Cosconius et Luccius, recouvrer les villes de la Pouillè ; Gabinius, celles de la Lucanie. Des forces considérables données à ces généraux les mirent en état de répondre aux espérances de Rome. Porcius pénétra en effet dans le pays des Marses et les battit plusieurs fois, mais il tomba mortellement blessé à l'attaque d'un camp, près du lac Fucin[2]. Les Marses profitèrent de cet avantage pour envoyer une armée au secours d'Asculum que Pompée bloquait toujours ; le consul la dispersa, arrêta une autre expédition qui voulait se jeter sur l'Étrurie[3], et revint serrer plus étroitement la place. Judacilius se fit jour cependant à travers ses lignes, mais dans la ville il ne trouva que le découragement ; jugeant lui-même la cause des alliés perdue, il se fit élever dans le temple principal un bûcher, dressa un lit au sommet, et, après un dernier festin, il prit du poison et ordonna à ses amis de mettre le feu. Asculum eut le sort de son héroïque défenseur ; les Romains égorgèrent les habitants et brûlèrent la ville[4] ; le vainqueur n'épargna que les femmes et les enfants.

Ce boulevard de la ligue tombé, les alliés reculèrent jusqu'à la frontière des Vestins ; Pompée y battit Vettius Scato, qui fut tué[5]. Cette défaite entraîna la soumission de tous

1. Diod., XXXVII, 2. — 2. Peut-être fut-il tué par le jeune Marius, parce que Porcius avait mal parlé de son père. Oros., V, 18. Dion., *fr.* Vell. Pat., II, 16. Cic., *pro Rab.* — 3. App., I, 50. Vell., II, 21. — 4. Liv., *Ép.* 75, 76. Flor., III, 18. — 5. Liv., *Épit.* 75, attribue la soumission des Marses, *fracti aliquot prœliis*, à Muréna et à Métellus Pius. Vell. Pat., II, 21, donne aux alliés, à cette bataille, 70 000 hommes, et 75 000 aux Romains. Il y a une

les peuples de cette côte, les Marrucins, les Vestins et les Péligniens, qui se rendirent à discrétion; les Marses mêmes posèrent les armes[1]. A son retour à Rome, Pompée obtint le triomphe: derrière son char marchait un enfant qui devait être un jour consul, l'Asculan Ventidius. En Apulie, le préteur Cosconius[2] avait aussi battu Égnatius et après lui le Samnite Trébatius. La plupart des villes lui ouvrirent leurs portes; en deux jours il soumit les Pédicules. Quand Métellus Pius eut repris Venouse[3], la province entière se trouva pacifiée.

César étant mort de maladie dès le commencement de la campagne, tout le poids de la guerre en Campanie retomba sur Sylla; il y porta son activité et sa fougue : Stabies, tombée la première sous ses coups, fut détruite; Herculanum, Pompéi se rendirent. Près de Pompéi, il força après un échec les lignes du Samnite Cluentius et le poursuivit jusque sous les murs de Nole. Là il trouva un camp formidable; une partie de ses légionnaires faillit y périr dans une attaque imprudente, mais il les sauva et reçut d'eux la plus belle des récompenses militaires, la couronne obsidionale[4]. Cluentius avait péri dans la mêlée.

Ainsi, comme dans la première guerre samnite, les alliés étaient chassés des plaines de la Campanie et de la Pouille, et la guerre allait se concentrer dans l'Apennin. Depuis la soumission des Péligniens, les alliés avaient transporté à Bovianum leur sénat et le siége de leur gouvernement[5]. Pompédius Silo fut mis à la tête des forces qui leur restaient, seulement 30 000 hommes[6]; mais il appela de toutes parts

évidente exagération. App., I, 50, ne parle que de 5000 morts Cicéron, qui faisait alors ses premières armes, raconte l'entrevue qui eut lieu entre les deux chefs. *Philip.*, XII, 21. Voyez dans Sénèque, *de Ben.*, III, 23, la mort de Scaton, tué par son esclave. — 1. Ὑπηγάγετο Μαρσους.... App., I, 52. *In deditionem accepit*. Liv., *Ep.* 75. — 2. Diod., XXXVII, 2. — 3. La prise de Venouse est peut-être de l'année suivante, 88. *Cf.* Diod., XXXVII, 2. — 4. Appien, pour la première fois depuis le commencement de la guerre, donne ici de gros chiffres, 30 000 hommes tués dans la déroute, et 20 000 dans le second combat. *Cf.* Cicéron, *de Div.*, I, 31; II, 30; Pl., XXIII, 6. — 5. Diod., XXXVII, 2. — 6. Diod., *ibid.*, appelle μεγάλην δύναμιν, cette armée de 30 000 hommes réunie à grand'peine, en rappelant tous ceux qui avaient

les esclaves à la liberté, et il en arma jusqu'à 21 000. Motulus avait eu recours au même expédient dans la Campanie, Judacilius dans la Pouille [1], et la dernière armée italienne ira jusqu'à Rhégium pour soulever de là les esclaves siciliens; Rome elle-même avait armé ses affranchis : c'était une guerre servile autant que sociale. Pompédius voulut la rattacher encore à une guerre étrangère en demandant les secours de Mithridate [2], qui recevait en même temps les secrètes prières des provinciaux de Grèce, d'Afrique et d'Asie [3]. Il était temps que Rome étouffât cette guerre, car tous les opprimés allaient se lever et s'unir; Sylla en frappa les derniers coups.

De la Campanie il passa chez les Hirpins, pour couper les communications entre le Samnium et la Lucanie, leur prit Eclanum et leur fit poser les armes. Il pénétra jusqu'à Æsernia en franchissant des montagnes réputées impraticables, et où il faillit périr, enveloppé par Motulus; il s'en tira en feignant de vouloir traiter de la paix, et revint battre le général samnite, qui rentra blessé à mort dans la ville. La prise de Bovianum, la seconde capitale de la ligue, termina cette heureuse campagne, où il avait conquis le consulat [4]. Pompédius Silo recouvra, il est vrai, cette place, dans laquelle il fit une entrée triomphale, mais peu après il périt dans une rencontre, en cherchant à soulever encore une fois l'Apulie [5].

déjà servi; les armées dans cette guerre n'étaient donc pas si fortes que les rheteurs l'ont dit. Velléius Paterculus affirme qu'elle coûta à l'Italie 300 000 hommes; mais ne porte-t-il pas les forces de Cinna, en 84, à 30 légions, et les pertes des deux guerres serviles à un million d'esclaves. Une seule fois exceptée, Appien ne parle, après les défaites, que de pertes peu considérables. César, en avant d'Æsernia, perd 2000 hommes, Perperna 4000, Crassus 800, Motulus 6000, les Marses dans la double bataille gagnée par Marius et Sylla, 6000. Dans une bataille livrée par César, proconsul, l'armée romaine était de 20 000 hommes; il tua 8000 ennemis; Pompée en tua 5000 (l'armée ennemie étant de 15 000 hommes). Appien ne parle pas des 145 000 hommes que Vell. Pat. met en présence sous Pompée et Scaton. — 1. App., *B. C.*, I, 42 : δούλους ἐστράτευε. — 2. Diod., XXXVII, 2. — 3. Diod., fr. XXXVII, 25. — 4. App., I, 53. — 5. Liv., *Épit.* 75, dit qu'il fut tué dans une rencontre avec Mamercus Æmilius, et place seulement après sa mort la prise d'Asculum. Évidemment c'est trop tard.

La mort de ce chef habile et la loi Plautia-Papiria[1], qui étendit le bénéfice de la loi Julia à tous les habitants des villes ayant déjà le titre de fédérées, surtout l'habile modération du sénat à user de la victoire, enlevèrent à ce qui restait encore de cette guerre toute force et tout danger. Les chefs de l'insurrection avaient péri; le sénat italien, réfugié à Æsernia, s'était dispersé; seulement les Samnites, les Lucaniens et quelques villes tenaient encore, comme Nole, que Sylla, consul, revint assiéger. De nombreuses bandes couraient aussi l'Apennin[2]. Dans l'espérance de réveiller la guerre servile en Sicile, ces débris se jetèrent dans le Bruttium et essayèrent d'enlever Rhégium. Ayant échoué par la vigilance du préteur C. Norbanus, ils se rejetèrent dans les impraticables forêts de la Sila, d'où ils sortiront pour se mêler à la lutte sanglante de Sylla et de Marius (89).

Quoique vaincus, les Italiens avaient forcé les portes de la cité. Ils ne seront plus maintenant étrangers dans la ville, et un tribun ne pourra plus insolemment les en chasser; cette gloire, cet empire du Peuple-Roi, ils les partagent; le Forum leur appartient; le monde est à eux : ils sont citoyens !

Mais quand, la première joie passée, ils relurent ces lois Julia et Plautia qui, à tant d'entre eux, avait fait tomber les armes des mains ; quand ils virent qu'il fallait, dans soixante jours, être à Rome pour donner son nom au préteur[3], beaucoup trouvèrent le voyage bien long[4], le terme bien court. Cependant les riches se hâtèrent, la foule vagabonde, que rien ne retenait dans ses foyers, partit aussi; ce qui restait à l'Italie de gens aisés, d'hommes de la classe

1. En voici le texte rapporté par Cicéron dans le *pro Arch.*, 4 : *Data est civitas, si qui fœderatis civitatibus adscripti fuissent : si tum, cum lex ferebatur, in Italia domicilium habuissent, et, si sexaginta diebus apud prætorem essent professi.* Trois préteurs reçurent les déclarations : Appius Claudius Pulcher, P. Gabinius Capito et Q. Céc. Métellus Pius. « Appius, dit Cicéron, tint ses registres avec négligence : la légèreté de Gabinius ôta aux siens toute créance. » — 2. Diod., XXXVII, 2. — 3. Le *jus civitatis* devait être formellement accepté par le peuple qui l'obtenait. Ce peuple devenait alors *fundus*. *Cf.* Cic., *pro Balbo*, 8. — 4. Ce voyage, il aurait fallu le renouveler tous les cinq ans, car le cens se faisait à Rome, et ceux-là seuls qui étaient inscrits sur les registres du cens étaient citoyens. Cic., *in Verr.*, I, 18.

moyenne, hésita. Les routes n'étaient pas sûres, des bandes armées battaient le pays en tous sens et pillaient, ne pouvant plus combattre ; et puis, dans les villes grecques le plus grand nombre répugnait à la pensée d'abandonner ces lois de leurs pères, appropriées à leurs mœurs, à leurs idées, à leur industrie, pour prendre celles d'une cité qui n'aimait que la guerre et méprisait le commerce[1]. L'ambition appelait les nobles à Rome, la misère y poussait les pauvres, ils y coururent; mais le petit propriétaire resta sur son champ, le négociant de Naples, d'Héraclée, de Pouzzole, dans sa ville. Le terme passa, et le préteur n'enregistra qu'une faible minorité[2], peut-être moins de 80 000 hommes.

1. On ne pouvait être à la fois citoyen de deux villes, il fallait opter. *Cf.* Corn. Nep., *in Att.*, 3. Cic., *pro Cæcina*, 34, le dit formellement : *Ex nostro jure duarum civitatum nemo esse possit, tum amittitur hæc civitas.... quum is.... receptus est.... in aliam civitatem*. Cependant le droit de cité romaine étant donné individuellement, beaucoup d'habitants d'une ville italienne pouvaient être citoyens romains sans que la ville eût renoncé à ses lois particulières. *Cf. Tab. Héracl.* et *Lex. Gall. Cisalp.* — 2. C'est une opinion généralement adoptée que toute l'Italie eut alors le droit de cité. MM. Micali, Dureau de la Malle, Mérimée et Am. Thierry l'ont récemment soutenue. Cependant Cicéron, dans le *pr. Balbo*, ne parle que de certains peuples associés à la cité romaine; il cite une concession de ce droit faite par Crassus à un habitant d'*Alatrium*, et la loi *Papia*, qui chassa encore une fois de la ville en l'an 66 les *peregrini*, comme l'avait fait déjà la loi *Licinia-Mucia*. Enfin le cens qui, avant la guerre, accusait 394 336 citoyens, n'en indique, en 86, que 463 000. Il est vrai que cette guerre coûta, dit Vel. Pat., II, 15, 300 000 hommes aux Italiens et autant aux Romains, c'est-à-dire en deux ans plus du double de la seconde guerre punique; mais j'ai déjà montré l'exagération de ces chiffres, en rappelant que si, à une époque où l'Italie était plus peuplée que durant la guerre sociale, les mêmes peuples n'avaient pu lever 200 000 hommes, ils n'ont pu en perdre 300 000 dans cette guerre, et en relevant les nombres que donne Appien pour les pertes faites sur les champs de bataille. La raison tirée des pertes faites par l'Italie dans cette guerre ne peut donc rendre compte du faible chiffre du cens. Il n'y a qu'une explication possible, c'est que toute l'Italie n'eut pas le droit de cité, ce droit qu'il fallait venir chercher à Rome même dans un court délai, et que ne vinrent prendre certainement que les gens riches et vagabonds. Je sais bien que tous les abréviateurs, et Appien lui-même, disent que l'Italie entière le reçut; mais pour la concession du droit de cité nous ne connaissons que deux lois : Julia, qui l'accorde aux Latins, aux Ombriens et aux Étrusques; Plautia Papiria, qui étend cette concession à tous les habitants des villes fédérées. Mais les villes fédérées étaient en petit nombre, et plusieurs, comme Naples, Héraclée (Cic., *pro Balbo*, 8), hésitèrent à l'accepter ou le refusèrent comme Pouzzole (Cic., *de Leg.*

Mais une autre déception attendait à Rome même les nouveaux citoyens. Au lieu de prendre rang dans les trente-cinq tribus, on créa pour eux, suivant l'ancien usage, des tribus nouvelles (huit ou dix[1]) qui votèrent les dernières, de manière que les anciens citoyens conservaient leur influence dans les comices. Au point de vue politique, les Italiens ne recueillirent donc de cette concession qu'un avantage illusoire; dans l'ordre civil, le règne des lois étant passé, ce titre ne leur donna ni plus de garantie contre l'oppression, ni plus de sécurité; leur admission dans la cité était cependant un des plus grands événements de l'histoire de la république et un pas immense fait par elle dans la voie de l'égalité. Au lieu d'être l'État tout entier, Rome n'en était déjà plus que la capitale; et puis, si une partie des Italiens devenaient quirites, les provinciaux pourront aussi l'être un jour; déjà les traités le permettent aux Sar-

Agr., II. 31). Brindes ne l'eut pas: car Sylla à son retour d'Asie, ἀτέλειαν ἔδωκεν (App., *B. C.*, I, 79). Bien d'autres étaient comme Brindes, puisque, à l'approche de Sylla, Cinna demande des secours à toutes les villes d'Italie, *surtout* à celles qui venaient de recevoir le droit de cité, τῶν πόλεων ἠσεβιζον μάλιστα τὰς νεοπολίτιδας (App., *B. C.*, I, 76). Aussi son armée est-elle divisée non en *légions*, mais en *cohortes*, parce qu'elle renferme beaucoup plus d'alliés que de citoyens. *Cf.* Duker. *ad* Flor., III, 21, § 13. Plutarque, *in Mar.*, 35, dit : « Les Italiens étant soumis on ne parla plus de la concession du droit de cité. » Vell., II, 17 : *victis afflictisque quam integris universis civitatem dare maluerunt*. Nous verrons Sulpicius le vendre à qui voudra l'acheter, et Carbon, en 84, en faire encore des gratifications (Liv., *Ep.* 84). L'Épitome de Tite-Live dit expressément des Marses, Vestins et Péligniens, *in deditionem accepti*: des Hirpins, *domiti*; les Lucaniens restés encore en armes sous Lamponius et Cleptius, les Samnites sous Pontius Télesinus, ne pouvaient avoir reçu ce droit. Après ces explications on comprendra combien sont erronés tous les calculs de statistique qu'on a déduits dans les derniers temps de cette donnée, que, toute l'Italie ayant ce droit, le chiffre du cens à Rome représentait exactement celui de la population même de l'Italie. Niebuhr, a dit dans ses leçons publiées à Londres : « It is a very common but erroneous opinion that the lex Julia conferred the privilege of Roman citizens upon the Italians, who, in fact, never acquired these privileges by any one law, but gained them successively one by one. » Vol. I, p. 387. — 1. Vell. Pat., II, 20, dit huit : App., I, 49, dix. Sylla, qui retira à tant d'Italiens le droit de cité, doit les avoir supprimées; après lui on ne trouve que les 35 anciennes tribus (*Cf.* Cic., *Leg. agr.*, II, 7; *Verr.*, I, 5; *Philip.*, VI. Il est plus probable cependant que cette suppression fut opérée par Cinna, qui répartit les nouveaux citoyens dans les anciennes tribus.

des, aux Espagnols et aux Africains; les Germains, les Japodes, c'est-à-dire les peuples encore trop barbares, sont seuls formellement exclus[1].

En attendant cette inévitable révolution, les Italiens qui accourent dans leur nouvelle capitale vont y augmenter le bruit, la foule et le désordre. Nous avons dit quels éléments nouveaux allaient s'ajouter à la population de la ville : quelques riches qui s'uniront à l'aristocratie, comme Asinius Pollion, le petit-fils peut-être d'un chef des Marrucins tué par Marius, et tous les mendiants qui se hâtent de venir partager les distributions gratuites et vendre au plus offrant les nouveaux droits qu'on leur confère. Sans doute cette guerre n'avait point passé sur la société romaine sans l'ébranler profondément : en bas, il y avait eu rapprochement entre tous les opprimés; en haut, les nobles avaient reconnu la nécessité d'élargir la cité. Ces deux faits auront plus tard leurs résultats, mais pour le moment l'Italien, en réalité, n'a gagné qu'un titre, Rome que des recrues pour les émeutes et pour la guerre civile. Celle-ci presque aussitôt éclate.

Sylla avait bien grandi depuis le jour où, simple questeur de Marius, il avait mis fin à la guerre de Numidie. Avec cette superstition de tous les grands hommes qui croient à leur fortune, c'est-à-dire à leur génie, il avait pieusement gardé le souvenir de cette première faveur des dieux; et toute sa vie il n'eut d'autre cachet que celui où était gravé Bocchus lui livrant Jugurtha[2]. Marius ne s'en offensa point d'abord; dans la guerre des Cimbres, il le prit encore pour lieutenant et le vit sans colère remporter une victoire sur les Tectosages. Ce ne fut qu'en l'année 102, quand Marius se fut aidé de Saturninus et de basses menées populaires

1. Cic., *pro Balbo*, 14 et 18. Les Insubriens, les Helvètes et quelques barbares de la Gaule, étaient aussi exclus. En même temps que cette concession était faite aux alliés, le tribun Plautius Sylvanus renonçait, dans l'organisation des tribunaux, aux choix exclusifs, et faisait prendre les juges dans les trois ordres. — 2. *Traditione Jugurthæ semper signavit*. Pl., XXXVII, 4.

pour obtenir son quatrième consulat, que son lieutenant, se souvenant enfin qu'il était lui-même d'une illustre maison patricienne, refusa de servir plus longtemps un parvenu qui voulait faire du consulat une royauté, sans même tenir compte aux nobles de leur patience. Il alla offrir à Catulus ses talents, son activité, et contribua efficacement au gain de la bataille de Verceil (101). Cependant il resta sept années sans pouvoir se faire jour, oubliant, malgré son âge, l'ambition dans les plaisirs. A quarante-quatre ans il n'avait pu obtenir la préture: il se décida à l'acheter, et quand il l'eut, afin de gagner le peuple pour l'avenir, il lui donna des jeux magnifiques. Cent lions, présent de Bocchus, furent chassés dans le cirque (93).

L'année suivante, envoyé comme propréteur en Asie[1], il fit deux choses qui attirèrent sur lui les regards de l'Orient et les applaudissements du peuple. Avec une petite armée, il rétablit en Cappadoce Ariobarzane, que Mithridate en avait chassé, et un ambassadeur d'Arsace, roi des Parthes, étant venu vers lui, il le reçut avec une telle fierté, que le barbare retourna dire à son maître que certainement ces Romains étaient un grand peuple. Cette fois Marius s'irrita; lui aussi il était allé en Asie, mais il l'avait traversée presque inaperçu, et voici que son ancien questeur en revenait encore avec gloire. Un incident changea cette sourde haine en inimitié violente. Bocchus avait consacré au Capitole un groupe de statues représentant le fait gravé sur l'anneau de Sylla; Marius menaça d'aller les arracher du temple. Sylla jura qu'il l'en empêcherait, et déjà on se préparait à quelque violence, quand tous deux furent contraints de partir en toute hâte pour la guerre des Marses. Les circonstances qui sans cesse les rapprochaient ne faisaient plus qu'envenimer leur haine. Nous avons dit la molle conduite de l'un et les services éclatants de l'autre. Tout l'honneur de cette guerre revint à Sylla. Elle n'était pas finie; Nole, les Sam-

1. App., *B. C.*, I, 77, place à tort la préture de Sylla en Cilicie, qui n'était pas encore province romaine, à moins que le mot *province* pris ici dans son sens primitif ne signifie la mission donnée à Sylla d'agir en Cilicie.

nites, les Lucaniens tenaient encore, qu'il recevait déjà la récompense de son zèle et de ses succès Le peuple fut unanime à lui donner le consulat et le commandement de la guerre contre Mithridate (88).

Mais il y avait un homme qui voulait aussi ce lucratif commandement, et qui, pour l'obtenir, déshonorait ses cheveux blancs et sa gloire passée. Marius avait alors soixante-huit ans, il s'était fait récemment bâtir une maison en vue du forum, et chaque jour il venait au Champ-de-Mars se mêler aux exercices de la jeunesse romaine, courant à cheval, lançant le javelot, afin de bien prouver que l'âge n'avait pas appesanti son corps, et que ces maux, dont il se plaignait naguère, quand il s'agissait de combattre les Marses, étaient passés. Mais le peuple voyait avec pitié cette ambition sénile, on le renvoyait à sa voluptueuse maison du cap Misène ou aux eaux de Baïa. Il fallut recourir à d'autres moyens.

Les nouveaux citoyens avaient bien vite compris les intentions du sénat; leurs huit voix les laissaient toujours en minorité; et leurs nobles se plaignaient d'être sans influence, leurs pauvres de ne point trouver d'acheteurs à qui vendre un vote inutile. Marius conçut l'idée de faire servir leur mécontentement à ses projets. Entre eux et lui l'alliance était facile, les rapports anciens; il leur offrit de réparer les injustices du sénat et de les répandre dans les anciennes tribus. Comme treize ans auparavant, il s'appuya sur un tribun; c'était le levier nécessaire. Sulpicius, plein de talent, d'activité et d'éloquence, s'était jusqu'alors fait aimer de tous, grands et peuple[1]; ses services dans la guerre sociale n'avaient pas été sans gloire, et les nobles le regardaient comme un des leurs. Mais il était criblé de dettes, poursuivi par ses créanciers, et il ne savait comment leur échapper. Marius fit briller à ses yeux les trésors de Mithridate; il céda à la tentation; le pacte fut conclu, et Sulpicius recommença Saturninus, qu'il n'accusa plus dès lors que

1. *Cf.* Cic., *de Off.*, II, 14; *de Orat.*, II, 21; *Brut.*, 55. Plut., *Syll.*, 8. Vell. Pat., II, 18.

d'une chose, de trop de timidité et de lenteur. Pour ne pas encourir les mêmes reproches, il s'entoura d'une garde de six cents jeunes gens comme lui perdus de dettes et de débauches, et qu'il appela son anti-sénat[1]. Quelques milliers d'Italiens le suivaient encore, armés sous leurs toges, et plusieurs meurtres jetèrent l'effroi dans la ville. Il crut alors le moment venu de se rendre maître des comices, et il proposa le rappel de tous les amis des Italiens que la loi *Varia* avait bannis, avec la répartition dans les trente-cinq tribus des nouveaux citoyens et des affranchis[2]. Les consuls Sylla et Pompéius Rufus proclamèrent aussitôt le *Justitium*, c'est-à-dire la suspension de toutes les affaires. Mais tandis qu'ils haranguaient le peuple, Sulpicius arriva au forum et demanda le retrait de la déclaration. Les consuls refusant, il lâcha contre eux sa bande. Pompée s'enfuit après avoir vu massacrer son fils; Sylla, poursuivi, n'échappa aux assassins qu'en se réfugiant dans la maison de Marius. Il n'y avait pas encore eu de sang entre eux; Marius l'épargna. Cependant il s'était assez avancé, lui qui venait de provoquer la guerre civile, pour qu'on s'étonne de le voir reculer devant un crime de plus. Même dans cette voie il n'eut pas le courage d'aller jusqu'au bout. Plus tard, il est vrai, sa cruauté n'eut plus de ces incertitudes. Mais Sylla lui refuse même cet instant de générosité. Dans ses mémoires, il avait écrit que, saisi par les sicaires du tribun, il fut conduit chez Marius, et là, contraint, le poignard sur la gorge, de retirer sa proclamation.

Sulpicius, resté maître du forum, fit passer ses lois[3], et afin de se payer lui-même, en attendant les trésors du roi de Pont, il vendit à deniers comptants le droit de cité[4]. Marius, chargé par ces comices italiens de la guerre contre

1. Plut., *Mar.*, 35; *Syll.*, 8. Vell. Pat., II, 18. — 2. Liv., *Ep.* 77. App., *B. C.*, 3, 55. — 3. Sulpicius abolit peut-être, en faveur des chevaliers, la loi judiciaire Plautia-Sylvana, pour les gagner au parti de Marius; dans tous les cas, ils profitèrent de ses proscriptions et y firent si bien leur main qu'on les appela des « coupeurs de bourse », *multas pecunias abstulerant ex quo sacculari appellati*. Ascon., *ad Cic.* p. 90, Orelli. Du moins Sylla les regarda comme ennemis et les écrasa. — 4. Plut., *in Syll.*, 8.

Mithridate, envoya deux tribuns aux six légions campées devant Nole pour en prendre, en son nom, le commandement; mais Sylla y était arrivé déjà. Peu désireux de faire une guerre d'Asie, où il y avait tant à gagner, sous un chef qui poussait la discipline jusqu'à la cruauté, et qui ne pillait que pour lui seul [1], les soldats lapidèrent les envoyés de Marius. Après ce coup, Sylla n'eut pas de peine à les faire marcher sur Rome. Mais les officiers eurent plus de scrupules; tous le quittèrent à l'exception d'un questeur. Heureusement son collègue Pompéius Rufus vint le rejoindre et mettre de son côté toute la puissance du consulat et les apparences de la légalité [2]. C'était depuis plus de deux siècles et demi la première armée qui marchât enseignes déployées sur Rome; mais, conduite par les deux consuls, elle semblait courir à la défense des lois plutôt qu'attaquer la patrie.

Le sénat, dominé par Sulpicius, envoya vers Sylla deux préteurs pour lui défendre d'avancer; ils faillirent être tués. D'autres députés vinrent lui demander ses conditions; il les donna, promit d'arrêter ses troupes; mais dans la nuit il envoya un détachement se saisir de la porte Esquiline. Marius avait vainement tâché de se faire une armée. Les anciens citoyens étaient mal disposés, les nouveaux se sentaient trop faibles contre six légions. Les esclaves mêmes, auxquels il promit la liberté, ne vinrent qu'en petit nombre. Après un léger combat aux portes de la ville, tous les chefs du parti s'enfuirent [3]. Sylla fit observer à ses troupes la plus sévère discipline, et usa avec modération de sa victoire. Douze personnes seulement furent proscrites; Sulpicius, trahi par un de ses serviteurs, fut tué. Sylla donna la liberté à l'esclave pour avoir obéi à l'édit, puis il le fit précipiter du haut de la roche Tarpéienne pour avoir livré son maître. Marius parvint à s'échapper. Malgré l'opposition de Mucius Scævola, ennemi héréditaire de toute vio-

1. Marius laissa des richesses qui auraient suffi à plusieurs rois. Plut., *in Mar. sub fine*. — 2. Il estimait lui-même cette décision de Pompée comme un des plus heureux événements qui lui fussent arrivés. Syll., *fr. ap*. Plut. — 3. Plut., *in Mar.*, 36.

lence, Sylla fit mettre à prix la tête de Marius et de son fils. Le lendemain il réunit l'assemblée, expliqua qu'il avait été forcé par les factieux à recourir aux armes, abolit les lois de Sulpicius comme ayant été portées malgré les défenses religieuses, et, pour prévenir le retour de ces séditions tribunitiennes, il abrogea la disposition de la loi Hortensia qui dispensait les plébiscites de l'approbation préalable du sénat[1]. Ainsi les violences démagogiques de Marius avaient forcé Sylla à prendre parti, et il s'était jeté dans une voie contraire; l'un descendait aux Italiens, aux esclaves, et dans le seul intérêt de son ambition livrait Rome au petit peuple; l'autre alla aux grands et songeait déjà à élever le pouvoir de l'aristocratie sur les ruines de toutes les libertés populaires. Toutefois Sylla fit encore un dernier effort pour gagner le peuple. Il diminua les dettes d'un dixième[2], et quand vint l'élection des consuls, il laissa pleine liberté aux suffrages. Deux candidats qu'il présentait, son neveu Nonius et Ser. Sulpicius, échouèrent; un partisan de Marius, L. Cinna, fut nommé; l'autre consul, Cn. Octavius, tenait pour le sénat. Sylla crut s'assurer de son collègue en faisant jurer à Cinna au Capitole qu'il n'entreprendrait rien contre lui[3]. Étrange garantie pour une telle époque qu'un serment prêté sur les autels des Dieux! Il sut bientôt ce qu'elle valait : dès qu'il fut sorti de charge, le nouveau consul le fit accuser par un tribun.

Ce jour-là sans doute Sylla se repentit de sa modération, et ses idées se fixèrent sur les réformes que plus tard il appliqua; mais, malgré l'éclat de ses services, il n'avait pas encore fait d'assez grandes choses pour parler et agir en maître; il avait besoin d'éprouver le dévouement de ses troupes et de se fortifier par cette gloire militaire qui tant de fois a tué la liberté. Laissant donc à Rome le consul factieux et le tribun accusateur, il alla rejoindre son armée et

1. App., I, 59. — 2. Fest., v. *unciaria lex*. La perturbation causée par la guerre sociale avait accru les dettes et amené en 89 une émeute de débiteurs qui avaient tué le préteur Asellio; aucune information n'avait été faite sur cet attentat. — 3. Plut., *Syll.*, 10. Diod., fragm.

s'embarqua hardiment pour la Grèce[1], certain qu'avec ses légions victorieuses et le butin de l'Asie il saurait toujours se rouvrir la route de Rome.

Marius fuyait devant son heureux rival. « A peine sorti de Rome, il se vit abandonné de tous ceux qui l'accompagnaient; comme il était déjà nuit, il se retira dans une maison de campagne, voisine des terres de Mucius, son beau-père. Il envoya son fils pour y prendre quelques provisions, et, descendant à Ostie, où Numérius, un de ses amis, lui tenait une barque toute prête, il partit aussitôt. Cependant son fils ramassait chez Mucius les provisions dont il avait besoin. Surpris par le jour, il fut sur le point d'être découvert par quelques cavaliers qui, soupçonnant que Marius était dans cette maison, étaient venus l'y chercher. Heureusement, l'intendant de Mucius les vit de loin et eut le temps de cacher le jeune homme dans un chariot de fèves il y attela ses bœufs, les fit marcher du côté de Rome et alla au-devant des cavaliers. Marius, conduit ainsi jusqu'à la maison de sa femme, y prit tout ce qui lui était nécessaire, et, la nuit venue, se rendit au bord de la mer, où il s'embarqua sur un vaisseau qui partait pour l'Afrique.

« De son côté le vieux Marius avait mis à la voile et côtoyait l'Italie, poussé par un vent favorable. Craignant de tomber entre les mains d'un des principaux habitants de Terracine, nommé Géminius, son ennemi personnel, il avait averti les matelots d'éviter cette ville. Ils auraient bien voulu faire ce qu'il désirait, mais le vent changea, et soufflant de la haute mer, souleva une si furieuse tempête, qu'ils crurent que le vaisseau ne résisterait pas à l'effort des vagues. D'ailleurs, Marius se trouvait très-incommodé de la mer et les vivres manquaient : ils descendirent donc à terre, où ils errèrent de côté et d'autre. Sur le soir, ils trouvèrent des bouviers qui n'eurent rien à leur donner, mais qui, ayant reconnu Marius, l'avertirent de s'éloigner promptement, parce qu'ils venaient de rencontrer plusieurs cavaliers qui

1. Cic., *Brut.* 48.

le cherchaient. Privé de toute ressource, affecté surtout de voir ceux qui l'accompagnaient près de mourir de faim, il quitta le grand chemin, et se jeta dans un bois épais, où il passa la nuit.

« Le lendemain, il se remit en marche le long de la mer, et pour encourager les gens de sa suite, leur racontait des présages qui lui avaient promis un septième consulat. Ils n'étaient plus qu'à vingt stades de Minturnes, lorsqu'ils aperçurent de loin une troupe de cavaliers qui venaient à eux, et ils virent en même temps deux barques qui côtoyaient le rivage. Ils coururent de toutes leurs forces vers la mer, et gagnèrent à la nage les deux barques; ils montèrent sur l'une, qui se trouva être celle de Granius, fils de la femme de Marius; il les fit passer dans l'île voisine d'Énaria. Marius, gros et pesant, ne se remuait qu'avec peine : deux esclaves, le soulevant sur l'eau avec beaucoup d'efforts, le mirent dans l'autre barque au moment où les cavaliers, arrivant sur le rivage, criaient aux mariniers de ramener la barque ou de jeter le proscrit par-dessus le bord. Marius les conjura, les larmes aux yeux, de ne pas le sacrifier à ses ennemis : après avoir formé en quelques instants plusieurs résolutions contraires, les mariniers de la barque répondirent enfin qu'ils ne trahiraient pas Marius. Les cavaliers se retirèrent en leur faisant de grandes menaces, qui les firent changer de sentiment. Ils allèrent mouiller près de l'embouchure du Liris, dont les eaux, en se répandant hors de leur lit, forment un marais. Ils conseillèrent à Marius de descendre pour prendre de la nourriture sur le rivage en attendant que le vent devînt favorable.

« Marius les crut; ils le mirent à terre et il se coucha sur l'herbe, mais les mariniers, remontant aussitôt dans leur barque, lèvent les ancres et prennent la fuite : ils avaient pensé qu'il n'était ni honnête de livrer Marius ni sûr pour eux de le sauver. Abandonné ainsi de tout le monde, il resta longtemps sans proférer une parole; enfin reprenant son courage et ses forces, il s'avança par des chemins détournés à travers des marais profonds et des

fossés pleins d'eau et de boue; arrivé à la cabane d'un vieillard, il se jette à ses pieds et le supplie de sauver un homme qui, s'il échappait à son malheur présent, le récompenserait un jour bien au delà de ses espérances. Le vieillard, soit qu'il connût depuis longtemps Marius, soit que son air majestueux lui fît juger que c'était un personnage distingué, lui dit : « Si vous ne voulez que vous reposer, ma cabane vous suffit; mais si vous errez pour fuir des ennemis, je vous cacherai dans un lieu plus sûr. » Marius l'ayant prié de le faire, cet homme le mena près de la rivière, dans un endroit creux du marais, où il le fit coucher et le couvrit de roseaux et d'autres plantes légères dont le poids ne pouvait le blesser. Il n'y avait pas longtemps qu'il était là, lorsqu'il entendit un grand bruit du côté de la cabane. Géminius avait envoyé de Terracine plusieurs cavaliers à sa poursuite; quelques-uns d'entre eux, arrivés par hasard en cet endroit, cherchèrent à effrayer le vieillard en lui criant qu'il cachait un ennemi des Romains. Marius, qui les entendit, se leva du lieu où il était caché, pour s'enfoncer à l'endroit où l'eau était le plus profonde et le plus boueuse : ce fut ce qui le fit découvrir.

« Retiré de là tout nu et couvert de fange, il fut conduit à Minturnes, où on le remit entre les mains des magistrats, car le décret du sénat qui ordonnait de le poursuivre et de le tuer, s'il était pris, avait été déjà publié dans toutes les villes.

« Les magistrats et les décurions de Minturnes, après une longue délibération, résolurent d'exécuter le décret et de faire périr Marius, mais aucun des citoyens ne voulut se charger du meurtre; enfin il se présenta un cavalier gaulois ou cimbre (car on dit l'un et l'autre) qui entra l'épée à la main dans la chambre où Marius reposait. Comme elle recevait peu de jour et qu'elle était fort obscure, le cavalier, à ce qu'on assure, crut voir des traits de flamme s'élancer des yeux de Marius, et de ce lieu ténébreux il entendit une voix terrible lui dire : « Oses-tu bien, misérable, tuer Caïus Marius ! » Le barbare effrayé prend la fuite en

jetant son épée, et crie dans la rue : « Non, je ne puis tuer Caïus Marius. » L'étonnement d'abord, ensuite la compassion et le repentir gagnèrent bientôt toute la ville. Les magistrats se reprochèrent la résolution qu'ils avaient prise comme un excès d'injustice et d'ingratitude envers un homme qui avait sauvé l'Italie, et à qui l'on ne pouvait sans crime refuser du secours. « Qu'il s'en aille, disaient-ils, errer où il voudra et accomplir ailleurs sa destinée ; prions les dieux de ne pas nous punir de ce que nous rejetons de notre ville Marius nu et dépourvu de tout secours.» Après ces réflexions, ils se rendent en foule dans sa chambre, l'en font sortir et le conduisent au bord de la mer. Comme chacun lui donnait de bon cœur ce qui pouvait lui être utile, il se passa un temps assez considérable; d'ailleurs il y a sur le chemin qui mène à la mer le bois sacré de la nymphe Marica, singulièrement respecté de tous les Minturniens, qui ont grand soin de ne rien laisser sortir de ce qu'on y a une fois porté. Ne pouvant donc le traverser pour se rendre à la mer, il aurait fallu prendre un long circuit qui les aurait fort retardés; enfin un des plus vieux de la troupe se mit à crier qu'il n'y avait point de chemin où il pût être défendu de passer pour sauver Marius, et lui-même, le premier, saisissant quelques-unes des provisions qu'on portait au vaisseau, prit son chemin à travers le bois. On lui fournit avec le même zèle et la même promptitude tout ce qui lui était nécessaire, et un certain Béléus lui donna un vaisseau pour faire son voyage. Dans la suite, Marius fit représenter toute cette histoire en un grand tableau qu'il consacra dans le temple de Marica, d'où il s'était embarqué par un vent favorable.

Il fut heureusement porté à l'île d'Énaria, où il trouva Granius et quelques autres amis avec qui il fit voile vers l'Afrique ; mais l'eau leur ayant manqué, ils furent obligés de relâcher en Sicile, près de la ville d'Éryx. Il y avait là un questeur romain, chargé de garder cette côte, qui pensa se saisir de Marius et tua seize de ceux qui étaient allés faire de l'eau. Marius se rembarqua précipitamment, traversa la

mer et s'arrêta à l'île de Méninx, où il eut pour première nouvelle que son fils s'était sauvé de Rome avec Céthégus et qu'ils étaient allés à la cour d'Hiempsal, roi de Numidie, pour implorer son secours. Encouragé par cette nouvelle favorable, il partit de Méninx pour aller à Carthage. L'Afrique avait alors un gouverneur romain nommé Sextilius. Marius, qui ne lui avait jamais fait ni bien ni mal, espérait que la compassion seule lui ferait obtenir de lui quelques secours ; mais à peine fut-il descendu avec un petit nombre des siens, qu'un licteur de Sextilius vint à sa rencontre et s'arrêtant devant lui : « Marius, lui dit-il, Sextilius vous fait dire de ne pas mettre le pied en Afrique, si vous ne voulez pas qu'il exécute contre vous les décrets du sénat, et qu'il vous traite en ennemi de Rome. » Cette défense accabla Marius d'une tristesse et d'une douleur si profondes, qu'il n'eut pas la force de répondre, et qu'il garda longtemps le silence, en jetant sur l'officier des regards terribles. Le licteur lui ayant enfin demandé ce qu'il le chargeait de dire au gouverneur : « Dis-lui, répondit-il en poussant un profond soupir, que tu as vu Marius assis sur les ruines de Carthage. »

« Cependant Hiempsal, roi des Numides, porté tour à tour par ses réflexions à des résolutions contraires, traitait avec honneur le fils de Marius ; mais lorsque ce jeune homme voulait s'en aller, le roi trouvait toujours quelque prétexte pour le retenir, et l'on voyait clairement que dans tous ces délais il n'avait rien moins que des intentions favorables; mais une femme d'Hiempsal lui fournit les moyens de se sauver avec ses amis, et il alla retrouver son père. Après s'être embrassés, ils se mirent en route; en marchant le long du rivage, ils virent deux scorpions qui se battaient, ce qui parut à Marius un mauvais présage. Aussi se pressèrent-ils de monter sur un bateau pêcheur pour passer dans l'île de Cercina, qui est à peu de distance du continent; ils avaient à peine levé l'ancre, qu'ils virent des cavaliers arriver à l'endroit même qu'ils venaient de quitter. »

Durant ces vicissitudes, les affaires changeaient en Italie.

L'éloignement de Sylla, l'incapacité d'Octavius, avaient encouragé Cinna à reprendre les projets de Sulpicius[1]. Les nouveaux citoyens accoururent autour de lui, et les riches du parti allèrent lui offrir 300 talents[2]. Qu'il leur ait donné ou vendu son appui, peu importe; en échange de cette protection, ils devaient toujours lui livrer les comices. C'était là le prix réel du marché. Appuyé de plusieurs tribuns[3], il proposa en effet de les répartir dans les 35 tribus, et, dans la pensée que Marius, lui devant son retour dans Rome, deviendrait pour lui un instrument utile, il demanda le rappel des bannis[4]. Le jour du vote, la majorité des tribuns repoussa les lois, et un combat sanglant s'engagea sur le forum entre les anciens et les nouveaux citoyens, commandés, les premiers par Octavius, les seconds par Cinna[5]. Celui-ci, chassé de la place, essaya de soulever les esclaves de la ville[6]. Déjà nous avons vu Caïus Gracchus et les amis ou les chefs des Italiens recourir à cette ressource, comme pour nous donner le droit d'associer ensemble toutes ces misères. Mais Italiens, esclaves, prolétaires, tous ces hommes ne formaient qu'une troupe sans ordre ni discipline. Les anciens citoyens restèrent aisément maîtres de Rome, et le sénat fit déposer le consul fugitif, qui fut remplacé par Corn. Mérula. Cette fois, dix mille hommes avaient péri.

La guerre sociale n'était pas encore terminée, bien que depuis les succès de Sylla les hostilités eussent été sans importance. Les Samnites, les Lucaniens n'avaient pas fait soumission; plusieurs villes de la Campanie résistaient, et Appius Claudius assiégeait Nole. Cinna se présenta aux Italiens comme une victime de son dévouement pour leur cause et en reçut quelques secours en hommes et en ar-

1. Cic., *de Div.*, I, 2; *de Nat. D.*, II, 5; *Philip.*, XIV, 8. — 2. App., *B. C.*, I, 64 : τριακόσια δωροδοκῆσαι τάλαντα. — 3. Cic., *Cat.*, III, 10; *de Nat. D.*, II, 5. Plut., *Sert.*, 4. Cic., *Phil.*, VIII, 2. Liv., *Ep.* 79. — 4. Diod., fr. 119. Liv., 79. Flor , III, 21. — 5. En toute occasion celui-ci se donna pour le patron des nouveaux citoyens ...νεοπολιτίδας, δι' αὐτὰς ὄντες ἐν τοσῷδε κινδύνου. App., *B. C.*, I, 76 et *passim*. — 6. App., I, 65.

gent[1], puis il entraîna les troupes du blocus de Nole, en accusant le sénat d'avoir violé dans sa personne les droits du consulat et ceux des citoyens qui l'avaient élu[2]. Des levées nombreuses faites chez tous les peuples d'Italie[3] accrurent son armée, et la guerre sociale parut recommencer. Quand Marius apprit ces nouvelles, il partit en toute hâte et vint débarquer à Télamone, en Étrurie, avec environ 1000 cavaliers ou fantassins maures et numides, auxquels se joignirent 6000 esclaves, qu'il attira sous ses drapeaux par la promesse de la liberté. Sertorius conseillait à Cinna de ne pas s'associer à cet ambitieux et vindicatif vieillard. Cependant il se montrait si humble, que Cinna crut à son désintéressement, et lui donna le titre de proconsul avec les faisceaux. Couvert d'une mauvaise toge, la barbe longue, les yeux fixés à terre, il semblait encore sous le poids de la proscription. Mais dès qu'il se vit au milieu des soldats, il anima tout de son activité. Quatre armées, sous Marius, Cinna, Sertorius et Carbon, marchèrent sur Rome; les convois furent coupés, Ostie prise; tous les arrivages par le fleuve furent interceptés, et Rome menacée de la famine. Octavius et Mérula y faisaient d'inutiles préparatifs de défense, élargissant le fossé, fermant les brèches, couvrant la muraille de machines, mais refusant, comme on les en pressait, d'armer les esclaves, pour ne pas faire, disaient-ils, ce qu'ils reprochaient à leurs adversaires.

Le sénat avait encore en Italie deux armées et deux généraux : Métellus Pius, qui faisait tête aux Samnites, et Pompéius Strabon, qui, pour tenir les alliés en respect, avait depuis son consulat conservé ses troupes, et peut-être fait massacrer par elles un consul que Sylla lui avait envoyé pour successeur[4]. Quand la guerre civile éclata, Strabon se trouva fort embarrassé; si ses antécédents et ses

1. App., I, 65 : χρήματα συλλέγων. — 2. Voyez dans Appien, *ibid.*, son discours. — 3. Vell. Pat., II., II, 20, porte, avec son exagération habituelle, ces levées à 30 légions, et Appien dit seulement : στρατιὰν συνετέλουν, I, 66. — 4. App., *B. C.*, I, 63. Val. Max., IX, 9, 2.

affections le portaient vers le sénat, il craignait qu'après la victoire, les syllaniens ne voulussent venger sur lui le meurtre du consul. Encore irrésolu, il s'approchait lentement de Rome, lorsque Cinna et Sertorius l'attaquèrent en vue de la porte Colline[1]. On se battit jusqu'à la nuit sans résultat. Quant à Métellus, le sénat l'avait rappelé en lui ordonnant de traiter à tout prix avec les Samnites. Ceux-ci exigeaient le droit de cité pour eux-mêmes et pour leurs alliés, la restitution du butin fait sur eux, la remise de leurs prisonniers, l'extradition de leurs déserteurs. Métellus refusa ; Marius leur fit dire qu'il leur accordait tout, et ils passèrent de son côté. Cependant Métellus put rentrer dans Rome avec ses troupes ; mais un tribun des soldats livra aux marianistes une porte du Janicule. La désertion se mit dans l'armée sénatoriale, découragée par les lenteurs d'Octavius, qui voulait conduire une guerre civile sans s'écarter des prescriptions légales, et décimée par une maladie contagieuse qui enleva près de 20 000 soldats. Les esclaves aussi fuyaient par bandes nombreuses au camp de Marius[2]. Métellus, jugeant la partie perdue, gagna l'Afrique et le sénat se décida à traiter. Il reconnut Cinna pour consul, à la condition qu'il n'y aurait pas de sang versé[3]. Cinna refusa de donner un serment, ajoutant toutefois que pour lui il ne causerait sciemment la perte de personne ; il avertit même Octavius de s'éloigner. Mais les députés avaient vu à côté de lui Marius silencieux et leur jetant des regards farouches : ils retournèrent avec terreur dans la ville.

Cinna et Marius se présentèrent bientôt aux portes. « Une loi m'a chassé, dit Marius, une loi seule peut me permettre de rentrer. » On se hâta de réunir une assemblée ; mais deux ou trois tribus avaient à peine voté que, jetant le mas-

1. Oros., V. 19. Zon., X, 1. L'*Épit.* 79 de Tite-Live place cette affaire plus tard, et sur le Janicule. — 2. Liv., *Ep.* 80. App., I, 69. — 3. App., *ibid.* Les fragments des *Annales* de Granius Licinianus récemment découverts ajoutent quelques détails, mais sans importance, à ce que nous savions déjà de ces événements.

que, il entra entouré des esclaves qu'il avait affranchis. Aussitôt les massacres commencèrent. Octavius fut tué sur sa chaise curule, et l'on planta sa tête sur la tribune aux harangues. L'orateur Marc-Antoine, Crassus, le père du triumvir, et l'un de ses fils, L. et C. Julius Cæsar, Atilus Serranus, P. Lentulus, C. Numitorius, M. Bœbius, les plus grands personnages, périrent Les assassins avaient ordre de tuer tous ceux auxquels Marius ne rendait pas le salut. Un ancien préteur, Ancharius, se présenta devant lui, au moment où il sacrifiait dans le Capitole, il fut tué dans le temple même. Pour quelques-uns, on parodia la justice: Mérula, le consul substitué, et Catulus, le vainqueur des Cimbres, furent cités devant un tribunal. Ils n'attendirent pas le jugement; l'un fit allumer un brasier et périt suffoqué; l'autre se fit ouvrir les veines. A côté du cadavre de Mérula, on trouva une tablette portant qu'avant de se donner la mort il avait eu soin de déposer ses insignes de flamine Diale, suivant les prescriptions du rituel. Les amis de Catulus avaient imploré pour lui Marius sans obtenir d'autre réponse que ces mots : « Il faut qu'il meure. »

Pendant cinq jours et cinq nuits, on tua sans relâche, jusque dans les lieux les plus sacrés, et sur les autels mêmes des dieux. De Rome, la proscription s'étendit sur l'Italie entière; on tuait dans les villes, sur les chemins, et comme défense était faite, sous peine de mort, d'ensevelir les cadavres, ils restaient aux places où ils étaient tombés, jusqu'à ce que les chiens et les oiseaux de proie les eussent dévorés. Les sénateurs avaient seulement ce privilége que leur tête, séparée du tronc, était plantée sur la tribune aux harangues. Cinna et Sertorius se lassèrent les premiers de cette boucherie. Une nuit ils enveloppèrent avec des troupes gauloises 4000 des satellites de Marius, et les tuèrent jusqu'au dernier.

On n'avait pu frapper Sylla à la tête de son armée victorieuse; sa femme même, Métella, avait échappé avec ses enfants. Marius le déclara ennemi public, confisqua ses biens,

et abrogea ses lois[1]. Qu'il fallait que Rome eût encore de force ou ses adversaires de faiblesse, pour qu'elle donnât impunément au monde cet étrange spectacle d'un chef et d'une armée proscrits au moment où ils combattaient les ennemis de leur pays! Assurément aussi l'homme qui, dans une telle situation, ajournait sa vengeance personnelle jusqu'à ce qu'il eût satisfait a la vengeance publique contre l'étranger, n'était pas un homme ordinaire. Marius le savait, et quoiqu'il eût pris avec Cinna, sans élection, le 1er janvier 86, possession du consulat, il s'effrayait d'avoir bientôt à le combattre. La nuit il croyait entendre une voix menaçante lui crier : « Le gîte du lion, même absent, est terrible! » et pour échapper à ces craintes, il se plongea dans des débauches qui hâtèrent sa fin. Pison racontait que, se promenant un soir avec lui et quelques amis, Marius leur parla longtemps de sa vie passée, des faveurs et des disgrâces qu'il avait reçues de la fortune, ajoutant qu'il n'était pas d'un homme sage de se fier davantage à son inconstance. En disant ces mots, ils les embrassa, leur dit adieu, et rentra chez lui pour se mettre au lit, d'où il ne se releva plus. Poursuivi jusqu'à ses derniers moments par des rêves de gloire militaire et des images de bataille, il faisait dans son délire tous les gestes d'un homme qui combat; il se levait sur son séant, commandait la charge, poussait des cris de victoire. Le septième jour il expira, dans sa soixante-dixième année et son septième consulat (13 janvier 86).

Il eut des funérailles dignes de lui. Fimbria traîna à son bûcher le grand pontife Mucius Scævola, coupable d'avoir voulu interposer sa médiation entre les deux partis; et il l'égorgea comme ces victimes humaines qu'anciennement on immolait sur le tombeau des grands. Mucius tomba, mais non blessé à mort. Il guérissait même, quand Fimbria, l'apprenant, le cite en jugement. « Eh! de quoi donc l'accuses-tu? lui demanda-t-on. — Je l'accuse, dit-il, de n'avoir pas reçu le poignard assez avant. » Et il voulait le faire achever. Marius

1. App., I, 71. Plut., *in Mar.*, 43. Liv., *Ep.* 80. Vell. Pat., II, 22.

avait donné l'exemple de ces sacrifices humains. Sur la tombe de Varius, il avait fait couper en morceaux l'ancien censeur L. César [1].

Cet homme fit il plus de bien que de mal à son pays? Un autre, sinon lui, eût vaincu les Cimbres et sauvé l'Italie, et cet autre peut-être n'eût pas, comme lui, chargé d'ans et de gloire, jeté Rome dans la guerre civile; il n'eût pas inauguré le meurtre de classes entières de citoyens comme maxime politique et raison d'État. Sans Marius, Sylla n'eût pas été ce qu'il fut. Nous avons honoré les Gracques malgré leurs fautes; flétrissons ici l'ambition stérile de celui qui ne fut pas même un homme de parti.

Cinna, resté seul, se trouva au-dessous de son rôle. Valérius Flaccus, qu'il substitua à Marius, ne lui apportait ni de grands talents, ni beaucoup de crédit. Après avoir réduit toutes les dettes au quart, il partit pour aller combattre à la fois Sylla et Mithridate. De sa propre autorité, Cinna se continua, pendant les deux années suivantes, 85 et 84, dans le consulat, en se donnant Papirius Carbon pour collègue [2]. Un calme apparent régnait, les meurtres avaient cessé, bien que chaque jour la crainte chassât de l'Italie vers le camp de Sylla ce qui restait encore d'anciens nobles. Les nouveaux quirites, répartis dans les 35 tribus, réduisaient au silence et à l'inaction les tribuns, le sénat et les anciens citoyens, livrant la république à Cinna qui, consul quatre années de suite, sans élections, exerçait une véritable royauté. Ce parti, formé de toutes les classes inférieures de l'État, montrait déjà avec quelle facilité il accepterait un maître, même indigne. La victoire allait lui en donner un plus grand, mais plus terrible : Sylla arrivait.

1. Cic., *pro Rosc.*, 12. Val. Max., IX, 11; IX, 2. — 2. Durant son consulat, Papirius Carbon fit élever, en vertu d'un sénatus-consulte, une statue équestre à Marius. Vaillant, *Numism.*

CHAPITRE XXIII.

SOULÈVEMENT DES PROVINCES, GUERRE DE MITHRIDATE (88-84.)

L'esprit insurrectionnel qui agitait toutes les classes opprimées avait aussi gagné les provinciaux, et cette disposition fit la moitié des succès de Mithridate. Nous avons montré ailleurs l'organisation des provinces et dit quel était le droit; voyons le fait.

Appien, rappelant le traité favorable accordé par Gracchus aux Celtibériens, ajoute : « Mais quand le sénat accorde des priviléges à quelque peuple, il y met toujours cette condition, que ces priviléges n'auront de force qu'autant qu'il plaira au peuple romain [1]. » En d'autres termes, malgré les distinctions que nous avons établies, il n'y avait qu'une chose dont les provinciaux ne pouvaient jamais douter, c'était de l'autorité absolue de Rome et de l'omnipotence du proconsul, son représentant [2]; de sorte que leur condition dépendait bien moins des lois que du caractère de l'homme qui venait chez eux exercer le droit du glaive. Était-il intelligent, honnête et bon, la province prospérait; dur, avide, elle gémissait sous la plus révoltante oppression.

« Les villes, écrit Cicéron à son frère, gouverneur de la

1. Δίδωσι δ' ἡ βουλὴ τὰς τοιάσδε δωρεὰς, ἀεὶ προστιθεῖσα, κυρίας ἔσεσθαι μέχρις ἂν αὐτῇ καὶ τῷ δήμῳ δοκῇ. App., *II.*, XLIV. — 2. *Prætor improbus cui nemo intercedere possit.* Cic., *in Verr.*, II, 12. La condition des provinciaux était exprimée par ces mots : *in arbitratu, ditione, potestate, amicitiave. P. R.* (*Lex. Repet.* V. 1.)

province d'Asie, ne contractent plus de dettes. Plusieurs se sont vues par vos soins soulagées de l'énorme fardeau des anciennes; nombre de cités presque désertes vous doivent leur renaissance. Plus de séditions, plus de discordes populaires. L'administration revient aux mains de la classe éclairée [1]. La Mysie est purgée de brigands; par toute la province les meurtres sont réprimés et la paix est affermie; la sécurité est ramenée sur les chemins et dans les campagnes, et qui plus est dans les villes et dans les temples, où le vol et le pillage s'exerçaient avec plus d'audace encore et de succès. Les charges et les tributs sont plus équitablement répartis. Votre personne est toujours accessible. Le pauvre et le faible sont admis à votre tribunal et dans votre demeure. Rien enfin dans vos actes n'est dur ni blessant [2]. Pendant trois années vous avez gouverné l'Asie sans qu'aucune des nombreuses tentations qu'offre cette province, ni les tableaux, ni les meubles précieux, ni les rares étoffes, ni l'attrait de la beauté, ni l'appât des richesses, vous ait fait un seul instant oublier la sévérité de vos principes. » Dans ces éloges, qui n'étaient que des conseils déguisés, Cicéron traçait le portrait d'un gouverneur tel que la république en a bien peu connu; ailleurs il a montré ce qu'étaient la plupart des maîtres du monde, en immortalisant l'infamie d'un d'entre eux.

Le préteur Dolabella partant pour la Cilicie, sa province, emmena avec lui comme lieutenant C. Licinius. A Sicyone, en Achaïe, Licinius demande de l'argent au premier magistrat de la ville, et sur son refus il l'enferme dans une chambre, où il fait allumer un grand feu de bois vert et humide; puis il se dédommage en enlevant dans toute la province les plus belles statues et les meilleurs tableaux. A Athènes il pille, de compte à demi avec son préteur, le temple de Minerve, et à Délos celui d'Apollon; à Chios, à Érythrée, à Halicarnasse, à Ténédos, à Aspende de Pamphylie, tout le long de sa route, mêmes rapines. Samos

1. *Ut civitates optimatium consiliis administrarentur.* — 2. *Ep. ad Quint.*, I, 1, 8 et 2.

avait un temple vénéré de l'Asie entière; il pille et le temple et la ville. Les Samiens se plaignent au gouverneur d'Asie; on leur répond que c'est à Rome qu'ils doivent porter leurs griefs. Perga avait une statue de Diane toute couverte d'or, il l'arrache; Milet lui donne pour l'escorter un de ses plus beaux navires, l'un des dix qu'elle devait à la république, il le garde et le vend. A Lampsaque, il veut ravir la fille du premier citoyen de la ville; son père, son frère osent la défendre; dans la lutte un licteur est tué. Licinius se saisit de ce prétexte, les accuse tous deux d'attentat à sa vie, les cite tous deux devant le gouverneur, intervient au procès, à la fois comme témoin et comme juge, et le père et le fils ont la tête tranchée sur la place publique de Laodicée. Cependant il n'avait encore aucune charge publique; que fut-ce quand Dolabella l'eut pris pour proquesteur! La Milyade, la Pamphylie, la Lycie, la Pisidie, furent accablées de réquisitions de blé, de cuirs, de sacs, d'habits de matelots : il est vrai qu'il y avait des dispenses pour tous ceux qui les pouvaient payer. Dolabella lui-même accusa son proquesteur d'avoir réalisé un bénéfice de 2 567 000 sesterces; aussi fut-il en état d'acheter la préture. Après avoir pendant une année vendu à Rome la justice, il partit pour la Sicile, la province la plus voisine et d'ordinaire la plus doucement traitée, parce qu'elle était remplie de citoyens. Avant même de débarquer, il cite un habitant d'Halésa pour une succession, et celui-ci ne se tire de ses mains qu'au prix de 1 100 000 sesterces, de ses plus beaux chevaux et de tout ce qu'il avait d'argenterie et de tapis précieux. D'autres affaires semblables lui rapportèrent jusqu'à quarante millions de sesterces. Il vendait tout, la justice, les charges; se jouant des lois, de ses propres édits, de la religion, de la vie, de la fortune, et surtout de la résignation des provinciaux. Pendant trois ans, pas un sénateur des soixante-cinq villes de la Sicile ne fut élu gratuitement. Une fois, pour un mince profit il retrancha un mois et demi de l'année, déclarant que le jour des ides de janvier était le jour des calendes de mars.

Un juge de Centuripa avait prononcé contrairement à ses desirs ; il cassa son jugement, lui défendit de siéger au sénat de sa ville, de paraître dans les lieux publics, et déclara qu'il ne lui donnerait action pour aucune affaire, qu'il ne l'autoriserait pas à poursuivre pour injure quiconque l'aurait frappé. Les habitants d'Argyra, trop lourdement imposés, osèrent réclamer ; leurs députés manquèrent périr sous les verges, et la ville paya au préteur, en outre de ses dîmes, quatre cent mille boisseaux de blé et soixante mille sesterces. A Etna, ses agents arrachèrent aux laboureurs, en outre de la dîme, trois cent mille boisseaux ; à Léontium, à Herbite, quatre cent mille [1]. Comme Darius ou Xerxès, il donnait des villes à ses amis : Lipari à un compagnon de table, Segeste à la comédienne Tertia, Herbite à Pippa, le scandale de Syracuse. Aussi ses exactions dépeuplèrent les campagnes. A son arrivée, il y avait sur le territoire de Léontium quatre-vingt-trois fermes ; la troisième année de sa préture, il n'y en avait plus que trente-deux ; à Motyca, le nombre était tombé de cent quatre-vingt-huit à cent un ; à Herbite, de deux cent cinquante-sept à cent vingt ; à Argyrone, de deux cent cinquante à quatre-vingts. Dans toute la province, plus de la moitié des terres labourables furent abandonnées : il semblait que la guerre et la peste, tous les fléaux réunis, avaient passé sur l'île. Et lui, couché dans sa litière sur des roses de Malte, une couronne de fleurs sur la tête, une autre au cou, il traversait, au milieu de muettes malédictions, ces campagnes désolées [2].

Pour les approvisionnements de Rome, il avait reçu du trésor trente-sept millions de sesterces ; il garda l'argent et envoya les grains qu'il avait volés. Pour sa maison, les pro-

1. Pison renouvela dans la Macédoine, la Béotie, la Chersonèse et à Byzance, les exactions de Verrès au sujet des blés : *Unus æstimator, unus venditor, tota in provincia, per triennium, frumenti omnis fuisti.* Cic., *in Pis.*, 35. — 2. La Sicile échappa cette fois à un impôt dont Fontéius frappa sa province, la Narbonaise. Il avait mis un droit sur les vins à l'entrée des villes et à la sortie de la province, quatre deniers par amphore à Toulouse, trois victoriats à Crodunum, six deniers à la sortie. Cic., *pro Font.*, 8.

vinciaux devaient lui fournir des vivres, que le sénat payait[1]. Le blé valait deux ou trois sesterces, il en fixe le prix à douze, exige cinq fois plus qu'on ne lui en devait, puis s'en fait donner la valeur en argent[2].

Un autre fléau pour les provinces, c'est que Licinius était artiste, antiquaire, amateur de toute curiosité et de toute belle chose. Malheur à l'hôte qui le recevait; il était dévalisé. Un jour il passe près d'une ville située sur une hauteur et qui avait jusque-là échappé à ses rapines. Il arrête sa litière au pied de la montagne, se fait apporter toute l'argenterie du lieu, choisit ce qui lui plaît, l'emporte, et charge le magistrat de donner à ceux qu'il dépouille quelque menue monnaie qu'il ne lui rendit même pas. Le roi de Syrie, Antiochus, traverse sa province avec de magnifiques présents qu'il destinait au Capitole, il les lui enlève; le roi se plaint, proteste, mais n'obtient pas plus justice que le dernier des provinciaux. Pendant huit mois, nombre d'orfèvres travaillèrent dans le palais d'Hiéron, seulement pour rajuster et repolir les ouvrages d'or qu'il avait volés, et la douane de Syracuse constata que, par ce seul port, il avait, en quelques semaines, fait sortir de l'île des objets valant douze cent mille sesterces. Notre préteur faisait aussi une collection d'antiques, et pas une coupe, pas un anneau, surtout pas une statue remarquable, ne lui échappaient. La Diane de Ségeste et la Cérès d'Enna étaient l'objet de la dévotion générale; de Rome même on venait sacrifier à leurs autels. A ce titre, elles méritaient de figurer dans ses jardins ou son musée, il les enleva. Presque toutes les statues que Scipion avait renvoyées de Carthage aux Siciliens leur furent ainsi une seconde fois ravies.

On était au plus fort de la guerre contre les esclaves. Les pirates couvraient la mer; il équipa une flotte; il demanda

1. On appelait cela *vasarium*. Le sénat donna à Pison 18 millions de sesterces, *quasi vasarii nomine*. Cic., *in Pis.*, 35. — 2. Les Siciliens demandèrent, pour échapper aux exactions du *blé estimé*, qu'on leur permît de fournir gratuitement le blé de la maison du préteur. Cf. Cic., *in Verr.*, III, 86. *Frumentum... gratis dare.... hoc.... aratoribus... petendum fuisse.*

aux villes des navires, des matelots, des armes, des provisions, mais pour tout vendre, vivres, congés, exemptions de service; et l'on put voir des soldats romains réduits à se nourrir, au milieu de la plus fertile province, de racines de palmier. La première fois que cette flotte, vide de soldats et d'armes, sortit du port, elle fut battue, et ce gardien sévère de l'honneur du drapeau fit frapper de la hache tous les capitaines. Ses licteurs vendirent encore aux parents la grâce de tuer d'un seul coup les victimes. Un dernier fait résumera tous les autres. Un citoyen romain, Gavius, faisait le négoce à Syracuse, il le jette dans les Lautomies; Gavius s'en échappe, court à Messine, annonçant qu'il va à Rome accuser le préteur; mais celui-ci l'arrête, le fait battre de verges par tous ses licteurs à la fois, puis il ordonne que sur le rivage, en face de l'Italie, en face des lois et de la liberté, on dresse une croix et qu'on l'y attache. Au milieu des tortures, dans les angoisses de la mort, le malheureux ne poussait pas un gémissement, ne jetait pas un cri; seulement on l'entendait répéter : *Sum civis romanus*, et le préteur qui lui criait : « Vois de là-haut l'Italie! vois ta patrie! vois les lois et la liberté! »

Ce Caïus Licinius s'appelait aussi Verrès, et ce nom est celui du plus avide concussionnaire que l'histoire connaisse, je le sais; mais j'ajoute, ou plutôt Cicéron le dit lui-même, que les gouverneurs coupables étaient nombreux, impunis; et Verrès ne fut possible que parce que cent autres l'avaient précédé; entre eux et lui, il y avait à peine la différence du moins au plus. « Combien, s'écrie l'orateur, n'y a-t-il pas eu de magistrats prévaricateurs en Asie, combien en Afrique, combien en Espagne, combien dans la Gaule, en Sardaigne! » Plusieurs furent accusés, quelques-uns condamnés, comme Dolabella et Calidius, qui payèrent chacun une amende de trois millions de sesterces; « Misère, disait Calidius, pour laquelle je ne comprends pas qu'on puisse honnêtement condamner un ancien préteur. » Mais le plus grand nombre échappait, car le successeur d'un magistrat accusé étouffait les plaintes des provinciaux, ar-

rêtait les témoins, priait, menaçait, et, par la crainte d'une nouvelle tyrannie, faisait garder sur l'ancienne un prudent silence[1]. « Les droits de nos alliés ! dit Cicéron, mais il ne leur est même pas permis de déplorer leurs malheurs[2]. » Quelquefois la province se désarmait à l'avance par ses lâches flatteries. Verrès n'eut-il pas des statues dans toutes les villes de Sicile, un arc de triomphe à Syracuse avec le titre de Sauveur, et des statues équestres à Rome même, érigées, disait l'inscription, par la reconnaissance des Siciliens[3] !

Verrès cependant n'avait pas épuisé tous les genres d'exactions. Un consul, Manius Aquilius, vendit à Mithridate V la Phrygie[4]. Pour deux cents talents, un autre gouverneur, Pison, reconnut aux Apolloniates le droit de ne pas payer leurs dettes, puis il laissa agir les créanciers[5]. Il vendit plus cher, trois cents talents, au roi Cotys, la tête d'un chef thrace, venu près de lui comme ambassadeur. Aussi faut-il vanter sa modération quand on voit qu'il ne tira que cent talents de l'Achaïe, sous forme de dons personnels. Il est vrai qu'il se dédommageait par mille industries diverses : sous prétexte de fabriquer des boucliers et des armes, il réunit tous les drapeaux de sa province et les vendit. Dans son armée, tous les grades, jusqu'à celui de centurion, étaient à l'encan. Flaccus faisait payer aux villes d'Asie l'entretien d'une flotte qui n'existait pas ; Fontéius mettait à son profit un impôt sur les vins de la Narbonaise[6], et Émilius Scaurus, en me-

1. Voyez dans les *Verrines* quelles entraves Métellus, homme intègre cependant, apporta aux investigations de Cicéron. A coup sûr, un homme moins actif, moins dévoué, moins avide d'une cause qui devait avoir tant de retentissement, y eût renoncé. I, *in Verr.*, I, 10. — 2. *Verr.* II, 27. — 3. Pison aussi se fit élever des statues dans ses provinces. Cf. Cicéron, *in Pis.*, 38. Aussi les Siciliens demandèrent-ils au sénat qu'il leur fût défendu d'élever des statues à leurs gouverneurs avant qu'ils fussent sortis de charge. — 4. App., *B. M.*, 12. — 5. Cic., *in Pis.*, 35. C'était le fils d'un autre Pison qui, pendant la guerre sociale, avait fait des gains énormes à Rome même, sur la fabrication des armes. Cic., *in Pis.*, 36. — 6. Cf. *pro Flacco et pro Fonteio*. Pison imposait tout. *Singulis rebus quæcumque venirent certo portorio imposito. In Pis.*, 36. Voyez le résumé que fait Cicéron de l'administration de ce gouverneur : *Achaia exhausta ; Thessalia vexata ; laceratæ Athenæ ; Dyrrachium et Apollonia exinanita ; Ambracia direpta ; Partini*

naçant de la guerre un prince arabe, lui arrachait trois cents talents[1].

Ces exactions dataient de loin. Au temps de la guerre de Persée, on avait vu les consuls et les préteurs piller à l'envi les villes alliées, et en vendre les citoyens à l'encan ; ainsi à Coronée, à Haliarte, à Thèbes, à Chalcis. La stérile Attique fut condamnée à fournir cent mille boisseaux de blé. Abdère en donna cinquante mille, plus, cent mille deniers ; et, comme elle osa réclamer auprès du sénat, Hostilius la livra au pillage, décapita les chefs de la cité, et vendit toute la population. Un autre préteur, Lucrétius, plus coupable encore, fut accusé à Rome. « Il serait injuste, dirent ses amis, d'accueillir des plaintes contre un magistrat absent pour le service de la république ; » et l'affaire fut ajournée. Cependant Lucrétius était alors près d'Antium, occupé à décorer sa villa du produit de ses rapines, et à détourner une rivière pour la jeter dans son parc Il fut moins heureux une autre fois ; on le condamna à une amende d'un million d'as ; puis le sénat donna aux envoyés des villes quelques milliers d'as en présent, et tout fut dit[2].

Quand Cicéron prit possession de son gouvernement de Cilicie, qu'Appius venait de quitter, il ne trouva partout que populations éplorées et gémissantes : « on eût dit qu'une bête féroce, non un homme, avait passé par là ». Cependant, de cette province ruinée, abîmée à ne s'en relever jamais,

et Bullienses illusi ; Epirus excisa : Locri, Phocii, Boeotii exusti ; Acarnania, Amphilochia, Perrhaebia, Athamanumque gens vendita : Macedonia condonata barbaris : Aetolia amissa ; Dolopes finitimique montani oppidis atque agris exterminati. In Pis., 40. Il répète ces accusations dans le *Pro domo*. — 1. Joseph., *Ant. Jud.*, XIV, 5, § I. — 2. Un autre genre d'exactions pesait sur les alliés : à chaque victoire les généraux exigeaient d'eux des couronnes d'or. Les consuls qui commandèrent en Grèce et en Asie, de 200 à 188, se firent donner 633 couronnes d'or, ordinairement du poids de douze livres ; et s'ils vouaient durant les combats des jeux ou des temples, ils n'oubliaient pas de prélever dans leurs provinces les fonds nécessaires. Avec l'argent fourni par les alliés, Fulvius et Scipion célébrèrent des jeux qui durèrent dix jours. L. XXXIX, 22. Athénée, frère d'Attale, donna, en 186, au sénat, une couronne d'or du prix de 15000 pièces d'or. Les Étoliens offrirent à Fabius une couronne de 15 talents. Polybe, XXII, 13.

il sut tirer lui-même en douze mois, *salvis legibus*, deux millions deux cent mille sesterces[1].

Par ce que le plus honnête homme put faire sans blesser les lois, et par ce qu'il excuse, jugeons de ce que les peuples souffraient : « Il demande de l'argent au magistrat de Sicyone; je ne lui en fais pas un crime, d'autres en ont demandé comme lui. Le magistrat n'en donnant pas, il le punit, cela est odieux; mais cela n'est point sans exemple[2]. Vous avez affiché dans votre province que vous étiez à vendre, et ceux-là l'ont emporté sur vous qui vous ont le mieux payé. Eh bien, je vous le passe. Peut-être quelque autre a-t-il fait comme vous[3]. Vous avez condamné à Syracuse un homme qui était à Rome; mais je ne m'arrête pas à cela, car on peut recevoir une déclaration contre un absent. aucune loi, dans les provinces, ne s'y oppose[4]. » Ailleurs aussi, il accepte sans trop se plaindre les exactions que les préteurs commettent sous prétexte du blé qui leur est dû; pratique, ajoute-t-il, fort en usage en Espagne et en Asie, que l'on peut blâmer, mais que l'on ne saurait punir. Cependant, à force d'énumérer ces crimes et d'entendre le consul Hortensius répéter qu'ils ne sont pas nouveaux, que d'autres ont agi ainsi, ont fait pis encore[5], il s'anime lui-même et trouve ces belles paroles : « Nos provinces gémissent, les peuples libres se plaignent, les rois crient contre notre avidité et nos injustices. Jusqu'aux rives lointaines de l'Océan, il n'y a pas un lieu si obscur, si caché qu'il soit, où n'aient pénétré les déréglements et l'iniquité de nos concitoyens. Ce n'est plus la force, ce ne sont plus les armes, ni les guerres des nations qui pèsent aujourd'hui sur nous, mais leur deuil, mais leurs larmes et leurs

1. *Ep. Fam.*, V. 20 Dans cette lettre il est question de complaisances que nous appellerions aujourd'hui d'un autre nom. Cependant Cicéron avait pris pour modèle l'intègre Mucius Scævola. — 2. *In Verr.*, I, 17. — 3. *Verr.*, II, 32. — 4. *Ibid.*, II, 41. Tels étaient l'incertitude des règles et l'arbitraire laissé aux gouverneurs, que leurs édits pouvaient varier, même sur cette importante question : les Grecs pourront-ils être jugés d'après leurs lois ou d'après la loi romaine? — 5. *Fecisse alios.... fecerunt alii alia quam multa. Verr*, III, 88.

gémissements.... Qu'on dise encore que cet homme a fait comme d'autres : sans doute il ne manquera pas d'exemples; mais si les méchants s'appuient sur les méchants pour échapper à la justice, je dis qu'à la fin la république aussi trouvera sa ruine. »

Les gouverneurs volaient en grand, et dans cette curée des provinces ils laissaient à leurs subalternes bien des profits encore honnêtes. Celui-ci abandonnait à ses lieutenants le choix des quartiers d'hiver, dont les villes achetaient à grands frais l'exemption[1]; tel autre, à ses tribuns, le soin de veiller aux réparations des routes qu'on ne réparait pas, ou qu'on réparait mal, si l'on savait s'entendre avec les inspecteurs des travaux. Il n'y avait pas jusqu'aux affranchis, jusqu'aux esclaves du préteur, dont on n'achetât bien cher la faveur. Quand Verrès eut jeté en prison les capitaines syracusains, leurs parents accoururent pour recueillir au moins leur dernier soupir; mais Sestius le licteur était là, mettant un prix à chaque larme, tarifant chaque douleur. Pour entrer, il faut tant; pour introduire des vivres, tant. Personne ne refusait. « Mais combien donneras-tu pour que, du premier coup, j'abatte la tête de ton fils, pour qu'il ne sente pas la hache, pour que je ne le fasse pas souffrir? Combien pour ensevelir son cadavre, au lieu de le jeter aux bêtes? » On payait encore[2].

Après le gouverneur et les agents venaient les publicains, autre tyrannie plus dure que la première. Celle-ci, en général, ne frappait que les communautés; la seconde atteignait les individus, même les plus obscurs.

Si du moins elles se fussent l'une l'autre combattues ! Mais presque toujours il y avait accord entre elles. Quand, par miracle, les publicains ne demandaient rien au delà de

1. *Magnas pecunias dabant*.... Cypre donnait annuellement, pour cela seul, 200 talents attiques. Cic., *ad Att.*, V, 21. — 2. Voyez l'effroyable situation de l'Asie pendant la dernière guerre contre Mithridate : τὴν ἐπαρχίαν,... ἄῤῥητοι καὶ ἄπιστοι δυστυχίαι κατεῖχον ὑπὸ τῶν τελωνῶν καὶ τῶν δανειστῶν πορθουμένην καὶ ἀνδραποδιζομένην πιπράσκειν ἰδίᾳ μὲν υἱοὺς εὐπρεπεῖς θυγατέρας τε παρθένους, δημοσίᾳ δ' ἀναθήματα, γραφάς, ἱεροὺς ἀνδριάντας ἀναγκαζομένων. Plut., *Lucull.*, 20.

ce qui leur était dû, un gouverneur cupide leur forçait la main, et les associait à ses rapines, afin d'augmenter ses chances d'impunité[1]. Si le gouverneur était intègre, c'étaient les publicains, surtout depuis qu'ils étaient juges à Rome, qui menaçaient, qui entraînaient. La probité devenait un crime. En l'année 92, le stoïcien Rutilius, ancien consul, et l'un des plus vertueux citoyens de ce temps, osa prendre, contre les publicains, la défense de la province d'Asie, où il avait été questeur sous Mucius Scævola. Son administration et celle de son général y avaient laissé de tels souvenirs que tous les ans on célébrait en leur honneur une fête *Mucia*, la fête de l'intégrité et de la sagesse. Les publicains, offensés de cette intervention, lui intentèrent aussitôt une action de péculat et furent à la fois accusateurs, témoins et juges. Malgré Mucius Scævola, malgré Crassus et Antoine, malgré tout ce qu'il y avait encore de citoyens honnêtes, il fut condamné, et mourut à Smyrne, en exil[2].

Cicéron, le grand ami des publicains, disait lui-même : « Si on ne leur résiste, il faudra voir périr ceux que nous devons défendre; » et il montre cet esprit de corps allant jusqu'à former une conjuration permanente : « C'était pour eux, disait-il, une règle invariable que celui qui avait jugé un chevalier digne d'essuyer un affront, devait être jugé par tout l'ordre digne d'éprouver une disgrâce[3]. » Et ailleurs : « Pour contenter les publicains sans ruiner les alliés, il faut une vertu toute divine[4]. »

Quand les provinciaux avaient répondu à toutes les exigences des gouverneurs, de leurs agents et des publicains, quand ils avaient payé tous les impôts, fourni toutes les corvées, satisfait à toutes les réquisitions[5], ils n'en avaient pas fini avec l'avarice romaine; il fallait encore recevoir avec

1. Voyez l'accord entre Verrès et les fermiers de la douane et de la dîme, dans les *Verrines*, *in Verr.*, II, 70, 75. — 2. Diodore, XXXVII, 5. Val. Max., VI, 4, 4. Liv., *Ep.*, 70. Vell. Pat., II, 13. — 3. *In Verr.*, III, 41. — 4. Lettre à Quint., I, 1, 11. En Italie même il fallut supprimer le *portorium*, moins à cause de l'impôt que pour mettre un terme aux exactions des publicains. — 5. L'Etat fournissait les chevaux et les tentes ; mais les villes devaient l'hospitalité. Il leur fallait aussi fournir des moyens de transport

de grands et coûteux honneurs les nobles qui traversaient leurs villes; entretenir par des dons renouvelés le zèle des patrons; prévoir de loin les élections et gagner d'avance le futur élu. L'édilité menait à la préture, au consulat. C'était à qui s'attacherait les édiles en leur faisant, pour les jeux qu'ils devaient au peuple, les plus magnifiques présents. La province d'Asie dépensait pour cela seul chaque année deux cent mille sesterces[1]; et quelquefois, afin d'ajouter aux plaisirs du peuple-roi, un gouverneur envoyait aux édiles ses amis, comme Pison à Clodius, 600 provinciaux pour combattre et mourir sous la dent des lions et des panthères[2].

Ce n'était là que le malheur d'un petit nombre; l'usure pesait sur tous. Dans la Narbonaise, il ne se remuait pas un écu sans un citoyen romain; il ne circulait pas une pièce d'argent qui ne fût portée sur les livres des négociants dont la province était remplie; toutes les affaires étaient entre leurs mains[3], et ils avaient pour l'usure une si vieille expérience, qu'il n'y a pas à s'étonner si le taux légal était de 12 pour 100, si l'intérêt, même quand le créancier était Brutus, montait à 48 pour 100[4]. Les Allobroges devaient à Fontéius, ou à ses prête-noms, trente millions de sesterces; nous avons vu Apollonie donner deux cents talents pour ne pas payer ses dettes. Presque toutes les villes de la Carie étaient débitrices d'un certain Cluvius de Pouzzole; Salamine en Cypre, de Scaptius, prête-nom de Brutus[5]. Ce Scaptius, pour se faire payer, se fit donner par le gouverneur le commandement d'un corps de cavalerie, enferma

aux lieutenants soudainement envoyés par le général, aux sénateurs en légations libres, etc. Cf. Liv., XLII, 1. — 1. Cic. à Quint., I, 1, 9. — 2. Cic., *in Pis.*, *de Prov. cons.* Voyez dans les lettres de Cicéron les pressantes sollicitations de l'édile Célius, pour avoir des panthères de Cilicie. *Fam.*, VIII, 9, et ailleurs. — 3. Cic., *pro Fonteio*, I. — 4. Lettre de Cicéron à Atticus, VI, 1. Cicéron lui-même permit aux débiteurs d'exiger beaucoup plus, et valida les conventions les plus usuraires, quand le débiteur ne payait pas au jour fixé. — 5. Sardes devait de grosses sommes à Annéius (Cic., *Fam.* XIII, 55), Nicée à Pinnius (XII, 61), Parium à un autre, etc. La loi Gabinia défendit aux alliés d'emprunter à Rome, mais on obtenait avec la plus grande facilité des décrets du sénat qui dispensaient de la loi. Cf. Cic., *ad Att.*, VI, 1.

le sénat de Salamine dans sa curie, et l'y tint si longtemps, que cinq sénateurs moururent de faim. Qu'était-ce, il est vrai, que le sénateur d'une ville alliée? qu'était-ce que le plus recommandable des provinciaux, même à côté du dernier et du plus misérable des citoyens[1]? Toutes les taxes de la Cappadoce, plus de trente-trois talents par mois, ne suffisaient pas à payer les intérêts de l'argent que Pompée avait prêté à Ariobarzane, et Ariobarzane avait d'autres créanciers, Brutus surtout, qui le pressait impitoyablement et qui lui arracha cent talents en un an. « Aussi, disait Cicéron, il n'y a pas de roi plus pauvre ni de royaume plus misérable. » Celui de Bithynie n'était pas moins obéré. Pour en tirer quelque chose, ses créanciers, tous chevaliers romains, députés du sénat, généraux, etc., le forcèrent de ravager la Paphlagonie, au risque d'attirer sur lui une guerre terrible[2]. Quelques années plus tôt, au temps de l'invasion des Cimbres, Marius lui avait demandé des troupes auxiliaires; le roi lui répondit: « La Bithynie est déserte et ruinée. Mes sujets! demandez-les aux publicains, qui les ont réduits en servitude et les ont emmenés çà et là, dans vos provinces[3]. » « Où sont, s'écrie Cicéron, les richesses des nations maintenant réduites à l'indigence? Qu'avez-vous besoin de chercher, quand vous voyez Athènes, Pergame, Cizyque, Milet, Chios, Samos, l'Asie entière, l'Achaïe, la Grèce et la Sicile, enfermées dans les villas dont se couvrent nos campagnes[4]? »

Elles y étaient en effet, car, après avoir pris l'or pour leurs plaisirs et pour leur train royal, ces hommes qui avaient déifié, jusqu'au pillage, *Jupiter Prædator*, voulaient des statues pour leurs jardins, des tableaux pour leurs portiques, des livres[5], des objets rares et précieux pour leurs

1. Cic., *Pro Font.* — 2. App., *B. M.*, 11. — 3. Diod. XXXVI, 3. — 4. *Difficile est dictu, Quirites, quanto in odio simus apud exteras gentes, propter eorum, quos ad eas per hos annos cum imperio misimus, injurias ac libidines.* Cic., *Manil.* 22. — 5. Paul-Émile rapporta tous les livres de Persée. Plut. *in Æmil.:* Sylla, la bibliothèque d'Appelicon de Téos, où se trouvaient les seuls manuscrits qui existassent des œuvres d'Aristote et de Théophraste.

bibliothèques et leurs musées. Les peuples voyaient ainsi partir vers Rome et les villas du Latium leurs trophées, les monuments de leur histoire[1], les images de leurs grands hommes et de leurs dieux. C'est au pied des monuments de la gloire nationale, en face des héros dont les statues se dressent sur les places publiques que les citoyens s'animent au dévouement et au sacrifice. En portant leurs mains avides sur ces objets sacrés, les Romains énervaient les peuples autant que par les massacres des champs de bataille. Dans leurs villes dépeuplées de ces hôtes illustres, les vaincus se trouvèrent comme des hommes déshérités de la gloire paternelle, privés des traditions domestiques, sans passé, sans avenir; et lorsqu'il y en eut parmi eux qui se sentirent du talent ou de l'ambition, ils quittèrent ces cités appauvries et languissantes pour chercher sur un plus grand théâtre les applaudissements et la fortune. L'Achéen Polybe vécut à Rome comme l'Africain Térence. De là la torpeur qui engourdit le monde romain, excepté Rome, gouffre immense où tout arrivait et se mêlait. Déjà du fond de l'abîme s'était élevée la grande voix des Gracques, pour demander compte à ces nobles de leur avidité et de leur tyrannie. Elle avait été étouffée dans le sang. Cicéron, on vient de le voir, retrouva après eux d'éloquentes mais inutiles paroles.

Ce n'est pas que les lois manquassent pour la protection des provinciaux. La répression des exactions avait même été le motif d'une révolution judiciaire à Rome, où dans l'origine les sujets n'avaient de recours qu'auprès du sénat, qui souvent étouffait l'affaire. En 149, le tribun Calpurnius Pison avait provoqué l'établissement d'un tribunal permanent, investi du droit, jusque-là exercé par le peuple seul, de juger les concussionnaires[2]. Les alliés ne pouvant

1. Paul-Émile avait oublié à Dion les statues qu'Alexandre avait fait élever à ceux de ses gardes morts au passage du Granique; Métellus les prit. — 2. Cic. II, *in Verr.*, III, 84; IV, 24. *Brut.*, 27; *de Offic.*, II, 21. La loi Junia, vers 125, aggrava la pénalité fixée par la loi Calpurnia; les lois Acilia (époque incertaine), Servilia (entre 106 et 100), modifièrent la procédure. Cf. Klenze, *Frag. legis Serviliæ repetundarum*, et Walter, *Gesch. des römischen Rechts*, t. II, p. 439 et sqq.

accuser eux-mêmes, il leur fallait trouver un citoyen qui consentît à parler pour eux. Si la cause prêtait, si le prévenu avait des ennemis, s'il se trouvait un jeune noble ayant besoin de faire du bruit pour attirer sur son nom les yeux du peuple, ils avaient bien vite un patron. Alors l'action s'engageait, et le forum retentissait des accents indignés de l'orateur qui n'avait point assez de colère pour les violences de l'accusé, assez de larmes pour la misère des provinciaux. Le coupable était condamné, surtout si ce jour-là sa condamnation était utile à un parti ou à un personnage puissant; mais avant le prononcé de la sentence, cet homme qui s'était joué de la vie, de l'honneur, de la fortune des alliés, partait pour les délicieux ombrages de Tibur ou de Préneste, laissant aux plaignants quelques sesterces en indemnité[1]. C'était un exil; la justice romaine était satisfaite, et les députés n'avaient plus qu'à retourner vers leurs commettants pour compter avec eux ce que coûtait à la province leur longue et inutile ambassade. Heureux quand ils ne voyaient pas quelque jour leur éloquent défenseur, ayant oublié son indignation d'emprunt, venir les gouverner avec la même avidité et les mêmes violences!

Le second des Gracques avait fait décréter que les gouvernements seraient tirés au sort pour empêcher les consuls en charge de se faire assigner par le sénat une province à leur convenance, celle qui prêtait le plus au pillage ou à l'ambition militaire[2]. Il espérait qu'ainsi l'intérêt seul de l'État, non celui des élus, serait désormais consulté. Mais pour les Pison et les Gabinius, toute province était à leur convenance, parce que dans toutes ils trouvaient à piller.

Plus tard le sénat avait essayé d'un autre moyen. En dé-

1. Il y eut d'abord simple restitution : depuis la loi Servilia, restitution au double [*frag. legis Serv.*, c. 18]; d'après la loi Cornelia, au quadruple. Ascon. *ad* Cic., I, *in Verr.*, 17. Sous l'empire, la peine ordinaire fut la relégation. Pl., *Ep.*, II, 12; Tacite, *passim*. — 2. Cic., *de Prov. cons.*, II, 15; *pro domo*, 9. Sall., *Jug.*, 22. Le sénat décidait d'abord quelles provinces seraient consulaires; ensuite les consuls tiraient au sort celle des deux que chacun aurait. Une loi Pompeia, de l'an 52, décida qu'on n'aurait de gouvernement que cinq ans après être sorti de charge.

clarant qu'on n'obtiendrait une province que cinq ans après être sorti de charge, il espérait que dans l'intervalle les appétits s'apaiseraient; l'attente les rendit plus violents.

En l'an 108 (?), au moment où la vénalité et la honte des grands dans la guerre de Jugurtha venait de rendre la voix au tribunat plébéien, une loi *Servilia* avait promis le droit de cité à quiconque pourrait convaincre un magistrat romain de concussions[1]. La prime offerte était brillante, mais que de dangers si on ne réussissait pas ; que de dangers encore si on réussissait!

Tout était donc impuissant : les lois, les tribunaux, comme l'éloquence indignée du grand orateur. Nul n'a trouvé de plus sévères paroles contre le régime proconsulaire et ce patriciat hautain qui avait bien su conquérir le monde, parce que les aristocraties militaires sont le gouvernement le plus propre aux desseins lentement médités et suivis avec persévérance, mais qui ne sut pas l'administrer, parce qu'il n'y en a point de plus avide, de plus oppresseur, de plus insultant[2]. Malheureusement Cicéron, qui voyait si bien le mal, ne comprit pas qu'il n'y aurait de terme à tant d'iniquités que le jour où Rome mettrait la vieille organisation d'un municipe du Latium en rapport avec la royale fortune que lui avaient faite la sagesse et l'audace de son sénat. A des temps nouveaux, des institutions nouvelles. Comme nous avons été pour Rome contre les Samnites et Carthage, nous sommes contre Rome pour l'humanité ; et, sans hé-

1. Cicéron (*pro Balbo*, 24) ne parle que des habitants d'une ville fédérée. M. Klenze, l'habile éditeur de la loi Servilia, Walter et M. Laboulaye pensent que ce privilége était assuré à tous les provinciaux. « C'était tout à la fois une magnifique indemnité pour les fatigues et les périls de l'accusation et un préservatif certain contre les vengeances du successeur dans la province, jaloux de punir l'injure faite à un collègue et de prévenir, en les étouffant par la terreur, les plaintes même les plus légitimes. » Laboulaye, *Essai sur les lois criminelles des Romains*, p. 241. — 2. Un Appius traite dédaigneusement Cicéron d'homme nouveau, même après son consulat, après tous ses succès au barreau et à la tribune. Cic., *Lett. fam.*, III, 7. Si l'on met à part les exactions des gouverneurs, l'impôt levé par Rome était léger. M. Mommsen ne le porte qu'à 200 millions de sesterces, ou moins de 57 millions de francs.

siter, nous disons: Il fallait que l'empire devînt le patrimoine d'un seul, et que tous, les vainqueurs surtout, sentissent peser sur eux la main d'un maître qui les tînt soumis à la loi et à la justice. Mais cette autorité monarchique, que les provinces auraient saluée de leurs acclamations [1], elle n'apparaissait pas encore, au milieu du chaos des dissensions intestines; et puisqu'un maître, un dieu sauveur, comme disaient les Grecs, ne se levait pas à Rome, ils le cherchèrent à l'Orient, dans Mithridate VI, Eupator.

Il y eut une véritable conjuration de toutes les provinces de langue grecque; leurs députés encouragèrent le roi de Pont dans ses espérances et il ne lui en vint pas de l'Asie seulement, mais de la Cyrénaïque, de l'Afrique carthaginoise [2], d'Athènes et de plusieurs peuples de la Grèce continentale [3]. Si la Gaule et l'Espagne restèrent en dehors de ce mouvement, c'est qu'elles étaient encore trop barbares pour que leur politique s'élevât à la conception d'une ligue universelle des provinciaux; cependant, au milieu même de la guerre sociale et des préparatifs de Mithridate, les Thraces, excités par lui, se jetaient sur la Macédoine; dans la Narbonaise, les Salluviens prenaient les armes, et les Celtibères, les Lusitaniens venaient à peine de les poser pour les reprendre bientôt avec Sertorius [4].

L'ébranlement donné à l'empire par la double révolte des esclaves et des alliés, par les efforts désespérés des Gracques en faveur du peuple, s'était donc communiqué aux provinces; et malgré ce que nous avons dit tout à l'heure de cette aristocratie romaine, il est beau de la voir, au milieu de ces tempêtes qui soufflaient contre elle des quatre coins de l'horizon, faire tête à l'orage, braver tous les périls, comme cette roche indestructible qui portait le Capitole, et à laquelle le poëte promettait l'éternité : .... *Capitolî immobile saxum.*

1. Tac., *Ann.*, I, 9; II, 44. Voyez aussi ce que dit le provincial Strabon, VI, 4, 2, *ad finem.* — 2. Eutr., VI, 11. Athén., V, 50. — 3. Id., *ibid.* — 4. App., II, 99, 100. C'est en 93 que Didius triompha des Celtibériens, Licinius Crassus des Lusitaniens. *Fast. Cap.*, et Clinton, *F. H.*

Cette domination de Rome était bien dure, ces préteurs bien avides, les provinciaux bien misérables; cependant, qu'on lise l'histoire des derniers des Séleucides et des Ptolémées; qu'on voie dans les familles royales l'inceste et le parricide, les mères tuant leurs fils, les fils tuant leurs mères; des mœurs et des crimes sans nom; partout l'intrigue, la trahison, la révolte; un pouvoir méprisé et sans force, des lambeaux de pourpre qu'on s'arrache pour s'en parer un instant; d'effroyables misères, et nulle part les consolations de la liberté ou le repos du despotisme[1]; puis qu'on ose dire que ces États et ces dynasties n'étaient pas condamnés à périr. La période des successeurs d'Alexandre avait été l'agonie et la mort du monde grec et oriental. Sous cette décomposition extérieure, un travail sans doute s'était opéré. Tandis que les empires se brisaient les uns contre les autres, les civilisations se mêlaient, et du choc des idées allait jaillir l'étincelle; mais pour qu'elle se dégageât des ruines, et brillât sur le monde, il fallait que la lourde main de Rome disciplinât ce chaos, qu'elle mît la paix à la place de la guerre, l'ordre au lieu de l'anarchie. Certes le sénat n'avait pas compris cette mission dans sa grandeur, mais, l'orgueil et l'instinct de la domination le poussant, il marchait au but avec le calme et la force d'une puissance fatale. Un homme tenta cependant de l'arrêter, et pendant trente années tint en échec dans l'Asie la fortune de Rome.

Mithridate VI, Eupator, que les historiens ont surnommé le Grand, n'hérita de son père, allié fidèle du sénat[2], que

1. Voyez l'histoire de Ptolémée X et celle des cinq fils de Gryphus, contemporains de cette époque. *Mutuis fratrum odiis et mox filiis inimicitiis parentum succedentibus, cum inexpiabili bello et reges et regnum Syriæ consumptum esset*... Justin, XL, 1. Après la mort du dernier des fils de Gryphus, un chef arabe, Arétas, s'empara de la Cœlésyrie. Joseph., XIII, 15, 2 : ὑπὸ τῶν τὴν Δαμασκὸν ἐχόντων. En 87, les Syriens appelèrent Tigrane d'Arménie, qui régna dans la Syrie paisiblement jusqu'aux victoires de Lucullus, en 69. Just., XL, 1. La Cilicie reconnut aussi Tigrane : ἦρχε δὲ ὁμοῦ καὶ Κιλικίας. App., *Syr.*, 48. Laodice, femme d'Ariarathe V, empoisonna cinq de ses fils pour assurer le royaume au sixième. Justin, XXXVII, 1. — 2. Il le secourut de troupes et de vaisseaux dans la troisième guerre punique et dans la guerre contre Aristonic. App., *M.*, 10.

du petit royaume de Pont (120); il avait alors treize ans à peine[1], mais il dévoila bien vite son âme ambitieuse et indomptable. Sa mère devait gouverner durant sa minorité; elle fut sa première victime. Les courtisans, effrayés, cherchèrent à se délivrer d'un maître si terrible[2]; il déjoua leurs complots. Durant sept années il ne reposa jamais sous un toit; il errait dans les bois, courait les plaines et les montagnes à la chasse des bêtes fauves, faisant parfois mille stades en un jour, et acquérant dans ces violents exercices cette robuste constitution qui brava les fatigues d'une guerre d'un demi-siècle. Comme Attale de Pergame, il étudia les plantes vénéneuses et se familiarisa si bien avec les poisons, qu'il n'eut rien à en craindre. Brave autant qu'agile et fort, il était le meilleur soldat de ses armées et pouvait diriger à la fois trente-deux chevaux dans leur course. L'âge n'eut pas de prise sur lui : à soixante-dix ans, il combattait encore, et son corps était couvert d'autant de cicatrices qu'il avait livré de batailles.

Par la pompe dont il aimait à s'entourer et par son mépris pour la vie humaine, c'était un roi de l'Asie; par son goût pour les lettres, les sciences, les médailles, un prince grec; par son indomptable courage, un chef barbare. La position de ses États explique ce triple caractère : le Pont, que cernaient du côté de la mer les républiques grecques de Sinope, d'Amisus, d'Héraclée, et de Trébizonde, touchait par l'est aux tribus barbares de l'Ibérie et de la Colchide, par le sud à l'Arménie, dont le roi Tigrane prenait le titre de monarque de l'Orient. Mithridate visita tous ces peuples, étudia leur force, leur faiblesse, et, pour mieux nouer ses intrigues, il apprit leurs idiomes : il pouvait parler vingt-deux langues et s'entretenir sans interprète avec toutes les nations barbares de la Scythie et du Caucase.

De retour dans ses États après de longs voyages, il dé-

1. Strabon, X, et Justin, XXXVII, 2, lui donnent onze ans à son avénement; Appien, II, 112, douze; Memnon, treize. — 2. La noblesse du Pont était une vraie puissance féodale. Strabon parle d'un noble, son parent, qui livra à Lucullus 15 châteaux forts. XII, 3, 33.

cima sa cour, qui l'avait cru mort, et tua Laodice, à la fois sa femme et sa sœur; puis il organisa ses armées, et prêtant un secours intéressé au roi du Bosphore Cimmérien, il le délivra des Scythes, mais l'obligea à lui céder ces provinces, qui versèrent chaque année 200 talents dans le trésor royal. En Asie Mineure, les Romains ne possédaient que les régions occidentales; le reste de la péninsule était un chaos de républiques, de royaumes et de tétrarchies; la Cilicie, possession incertaine des Séleucides et des rois de Cappadoce, n'était réellement qu'un repaire de pirates; la Phrygie et la Paphlagonie ne savaient à qui elles appartenaient. Mithridate regrettait l'une, que le sénat lui avait retirée à son avénement; il s'entendit avec Nicomède de Bithynie pour partager l'autre. Les Romains ayant sommé les deux princes d'abandonner cette province, Nicomède se retira en donnant un de ses fils pour roi aux Paphlagoniens occidentaux; quant à Mithridate : « Ce royaume appartenait à mon père, » répondit-il fièrement, « je m'étonne qu'on vienne contester mon droit. » A cette conquête il ajouta celle de la Galatie[1], et pour s'assurer de la Cappadoce d'où il toucherait à la Phrygie, qu'il regrettait tant, il en fit tuer le roi, Ariarathe VI, son beau-frère[2], égorgea de sa main un des deux enfants de ce prince, chassa l'autre et les remplaça enfin par son propre fils, âgé de huit ans. Le sénat, alors occupé de la guerre contre les Cimbres, donnait peu d'attention à ces révolutions de palais. Cependant lorsque la veuve d'Ariarathe VI, sœur elle-même de Mithridate et maintenant épouse de Nicomède, osa réclamer la Cappadoce pour un imposteur qu'elle présentait comme le frère de ses deux enfants assassinés, tandis que le roi de Pont affirmait que son propre fils était le fils véritable d'Ariarathe, le sénat, indigné, punit les deux rois en obligeant Nico-

1. Justin, XXXVII, 4. Les Galates étaient bien déchus, malgré les éloges de Mithridate. Voyez dans les lettres de Cicéron les forces de leur roi Déjotarus. Il ne peut armer 15 000 hommes. — 2. Saint-Martin place ce fait avant l'année 107. *Cf.* art. ***Mithrid. VII*** dans la ***Biogr. univ.*** Clinton, *F. H.*, en 96.

mède à évacuer la Paphlagonie occidentale, et Mithridate la Cappadoce, qui fut déclarée libre.

Les Cappadociens s'effrayèrent de cette liberté; ils supplièrent le sénat de leur donner un roi; Ariobarzane fut choisi[1]. Le résultat de tant de crimes et d'intrigues avait donc été de placer davantage la Cappadoce sous l'influence de Rome et d'attirer une intervention menaçante.

Le roi de Pont ne se tint pas pour battu; il laissa tomber cette colère, et pour se faire oublier, alla guerroyer dans la Colchide et jusque dans les régions transcaucasiennes, où il soumit un grand nombre de nations scythiques. Ces expéditions aguerrirent ses troupes et accrurent ses forces en le mettant en relation avec des peuples qui ne demandaient qu'à vendre leur courage. Quand il vit le sénat occupé ailleurs, il reprit, malgré les menaces de Marius, ses anciens projets, auxquels il sut intéresser encore le puissant roi d'Arménie. Dans les profits de l'expédition contre la Cappadoce que Mithridate lui proposait, Tigrane ne se réserva que le butin. Ariobarzane fut chassé, et comme « roi des rois, » Tigrane inféoda la Cappadoce au fils du roi de Pont (93). Sylla était alors propréteur en Asie[2]; il réunit quelques troupes et rétablit Ariobarzane. Cette expédition, vivement conduite, lui fit beaucoup d'honneur (92). Mais à peine avait-il regagné Rome, que Tigrane et Mithridate renversaient de nouveau le protégé du sénat. Mithridate poussa vivement sa victoire; à la Cappadoce reconquise il ajouta la Phrygie et la Bithynie d'où il chassa Nicomède III pour le remplacer par son frère Socratès Chrestos. Longtemps après on voyait encore dans les citadelles d'Ani et

1. M. Saint-Martin place ce fait en l'an 99; Clinton, *Fasti Hellen.*, ver 94. Si les conquêtes au delà du Caucase sont postérieures à cet événement, il faudrait accepter la date de Saint-Martin. Ce savant orientaliste met l'avénement de Mithridate en 123, la conquête du Bosphore en 118, la mort d'Ariarathe VII, qu'il appelle Ariarathe VIII, en 107 : il dit aussi que Mithridate était le septième prince de ce nom. — 2. Et non en Cilicie, comme on le dit à tort, puisque la Cilicie appartenait encore aux Séleucides : ἤδε τοῖς Σελευκίδαις ὑπήκουε. App., *Syr.*, 48. Justin donne la Cilicie et la Lycaonie aux rois de Cappadoce, depuis la guerre d'Aristonic.

d'Armavir de belles statues de Scyllis et de Dipène, qui attestaient la part prise par les Arméniens aux conquêtes du roi de Pont[1].

Mithridate était vraiment alors un puissant monarque : à l'humble province que son père lui avait léguée, il avait réuni les deux tiers de l'Asie Mineure, les régions caucasiennes et le royaume du Bosphore. Sauf les côtes de la Thrace, tout l'Euxin était sous ses lois. Au point de vue politique et géographique, cet empire manquait, il est vrai, d'unité, mais il donnait à celui qui l'avait créé les moyens de soudoyer des hordes de barbares avec les trésors que lui fournissaient les villes de la côte ou de l'intérieur, enrichies par les pêches abondantes de la mer Noire, par la fertilité de la Tauride, par les échanges avec les Scythes et surtout par le commerce de l'Inde, qui suivait alors la route de l'Oxus, de la mer Caspienne et du Caucase. Avec de telles ressources, avec l'alliance de l'Arménie et des Parthes, Mithridate avait le droit de concevoir de hautes espérances; mais Tigrane mourut[2], assassiné par un de ses généraux, et son successeur, occupé de s'affermir sur le trône, rappela de l'Asie Mineure les troupes arméniennes (91). Le sénat saisit cette occasion avec son habileté ordinaire : bien qu'il pût déjà prévoir les orages qui allaient fondre sur l'Italie et sur Rome, il ordonna au préteur d'Asie de rétablir Nicomède et Ariobarzane. Mithridate ne fit aucune résistance, il rentra dans ses États héréditaires (90), et laissa même Nicomède dévaster la Paphlagonie pour payer ses créanciers de Rome (89).

Mais il se préparait en silence : 400 vaisseaux étaient dans ses ports et il en faisait construire encore; ses émissaires levaient des matelots et des pilotes dans l'Égypte et la Phénicie, des soldats chez les Scythes, chez les Thraces, jusque chez les Celtes du bord du Danube; et des bandes innombrables de barbares traversaient l'Euxin ou franchis-

1. Saint-Martin, art. *Mithrid.* — 2. Saint-Martin place cette mort en 91, d'après les écrivains arméniens; Clinton la met en 96, *Fasti Hellen.* III, 338.

saient incessamment les défilés du Caucase; 300 000 hommes étaient déjà réunis[1]. Les Galates, « ce peuple de qui Rome s'était déjà rachetée, » consentaient à le suivre, et l'Asie l'appelait. Il jeta le masque; un de ses généraux vint reprocher d'un ton menaçant au proconsul Cassius les injustices de Rome : « Mithridate, dit-il, avait sur la Cappadoce des droits qu'il tenait de ses ancêtres, vous la lui avez enlevée; il occupait la Phrygie comme prix des services que son père a rendus à la république, vous l'en avez dépouillé; il s'est plaint de Nicomède, vous avez méprisé ses plaintes. Songez cependant à sa puissance : aux forces qu'il a tirées de ses États héréditaires, il a joint celle des peuples belliqueux de la Colchide, des Grecs du Pont, des Scythes, des Taures, des Bastarnes, des Thraces, des Sarmates, et de toutes les nations qui occupent les rives du Danube, du Tanaïs et des marais Mæotides; Tigrane est son gendre, le roi des Parthes son allié. On vous a dit que les rois d'Égypte et de Syrie se réunissaient à lui, n'en doutez pas. Si la guerre commence, bien d'autres encore l'aideront : l'Asie, la Grèce, l'Afrique, vos nouvelles provinces, et l'Italie même, qui soutient contre vous en ce moment une guerre implacable[2]. Pesez toutes ces considérations, revenez à de meilleurs conseils, et je promets au nom de Mithridate des secours pour soumettre l'Italie révoltée, sinon c'est à Rome que nous irons vider notre querelle[3]. »

Au moment où l'envoyé de Mithridate tenait à Cassius ces fières paroles (an 88), Rome, ensanglantée par la rivalité de Marius et de Sylla, n'avait pas encore terminé la guerre sociale; une sourde fermentation agitait les provinces, et le propréteur se voyait lui-même presque sans soldats, au milieu de l'Asie frémissante. Cependant il ne répondit que par l'ordre donné au roi de sortir de la Cappadoce. C'était une déclaration de guerre; Mithridate l'at-

1. Just., XXXVIII, 4. — 2. Pour les relations de Mithridate avec les provinciaux, voyez App., *M.*, 16; Plut., *Syll.*, 11; Dio., *fr.* 116; Just., XXXVIII, 3. Athén., V, 50. — 3. App., *M.*, 16 : ἢ ἐς Ῥώμην ἐπὶ κρίσιν ἴωμεν.

iendait. Aussitôt le torrent déborda; Nicomède et le consulaire Aquilius qui voulurent l'arrêter, à la tête de ces levées provinciales, dont Cicéron parle avec tant de mépris, furent battus; Oppius fut rejeté de la Cappadoce sur la Pamphylie, et la flotte qui gardait l'entrée de l'Euxin fut détruite dans une seule action. Partout les populations couraient au-devant du vainqueur, qui renvoyait leurs captifs comblés de présents, et qui se faisait précéder par la promesse de remettre aux villes leurs dettes publiques et particulières, et de les exempter pour cinq ans de tout subside. Aussi ce fut moins une conquête qu'une marche triomphale. Pour lier à jamais ces peuples à sa cause, le roi de Pont envoya aux gouverneurs de toutes les villes des ordres secrets qu'ils ne devaient ouvrir que dans un délai fixé. En un même jour, à une même heure, la province se vengea de ses longues souffrances. Tout ce qu'il y avait de Romains et d'Italiens en Asie furent égorgés : les femmes, les enfants, les esclaves même périrent au milieu des tortures. Les temples, les autels des dieux, les sanctuaires les plus vénérés ne protégèrent aucune victime[1]; leurs biens confisqués étaient partagés entre les meurtriers et le roi. Éphèse entre toutes signala sa haine. Quand ses habitants n'eurent plus à tuer, ils tournèrent leur rage contre les édifices, contre les monuments élevés par les Romains ou en leur honneur, et ils méritèrent que Mithridate choisît leur ville pour la capitale de son empire. Cassius avait fui jusqu'à Rhodes. Oppius fut livré par le peuple de Laodicée, et Mithridate le traîna enchaîné à sa suite. Aquilius, trahi par les Mityléniens, fut promené en dérision dans les principales villes; à Pergame on lui coula de l'or fondu dans la bouche.

La première partie des plans de Mithridate était accomplie, l'Asie était soumise; il se hâta, pendant que les Italiens tenaient encore, de remplir les promesses que naguère il

1. Magnésie, Patara, et quelques autres villes en petit nombre, résistèrent. App., *M.*, 61. Quelques auteurs portent à 80 (Val. Max., IX, 2), à 100, même à 150 mille (Plut., *Sylla*) le nombre des victimes. Il y a évidente exagération, comme il arrive toujours en pareil cas.

leur faisait. Sa flotte déboucha dans la mer Égée, et après en avoir soumis les îles, transporta une armée en Grèce, avec Archélaos ; tandis que Taxile et un fils du roi, Arcathias, marchaient par la Thrace sur la Macédoine. Ce plan était habile : le gouverneur de Macédoine, qui seul en Grèce disposait de quelques troupes, se trouvait pris entre deux armées, dont l'une allait se grossir sans doute des Thraces et des peuples du Danube, depuis longtemps travaillés par les émissaires de Mithridate ; malheureusement le roi lui-même resta en Asie, occupé à réduire l'île de Rhodes, où s'étaient réfugiés les Romains échappés au massacre. En vain il l'attaqua à plusieurs reprises, tous ses efforts échouèrent, et dans une de ces batailles navales il faillit lui-même périr. Mithridate recommençait la faute qui avait perdu Antiochus ; il laissait échapper l'occasion de frapper les coups décisifs. Il avait jeté, il est vrai, 150 000 hommes en Grèce, mais c'étaient de ces troupes que Flamininus avait autrefois caractérisées d'un mot[1]. Elles entraînèrent facilement la défection d'Athènes, préparée depuis longtemps par le philosophe Aristion, celle du Péloponnèse, de la Béotie et de l'Eubée, mais, malgré leur immense supériorité numérique, dès qu'elles se trouvèrent en face des légions, elles reculèrent. Bruttius Sura, lieutenant du gouverneur de Macédoine, marcha hardiment à leur rencontre[2], chassa de la Thessalie un détachement qui s'était emparé de Démétriade, et combattit pendant trois jours avec avantage contre Archélaos et Aristion dans la plaine de Chéronée. L'arrivée des Péloponnésiens lui arracha la victoire, mais l'invasion n'en était pas moins arrêtée. Archélaos alla hiverner dans le Pirée, et Aristion dans Athènes.

Au printemps de l'année 87, Sylla arriva avec cinq légions et le peu d'or qu'on avait pu tirer de la vente des biens que Numa avait autrefois consacrés aux temples[3]. Il

1. Voyez tome Ier, p. 459. — 2. App., *B. M.*, 29. — 3. App., *B. M.*, 22. Oros., V, 18, *loca publica quæ in circuitu Capitolii, pontificibus, auguribus, decemviris et flaminibus in possessionem tradita erant, cogente inopia, vendita sunt.*

leva quelques auxiliaires dans la Thessalie, l'Étolie et la Béotie, et marcha sur Athènes. Cette ville tenait au Pirée par les Longs Murs de Thémistocle; et, avec l'assistance de la flotte du roi, le Pirée recevait sans cesse des soldats et des provisions qui passaient de là dans Athènes. Sylla mit d'abord tous ses soins à isoler la ville de son port, en perçant les Longs Murs; puis il attaqua le Pirée avec fureur, n'épargnant ni ses soldats, ni lui-même; car, proscrit à Rome, c'était par la victoire seule et par une prompte victoire qu'il pouvait se sauver. Pour construire ses machines, il avait coupé les beaux arbres du Lycée et de l'Académie; pour payer ses soldats, il pilla les temples de Delphes, d'Épidaure et d'Olympie, en promettant de restituer cet or après la guerre[1]. Les prêtres de Delphes invoquaient des présages qui leur défendaient ce prêt forcé. Au fond du sanctuaire ils avaient entendu résonner la lyre du dieu; « c'est un signe qu'il consent, répondit le général; livrez ces richesses, le dieu lui-même nous les donne. »

Cependant l'attaque contre le Pirée n'avançait pas; et l'hiver vint avant que les beliers eussent fait brèche dans ces murailles construites de blocs énormes. Heureusement que l'armée de Taxile mettait dans ses mouvements une inconcevable lenteur. La mort d'Arcathias l'arrêta encore; et l'année 86 trouva Sylla campé à Éleusis avec une partie de ses troupes, le reste posté entre le Pirée et Athènes pour continuer le blocus, l'armée pontique dans les deux places assiégées, dans l'Eubée, dans la Macédoine, et toujours Mithridate en Asie.

Au sortir de l'hiver, Sylla renouvela vivement ses attaques; mais Lucullus, qu'il avait envoyé en Égypte pour réunir des vaisseaux, n'avait pu encore former une flotte capable de disputer la mer à celle du roi; désespérant de forcer le Pirée tant que Mithridate serait maître de la mer,

1. Plut., *Sylla*, 12. Après la bataille de Chéronée, il consacra à Jupiter et à Apollon la moitié du territoire de Thèbes, pour dédommager les temples des trésors qu'il leur avait empruntés. Plut., *Sylla*, 27.

il tourna tous ses efforts contre la ville. Athènes souffrait déjà de la famine; le médimne de blé s'y vendait 1000 drachmes[1], et cependant Aristion, maître de la citadelle et soutenu par les troupes que lui avait données Archélaos, ne parlait pas de se rendre. Il passait les nuits dans les festins; et le jour il montait sur les murailles pour insulter les Romains, Métella, l'épouse de leur général, et Sylla lui-même, qu'il appelait une mûre saupoudrée de farine. Quand il vit la famine gagner jusqu'à ses troupes, il se décida à envoyer à Sylla deux députés, qui lui parlèrent longtemps des exploits de Thésée, d'Eumolpe et de Miltiade. « Je ne suis pas venu prendre ici des leçons d'éloquence, répondit le général, mais châtier des rebelles, » et il les congédia. Le 1er mars, quelques soldats surprirent un endroit mal gardé et la ville fut prise, mais Sylla voulut entrer par la brèche; il fit abattre un pan de muraille, et à minuit, dans un appareil effrayant, au bruit des trompettes, sonnant la charge, aux cris furieux de l'armée entière, il pénétra dans la place[2]. Tel fut, dit-on, le carnage, que le sang, après avoir rempli le Céramique, regorgea jusqu'aux portes et ruissela dans les faubourgs. Sylla avait voulu effrayer la Grèce et l'Asie par le sac de cette ville qui, en l'arrêtant neuf mois, avait compromis sa fortune.

Athènes prise, Archélaos n'avait plus d'intérêt à défendre le Pirée. Cependant il résista quelques jours encore dans Munychie, puis embarquant ses troupes, et appelant à lui toutes les forces du roi, éparses dans l'Eubée, la Thessalie et la Macédoine, il reparut tout à coup avec 120 000 hommes dans la Béotie, sur les derrières de l'armée romaine. Sylla ne voulut pas se laisser enfermer dans la stérile Attique; il marcha aux ennemis jusqu'à Chéronée avec moins de 40 000 hommes[3]. Ses soldats s'effrayaient de la multitude des ennemis. Comme Marius, il les accabla de travaux jusqu'à ce qu'ils demandassent eux-mêmes le combat.

1. Plut., *in Syll.*, 18. — 2. Plut., *Syll.*, 19. — 3. Plutarque ne donne à Sylla que 16 000 hommes. Appien dit : οὐδ' ἐς τριτημόριον τὰ πάντα τῶν πολεμίων, il donne à ceux-ci δυώδεκα μυριάδες. *B. M.*, 41.

Au premier rang de l'armée pontique étaient les chars à faux; au second, la phalange; au troisième, les auxiliaires armés à la romaine, et parmi eux grand nombre d'Italiens fugitifs[1]. Entre les chars et la phalange, Archélaos et Taxile avaient placé 15 000 esclaves affranchis par décret public dans les villes de la Grèce[2]. Ainsi, provinciaux, Italiens, esclaves, cette armée les réunissait tous, pour qu'ils fussent tous représentés dans cette dernière défaite dont Sylla allait les frapper. A la vue de si méprisables adversaires, les légionnaires jetant leurs javelots, attaquèrent à l'épée. De ces 120 000 Asiatiques, 10 000 se sauvèrent avec leurs chefs à Chalcis. Sylla se vanta de n'avoir perdu que douze soldats[3].

Mithridate se hâta de réunir une nouvelle armée. Il avait promis à l'Asie une domination plus douce, et il l'accablait d'impôts et de réquisitions. Des conspirations se formèrent; il voulut les étouffer dans le sang. Les tétrarques de Galatie, invités par lui à un festin, furent égorgés, leurs femmes, leurs enfants périrent. Il confisqua leurs biens, et supprimant ce gouvernement aimé des Galates, il leur imposa un de ses satrapes pour roi[4]; mais trois tétrarques avaient échappé : ils réunirent des troupes, chassèrent les garnisons royales, et Mithridate vit s'élever derrière lui une guerre dangereuse. A Chios, il se fit donner 2000 talents; et sous prétexte qu'il manquait quelque chose au compte, un de ses amiraux enleva tous les habitants et les transporta sur les bords du Pont. Tralles, Métropolis, Pergame, Éphèse elle-même, effrayées du sort de Chios, massacrèrent les officiers du roi et fermèrent leurs portes. Pour arrêter la défection des autres, Mithridate déclara libres toutes les villes grecques, donna aux débiteurs remise de leurs dettes, aux étrangers établis dans les cités le droit de bourgeoisie, aux esclaves la liberté. S'étant fait ainsi dans la populace de chaque ville un parti puissant, il domina par la terreur les

1. *Mixtis fugitivis Italiæ quorum pervicacia multum fidebat.* Front., *Stratag.*, I, 3. 17. Diod., XXXVII. — 2. Plut., *Syll.*, 26. — 3. Du moins il le disait dans ses mémoires. *Cf.* Plut. et App., *M.*, 45. — 4. App., *M.*, 46.

riches et la classe aisée. Les délateurs encouragés lui dénoncèrent chaque jour une conspiration nouvelle, à sa cour même il s'en forma. En peu de temps, 1600 personnes périrent dans les supplices. Mithridate avait su faire regretter aux Grecs d'Asie les proconsuls romains.

Sylla était encore à Thèbes, célébrant sa victoire par des jeux et des fêtes, lorsqu'il apprit que, substitué à Marius dans le consulat, Valérius Flaccus passait l'Adriatique avec une armée. Dans le même temps, un général de Mithridate, Dorylaos, arrivait d'Asie avec 80 000 hommes. Entre deux périls, Sylla choisit le plus glorieux, il marcha contre Dorylaos. Les deux armées se rencontrèrent en Béotie, près d'Orchomène. Cette fois la lutte fut plus vive; pour ramener au combat ses soldats effrayés, il fallut que Sylla saisît une enseigne et se jetât seul au-devant de l'ennemi en criant à ses légionnaires : « Quand on vous demandera où vous avez abandonné votre général, souvenez-vous bien que c'est à Orchomène. » Ces paroles les arrêtèrent. Les hordes asiatiques furent encore une fois dispersées[1]. Thèbes et trois autres villes de la Béotie eurent le sort d'Athènes. La Grèce entière trembla.

Tandis qu'il gagnait cette seconde victoire, Flaccus le devançait en Asie; mais, en passant par la Thessalie, il n'avait pu empêcher que beaucoup de ses soldats ne désertassent pour rejoindre les légions syllaniennes. Menacé par deux armées après avoir perdu les siennes, Mithridate fit demander secrètement la paix par Archélaos : « que Sylla lui laisse l'Asie, et il lui fournira autant d'argent, de troupes et de navires qu'il en voudra, pour retourner en Italie[2]. » Sylla exigea la restitution de toutes les conquêtes du roi, les captifs, les transfuges, 2000 talents et 80 galères parfaitement équipées[3]. Ces conditions étaient modérées, puisqu'elles rétablissaient le *statu quo* d'avant la guerre, et laissaient impunis les massacres commandés par le roi. Mais chaque jour de nouveaux proscrits se réfugiaient

1. Plut., 28. App., *M.*, 51. — 2. Archélaos se vendit peut-être à Sylla, qui lui donna de grands biens en Grèce. — 3. Plut., 22. Liv., *Ep.* 83.

dans le camp de Sylla, il avait besoin de la paix, pourvu qu'elle fût glorieuse. Tandis que le roi délibérait, il conduisit son armée dans la Thrace pour punir ces peuples, alliés de Mithridate, de leurs continuelles incursions en Macédoine; et plus encore, pour occuper et enrichir ses troupes. Cette expédition qui le rapprochait de l'Asie finissait, quand le roi de Pont répondit qu'il consentait à tout, sauf à la remise des galères et de la Paphlagonie, donnant à entendre qu'il pouvait obtenir de meilleures conditions de Fimbria.

Ce général avait tué le consul Flaccus à Nicomédie, pris le commandement de son armée, et fait la guerre pour son compte. Il avait battu un fils du roi, et s'était rapidement avancé jusqu'à Pergame, d'où Mithridate avait eu à peine le temps de s'enfuir. Lucullus, que Sylla durant le siége d'Athènes avait chargé de rassembler des vaisseaux en Égypte, en Phénicie, en Chypre et à Rhodes, croisait dans ces parages avec une flotte. Afin de ne pas donner à Fimbria l'honneur de terminer cette guerre, il laissa échapper le roi. Fimbria se vengea sur Ilium, qu'il détruisit pour avoir envoyé une ambassade à Sylla; puis il livra à la rapacité de ses soldats la Mysie, la Troade et la Bithynie[1]. Mithridate espérait profiter de la rivalité de ces deux chefs, mais Sylla feignit l'indignation : « Je lui laisse cette main qui a signé la mort de tant de nos citoyens, et il ose réclamer! Dans quelques jours je serai en Asie, alors il tiendra un autre langage. » Le roi s'humilia et demanda une entrevue. Elle eut lieu à Dardanum dans la Troade. Mithridate avait autour de lui 20 000 fantassins, 6000 cavaliers, un grand nombre de chars à faux et en mer 200 navires. Sylla n'amena que quatre cohortes. Mais quand Mithridate, s'avançant à sa rencontre, lui tendit la main : « Avant tout, dit-il, acceptez-vous les conditions que j'ai faites? » Le roi garda le silence : « C'est aux suppliants à parler, aux vainqueurs d'attendre et d'écouter

1. Dio., *fr.* 131. App., *B. M.*, 53

les prières. » Mithridate subjugué se soumit à tout et s'embarqua de ce lieu même pour regagner le Pont. Fimbria était en Lydie ; Sylla marcha contre lui, entraîna son armée et le réduisit à se donner la mort (84).

Mithridate chassé, Nicomède et Ariobarzane encore une fois rétablis, et les troupes de Fimbria gagnées, il ne restait qu'à payer aux soldats le prix de la victoire et à punir la province. Plusieurs villes furent saccagées et détruites, d'autres virent leurs murailles renversées, leurs citoyens vendus ou mis à mort. Après les exécutions militaires, il y eut des exactions de toute sorte. L'armée fut distribuée dans les villes où elle vécut à discrétion. Chaque soldat dut recevoir par jour de son hôte 16 drachmes (14 fr.), avec un souper pour lui et pour autant d'amis qu'il voudrait en amener ; chaque centurion 50 (43 fr. 50 cent.), avec une robe pour rester à la maison, et une autre pour sortir. Enfin la province fut obligée de payer l'impôt de cinq années, 20 000 talents[1] ; et comme l'argent manquait après tant de pillages, les villes donnèrent en gage aux usuriers leurs théâtres, leurs gymnases, et jusqu'aux murailles et aux portes. Ce seul impôt coûta à l'Asie plus de 600 millions de francs, mais Sylla payait d'avance à ses soldats la guerre civile.

1. App., *M.*, 61-63 ; Plut., *Sylla*, 25 ; *Luc*, 4. Les alliés, en 1815, ont fait dans nos provinces des réquisitions analogues. Voy. Vaulabelle, *Hist. des deux Restaur.*, III, 345.

CHAPITRE XXIV.

DICTATURE DE SYLLA. (83-79.)

De l'Asie même, Sylla avait annoncé au sénat ses victoires, sans parler de guerre ni de vengeance. Il changea de ton, lorsque d'Éphèse il eut gagné la Grèce et qu'il se vit sur les bords de l'Adriatique, à la tête de 40 000 vétérans[1] dévoués à sa personne, jusqu'à lui offrir leur pécule pour remplir sa caisse militaire[2] : il envoya à Rome un second message, où il rappelait ses services et le prix dont on les avait payés : « ses biens confisqués, sa tête proscrite, ses amis assassinés. Mais il arrivait, et bientôt ses ennemis et ceux de la république recevraient le châtiment dû à leurs crimes. » Pour détacher les Italiens de Cinna, il finissait en promettant de ne point rechercher les actes des nouveaux citoyens. « Les honnêtes gens, disait-il, qu'ils soient depuis longtemps ou depuis peu dans la cité, n'ont rien à craindre de moi. »

Cette lettre menaçante mit l'effroi dans le sénat. Depuis les Gracques, cette assemblée n'avait plus de vie propre. Placée entre la populace des démagogues et la soldatesque des généraux, elle se laissait traîner à la remorque des partis qu'elle ne savait pas dominer; et tous les factieux jetant tour à tour le laticlave sur les épaules de leurs complices, elle avait perdu la considération publique et la confiance qui sont la force des corps politiques. Elle

1. Appien, *B. C.*, I, 79, lui donne en outre 1600 navires, Plutarque 1200. — 2. Ils lui renouvelèrent aussi leur serment militaire. *Comm. Syll. ap.* Plut.

essaya le seul rôle que le sénat pût encore jouer, celui de médiateur. Sur la proposition de Valérius Flaccus, une députation partit pour adoucir le vainqueur[1] et un décret défendit aux consuls de continuer leurs préparatifs. Cinna et Carbon n'en tinrent compte. Ils ramassèrent dans toute l'Italie des vivres, des soldats, de l'argent, en répétant partout que leur cause était celle des nouveaux citoyens; les Samnites et les Lucaniens, qui n'avaient pas encore posé les armes, promirent de les soutenir; mais quand Cinna voulut embarquer pour la Grèce l'armée ainsi réunie, une sédition éclata, et il fut égorgé par ses propres soldats.

Carbon, resté seul consul, usa des dernières ressources des démagogues aux abois. Il étendit encore le droit de cité à de nouveaux citoyens[2], qu'il répandit avec les affranchis dans les trente-cinq tribus; il laissa le tribun Popilius Læna précipiter un ancien tribun de la roche Tarpéienne, et chasser de Rome tous ses collègues auxquels il interdit le feu et l'eau[3]; enfin, il arracha au sénat l'ordre de licencier les armées, pour se donner le droit d'accuser son adversaire de trahison, s'il désobéissait. Sylla y répondit en passant la mer (83).

Ses cinq légions étaient bien faibles devant les 450 cohortes de l'ennemi. Mais c'étaient de vieilles bandes appelées à combattre de nouvelles levées; et puis, il était seul dans son camp et les marianistes avaient quinze généraux : Scipion et Norbanus, alors consuls; Carbon, qui n'avait pas plus les talents d'un général que ceux d'un chef de parti; le jeune Marius, Brutus, Cœlius, Carinas, etc. Sertorius ne servait encore qu'en sous-ordre. Les Italiens étaient pour Carbon et pour le jeune Marius. Cependant ces deux chefs n'étaient pas sûrs de tous les peuples : les villes d'origine

1. Liv., *Ep.* 83. App., *B. C.*, I, 77. Sylla reçut bien cette députation, et demanda seulement le rappel des bannis, la restitution de leurs biens et une indemnité pour les pertes qu'ils avaient supportées. — 2. MM. Drumann et Kerferstein (*de Bello Mars.*) croient, malgré le texte positif de Tite-Live, *Ep.* 84, qu'il s'agit seulement de *das Gesindel... Fremde und entlaufene Sclaven*, parce que, disent-ils, tous les alliés avaient déjà le droit de cité. C'est cette même erreur qui se retrouve partout, et que j'ai déjà relevée. — 3. Vell. Pat., II, 24; Liv., *Epit.* 84; App., I, 82.

grecque, quelques Cisalpins, les Picénins et la confédération marse, toujours rivale de la ligue samnite, montraient des intentions hostiles[1]. Les marianistes voulurent exiger des otages; sans attendre un décret du sénat qui s'y opposait, plusieurs cités refusèrent. « Sais-tu, » dit Carbon à un magistrat de Plaisance qui résistait avec courage à ces injonctions, « sais-tu que j'ai bien des épées? — Et moi, » répondit froidement le vieillard, « bien des années[2]. »

Sylla ne négligea pas de faire tourner ces dispositions à son profit. Ses promesses et la sévère discipline qu'il fit observer aux troupes, rattachèrent plusieurs peuples à sa cause. La noblesse penchait naturellement de son côté. Métellus Pius qui, après la prise de Rome par Marius, s'était retiré d'abord en Afrique, puis dans les montagnes de la Ligurie[3], se déclara pour lui, et le fils de Pompéius Strabon, le futur rival de César, leva dans le Picénum, où son père s'était attribué de grands biens, trois légions avec lesquelles il battit plusieurs détachements de marianistes. Crassus, qui durant huit mois avait vécu caché au fond d'une caverne, Céthégus, Dolabella, M. Lucullus, le frère du questeur de Sylla, portèrent dans son parti l'éclat de leur nom. La proscription que le jeune Marius renouvela contre les plus illustres sénateurs, acheva de faire de la querelle de Sylla celle de l'aristocratie romaine.

Un événement, dont on ne put connaître les auteurs, jeta la consternation dans la ville. Le 6 juillet 83, un incendie dévora le Capitole; les livres sibyllins ne furent même pas sauvés. Cette destruction du sanctuaire de la république et des oracles qui, pensait-on, livraient à son sénat les secrets de la sagesse divine, parut à plusieurs comme l'annonce d'une domination nouvelle. Les temps en effet étaient consommés, et le maître arrivait[4].

De la Pouille, il passa sans obstacle en Campanie, « faisant respecter par ses soldats les moissons, les personnes et les villes. » Dans une guerre civile, les premiers succès

1. Plut., *in Pomp.*, 6; *in Crass.*, 6. — 2. Val. Max., VI, 2, 10. — 3. App., I, 80. — 4. App., *B. C.*, I, 83. Tac. *Ann.*, VI, 12; *Hist.*, III, 72.

sont importants, parce qu'ils décident la foule irrésolue et mettent l'opinion du côte du vainqueur. Norbanus fut vaincu près de Capoue; une seconde armée se tenait sous le consul Scipion à quelques lieues en arrière, à Téanum; Sylla demanda une trêve dont il se servit pour faire passer sous ses drapeaux toutes les troupes ennemies.

Au commencement de l'année 82, le jeune Marius et Carbon prirent possession du consulat et se partagèrent la défense de la ville; l'un devait fermer les passages de l'Apennin, du côté de l'Ombrie et du Picénum, par où s'avançaient Métellus et Pompée; l'autre couvrir le Latium contre Sylla, qui arrivait par la Campanie. Carbon réussit d'abord contre Métellus qu'il mit dans une position critique; la défaite de son collègue le força de battre en retraite précipitamment jusqu'à Ariminum.

Le jeune Marius avait fait de Préneste, située au haut d'une montagne isolée, sa place d'armes; il y avait mis toutes ses forces et sa caisse militaire, remplie avec l'or enlevé du Capitole et dans les temples de Rome. Mais il ne sut pas fermer à l'ennemi la voie Appienne où le défilé de Lautules présentait une admirable position défensive, et les Syllaniens purent arriver sans obstacle à Sétia. Il recula encore jusqu'à Sacriport, y livra une grande bataille et fut violemment rejeté dans Préneste avec 25 000 hommes que Lucrétius Ofella vint bloquer. La route de Rome était ouverte, Sylla y courut; il arriva trop tard pour empêcher de nouveaux meurtres; les plus illustres sénateurs, ceux qui, demeurés courageusement à leur poste, représentaient la République et la liberté au milieu des partis furieux, venaient d'être massacrés dans la curie même; ce furent les dernières victimes que Marius immola aux mânes de son père. Parmi les morts était le grand pontife Mucius Scævola : sollicité de rejoindre Sylla, il avait toujours répété qu'il ne voulait pas rentrer le glaive en main dans sa patrie et en forcer les portes[1].

1. Tite-Live, *Ep.* 86. Cic., *Fam.*, IX, 21.

Sylla ne fit que traverser Rome pour aller en Étrurie combattre l'autre consul, que Métellus et Pompée avaient repoussé de l'Ombrie. Carbon campait près de Clusium, derrière le Clanis, avec ses Italiens et des troupes qu'il avait tirées de l'Espagne et de la Cisalpine. Une première bataille dura tout un jour sans résultat. C'était presque un succès pour lui; car, tandis qu'il attirait ainsi au milieu de l'Étrurie les principales forces des Syllaniens, Lamponius à la tête des Lucaniens, Pontius Télésinus avec les Samnites, et le Campanien Gutta s'étaient enfin décidés à prendre une part active à la lutte : 70 000 hommes marchaient par le sud contre les lignes d'Ofella. Carbon fit un détachement de 8 légions pour leur donner la main par le nord et débloquer tous ensemble Préneste où déjà la famine sévissait. Sylla s'était saisi des défilés qui s'ouvraient sur la ville et son camp; rien ne passa, et les huit legions, surprises par Pompée au milieu de l'Apennin, furent dispersées.

La situation de Carbon devenait critique. Pompée lui fermait la route de Rome, Métellus celle de la Cisalpine. Ne croyant pas celui-ci sur ses gardes, il alla avec Norbanus l'attaquer près de Faventia, à quelques lieues de Ravenne; mais il perdit 10 000 hommes; 6000 de ses soldats désertèrent, Verrès, son questeur, s'enfuit avec la caisse militaire, et les deux chefs regagnèrent précipitamment l'un Arretium, l'autre Ariminum. Là, un des officiers de Norbanus, pour mériter de Sylla son pardon, fit égorger dans un festin les principaux personnages de l'armée, et passa à l'ennemi avec la légion lucanienne. Norbanus, effrayé de ces trahisons répétées, s'embarqua pour Rhodes, quelque temps après Carbon prit la route de l'Afrique, Sertorius était déjà parti pour l'Espagne. Les chefs populaires abandonnaient l'Italie afin de soulever les provinces.

A ce moment même Pontius Télésinus, Lamponius et Gutta tentaient un coup hardi[1]. Écartés des lignes de Lucretius Ofella que Sylla couvrait avec toute son armée,

1. Vell. Pat., II, 27, leur donne 40 000 hommes; App. et Eutrop., 70 000, Orose 80 000.

tandis que Pompée écrasait, près de Clusium, les troupes de Carbon restées sans chef, ils percèrent une nuit jusqu'à 100 stades de la ville, entraînant avec eux l'ancien préteur Damasippus, et deux généraux marianistes, Marcius et Carinas. Ils voulaient enlever et « détruire ce repaire des loups ravisseurs de l'Italie[1], » et s'il fallait périr, périr au moins sous ses ruines; mais ils perdirent un jour à préparer l'assaut, et ce retard sauva Rome. Le matin du 1er novembre, la petite garnison qu'on y avait laissée, fit une sortie; puis la cavalerie de Sylla accourut; lui-même suivait avec toutes ses forces; à midi il arriva près de la porte Colline. Sans donner un instant de repos à ses soldats, il les mena à l'ennemi. Ce fut la vraie bataille de cette guerre, et comme pour marquer clairement quels intérêts étaient en jeu depuis dix ans, c'était l'existence même de Rome que la victoire allait décider. On se battit tout le reste du jour et la nuit entière. L'aile gauche, que Sylla commandait fut mise en déroute, les fuyards coururent jusqu'aux lignes devant Préneste, criant que tout était perdu et Sylla tué. Mais Crassus avec l'aile droite avait vaincu; huit mille alliés seulement furent faits prisonniers : parmi eux Marcius et Carinas que Sylla fit tuer; le préteur Damasippus avait péri dans le combat. Pontius Télésinus, grièvement blessé, fut achevé par les vainqueurs; dans la mort, son visage portait encore empreintes la menace et la haine. C'était le plus noble et le dernier des enfants de l'Italie : au moins eut-il, pour lui-même et pour son peuple, un glorieux tombeau, un champ de bataille couvert de 50 000 cadavres, dont la moitié étaient Romains.

Quand les Prénestins virent porter sur des piques autour de leurs murailles les têtes sanglantes de ces chefs, quand ils apprirent encore la destruction, par Pompée, de l'ancienne armée de Carbon, ils ouvrirent leurs portes. Marius s'était retiré dans un souterrain avec le frère de Pontius Télésinus; pour ne pas être livrés vivants aux mains de

1. Vell. Pat., II, 27, *raptores Italicæ libertatis lupos.*

l'ennemi, ils combattirent l'un contre l'autre : Marius tua son ami et se fit achever par un esclave. Quelques villes tenaient encore, elles tombèrent l'une après l'autre. A Norba, dans le Latium les habitants, plutôt que de se rendre, mirent le feu à leurs maisons et s'égorgèrent eux-mêmes; Nole ouvrit ses portes après une longue défense, Volaterra résista deux ans. Hors de l'Italie la guerre allait se ranimer : Sertorius avait soulevé l'Espagne, et Domitius Ænobarbus l'Afrique et la Numidie.

Sylla est de cette famille d'impitoyables niveleurs qui, de sang-froid, sans haine ni colère, brisent et broient pour unir; le Richelieu de l'aristocratie. Dans la guerre sociale, c'était lui qui avait porté les coups les plus terribles : à Chéronée, à Orchomène, il avait battu Mithridate et reconquis l'Orient une seconde fois; à Sacriport, au combat de la porte Colline, il avait écrasé ce qui restait du parti populaire et du parti italien, tous deux ligués contre lui. Il avait donc partout fait triompher la cause de Rome, l'unité de l'empire, et, sans l'avoir voulu, il était devenu le bras vengeur de l'aristocratie. Italiens, provinciaux, tribuns factieux, consuls démagogues, tous avaient senti le poids de son épée. Des bords du Tibre au mont Taurus, le silence et la terreur régnaient. Il n'y avait plus de peuple, plus de sénat, plus de constitution; mais un seul homme à la tête de 120 000 soldats. Quand il eut tout brisé, cet homme voulut tout reconstituer; pour asseoir solidement son ouvrage, il crut qu'il fallait déblayer encore le terrain, arracher les ruines restées debout, faire disparaître jusqu'au dernier des chefs de cette génération nourrie dans l'anarchie et élevée dans la violence. Avant de renouveler les choses, il se dit qu'il fallait renouveler les hommes, et après avoir affiché longtemps une modération inattendue, il devint cruel par calcul. Deux fois on a vu, aux plus sanglantes époques de notre histoire, combien est plus terrible que la passion cette cruauté qui ne croit être qu'un raisonnement logique.

Le lendemain du combat de la porte Colline, il haranguait

le sénat dans le temple de Bellone ; tout à coup on entend des cris de désespoir, les sénateurs se troublent : « Ce n'est rien, dit-il, seulement quelques factieux que je fais châtier, » et il continua son discours : en ce moment, 8000 prisonniers samnites et lucaniens périssaient égorgés[1]. Quand il revint de Préneste, il monta à la tribune, parla longtemps de lui-même en termes magnifiques, et termina par ces paroles : « Bientôt, si vous êtes dociles, j'améliorerai votre position[2]; mais qu'aucun de mes ennemis, aucun de ceux qui, depuis la rupture de la trêve avec le consul Scipion, ont été contre moi n'espèrent de pardon. » De ce jour les proscriptions commencèrent.

Les premiers coups furent pour la famille de Marius. Un de ses parents, Marius Gratidianus, qui venait de s'honorer dans la préture en réprimant la falsification des monnaies, fut poursuivi par Catilina, qui lui creva les yeux, lui arracha la langue, les oreilles, les mains, lui rompit les bras et les jambes, et quand ce cadavre, encore animé, ne fut plus qu'un monceau de chairs meurtries et d'ossements brisés, il lui trancha la tête, qu'il porta toute sanglante à Sylla ; puis il se lava froidement les mains dans l'eau lustrale d'un temple voisin. On n'épargna pas même les morts : le cadavre du vainqueur des Cimbres fut exhumé, livré aux outrages et jeté dans l'Anio[3]. Avant les proscriptions, ce même Catilina avait tué son frère ; il fit mettre son nom sur les listes pour confisquer ses biens[4].

César, alors âgé de dix-huit ans, était parent de Marius et gendre de Cinna ; Sylla voulut le contraindre à répudier sa femme. Pison, Pompée lui-même avaient obéi à une semblable injonction ; César refusa et s'enfuit dans les montagnes de la Sabine, où il faillit plusieurs fois périr. Les larmes de sa famille, des vestales mêmes arrachèrent sa grâce :

1. Strabon dit 3 à 4000 ; Oros., 3000 ; Den., 4000 ; Plut. 6000 ; Tite-Live, 8000. — 2. Ὅτι τὸν μὲν δῆμον ἐς χρηστὴν ἄξει μεταβολὴν εἰ πείθοιντό οἱ. App., I, 95. — 3. Cic., *de Leg.*, II, 22. Val. Max., IX, 2, 1. Sylla abolit ses lois et renversa ses trophées au Capitole. Vell., II, 43. Suét., *Cæs.*, 11. — 4. Quint. Cic., *de Petit. cons.*, 2.

« Je vous le laisse, aurait dit le tout-puissant dictateur, mais dans cet enfant il y a plusieurs Marius. » César toutefois quitta prudemment l'Italie et alla servir au siége de Mitylène, qui résistait encore depuis Mithridate[1].

Un grand nombre de victimes avaient déjà péri quand Catulus demanda à Sylla, dans le sénat : « Et avec qui donc nous réjouirons-nous de la victoire, si le sang coule dans les villes autant que sur le champ de bataille? » Un Métellus ajouta : « Où et quand comptes-tu enfin t'arrêter? — Je ne sais encore. — Mais au moins déclare ceux que tu destines à mourir. — Je le ferai. » Et aussitôt il dressa une liste de quatre-vingts noms qu'il fit afficher dans le forum[2]; il laissa passer un jour, et le lendemain publia une seconde liste de deux cent vingt personnes, puis une troisième de pareil nombre. « J'ai proscrit tous ceux dont je me suis souvenu, dit-il au peuple, mais j'en ai oublié beaucoup; leurs noms seront inscrits à mesure qu'ils reviendront à ma mémoire. » Métellus devait se tenir pour satisfait : la proscription n'allait plus au hasard, l'ordre était mis dans le meurtre, la légalité dans l'assassinat. Du 1er décembre 82 au 1er juin 81, pendant six longs mois[3], on put tuer impunément; on tua encore longtemps après, car Roscius d'Amérie fut égorgé le 15 septembre[4]. Tous ceux qui cachaient un proscrit partageaient son sort, fût-ce un frère, un fils ou un père. Sylla paya quelques meurtres jusqu'à deux talents.

De Rome, la proscription s'étendit sur l'Italie entière;

1. Suét., *Cæs.*, 2. Liv., *Ep.* 89. La ville fut prise en 80. Il y mérita une couronne civique : c'est à cette époque que se placent ses deux voyages auprès de Nicomède III, roi de Bithynie, sur lesquels on fit courir de si tristes bruits. *Cf.* Suét., Plut. et Vell. Paterculus. Bien peu de Romains de ce temps échappaient d'ailleurs à ces accusations : ce vice était alors général et presque publiquement accepté. Voy. Catulle, Pétrone, Apulée, etc. — 2. Plut., *Syll.*, 40. Oros., V, 20. — 3. Sylla ne revint de Préneste que dans la seconde moitié de novembre, et les listes ne furent affichées que quelques jours après. Pour le terme du 1er juin, c'est Cicéron qui le donne dans le *pro Rosc.*, 44. — 4. *Neque prius finis jugulandi fuit quam Sulla omnes suos divitiis explevit.* Sall., *Cat.*, 51. Il paraît, d'après Cic., *Verr.*, III, 35, qu'ils exempta aussi la plupart de ses familiers de payer au fisc ce qu'ils devaient. Le sénat, après sa mort, annula ces dispenses.

des bandes de cavaliers gaulois, conduites par Catilina et d'autres sicaires, allaient à la recherche des victimes. Rien ne protégeait, ni les autels domestiques, ni les temples des dieux; rien non plus, pas même les services rendus à la bonne cause, ne pouvait sauver d'un débiteur infidèle ou d'un héritier impatient. Les familiers de Sylla, ses affranchis, surtout Vettius Picens, et ce Chrysogonus dont Cicéron a immortalisé l'infamie[1], même ses esclaves[2], vendaient le droit de faire placer un nom sur la liste fatale. « Celui-ci, disait-on, c'est sa belle villa qui l'a fait périr celui-là, ses bains dallés de marbre; cet autre, ses magnifiques jardins. » Un citoyen qui était toujours resté en dehors des partis se promenait sur la place, il s'approche des listes, il y voit son nom : « Ah ! c'est ma maison d'Albe qui me tue, » s'écria-t-il. Il voulut fuir, déjà le meurtrier le suivait. Les biens des proscrits étaient confisqués; souvent Sylla les vendait lui-même à l'encan : « C'est mon butin, » disait-il[3]. Les courtisanes, les musiciens, les mimes dont il s'entourait, achetaient à vil prix[4]. Les biens de Roscius valaient six millions de sesterces, Chrysogonus les eut pour deux mille. Métella, l'épouse du maître, Sylla lui-même, s'attribuèrent une part énorme dans les confiscations; aussi put-il faire une magnifique offrande sans beaucoup s'appauvrir, quand il donna à Hercule la dîme de ses biens. Catilina, un des sicaires les plus redoutés, refit dans ce bouleversement universel sa fortune délabrée, et Crassus fonda la sienne. Pompée était assez riche, grâce aux exactions de son père, pour n'avoir pas besoin de se souiller de ces honteux marchés.

Quel fut le nombre des victimes? Appien parle de 90 sénateurs, de 15 consulaires et de 2600 chevaliers, Eutrope et Orose de 200 sénateurs, Valère Maxime de 4700 pro-

1. Sall., *H.*, *fr.* C'est peut-être le même dont parle Cicéron dans les *Verrines* et dans le *pro Cælio*. Chrysogonus, simple scribe alors, devint questeur sous César. — 2. *Terrulæ et Scyrrho, pessumis servis, divitiæ partæ sunt.* Sall., *H.*, *fr.* — 3. Cic., *in Verr.*, II, 35. — 4. Cependant il resta à l'État, suivant M. Mommsen, près de cent millions de francs.

scrits. « Mais qui pourrait compter, dit un autre, tous ceux qu'immolèrent les haines privées[1] ? »

La proscription ne s'arrêta pas aux victimes, elle frappa leur postérité jusqu'à la troisième génération : pour ôter à leurs enfants l'espoir et les moyens de les venger un jour, les fils et les petits-fils des proscrits, privés de l'héritage paternel, furent déclarés indignes d'occuper jamais une charge publique[2].

Pour les citoyens de Rome, les proscriptions étaient individuelles ; comme Tarquin, Sylla n'abattait que les plus hautes têtes; pour l'Italie, il y eut des proscriptions en masse. Pas un Samnite n'échappa, car Rome, disait-il, ne pourra être tranquille tant qu'il restera un seul homme de ce peuple[3]. Les villes qui avaient envoyé des soldats à ses adversaires furent non-seulement privées du droit de cité, mais démantelées, quelques-unes détruites, toutes dépouillées de leurs terres, qu'il donna à ses vétérans. Les plus riches cités, Spolète, Interamna, Préneste, Terni, Florence, furent comme vendues à l'encan[4]. Dans le Samnium, Bénévent resta seul debout[5]. A Préneste, il avait ordonné qu'on amenât tous les habitants à son tribunal, mais les voyant en grand nombre : « Je n'aurai jamais le loisir, dit-il, d'écouter tant de gens; il faudrait un temps infini pour séparer quelques innocents parmi tant de coupables : qu'ils périssent tous. » Il voulut cependant en sauver un qui avait été son hôte. « La vie me serait odieuse si je la tenais du bourreau de mon pays, » s'écria ce généreux citoyen, et il se rejeta dans la foule que les soldats entouraient déjà.

L'Étrurie expia cruellement l'assistance qu'elle avait donnée au parti populaire. Les hommes qui avaient conduit le

1. Flor., III, 21, 25. Dans les chiffres d'Appien et d'Orose sont peut-être comptées les victimes de la guerre civile. *Ultus est... Sulla, ne dici quidem opus est quanta diminutione civium.* Cic., *in Catil.*, III, 10. — 2. Les fils des sénateurs, tout en perdant les priviléges de leur condition, restèrent soumis à toutes ses charges. Veil. Pat., II, 28. Cic., *in Verr.*, III, 41 ; *pro Cluent.*, 45. — 3. App., *B. C.*, I, 96. — 4. Flor., III, 21. Cic., *à Att.*, I, 19. — 5. Strab. V, p. 249.

mouvement tombèrent sous le glaive, et les colonies militaires, que le vainqueur établit, changèrent, en beaucoup de lieux, la population tout entière. « Alors, dit Niebuhr, alors périt l'antique nation Étrusque avec ses sciences et sa littérature. La plus grande partie du peuple perdit la propriété foncière, et languit pauvre sous des maîtres étrangers, dont l'oppression étouffa dans une postérité dégénérée tout patriotique souvenir. »

L'idiome du Latium et les mœurs romaines, portées par les colons dans les districts où vivaient avec le plus d'énergie les langues, les traditions, les religions nationales, en effacèrent les derniers restes[1]. Mais avant que cette fusion fût complète, il y eut bien des résistances. Les protestations des sociétés qui périssent sous une domination étrangère, sont appelées par celle-ci des actes de brigandage. Le proscrit se jette dans la montagne, et, soutenu par la sympathie des populations, y lutte longtemps et presque avec honneur. Ainsi, après cet immense bouleversement, l'Italie resta couverte de bandes armées comme après le soulèvement des provinces orientales, la mer se couvrit de pirates; Spartacus et Catilina essayeront bientôt de rallier ces deux forces déjà tournées contre la société qu'ils attaqueront eux-mêmes.

Les provinces eurent aussi leurs proscrits, et la main de fer qui pesait sur l'Italie s'étendit sur l'empire entier. Sylla s'était chargé lui-même de punir la Grèce et l'Asie; il laissa ses lieutenants *pacifier* les provinces du nord, de l'ouest et du sud : Métellus, la Cisalpine; Valérius Flaccus, la Narbonaise, où les proscrits lui livrèrent bataille[2]; Pompée, la Sicile et l'Afrique. Malgré sa modération habituelle, Pompée se montra sévère : les Mamertins, foulés par lui.

1. L'osque, grâce à ses affinités avec le latin, disparut lentement. Quand Herculanum et Pompéi périrent, l'osque n'y était pas encore tout à fait oublié. L'étrusque s'effaça plus vite. — 2. Cic., *pro Quintil.* Pigh., III, 229. La Gaule dut être alors bien foulée, car elle fit une longue résistance. Métellus y passa, et il fallut que Pompée allât le secourir. *Cf.* App., I, 107. *Philippi Orat. ap.* Sall. *fr.*

revendiquaient leurs privilèges : « Cessez donc, leur dit-il durement, d'alléguer les lois à celui qui porte l'épée[1]. » Carbon s'était réfugié dans l'île de Cosyra, il le fit traîner à son tribunal et décapiter après avoir insulté à ses malheurs. Norbanus avait déjà péri : réfugié à Rhodes, il s'était tué sur la place publique pour n'être pas livré à Sylla, qui réclamait sa tête; un autre chef, Brutus, prêt à tomber entre les mains de Pompée, se poignarda. En Afrique, Hiarbas avait dépouillé l'autre roi de Numidie Hiempsal, et, réuni à quelques marianistes, attendait le lieutenant de Sylla près d'Utique avec une nombreuse armée; il fut battu et mis à mort. Contre Sertorius, maître de l'Espagne, le dictateur fit marcher le préteur Annius, qui le chassa; contre les Thraces, les gouverneurs de Macédoine Dolabella et Pison; contre les pirates, le même Dolabella, le préteur Thermus et enfin le proconsul Servilius Vatia. Mais en Asie, Muréna ayant recommencé la guerre contre Mithridate, Sylla, qui voyait autour de lui, dans l'empire même, assez d'embarras et de dangers, défendit à son lieutenant de provoquer un ennemi redoutable.

Foulées par la guerre, les provinces furent encore écrasées d'impôts, car il fallait remplir le trésor de Rome épuisé. On oublia les traités, les promesses. Tous contribuèrent, non-seulement les villes tributaires, mais ceux mêmes qui avaient gagné l'immunité et l'indépendance, par leur soumission volontaire ou par d'importants services. Pour satisfaire à ces demandes impérieuses, plusieurs cités durent engager les terres et les propriétés publiques, leurs temples, leurs murailles[2]. Sylla alla jusqu'à vendre l'Égypte à Alexandre II. Les peuples alliés, les rois amis furent contraints de montrer leur zèle par la grandeur de leurs dons. D'un bout à l'autre de l'empire, il n'y eut personne qui ne payât de son sang ou de sa fortune cette restauration de la vieille république.

1. Plut., *in Pomp.*, dit cependant qu'en Sicile il fit le moins de mal possible. — 2. Χώρας τε καὶ λιμένων... ἀφῃροῦντο. App., *B. C.*, I, 102. ...τὰς πόλεις ὧν ἀκροπόλεις τε καὶ τείχη, καὶ γῆν, καὶ χρήματα, καὶ ἀτελείας ἀφῄρητο. *Ibid.*, 103.

Tout ce sang versé allait-il au moins régénérer l'empire? Une vie nouvelle et plus pure allait-elle animer ce grand corps? Non; ces massacres n'étaient que l'inauguration du règne des soldats. En échange du pouvoir que les légionnaires lui avaient donné, Sylla leur avait livré l'Italie et les provinces, et plus que tout cela, la discipline même. Maintenant les soldats savaient que la désertion pouvait être honorable; que la personne du chef n'était plus sacrée, ni Rome inviolable. La patrie n'était plus pour eux au pied du Capitole, mais sous leurs enseignes, et ces enseignes ils les vendaient au plus offrant. Durant ces dix années de guerre civile, toute la population mâle de l'Italie avait passé par les camps. Vainqueurs et vaincus, tous s'étaient imprégnés de ces idées que le droit n'existait plus là où était la force. Le peu qu'il y avait encore de respect pour les magistrats, pour les lois, pour la propriété, les proscriptions l'avaient effacé; et de ce bouleversement universel, une seule chose était restée dans les esprits : l'incertitude du présent, l'insouciance de l'avenir, avec le besoin pour tous, comme durant nos saturnales du Directoire, entre la république et l'empire, de s'étourdir dans les plaisirs et la débauche. Cependant cette génération, mûre pour l'anarchie, ne l'était pas pour la servitude. On parlait encore de droits, de liberté et, comme Marius, Sylla ne régnait qu'au nom d'une vieille faction.

Après avoir tué les hommes par le glaive, Sylla essaya de tuer le parti par les lois. Pour les donner, il voulut bien prendre un titre légal. Les deux consuls avaient péri; il fit réunir les comices; puis sortant de Rome, comme pour leur laisser toute liberté, il écrivit à l'interroi, Valérius Flaccus, qu'il pensait que la république avait besoin d'une dictature illimitée qui remît l'ordre dans l'État; et qu'il lui semblait que personne ne pourrait, dans cette charge, être plus utile que lui-même à la république[1]. On obéit (nov. 82);

1. Les anciens dictateurs n'étaient élus que pour six mois; leur autorité ne s'étendait pas hors de l'Italie. Nommés pour un certain objet déterminé, et quelquefois peu important, ils ne pouvaient puiser à volonté dans le tré-

et après cent vingt ans d'interruption, on revit les vingt-quatre licteurs, et les haches sur les faisceaux; mais, ce qu'on n'avait jamais vu, c'était le peuple romain se dépouillant par un décret formel de tous ses droits, pour les remettre aux mains d'un seul homme. Il fut solennellement proclamé que la volonté de Sylla serait la loi, que tous ses actes antérieurs étaient ratifiés [1]; qu'il aurait le droit de vie et de mort sans jugement, le pouvoir de confisquer les biens, de partager les terres, de bâtir ou de renverser des villes, d'ôter ou de donner les royaumes. Contrairement à l'ancien usage, Sylla laissa subsister le consulat; il cumula même cette charge, en 80, avec la dictature. En 79, on l'élut encore, mais il refusa.

Il inaugura sa dignité nouvelle par un triomphe. Le 29 et le 30 janvier 81, il célébra sa victoire sur Mithridate. Les plus illustres personnages de Rome suivaient son char couronnés de fleurs; c'étaient les proscrits de Marius qu'il avait ramenés. Leurs actions de grâce où revenaient sans cesse les noms de père et de sauveur, faisaient de ce triomphe, quoiqu'on n'y portât que les tableaux de ses batailles et des images de villes grecques ou asiatiques, non celui d'un général romain, mais d'un chef de parti.

Sylla n'avait été toute sa vie qu'un soldat, habitué sous Marius lui-même à l'obéissance militaire. S'inquiétant bien plus de la puissance de Rome que de sa liberté, il voulut faire régner au forum le silence des camps. Cette liberté d'ailleurs n'était plus que la licence et les droits des tribuns et du peuple qu'une cause d'anarchie. Mais pour arrêter ces

sor, ni rien changer aux lois et aux institutions existantes. Manlius, qui voulut en sortir, fut contraint d'abdiquer. C'était un pouvoir essentiellement conservateur. Sylla, chargé de donner des lois à son pays comme Solon et Lycurgue, n'avait donc de commun que le nom avec les anciens dictateurs. — 1. *Ut Sylla voluntas P. R. esset pro lege.* Cic., *Verr.*, III, 35 et *in Rull.*, III, 2. Plut., 42. Δικτάτωρα ἐπιθέσει νόμων καὶ καταστάσει τῆς πολιτείας. App., *B. C.*, I, 99. *Penès quem leges, judicia, ærarium, provincia, reges, denique necis et civium et vitæ licentia erat.* Sall., *H.*, *fr.* Le sénat lui reconnut aussi le droit de reculer le *Pomœrium*. Tac., *Ann.*, XII, 23; Aulu-G., XII, 14; Fest., s. v. *Prosimurium*.

tiraillements perpétuels qui, à la fin, auraient compromis la fortune de Rome, il ne sut trouver d'autre remède qu'un retour vers le passé ; il crut l'aristocratie assez forte pour porter le poids de l'empire et il le lui donna.

Il importe peu de présenter les lois du dictateur dans l'ordre, incertain d'ailleurs, où elles se succédèrent ; il vaut mieux les classer sous différents chefs, selon qu'elles se rapportent aux catégories suivantes : extension de l'autorité du sénat, limitation de la puissance des tribuns et de l'assemblée du peuple, mesures relatives au droit de cité, aux Italiens, aux provinciaux, lois pénales, lois somptuaires, etc.

La guerre civile et les proscriptions avaient décimé le *sénat*. Sylla y fit entrer trois cents membres nouveaux, choisis parmi les chevaliers ; et pour faire de cette assemblée le pivot de l'État, le principe conservateur de la constitution, il lui rendit les jugements avec la discussion préalable des lois, c'est-à-dire le véto législatif. Il lui conserva le droit de désigner les provinces consulaires, et plaça les gouverneurs dans sa dépendance, en établissant que ceux-ci resteraient dans leurs provinces tant qu'il plairait au sénat[1].

Les *tribuns* perdirent le droit de présenter une rogation au peuple[2], leur véto fut restreint aux seules affaires civiles[3], et le tribunat lui-même fut presque déclaré infamant. Du moins l'exercice de cette charge ôta le droit d'en briguer d'autres[4], et les ambitieux s'éloignèrent d'une magistrature condamnée au silence et au désintéressement.

1. Liv., *Ep.* 89. Vell. Paterc., II, 32. Tac., *Ann.*, XI, 22. Cic., *Fam.*, XV, 9, 14. App., *B. C.*, I, 59. — 2. Liv., *Ep.* 89. — 3. Cic., *de Leg.*, III, 9 : *Tribunis injuriæ faciendæ potestatem ademit, auxilii ferendi reliquit.* Cæs., *B. C.*, I, 5. *Imaginem sine re reliquerat.* Vell. Pat., II, 30. — 4. App., *B. C.*, I, 100. *Ascon.*, in Cic. *pro Corn.* Suétone, *in Oct.* 10 et 40, dont l'autorité, il est vrai, est peu décisive, dit même que les sénateurs purent seuls arriver au tribunat. Mais les faits contredisent cette opinion qu'Appien connaissait et qu'il n'ose affirmer ...οὐκ ἔχω σαφῶς εἰπεῖν, εἰ Σύλλας αὐτὴν (ἀρχὴν), καθὰ νῦν ἐστιν, εἰς τὴν βουλὴν ἀπὸ τοῦ δήμου μετή-

Si les tribuns ne pouvaient plus parler au peuple[1], si toute loi devait être préalablement approuvée par le sénat[2], les *comices par tribus* perdaient en réalité leur puissance législative : réduits à l'élection des magistrats inférieurs, ils semblaient n'exister plus. Quant aux *comices par centuries*, Sylla ne songea pas à leur rendre, par le rétablissement intégral des classes, le caractère aristocratique que Servius leur avait donné. Cependant la nécessité que toute proposition de loi fût précédée d'un sénatus-consulte portait une grave atteinte à leur souveraineté législative, comme leur pouvoir judiciaire en souffrait une par l'érection de nouveaux tribunaux permanents et par la suppression du droit d'appel[3]. En matière électorale le peuple fut encore dépouillé de la prérogative qu'il possédait depuis l'année 104, de nommer les pontifes[4] : la cooptation fut rétablie. Sylla ne lui laissa même pas le droit d'épigramme, cette ombre de liberté à laquelle la foule et certains esprits tiennent plus qu'à la liberté même. Les peines portées par les lois décemvirales contre les écrivains satiriques furent encore augmentées.

Quant aux chevaliers, qui depuis cinquante ans jouaient un si grand rôle, Sylla n'en tint compte ; il ne les trouvait pas dans la vieille constitution, il les effaça de la nouvelle[5]. Il en fut de même de la censure ; à ses yeux c'était une magistrature récente qui voulait primer le sénat lui-même : il la supprima[6]. Mais la censure et l'ordre équestre se vengèrent. Ce sera par les chevaliers que sa législation périra ;

νεγκεν. Cette mesure eût été en contradiction formelle avec la législation de Sylla ; il eût détruit d'une main ce qu'il faisait de l'autre. — 1. Cic., *pro Cluent.*, 40 ; *de Leg.*, III, 9. — 2. App., *B. C.*, I, 59. — 3. Cic., *in Verr.*, I, 13. — 4. Ascon., *ad* Cic., *in Cæcil.*, 3. *Victore Sulla, spoliatus est populus... arbitrio creandorum sacerdotum.* — 5. Quintus Cicéron, dans le traité *de Petit. cons.*, parle des proscriptions de Sylla comme particulièrement dirigées contre l'ordre équestre. — 6. Du moins ne trouve-t-on pas de censeurs de 86 à 70. *Cf.* Sigon., *ad Fast. Capit.* Ascon dit, *ad* Cic., *in Cæcil.* 3 : *Hoc igitur tam triste severumque nomen P. R. sic oderat ut intermissum esset per plurimos annos.* Un scoliaste anonyme parle d'une suppression formelle : *Tribunos et censores... omnes pro nobilitate faciens sustulit Sulla.*

et les premiers censeurs nommés, neuf ans après sa dictature, chasseront soixante-quatre membres de son sénat[1].

Afin de sembler faire quelque chose pour le peuple et les pauvres, il confirma la loi de Valérius Flaccus, qui abolissait les dettes d'un quart[2]. Il baissa aussi le prix des denrées, mais pour se donner le droit de supprimer les distributions qui nourrissaient la paresse du peuple[3].

Si un enseignement politique ressort de la constitution romaine, c'est celui-ci assurément, que le gouvernement qui veut être fort, calme et durable, doit faire la part des éléments nouveaux qui successivement se produisent dans la cité. Les sociétés sont de grandes familles où les aînés sont tenus de partager avec les plus jeunes, à mesure que ceux-ci arrivent à la force, à l'intelligence, au travail commun. Durant trois siècles, ce système avait fait la fortune de Rome. Mais depuis longtemps l'aristocratie y avait renoncé, et cette faute, Sylla l'exagérait encore. Par ses lois, les tribuns, le peuple et les grands étaient ramenés de quatre siècles en arrière, les uns à l'obscurité du rôle qu'ils jouaient le lendemain de la retraite au Mont-Sacré, les autres à l'éclat, à la puissance des premiers jours de la république. Mais Sylla pouvait-il aussi les rappeler aux mœurs antiques, les nobles au désintéressement, les pauvres au patriotisme? Il ne le crut pas; il n'essaya pas même de rendre aux grands et au peuple, par une épuration sévère, la considération et le respect d'eux-mêmes. Loin de là; dans le sénat, il fit entrer des gens obscurs et indignes[4]; dans le peuple, il répandit 10 000 esclaves des proscrits qu'il affranchit et qui portèrent son nom (les Cornéliens[5]). Des Espagnols, des Gaulois obtinrent même le *droit de cité*[6]; et il laissa les autres Italiens, excepté ceux

1. Liv., *Ep.* 98. — 2. Voyez la lettre de Mallius, *ap.* Sall., *Cat.*, 33. — 3. Cela paraît du moins prouvé par le discours de Lépide, Sall., *Hist.*, *frag.* : *Ne servilia quidem alimenta reliqua habet*, c'est-à-dire les cinq *modii* qu'on donnait par mois aux esclaves. *Cf.* Debross., I, 343. — 4. Sall., *Cat.*, 37. Dec., V, 77. Un simple centurion, Fufidius, *ancilla turpis, honorum omnium dehonestamentum*, devint questeur, et par conséquent sénateur. — 5. App., *B. C.*, I, 100. Cic., *pro Arch.*, 10.

qui avaient servi contre lui [1], répandus dans les trente-cinq tribus. C'était un fait accompli, sur lequel il ne voulait point revenir, pour ne pas soulever de nouvelles irritations. Du moment d'ailleurs qu'il rendait le gouvernement exclusivement aristocratique, il y avait moins de danger à prodiguer un titre presque inutile, mais qui satisfaisait encore la vanité. Aussi le laissa-t-il à ses vétérans établis dans les *colonies militaires*. Cette politique n'en était pas moins, dans son système, une imprudence, car les nouveaux citoyens auront le moyen de faire arriver un de ses ennemis au consulat, et dans l'anarchie légale dont Rome a pris l'habitude, un consul pourra défaire ce qu'avait fait un dictateur.

L'établissement des colonies militaires fut une des mesures les plus importantes de la dictature de Sylla : elles changèrent la face de l'Italie. Dans la Lucanie, le Samnium et l'Étrurie, tous les propriétaires furent chassés et remplacés par des soldats; 120 000 légionnaires reçurent les terres les plus fertiles de la Péninsule. C'était l'exécution d'une loi agraire, telle que les Gracques eux-mêmes n'avaient osé la concevoir et la création en quelque sorte d'un peuple nouveau pour la nouvelle constitution. Mais les tristes résultats qu'on obtint montrèrent combien était chimérique l'espoir mis dans cette réforme. Il y a des remèdes qui, administrés trop tard, tuent au lieu de guérir. Ce sera dans ces *colonies* que Catilina recrutera ses bandes incendiaires.

Sylla avait rendu le pouvoir aux grands; il ne s'abusait pas cependant sur leur moralité, et ses lois pénales dirigées contre les crimes qu'ils commettaient habituellement, prouvent qu'il chercha, sinon à les rendre meilleurs, du moins à les intimider. Pour diminuer la brigue, il décréta qu'on ne pourrait exercer la même charge qu'après un intervalle de dix ans, et il défendit qu'on sollicitât la préture avant la questure, le consulat avant la préture [2]. Lucrétius Ofella,

1. *Sociorum et Latii magna vis civitate prohibentur. Orat. Lepidi*, ap. Sall. *frag.* — 2. App., *B. C.*, I, 100.

celui qui avait si longtemps assiégé Préneste, scella cette loi de son sang. Il demandait le consulat sans avoir été préteur : Sylla l'avertit de se désister : il continua. Un centurion le poignarda au milieu de la place. Quand le peuple traîna le meurtrier aux pieds du dictateur, assis sur son tribunal dans le temple de Castor, « Qu'on relâche cet homme, dit-il, c'est par mes ordres qu'il a agi. » Et il leur conta le burlesque apologue du laboureur qui, deux fois arrêté dans ses travaux, à la fin se débarrasse, par le feu, des insectes dont il est tourmenté ; ajoutant : « Deux fois je vous ai vaincus, prenez garde que pour de nouvelles fautes je n'emploie cette fois de plus terribles peines[1] ! »

Il s'était élevé lui-même par la violence et le premier avait donné l'exemple de faire marcher sur Rome les légions[2] ; il crut pouvoir prévenir le retour de pareils attentats, en reprenant la loi de majesté de Saturninus et de Varius, qu'il étendit à des cas nouveaux. A l'avenir devait être puni par l'interdiction du feu et de l'eau, c'est-à-dire par l'exil, quiconque porterait atteinte à l'honneur et à la sécurité de l'empire, violerait le véto d'un tribun, ou arrêterait un magistrat dans l'exercice de ses fonctions ; tout magistrat qui laisserait lui-même dégrader entre ses mains les droits de sa charge ; tout gouverneur qui de sa pleine autorité déclarerait la guerre, sortirait de sa province avec ses troupes, les exciterait à la révolte, les livrerait à l'ennemi, ou qui vendrait leur liberté à des chefs prisonniers. Ce fut de cette loi, qui plus tard punit non-seulement les actes, mais les paroles, que les empereurs firent un si cruel usage[3].

Par la loi *de falso*, contre ceux qui falsifiaient la monnaie[4] ou les testaments, qui vendaient ou achetaient des hommes libres, et par la loi *de sicariis* contre les meur-

1. App., *B. C.*, I, 101. — 2. Les garnisons de la Campanie l'avaient déjà fait cependant en 341. — 3. Drumm., II, 487. — 4. La falsification des monnaies était arrivée à un tel point, que le peuple avait élevé des statues à Marius Graditianus, qui avait tenté de l'arrêter.

triers, les incendiaires, les parricides, les faux témoins et les juges prévaricateurs, Sylla punissait des crimes trop communs dans Rome. Par sa loi *de repetundis*, cette sauvegarde des provinces, il chercha à réprimer l'avidité des préteurs dans leurs gouvernements; c'est au reste la seule mesure qu'il ait prise en faveur des provinciaux. Homme du passé, il voulait que la conquête dont il avait lui-même renouvelé les droits, continuât de peser sur eux, et sa loi *de provinciis ordinandis* ne régla guère que les intérêts de Rome. Aucun gouverneur ne devait quitter sa province sans ordre; il fallait qu'il y restât jusqu'à ce qu'il plût au sénat de lui envoyer un successeur, et qu'il en sortît alors, dans les trente jours qui suivaient l'expiration de ses pouvoirs, en laissant une copie de ses livres de compte dans deux villes de son gouvernement[1]. Cependant il défendit aux gouverneurs de rien exiger au delà de ce qui leur était accordé par les règlements, et il limita les dépenses souvent excessives que faisaient les provinces pour envoyer à Rome des ambassades chargées de louer le gouverneur sortant et de gagner d'avance leur nouveau maître[2].

Depuis la guerre sociale, il n'y avait eu à Rome ni tribunaux, ni justice[3]. Sylla réorganisa les *quæstiones perpetuæ*, établies soixante-dix ans auparavant par Calpurnius Frugi. Dès lors, il y eut huit de ces tribunaux permanents à chacun desquels fut préposé un préteur[4]. Comme les juges dans ces cours de justice étaient tous sénateurs, et qu'ils prononçaient sans appel, l'administration de la justice criminelle passait tout entière au sénat. Auparavant, le droit

1. Sigon., *de jure provinciarum*, II, 6. Le gouverneur remplacé gardait (*quoad in urbem introisset*, Cic., *Fam.*, I, 9) l'*imperium*, ses licteurs, sa cohorte prétorienne, tous les insignes enfin du commandement. L'État était intéressé à ce qu'il traversât l'empire dans cet appareil. L'*imperium* lui était d'ailleurs nécessaire dans le cas où il sollicitait le triomphe. — 2. Cic., *in Verr.*, V, 22 ; *pro Flacc.*, 40 ; *Fam.*, III, 8, 10. — 3. *Senatus decrevit ne judicia dum tumultus Italicus esset, exercerentur.* Ascon., *ad Cic. pro Corn.*, *. sublatis legibus et judiciis*. Cic., *de Off.*, II, 21. — 4. *De crimine majestatis, de vi, de sicariis et veneficis, de parricidio, de falso, de crimine repetundarum, de peculatu, de ambitu.* Avant Sylla il n'y avait que 6 préteurs.

de récusation était presque illimité; il ne permit pas qu'on récusât plus de trois juges, à moins d'être sénateur[1].

Nous ne savons pas ce que fit le dictateur pour l'administration financière; il s'en occupa cependant : car il porta de huit à vingt le nombre des questeurs. Tacite nous apprend qu'il toucha même aux limites sacrées du Pomérium, et qu'il agrandit l'enceinte de Rome, bien qu'il n'eût ajouté aucune province à l'empire.

Dans cette restauration du gouvernement aristocratique, Sylla ne pouvait oublier la religion. Malgré l'impiété dont il avait fait preuve en Grèce, il afficha en maintes circonstances un profond respect pour les dieux, et jusqu'à sa dernière heure il crut aux prédictions des astrologues. A la bataille de la porte Colline, il tira de son sein une petite statuette d'Apollon, et la pria très-dévotement de le sauver du péril. On sait son culte pour la Fortune et pour Vénus, à laquelle il offrit une couronne et une hache d'or, double symbole de son propre pouvoir[2]. Par conviction comme par politique, il s'efforça donc de rendre le crédit et l'éclat à l'ancienne religion; il augmenta le nombre des pontifes et des augures qu'il porta de dix à quinze, leur rendit le droit de compléter eux-mêmes leur collége, et fit partout chercher les oracles sibyllins pour remplacer les livres qui avaient péri dans l'incendie du Capitole. Ce temple même, il le rebâtit avec magnificence.

Malgré la dépravation de ses mœurs, ses amours infâmes et ses débauches, Sylla rendit plusieurs lois pour remettre en honneur la sainteté du mariage et arrêter l'abus du divorce, les dépenses des festins et des funérailles[3].

1. Cic., *in Verr.*, II, 31. — 2. Il se fit élever devant les rostres une statue équestre avec cette inscription : *Corn. Sullæ imperatori Felici*. Il avait pris le surnom de favori de la Fortune, *Felix* (en grec Ἐπαφρόδιτος), et il donna aux deux enfants qu'il eut de Métella, ceux de Faustus et Fausta. — 3. Aux calendes, aux ides et aux nones, les jours de jeux publics et de féries solennelles, les dépenses ne devaient pas dépasser 30 sesterces ; les autres jours, seulement 3. Aulu-G., II, 24. Il diminua aussi le prix des denrées, pour dédommager les marchands. Macr., II, 13. Mais la liste des mets qu'il taxa est si longue, que Macrobe lui-même s'effraye du luxe qu'elle annonce.

Comme toutes les lois somptuaires, ces règlements furent sans force et sans durée; celui même qui les avait portés, les renversa par son exemple. Mais il n'en fut pas ainsi de ses lois pénales, dont plusieurs dispositions ont vécu jusqu'à nos jours.

Quand Sylla eut accompli son œuvre, il se retira, non par mépris des hommes ou dégoût du pouvoir : Sylla ne portait pas si haut les prétentions à la sagesse; mais par cette affectation de légalité qu'il avait mise en tout[1]. Et puis il voulait voir lui-même fonctionner ce gouvernement sorti de ses mains. Cependant son abdication (79) parut un défi jeté à ses ennemis et une audacieuse confiance dans sa fortune. Mais les charges et le sénat remplis de ses créatures, tant d'hommes intéressés au maintien de ses lois, et ses 10 000 Cornéliens, ses 120 000 vétérans répandus dans l'Italie et dont il aurait pu d'un mot refaire une armée formidable, tout cela rendait cette confiance peu dangereuse[2]. Un jour Crassus, envoyé dans le pays des Marses, demandait à Sylla une escorte : « Va, jeune homme, pour escorte je te donne ton père assassiné, et toute ta famille égorgée[3]. » Que de sanglants souvenirs, quelle indicible terreur protégeaient Sylla redevenu citoyen! Aux yeux mêmes des victimes, ces terribles destructeurs semblent porter en eux une invincible puissance qui briserait les poignards et qui émousserait les glaives. Marius désarmé foudroya du regard un barbare, et quand Sylla renvoyant ses licteurs vint se mêler à la foule, tout le peuple frémit et trembla au contact de l'homme fatal.

Plus que le pouvoir, Sylla aimait son indolence et les plaisirs. Il avait attendu, au milieu des débauches, jusqu'à quarante-sept ans pour entrer dans les hautes charges. De ce jour, il est vrai, il n'en était plus sorti; mais dès

1. Ainsi il se fit nommer dictateur, comme s'il ne l'était pas de fait. Il fit confirmer les proscriptions et la loi contre les enfants des proscrits, dans des comices centuriates. Quand il compléta le sénat, ce fut encore le peuple qui parut élire les nouveaux membres. — 2. App., *B. C.*, I, 104. — 3. Plut., *Crass.*, 6.

qu'il vit sa mission achevée, il rentra dans son repos. Ses adieux au peuple furent dignes de cette royauté insolente qui abdiquait elle-même, et de cette foule qui se vendait pour un *congiarium*. Il la gorgea de viandes, de vins précieux, de mets recherchés, et avec une telle profusion, que chaque jour on en jeta dans le Tibre des quantités prodigieuses, que le peuple repu avait laissées. Au milieu de ces réjouissances, Métella tomba dangereusement malade. Elle avait courageusement partagé sa bonne et sa mauvaise fortune. Mais les prêtres défendirent au favori de Vénus de souiller sa maison par des funérailles, et avant qu'elle expirât, il lui signifia un acte de divorce et la fit transporter dans une maison étrangère. Il n'ordonna pas moins, malgré sa loi, de célébrer avec magnificence la pompe funèbre.

Retiré dans sa maison de Cumes, il y vécut une année encore; et, à voir cet homme passant ses journées à la chasse et à la pêche, dictant des mémoires, lisant Aristote et Théophraste [1], ou mêlé, dans de nocturnes orgies, à des mimes et à des histrions, qui eût reconnu l'ancien maître du monde? Deux jours avant sa mort, il travaillait encore au 22e livre de ses commentaires, qu'il légua à Lucullus avec la tutelle de son fils. Les derniers mots que traça sa main défaillante célébrèrent encore son bonheur. « Heureux et tout-puissant jusqu'à sa dernière heure, disait-il, comme les Chaldéens le lui avaient promis, il ne lui manquait que de pouvoir faire lui-même la dédicace du nouveau Capitole. » Cependant, au milieu de ces occupations tranquilles, parfois le maître impitoyable reparaissait. La veille de sa mort, apprenant qu'un magistrat de Pouzzole [2] tardait à payer la contribution fournie par la ville pour la reconstruction du Capitole, dans l'espoir de s'approprier l'argent quand Sylla ne serait plus, il le fit venir et étrangler auprès de son lit. Dans cette colère, un abcès creva, il rendit beaucoup de sang, et le lendemain il mourut. Sa ma-

1. Cic., *ad Att.*, IV, 10. — 2. Dix jours auparavant il avait déjà apaisé une sédition dans cette ville.

ladie avait été affreuse[1]. Ses chairs décomposées tombaient en pourriture et engendraient incessamment une innombrable vermine. Le demi-dieu n'était qu'un objet de dégoût et d'horreur.

On lui fit des funérailles telles que Rome n'en avait pas vu encore. Les vétérans, appelés de leurs colonies, escortèrent son cadavre de Pouzzole jusqu'à Rome. Un décret du sénat lui avait décerné l'honneur insigne d'une sépulture dans le Champ-de-Mars[2]. Le corps était dans une litière dorée; autour d'elle on portait les insignes de la dictature, et plus de 2000 couronnes d'or envoyées par les villes et les légions. L'armée précédait et suivait comme pour un dernier triomphe, et, à intervalles égaux, les trompettes sonnaient des airs funèbres. Les populations accouraient, les femmes surtout, qui, pour honorer le favori des dieux, répandaient sur son passage les plus précieux parfums. Le sénat, les magistrats, les vestales, les prêtres revêtus de leurs insignes, et tout l'ordre équestre attendaient le cortége aux portes de Rome, pour l'accompagner au forum. Après l'éloge funèbre, les sénateurs chargèrent le corps sur leurs épaules jusqu'au Champ-de-Mars, et le déposèrent sur un bûcher : Sylla avait voulu qu'on brûlât son cadavre pour qu'un vengeur de Marius ne pût profaner son tombeau. Il avait lui-même composé son épitaphe; elle était véridique : « Nul n'a jamais fait plus de bien à ses amis ni plus de mal à ses ennemis. » Ainsi mourut dans la soixantième année de son âge, tranquille et sans remords, cet homme qui a laissé dans l'histoire de si sanglants souvenirs, mélange de superstition et d'impiété, de mollesse et de courage, de vices honteux et de hautes pensées, grand par l'esprit, misérable par le cœur, homme du temps présent par ses mœurs, du temps passé par ses idées.

Il y a deux choses dans la vie publique de Sylla; et celle à laquelle on songe le moins est la plus grande. A son avé-

1. C'était la *phthiriasis*. Pline, XXXVI, 86. Appien ne parle que d'une fièvre. — 2. Cic., *de Leg.*, II, 22.

nement au pouvoir, l'empire et la constitution tombaient en ruines : il sauva l'un à Chéronée, et Rome vécut cinq siècles sur ses victoires ; il voulut relever l'autre par ses lois, et elles ne durèrent pas dix années.

Cependant si l'on embrasse dans son ensemble cette réforme législative, la plus vaste qui se soit accomplie à Rome depuis les décemvirs, on sera frappé de l'audacieux génie de l'homme qui l'exécuta : constitution politique, organisation judiciaire, administration publique, vie privée, tout y est réglé. Mais Sylla s'était trompé. Après avoir vu le mal, il s'était arrêté à en combattre les causes extérieures : quand il eut écrasé le tribunat, et remis l'autorité légale aux mains d'une aristocratie épuisée, il crut avoir tout fait et pouvoir se retirer ; et il allait fournir à l'histoire un des plus éclatants exemples de l'impuissance de la force à rien fonder de durable, quand elle n'agit pas dans la direction du temps.

Au lieu de regarder du côté de l'avenir et de chercher à reconnaître les idées qui lentement s'élevaient du fond des provinces, de l'Italie, de Rome même, il s'était retourné vers les temps anciens, et dans cette évocation aveugle du passé, il n'avait pas même songé à tenir compte des éléments nouveaux qui depuis quatre siècles s'étaient développés au sein de la société romaine. Dans l'antiquité à laquelle remontait le dictateur, les esclaves, les chevaliers, les Italiens et presque le peuple lui-même n'avaient pas d'existence politique ; dans ses lois, ils n'en eurent pas davantage. Mais en ne stipulant rien pour les esclaves il rendait possible une troisième révolte, que Spartacus guidera ; en effaçant les priviléges des chevaliers, il les mettait du côté de ceux qui voudront une révolution : en écrasant les Italiens et le peuple, il préparait une armée pour Lépide, un parti pour Pompée. Il n'y a pas jusqu'à la guerre sans nom de Catilina qui ne relève de cette dictature malheureuse. Quant aux provinciaux, il n'y songea même pas et ils étaient pourtant le grand problème.

Cette royauté qui ne voulut pas durer, n'arracha donc pas

le germe de mort qui minait la république, et en donnant à une aristocratie irrévocablement condamnée la force de lutter encore, elle rendit les dernières douleurs plus vives et plus longues. C'est une chose dure que de souhaiter la perte de la liberté et de pousser de ses vœux une grande nation vers la servitude. Mais quand cette liberté n'est qu'une sanglante anarchie où tout se perd, les mœurs, les lois, le sens moral; quand l'héritage du genre humain est en péril par la faute d'un peuple, il faut bien désirer que ce peuple rentre en tutelle, plutôt que de retourner à la barbarie.

Au reste Sylla compromit d'avance ses lois en les privant de leur meilleure sanction, l'exemple du législateur. Il n'y a de lois durables que celles qui se défendent elles-mêmes par le respect de tous, et chaque jour il violait les siennes. Il avait puni le meurtre, et il tua sans jugement, après les proscriptions, Ofella et Granius; la trahison, et toutes ses dépêches, tous ses actes étaient scellés du signe d'une perfidie. Il avait restreint les dépenses, et ses profusions au peuple, la pompe des funérailles de Métella étaient une insulte à ses lois somptuaires. Il avait rétabli l'autorité du sénat, et il avait nommé de simples soldats sénateurs. Il avait relevé l'honneur du mariage, et il vivait dans l'adultère et d'infâmes débauches. D'autres respecteraient-ils cette législation mieux que celui qui l'avait fondée? Il ne le crut pas lui-même, et ses paroles à Pompée, au sujet de Lépide, prouvent qu'il n'espérait pas pour elle un règne paisible. En effet, odieuse au peuple et aux Italiens, défendue par quelques nobles corrompus, et par de grossiers soldats, qui l'abandonneront dès qu'ils auront dissipé l'argent et perdu les terres qu'ils lui doivent, elle avait encore contre elle la classe la plus riche et la plus active, les chevaliers, qui ne trouvaient plus leur place dans la nouvelle constitution. Du vivant même de Sylla, deux hommes de l'ordre équestre avaient commencé la lutte : Pompée en se créant un parti dans le parti même des Syllaniens, Cicéron en attaquant hardiment un affranchi du dictateur, dans le

procès de Roscius, et le dictateur lui-même dans une cause moins connue, mais plus grave, où le jeune et audacieux orateur entraîna ses juges à déclarer que Sylla n'avait pu ôter le droit de cité aux villes d'Italie[1]. Dans cette réaction, Pompée sera le bras, Cicéron la voix éloquente, et tous deux seront un instant portés par elle au pouvoir suprême.

1. *Pro Cæcinâ*, 33. Ce plaidoyer est perdu ; il importe pour l'honneur de Cicéron de relever ce fait, qu'on laisse passer inaperçu.

CHAPITRE XXV.

POMPÉE.

La haine du peuple et des Italiens, les ressentiments de l'ordre équestre et quatre guerres dangereuses, voilà ce que Sylla léguait à ses successeurs. Qui donc allait recueillir ce difficile héritage? Un sénat mutilé par la guerre civile, et où les proscriptions des deux partis n'avaient pas laissé une seule tête qui dépassât le niveau commun de la médiocrité : Métellus Pius, général malheureux; Catulus, honnête homme[1], esprit solide[2], mais sans éclat ni puissance; Hortensius, qui ne vivait que pour le barreau et ses murènes; Crassus, moins occupé d'affaires publiques que de dénaturer sa fortune mal acquise et d'acheter Rome pièce à pièce; enfin le plus capable peut-être de tous ces médiocres personnages[3], Lucullus, élégant épicurien, romain d'Athènes, resté jusqu'alors en sous-ordre dans les affaires, et sans goût pour le premier rôle. Échappés à de si longues tourmentes, ces sénateurs ne demandaient qu'à jouir en paix de la vie, de leur beau soleil, de leurs villas dévastées et qu'ils restauraient. Mais autour d'eux se pressait une génération plus jeune, plus ardente, plus forte pour le bien comme

1. Cependant il refusait à Caton la condamnation d'un greffier coupable; il voulait acheter la candidature de César au grand pontificat. *Cf.* Plut., *in Cat. min.* et *in Cæs.* — 2. Sall., *H.*, *fr.* — 3. Il faut faire une exception pour Marcius Philippus, ancien consul et censeur, qui avait fait tuer peut-être Drusus, et qui brava Cinna. Rival de Marc-Antoine et de Crassus pour l'éloquence, il s'opposa vivement à ce que le sénat traitât avec Lépide. *Cf.* les *fr.* de l'Hist. de Sall.

pour le mal ; Cicéron avait alors vingt-huit ans, César vingt-deux, Caton dix-sept ; Brutus était plus jeune ; Catilina et Verrès avaient déjà rempli des charges.

Par son âge, Pompée appartenait à cette génération ; mais décoré déjà des noms de Grand, d'Impérator, de Triomphateur, il marchait à part. Et nous sommes si loin de l'égalité, si près de la monarchie, que sans avoir été régulièrement appelé à aucune fonction, sans être sénateur, sans même pouvoir compter sur un parti politique, Pompée était tout-puissant dans la cité. Ce personnage froid, irrésolu et aussi incapable que Marius d'une conception politique, a été cependant trop maltraité par nos historiens modernes, qui aiment à juger les hommes par les petits côtés, à les peindre par l'anecdote, même apocryphe, à la façon de Plutarque. Un homme ne reste quarante ans l'idole et presque le maître d'un peuple qu'à la condition d'être par quelque côté supérieur à ses concitoyens. Il est vrai que, jusqu'à sa dernière bataille, il mérita mieux que Sylla le surnom de favori de la Fortune. Elle fit beaucoup pour lui ; ne fit-il rien pour elle ? S'il rencontra des circonstances propices, il sut aussi en faire naître et tirer de toutes, par sagesse ou audace, les avantages qu'un autre aurait laissé perdre. Ces nuits passées dans les veilles et dans les travaux, ces études persévérantes pour préparer et enchaîner d'avance la victoire, ne sont pas d'un homme qui s'abandonne paresseusement à la faveur des dieux[1]. Sans être Caton, il avait sa frugalité et sa haine des molles coutumes venues de l'Orient[2], avec moins d'affectation et une dignité contenue qui annonçait l'homme fait pour le commandement.

1. Πᾶσαν δὲ ῥᾳστώνην καὶ σχολὴν ἀποτριψάμενος, διετέλει καὶ μεθ' ἡμέραν καὶ νύκτωρ ἀεί τι πράττων τῶν εἰς τὸν πόλεμον χρησίμων. Diodore, XXXVIII, 9. — 2. Διαίτῃ μὲν γὰρ ἐχρῆτο λιτῇ. λουτρῶν δὲ καὶ συμπεριφορᾶς τρυφὴν ἐχούσης ἀπείχετο. Καὶ τὴν μὲν τρυφὴν καθήμενος προσεφέρετο, πρὸς δὲ τὸν ὕπνον ἀπεμέριζε χρόνον ἐλάττονα τῆς ἐκ τῆς φύσεως ἀνάγκης, etc. *Id., ibid. Cf.* Plut., *Pomp.*, 2. Il rapporta de l'Orient les moulins à vent et les moulins à eau qui remplacèrent les moulins à bras, seuls connus en Italie, et il fit traduire en latin par un de ses affranchis les ouvrages des Grecs sur la médecine.

Il était éloquent : car à vingt ans, dans un procès difficile, il sauva la mémoire de son père et conquit son juge qui, au tribunal même, le prit pour gendre. Il était brave[1] : sa vie presque entière se passa dans les camps; hardi et entreprenant : au milieu de l'Italie couverte des légions de Carbon, il se déclara pour Sylla et lui donna une armée qui peut-être le sauva. Cette armée, Pompée sut la garder à lui, tout en la faisant servir aux intérêts du parti; il la conduisit où le dictateur voulut, en Cisalpine, en Sicile, en Afrique; partout vainqueur et imposant par ses succès, à Sylla même qui crut reconnaître, dans ce jeune homme toujours heureux, cette puissance fatale qu'il aimait à voir respecter en lui. Le terrible dictateur fut comme subjugué; pour empêcher que ce bonheur ne devînt rival du sien, il fit entrer Pompée dans sa famille, en lui donnant sa petite fille Æmilia, alors enceinte et mariée à Scaurus. Cependant il eut un moment de défiance: quand Pompée eut vaincu Domitius et Hiarbas, il lui ordonna de licencier ses troupes. Les soldats se révoltaient; Pompée les apaisa et revint seul à Rome. Cette confiance le sauva ; Sylla sortit avec tout le peuple à sa rencontre et le salua du nom de Grand Mais il voulait le triomphe, un triomphe magnifique, car il avait ramené d'Afrique des éléphants pour les atteler à son char; et il n'était pas même sénateur! Sylla refusa. « Qu'il prenne donc garde, osa dire l'impétueux jeune homme, que le soleil levant a plus d'adorateurs que le soleil couchant. » Autour de lui, tout le monde tremblait, le dictateur surpris, pour la première fois céda : « Qu'il triomphe, s'écria-t-il à deux reprises, qu'il triomphe! (81) » Le peuple applaudissait à cette audace, et déjà les tribuns espéraient en lui.

Pompée n'avait encore géré aucune charge. Aux faisceaux consulaires, il préférait la position qu'il s'était faite sans élection du peuple, ni du sénat. Seul aussi de tous les chefs syllaniens, il n'avait pas trempé dans les proscriptions, du

1. A l'assaut du camp de Domitius, il voulut combattre sans casque. *Cf.* Plut., *Pomp.*, 11.

moins dans le pillage des biens des victimes. A Asculum, durant la guerre sociale, il n'avait pris que quelques livres. C'était encore une singularité heureuse, et comme un reproche pour les vainqueurs, une espérance pour les vaincus. Aimé des soldats, respecté du peuple, il se voyait un crédit imposant dont il refusa de se servir pour lui-même, parce qu'il n'aurait pas voulu d'un consulat obscurément passé, et qu'il comprenait que les temps n'étaient pas venus de se signaler, dans cette magistrature, par quelque acte mémorable. Mais il tint à constater son influence en faisant donner à un protégé cette charge dont il ne voulait pas, et qui, à son âge, vingt-huit ans, eût paru comme une autre dictature. Malgré Sylla et malgré les grands, il fit élire Lépide, qui ne cachait pas sa haine contre les nouvelles lois (78)[1]. « Jeune homme, lui dit Sylla, en le voyant traverser tout fier la place des comices, vous êtes bien glorieux de votre victoire. En vérité, c'est un bel exploit d'avoir fait arriver au consulat un mauvais citoyen! Mais veillez avec soin, vous vous êtes donné là un adversaire plus fort que vous. » Ces mots faillirent être une prophétie. Quand on apprit la mort de Sylla, Lépide voulut empêcher qu'on rendît à sa mémoire des honneurs publics, et déjà il parlait d'abolir ses lois. C'était aller trop vite pour Pompée. Malgré la froideur que Sylla lui avait montrée dans les derniers temps[2], Pompée se respectait trop lui-même pour trahir si tôt la cause qu'il avait tant servie; il s'unit à l'autre consul, Catulus, et Sylla mort triompha encore une fois. Mais, au sortir des funérailles, les deux consuls manquèrent en venir aux mains.

On tue les hommes; on ne vient à bout des idées justes et des besoins vrais qu'en leur donnant satisfaction. Il suffit à Lépide de prononcer ces seuls mots, rétablisse-

1. Voyez, dans les fragments de Salluste, son discours. Licinianus attribue à Lépide une loi frumentaire *ut annonæ quinque modii populo darentur*, qui fut sans doute abolie quand il eut été déclaré ennem. public, car le rétablissement de la distribution des *cinq modii* date de l'an 73. Cf. Sall. *Fragm.* et Cic. *in Verr*, III, 70. — 2. Il ne le nomma point dans son testament.

ment de la puissance tribunitienne, pour retrouver tout un parti que Sylla pensait avoir étouffé dans le sang. En même temps apparut la faiblesse de ce sénat que le dictateur croyait avoir rendu si fort. Entre Catulus et Lépide il ne sut intervenir qu'avec des prières, pour obtenir d'eux le serment qu'ils ne prendraient pas les armes l'un contre l'autre[1].

Nommé proconsul dans la Narbonaise, Lépide revint à ses desseins. Sauf Narbonne et Marseille, les habitants étaient disposés à le soutenir. Le gouverneur de la Cisalpine, Junius Brutus, se déclara pour lui. César, qui arrivait d'Asie, était pressé par le frère de sa femme, L. Cinna, de suivre cet exemple ; le caractère du chef, les forces du parti ne lui parurent pas assez sûrs : il attendit[2]. Avec la promesse de rappeler les proscrits, de rendre aux Italiens leurs terres confisquées, et de casser tous les actes de la dictature, Lépide eut bientôt grossi l'armée qu'il amenait de la Gaule et il poussa jusqu'au pied du Janicule. Mais les vétérans, menacés de restitutions, accoururent autour de Pompée que le sénat adjoignit à Catulus, bien qu'il n'eût aucun titre légal. Lépide, mis hors la loi[3], fut battu en avant du pont Milvius. Une seconde, puis une troisième défaite en Étrurie, le forcèrent à chercher un asile en Sardaigne, où il mourut de chagrin[4], tandis que Pompée poursuivait Brutus dans la Cisalpine, prenait Modène, et faisait périr les chefs ennemis qui tombaient en son pouvoir (77). Le

1. Lépide fit, durant son consulat, des lois somptuaires. Il défendit de servir dans les repas ni coquillages, ni oiseaux étrangers, et fixa les choses qu'il serait permis de manger, aussi bien que la manière de les apprêter. Plin., VIII, 27. Aulug., II, 24. Macr., III, 27. Serv., *ad Æn.*, I, 274. — 2. Cependant, en 77 et 76, il commença la guerre contre les Syllaniens, en accusant deux d'entre eux, Cn. Dolabella, ancien gouverneur de la Macédoine, et Antonius, qui avait horriblement foulé la Grèce. En prenant ce rôle d'accusateur, César ne faisait que suivre l'exemple des jeunes nobles, qui débutaient toujours ainsi ; mais le choix de ses victimes montre ses rancunes. — 3. Catulus renouvela, en l'étendant, la loi Plautia, *de vi publica*, dont Cicéron se servit contre les complices de Catilina. Cic., *pro Cælio*, 29. Sigon., *de Judic.*, III, 33. — 4. Des chagrins domestiques, provoqués par la conduite de sa femme Apuléia, hâtèrent aussi sa fin. Pl., VII, 36, 53. Plut., *Pomp.*, 15. De Bross., II, 46.

parti vainqueur s'honora par sa modération, et le sénat accorda quelques années après, aux instances de César, une amnistie aux partisans de Lépide [1].

Cette levée de boucliers rattacha Pompée au sénat, qui lui rendait son armée. Catulus lui ordonna, il est vrai, de la licencier, mais il ne tint compte de cet ordre, et le sénat n'osa insister. Dans le parti des nobles, Pompée ne voyait donc personne au-dessus de lui; dans le parti contraire, les chefs, s'ils triomphaient, l'admettraient-ils même au partage? Certainement la réaction l'eût frappé. Si elle devait s'opérer un jour, il entendait du moins que ce fût par ses mains, et il était assez bon citoyen pour vouloir qu'elle arrivât lentement, sans secousse, sans proscriptions nouvelles. Il accepta donc le rôle d'exécuteur testamentaire de Sylla et après Lépide, il alla combattre Sertorius.

Nous connaissons déjà Sertorius, ce Sabin qui fut, comme Marius, sans aïeux et sans postérité, et comme lui meilleur général qu'habile politique. Il s'était distingué dans la guerre des Cimbres, et ses longs services en Gaule l'avaient si bien familiarisé avec la langue et les habitudes des barbares, que plusieurs fois il pénétra sous un déguisement dans le camp des Teutons pour observer leurs forces et leurs dispositions. Durant la guerre sociale, il fut encore l'intermédiaire entre le sénat et les Gaulois italiens, qu'il sut retenir dans la fidélité. Un courage aventureux, un esprit rusé, une activité que rien ne lassait, et ses antécédents le rendaient particulièrement propre à devenir, après la mort de Marius et de Cinna, la dernière espérance du parti. Après l'insurrection des esclaves contre leurs maîtres, des plébéiens contre les grands, des Italiens contre Rome, nous avons vu tous les peuples des parties orientales de l'Empire aider de leurs vœux ou de leurs bras Mithridate à renverser une domination odieuse. Pour la fortune de Rome, il se trouva que s'il y avait unanimité dans la haine, on ne sut pas en mettre dans le conseil, ni dans l'action.

1. Aulu-G., XIII, 3. Suét., *Cæs.*, 5.

Elle eut succombé sous le poids de l'Univers conjuré, elle triompha d'adversaires qui vinrent successivement frapper le colosse de coups mal concertés[1].

Sertorius s'était rendu en Espagne du vivant de Sylla (82), avec le titre de préteur qu'il devait aux marianistes. Il étudia le pays, ses ressources, l'esprit des habitants, et les gagna par sa douceur, qui contrastait avec la rapacité et l'insolence des gouverneurs ordinaires. Il avait déjà servi dans la Péninsule comme tribun militaire et mérité l'estime des Espagnols en les battant par un adroit stratagème : sa réputation attira autour de lui de nombreux volontaires; toutefois ses préparatifs n'étaient pas achevés quand le proconsul Annius, envoyé par Sylla, parut au pied des Pyrénées avec une nombreuse armée. Un de ses lieutenants, qu'il avait chargé de garder les passages, repoussa toutes les attaques; mais ce général ayant été assassiné par un traître, ses troupes se débandèrent, et Annius pénétra dans la province (81) ; Sertorius, trop faible pour lui tenir tête, recula jusqu'à Carthagène.

Partout Sylla triomphait : la terre lui obéissait et rejetait les proscrits, la mer seule était libre encore. Sertorius s'embarqua avec 4000 hommes, et pendant plusieurs mois erra des côtes d'Espagne à celles d'Afrique : une fois il surprit l'île Pityusa, un autre jour il vint piller le pays aux bouches du Bœtis : fatigué cependant de cette existence précaire qui l'assimilait aux pirates ses alliés, il voulut renoncer à une lutte impossible et chercher loin du monde asservi, au milieu de l'Océan, un séjour tranquille, dans les îles Fortunées (les Canaries)[2]. Mais ses soldats avaient peu de goût pour les mœurs de l'âge d'or : ils lui firent abandonner ce projet. Les Marusiens, peuple maure, étaient alors soulevés contre leur roi Ascalis, qu'un lieutenant de Sylla avait secouru; Sertorius battit ce prince et ses auxi-

1. Voyez ci-dessus, pages 145, 148, 178 et 184 : le peuple avait voulu lui donner le tribunat, Sylla s'y était opposé. Il avait perdu un œil dans la guerre sociale, de là les comparaisons avec Annibal, Philippe, Antigone, etc. Voy. Plut., *in Sert.* — 2. Plut., *in Sert.* Flor., III, 22.

liaires. Le bruit de ses succès se répandit en Espagne, agrandis par l'amour que lui portaient déjà ces peuples; on y joignit des circonstances merveilleuses : il avait, disait-on, découvert le corps du géant Antée et, seul des hommes, vu ces ossements, longs de soixante coudées. Les Lusitaniens, opprimés par Annius, l'invitèrent à se mettre à leur tête; il accepta et repassa dans la Péninsule avec 1900 Romains et 700 Africains; les Lusitaniens lui fournirent 4000 fantassins et 700 cavaliers; ce fut avec moins de 8000 hommes qu'il osa déclarer la guerre au maître du monde romain.

Un lieutenant d'Annius fut d'abord défait, et le nouveau gouverneur de la Bétique chassé au delà de l'Èbre (80). Métellus, chargé par le dictateur d'arrêter ces dangereux succès, ne put amener son adversaire à une bataille (79). Sertorius, qui connaissait tous les passages aussi bien que le plus habile chasseur du pays, avait adopté la manière de combattre des habitants; ses soldats étaient aussi prompts à la retraite qu'à l'attaque. Habitués à profiter de tous les accidents du terrain, ils menaçaient l'ennemi presque en même temps, malgré leur petit nombre, en tête, en flanc et sur les derrières. Avec sa grosse armée, Métellus ne possédait rien au delà de l'enceinte de son camp et pouvait à peine nourrir ses troupes; les attaques imprévues de son adversaire, ses rapides mouvements, ses bravades déconcertaient le général méthodique. Assiégeait-il une ville, ses convois étaient coupés et il se trouvait lui-même comme prisonnier dans ses lignes; traversait-il un défilé, de derrière chaque rocher se levait un soldat qui lançait ses traits, puis fuyait plus léger que les vents. Sertorius donnait aux siens l'exemple de l'audace; magnifiquement armé, on le voyait toujours aux avant-postes, se réservant les coups les plus hardis : un jour il provoqua Métellus en combat singulier; les Espagnols croyaient voir revivre Annibal.

Malgré l'assurance qu'il avait d'abord montrée, Métellus fut réduit à appeler à son aide le proconsul de la Narbonaise, Lollius Il envoya au-devant de lui son questeur avec une division pour recevoir les trois légions qui allaient

arriver. Sertorius prévint cette jonction : le questeur et sa division furent enlevés, et quand Lollius déboucha des Pyrénées, il fut si complétement battu qu'il se sauva presque seul à Ilerda (Lérida). La route de la Gaule était ouverte, une attaque de Métellus sur Lacobriga, dans le sud de la Lusitanie, appela Sertorius en arrière. Le proconsul croyait avoir bien pris cette fois toutes ses mesures; la place n'en fut pas moins secourue et les légions forcées de sortir de la province.

Malgré la présence de cette grande armée, Sertorius était véritablement maître de toute l'Espagne : il réglait les contestations des peuples et des particuliers, levait des troupes, qu'il cantonnait dans des casernes, pour ne pas les rendre à charge aux habitants, fortifiait les villes et les passages des montagnes, exerçait les indigènes à la tactique romaine et surtout s'appliquait à gagner leur confiance et leur amour. Il avait su leur persuader qu'il était en rapport avec les dieux, une biche blanche qui toujours le suivait était l'intermédiaire : lui arrivait-il secrètement une nouvelle importante, la biche s'approchait de son oreille et lui communiquait le mystérieux message, qu'il répétait tout haut et que l'événement bientôt confirmait. Ce manége suffisait à la crédulité de ces peuples enfants. Du reste, il commandait leur respect par la sévérité de ses mœurs et par son attention à ne souffrir de la part de ses soldats romains aucune licence : un jour il fit tuer toute une cohorte qui s'était rendue odieuse par des excès; aussi leur dévouement à sa personne était sans réserve. Comme les chefs aquitains, il était entouré d'une troupe fidèle prête à mourir pour lui.

La défaite de Lépide en Étrurie lui valut un secours important (77) : Perperna passa en Espagne avec les débris considérables encore de cette armée; il voulait agir seul, les soldats le forcèrent à se placer sous les ordres du plus glorieux des chefs marianistes. Avec lui étaient venus plusieurs sénateurs et des Romains de distinction, Sertorius en forma un sénat de 300 membres, et pour bien montrer qu'il était resté Romain au milieu des barbares, il n'admit

aucun Espagnol dans ce sénat, de même qu'il leur refusait tout grade dans ses troupes. Jusqu'alors ils avaient pu croire que ce Romain exilé combattait pour eux : de ce jour ils comprirent que marianistes et syllaniens, parti populaire et parti des grands, ne voulaient que la même chose, maintenir à leur profit la domination de Rome sur les provinces. Sertorius avait réuni à Osca (Huesca) les enfants des meilleures familles pour les instruire dans les lettres grecques et latines ; il se plaisait à suivre leurs travaux et à distribuer aux plus habiles les bulles d'or qu'on donnait à Rome aux fils des nobles. Ils avaient regardé ces soins comme un honneur, comme une promesse d'élever un jour leurs enfants aux charges de la république; ils commencèrent à penser qu'on pouvait bien les tenir là à titre d'otages de leur fidélité; leur zèle en fut refroidi. Cependant le gouvernement de Sertorius était doux, tandis que Métellus avait débuté avec des menaces et par l'établissement de nouveaux impôts; ils continuèrent à le soutenir.

A la suite de ses derniers succès, Sertorius avait soulevé les Aquitains et facilement entraîné la Narbonaise, qui récemment avait fourni à Lépide de nombreuses recrues[1]; un de ses lieutenants alla garder les passages des Alpes, et de Rome il reçut des sollicitations pressantes pour descendre en Italie, car beaucoup, même parmi les grands, souhaitaient le renversement d'un ordre de choses qui, tout en servant l'oligarchie, embarrassait de trop lourdes entraves l'avidité personnelle des oligarques. Le sénat s'effraya : la guerre civile grondait aux portes de Rome; l'œuvre de Sylla menaçait ruine. Malgré sa répugnance à demander de nouveaux services à Pompée, il l'envoya au secours de Métellus, avec les pouvoirs proconsulaires et le gouvernement de l'Espagne citérieure, violant ainsi la constitution syllanienne en croyant la sauver.

Pompée n'avait pas encore licencié ses troupes ; en quarante jours il eut achevé ses préparatifs, et il s'achemina

1. Cæs., *B. G.*, III, 20. Sall., *Hist.*, fr.

vers les Alpes avec 30 000 fantassins et 1000 cavaliers (76). Pour éviter les détachements de Sertorius et signaler les commencements de son expédition par une marche hardie, il s'ouvrit une route nouvelle par les Alpes grecques ou pennines. Les cohortes espagnoles, tournées, se replièrent sur les Pyrénées, abandonnant la Narbonaise, qui expia cruellement sa révolte : elle fut mise à feu et à sang ; l'ancien lieutenant de Sylla semblait animé de son esprit. « Jusqu'à Narbonne, dit Cicéron, sa route fut marquée par des massacres. » Ensuite vinrent les confiscations : des populations entières furent chassées ; les Helves et les Arécomiques perdirent une partie de leurs terres, qui servirent à récompenser la fidélité de Marseille, et quand il entra enfin en Espagne, il laissa derrière lui, aux Gaulois, pour les gouverner, l'homme le plus dur et le plus avide, le proconsul Fontéius.

Sertorius ne défendit pas les passages, il assiégeait alors Lauron, non loin de Valence ; Pompée se vanta de le chasser aisément de ses positions, et marcha sur la ville : « J'apprendrai à cet écolier, dit Sertorius, qu'un général doit plutôt regarder derrière que devant lui. » Il lui enleva d'abord une légion, et l'affama dans son camp, puis battit tous ses détachements, emporta Lauron sous ses yeux et le contraignit à repasser l'Èbre. Tels étaient les résultats d'une campagne si pompeusement annoncée (76).

Sertorius passa l'hiver à refaire ses troupes et à fortifier sa position sur l'Èbre pour empêcher les deux armées du sénat de se réunir. Après avoir soumis quelques villes celtibériennes, dont une, Contrebia[1], l'arrêta 44 jours, il appela dans son camp les députés des villes qui soutenaient sa cause, leur exposa ses plans et obtint d'eux les moyens de renouveler son matériel et d'habiller ses soldats. Au retour du printemps il envoya Perpenna vers les bouches du fleuve, afin d'ôter à Pompée le moyen de s'ap-

1. Le récit de ce siège se trouve dans le grand fragment du livre XCI de Tite-Live retrouvé par Bruns dans un manuscrit du Vatican et qui est tout entier relatif à Sertorius.

provisionner par mer; lui-même il remonta la vallée pour que son adversaire ne pût tirer des vivres par le haut du pays et il chargea deux autres de ses lieutenants, Hérennius et Hirtuléius, échelonnés le long de la côte, de contenir Métellus qui campait dans la Bétique. Malheureusement Hirtuléius fut défait par Métellus, Perpenna par Pompée, et la jonction des deux généraux devenait possible. Sertorius essaya encore de la prévenir en courant à Pompée, qu'il vainquit sur les bords du Sucrone; il comptait le lendemain l'accabler, quand Métellus parut : « Sans cette vieille femme, dit-il, j'aurais renvoyé ce petit garçon à Rome, châtié comme il le mérite; » et assignant à ses troupes un lieu de réunion, il les dispersa.

Les deux généraux se réunirent près de Sagonte, mais la difficulté de faire vivre leurs troupes allait les obliger à se séparer, quand Sertorius attaqua. Sa biche, présent de Diane, avait disparu depuis la dernière bataille, des soldats la lui ramenèrent; il acheta leur silence, et annonçant que le retour de la messagère des dieux était le présage d'une victoire, il s'avança en couvrant sa marche pour enlever les détachements que l'ennemi enverrait au fourrage. Il tomba en effet sur une division de Pompée, assez près du camp pour que ce général pût envoyer au secours toute son armée, qui perdit 6000 hommes; mais toujours malheureux dans ses lieutenants, il apprit que dans le même moment Perpenna, attaqué par Métellus, laissait 5000 morts sur le champ de bataille. Une attaque, essayée le lendemain sur les lignes de Métellus, ne réussit pas. Il renvoya encore la plus grande partie des siens, en leur fixant un rendez-vous, ce qui le dispensait d'avoir un trésor et des magasins; avec le reste il regagna les montagnes et se porta sur le flanc droit de l'armée combinée, pour gêner ses mouvements, en la menaçant toujours, tandis que les pirates ses alliés couperaient les convois qui pouvaient lui arriver par mer. L'hiver approchait; Métellus alla prendre ses quartiers au nord de l'Èbre.

Pompée, plus confiant, marcha sur Sertorius, mais ses

légions, décimées par le froid, par la faim et par des combats continuels, ne gagnèrent qu'en désordre le pays des Vaccéens (75), ce fut de là qu'il écrivit au sénat une lettre menaçante et fière où on lisait : « J'ai tout épuisé, mon bien et mon crédit, et vous, dans ces trois campagnes, vous nous avez donné à peine la subsistance d'une année. Pensez-vous donc que je puisse suppléer au trésor ou entretenir une armée sans vivres et sans argent?... Vous connaissez nos services, et dans votre reconnaissance vous nous donnez l'indigence et la faim. C'est pourquoi je vous avertis, et je vous prie d'y réfléchir, ne me forcez pas à ne prendre conseil que de la nécessité. ... Je vous le prédis, mon armée et avec elle toute la guerre d'Espagne passeront en Italie. » Malgré le ton de cette lettre, le consul Lucullus, qui craignait que Pompée ne vînt lui disputer le commandement de la guerre contre Mithridate, se hâta de lui envoyer du blé, de l'argent et deux légions.

Mithridate suivait d'un œil attentif tous ces mouvements. Depuis la mort de Sylla, il était décidé à reprendre les armes; les succès de Sertorius lui promettant une utile diversion, il envoya offrir à ce général 40 navires et 3000 talents : il demandait la cession de l'Asie. Sertorius ne consentit qu'à l'abandon de la Cappadoce et de la Bithynie. « Nos victoires, disait-il à ses conseillers, doivent agrandir et non diminuer l'empire de Rome. — Que nous commandera donc Sertorius, répondit le prince, quand il sera à Rome, si, proscrit, il nous fait de telles conditions? » Cependant il accepta, et Sertorius lui envoya un de ses officiers, Varius, avec quelques troupes. Les pirates devaient servir de lien entre les deux alliés. Heureusement pour la République, tout se borna à ces ambassades. Les pirates étaient une force indisciplinable, et à cette distance de 1000 lieues, Sertorius et Mithridate ne pouvaient rien concerter.

Cette alliance avec un ennemi de Rome servit de prétexte à Métellus pour mettre à prix la tête de Sertorius : il promit

au meurtrier 100 talents et 20 000 *jugera* sans ébranler la fidélité d'un seul des gardes du proscrit. Après la bataille de Sagonte, fier d'avoir vaincu là où son jeune rival avait éprouvé un revers, il avait pris le titre d'*Imperator*, demandé aux villes des couronnes d'or et à tous les poëtes de la province des chants pour célébrer ses hauts faits. Il eut fallu d'éclatants succès pour justifier cette puérile vanité; Métellus ne sut pas profiter des embarras que Pompée causa un moment à leur commun ennemi en essayant de pénétrer dans la Lusitanie, d'où Sertorius tirait ses principales forces. Celui-ci, toujours heureux contre Pompée, l'obligea à se rapprocher de son collègue, puis entraîna à sa suite les deux chefs vers le nord jusqu'aux environs de Calagurris. Ils espérèrent l'enfermer dans cette place; tandis qu'ils manœuvraient à cet effet, Sertorius avait appelé à lui toutes ses troupes. Ce furent eux qui se trouvèrent cernés, affamés, battus en détail, et enfin contraints de se retirer, Métellus sur l'Ultérieure, Pompée jusqu'en Gaule, où il prit ses quartiers d'hiver.

D'autres périls les menaçaient de ce côté. Au bruit de leurs échecs répétés, les Gaulois de la province avaient repris les armes et s'étaient jetés sur Marseille et Narbonne que Fontéius avait eu peine à sauver. Il fallut que Pompée employât l'hiver à étouffer une révolte qui coupait leurs communications avec l'Italie et empêchait la Narbonaise d'approvisionner et de recruter leurs armées.

Les événements militaires des années 73 et 72 sont inconnus. S'il faut en croire des récits propagés sans doute par ses adversaires, Sertorius aurait perdu dans la mollesse et les débauches cette activité qui jusqu'alors avait fait sa force. L'envie et la haine veillaient autour de lui. Les sénateurs qu'il avait recueillis, se voyaient avec dépit forcés d'obéir à un parvenu. Ils prirent à tâche de le rendre odieux en accablant, sous son nom les Espagnols d'exactions. Des mécontentements se montrèrent : Sertorius les réprima avec dureté, et aigri par cette résistance inattendue, rendu soupçonneux et cruel, parce qu'il se sentait

entouré d'invisibles ennemis, il se laissa aller à des actes qui lui aliénèrent davantage les esprits. Plusieurs des enfants retenus à Osca furent égorgés ou vendus. Un chef proscrit qui se défend par des supplices est à demi vaincu. Une conspiration se forma, Perperna en était le chef; ils l'assassinèrent au milieu d'un festin. Tel était le dévouement qu'il avait su inspirer aux chefs indigènes que plusieurs se tuèrent sur son tombeau.

Perpenna, qui prit sa place, n'avait ni ses talents ni la confiance des troupes; il n'éprouva que des revers, et tomba entre les mains de Pompée. Pour racheter sa vie, il offrit de livrer les lettres des grands de Rome qui avaient invité Sertorius à passer en Italie. Pompée pensait déjà à rompre avec le sénat; il ne voulut pas abandonner à ses vengeances des hommes dont il allait faire ses amis, il brûla les lettres sans les lire, et fit tuer le traître.

Cependant il coula encore beaucoup de sang avant que le repos fût rendu à l'Espagne. Les chefs indigènes, qui, en s'associant à Sertorius n'avaient combattu que pour eux-mêmes, se jetèrent dans les plus fortes places, et s'y défendirent une année encore avec l'acharnement que, dans les siéges, les Espagnols ont de tout temps montré, à Sagonte comme à Saragosse[1].

Après la mort de Sertorius, Métellus avait regagné l'Italie, les dernières opérations de cette guerre furent donc conduites par Pompée, qui parut seul l'avoir achevée et qui en retira toute la gloire. Dans la réorganisation des deux provinces, il fonda l'influence qu'il eut depuis en ce pays. Il accorda à beaucoup d'Espagnols qui l'avaient servi le droit de cité; chez les Vascons, il bâtit une ville de son nom, *Pompelon* (Pampelune); et aux sources de la Garonne, il fonda pour les debris des bandes de Sertorius celle de *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand de Comminges). Enfin sur la dernière crête des Pyrénées, il éleva un trophée

1. A Calagurris, ils égorgèrent leurs femmes et leurs enfants... *quoque diutius armata juventus viscera visceribus suis aleret, infelices cadaverum reliquias salire non dubitavit.* Val. Max., VII, 6.

fastueux dont l'inscription portait que, depuis les Alpes jusqu'au détroit d'Hercule, il avait pris 876 villes.

Une nouvelle guerre attendait en Italie le vaniteux général; Crassus l'appelait contre les gladiateurs, comme Métellus l'avait appelé contre Sertorius.

« Un certain Lentulus Batiatus entretenait à Capoue des gladiateurs, qu'il louait aux grands de Rome pour leurs jeux et leurs fêtes. Deux cents d'entre eux, la plupart Gaulois ou Thraces, firent le complot de s'enfuir. Leur projet ayant été découvert, soixante-dix-huit, qui furent avertis à temps, prévinrent la vengeance de leur maître : ils entrèrent dans la boutique d'un rôtisseur, se saisirent des couperets et des haches, et sortirent de la ville. En chemin, ils rencontrèrent des chariots chargés d'armes de gladiateurs, qu'on portait dans une autre ville; ils s'en saisirent, s'emparèrent d'un lieu naturellement très-fortifié et élurent trois chefs, deux Gaulois, Crixus et Œnomaüs, et Spartacus, Thrace de nation, mais de race Numide, qui à une grande force de corps et à un courage extraordinaire joignait une prudence et une douceur plus dignes d'un Grec que d'un barbare. On raconte que la première fois qu'il fut mené à Rome pour y être vendu, on vit, pendant qu'il dormait, un serpent entortillé autour de son visage. Sa femme, de même nation que lui, était possédée de l'esprit prophétique de Bacchus, et faisait le métier de devineresse; elle déclara que ce signe annonçait à Spartacus un pouvoir aussi grand que redoutable, et dont la fin serait heureuse. Elle était alors avec lui et l'accompagna dans sa fuite (73).

« Ils repoussèrent d'abord quelques soldats envoyés contre eux de Capoue, et se revêtirent avec joie des armes qu'ils leur avaient enlevées. Clodius, arrivé de Rome avec 3000 hommes de troupes, les assiégea dans leur fort. On n'y pouvait monter que par un sentier étroit et difficile, dont il gardait l'entrée; partout ailleurs ce n'étaient que des rochers à pic, couverts de ceps de vigne sauvage. Les gens de Spartacus coupèrent des sarments, en firent des

échelles solides et descendirent en sûreté ; un d'eux resté en haut leur jeta les armes. Les Romains soudainement attaqués, prirent la fuite et laissèrent leur camp au pouvoir de l'ennemi. Ce succès attira aux gladiateurs un grand nombre de bouviers et de pâtres des environs, tous robustes et agiles ; ils armèrent les uns et se servirent des autres comme de coureurs et de troupes légères.

« Le second général qui marcha contre eux fut Publius Varinius ; ils défirent d'abord un de ses lieutenants, qui les avait attaqués avec 2000 hommes ; un autre fut sur le point d'être enlevé avec tout son corps. Spartacus battit Varinius lui-même en plusieurs rencontres, se saisit de ses licteurs et de son cheval de bataille, et se rendit redoutable par ces exploits. Mais, au lieu d'en être ébloui, il prit des mesures très-sages ; il ne se flatta point de triompher de la puissance romaine, et conduisit son armée vers les Alpes, persuadé que le mieux était de traverser ces montagnes, et de se retirer chacun dans son pays, les uns dans les Gaules, les autres dans la Thrace. Les siens, plus confiants, refusèrent de le suivre, et se répandirent dans l'Italie pour la ravager.

« Ce ne fut plus alors la honte seule qui irrita le sénat ; la crainte et le danger le déterminèrent à faire partir les deux consuls (72). Gellius, l'un d'eux, étant tombé brusquement sur un corps de Germains qui, par fierté, s'était séparé des troupes de Spartacus, le tailla en pièces. Lentulus, son collègue, avait divisé son armée en plusieurs corps pour envelopper Spartacus ; ses lieutenants furent défaits et perdirent tout leur bagage. Une autre armée de 10 0e0 hommes eut le même sort. Le sénat, indigné contre les consuls, leur envoya l'ordre de déposer le commandement, et nomma Crassus pour continuer la guerre (71). Il alla camper dans le Picénum, pour y attendre Spartacus qui dirigeait sa marche de ce côté, et ordonna à son lieutenant Mummius de faire avec deux légions un grand circuit, pour suivre l'ennemi, avec défense expresse de combattre ou même d'engager une escarmouche. A la première occa-

sion, Mummius présenta la bataille à Spartacus qui le défit et lui tua beaucoup de monde; le reste des troupes se sauva en abandonnant ses armes. Crassus traita durement Mummius et donna d'autres armes aux soldats, en leur faisant promettre de les mieux garder. Mais il prit cinq cents d'entre eux qui avaient donné l'exemple de la fuite, les partagea en cinquante dizaines, les fit tirer au sort, et punit du dernier supplice celui de chaque dizaine sur qui le sort tomba.

« Spartacus, s'était replié sur la Lucanie; vers la mer il rencontra des corsaires ciliciens et forma le projet de jeter en Sicile 2000 hommes : ce nombre aurait suffi pour rallumer dans cette île la guerre des esclaves, éteinte depuis peu de temps, et qui n'avait besoin que d'une étincelle pour former de nouveau un vaste incendie. Il fit donc un accord avec ces pirates qui se firent payer d'avance, puis mirent à la voile, en le laissant sur le rivage. Alors il alla camper dans la presqu'île de Rhegium. Crassus y arriva bientôt et entreprit de fermer l'isthme, pour occuper ses soldats et affamer l'ennemi. Il fit tirer d'une mer à l'autre, dans une longueur de trois cents stades, une tranchée large et profonde de quinze pieds, et tout le long il éleva une muraille d'une épaisseur et d'une hauteur étonnante. Ce grand ouvrage fut achevé en peu de temps. Spartacus se moquait d'abord de ce travail; mais lorsqu'il voulut sortir pour fourrager, il se vit enfermé par cette muraille. Comme il ne pouvait rien tirer de la presqu'île, il chercha les moyens d'en sortir. Une nuit qu'il tombait beaucoup de neige, il combla avec de la terre, des branches d'arbres et d'autres matériaux, une partie de la tranchée sur laquelle il fit passer son armée Crassus craignait que Spartacus ne voulût aller droit à Rome; il fut rassuré en voyant les ennemis se diviser; il manqua même enlever un corps qui s'était séparé de l'armée principale et que Spartacus survenant tout à coup sauva.

« Crassus avait écrit au sénat qu'il fallait rappeler Lucullus de la Thrace, et Pompée de l'Espagne pour le seconder; il se repentit de cette démarche, sentant bien qu'on

attribuerait le succès à celui qui serait venu à son secours; il essaya donc de terminer tout seul la guerre en poussant vivement les opérations. Un gros de troupes campait à part sous les ordres de deux chefs; il chargea 6000 hommes de les surprendre en se saisissant d'un poste avantageux. Pour ne pas être découverts, ils avaient caché leurs casques sous des branches d'arbres; mais ils furent aperçus par deux femmes qui faisaient des sacrifices à l'entrée du camp, et ils auraient eux-mêmes couru le plus grand danger si Crassus n'était arrivé avec toutes ses troupes. Ce fut le combat le plus sanglant qu'on eût encore livré dans cette guerre: il resta sur le champ de bataille 12000 ennemis, parmi lesquels on n'en trouva que deux qui fussent blessés par derriere, tous les autres tombèrent à l'endroit même où ils avaient été placés. Spartacus, après une si grande défaite, se retira vers les montagnes de Pételie, suivi du lieutenant et du questeur de Crassus. Par un brusque retour contre eux, il les mit en fuite. Mais ce succès inspira aux fugitifs une confiance qui causa leur perte. Ils ne voulurent plus éviter le combat, ni obéir à leurs chefs; les entourant en armes au milieu du chemin, ils les forcèrent de revenir sur leurs pas, à travers la Lucanie, et de les mener contre les Romains. C'était entrer dans les vues de Crassus, qui venait d'apprendre que Pompée approchait, que déjà, dans les comices, bien des gens sollicitaient pour lui, et disaient hautement que cette victoire lui était due; qu'à peine arrivé en présence des ennemis, il les combattrait et terminerait aussitôt la guerre.

« Crassus campait donc le plus près qu'il pouvait de l'ennemi. Un jour qu'il faisait tirer une tranchée, les troupes de Spartacus vinrent charger ses travailleurs, et comme des deux côtés il survenait sans cesse de nouveaux renforts, Spartacus se vit dans la nécessité de mettre toute son armée en bataille. Au moment d'engager l'action, il se fit amener son cheval et le tua, en disant : « La victoire me fera trouver assez de bons chevaux; si je suis vaincu, je n'en aurai plus besoin; » puis il se précipita au plus

épais des lignes romaines, tua deux centurions en cherchant à joindre Crassus, et resté seul par la fuite de tous les siens, vendit chèrement sa vie (an 71). » (Plutarque.)

De cette menaçante armée il n'y avait plus que des débris qui, reprenant trop tard le premier dessein de leur valeureux chef, gagnèrent les Alpes pour se disperser dans la Gaule. Pompée revenait alors d'Espagne, il les rencontra et tua encore 5000 de ces malheureux. « Crassus, écrivit-il au sénat, a vaincu Spartacus, mais moi j'ai arraché les racines de cette guerre, elle ne renaîtra plus, » et il marcha sur Rome, impatiemment attendu du peuple, qui portait aux nues la gloire du *héros invincible.*

Crassus n'obtint en effet que l'ovation. Il avait combattu contre cent mille ennemis; mais Rome ne voulait pas avouer qu'elle avait encore une fois tremblé devant ses esclaves.

A Athènes, dans le temple de Minerve, étaient des colonnes mobiles qui tournaient sous la main au moindre effort, et sur lesquelles les lois étaient gravées. C'est une image de la mobilité même de ces républiques anciennes qui, sous la main du peuple, au gré des circonstances ou d'un homme, changeaient, et, comme dans un cercle fatal, tournaient toujours : aujourd'hui allant de Solon à Pisistrate, demain d'Hippias à Clisthènes, ou d'Aristide à Cléon. Dès que Rome eut perdu l'amour de ses vieilles lois et les mœurs qui les soutenaient, sa vie ne fut plus, comme celle d'Athènes, qu'une révolution permanente. Le pouvoir constituant n'étant pas séparé du pouvoir législatif, un consul, un tribun, ou l'assemblée souveraine, défaisaient le lendemain ce qu'ils avaient fait la veille[1]. En 77, Lépide avait échoué dans une tentative à main armée; en 76, le tribun Licinius, soutenu de César, faillit réussir; s'il n'obtint rien, il parla du moins au peuple et malgré la loi Cornélienne força, par ses railleries, les consuls à lui ré-

1. *Et corruptissimâ republicâ plurimæ leges.* Tac., *Ann.*, III, 27.

pondre. Peu de temps après, il mourut assassiné[1]. Mais l'auxiliaire que les tribuns avaient trouvé du temps de Coriolan les servit encore; la famine causée par de mauvaises récoltes et surtout par les courses des pirates, qui arrêtaient les approvisionnements de Rome, exaspéra le peuple. Pour l'apaiser, un des consuls de l'an 75, C. Cotta, rétablit à la fois la distribution gratuite de cinq boisseaux de blé par mois[2] et le droit pour les tribuns de haranguer le peuple et d'aspirer aux charges[3]. Cependant le tribun Opimius, qui essaya d'opposer son *veto* à un sénatus-consulte, fut puni d'une amende et déposé[4].

La réaction allait donc lentement, mais elle allait, aidée par l'abus même que le sénat faisait de sa victoire, livrant les alliés au pillage, et vendant dans les tribunaux la justice. « Ces désordres ne cesseront, répétait partout le tribun que quand on aura rétabli dans leurs droits ces magistrats vigilants dont l'incorruptible activité inspirait une crainte salutaire. » Il parvint à faire condamner le président d'un tribunal, C. Junius, et plusieurs autres juges[5]. Mais Lucullus, alors consul (74), l'arrêta, peut-être en achetant son silence. Licinius Macer reprit les vieilles armes tribunitiennes; il conseilla au peuple de se refuser aux enrôlements; or la guerre était alors partout (72). Sertorius et Spartacus n'étaient pas encore abattus; Mithridate attaquait de nouveau, la Thrace exigeait des expéditions répétées, et les pirates couvraient la mer.

Du fond de l'Espagne, Pompée entendait ces plaintes.

1. Cic., *Brut.*, 60. Cette période fut plus agitée que ne le ferait croire la pénurie de documents qui nous en reste; dans le *pro Cluentio*, 34. Cicéron parle d'un questeur qui cherche à soulever l'armée, et d'un autre sénateur condamné pour avoir fait révolter une légion d'Illyrie. Macer, *in* Sall. *H. fragm.*, parle du despotisme exercé par Catulus, des tumultes qui eurent lieu sous le consulat de Brutus et de Mamercus, de la tyrannie de Curion, qu'il accuse d'avoir tué Sicinius, etc., etc. Ascon., *in Divin.* Plut., *Crass.*, 7. Sall., *fr.* — 2. On ne dit pas que Cotta les ait rétablies, mais Macer parle de ces distributions comme étant toutes récentes, et plus haut il cite Cotta comme chef d'un tiers parti qui veut tromper le peuple par de frivoles concessions. Sall., *H. fr.* III. — 3. Cic., fr. *Or. pro Corn.*: *pro Cluentio*, 40. Sall., *fr.* — 4. Cic., *in Verr.*, I, 60. — 5. Cic., *pro Cluentio*, 34 et sq.

Grâce à l'habile modération de sa conduite, les deux partis le craignaient également et tout à la fois espéraient en lui; il prit le rôle de médiateur et écrivit à Rome que si l'accord ne se rétablissait pas entre le sénat et le peuple avant son retour, il travaillerait lui-même à régler cette affaire dès qu'il serait arrivé[1]. Un autre général, qui devint empereur, commença ainsi, il y a soixante-dix ans, sa fortune politique. Le sénat n'était ni plus prévoyant, ni plus fort que ne le fut le directoire. Comme lui, vivant d'expédients et au jour le jour, il accepta, pour gagner quelques mois, cette intervention menaçante d'un chef militaire, et répondit aux tribuns qu'il fallait attendre le retour du grand Pompée (72).

Il arriva à la fin de l'année suivante, et le peuple acheva de le gagner par ses applaudissements. La ville entière sortit à sa rencontre; il reçut plutôt qu'il ne demanda le consulat et le triomphe. Comme il avait été général avant d'être soldat, il fut consul avant d'être questeur, édile ou préteur. Crassus, presque oublié dans cette ovation de son rival, malgré ses services et ses profusions au peuple[2], n'osa en marquer du mécontentement; ce ne fut même qu'après avoir obtenu l'agrément de Pompée qu'il sollicita, avec lui, la charge de consul.

Il y a deux sortes d'ambitions, celle qui veut le pouvoir pour faire de grandes choses, celle qui ne veut le pouvoir que pour le pouvoir même. Les Gracques et Sylla eurent la première; Marius et Pompée n'eurent que la seconde. Depuis six ans, Pompée se tenait en dehors des partis, mais la guerre finissant, le forum reprenait sa puissance; c'était là que de nouveau les réputations allaient se faire et le pouvoir se gagner. Sous peine de tomber bien vite dans l'obscurité, il fallait enfin parler et prendre couleur; Pompée s'y décida. Sera-t-il pour le sénat ou pour le peuple? Ni ses antécédents, ni le bien de l'Etat ne fixèrent ses irrésolutions. Le sénat avait des chefs selon son cœur, bien

1. Sall., *H.*, fr. — 2. Plut., *in Crass.* Il convia le peuple à un festin servi sur dix mille tables, et il lui distribua du blé pour trois mois.

pénétrés de l'esprit de corps, sans beaucoup d'ambition personnelle, et amis de la légalité, telle du moins que Sylla l'avait faite. Catulus, par exemple, était l'oracle de cette assemblée, et Lucullus son héros. Dans le sénat, Pompée eût été absorbé. Il se rappelait qu'après ses succès contre Lépidus on avait voulu lui faire licencier ses troupes. Sylla d'ailleurs n'avait rien laissé à faire pour la noblesse dont elle pût montrer quelque reconnaissance; le peuple, au contraire, attendait tout pour tout donner : Pompée passa au peuple.

Dans une assemblée convoquée, par le tribun Lollius, aux portes de la ville, avant son triomphe, il avait déclaré qu'il fallait délivrer la magistrature populaire de ses entraves, les provinces du pillage, les tribunaux de la vénalité, c'est-à-dire renverser partout l'autorité du sénat et l'œuvre du dictateur[1]. Dès les premiers jours de son entrée en charge, une loi Pompéia, vivement combattue par les chefs du sénat, mais appuyée par Crassus et César, rendit au tribunat tous ses droits. Les légions pompéiennes, campées dans le voisinage de la ville, n'avaient pas permis au sénat de faire une vive résistance.

Après le peuple, vint le tour des chevaliers. Ils réclamaient les jugements avec non moins d'ardeur que le peuple le tribunat. Cette fois, Pompée laissa à d'autres le premier rôle.

Cicéron très-brave au forum ou à la curie, partout où la parole est une arme, l'était moins dans la tenue ordinaire de la vie. Après ses deux discours contre Sylla, il s'était prudemment éloigné et était allé à Athènes, à Rhodes prendre aux Grecs le seul bien qui leur restât, l'art d'Isocrate et de Platon. Rome avait vu déjà de grands orateurs, jamais cette abondance harmonieuse, cet éclat, cette verve intarissable, cette limpidité de paroles qui a marqué la langue latine d'une ineffaçable empreinte. A trente ans, il entra dans les charges par la questure de Sicile qu'il rem-

1. Cic., *in Verr.*, I, 15.

plit avec honneur, et il briguait l'édilité quand les Siciliens vinrent lui confier leur vengeance contre Verrès. Cicéron vit de suite qu'au milieu de la réaction qui s'opérait et à laquelle il avait applaudi, cette cause pouvait s'élever à la hauteur d'un événement politique[1]. Quoique membre du sénat depuis sa questure, il appartenait à l'ordre équestre. De ce côté étaient ses amitiés, ses intérêts, je dirai plus, ses idées politiques. Cicéron voulait faire rendre aux chevaliers les jugements que Caïus leur avait donnés pour reformer ce *medius ordo* qui maintiendrait l'équilibre dans l'État. Or Verrès était sénateur : les Métellus, les Scipions le soutenaient, le consul désigné, Hortensius, était son défenseur[2], et l'accusé disait à qui voulait l'entendre qu'il était sûr de l'impunité, parce qu'il avait fait, de ses trois années de pillage, trois parts, l'une pour son défenseur, l'autre pour ses juges, la troisième pour lui-même. Cicéron attaqua hardiment, et dès les premiers mots montra sa pensée.

«Il y a longtemps qu'il s'est répandu jusque chez les nations étrangères une opinion funeste à la République. On dit qu'aujourd'hui dans vos tribunaux l'homme riche et coupable ne peut jamais être condamné. » Puis il rappelle les paroles de Catulus, reprochant aux sénateurs d'avoir rendu nécessaire par leur vénalité comme juges le rétablissement de la puissance tribunitienne, et ces mots de Pompée : « Les provinces sont au pillage, la justice aux enchères, il faut arrêter ces désordres[3]. » — « Oui, s'écrie-t-il lui-même, et j'en prends l'engagement solennel, bientôt je

1. Cicéron dit expressément, *Act.*, II, liv. V, ch. 69, que la loi sur les jugements n'a été proposée que par suite du procès de Verrès.— 2. Du même coup Cicéron allait servir les intérêts de son parti et les siens propres ; Hortensius régnait alors au barreau, les *Verrines* lui arrachèrent sa royauté. Dans la suite ces deux orateurs plaidèrent souvent dans la même cause et pour le même accusé, mais Hortensius laissait toujours Cicéron parler le dernier. *Cf. pro Mur.; pro Rab.*, etc. — 3. Atticus dit du sénat (de Leg. III, 12) : *non modo et censores, sed etiam et judices omnes potest defatigare.* Cependant, en 74, il avait lui-même demandé contre la vénalité des juges une loi que ni L. Lucullus, ni son frère Marcus, qui lui succéda dans le consulat, ne présentèrent. Cic., *pro Cluentio*, 49.

serai édile ; alors, du haut de cette tribune où le peuple romain a voulu que je lui rendisse compte des intérêts de la République, je dévoilerai tout ce qu'il s'est commis d'horreurs et d'infamies dans l'administration de la justice pendant ces dix années que les tribunaux ont été confiés au sénat[1]. » Et il osait ajouter, oubliant Rutilius et tant de scandaleux acquittements : « Je dirai pourquoi, pendant les cinquante années que les chevaliers ont jugé, pas un n'a pu être convaincu d'avoir vendu sa voix. » Verrès, épouvanté, s'enfuit après la première audience, abandonnant aux Siciliens 45 000 000 de sesterces. Mais l'éloquence vengeresse le poursuivit jusque dans son exil. Cicéron écrivit ce qu'il n'avait pu dire ; il déroula le long tableau de ses crimes, et il finit comme il avait commencé, par des menaces contre les nobles. « Tant que la force l'y a contrainte, Rome a souffert le despotisme royal ; elle l'a souffert, mais du jour où le tribunat a recouvré ses droits, votre règne, ne le comprenez-vous point ? est passé.... » Il ne put, en effet, survivre à ces scandaleuses révélations : un oncle de César, le préteur Aurélius Cotta, proposa et fit accepter une loi[2] par laquelle on revint à la sage combinaison de Plautius Sylvanus : les places de juges furent réparties entre les sénateurs, les chevaliers et les tribuns du trésor[3].

Cette année 70 fut pour les sénateurs celle des expiations. Le rétablissement du tribunat leur ôtait la moitié de ce que Sylla leur avait donné, le procès de Verrès leur enleva le reste. Et quand ils eurent été humiliés comme

1. Sur la corruption et la vénalité des tribunaux *Cf.* App. *B. C.* I, 22, 35, 37. Laboulaye, p. 217-227 ; Walter, *Geschichte des römischen Rechts*, ch. 28, sect. 237-8. Asconius, *in* Cic. *Verr.*, 141-145, édit. Orelli, et Cic. *lett. à Attic.*, I, 16. Quand la vénalité ne réussissait pas, on recourait à la prière : *voy.* un singulier exemple de ces supplications dans Ascon. *ad* Cic. *pro Scauro*, éd. Orelli, p. 28. — 2. Voyez *in Verr.*, III, 96, les efforts d'Aurélius, qui chaque jour montait à la tribune pour invectiver contre les tribunaux des sénateurs. — 3. Les tribuns du trésor étaient chargés de distribuer la solde aux troupes. *Cf.* Aulu-G., VII, 10. Varro, I, 4. Gaïus, IV, 27, et Fest., s. v. *Ærarii.*

corps politique, ils furent frappés dans leur personne par la censure, dont le rétablissement date aussi de cette année décisive. Soixante-quatre sénateurs furent dégradés ; c'était la dégradation même de la noblesse tout entière que Cicéron poursuivait encore de ses sarcasmes[1].

Ainsi, tant de sang répandu n'avait pas fait vivre l'œuvre politique de Sylla huit années !

Quand tous les censeurs firent la revue de l'ordre équestre, Pompée, tout consul qu'il était, voulut paraître comme simple chevalier[2], afin d'honorer la puissance nouvelle de l'ordre et celle de la magistrature qu'il avait rétablie. Il descendit au forum, en tenant son cheval par la bride. « Avez-vous fait toutes les campagnes que la loi exige? » demanda l'un des censeurs. — Oui, dit-il à haute voix, je les ai toutes faites, et je n'ai jamais eu que moi pour général. » Cette fière réponse était une insulte aux lois de son pays et à l'égalité ; mais la foule, qui ne cherchait qu'un maître, applaudit avec transport ; les censeurs même se levèrent et le reconduisirent chez lui, suivis du peuple entier.

Pompée était donc pour l'heure le héros de la multitude, mais jamais héros populaire ne fut plus mal préparé à son rôle : vivre au milieu du peuple, se laisser approcher de chacun, prendre chaudement les intérêts même des plus obscurs citoyens ; et les connaître par leur nom, montrer pour leurs droits, pour leurs plaisirs, une infatigable activité, parler, plaider sur tout et pour tous, voilà la rude vie d'un démagogue[3]. Habitué dès l'enfance au commandement, Pompée répugnait à courtiser ainsi la foule ; son caractère froid et grave n'allait pas aux emportements du forum[4]. Il eût dignement représenté un empire paisible, il était dé-

1. *Cf. Verr.*, V, 71. — 2. Quelque temps après le tribun Roscius Othon fixa à 400 000 sesterces (près de 80 000 fr.) le cens des chevaliers, et leur assigna au théâtre quatorze rangs de places séparées. Dio., XXXVI, 25. Cic., *pro Murena*, 19. — 3. Voyez les conseils de Quintus à Cicéron, *de Petit. cons.* — 4. On le verra plus loin en face de Clodius. A Milet, l'orateur Eschine ayant parlé devant lui trop librement, il le fit ou le laissa condamner à l'exil, et le malheureux y mourut. Strab. IV, 1, 7.

placé dans une république orageuse : aussi pouvons-nous prédire que, emporté par ses instincts, malgré son ambition, il finira par retourner au milieu des grands. Dans les deux années qui suivirent son consulat, il parut rarement en public[1] et toujours accompagné d'une suite nombreuse qui écartait la foule comme devant un roi. Cependant il comprit que cette royauté inactive lasserait le peuple, et qu'il serait prudent d'entretenir l'enthousiasme par de nouveaux services. Une guerre pouvait seule lui en offrir l'occasion.

Depuis l'ébranlement imprimé par les Gracques à la république, il n'y avait plus que troubles au dedans et révolte au dehors. Si dans cette lutte la liberté périt, la domination du moins fut sauvée, et les provinciaux retombèrent sous un joug plus dur. Mais, à toutes les époques de servitude, il y a des hommes qui aiment mieux être bandits qu'esclaves. La mer immense, la mer libre fut l'asile de ceux qui refusèrent de vivre sous la loi romaine : ils se firent pirates, et comme le sénat avait détruit les marines militaires sans les remplacer, les profits étaient certains, le danger nul. Aussi ce brigandage prit-il en peu d'années un développement inattendu. Dans ses guerres, Mithridate reçut d'eux d'importants services. Quand, sur l'ordre de Sylla, il licencia ses flottes, ses matelots allèrent augmenter leur nombre. De toutes parts on accourait à eux, les courages aventureux comme les cœurs avides ; on vit même des personnages distingués par leur naissance aller à cette chasse aux riches marchands de l'Ionie, de l'Égypte et de la Grèce. Ils ne se cachaient pas : l'or et la pourpre décoraient leurs navires, leurs rames étaient argentées, et chaque prise était suivie de longues orgies au son des instruments de musique. La Cilicie, avec ses ports sans nombre et ses montagnes qui descendent jusqu'au rivage, avait été leur premier repaire ; mais sur toutes les côtes ils avaient des arsenaux, des lieux de retraite et des tours d'observation

1. Il refusa une province consulaire pour ne pas aller perdre obscurément une année.

On leur croyait plus de mille navires ; déjà ils avaient pillé quatre cents villes et les temples les plus vénérés ; cependant ces bandits, venus surtout de l'Asie, avaient un culte, mais c'étaient des sacrifices barbares, les sanglants mystères de Mithra, que les premiers ils firent connaître à l'Occident

Robin Hood épargnait le pauvre Saxon et tuait le shérif normand ; les pirates aussi étaient sans pitié pour le Romain. Si un prisonnier jetait ce cri orgueilleux que les rois mêmes respectaient : « Je suis citoyen ! » ils feignaient l'étonnement, la terreur, se jetaient à ses genoux, lui demandaient grâce et pardon ; puis il lui apportaient, l'un des sandales de voyage, l'autre une toge, afin, disaient-ils, qu'il ne fût plus exposé à être méconnu, et, après s'être joués longtemps de sa crédule dignité, ils attachaient une échelle au navire et le priaient de descendre pour regagner la ville éternelle.

De la Phénicie aux colonnes d'Hercule, il ne passait plus un navire qui ne payât rançon. Les belles villes des côtes de l'Italie furent pillées, et deux préteurs enlevés avec leurs licteurs et leurs faisceaux ; Misène, Gaëte, Ostie même aux portes de Rome, furent saccagées. A ce moment Sertorius soulevait l'Espagne, Spartacus allait armer les gladiateurs, et Mithridate préparait en Asie une nouvelle guerre. Les pirates auraient pu servir de lien entre ces trois révoltes. Mais cette force immense qui eût donné un grand pouvoir à son chef, comme il arriva quelques années plus tard pour Sextus Pompée, manquait de discipline et d'union ; les idées de brigandage l'emportèrent sur les idées politiques : ils conduisirent bien à Mithridate les envoyés de Sertorius[1], mais ils trahirent Spartacus et causèrent sa ruine.

Tant qu'ils n'avaient pillé que des Grecs ou des Siciliens,

1. La guerre de Sertorius dura de 82 à 71, celle de Spartacus de 73 à 71, celle de Mithridate recommença en 74 ; les pirates avaient été attaqués dès l'année 103 par l'orateur Marc-Antoine. Cette guerre fut un legs des guerres civiles, de la révolte des provinces et des esclaves. *Cf.* App. *M.* 43.

on les avait laissés faire : les grands y trouvaient leur compte ; car le prix des esclaves baissait, grâce aux pirates qui approvisionnaient le marché de Délos. Mais quand ils coupèrent les approvisionnements de Rome, le peuple affamé commença à croire sa dignité blessée par l'insolence de ces bandits. Dès l'année 78, on envoya contre eux le proconsul Servilius, qui, après trois pénibles campagnes mérita le triomphe et le surnom d'Isauricus. Il avait pris quelques villes, détruit quelques navires, fait prisonniers plusieurs chefs et donné à la Cilicie le nom de Province. Malgré ces succès, après lui tout était à recommencer. Marc-Antoine, le père du triumvir, fut chargé de les chasser de la Crète, il échoua ; un Métellus qui y réussit (68) trouva cet exploit assez glorieux pour en prendre le surnom de *Creticus*. Mais quelques expéditions isolées ne pouvaient détruire cet insaisissable ennemi : chassés d'un point, ils reparaissaient sur un autre, et grâce à l'habileté de leurs pilotes, à la légèreté de leurs navires, ils se jouaient, comme le guérillero espagnol, de toutes les poursuites.

Cependant les convois de Sicile et de Sardaigne n'arrivaient plus, les distributions gratuites cessaient. Pour quelques sesterces le peuple vendait ses suffrages, pour cinq boisseaux par mois il donna l'empire. L'an 67, le tribun Gabinius proposa qu'un des consulaires fût investi pour trois ans, avec une autorité absolue et irresponsable, du commandement des mers et de toutes les côtes de la Méditerranée jusqu'à 400 stades dans l'intérieur[1]. Cet espace renfermait une grande partie des terres de la domination romaine, les nations les plus considérables, les rois les plus puissants. Les nobles s'effrayèrent de ces pouvoirs inusités qu'on destinait à Pompée, bien que Gabinius n'eût pas prononcé son nom ; ils essayèrent de tuer le tribun[2], et un des collègues de Gabinius opposa son veto. Cependant telle était leur humiliation, que Catulus ne trouva rien à dire au peuple, si ce n'est qu'il fallait ménager un si grand

1. Vell. Pat., II, 31, dit 50 milles, et Dion., *fr.*, 3 journées de marche. — 2. Dio., XXXVI, 6, 20. Vell. Pat., II, 31. App., *B. M.* Plut., *in Pomp.*

personnage, ne pas exposer sans cesse aux périls de la guerre une si précieuse vie : « Car enfin si vous venez à le perdre, quel autre général aurez-vous pour le remplacer? — Vous-même, s'écria tout le peuple. » Il se tut, et la foule doubla les forces que le décret accordait au général, 500 galères, 120 000 fantassins, 5000 chevaux et la permission de prendre dans le trésor tout l'argent qu'il voudrait. L'un des consuls, Pison, qui fit encore quelque opposition, faillit être déposé ainsi que le tribun Trébellius; mais Pompée respectait trop les formes pour attenter si violemment à la dignité consulaire et tribunitienne. Un siècle plus tôt, Rome n'eût pas même envoyé un consul contre de si misérables ennemis, et l'armée, le trésor, le pouvoir souverain, on livrait tout à Pompée. Le peuple avait faim, il s'inquiétait bien de la liberté ! On dirait une scène anticipée de l'empire. César, à qui il ne déplaisait pas de voir le peuple s'habituer à l'autorité monarchique, avait vivement appuyé la proposition.

A la nouvelle de ce décret, les pirates abandonnèrent les côtes d'Italie, le prix des vivres baissa subitement: et le peuple de crier que le nom seul de Pompée avait terminé la guerre[1]. Il choisit pour lieutenants vingt-quatre sénateurs qui avaient déjà commandé en chef, divisa la Méditerranée en treize régions, et assigna à chaque division une escadre. En quarante jours, il balaya la mer de Toscane et celle des Baléares. Dans la Méditerranée orientale, nulle part non plus les pirates effrayés ne résistèrent. Ils venaient en foule se rendre avec leurs femmes, leur enfants, leurs navires, et Pompée les chargeait de poursuivre leurs anciens complices. Cependant les plus braves portèrent leurs richesses dans les ports du mont Taurus et réunirent leurs vaisseaux au promontoire *Coracesius*. Vaincus, puis forcés dans une place du voisinage où ils s'étaient réfugiés, ils livrèrent les châteaux et les îles qui étaient encore en leur pouvoir : 120 forts qui couronnaient les cimes des montagnes, depuis

1. Plut., *in Pomp.*, 26.

la Carie jusqu'au mont Amanus, furent renversés; Pompée brûla 1300 navires, détruisit tous les chantiers, et suivant la politique modérée qu'il avait montrée en Espagne, au lieu de vendre ses prisonniers, il les établit en des villes dépeuplées, à Soli, Adana, Épiphanie et Mallus, à Dymes en Achaïe, même en Calabre. Quatre-vingt-dix jours avaient suffi pour terminer cette guerre peu redoutable. La douceur du général avait contribué à ce facile succès autant que la rapidité de ses manœuvres. La piraterie toutefois ne disparut que pour un temps ; jamais Rome, même sous les empereurs, n'en eut complétement raison. Durant l'expédition de Gabinius en Égypte, les côtes de Syrie seront pillées par de nombreux forbans; et de nos jours encore ces mers semées de tant d'îles, de promontoires et de ports cachés au pied des montagnes, ont été le dernier refuge des corsaires que les nations chrétiennes ont chassés des coins les plus reculés de l'Océan.

Un autre général, Métellus, avait été chargé, avant la loi *Gabinia*, d'enlever la Crète aux pirates. Quoiqu'il eût un commandement indépendant, Pompée prétendit qu'il avait perdu le droit de combattre sous ses propres auspices, qu'il n'était plus qu'un lieutenant, et il lui envoya l'ordre de suspendre les opérations. Un officier pompéien, Octavius, vint même encourager la résistance des villes que Métellus assiégeait. « Il affligea jusqu'à ses meilleurs amis, dit son biographe, par cette mesquine jalousie, qui lui faisait regarder comme un vol fait à sa gloire tout succès gagné par d'autres. » Une plus criante injustice acheva de soulever contre lui la noblesse : il arracha à Lucullus Mithridate vaincu, pour se réserver le facile, mais pompeux honneur de lui porter les derniers coups.

Après l'entrevue de Dardanum avec Sylla, Mithridate avait regagné ses États, où de toutes parts des révoltes éclataient. Les peuples de la Colchide voulaient un de ses fils pour roi; il le leur donna, mais peu de temps après il le fit saisir, charger de chaînes d'or et décapiter. Dans le Bosphore, les villes lui refusaient obéissance; il réunit contre

elles une armée si nombreuse, que Muréna, resté en Asie avec les deux légions de Fimbria, feignit de se croire menacé et envahit la Cappadoce, dont Mithridate retenait une partie. Ce prince invoqua le traité conclu naguère; comme il n'avait pas été écrit, le légat en nia l'existence et avança toujours. Mais il fut battu, repassa l'Halys en désordre, et l'armée pontique touchait déjà la frontière de la Province, quand un envoyé du dictateur vint arrêter les hostilités et tout rétablir dans l'ancien état (82).

Mithridate avait besoin de la paix pour raffermir son autorité et réparer ses pertes; pendant quelques années, il ne parut occupé qu'à soumettre de nouveau le Bosphore, dont il confia l'administration à son fils Macharès, et à dompter quelques peuples barbares établis entre la Colchide et le Palus Mæotis. Mais dès qu'il apprit la mort de Sylla (78), il excita sous main le roi d'Arménie, Tigrane, à envahir la Cappadoce, d'où ce prince enleva 300000 habitants pour agrandir sa capitale, Tigranocerte. La cession que Nicomède III fit au sénat de la Bithynie (75), le décida à entrer lui-même en lice. D'ailleurs l'occasion semblait favorable. Les meilleurs généraux et presque toutes les forces de Rome étaient occupées en Espagne contre Sertorius, les pirates couvraient la mer, et les Bithyniens que les publicains avaient en quelques mois soulevés contre eux, l'appelaient à leur délivrance. Il commença aussitôt d'immenses préparatifs. Tous les peuples barbares, du Caucase au mont Hæmus, lui fournirent des auxiliaires, des Romains proscrits par Sylla dressèrent ses troupes, et Sertorius lui envoya des officiers (74); nous avons dit plus haut à quelles conditions.

Lucullus était alors consul avec M. Cotta ; il souhaita la direction de cette guerre. Loin d'avoir passé, comme on l'a dit, dans les plaisirs et l'étude une jeunesse inutile à l'État, il n'avait pas quitté le harnais durant plus de dix années. En 90, il servait dans la guerre sociale; en 88, il précéda Sylla en Grèce comme proquesteur. Son général n'avait pas de vaisseaux pour disputer la mer aux forces ennemies ; au

milieu de mille dangers, il alla en Crète, à Cyrène, en Égypte, en Chypre, à Rhodes, à Cos, à Cnide, etc., courant ainsi au milieu des pirates et des flottes royales toute la Méditerranée orientale, pour rassembler des navires. Il réussit et fit une importante diversion en encourageant les villes grecques d'Asie dans leur révolte contre Mithridate. A Chios, à Colophon, il aida les habitants à chasser leurs garnisons ; et si plus tard il laissa échapper le roi enfermé dans Pitane pour ne pas donner à Fimbria l'honneur de terminer la guerre, il battit deux fois ses flottes et ouvrit à Sylla le chemin de l'Asie[1]. Chargé de répartir l'impôt de guerre, de 20000 talents, il usa de la plus grande modération. Plusieurs villes cependant résistaient encore, il dispersa en deux rencontres les Myténiens et les Éléates, et il ne revint à Rome qu'à la fin de l'année 80, tout juste assez tard pour ne pas tremper dans les proscriptions. Le dictateur l'accueillit avec la plus grande distinction. Leurs goûts les rapprochaient : tous deux aimaient à mêler les plaisirs de l'esprit aux recherches du luxe, et Sylla lui laissa, avec la tutelle de son fils, le soin de revoir, avant de les publier, des Commentaires qu'il avait écrits en grec. Préteur en 77 et consul en 74, il combattit, par respect pour la mémoire de Sylla, autant que par zèle pour le parti des grands, les efforts du tribun Quintius qu'il finit peut-être par acheter[2].

Le sort lui avait assigné pour province consulaire la Cisalpine, tandis que son collègue avait eu la Bithynie. Mais le proconsul de Cilicie étant mort sur ces entrefaites, Lucullus demanda et obtint sa province. Son armée, qui comptait un peu moins de 32000 hommes, se composait de recrues sans expérience et des vétérans de Fimbria, déjà deux fois rebelles[3] et habitués à une extrême licence. Comme Scipion et Paul-Émile, il commença par exercer ses

1. Plut., *in Lucull.*, 3 et 4. App., *B. M.* — 2. Sall., *H.*, fr. Ascon., *in Cæcil.*, 3. Plut. *Lucul.* 5. — 3. Ils s'étaient révoltés contre le proconsul Val. Flaccus, leur premier chef, et avaient abandonné Fimbria. Voyez ci-dessus, page 239-240.

troupes pour rétablir la discipline ; et il marchait sur le Pont, quand il apprit que Mithridate, entraînant la république d'Héraclée dans son alliance, envahissait la Bithynie ; que tous les publicains étaient massacrés par les habitants; que Cotta, pressé de combattre, pour avoir seul l'honneur de vaincre, venait d'éprouver deux défaites en un jour, l'une sur terre, l'autre sur mer, et qu'il était étroitement bloqué dans Chalcédoine. Ses officiers lui conseillaient de se jeter sur la Cappadoce et le Pont laissés par le roi sans défense. « J'aime mieux, dit le général, sauver un Romain qu'enlever à l'ennemi de faciles dépouilles; qu'est-ce d'ailleurs que de laisser la bête pour courir au gîte abandonné? » Et il marcha au secours des assiégés. Mais, effrayé par le nombre immense des troupes royales et comptant encore peu sur les siennes, il refusa une action générale.

Dans la péninsule montagneuse dont Chalcédoine occupe l'extrémité, Mithridate, serré de près par le proconsul, manqua bientôt de vivres. Pour en trouver, il s'étendit à l'ouest, dans la Mysie, et essaya d'enlever Cyzique par surprise. Lucullus le suivit; campé sur ses derrières dans une bonne position, il intercepta les routes et attendit que la famine lui livrât une victoire assurée. La ville était forte et dévouée aux Romains; quelques troupes que Lucullus y fit passer, la vue de son camp que les habitants découvraient du haut de leurs murs, soutinrent leur courage. La saison aussi les favorisait, c'était l'hiver : une violente tempête détruisit un jour tous les ouvrages du roi. Après avoir vécu de tout ce que le camp pouvait fournir, même des cadavres de leurs prisonniers, les assiégeants se virent décimés par la famine et la peste. Un grand détachement que forma Mithridate pour faire des vivres, fut surpris au passage du Ryndacus, et perdit 15 000 hommes. Un de ses lieutenants, Eumachos, qui devait inquiéter les Romains sur leurs communications, fut encore battu en Phrygie par le prince galate Déjotarus. Entre ce camp immobile et cette ville inexpugnable, Mithridate voyait fondre son

immense armée sans pouvoir la faire combattre; il se décida à fuir sur ses vaisseaux, laissant les troupes de terre se tirer comme elles pourraient des mains de l'ennemi. Elles s'enfuirent dans la direction du fleuve Æsepos qui, grossi par les pluies, les arrêta; les Romains les atteignirent, et en tuèrent la plus grande partie : le reste se sauva à Lampsaque. Quelques vaisseaux du roi croisaient encore dans la Propontide et sur les côtes de la Troade; Lucullus arma des galères, les poursuivit et les coula. Dans une de ces rencontres il prit Varius, l'agent de Sertorius, et le fit mettre à mort ignominieusement (73).

Cependant Mithridate fuyait vers l'Euxin. Un officier à qui le proconsul avait ordonné de fermer le Bosphore de Thrace, s'oublia à célébrer des fêtes et à se faire initier aux mystères de Samothrace. Quand le roi parut à l'entrée du détroit, le passage était libre; mais des tempêtes détruisirent sa flotte, et ce fut à bord d'un pirate qu'il rentra dans Héraclée. De là il gagna Sinope et Amise, d'où il sollicita son fils Macharès et son gendre Tigrane de lui envoyer de prompts secours. Dioclès, qu'il chargea d'aller avec de grosses sommes chez les Scythes, passa aux Romains [1].

Lucullus laissa Cotta soumettre les villes de Bithynie qui tenaient encore, et pénétra dans le Pont; 30000 Galates le suivaient portant des vivres pour son armée. Dans l'intention d'attirer le roi à une bataille avant l'arrivée des secours qu'il attendait, il ravagea le pays et s'arrêta longtemps, malgré les murmures de ses troupes, au siége d'Amise (72). Au printemps de l'année suivante, apprenant que le roi avait réuni 44 000 hommes à Cabira, presque aux sources de l'Halys, dans les montagnes qui séparent le Pont de l'Arménie, il l'alla chercher avec trois légions. Un traître lui ouvrit les passages qui menaient au camp royal : la cavalerie pontique repoussa d'abord celle des Romains, et Lucullus manqua d'être assassiné par un chef scythe

1. Pour cette guerre. *Cf.* Plut., *Lucull.*; App., *B. M.*, les fragments de Memnon, quelques passages de Salluste dans ses *fr. hist.* et les *Stratagèmes* de Frontin.

qui était passé de son côté comme transfuge. Mais lorsqu'il eut bien reconnu les lieux, il recommença la tactique qui lui avait si bien réussi devant Cyzique, et par une foule de petits combats il cerna et affama l'ennemi. Déjà Mithridate songeait à battre en retraite, quand une terreur panique saisit ses troupes : pour mieux fuir, elles renversèrent les murs du camp ; les légions survinrent, et le roi n'échappa qu'en semant ses trésors sur la route pour arrêter la poursuite.

Avant de passer la frontière de l'Arménie où il voulait demander un asile à Tigrane, le despote se souvint qu'il avait laissé ses sœurs et ses femmes enfermées dans Pharnacie ; il aima mieux les savoir mortes que tombées aux mains du vainqueur, et un de ses eunuques alla leur porter l'ordre fatal. La belle Monime, la plus chère de ses femmes, voulut s'étrangler avec le diadème que son époux avait placé sur son front ; trop faible, il se rompit ; alors le foulant aux pieds avec mépris . « Funeste bandeau ! s'écria-t-elle , à quoi m'as-tu jamais servi ? Aujourd'hui même tu ne peux m'aider à mourir. » Et elle se jeta sur l'épée que l'eunuque lui tendait.

A la suite de ce succès, Lucullus pénétra jusque chez les peuples voisins de la Colchide. Quelques places résistaient encore derrière lui : ainsi, Amise, que défendait l'ingénieur Callimaque ; Héraclée, qui arrêta deux ans le proconsul Cotta. Placées au milieu des barbares, ces villes grecques s'étaient entourées de fortifications dont l'art de ce temps ne savait pas triompher, et la mer leur restant ouverte, elles ne craignaient pas la famine. Cependant, lorsqu'elles se virent sans espoir de secours, elles se soumirent. Après avoir réglé l'administration du Pont et traité avec Macharès, qui n'eut pas honte d'envoyer une couronne d'or au vainqueur de son père, Lucullus revint passer l'hiver à Éphèse.

La province avait besoin de sa présence, dévorée qu'elle était par les publicains et les usuriers. Elle n'avait pu encore payer toute la contribution de guerre imposée par Sylla, ou

plutôt elle l'avait déjà payée six fois par l'accumulation des intérêts et les exactions des fermiers de l'impôt. La désolation était générale; aussi, quand Lucullus eut fixé la rente de l'argent à 1 p. 0/0 par mois, défendu de prendre l'intérêt de l'intérêt, et abandonné au créancier, seulement le 1/4 des revenus du débiteur, les bénédictions du peuple l'empêchèrent d'entendre les violents murmures des publicains. Nous le verrons bientôt expier son habile et généreuse conduite.

Depuis plusieurs mois, il avait envoyé son beau-frère Clodius réclamer de Tigrane l'extradition de Mithridate. Maître de l'Arménie, vainqueur des Parthes, et conquérant de la Syrie, où la domination des Séleucides venait de disparaître honteusement. Tigrane était alors le plus puissant monarque de l'Orient. Une foule de chefs renommés vivaient à sa cour en esclaves : quand il sortait, quatre rois couraient à pied devant son char. Il avait contraint les Parthes à lui laisser prendre le titre de Roi des rois qui semblait placer dans sa dépendance tous les princes de l'Asie. Au temps de sa prospérité, Mithridate n'avait pas reconu cette suprématie; aussi n'avait-il obtenu de Tigrane, dans la dernière guerre contre Rome, que des secours insignifiants et il avait été froidement reçu, quand il était venu se réfugier en Arménie. L'ambassade de Clodius changea ces dispositions : Tigrane congédia l'envoyé qui lui apportait une sommation avec colère, et appelant auprès de lui Mithridate, que jusqu'alors il n'avait pas admis en sa présence, il lui promit 10 000 hommes pour rentrer dans son royaume, tandis qu'il mettrait lui-même sur pied toutes ses forces. Il renouvelait donc la faute qui avait perdu Philippe et Antiochus. Pendant que son beau-père combattait pour la liberté de l'Asie, au lieu de le soutenir, il était allé guerroyer contre quelques villes obscures de la Phénicie ; et maintenant que Mithridate était fugitif, il entrait en lice. Rome devait avoir à bénir, jusqu'à sa dernière guerre, l'imprévoyance de ses adversaires (70).

Lucullus ne s'effraya point de cette lutte nouvelle. Il

laissa 6000 hommes à la garde du Pont, et ne prit avec lui que 3000 chevaux et 12000 fantassins, vieux soldats des légions Fimbriennes, qui ne suivaient qu'à regret un général protecteur des indigènes contre l'avidité romaine (69). Il se dirigea vers les provinces de l'Euphrate récemment conquises par Tigrane et où la population, mélangée de beaucoup de Grecs se voyait avec horreur soumise à un prince qui rendait l'obéissance humiliante. Clodius y avait pratiqué, à son passage, de secrètes intelligences dont Lucullus maintenant profitait. Aussi passa-t-il l'Euphrate et le Tigre sans obstacle en faisant observer partout à ses troupes la plus sévère discipline. Tigrane ne pouvait croire à tant d'audace ; le premier qui lui annonça l'approche des légions paya l'avis de sa tête. Cependant, il fallut bien admettre que l'ennemi n'était plus à Éphèse, comme le soutenaient les courtisans ; le grand roi donna l'ordre d'aller châtier ces insolents et de lui amener leur chef mort ou vif. L'avant-garde des légions suffit pour disperser cette première armée. Cette fois, le roi abandonna en toute hâte sa capitale, et se retira dans les montagnes qui séparent les sources du Tigre de celles de l'Euphrate, en appelant autour de son étendard ses contingents et ceux de ses alliés, depuis le Caucase jusqu'au golfe Persique.

Quand il eut ainsi réuni plus de 250000 hommes, et qu'il sut que Lucullus assiégeait sa capitale avec une armée si faible en nombre qu'il n'eût pas voulu en faire son escorte ordinaire, il repoussa les conseils de Mithridate, et, au lieu d'envelopper, d'affamer son adversaire, il courut lui présenter la bataille. Dès que son innombrable armée couronna les hauteurs d'où l'on découvre Tigranocerte, Lucullus, laissant à Muréna 6000 auxiliaires pour empêcher une sortie, marcha, avec 11000 hommes et quelque cavalerie, à la rencontre du roi. « S'ils viennent comme ambassadeurs, « dit Tigrane en voyant leur petit nombre, ils sont beau- « coup ; si c'est comme ennemis, ils sont bien peu. » Le général romain, qui portait dans cette guerre autant d'audace qu'il avait mis de prudence et de lenteur en face du

roi de Pont, commença l'attaque en gravissant lui-même, à la tête de deux cohortes, une colline sur laquelle étaient postés 17 000 cavaliers bardés de fer. Ils n'attendirent même pas le choc, et se rejetèrent sur leur infanterie où ils portèrent le désordre. Tigrane fut le premier à fuir; sa tiare et son diadème tombèrent aux mains du vainqueur. Les Romains prétendirent n'avoir eu dans leurs rangs que 5 hommes tués et 100 blessés. C'est par cent mille que l'on compte les morts dans l'armée barbare (6 octobre 69). Une révolte des habitants grecs de Tigranocerte facilita l'assaut. Les légionnaires y trouvèrent, sans parler d'autre butin, 8000 talents d'argent monnayé, et reçurent encore de leur général 800 drachmes par tête. Jamais plus facile succès n'avait été plus richement récompensé.

Lucullus hiverna dans la Gordyène et la Sophène, recevant l'alliance de tous les princes du voisinage, et sollicitant celle de Phraate, roi des Parthes. Ce prince réclamait de Tigrane la Mésopotamie, et avait à venger sur les Arméniens les longues humiliations de sa maison; mais Tigrane lui montrait tous les trônes de l'Orient également menacés par les victoires des légions. Un député romain le trouva flottant incertain entre les deux partis. Lucullus n'accepta point cette neutralité, et ordonna à ses lieutenants dans le Pont de lui amener leurs troupes. Il avait pris en tel mépris ces rois si redoutés, qu'il ne craignait pas de s'enfoncer au cœur de l'Asie et d'attaquer un troisième empire. Mais ses officiers et ses soldats devenus trop riches pour vouloir courir de nouveaux hasards, refusèrent de le suivre, et il dut se résigner à achever la défaite du roi d'Arménie. L'armée de Tigrane, reformée par Mithridate qui n'y avait admis que les meilleures troupes, avait reparu autour de Lucullus, refusant le combat et cherchant à lui couper les vivres. Afin de l'amener à une action, Lucullus marcha sur Artaxata, qui renfermait les femmes, les enfants et les trésors du roi. Tigrane, en effet, le suivit, et, pour sauver sa seconde capitale, livra bataille. Le résultat fut le même que l'année précédente (68).

Artaxata, bâtie, dit-on, par Annibal, s'élevait sur les bords de l'Araxe, au nord-est du mont Ararat, haute montagne dont la cime toujours glacée se cache à plus de cinq mille mètres dans les nues. Quand les vents qui passent sur ces neiges éternelles descendent dans les vallées, l'hiver arrive tout à coup. Un froid subit et une neige abondante arrêtèrent ainsi l'armée romaine dans sa poursuite. Les soldats refusèrent de rester plus longtemps sous ce rude climat, et Lucullus abandonnant le siége d'Artaxata, recula vers le sud, dans la Mygdonie, où il emporta d'assaut la forte place de Nisibe (67) Ce fut le terme de ses succès.

Il n'avait pas su, comme Scipion ou Sylla, adoucir par l'affabilité des manières la rigueur du commandement, et ses soldats ne pouvaient lui pardonner de les avoir tenus sans relâche sous la tente depuis six ans que durait cette guerre. Clodius, son beau-frère, jeune noble plein d'une criminelle audace, les encourageait par de séditieuses paroles. « Vous n'êtes, leur disait-il, que les muletiers de « Lucullus ; vous ne lui servez qu'à escorter ses trésors. Il « pille pour son compte les palais de Tigrane, et il vous « force d'épargner ceux que le droit de la victoire vous « livre. » A Rome, Lucullus avait d'autres ennemis, les publicains, ces harpies qui dévoraient la subsistance des peuples, et dont ses règlements avaient arrêté les rapines. Depuis qu'il commandait en Asie, la province s'était relevée ; en quatre années toutes les dettes avaient été acquittées, tous les biens-fonds dégagés. Mais il oubliait et Rupilius et cette conjuration permanente que les chevaliers formaient, dit Cicéron, contre ceux qui réprimaient leur avidité. Redevenus tout-puissants, grâce à Pompée, ils avaient hâte de se venger de l'homme qui les forçait à être justes et modérés. Tandis que l'armée de Lucullus retenait son général dans une inaction forcée, les publicains, soutenus par l'ancien tribun Quintius, alors préteur, lui enlevaient à Rome son commandement et faisaient décréter le licenciement d'une partie de ses troupes (67).

Mithridate et Tigrane mirent à profit ces mésintelligences

pour rentrer dans leurs états ; le roi de Pont battit même un lieutenant (66) ; un autre aurait eu le même sort sans une blessure que Mithridate reçut dans la mêlée, de la main d'un transfuge. L'arrivée de Lucullus qui avait une dernière fois réussi à entraîner ses soldats en leur faisant honte d'abandonner leurs camarades, le rejeta dans la petite Arménie ; mais ils ne voulurent pas l'y poursuivre. En vain leur général descendit aux prières ; plus maîtres que lui dans son camp, ils lui dirent d'aller seul chercher l'ennemi, s'il voulait combattre ; et ils ne consentirent à demeurer sous ses ordres jusqu'à la fin de l'été qu'à la condition de ne point quitter leur camp.

Cependant les deux rois avaient repris l'offensive ; la Cappadoce était envahie, les Romains chassés du Pont, un proconsul Glabrion mis en fuite, et poursuivi jusque dans la Bithynie. Quand arrivèrent les commisaires chargés par le sénat d'organiser en province les nouvelles conquêtes, tout semblait à recommencer. Pompée qui venait d'achever sa guerre des Pirates, se trouvait avec des forces considérables dans la Cilicie. Depuis longtemps ses amis de Rome lui destinaient la conduite de cette guerre. Le tribun Manilius proposa formellement de l'envoyer contre Tigrane et Mithridate, avec des pouvoirs illimités sur l'armée, la flotte et les provinces d'Asie. Le sénat repoussait cette loi qui continuait la royauté d'un transfuge du parti des nobles. Mais l'aveuglement du peuple et des chevaliers lui présageait une nouvelle défaite, s'il résistait ; il préféra renoncer au droit que Sylla lui avait donné de l'examen préalable des propositions législatives. Catulus seul parla longtemps contre la *rogation*, mais quand il vit que le peuple l'écoutait sans l'entendre : « Puisqu'il en est ainsi, s'écria-t-il en « se tournant vers les sénateurs, il ne vous reste plus « maintenant qu'à chercher quelque roc Tarpéien, quelque Mont-Sacré où vous puissiez fuir et rester libres. » Naguère c'était de la noblesse qu'était sortie la dictature ; maintenant elle venait du peuple, signe évident que des deux côtés on était préparé à la servitude. La rogation, soutenue

par César et par Cicéron, qui prononça à cette occasion son premier discours public, passa sans obstacle. Manilius avait eu soin, avant le vote, de répandre les affranchis dans les 35 tribus. L'ancien lieutenant de Sylla allait donc jusqu'à chercher un appui dont les Gracques mêmes n'avaient pas voulu.

Lorsqu'il en reçut la nouvelle, Pompée se plaignit hypocritement de la fortune qui l'accablait de travaux et lui refusait la paisible existence d'un citoyen obscur. Ses actes démentirent bientôt ses paroles ; il se hâta de se montrer dans son nouveau gouvernement, multipliant les édits, appelant à lui toutes les troupes, tous les alliés, et prenant à tâche d'humilier Lucullus en cassant ses actes. Les deux généraux se rencontrèrent en Galatie ; la conférence commença par les compliments d'usage et finit par des injures. « Comme un oiseau de proie lâche et timide qui « suit le chasseur à l'odeur du carnage, Pompée, disait « Lucullus, se jette sur les corps abattus par d'autres et « triomphe des coups qu'ils ont portés. » Des amis communs les séparèrent. Quand Lucullus prit la route de l'Italie, son rival ne lui permit d'emmener que 1600 hommes pour son triomphe, et cet honneur, il sut l'empêcher pendant trois ans de l'obtenir.

Justement irrité de l'injustice du peuple et de la faiblesse du sénat qui l'avait abandonné, Lucullus se retira d'un gouvernement dont il prévoyait sans doute l'inévitable chute, et il alla vivre dans ses villas des richesses qu'il avait glorieusement acquises. Son luxe, sa magnificence, lui valurent le surnom de Xerxès romain[1]. La protection éclairée qu'il accorda aux lettres demande grâce pour cette élégante mollesse qui, au milieu de tant de corruption, n'était plus un danger[2].

1. Vell. Pat., II, 23. Voyez dans Plut., *in Lucullo*, 55-58, les anecdotes tant répétées sur ses soupers, ses constructions, ses viviers, dont Varron parle aussi. — 2. Il rassembla une riche bibliothèque, qu'il ouvrit au public, et vécut entouré de gens de lettres. Plut., *ibid.*, 59. Il mourut quelque temps avant l'explosion de la guerre civile.

On n'avait donné à Lucullus qu'une petite armée et quelques navires; Pompée eut 60 000 hommes et une flotte immense dont il enveloppa toute l'Asie Mineure, depuis Cypre jusqu'au Bosphore de Thrace. Mithridate était encore à la tête de 32 000 soldats; mais fatigué à la fin de cette lutte sans repos, il fit demander au nouveau général à quelles conditions on lui accorderait la paix. « Qu'il s'en remette à la « générosité du Peuple romain, » répondit le proconsul. Finir comme Persée après avoir combattu comme Annibal! Mithridate avait un trop grand cœur pour s'y résoudre. « Eh » bien! dit-il, combattons jusqu'à notre dernière heure; » et il jura de ne jamais faire la paix avec Rome. Pompée marchait déjà vers la petite Arménie. Dès la première rencontre, dans un combat de nuit sur les bords du Lycus, l'armée pontique fut détruite. Mithridate voulut fuir vers Tigrane; ce prince mit sa tête à prix; il remonta vers les sources de l'Euphrate et gagna la Colchide où il passa l'hiver. Sur le champ de bataille, Pompée fonda la ville de la Victoire, Nicopolis.

Dans les cours despotiques de l'Orient, le prince n'est ni époux ni père. Tigrane, rendu par ses défaites soupçonneux et cruel, avait fait tuer deux de ses fils; le troisième se révolta, peut-être à l'instigation de Mithridate, et chercha un refuge chez les Parthes. Phraate avait enfin compris qu'il était temps pour lui de décider s'il voulait partager avec Rome les dépouilles de son voisin; il venait de conclure avec Pompée un traité d'alliance, le jeune Tigrane lui offrait les moyens de faire une puissante diversion; il lui donna une de ses filles et le ramena avec une armée dans les États de son père. Le vieux roi, se retira d'abord dans les montagnes; laissant les deux princes perdre leur temps et leurs forces devant les murailles d'Artaxata. Phraate se lassa le premier : il regagna son royaume de peur qu'une trop longue absence n'y excitât des troubles, et le jeune Tigrane vaincu par son père fut réduit à s'enfuir dans le camp romain. Pompée s'acheminait de son côté vers Artaxata : il n'en était plus qu'à 15 milles, quand parurent des envoyés de Tigrane,

et bientôt le roi lui-même. Aux portes du camp, un licteur le fit descendre de cheval; dès qu'il aperçut Pompée, il détacha son diadème et voulut se prosterner à ses genoux. Le général le prévint, le fit asseoir à ses côtés et lui offrit la paix à condition de renoncer à ses anciennes possessions de Syrie et d'Asie Mineure, de payer 6000 talents[1] et de reconnaître son fils pour roi de la Sophène. La vieille politique du sénat était encore ici appliquée. Tigrane affaibli, mais non renversé, était trop peu puissant pour demeurer redoutable, assez pour tenir en échec le roi des Parthes, dont la conduite avait été si longtemps équivoque. Ce nouveau vassal allait donc faire pour Rome la police de la haute Asie, comme jadis Eumène dans l'Asie Antérieure, *reges... vetus servitutis instrumentum.*

Tigrane avait craint un plus fâcheux traitement; dans sa joie il promit aux troupes romaines une gratification d'une mine par soldat, de 10 par centurion, de 60 par tribun. Mais son fils, qui avait espéré prendre sa couronne, ne put cacher son mécontentement; de secrètes menées avec les Parthes et des grands d'Arménie ayant été découvertes, Pompée, au mépris du droit des gens, le fit charger de chaînes, quoiqu'il fût son hôte, et le réserva pour son triomphe. Quelques troupes occupèrent l'Arménie; avec le reste de l'armée partagée en trois divisions, il hiverna sur les bords du Cyrus. Il comptait aller au printemps chercher Mithridate jusque dans le Caucase pour se vanter à Rome d'avoir porté ses aigles, du fond de l'Espagne et de l'Afrique aux dernières limites du monde habitable, et jusqu'aux rocs où Jupiter avait enchaîné Prométhée[2].

Le Cyrus borne l'Albanie par le sud. Au milieu de décembre 40 000 Albaniens franchirent le fleuve dans l'espoir

1. Pompée distribua aussitôt cet argent à ses troupes. Chaque soldat eut 150 drachmes, chaque centurion 1000, chaque tribun 1 talent. Strab. XI, p. 530. *Cf.* Plut, *in* Pomp. 33; Dio XXXVI, 35; App. *B. M.* 104; Cic. *pro Sextio*, 27. — 2. App. *B. M.* 103. Pompee accompagné du grec Théophane chercha sérieusement le rocher où Eschyle avait placé la scène de sa belle tragédie.

de surprendre les trois camps ; partout ils furent repoussés, et Pompée, passant lui-même le Cyrus au retour de la belle saison (65), pénétra en traversant l'Albanie, chez les Ibériens que ni les Perses, ni Alexandre n'avaient domptés. Ces peuples vaincus, il touchait au Phase, dont un de ses lieutenants occupait l'embouchure avec la flotte du Pont, lorsqu'une révolte des Albaniens le rappela sur ses pas. Il les écrasa et voulut pousser jusqu'à la mer Caspienne ; le défaut de guides, la difficulté des lieux et la nouvelle d'une tentative des Parthes sur la Gordyène le ramenèrent en Arménie; mais il ne fit que la traverser pour gagner Amisos, où, durant l'hiver, il tint, comme un roi de l'Orient, une cour magnifique. Entouré de chefs barbares et d'ambassadeurs de tous les princes de l'Asie, il distribuait les commandements et les provinces, accordait ou refusait l'alliance de Rome, traitait avec les Mèdes et les Élyméens, jaloux des Parthes, et refusait à Phraate le titre de Roi des rois. Pour Mithridate, rejeté dans des lieux impraticables, où il semblait impossible de le poursuivre, il se faisait oublier, et l'heureux proconsul, peu désireux d'aller risquer sa gloire dans une guerre sans éclat contre les Barbares des côtes septentrionales de l'Euxin, rêvait déjà d'autres et de plus faciles conquêtes. Il avait presque touché le Caucase et la mer d'Hyrcanie ; il voulait atteindre encore la mer Rouge et l'océan Indien, en prenant possession sur sa route de la Syrie, que Tigrane avait abandonnée.

Au printemps de 64, après avoir organisé le Pont en province, comme si Mithridate eût été déjà mort, et laissé une croisière sur l'Euxin, il passa le Taurus. La Syrie était dans le plus déplorable état. Antiochus l'Asiatique, que Lucullus avait reconnu pour roi, n'avait pu se faire obéir ; une foule de petits tyrans se partageaient les villes, et les Ituréens, les Arabes, pillaient le pays. Pompée, décidé à donner, malgré la Sibylle, l'Euphrate pour frontière à la république, réduisit en province la Syrie et la Phénicie, et laissa seulement la Comagène à Antiochus, la Chalcidique à un Ptolémée, l'Osrhoène à un chef arabe, afin que ces princes,

dépendant de Rome, gardassent, pour elle, les deux rives du grand fleuve, au seul endroit où les Parthes pouvaient le passer. Dans l'intérieur de la Syrie, les Ituréens, qui possédaient nombre de châteaux au milieu du Liban, furent ramenés au repos par un châtiment sévère.

Dans la Palestine, les Machabées avaient glorieusement reconquis l'indépendance du peuple hébreu, et, depuis l'année 107, un de leurs descendants, Aristobule, s'était fait appeler roi des Juifs. Avec ce titre, la nouvelle dynastie semblait avoir pris les mœurs et la cruauté des princes de ce temps : Aristobule tua sa mère et un de ses frères. Sous son successeur, Alexandre Jannès, six années de guerre civile avaient coûté la vie à 50 000 Juifs, et la querelle des Sadducéens et des Pharisiens avait ébranlé l'État : ceux-ci à la fin l'avaient emporté sous la régence de sa femme Alexandra, et avaient commis d'horribles excès, comme les partis à la fois politiques et religieux savent en accomplir, lorsqu'ils ont le pouvoir. Une seconde guerre civile entre les deux fils d'Alexandra, Hyrcan et Aristobule, amena de nouvelles péripéties. Hyrcan fut renversé du trône, mais soutenu par le roi des Arabes Nabathéens, Arétas, il revint assiéger son frère dans Jérusalem.

Un questeur de Pompée, Æm. Scaurus, était alors à Damas ; les deux prétendants offrirent de lui payer son assistance 400 talents. Hyrcan avait déjà promis beaucoup au chef nabathéen et il ne pourrait s'acquitter qu'après la victoire ; Aristobule payait comptant ; Scaurus se prononça en faveur du dernier et écrivit à Arétas qu'il serait déclaré ennemi du Peuple romain s'il ne se retirait aussitôt. Le roi arabe recula devant la colère de Rome (64). Quand Pompée arriva, il voulut examiner lui-même l'affaire et cita les deux frères à comparaître devant lui à Damas. Aristobule essaya avec le général du moyen qui lui avait si bien servi avec le lieutenant ; il envoya à Pompée une vigne d'or de la valeur de 500 talents et du plus précieux travail, mais, cette fois, sans gagner sa cause. Pompée qui voulait aller jusqu'à Jérusalem où pas un général romain

n'était encore entré, renvoya les deux compétiteurs, remettant, disait-il, à leur rendre réponse après qu'il aurait châtié les Nabathéens. Cette apparente impartialité ne faisait pas le compte d'Aristobule, qui avait cru mieux placer son argent. Il se retira dans ses châteaux et quelques jours après consentit à les livrer; il leva des troupes, puis les congédia, jusqu'à ce que, d'incertitudes en menaces, il alla enfin se jeter dans Jérusalem. Pompée l'en tira sous prétexte d'une conférence et le retint prisonnier. Les partisans d'Hyrcan lui ouvrirent ensuite les portes de la cité et il assiégea ceux d'Aristobule dans le temple pendant trois mois. Un dernier assaut, où Cornélius Sylla, le fils du dictateur, monta le premier sur la muraille, lui livra la place : il entra dans le *saint des saints*, mais sans toucher aux trésors qui y étaient consacrés. Hyrcan rétabli, à la condition de renoncer au titre de roi et au diadème, fut encore obligé de payer un tribut annuel et de restituer à la Syrie les conquêtes des Machabées avec les villes maritimes de Joppé, Gaza, etc. C'était comme une route militaire que Pompée ouvrait aux légions vers l'Égypte[1]. Quant à la Judée proprement dite, si elle n'était pas réunie à la province, elle allait du moins tomber dans cette condition de demi-servitude par laquelle Rome faisait passer les peuples qui n'avaient pas encore perdu tout amour du pays natal.

Durant ces opérations, la fortune travaillait pour Pompée dans le Bosphore Cimmérien. Mithridate qu'on avait cru mort ou réduit à vivre en aventurier, avait reparu avec une armée à Phanagorie, dans le Bosphore, pour demander compte à son fils Macharès de ses engagements avec les Romains. Macharès savait son père implacable; il voulut fuir, déjà il était entouré: il se tua lui-même. Mithridate avait donc encore un royaume; ni l'âge ni les revers n'avaient brisé cette haute ambition. La flotte des Romains lui fermait la mer, et l'Asie leur était soumise; mais une

1. Josèphe dit en effet (*A. J*, XIV, 8) que Pompée laissa à Scaurus le gouvernement de la Syrie Intérieure jusqu'à l'Euphrate et aux frontières d'Égypte.

route lui restait; jusque dans la Thrace, les peuples connaissaient son nom et ses enseignes : il ira au milieu d'eux, à sa voix ils se lèveront, et il les entraînera en remontant la vallée du Danube jusque dans la Gaule, dont les belliqueux habitants grossiront ses rangs ; et du haut des Alpes, il précipitera sur Rome le torrent des nations barbares. Ce plan audacieux, le vieux roi l'accepte : il ne parle plus que des Brenns Gaulois et d'Annibal, et, avec son activité ordinaire, il en prépare l'exécution. Mais ses projets transpirent; ses soldats, ses officiers, reculent devant tant de fatigues et de dangers. Un d'eux, Castor, donne l'exemple en s'emparant de Phanagorie où il s'enferme. Son fils même, Pharnace, conspire contre lui; il lui pardonne, mais le traître ne peut croire à cette clémence et gagne les transfuges romains, qui plus que tous les autres s'effrayent de cette expédition gigantesque; bientôt la défection est générale. Mithridate veut marcher au-devant des rebelles, son escorte l'abandonne : il rentre dans son palais, et, du haut des murs, il voit, il entend proclamer roi son fils. Des messages adressés à Pharnace restent sans réponse; il craint qu'on ne joigne la honte au crime, et, pour ne pas être livré aux Romains, il prend du poison, mais en vain : la liqueur mortelle est sans effet; il essaye de se percer de son épée, sa main le trompe encore. Un Gaulois lui rendit ce dernier service (63).

Pompée était sous les murs de Jéricho quand il apprit que le plus grand ennemi de Rome, après le héros de Carthage, avait comme Annibal et Philopémen, péri par la trahison. Dès que Jérusalem fut prise, il retourna dans le Pont, à Amisos, où Pharnace, par une dernière et honteuse trahison, lui envoya, avec de magnifiques présents, le corps de son père : il était défiguré; mais on put le reconnaître aux cicatrices qui sillonnaient son visage. Le Romain le fit ensevelir avec honneur, à Sinope, dans le tombeau de ses aïeux.

En récompense de son parricide, Pharnace garda le Bosphore, et partagea avec Castor de Phanagorie le titre d'ami

et d'allié du peuple romain. Le tétrarque des Tolistoboïes dans la Galatie, Déjotarus, obtint quelques accroissements de territoire, Brogitarus, son gendre, la ville de Mithridatium ; le fils du traître Archélaos fut nommé grand prêtre de Comana Un certain Attale et Pylæménès reçurent une partie de la Paphlagonie ; Ariobarzane avait recouvré la Cappadoce, Pompée y joignit la Sophène et la Gordyène ; puis des villes furent fondées, d'autres repeuplées[1] ; Séleucie, Antioche, Phanagorie dans le Bosphore, déclarées libres. La formule des nouvelles provinces, le Pont, la Cilicie, la Syrie et la Phénicie, fut écrite. Toute l'Asie Antérieure, du Pont-Euxin à la mer Rouge, se trouva reconstituée ; il n'y restait plus un seul prince puissant, mais des vassaux de Rome : le Pont était pays romain, et l'Arménie, tombée du haut rang où elle était montée. n'allait plus être qu'une barrière ou un champ clos pour les deux empires qui se partageaient l'Asie.

Venu sur ce continent après Sylla et Lucullus, Pompée n'avait pas eu de grands coups à frapper, mais il y organisa la domination de Rome ; il y fixa les limites que l'empire ne put jamais franchir, et volontiers nous le laisserons se vanter, en *étalant sa robe triomphale*, d'avoir achevé le long entantement de la grandeur romaine.

1. On compta 39 villes fondées ou repeuplées (Plut., Strab. et Zonar.). Nicopolis, dans la petite Arménie, Pompéiopolis, dans la Paphlagonie, Magnopolis dans le Pont, etc. — Pour les affaires de Palestine et de Syrie, voyez Josèphe, *Ant. Jud.*, XIII et XIV.

CHAPITRE XXVI.

CÉSAR, CICÉRON ET CATILINA, OU HISTOIRE INTÉRIEURE DE ROME DEPUIS LE RÉTABLISSEMENT DE LA PUISSANCE TRIBUNITIENNE JUSQU'A LA FORMATION DU PREMIER TRIUMVIRAT, **67-60.**

Au temps de Sylla, les aruspices toscans consultés sur certains prodiges avaient répondu qu'un nouvel âge du monde approchait et que la forme de l'univers allait changer. Il n'était pas nécessaire de savoir lire dans le ciel pour voir que sur la terre une révolution se préparait.

Depuis soixante ans, deux tentatives avaient été faites en sens contraire pour reconstituer la république, l'une en vue des intérêts populaires, l'autre au nom des intérêts aristocratiques. La première échoua, parce que les Gracques comptèrent trop sur l'intelligence et la moralite du peuple, l'autre parut réussir, parce que Sylla s'appuya sur la seule force vive qui restât à Rome, la noblesse : mais cette noblesse était trop profondément corrompue dans ses mœurs publiques comme dans sa vie privée, pour être digne du commandement. Pompée lui arracha, pour payer les applaudissements du peuple, ce que Sylla lui avait donné. C'était encore là une restauration inintelligente du passé, un retour aux temps de Sulpicius et de Saturninus, sans plus de garanties contre l'esprit de faction ; c'était la guerre ramenée au forum : elle y éclata bien vite. Le consulat de Pison, en l'année 67, peut être compté parmi ceux des plus mauvais jours de la république.

Un ancien questeur de Pompée, C. Cornélius, était alors tribun; il voulut réprimer les prêts usuraires dont les nobles ruinaient les provinces, et empêcher quelques sénateurs vendus de dispenser, au nom de leur compagnie, de l'observation des lois. Pison combattit sa rogation et, le peuple murmurant, fit saisir plusieurs mutins; mais la foule se rua sur les licteurs, brisa leurs faisceaux et le chassa lui-même du forum sous une grêle de pierres. Comme son patron, Cornélius n'était pas démagogue, il congédia aussitôt l'assemblée, et se contenta d'exiger que le sénatus-consulte qui dispenserait des lois fût signé par 200 membres au moins et approuvé par le peuple[1]. Il essaya aussi d'étendre le crime de brigue à tous ceux qui auraient aidé le candidat et formula contre eux des peines terribles. Pison à qui la violence venait de mal réussir, usa de l'adresse; il s'empara de cette loi afin de n'en pas laisser l'honneur au tribun, puis sous prétexte qu'avec des peines immodérées on ne trouverait plus ni accusateur ni juge, il demanda seulement pour les coupables l'expulsion du sénat, l'interdiction des charges et une amende[2]. Cette fois encore une émeute le chassa du forum; mais il fit appel à ses amis, revint en force, et la loi passa[2]. A peine Cornélius fut-il sorti de charge que les deux Cominius l'accusèrent du crime de majesté pour n'avoir pas tenu compte du véto de ses collègues[3]; mais un autre agent de Pompée, Manilius, à la tête d'une troupe armée, les menaça de mort. Ils s'enfuirent sous la protection des consuls dans une maison d'où ils s'échappèrent la nuit par les toits (66).

Ainsi les luttes à main armée recommençaient : tout à

1. Une loi plus importante du même tribun fut celle qui astreignit les magistrats à publier, dès leur entrée en charge, les règles d'après lesquelles ils jugeraient, et à ne jamais s'écarter de leur édit, comme ils le faisaient auparavant, par un édit nouveau, *edictum repentinum*, Dio., XXXVI, 23. Cic. *pro Murena*, 23. — 2. Dio., XXXVI, 21, et Ascon., *ad Cic. pro Cornel.* — 3. L'affaire fut reprise en 65; Cicéron, qui voulait gagner le peuple et Pompée, défendit l'accusé. Ces deux discours, que Quintilien et Cornélius appellent des chefs-d'œuvre, sont perdus.

l'heure Macer accusait le sénat de despotisme, maintenant les consuls reprochent aux tribuns leurs violences; nobles et peuple étaient donc également convaincus d'impuissance à gouverner, et il n'y avait plus qu'une expérience à tenter : la monarchie[1]. Trois hommes y tendaient alors : Pompée, à la manière de Périclès, par les lois mêmes de son pays; Catilina, comme les Denys et Agathocles, par les conspirations et la soldatesque; César, à la façon d'Alexandre, par d'irrésistibles séductions et l'ascendant de son génie. Entre ces trois hommes un autre se plaça, qui, meilleur que son temps, croyait à la vertu, au pouvoir de la raison, et qui ne se résignait pas encore à la pensée qu'on ne pût sauver la liberté. Comme Drusus, Cicéron cherchait le salut de la république, non dans la domination exclusive d'une classe de citoyens, mais dans la conciliation de tous les ordres : avec un seul c'était le despotisme, avec deux la guerre, avec trois l'harmonie, la paix. Il avait déjà contribué à faire rendre aux chevaliers les jugements, et il travaillait à mettre de leur côté l'opinion publique en exaltant dans tous ses discours leur impartialité et leurs services. Il aurait voulu enchaîner Pompée à leur cause, et comme il avait compris de quelle nature était son ambition, il n'avait rien épargné pour la favoriser[2]. D'ailleurs, homme nouveau, Cicéron avait besoin pour se faire jour de l'appui de Pompée; son ambition personnelle se trouvait ainsi d'accord avec ce qu'il croyait être l'intérêt public.

Un autre personnage flattait aussi Pompée, et, à l'ombre de ce nom alors si grand, se faisait une place dans l'État : nous connaissons déjà Jules César. Sa puissance, à lui, n'était pas dans les charges qu'il avait exercées : il n'était que pontife; ni dans ses exploits, il n'avait pas encore commandé;

1. Cicéron dit qu'au commencement de son consulat : *novæ dominationes, extraordinaria non imperia, sed regna, quæri putabantur. Lex agrar.*, II, 3. — 2. Quintus dit à son frère *De petit. cons.*) que sa popularité, il se l'est acquise en défendant les amis de Pompée, Manilius et Cornélius.

ni dans son éloquence, bien qu'elle fût grande et prouvée par des succès : mais dans les traditions qui s'attachaient au descendant de Vénus et d'Anchise[1], dans les espérances qu'éveillait le gendre de Cinna et le neveu de Marius, dans le charme indicible répandu sur toute sa personne[2]. Son esprit et ses manières avaient une séduction qu'un autre dominateur a aussi possédée; mais elle s'alliait dans César à une élégance naturelle que Napoléon ne put jamais acquérir. C'est que l'un était, même à son insçu, le représentant d'une jeune et rude démocratie, l'autre l'héritier d'une vieille noblesse, un grand seigneur égaré au milieu du peuple.

Il faut bien le dire, le futur maître du monde ne fut d'abord que le roi de la mode : les plus élégants désespéraient de porter comme lui leur toge, et les femmes ne savaient pas lui résister. Magnifique et prodigue comme s'il eût compté sur les richesses du monde, il jetait l'or, moins pour ses plaisirs[3] que pour ses amis, pour le peuple qu'il conviait à des fêtes splendides[4]. Cicéron, trop grand artiste pour bien juger les hommes, Cicéron qui crut au repentir de Catilina comme plus tard au désintéressement d'Octave, se laissa tromper à cette frivolité apparente. « Quand je le vois si bien frisé, disait-il, et craindre de déranger sa chevelure du bout du doigt, je me rassure ; un tel homme ne peut songer à bouleverser l'État. » Il eût été moins

1. Cic., *Fam.*, VIII, 15. « Il portait sur son anneau l'empreinte d'une Vénus armée, double influence des faiblesses et de la gloire de ce grand homme. Châteaubr., *Itinéraire*. — 2. Le musée Borbonico de Naples a un buste colossal de César, qui passe pour authentique. Ses traits nous ont aussi été conservés par d'autres bustes, des monnaies et des pierres précieuses; toutes ces images ne se ressemblent pas. Cicéron dit de lui : *Forma magnifica et generosa quadam*. Brut., 75. — 3. Suét., Jul. Cæsar, 45 : *Usum enim lato claro ad manus fimbriato, nec ut unquam aliter quam super eum cingeretur*. — 4. Les dépenses de sa maison étaient sévèrement réglées; quand il fut le maître, Balbus et Oppius en eurent l'intendance sous sa direction personnelle : aussi laissa-t-il à sa mort de grandes richesses. Cic. *ad Att.*, XIII, 52. Suét. *Cæs.*, 47. Dio., XLIV, 9. Plut., *in Cæs.*, 4. Cet Oppius étant un jour malade durant un voyage avec César, celui-ci lui laissa la cabane dans laquelle ils devaient passer la nuit et dormit dehors. Plut. 17; Suét. 72.

confiant s'il se fût rappelé ce voyage en Asie (76), durant lequel César, tombé aux mains des pirates, étonna, maîtrisa ces brigands par sa fierté, les forçant à l'écouter, à le servir, et les menaçant de la croix, tout captif qu'il était. Ils lui avaient demandé vingt talents pour sa rançon : « Ce n'est pas assez, vous en aurez cinquante, mais ensuite je vous ferai tous pendre », et il leur avait tenu parole. A peine libre, il avait ramassé quelques vaisseaux, les avait poursuivis, enlevés et fait attacher à des croix, malgré le gouverneur de la province. Quelque temps après, tandis qu'il étudiait à Rhodes, il avait appris que Mithridate attaquait les alliés de la république. Aussitôt il était passé sur le continent, avait rassemblé des troupes, battu plusieurs détachements de l'armée pontique, retenu les villes dans l'alliance romaine; et tout cela il l'avait fait sans titre, sans mission. Sylla, auquel il avait résisté, l'avait mieux compris. « Redoutez, disait-il aux nobles, redoutez ce jeune élégant à la robe flottante[1]. » L'élégant débauché cachait en effet une ambition audacieuse; ses amis l'avaient vu pleurer devant une statue d'Alexandre en répétant : « A mon âge il avait conquis le monde, et je n'ai encore rien fait. »

Il avait fait plus qu'il ne voulait dire[2]. Déjà le sénat le redoutait; le vieux Crassus, consul et triomphateur, voyait

1. Suét., *Jul. Cæs.*, 45 : *Ut male præcinctum puerum caverent.* — 2. Voici la chronologie de l'histoire de César jusqu'à son consulat : le 12 juillet de l'an 100, sa naissance (Cicéron et Pompée avaient donc six ans de plus que lui); 87, il est élu flamine dial; 83, il épouse la fille de Cinna; 81, il sert sous Minucius Thermus, au siége de Mitylène; 80, il y mérite une couronne civique; 78, son retour à Rome; 77, il accuse Dolabella ; 76, il accuse Antonius; 75, il séjourne à Rhodes pour suivre les leçons du rhéteur Molon ; 74, il est élu pontife; 74, il est élu tribun légionnaire par le peuple, qu'il a gagné en faisant des distributions de blé; 70, son oncle, Aurélius Cotta, enlève les jugements aux sénateurs, et lui-même il fait rappeler les complices de Lépidus; 68, sa questure; il suit le préteur Antistius dans l'Espagne citérieure: 67, il épouse Pompéia, soutient la loi Gabinia, et est chargé de veiller aux réparations de la *via Appia*; 65, son édilité curule, 64, il est *judex quæstionis de sicariis*; 63, il est élu grand pontife et préteur; 62, sa préture; 61, son gouvernement dans l'Espagne ultérieure; 60, son retour à Rome; 59, son consulat.

en lui un rival[1]; Pompée, un ami nécessaire, et le peuple l'aimait, le peuple qu'il courtisait sans bassesse, qu'il menait, en contenant ses passions mauvaises, comme ces chevaux fougueux qu'il se plaisait à dompter au champ de Mars. Les grands espéraient que, ruiné par ses prodigalités, il cesserait d'être redoutable en cessant de pouvoir acheter les charges[2]; mais ils oubliaient que le peuple lui donnerait peut-être ce qu'il vendait à d'autres. Les usuriers d'ailleurs, avec leur instinct rapace, avaient deviné l'avenir du jeune prodigue, et personne ne refusait à celui qui aurait un jour tant à donner. Avant d'avoir exercé aucune charge, il devait déjà treize cents talents[3]!

Quand Pompée était revenu d'Espagne, il avait trouvé César en possession d'un tel crédit, qu'il avait dû compter avec lui. Il avait pensé s'en faire un instrument, il en servit lui-même : il tomba sous le charme, il écouta ses conseils déguisés sous les éloges, et César fut pour beaucoup dans la détermination qui sépara Pompée de la noblesse, où était sa véritable place, pour le mettre à la tête du peuple, où son caractère ne pouvait le laisser longtemps.

Il était habile de faire reconstituer le parti populaire et le tribunat par un homme qui devait inévitablement un jour blesser le peuple et les tribuns. Il ne l'était pas moins, après l'avoir compromis avec l'aristocratie, de l'en éloigner par de nouveaux honneurs, pour qu'il ne pût se rapprocher d'elle. César appuya donc vivement les propositions de Gabinius et de Manilius. Cette fois il se rencontrait avec Cicéron sur le même terrain, mais avec des intentions bien différentes; l'homme nouveau ne songeait qu'à gagner un patron et des voix pour sa prochaine candidature au consulat. Le patricien populaire voulait que le peuple, en s'habituant à donner l'autorité monarchique dans les provinces, se préparât à la souffrir dans Rome même[4]. Cepen-

1. César lui disputait une mission en Égypte. — 2. Plut., *in Cæs.*, 4; Cic., *pr. Planc.*, 26. — 3. Plut., 5. Ses dettes étaient un moyen d'attacher des personnages influents à sa fortune politique; il emprunta dans ce but à Crassus, à Pompée, à Atticus. Cic., *ad Att.*, VI, 1, et Plut. — 4. Dio., XXXVI, 26.

dant il y avait bien de la hardiesse à entasser tant de pouvoir sur la tête d'un rival; n'était-ce pas travailler soi-même à se donner un maître? Mais ce rival, César le connaissait; du jour où il avait vu les façons royales de ce héros populaire, il n'avait pas cru à la durée de sa popularité. Pompée n'avait pour lui que ses succès militaires; mais des victoires, César en gagnera : ces succès, il les effacera par des succès plus grands, et il lui restera l'avantage, immense dans une république qui périt, de savoir agiter à son gré, animer de ses passions la foule du forum.

Voilà, dit-on, quels furent les patients calculs de César. N'en exagère-t-on pas la subtile profondeur? Que Pompée, en effet, eût été capable d'un acte de virilité, et tout cet échafaudage d'ambition s'écroulait. César dans les commencements de sa vie politique suivit les événements plutôt qu'il ne les domina; tout au plus les aida-t-il à s'engager dans la voie qu'ils prenaient d'eux-mêmes. Il commanda à l'avenir de la seule manière dont l'homme puisse contraindre l'avenir à servir ses vues, en pressentant, par une nette intelligence du présent, vers quel but éloigné la société s'avance. Cette intelligence, César l'avait, et elle fit sa force et sa fortune.

Mais tous les plans pour l'avenir et le présent, ceux de César ou de Pompée, comme ceux du sénat ou des tribuns, faillirent être déjoués par une conjuration sortie des sentines les plus impures de la république.

Sylla croyait avoir fait de ses vétérans des laboureurs paisibles, et de ses sicaires enrichis d'honnêtes citoyens. Mais ces soldats paresseux firent travailler pour leur compte, puis vendirent leurs terres et ne gardèrent que leur épée, dans l'espérance d'une autre guerre civile et de nouveaux pillages. Il avait fallu moins de temps encore à leurs anciens chefs pour dissiper l'or des proscrits. Les classes riches, aisées, virent avec effroi au-dessous d'elles, non plus les pauvres de Rome, populace oisive, du moins frugale, résignée maintenant à ses misères, et ne demandant pour vivre dans le repos que quelques mesures de blé; mais une

autre populace ayant le goût et le besoin de la débauche, des hommes aux regards sinistres, à la main prompte, ennemis de l'ordre et de la société, quelque gouvernement qui la régît, et vivant à ses dépens de mille industries criminelles. Chaque jour, cette tourbe menaçante augmentait. C'était hier un candidat ruiné qui y tombait pour y chercher des capteurs de testaments ou des faux témoins; ce sera demain un jeune noble qui y prendra des meurtriers à gages.

Longtemps il ne sortit de là que des crimes individuels; mais un homme vint qui voulut se faire de cette classe, en guerre avec la société, une arme pour son élévation. Catilina avait toutes les qualités d'un chef de parti : une naissance illustre[1], l'air noble, un corps de fer qui supportait tous les excès, toutes les fatigues ; de grands talents; une audace et un courage sans bornes; au besoin, la tempérance du plus rude soldat. Libéral, officieux, insinuant, il savait être austère, grave ou enjoué, selon le caractère ou l'âge de ceux qu'il voulait gagner. Toujours prêt à servir ses amis de son argent, de son crédit et de sa personne, n'épargnant pour eux ni les travaux ni le crime même, il exerçait autour de lui, dans cette sphère de la débauche, un irrésistible ascendant[2]. Deux siècles plus tôt, Catilina eût été peut-être un grand citoyen, mais les mœurs que Rome avait maintenant l'entraînèrent, et il se jeta dans le vice avec l'emportement de sa fougueuse nature. Par son âge, Catilina appartenait à cette génération qui était arrivée à la vie publique sous la dictature de Sylla. Les temps où la terreur plane sur les cités, que ce soit la nature qui frappe par la contagion ou les hommes qui tuent par le glaive,

1. La maison Sergia était patricienne et avait donné son nom à une des tribus. — 2. C'est le portrait que Cicéron trace de lui dans le *pro Cælio*. Voyez aussi la *Seconde Catilinaire*. Il fut un instant lié avec lui : *Me ipsum, me inquam, quondam pæne ille decepit*. Catilina se distingua à l'armée de Curion en Macédoine, et dès qu'il eut l'âge prescrit pour la préture, il l'obtint, *Cf.* De Brosses, III, p. 1-10. Jusqu'au dernier moment il resta lié avec Catulus, le chef du sénat, et, en partant pour le camp de Mallius, il lui recommanda sa femme et ses enfants.

ces temps sont souvent mêlés, toujours suivis de la plus effroyable licence. C'est au milieu d'une pareille époque, quand la fortune et la vie n'étaient qu'un jeu, que Catilina, préparé par les désordres de sa jeunesse[1], avait achevé son éducation politique. Aussi, comme il se jouait lui-même de la vie et de la fortune ! Nous avons dit qu'il se signala parmi les *massacreurs* les plus féroces ; il avait tué son beau-frère pour être libre dans un amour incestueux ; il égorgea son épouse et son fils pour décider une femme à lui donner sa main[2]. Durant sa propréture en Afrique, il commit de terribles concussions (66); à son retour, il brigua le consulat ; mais une députation de la province étant venue l'accuser, le sénat raya son nom de la liste des candidats. Catilina se retira frémissant ; on lui interdisait même la brigue légale : il prépara une révolution.

Il y avait longtemps qu'il s'était uni à tout ce que Rome renfermait de gens infâmes et coupables. Mais c'était un parti qu'il voulait, et non pas seulement des complices ; il s'étudia donc à gagner la jeunesse en se faisant le ministre de ses passions. Il avait toujours, pour qui lui en demandait, de beaux chiens, des chevaux, des gladiateurs, de folles femmes ; puis du plaisir il les faisait passer au crime : il les tenait alors. Cette jeunesse débauchée ne faisait pas encore une armée. De longue main Catilina s'en était préparé une par ses relations avec les colons militaires, ses anciens compagnons d'armes. Il leur rappelait Sylla et ses dons, il leur montrait toutes leurs terres engagées à des usuriers ; s'il arrivait au consulat, lui, s'il devenait le maître, il saurait bien conserver aux vainqueurs les fruits de leur courage. Une abolition des dettes[3] serait le prélude de nouvelles gratifications. Aussi les vétérans s'étaient-

1. Son père avait été condamné pour un meurtre. Cic., *pr. Cluent.*, 7. — 2. Cic., *Cat.*, I, 6. Val. Max., IX, 1, 9. App., II, 2. — 3. Voyez la lettre de Mallius, *Cat.*, I. 33. Cicéron dans le *de Off.* II, 24, ne faisait plus tard de la conjuration de Catilina qu'un complot de débiteurs contre leurs créanciers : *nunquam nec majus æs alienum fuit, nec melius, nec facilius dissolutum est.*

ils tenus prêts à venir en foule voter pour lui. Catilina avait donc déjà de grandes ressources. La sévérité des nouveaux tribunaux lui fournit d'autres alliés.

Un jugement venait de destituer les deux consuls désignés pour l'année 65, Autronius et Corn. Sylla, comme coupables d'avoir acheté les suffrages. Catilina envenima leur ressentiment, et un complot fut formé pour égorger, aux calendes de janvier, les nouveaux consuls quand ils iraient sacrifier au Capitole. Crassus et César entrèrent, dit-on, dans cette conjuration; le premier devait être créé dictateur, et, dans cette charge, réintégrer au consulat Autronius et Sylla. Ce doit être une calomnie. Crassus, si riche, avait tout à perdre en s'associant à des gens ruinés, dont le premier soin eût encore été de bouleverser les fortunes. Pour César, sa douceur répugnait au meurtre, et il devait s'écarter d'un mouvement où les premiers rôles étaient déjà pris. Deux fois le coup manqua aux calendes de janvier et aux nones de février, par l'attitude des consuls, qui avaient été avertis. Il semble qu'alors un rapprochement ait eu lieu, ou plutôt que le sénat tremblant ait cherché, par des concessions, à désarmer ces furieux. Du moins Cn. Pison, un des conjurés les plus redoutés, fut envoyé comme préteur en Espagne; il est vrai que son escorte espagnole l'assassina. Mais lorsque Clodius reprit contre Catilina l'accusation de concussion, l'un des consuls qui avaient failli être tués, Torquatus, et Cicéron lui-même défendirent l'accusé[1]. Il fut acquitté, mais ruiné. Tout l'or qu'il avait apporté d'Afrique était passé à ses juges.

Ce qui rendait le sénat si facile à fermer les yeux sur de tels projets, c'était le sentiment de sa faiblesse et la crainte que lui inspirait César. L'ambition de Catilina paraissait encore n'être que celle d'un seul homme; derrière César, les sénateurs voyaient tout un parti[2]. Cette année

1. Quint., *de Petit. cons.*, 3. Il fut encore accusé l'année suivante de violences publiques par Lucullus, et acquitté. — 2. Suét., *Jul. Cæs.*, 10. Plin. XXXIII, 3. Dio., XXXVIII, 8.

même (65), il avait été nommé édile curule, il n'avait pas perdu cette occasion de faire légalement une brigue plus sûre que celle du jour des comices, en achetant d'un coup le peuple entier par la magnificence de ses jeux et des prodigalités inouïes. Il décora de tableaux et de statues tout le forum, les basiliques, les temples; et pour honorer la mémoire de son père, il fit paraître trois cent vingt couples de gladiateurs, tout couverts d'armures dorées; jamais le cirque n'avait vu un tel carnage; jamais le peuple n'avait si bien rassasié ses joies féroces. Le sénat même s'alarma de cette boucherie; un décret fixa le nombre qu'à l'avenir on ne pourrait plus dépasser. Tant de gladiateurs formaient d'ailleurs une armée à celui qui les payait[1]. Les Mégalésies et les grands jeux romains furent célébrés avec la même pompe.

A ces fêtes, à ces jeux, Bibulus, son collègue, qui faisait alors l'apprentissage de l'abnégation, disait d'un air étonné : « Nous nous ruinons tous deux, et il semble que lui seul paye, le peuple ne voit que lui[2]. » Il eut bien d'autres applaudissements quand un matin on découvrit de toute la ville, aux portes du Capitole, des statues étincelantes d'or : c'était le vieux Marius qui reparaissait avec ses trophées de la guerre de Jugurtha et des Cimbres[3]. Déjà quelques années auparavant César avait fait porter l'image de Marius aux funérailles de sa tante Julie, et comme si les siens étaient d'une autre race que le reste des nobles, il avait, contre l'usage, fait du haut de la tribune l'éloge de cette femme, veuve du vainqueur des Cimbres[4]. Mais ces trophées, le sénat les avait proscrits, Sylla les avait arrachés, et un édile les rétablissait! Les grands restèrent muets devant tant d'audace et devant la joie de la multitude accourue pour saluer

1. Plin., XXXIII, 16. Sall., *H.*, *frag.* — 2. *Beneficiis ac munificentia magnus habebatur.* Sall., c. 54. — 3. Plut., *Cæs.*, 6. Vell. Pat., II, 53. Val. Max., VI, 9, 14. — 4. En 68, durant sa questure, il fit aussi l'éloge de sa femme, Cornélie, fille de Cinna, à son premier retour d'Espagne, où il avait suivi le préteur Antistius; il épousa, en 67, une Pompéia, parente du grand Pompée.

l'image de l'homme qui, malgré son égoïste ambition, avait toujours été aimé, comme le plus glorieux représentant du peuple. Catulus eut beau s'écrier : « Ce n'est plus par de sourdes menées, mais à la face du ciel que César attaque la constitution[1], » personne n'osa le soutenir, et les trophées du héros populaire continuèrent de briller au-dessus de la tête des sénateurs tremblants.

Cette journée était décisive; un parti venait de retrouver son vrai chef et son drapeau : dans les affections du peuple, Pompée descendait au second rang, César montait au premier. Le vainqueur de Sertorius, des pirates et de Mithridate peut maintenant revenir, l'édile est en état de le forcer à partager avec lui.

Au sortir de l'édilité (64), César essaya de se faire donner la mission d'aller réduire l'Égypte en province, en vertu d'un testament de Ptolémée-Alexandre Ier. Ce royaume, par où passait alors tout le commerce de l'Orient avec l'Europe, était le plus riche pays du monde. S'il n'avait pas les 33 000 villes que Théocrite lui donne si libéralement, il est du moins certain qu'il payait, chaque année, un impôt de 14 800 talents. Avec de tels revenus, on pouvait solder bien des dettes, et avec les moissons de l'Égypte faire au peuple bien des largesses. Crassus et César se disputèrent cette riche proie. Ils ne l'eurent ni l'un ni l'autre. L'affaire fut remise, et le tribun Papius chassa par une loi tous les étrangers que les deux compétiteurs, surtout César, déjà en relation intime avec les Transpadans[2], avaient attirés à Rome pour faire passer leur demande.

Au lieu de cette brillante mission, César fut appelé à présider le tribunal chargé de punir les meurtriers, *de sicariis*. Jusqu'alors il s'était borné à protester contre la dictature de Sylla : il voulut la frapper d'une flétrissure légale. Parmi les

1. Marius avait ordonné la mort du père de Catulus. — 2. Dio., XXXVII, 9. Cic., *de Leg. agrar.*, I, 4; *pro Arch.*, 5. En revenant d'Espagne, après sa questure, il avait déjà promis aux Transpadans de leur faire accorder le *jus civitatis*, qu'il leur donna plus tard. *Cf.* Suét. *Cæs.*, 8. Dio., XLI, 36.

affaires qu'il évoqua à son tribunal, fut celle de deux meurtriers des proscrits, L. Bellianus, le centurion qui avait tué Lucrétius Ofella, et un autre assassin plus obscur; il les condamna[1]. Pour frapper le sénat, il remonta plus haut encore. A son instigation, un tribun du peuple, Labiénus, accusa, l'année suivante, le vieux sénateur Rabirius d'avoir, près de quarante ans auparavant, sur un décret du sénat, tué un magistrat inviolable, le tribun Saturninus, et il réclama l'application de la vieille loi de perduellion, qui ne laissait pas, comme la loi de majesté, la faculté de l'exil volontaire[2]. Cicéron et Hortensius défendirent l'accusé sans pouvoir empêcher une condamnation. Il en appela au peuple. Mais Labiénus plaça sur la tribune aux harangues l'image du tribun égorgé, et, malgré de nouveaux et éloquents efforts de Cicéron, malgré les prières, les larmes des principaux sénateurs, Rabirius eût été déclaré coupable, si le préteur Métellus Céler n'eût arraché le drapeau qui flottait sur le Janicule. Ce peuple formaliste céda, en riant de lui-même, au vieil usage; l'assemblée fut déclarée dissoute, et César, content d'avoir encore une fois prouvé sa force, laissa tomber l'affaire[3]; mais les sénateurs étaient avertis que s'ils essayaient un jour des coups d'État, le peuple briserait leurs instruments[4].

Ce même Labiénus, qui lui servait de lieutenant dans le tribunat, comme il lui en servit plus tard dans la guerre des Gaules, fit encore abroger la loi cornélienne relative aux

1. Suét., *Cæs.*, 12. Dio., XXXVII, 10. Cic., *pr. Cluent.*, 29. — 2. *Aliæ leges condemnatis civibus, non animam eripi, sed exilium permitti jubent.* Sall., c. 51. *Cf.* Cic., *Verr.*, V, 66. La *Lex de crim. Majestatis* de Sylla, semblait avoir aboli le *crim. perduellionis*, qui se retrouve encore dans les lois tabellaires de Cassius (137) et de Cælius (107). — 3. Cette même année, il accusa C. Pison pour ses concussions dans la Narbonaise, et pour avoir fait injustement décapiter un Transpadan; Cicéron défendit l'accusé, qui fut absous, mais César avait renoué ses vieilles relations avec les Transpadans, dont il était comme le patron. — 4. Cicéron reconnut lui-même que c'était le seul but de ce procès : *Ut illud summum auxilium majestatis atque imperii, quod nobis a majoribus traditum, de republica tolleretur. Pro Rabir.*, 1, et *in Pis.*, 2 : *Ego in C. Rabir. senatus auctoritatem sustinui.*

pontifes, dont la nomination fut rendue aux comices[1]. Ceux-ci en témoignèrent aussitôt à César leur reconnaissance en lui donnant le grand pontificat, charge à vie qui le faisait chef de la religion, et le rendait inviolable[2]. Ni ses mœurs, ni l'athéisme qu'il professait ouvertement n'avaient été pour lui des obstacles Ses mœurs et ses opinions étaient celles de la plupart des hommes de son temps; en ce moment même, Lucrèce écrivait son poëme audacieux contre la crédulité populaire. Catulus, un de ses compétiteurs, le sachant obéré, avait essayé de le désintéresser en lui offrant des sommes considérables. « J'en emprunterai de plus grandes pour réussir », dit-il. Il paraît aussi qu'il s'était préparé à recourir, s'il le fallait, à la force. « Aujourd'hui, avait-il dit à sa mère en partant pour les comices, je serai banni ou vous me reverrez grand pontife[3]. » La même année (63), il fut désigné pour la préture; il approchait donc du but. Toutefois, malgré ces honneurs, il sentait que le concours de Pompée lui était encore nécessaire; pour flatter sa vanité, il lui fit accorder par un plébiscite le droit d'assister aux jeux avec une couronne de laurier et la robe triomphale[4].

Cicéron était alors consul. La crainte de César et de Catilina avait fait accepter de la noblesse l'homme nouveau[5], le brillant avocat qui avait su gagner tant de causes, et qui répétait tout bas à chaque consulaire : « De cœur, j'ai été toujours avec vous, du parti des grands, jamais du côté du peuple. Si j'ai parfois parlé dans le sens populaire, c'est qu'il me fallait gagner Pompée, dont le crédit est si nécessaire à une candidature[6]. » D'ailleurs ceux qui se présen-

1. Dio., XXXVII, 47. — 2. Marius, son oncle, l'avait fait nommer (87) flamine dial, à la place de Corn. Merula. Vell., II, 43. Suét., *Cæs.*, 1. Sylla lui retira ce titre, qu'il recouvra à la mort de son oncle Aurélius Cotta, en 74. — 3. Plut., *in Cæs.*, 7. — 4. Vell. Pat., II, 40. Dio., XXXVII, 21. — 5. Cicéron décrit (*de Leg. agrar.*, II, 2) la proscription qui frappait alors les hommes nouveaux. Lui-même il n'avait pas, dit-il, au commencement de son consulat l'appui de la noblesse. — 6. Je ne fais ici que traduire les conseils que son frère Quintus lui donnait : ***Minime populares***, etc. Voyez le traité *de Petit. consul.*, où la position de Cicéron est bien marquée, et

taient ne valaient guère mieux que Catilina. Ses principaux compétiteurs, Galba et Cassius étaient inconnus; Antonius avait été chassé du sénat, et il n'aurait pu, disait-il lui-même, plaider dans Rome à crédit égal contre un Grec[1]. Rejeter, par un refus, du côté de Pompée ou de César un homme que son talent élevé, que sa modération et sa probité classaient naturellement parmi les conservateurs, c'eût été une imprudence et de plus un effort inutile. Car Cicéron, soutenu par les publicains et l'ordre équestre, qu'il avait tant servis; par les municipes italiens, qui se souvenaient de son origine; par la jeune noblesse, enthousiaste de son éloquence, et par les principaux meneurs des tribus, qui lui avaient fait depuis deux ans des promesses formelles, Cicéron serait arrivé au consulat sans le sénat et malgré lui. En l'accueillant de bonne grâce, les nobles gagnaient le dévouement du parvenu, et ils donnaient à leur parti, pour les luttes du forum, un grand orateur, c'est-à-dire une force immense.

Cicéron fut donc élu d'une voix unanime, sans même que le peuple voulût aller au scrutin[2]. Ce succès blessa César au vif; mais il était facile de mettre cette popularité à l'épreuve, en soulevant une question où il faudrait se prononcer entre le peuple et le sénat. — Le tribun Rullus proposa une loi agraire, dont les commissaires seraient investis pendant cinq années d'un pouvoir absolu pour vendre toutes les terres du domaine public en Italie, en Sicile, en Espagne, dans la Macédoine, la Grèce, et jusque dans le Pont; avec cet argent, avec les revenus de toutes les provinces, excepté ceux de l'Asie, réservés à Pompée, que César ménageait toujours, ils devaient acheter en Italie des champs labourables pour les distribuer aux pauvres. Du même coup on effaçait le souvenir des proscriptions et les haines qu'elles avaient excitées, en offrant aux détenteurs des terres données par Sylla un échange contre espèces ou une garantie

où se trouvent tant de curieux, et, il faut le dire, de honteux détails sur les candidatures. — 1. Quint., *de Petit. cons.*, 5. — 2. *Non tabellam.... sed vocem vivam. De Leg. agrar.*, II, 2.

de leur propriété, tout en accordant un dédommagement à ceux qui, dépossédés par le dictateur, étaient tombés dans la misère. Le but de Rullus, ou plutôt de César, était donc patriotique. Ils voulaient réconcilier les anciens et les nouveaux propriétaires, et en même temps abolir le prolétariat, cette plaie des grandes cités et des sociétés riches, qui alors ne pouvait être guérie qu'avec des concessions de terre et qu'aujourd'hui nous cherchons à fermer par une distribution plus équitable des bénéfices de l'industrie. Toutefois il était à craindre qu'une dictature [1] sortît d'une loi qui conférait de tels pouvoirs. D'ailleurs elle était contraire aux intérêts des chevaliers en tant que fermiers de l'État. C'était une raison pour Cicéron, leur avocat ordinaire, de l'attaquer; il le fit dans quatre discours éloquents [2]. Mais, tout en répétant au peuple qu'il voulait être un consul populaire, il était forcé, par sa nouvelle position, d'expliquer comment il comprenait la popularité. Ses raisons sont excellentes. Cependant le peuple, en ne l'entendant parler que d'ordre et de soumission aux lois, devait trouver que le portrait fait par son consul d'un chef populaire ressemblait singulièrement à celui d'un ami dévoué des grands. La loi fut rejetée. César, que le consul avait attaqué à mots couverts [3], n'en avait pas moins atteint son but : aux yeux de tous, Cicéron n'était plus que l'orateur des nobles.

Un autre tribun proposa de mettre un terme à la dégradation civique dont Sylla avait frappé la postérité de ses victimes. Ce décret était une cruauté, Cicéron l'avouait [4]. Mais, après avoir recouvré leurs droits politiques, les fils des proscrits redemanderaient peut-être leurs biens confisqués; il en serait résulté une perturbation nouvelle. Cicéron fit encore rejeter cette rogation. Quand le peuple siffla le tribun Roscius, pour avoir donné aux chevaliers des pla-

1. Cf. *de Leg. agrar.*, I, 5, 6, 7, 8 et 9. On veut enchaîner l'Italie, enlever au sénat la liberté, fonder un ordre nouveau, etc. — 2. Il ne nous en reste que trois, mais Cicéron, *ad Att.*, II, 1, en annonce quatre. — 3. Cf. *de Leg. agrar.*, I, 5, 7 : *Hi quos multo magis quam Rullum timetis;* et ch. 24 : *Eis quibus ad habendum, ad consumendum nihil satis esse videatur.* — 4. Cic., *ad Att.*, II, 1; *in Pis.*, 2. Plut., Cic., 12.

ces séparées au théâtre, le consul, qui aimait à monter à la tribune[1], entraîna la foule au temple de Bellone, lui fit honte de céder à une basse envie, *magnifia* l'ordre équestre, et la ramena repentante au théâtre. « Ce fut, dit Quintilien, son plus beau triomphe oratoire. » Mais quand le peuple n'était plus sous le charme de ce beau langage, il retrouvait ses rancunes et sa colère. La popularité de Cicéron ne paraissait plus redoutable.

Durant tout ce consulat, César avait harcelé sans relâche Cicéron. Les attaques du parti populaire ne furent cependant pas pour le consul sa plus grande affaire. Catilina l'inquiétait bien davantage. Effrayé des progrès que faisait la conjuration dans Rome et dans toute l'Italie, il commençait à voir que, s'il y avait entre le sénat et César une question d'influence et de pouvoir, entre Catilina et les grands il y avait une question de vie ou de mort. Aux dernières élections consulaires, Antonius ne l'avait emporté sur Catilina que de quelques voix, et celui-ci s'était remis sur les rangs pour l'année 62. Afin de l'écarter, Cicéron et le sénat appuyèrent Silanus et Muréna, l'un et l'autre amis de Crassus et de César, dans le but de gagner ces deux puissants personnages, soupçonnés de voir avec plaisir les dangers dont Catilina menaçait l'oligarchie. Comme dernière ressource si ce dernier était élu, Cicéron fit ajouter aux peines portées par les lois contre la brigue un exil de dix ans pour le coupable[2]. Catilina, à bout de patience, était décidé, s'il ne réussissait pas cette fois, à jouer enfin le tout. Ses préparatifs étaient achevés ; d'immenses amas d'armes étaient réunis en divers lieux. Les vétérans de l'Ombrie, de l'Étrurie et du Samnium, depuis longtemps travaillés par ses émissaires, s'armaient sans bruit. La flotte d'Ostie paraissait gagnée. Sittius, en Afrique, promettait de soulever

1. *In Leg. agrar.*, II, 3. Il n'imitera pas, dit-il, l'exemple de ses prédécesseurs, qui évitaient avec soin la tribune : *aditum hujus loci conspectumque vestrum*. — 2. Cette loi exigeait aussi de tout candidat qu'il n'eût pas donné de combats de gladiateurs dans les deux années qui précédaient sa candidature. Une autre loi Tullia réduisit à une année les plus longues durées des légations libres.

cette province et peut-être l'Espagne. A Rome sans doute Cicéron montrait une fâcheuse vigilance, mais il n'avait pas de forces sous la main, toutes les légions étant en Asie avec Pompée, et Catilina croyait pouvoir compter sur l'autre consul, Antonius; enfin un des conjurés était tribun désigné, un autre préteur. Il n'y avait donc qu'un signal à donner pour que des armées apparussent tout à coup et marchassent sur Rome, où d'autres complices auraient allumé sur divers points l'incendie, afin d'arriver, au milieu de la confusion, jusqu'au sénat et aux consuls. Quelques conjurés, surtout le préteur Lentulus Sura[1], homme ruiné et flétri, parlaient d'armer les esclaves, qui remuaient déjà dans l'Apulie. Catilina hésita à déchaîner encore une fois cette tourbe qu'il craignait de ne pouvoir ensuite maîtriser. Ses complices ne voulaient qu'échapper à leurs créanciers et à leurs juges; son ambition à lui était plus haute, comme son courage. En plein sénat il osa dire : « Le peuple romain est un corps robuste, mais sans tête; je serai cette tête. » Et une autre fois : « On veut porter l'incendie dans ma maison, je l'éteindrai sous des rui-

1. Parmi les conjurés, Salluste, outre Lentulus, nomme P. Autronius, L. Cassius Longinus, Céthégus, deux neveux de Sylla, L. Varguntéius, Q. Annius, M. Porcius Læca, L. Bestia et Q. Curius, tous sénateurs; parmi les chevaliers, M. Fulvius Nobilior, L. Statilius, P. Gabinius, Capito et C. Cornélius. Lentulus, étant questeur, avait volé les deniers publics; mis en jugement, il fut absous à deux voix de majorité. « J'en ai acheté une de trop, » disait-il. (Plut., *in Cic.*) Il fut successivement édile curule, préteur et consul. Durant sa préture il présida le tribunal où se plaida l'affaire de Varron, gouverneur d'Asie. Hortensius, le défenseur, acheta le président et les juges; mais, pour être sûr que ceux-ci gagnaient bien leur argent, il leur donna des tablettes de couleurs différentes (Cic., *in Verr.*, I, et Ascon.). Afin de rentrer au sénat, Lentulus brigua de nouveau la préture (64). Les livres sibyllins disaient que C. C. et C. devaient régner à Rome : déjà la prophétie s'était réalisée pour Cinna et Cornélius Sylla, le troisième était évidemment Cornélius Lentulus. Le *prince sibyllin*, comme l'appelle Porcius Latro, se jeta tout entier dans la conspiration qui comptait trois autres membres de la même maison, tant le succès de Sylla avait exalté les ambitions les plus vulgaires. P. Autronius, consul désigné l'année précédente, avait été destitué; Cassius Longinus avait aussi inutilement brigué cette charge en 64. Bestia était alors tribun. Gabinius avait été condamné pour ses concussions en Achaïe.

nes[1]. » Moins habile que César et que Pompée, il se plaçait en dehors de la constitution pour la renverser d'un coup, sûr que les siens, une fois gorgés d'or, lui laisseraient le pouvoir, même ce Lentulus, qui se croyait prédestiné à régner sur Rome[2].

Il attendait avec anxiété l'issue des comices consulaires. Cicéron, qui, par les révélations d'un des conjurés[3], tenait déjà tous ses secrets, vint les présider avec une cuirasse qu'il laissait voir sous sa toge : des soldats occupaient les temples voisins, et la foule des chevaliers entourait le consul. Silanus et Muréna, les deux candidats du parti sénatorial, l'emportèrent[4].

Le même jour des émissaires sortaient par toutes les portes de Rome, et à quelque temps de là le sénat apprenait que des rassemblements armés avaient été vus dans le Picénum et l'Apulie ; que dans Capoue l'on redoutait un soulèvement des esclaves ; qu'enfin un ancien officier de Sylla, Mallius, campait devant Fésules avec une armée de soldats tirés des colonies militaires et de paysans ruinés[5]. Par bonheur deux proconsuls, Marcius Rex et Métellus Créticus, venaient d'arriver d'Orient, et attendaient aux portes de la ville, avec quelques troupes, le triomphe qu'ils sollicitaient. Le premier fut aussitôt dirigé contre Mallius, le second sur l'Apulie ; un autre préteur alla dans le Picénum, et Pompéius Rufus courut à Capoue pour en faire sortir les gladiateurs, qu'il distribua par petites bandes dans les municipes voisins. Rome même, comme nous dirions, était mise en état de siége. Les consuls, investis par le sénat d'un pouvoir discrétionnaire, avaient levé des troupes, placé des gardes aux portes, sur les murailles, et ordonné des

1. Cic. *pr. Mur.*, 25. Sall., 5, 31. *Incendium meum ruina restinguam.* — 2. Cic. *Cat.*, III, 4. Plut., *Cic.*, 17. — 3. Voyez dans Salluste le rôle de ce Curius, ancien questeur chassé du sénat huit ans auparavant. — 4. Muréna fut accusé de brigue par Sulpicius, que soutint Caton, au grand déplaisir de Cicéron, car une condamnation aurait rendu toutes ses chances à Catilina ; aussi se chargea-t-il, avec Hortensius et Crassus, de le défendre. Muréna fut acquitté. — 5. Sall., *Cat.*, 27, 30. App., *B. C.*, II, 2. Voyez dans la IIe *Catilinaire*, c. 3, la description de l'armée de Mallius.

rondes dans tous les quartiers. Cet appareil militaire, ces craintes contre un ennemi invisible, augmentaient l'effroi : tous les citoyens se sentaient menacés comme l'État d'un grand péril, qui n'était pas aux frontières, mais autour d'eux, sur leurs têtes, et ils ne savaient où le combattre. Cicéron comprenait qu'au milieu de cette terreur il suffirait du plus léger incident pour déranger tous les calculs, mais il ne pouvait rien précipiter : on n'était plus au temps de Servilius Ahala; la violence n'eût peut-être pas réussi; et il savait qu'un acte d'énergie qui échoue tue un gouvernement débile : le sénat devait couvrir sa faiblesse de son respect pour la légalité. Il avait bien d'autres ennemis : quel parti prendraient Crassus et César? A coup sûr, ils s'opposeraient à une justice qu'il serait facile d'appeler proscription et tyrannie. Pour isoler les conjurés, il fallait donc les contraindre à démasquer leurs projets incendiaires; et Catilina se taisait, Catilina restait dans Rome, Catilina venait au sénat!

Le 7 novembre, le consul avait réuni les sénateurs dans le temple de Jupiter Stator. Catilina s'y présente ; à sa vue, Cicéron éclate : « Jusques à quand abuseras-tu donc, Catilina, de notre patience? Quoi! ni la garde qui veille la nuit sur le mont Palatin, ni les troupes réunies dans la ville, ni la consternation du peuple, ni ce concours des bons citoyens, ni ce lieu fortifié où le sénat s'assemble, ni les regards indignés que tous ici jettent sur toi, rien ne t'arrête!... O temps! ô mœurs! Tous ces complots, le sénat les connaît, le consul les voit, et Catilina vit encore! Que dis-je, il vit? Il se rend au sénat, il désigne aux poignards ceux de nous qu'il veut immoler..... Et nous, qui avons reçu du sénat le décret dont Opimius frappa Caïus Gracchus, nous le laissons inutile, comme un glaive qu'on n'ose tirer du fourreau!... Oui, j'attends encore, car je veux que tu ne périsses que quand tu ne pourras plus trouver quelqu'un d'assez pervers pour te plaindre et te défendre. Jusque-là tu vivras, mais tu vivras comme tu vis maintenant, entouré, assiégé d'hommes qui à ton insu te gardent et te surveil-

lent; des yeux toujours ouverts, des oreilles toujours attentives, suivront et recueilleront tes paroles.... Renonce, crois-moi, à tes desseins; tu es enveloppé, tes projets nous sont connus. Veux-tu que je te les dise? Rappelle-toi que le 20 octobre j'avais annoncé pour le 27 la prise d'armes de Mallius: me suis-je trompé? Pour le 28 le massacre de toute la noblesse: n'est-ce pas ma vigilance qui ce jour-là t'a arrêté? Et le 1er novembre, quand tu as voulu surprendre la colonie de Préneste, n'était-elle pas bien gardée? Va, tu ne fais pas une action, tu n'as pas un projet, pas une pensée, que je n'entende, que je ne voie, que je ne comprenne. Je te dirai encore ce que tu as fait la nuit dernière : tu as été chez Léca; tu as partagé l'Italie entre tes complices; tu as désigné ceux qui partiraient avec toi, ceux qui resteraient à Rome; à ceux-ci tu as marqué les lieux où ils devaient allumer l'incendie; aux autres tu as demandé quelques instants encore, jusqu'à ce que j'aie été assassiné, et deux chevaliers sont venus dans ma maison pour te débarrasser de ce dernier souci; mais déjà je savais tout.... Quoi donc t'arrête encore? Achève tes desseins sors de Rome, les portes te sont ouvertes. Si j'ordonnais ta mort, la lie impure que tu as soulevée resterait dans notre ville; pars, et qu'avec toi elle s'écoule hors de nos murs. Dans cette enceinte même, plusieurs ne paraissent pas convaincus ; si je te frappais, ils diraient que je fais le roi. Mais quand tu seras dans le camp de Mallius, qui doutera encore? Alors d'un coup nous écraserons nos ennemis, et ce mal qui a tant grandi sera enfin arraché du sein de la république. Écoute, je crois entendre la patrie elle même qui te crie: Catilina, depuis quelques années, il ne s'est pas commis un forfait dont tu ne sois l'auteur, aucun scandale où tu n'aies trempé; contre toi les lois sont muettes et les tribunaux impuissants. Ne me délivreras-tu pas des terreurs que tu causes? »

Et en disant ces mots Cicéron se hâtait, pour empêcher que Catilina ne les regardât comme une faiblesse, de lui montrer les chevaliers romains qui entouraient la curie en frémis-

sant, prêts à frapper, sur un signe, l'ennemi de tous les riches. Mais le consul craignait que le sang du coupable ne retombât un jour sur sa tète comme celui d'une victime, et il le poussait de toutes ses forces à la guerre ouverte, afin de pouvoir le déclarer légalement ennemi public. Il se rappelait Scipion Nasica et Opimius, morts misérablement pour avoir servi une oligarchie bien autrement forte que celle qu'il défendait maintenant, et il se serait contenté de l'exil volontaire de Catilina.

Chassé par l'éloquente parole du grand orateur, qui ce jour-là fut un grand citoyen, Catilina sortit du sénat, la menace à la bouche. La nuit venue, il quitta Rome, et, après quelques hésitations, il alla se mettre à la tète des troupes de Mallius, leur portant, comme gage de victoire, une aigle d'argent sous laquelle les soldats de Marius avaient combattu à Aix et à Verceil[1].

Avant de s'éloigner, Catilina avait mandé aux conjurés qu'il laissait dans la ville, de compter toujours sur lui, et que bientôt il serait aux portes de Rome. Cicéron essaya de se débarrasser d'eux, comme il avait fait du chef, en dévoilant dans une assemblée du peuple leurs projets, en les accablant tour à tour de ses sarcasmes et de ses menaces[2]. Un petit nombre seulement s'effrayèrent et partirent. Parmi eux était le fils d'un sénateur; son père, averti, le poursuivit lui-même, l'atteignit et le fit tuer sur place par ses esclaves[3]. Mais Lentulus, Céthégus, Bestia, restaient à Rome, tantôt parlant d'accuser Cicéron pour avoir exilé un citoyen sans jugement, tantôt s'arrêtant au projet d'un massacre général des magistrats pendant les Saturnales. Cicéron, servi par de nombreux espions, suivait tous leurs mouvements; il n'osait cependant frapper, parce qu'il manquait de preuves écrites; l'imprudence des conjurés lui en donna.

Il y avait alors à Rome des députés allobroges, qui depuis longtemps réclamaient vainement justice pour leur peuple,

1. Cic., *Catilin.*, I et II. — 2. C'est le sujet de la seconde Catilinaire. — 3. Val. Max., V, 8, 5. Dio, XXXVII, 36.

ruiné par les exactions des gouverneurs. Lentulus les fit sonder par Umbrénus, comptant exploiter leur mécontentement au profit de sa cause. Ils cédèrent, promirent l'assistance de leur cavalerie; puis, réfléchissant aux dangers d'une telle alliance, ils allèrent tout révéler à Fabius Sanga, leur patron. Celui-ci se hâta de les conduire au consul, qui leur commanda d'exiger de Lentulus un engagement écrit, sous prétexte que leurs compatriotes ne pourraient, sans cela, croire à leurs paroles. Lentulus, Céthégus et Statilius scellèrent de leurs sceaux les lettres demandées, et les députés partirent avec un certain Volturcius chargé des pleins pouvoirs des conjurés. Mais le pont Milvius était cerné : on les saisit avec leurs dépêches, et, avant que la nouvelle s'en fût répandue, Cicéron manda auprès de lui les principaux d'entre eux, qui, n'ayant aucun soupçon, se rendirent à l'appel du consul. Sans les interroger, sans décacheter leurs lettres, il les mena lui-même au sénat, pour commencer l'instruction. Accablés par les dépositions de Volturcius et des Allobroges, les accusés reconnurent leurs sceaux, n'osant rien avouer, n'osant non plus rien nier. Lentulus, plongé dans un indigne abattement[1], abdiqua, séance tenante, la préture; il fut remis à la garde de l'édile Spinther, Statilius à César, Gabinius à Crassus, Céthégus à Cornificius. Avant de se séparer, le sénat vota des actions de grâces au consul dont la vigilance avait sauvé la république, et décréta que de solennelles supplications seraient adressées aux dieux comme pour les victoires des armées : Cicéron était le premier qui eût mérité cet honneur.

Le surlendemain la délibération devait s'ouvrir sur le sort des conjurés. Plusieurs songeaient à profiter de cette circonstance pour faire envelopper leurs ennemis personnels dans la proscription qu'on allait prononcer. Catulus et Pison[2] surtout fatiguèrent Cicéron de leurs instances pour qu'il fît parler les Allobroges contre César. D'autres susci-

1. On avait trouvé chez lui de grands amas d'armes. — 2. Catulus avait été son rival malheureux dans la candidature au pontificat, et il avait accusé Pison criminellement. Voyez ci-dessus p. 331 et 330 note 2.

tèrent des accusateurs contre Crassus. Mais Cicéron savait bien qu'en les attaquant le sénat aurait affaire à trop forte partie. C'était bien assez déjà de Catilina, d'une guerre civile à terminer, d'une exécution illégale à accomplir. Le sénat, en effet, n'avait pas le pouvoir judiciaire, et les lois Porcia et Sempronia n'accordaient qu'à l'assemblée du peuple le droit d'infliger à un citoyen une peine capitale[1]. Le sénat allait donc tenter un coup d'État, et la responsabilité devait en retomber sur celui qui en avait l'honneur, sur le consul. Aussi la conduite de Cicéron était-elle à la fois pleine de réserve et d'audace. Il poursuivait la tâche qu'il s'était donnée pour le repos de l'État, pour sa propre gloire et sa fortune politique; mais s'il ne reculait pas devant les périls du moment, il tâchait, à force de prudence, de conjurer ceux de l'avenir. Tout en violant l'esprit de la constitution, il suivait scrupuleusement les formes: il ne faisait pas arrêter les conjurés dans leurs maisons, afin de respecter le domicile des citoyens; il ne livrait pas Lentulus aux licteurs : il le conduisait lui-même par la main au milieu du sénat, parce qu'un consul seul pouvait *contraindre* un préteur; enfin il faisait déclarer les conjurés ennemis publics, *perduelles*, pour qu'on pût procéder contre eux comme s'ils n'étaient plus citoyens. Mais il semblait craindre d'augmenter le nombre des accusés, et au milieu de tant de coupables il ne demandait que cinq têtes. Dans la curie, s'il disait hautement qu'il prenait tout sur lui, il n'oubliait pas de montrer la solidarité qui unissait le sénat à son consul. Pendant près de deux mois il avait laissé inutile le décret qui lui donnait toute puissance; aujourd'hui encore il voulait que la sentence fût portée par cette assemblée, afin qu'il ne parût lui-même qu'un instrument, et que sa cause devînt celle du sénat.

1. L'année précédente Rabirius, condamné comme *perduellis*, en avait appelé au peuple, et Cicéron lui-même avait déclaré que, depuis la loi de majesté, on ne pouvait plus recevoir le *Crimen perduellionis*. Dans le *Pro Rabirio* il avait rappelé la loi de Caius Gracchus : *Ne de capite civium Rom. injussu vestro judicaretur*, et il répète dans le *de Legibus*, III, 2, *de capite civis, nisi per maximum comitiatum.... ne ferunto*.

Il n'avait, du reste, négligé aucun moyen de rassurer les sénateurs par un déploiement de forces inusité. Tous les citoyens avaient dès la veille prêté le serment militaire[1]; beaucoup étaient enrôlés et gardaient en armes le Capitole et les principaux édifices; de fortes patrouilles parcouraient les rues, et l'escorte ordinaire du consul, les jeunes chevaliers, entouraient le temple de la Concorde, où les Pères étaient réunis. Le consul désigné, Silanus, interrogé le premier, vota pour la *peine dernière* [2]; tous les consulaires se rangèrent à son avis. César, alors préteur désigné, osa soutenir une opinion plus douce: il vota pour la détention perpétuelle dans un municipe avec la confiscation des biens[3]. Chef du parti populaire, il était dans son rôle d'invoquer les lois pour s'opposer au coup hardi que voulait frapper une oligarchie tremblante et irritée. Le peuple d'ailleurs ne voyait pas la conspiration du même œil que les grands. Le manifeste, publié quelques jours auparavant par Mallius, semblait être celui de tous les pauvres de Rome. Parler en faveur des conjurés, c'était donc braver l'oligarchie au milieu de sa victoire et plaire au peuple, qui oublie si vite, comme César le disait lui-même, les crimes des grands coupables pour s'apitoyer sur leur supplice[4].

Déjà la plupart des sénateurs ébranlés passaient à son avis, même Quintus le frère du consul, et Silanus expliquait ses propres paroles dans le sens de César. Cicéron alors se leva, fit voir le danger de s'arrêter après être allé si loin; mais quoiqu'il eût encore, dans ce discours, courageusement assumé sur lui seul la responsabilité de ce coup d'État, à force de la montrer terrible et menaçante, pour se grandir lui-même, il avait effrayé ses collègues, qui l'eussent peut-être abandonné, si Caton ne fût venu à son aide avec sa rude éloquence et d'amères récriminations contre César.

1. Dio., XXXVII, 35. — 2. Τὴν ἐσχάτην δίκην, Plut., *Cic.*, 27. — 3. Voyez son discours dans Salluste, *Catil.*, 50 — 4. Voyez dans Plut., *Cat.*, 28, un trait qui peint à la fois le caractère soupçonneux de Caton et les mœurs de César à l'occasion du billet de Servilia, sœur de Caton, billet que celui-ci prit pour une lettre des conjurés.

L'assemblée, entraînée, vota la mort[1]. Cicéron, pour compromettre César, voulut y faire joindre la confiscation des biens; la discussion recommença, mais pleine de colère et de violence. Les chevaliers qui entouraient le temple envahirent la curie ; ils cherchaient César, ils voulaient l'égorger; quelques sénateurs lui firent un rempart de leur corps[2], et l'assemblée finit au milieu d'un effroyable tumulte.

Cicéron ne perdit pas un instant, pour ne pas laisser à César le temps de faire intervenir les tribuns, ni au sénat, qu'il avait enchaîné à sa cause, celui de se rétracter. Il alla prendre lui-même Lentulus dans la maison où il était détenu au Palatin, et le conduisit au Tullianum, où les préteurs amenèrent les autres conjurés. Les triumvirs capitaux les attendaient. Lentulus fut étranglé le premier. Sur son cadavre, Céthégus, Gabinius, Statilius et Céparius subirent l'un après l'autre la même mort. Quand le consul traversa pour la seconde fois le forum, en descendant de la prison, il ne dit que ces mots : « Ils ont vécu »; et la foule, frappée de stupeur, s'écoula en silence (5 décembre 63).

Les succès des généraux du sénat avaient sans doute donné à Cicéron la confiance d'accomplir ce qu'il regarda comme l'éternel honneur de son consulat et le plus grand service qu'un citoyen pût rendre à son pays. Partout les mouvements avaient été réprimés par la seule présence des troupes. Il n'y avait eu de résistance sérieuse qu'en Étrurie. Cicéron, qui avait acheté, par la cession du gouvernement lucratif de la Macédoine, la coopération de son collègue Antonius, l'avait placé à la tête des troupes dirigées contre Catilina, mais en faisant surveiller toutes ses démarches par un de ses amis les plus dévoués, le questeur Sextius. Cette armée couvrait Rome, tandis qu'une

1. Dix-huit ans plus tard Cicéron se vantait encore d'avoir rendu l'arrêt même avant d'avoir recueilli les voix : *ante quam consulerem, ipse judicaverim, ad Att.*, XII, 21. — « The execution of the Catilinarians was an act of sanguinary panic, such as provokes and may sometimes compel retaliation. » Merivale, *History of the Romans*..., III, 190, n. 2. — 2. Suét., *Cæs.*, 14.

autre, sous les ordres de Métellus, occupait la Cisalpine et menaçait les derrières de Catilina. Celui-ci avait réuni 20000 hommes, dont le quart seulement était armé. Au lieu d'attaquer à l'improviste, il perdit un temps précieux à négocier la défection d'Antonius. Mais, à la nouvelle de l'exécution de Lentulus, le consul sentit que la cause des conjurés était perdue, et il ébranla enfin son armée. La désertion se mit aussitôt dans celle de Catilina; au bout de quelques jours il ne lui restait plus que 3 à 4000 hommes. Il voulut battre en retraite, percer l'Apennin, gagner les Alpes et la Gaule pour recommencer Sertorius. Derrière lui Métellus gardait tous les passages; il se retourna en désespéré sur l'armée consulaire qu'Antonius avait placée sous les ordres d'un vieux et habile soldat, Pétréius, et la rencontra non loin de Pistoïa. Avant la bataille Catilina renvoya son cheval, comme Spartacus, et se plaça au centre avec un corps d'élite. L'action fut acharnée[1]; pas un de ses soldats ne recula ou ne demanda quartier : lui-même il fut trouvé, bien en avant des siens, au milieu d'un monceau de cadavres ennemis, et respirant encore. On lui coupa la tête et on la fit porter à Rome[1]. L'histoire, tout en les condamnant, garde quelque pitié pour ces grands factieux qui savent bien mourir.

A voir ce facile succès et le peu de sang qu'il fallut verser, à Rome celui de cinq personnages obscurs ou décriés, sur le champ de bataille celui d'une troupe, plutôt que d'une armée, de vieux soldats que tout le monde abandonnait, on est tenté de croire que l'éloquence de Cicéron a fait illusion sur l'importance véritable de cette affaire. Il croyait avoir étouffé une grande faction, il n'avait tué qu'une conspiration vulgaire. Les éléments impurs que Catilina

1. Cette bataille eut lieu quelques jours après l'entrée en charge des nouveaux consuls : Ἐν ἀρχῇ τοῦ ἔτους ἐν ᾧ Σιλανὸς καὶ Λικίννιος ἦρξαν. Dio., XXXVII, 30; Liv., *Ep.* 103. L'affaire ne finit pas là : pendant près d'une année encore il y eut des accusations et des exils. *Cf.* Cic., *pro Sulla*, et Dio., XXXVII, 41. Quant au vainqueur, Antonius, gouverneur, l'année suivante, de la Macédoine, il s'y déshonora si bien par ses exactions qu'il fut exilé et qu'en 49 César refusa de le rappeler

avait réunis n'avaient pu prendre, en effet, la consistance d'un parti politique. De ces conciliabules pouvaient bien sortir le meurtre et l'incendie, mais non une révolution : car les révolutions sont faites par les idées et par les besoins d'une classe nombreuse qui est, ou qui va être la majorité ; les passions égoïstes n'enfantent que des complots stériles.

Cependant ce coup hardi contre la société fut un moment utile à ceux qui la gouvernaient et qui semblaient l'avoir sauvée. Le sénat avait fait preuve de vigilance et d'énergie ; on crut à sa force. Lui-même il s'abandonna à cette douce illusion. Pompée lui parut moins grand, César moins à craindre ; et il oublia l'indignation qu'il avait montrée le jour où Tarquinius accusa Crassus de complicité avec Catilina. Cicéron surtout se flattait d'avoir à jamais effrayé les ambitieux et les partis, « Que les armes le cèdent à la toge », s'écriait le consulaire ébloui. Et pour rester le héros de la paix, de la cité, il ne voulait pas même de son gouvernement de la Cisalpine. Il fut vite détrompé. Il avait écrit à Pompée d'égal à égal, de vainqueur à vainqueur ; le général ne daigna pas lui répondre. Déjà, pour rabaisser l'orgueil du parvenu, Pompée avait dépêché à Rome un de ses officiers, Métellus Népos, qui obtint aisément le tribunat et se déclara hautement l'ennemi du consul. En déposant les faisceaux, Cicéron s'était promis d'adresser un discours au peuple pour glorifier son consulat. « L'homme qui n'a pas permis aux accusés de se défendre, ne se défendra pas lui-même, » dit le tribun[1], et il lui ordonna de se borner au serment d'usage, qu'il n'avait rien fait de contraire aux lois. « Je jure, s'écria Cicéron, je jure que j'ai sauvé la République. » A ce cri éloquent, Caton et les sénateurs répondirent en le saluant du nom de Père de la Patrie, que le peuple entier confirma de ses applaudissements[2].

Mais quand l'ivresse de ce dernier triomphe fut passée, Ci-

1. Cic., *Fam.*, V, 2. — 2. Plut., Cic., 30. Cic., *in Pis.*, 23.

céron, redevenu plus calme, vit mieux la situation. Pompée s'éloignait et de lui et du sénat; Crassus accusait hautement Cicéron de l'avoir calomnié, et lui en gardait une mortelle rancune[1]; un tribun enfin semblait le menacer d'une accusation capitale, malgré le sénatus-consulte par lequel toute action était interdite contre ceux qui avaient aidé à punir les conjurés. Le prudent consulaire s'étudia à calmer tous ces ressentiments: il tâcha d'apaiser Crassus[2]; il proclama bien haut le zèle qu'avait montré César[3], et il s'humilia devant Pompée, qu'il mit au-dessus de Scipion, en demandant près de lui la place de Lælius[4]. Il alla chercher des amis jusque parmi les complices de Catilina. Publ. Sylla, un des conjurés, fut défendu par lui et acquitté malgré l'évidence des preuves. Faut-il croire Aulugelle[5] affirmant que l'accusé *avait prêté* à son avocat deux millions de sesterces, qui lui servirent à acheter une magnifique maison?

Quant à Métellus Népos, il avait pour collègue dans le tribunat un citoyen sur qui Cicéron et le sénat pouvaient compter, M. Porcius Caton. C'était un homme tout d'une pièce, ne transigeant sur rien ni avec personne, jamais surtout avec lui-même, et celui peut-être de tous les grands personnages de l'antiquité qui porta le plus haut l'idée du devoir. Comme son aïeul, dont il avait la rudesse, il se fit le censeur vigilant des hommes de son temps, et sa vie fut une leçon vivante, malheureusement inutile, pour cette génération, qui se préparait à obéir à un maître en n'obéissant plus aux lois. Sans relâche et sans ménagements, il

1. Sall., *Catil.* 48. — 2. Cic., *ad Att.*, I, 14. Crassus ne le loua qu'après le retour de Pompée, et pour faire pièce à celui-ci, en exaltant bien haut d'autres services que les siens. — 3. Suét., *Jul. Cæs.*, 17. Voyez l'affaire de Vettius, qui accusait César, alors préteur, et dont le sénat, sur les instances de Cicéron, remit à César même la punition. Dio., XXXVII, 41. Le peuple, qui avait cru César menacé par les grands, était accouru en foule autour de la curie, et le redemandait avec mille cris. Plut., *Cæs.*, 8. — 4. *Ad fam.* V, 7. — 5. Aulu-G., XII, 12. Les grands avocats de Rome avaient la prétention de ne rien recevoir de leurs clients; c'étaient des amis auxquels ils prêtaient le secours de leur éloquence. Cicéron le dit en vingt endroits, et reproche à Hortensius, dans les *Verrines* par exemple, que son zèle n'est pas désintéressé. Les clients devaient payer les jours d'élection.

combattit pour ce qu'il crut être le droit et la vérité, et quand il pensa qu'il devait à la patrie un dernier exemple, il se tua, pour que son sang rejaillît jusque sur la couronne triomphale du vainqueur et y restât, comme la protestation suprême de la liberté.

Caton avait été déjà questeur; ses prédécesseurs, tous jeunes nobles, bien vite ennuyés de chiffres et d'affaires de finances, laissaient, pour courir à leurs plaisirs, ces fatigantes fonctions aux greffiers du trésor. De là un affreux gaspillage des deniers publics, de fausses créances qui étaient admises, des dettes au trésor qui n'étaient pas payées. Caton avait surveillé ces officiers, et malgré leurs clameurs et la protection intéressée de quelques hauts personnages, il était parvenu à les faire rentrer dans l'ordre et le devoir. Les meurtriers des proscrits s'étaient fait payer jusqu'à deux talents pour chaque tête qu'ils apportaient. Caton les avait poursuivis comme détenteurs de deniers publics, et forcés à restitution. Ayant trouvé des registres où étaient marqués tous les revenus de la république, il les avait achetés cinq talents, et depuis qu'il était sorti de charge, il avait tenu toujours quelqu'un de ses amis dans la chambre du trésor, pour y prendre note de tous les actes, de même qu'il se faisait envoyer des provinces les ordonnances et les jugements de tous les gouverneurs.

Un tel homme n'était d'aucun parti, si ce n'est de celui de la loi et de la justice. Les sénateurs le craignaient, parce qu'il ne ménageait personne; mais le sénat l'aimait, parce que ce corps, en butte aux coups des factions, trouvait toujours dans Caton un champion intrépide. Nous avons vu sa conduite dans le jugement de Lentulus. Peu de temps auparavant il était sur la route de Lucanie, où il allait visiter ses terres, quand il rencontra un long convoi de bêtes de somme et de bagages. Il demanda à qui tout cela appartenait, et sur la réponse que c'était à Métellus Népos, qui retournait à Rome pour briguer le tribunat : « Il n'est plus temps d'aller aux champs et de se reposer, dit-il : cet agent de Pompée va tomber sur le gouvernement

comme la foudre, » et aussitôt il rebroussa chemin et demanda pour lui-même le tribunat. Le peuple venait de vendre à Muréna les faisceaux consulaires. Cicéron le savait; mais en face de Catilina, qui n'était pas encore abattu, il crut qu'il y avait danger à condamner un noble, à rouvrir l'élection, et malgré sa loi Tullia, il prit la défense de Muréna, que Caton, étranger à toute prudence intéressée, accusait. Pour détruire l'ascendant d'un tel nom, il poursuivit de sarcasmes cette trop rigide vertu. « Voulez-vous savoir, juges, ce qu'est un sage du Portique ? Il n'accorde rien à la faveur, il ne pardonne jamais. Lui seul est beau, fût-il estropié, bancal et de travers[1]; seul il est riche, fût-il gueux ; il est roi, fût-il esclave. Nous autres, qui n'avons pas la sagesse, nous sommes des fugitifs, des exilés, des ennemis, des fous. Toutes les fautes sont égales, tout délit est un crime. Étrangler son père, ou tordre le cou à un poulet sans nécessité, c'est la même chose. Le sage ne doute jamais, ne se repent jamais, ne se trompe jamais et jamais ne change d'avis. » Il continua longtemps ainsi. « Nous avons, dit Caton, un consul bien plaisant[2]. » Pourtant il ne lui en garda pas rancune, le soutint contre César, et le salua le premier du nom de Père de la Patrie.

Caton était un des plus fermes appuis du nouveau parti que Cicéron espérait avoir formé, et qu'il appelait le parti des honnêtes gens. La majorité des Pères et presque tous les chevaliers y étaient ralliés. Leur but était la défense du pouvoir prépondérant du sénat, la conservation, pour les nobles de leurs priviléges, pour les chevaliers des sources impures de leur fortune ; en un mot, le maintien de l'ordre actuel, sans réformes utiles, sans désir sincère d'améliorer et de légitimer ce gouvernement, en diminuant les abus. Cicéron lui-même donnait l'exemple d'une souplesse de talent et de conscience qui montrait l'intention de jeter un voile sur toutes les fautes des grands. Accusateur de Verrès, il avait défendu Fontéius ; juge de Lentulus, il venait de faire ab-

1. Distortissimi, *pro Mur.*, 29. — 2. Plut., *in Cat., min.* 26 : Ὡς γέλοιον ὕπατον ἔχομεν.

soudre Sylla. Caton seul démasquait brutalement les coupables, dans le peuple comme dans la noblesse; mais partout aussi il rencontrait un noble pour arrêter sa main : Cicéron lui enlevait Muréna, et Catulus allait jusqu'à la violence pour sauver un greffier obscur. Caton essaya cependant de donner à ce parti quelque popularité en faisant décréter par le sénat une distribution de blé aux pauvres, qui coûta par an à l'État 1250 talents[1]. Métellus, de son côté, malgré une vive opposition des Pères, supprima les droits d'entrée et de sortie dans toute l'Italie[2], et César proposera bientôt d'aliéner au profit des pauvres les derniers restes du domaine public en Campanie. Ainsi chacun, même Caton, dans un intérêt de parti, augmente les dépenses de l'État et diminue les recettes : tactique dont le souvenir et l'usage ne se sont pas perdus. Du moins les mesures du parti populaire étaient-elles un encouragement au commerce et à l'agriculture, tandis que la loi frumentaire de Caton ne tendait qu'à nourrir et accroître la foule paresseuse du forum.

Le premier jour de sa préture, César avait voulu faire effacer du fronton du nouveau Capitole le nom de Catulus pour qu'on y gravât celui de Pompée[3]. Métellus alla plus loin : il proposa que le proconsul d'Asie fût rappelé avec toutes ses forces et chargé de rétablir l'ordre dans la ville. La rogation semblait ne menacer que Catilina, qui tenait toujours ; en réalité elle était dirigée contre Cicéron et l'oligarchie : Caton jura que, tant qu'il vivrait, pareille chose ne s'accomplirait pas[4].

Le matin du jour où les tribus votaient, Métellus fit occuper par des gladiateurs le temple de Castor qui donnait sur la place, et s'assit au haut des degrés, à côté de César. Caton traverse hardiment la foule armée, et vient se placer entre le tribun et le préteur pour les empêcher de communiquer

1. Plut., *in Cat.*, 30. Dans la vie de César il n'estime cette dépense qu'à 5 500 000 sesterces. — 2. Dio., XXXVII, 51. Cic., *ad Quintum*, I, 1. — 3. Suét., *Cæs.*, 15. Dio., XXXVII, 44. Catulus avait été chargé de reconstruire le temple brûlé au mois de juillet 83, et il en avait fait la dédicace en 69. — 4. Plut., *in Cat. min.*, 30.

ensemble. Quand le greffier commence à lire le texte de la rogation, il l'en empêche. Métellus ayant pris les tablettes, il les lui arrache et les brise; le tribun veut la réciter de mémoire, un ami de Caton lui ferme la bouche. Le peuple battait des mains; mais sur un signe de Métellus les gladiateurs chassèrent la foule; Caton, qui ne voulait pas reculer, fut sauvé à grand'peine par Muréna. Au bout de quelque temps les nobles revinrent en force, et Métellus, à son tour, s'enfuit de la ville dans le camp de son patron[1].

Les sénateurs, trompés sur leur force réelle par cette nouvelle victoire, et prenant l'habitude des coups d'État, déclarèrent le tribun déchu de sa charge et destituèrent César de la préture[2]. Celui-ci d'abord n'en tint compte, voulant amener les grands à quelque fausse et violente démarche qui lui permît de se présenter au peuple comme une victime du sénat. Les nobles le menacèrent d'employer la force s'il n'obéissait. Il les attendait là, et renvoya ses licteurs. L'effet qu'il espérait était déjà produit : on accourut en foule vers lui; on lui offrit de le maintenir, envers et contre tous, dans la charge que le peuple lui avait donnée, et le sénat, pour ne pas mettre cette apparente abnégation à une trop longue épreuve, se hâta de le réintégrer. Quelque temps après, Vettius, un des espions dont Cicéron s'était servi pour découvrir les complices de Catilina, et qui, depuis ce temps, avait des dénonciations toutes prêtes pour qui les payait, vint déclarer en plein sénat que César avait été affilié au complot; il le savait, disait-il, de Catilina lui-même. Quand ce bruit se fut répandu dans la ville, le peuple accourut encore pour sauver son chef, et fit entendre autour de la curie des cris menaçants. On se hâta de déclarer que l'accusation était calomnieuse, et Vettius, livré à César, faillit être mis en pièces par la foule irritée[3].

César avait ce don des grands politiques, de savoir faire servir les autres à ses desseins. Il s'était aidé de Pompée pour renverser l'œuvre de Sylla : il s'aida de Crassus pour

1. Plut. et Dio., *loc. cit.* — 2. Suet., 16. — 3. Suet., 17. Dio., XXXVII, 41.

battre en ruines l'ouvrage de Cicéron, cette seconde renaissance du parti sénatorial. Plus qu'aucun autre des contemporains de César, Crassus lui a été sacrifié, comme si l'on ne voyait pas que diminuer tous ceux qui entouraient le futur dictateur, et dont il fit ses instruments, c'était le rabaisser lui-même. Pour plusieurs, Crassus n'est qu'un ridicule personnage, véritable héros de comédie, sorte d'appoint dans cette partie terrible que jouèrent les deux autres triumvirs. On oublie que, comme guerrier, il pouvait marcher l'égal de Pompée et de Lucullus, et que si ses victoires avaient été moins retentissantes, elles étaient plus honorables, car elles avaient, contre les gladiateurs et contre Télésinus, sauvé deux fois l'existence même de Rome. Tandis que Pompée passait au peuple, Crassus était resté fidèle à la constitution cornélienne; et durant sept années, il fut, avec Catulus, le chef du sénat. Ses immenses richesses, butin de la guerre civile, lui donnaient des clients jusque dans cette assemblée; et ses esclaves, dont il eût pu faire une armée, ses affranchis, ses débiteurs, ses locataires (il possédait plusieurs quartiers de Rome), rendaient son appui précieux pour faire ou pour arrêter un mouvement. Les grands commirent la faute de se l'aliéner; et en l'enveloppant comme César en de vagues soupçons de complicité avec Catilina, ils lui montrèrent quel devait être son allié. Dans le sénat, il n'y avait plus d'attention et d'hommages que pour Cicéron, Caton et Lucullus [1], et l'on parlait du prochain retour des légions pompéiennes. Contre l'oligarchie redevenue confiante et hautaine, contre le proconsul d'Asie, son ancien adversaire, Crassus dut se rapprocher de l'homme que l'oligarchie aussi persécutait et qu'on pouvait à bon droit regarder déjà comme le futur rival de Pompée. César, à bout d'expédients pour apaiser ses créanciers, se hâta de mettre à profit l'intimité du riche capitaliste, mais d'abord pour un autre.

1. Salluste affirme avoir souvent entendu Crassus se plaindre vivement de Cicéron. Velléius Paterculus rend hommage aux mœurs de Crassus : *Vir cætera sanctissimus immunisque voluptatibus*, II, 46.

Clodius patricien de pétulante et ambitieuse nature comme tous ceux de sa race, et chargé, bien jeune encore, de dettes et de vices[1], s'était introduit sous des vêtements de femme dans la maison de César, durant la célébration des mystères de la Bonne Déesse. Jamais les regards d'un homme ne les avaient profanés. A peine entré, Clodius fut découvert; les dévotes crièrent au scandale, et les pontifes firent recommencer les mystères souillés. Par ses liaisons avec le parti populaire, Clodius s'était aliéné déjà les grands; ils saisirent cette occasion de se délivrer d'un nouvel ennemi et d'embarrasser César, dont Clodius avait compromis la femme. Ils le firent accuser de sacrilége. Cicéron et les gens tranquilles hésitaient; mais Caton pressait, et les matrones, qui se croyaient insultées, mettaient pieusement toute la ville en émoi; surtout on attendait la conduite de César. Il trompa tout le monde. Pour concilier et son honneur et ses intérêts, il répudia sa femme : non qu'elle fût coupable, mais parce que la femme de César, disait-il, ne devait pas même être soupçonnée; et il sauva Clodius en lui faisant prêter, par Crassus, l'argent qu'il lui fallait pour acheter ses juges. Cicéron, contraint par sa femme Térentia, qui se mêlait de toutes les affaires, et qui, ce jour-là, voulait le brouiller avec les Clodius, fit une déposition accablante, qu'il devait plus tard cruellement expier. Le sénat croyait la cause gagnée; il avait accordé une garde aux juges sur leur demande, et confié aux magistrats le soin de veiller à leur sûreté; mais dans l'urne il se trouva trente et un bulletins favorables contre vingt-cinq qui condamnaient. « C'était donc pour sauver votre argent, dit Catulus à un des juges, que vous nous demandiez une garde ? » « Tu connais ce chauve (Crassus), écrit Cicéron : c'est lui qui a tout conduit. Il a promis, cautionné, donné; ses bandes d'esclaves ont envahi le forum, et les gens de bien ont fait retraite en masse[2]. » L'échec était grave, car il fallait le me-

1. Voyez dans Dion, XXXV, 14, et Plut., *Lucullus*, 34, sa conduite dans l'armée de Lucullus, son beau-frère. Pour les années suivantes, voyez sa biographie dans Cicéron, *de Har. resp.*, 20. — 2. *Ad. Att.*, I, 16.

surer sur l'importance donnée par les partis à cette affaire. Quelque temps après, ce fut encore Crassus qui poussa les publicains à demander une diminution sur le prix des fermes de l'Asie[1]. Le sénat refusa. Les chevaliers, déjà mécontents d'une flétrissure dont les juges de Clodius avaient été frappés, se séparèrent hautement du sénat; et l'union des ordres, pensée constante de Cicéron, fut brisée.

Avant l'issue du procès de Clodius, César était parti pour son gouvernement de l'Espagne ultérieure. Il laissait derrière lui Crassus engagé avec Clodius et en rupture ouverte avec l'oligarchie; lui-même s'était irrévocablement attaché l'opulent consulaire en se faisant cautionner par lui, auprès de ses créanciers, de la somme énorme de 850 talents (cinq millions de francs). Enfin, pour augmenter ce chaos d'ambitions contraires, le proconsul d'Asie arrivait. Il arrivait, disait-on, à la tète de ses légions pour mettre fin à la république. Mais, en osant quitter Rome à ce moment, César montrait qu'il connaissait mieux le respect de Pompée pour les formes légales. Comme il l'avait prévu, comme il en avait peut-être la secrète assurance, le général, dès qu'il eut touché Brindes, licencia son armée : il se croyait trop fort pour avoir besoin de soldats.

Cette démarche jeta les nobles dans l'aveuglement; ils imaginèrent qu'ils étaient maîtres de la situation; et lorsque Pompée demanda que les comices consulaires fussent retardés pour qu'il pût solliciter en faveur d'un de ses amis, Caton lui fit refuser cette permission. Quelque temps auparavant (63) le sénat avait accordé à Lucullus le triomphe vainement sollicité par lui pendant trois ans; il venait d'autoriser encore celui de Métellus Créticus; autant eût valu dire au peuple : « Voilà les vainqueurs véritables de Mithridate et des pirates[2]. » Pompée en avait été cruellement blessé. Toutefois, dans son premier discours au peuple[3], il parla sans colère et avec de grands ménage-

1. *Ut illi auderent hoc postulare Crassus eos impulit. Ad Atticum, ibid.*, 17. — 2. Pompée n'arriva à Rome qu'à la fin de l'an 62. Clinton, *F. H.* III, 181. — 3. *Prima concio Pompeii.... non jucunda miseris, inanis improbis,*

ments pour tous les partis, il chercha même à gagner jusqu'à Caton[1]. Évidemment il n'aspirait qu'au rôle d'arbitre suprême. Vers la fin de septembre il célébra son triomphe. Le sénat avait-il voulu ne pas accorder plus de deux jours? La cérémonie du moins ne dura pas davantage, et il resta assez d'objets pour décorer un autre triomphe. On y avait porté des tableaux sur lesquels il était écrit que Pompée avait pris 800 navires, 1000 forteresses et 300 villes, repeuplé 39 cités, versé dans le trésor 20 000 talents et presque doublé les revenus publics[2].

Mais, en descendant de son char, Pompée se retrouva seul dans cette ville, un moment auparavant pleine de sa gloire. Lucullus attaquait tous ses actes; le sénat lui était hostile; Cicéron même trouvait que son héros d'autrefois était sans dignité et sans élévation[3]. Des deux consuls, Métellus Céler était son ennemi : l'autre, Afranius, dont il avait payé la charge, était, dit Cicéron, la nullité même, jusque-là qu'il ne savait pas ce que valait la place qu'il avait achetée[4]. Pompée fit bientôt l'épreuve de son crédit. En Orient il avait disposé des couronnes, fait et défait des royaumes, fondé des villes, enfin tout réglé souverainement de la mer Égée au Caucase et de l'Hellespont à la mer Rouge. Faire confirmer tous ses actes, c'était pour lui une question d'honneur; il demanda au sénat une approbation générale et prompte. Lucullus, appuyé de Caton, voulut qu'on délibérât séparément sur chaque fait. Cette lente discussion, où mille échecs étaient inévitables, eût singulièrement rabaissé celui qui jouait naguère en Orient le rôle de roi des rois : il la refusa. Dans le même temps il faisait demander au peuple, par le tribun Flavius, des terres pour ses vétérans. Ici encore Pompée rencontra Caton et le consul Métellus. Les choses allèrent si loin, que Fla-

beatis non grata, bonis non gravis. Itaque frigebat. Cic., *ad Att.*, I, 19. — 1. Plut., *in Cat.* — 2. 81 000 000 drachmes, au lieu de 50 millions. Plut., *in Pomp.*, 45. — 3. *Nihil habet amplum, nihil excelsum, nihil non summissum atque populare. Ad Att.*, I, 20. — 4. L'argent donné pour sa nomination était distribué dans les jardins mêmes de Pompée : le sénat, à la demande de Caton, ordonna une enquête. *Ad Att.*, I, 16.

vius fit traîner le consul en prison. Tout le sénat voulait l'y suivre, mais le patron du tribun eut honte lui-même de ces violences; il céda une seconde fois, le cœur profondément ulcéré contre ces nobles qui le déshonoraient aux yeux de ses soldats et de toute l'Asie.

Alors, s'il faut en croire un historien[1], il se repentit d'avoir licencié ses troupes ; c'était trop tard. Repoussé par les grands, il ne lui restait plus qu'à recommencer ce rôle de démagogue[2] pour lequel il était si peu fait ; mais du côté du peuple la première place était prise, il fallait partager : depuis dix ans César l'attendait là.

1. Dio., XXXVII, 50. — 2. Voyez dans Plutarque, vies de *Pompée* et de *Caton*, les liaisons de Pompée avec Clodius.

CHAPITRE XXVII.

LE CONSULAT DE CÉSAR.

Pendant les événements racontés à la fin du chapitre précédent, César était au fond de l'Espagne, dans l'Ultérieure, dont le sort lui avait donné le gouvernement après sa préture (61). Comme don de bienvenue, il avait apporté aux Espagnols la remise des impôts dont Métellus les avait chargés, et il s'était signalé, dans les affaires civiles, par un arrangement des dettes [1] et la pacification de Gadès, à qui il donna de meilleures lois; dans les affaires militaires, par des expéditions contre les Lusitaniens des montagnes et les Gallaïques, d'où il revint avec le titre d'*Imperator* (60). Il sollicita aussitôt le triomphe et le consulat. Ces deux demandes étaient inconciliables. Pour obtenir l'un, il fallait garder l'*imperium*, les licteurs et l'habit militaire, c'est-à-dire ne pas entrer dans Rome, car aux portes de la ville ce pouvoir et cet appareil cessaient; pour briguer l'autre, il fallait venir en personne, trois nundines avant l'élection, donner son nom au président des comices et solliciter, au forum, les suffrages. Maintes fois le sénat avait dispensé des généraux de ces prescriptions; mais, sur les instances de Caton, il refusa [2].

1. Les créanciers se faisaient payer en saisissant par expropriation forcée les biens de leurs débiteurs. César ne leur accorda que les deux tiers des revenus jusqu'à extinction de la dette. Plut., *Cæs.*, Cic. *pro Balbo*, 19.— 2. Du moins Caton, pour que rien ne pût être decidé, parla jusqu'à ce que le coucher du soleil forçât l'assemblée de se séparer. Suet., 18. Dio., XXXVII, 54. Plut., *in Cæs.* et *Caton.*

Entre une affaire de vanité et une question de pouvoir, César eut vite fait son choix; il renonça au triomphe, renvoya ses licteurs, et courut au forum avec la robe blanche des candidats; Crassus et Pompée l'accompagnaient, et briguaient pour lui. Comment s'était formée cette triple alliance?

Catilina vaincu, Pompée désarmé et humilié, le peuple et ses tribuns deux fois battus, César, enfin, relégué comme en exil à quatre cents lieues de Rome, tant de succès avaient inspiré à l'oligarchie cette confiance qui, pour leur perte, rend aux partis épuisés une énergie d'un moment, comme la vie, avant de quitter le corps, jette une dernière étincelle. Cicéron n'était déjà plus le chef qu'elle aimait. Aux réserves, aux ménagements du prudent consulaire le sénat préférait le zèle aveugle de Caton. Mais il y a des temps où la légalité tue; et Caton, avec son respect pour de vieilles lois que personne n'observait plus, ne gagnait rien et compromettait tout. « Avec les meilleures intentions, écrivait Cicéron à Atticus, notre Caton gâte toutes les affaires; il opine comme dans la république de Platon, et nous sommes la lie de Romulus [1]. » C'était lui qui avait chassé de Rome Métellus, provoqué la déposition de César, la mise en accusation de Clodius, et fait tout refuser à Pompée. Après l'élection d'Afranius, que Pompée avait payée, il avait fait déclarer ennemis publics tous ceux qui aidaient à ces marchés; et il avait vivement soutenu une nouvelle loi contre la brigue du tribun Lurco. A la suite du procès de Clodius, contrairement à l'avis de Cicéron qui voulait qu'à tout prix l'on ménageât l'ordre équestre, Caton avait obtenu qu'on procédât à une enquête contre les juges. Quand les fermiers de l'Asie avaient demandé la résiliation de leurs baux, Caton encore, malgré Cicéron, les força de s'en tenir aux anciens contrats [2]. De ce jour les publicains s'étaient séparés du sénat; et dans les débats soulevés par

1. Cic., *ad Att.* II, 1. — 2. *Cato qui miseros publicanos.... tertium jam mensem vexat* Cic., *Ad Att.*, I, 18.

la loi agraire de Pompée, ils étaient restés spectateurs indifférents.

Cette fois encore l'oligarchie avait vaincu; mais grâce seulement à la modération de son adversaire. Aussi, tandis que les grands se félicitaient d'avoir fait tout plier devant ux, Cicéron voyait se former l'orage. « Dans tout ce monde-là, disait-il, il n'y a pas un homme politique[1]; » et prudemment il s'arrêtait, il *carguait ses voiles*[2], il se ménageait un retour vers Pompée, en soutenant la loi agraire de Flavius. C'était une nouvelle palinodie. « Mais, écrivait-il, depuis l'acquittement de Clodius, je sais quel fond on peut faire sur la justice; puis j'ai vu les publicains aliénés du sénat, et nos heureux du jour, ces grands amateurs de viviers, ne plus cacher l'envie qu'ils nourrissent contre moi[3]; alors j'ai cherché de plus solides appuis. » Et Pompée l'avait accueilli; Pompée, qu'il peint plus haut, solennellement drapé dans sa robe triomphale, avait enfin parlé avec éloge du fameux consulat. Aussi, comme il traite ses anciens amis Lucullus, Hortensius, et tous ces grands personnages « qui se croient au ciel, quand ils ont dans leurs piscines de vieux barbeaux dressés à venir manger dans la main ! »

Si l'orateur ne charge pas trop les portraits afin d'excuser à ses propres yeux sa défection, de tels hommes étaient peu redoutables, et le zèle, l'activité de l'intraitable Caton, ne faisait qu'accroître l'illusion où ils étaient sur leur force réelle. Tout récemment, en effet, un sénatus-consulte n'avait pu être converti en loi, et Cicéron en avait pris occasion pour s'écrier : « Des deux choses que mon consulat avait affermies, l'union des ordres et l'autorité du sénat, l'une est rompue, et chaque jour achève de briser l'autre[4]. » César revenait donc à point de sa province : le sénat était

1. Πολιτικὸς ἀνὴρ, οὐδ' ὄναρ, *quisquam inveniri potest. Ad Att.*, I, 18. Et ailleurs : *Nihil* ἐν τοῖς πολιτικοῖς *honestum, nihil illustre, nihil forte, nihil liberum. Ibid.*, 13. — 2. *Contraxi vela. Ad Att.*, I, 16. — 3. Pour eux, Cicéron n'était toujours qu'un parvenu. Voyez dans ses lettres avec quelle hauteur le traitait Appius, son prédécesseur dans le gouvernement de Cilicie. — 4. *Ad Att.*, I, 18.

à la fois faible et menaçant, Pompée irrité, Cicéron mécontent, et Crassus en pleine opposition.

Le premier soin de César fut de réconcilier ensemble son ancien et son nouvel ami, Pompée et Crassus : il promit à l'un de lui faire donner par le peuple ce qu'il n'avait pu obtenir par le sénat ; à l'autre, de renvoyer à leurs villas ces meneurs de l'oligarchie qui l'avaient relégué au second rang, et de lui rendre dans l'État l'influence due à ses services et à son importance personnelle [1]. Tous trois se jurèrent de mettre en commun leur crédit et leurs ressources, de ne parler, de n'agir en toute affaire que conformément aux intérêts de l'association. La gloire militaire de Pompée, les richesses de Crassus, la popularité de César allaient faire de ce monstre à trois têtes, comme on nomma le triumvirat, une puissance qui domina le peuple, le sénat, et le gouvernement tout entier [2]. Mais chacun des triumvirs n'en gardait pas moins ses projets particuliers. Pompée ne voyait dans cette union qu'une combinaison d'influences grâce auxquelles il devait être certainement porté, sans secousses ni révolution, au premier rang. Crassus prévoyait la rivalité de ses collègues, et les facilités qu'elle lui donnerait de s'élever au-dessus d'eux en rendant à chacun son appui nécessaire. César, aussi, songeait à disputer un jour ce premier rôle que tous les trois rêvaient ; mais il voulait d'abord abattre, avec les forces réunies du triumvirat, l'aristocratie, qui était un parti, pensant ensuite avoir bon marché de Pompée et de Crassus, qui n'étaient que deux hommes. D'ailleurs c'était lui qui recueillait les premiers et les plus sûrs profits de l'alliance : ses deux collègues s'engageaient à le porter au consulat (60).

Les grands firent tout pour l'écarter. On se cotisa en vue d'acheter les suffrages ; Caton lui-même crut cette fois que le but justifiait les moyens, et il fournit sa part. Enfin, pour provinces consulaires, le sénat n'assigna que des bois et

1. *Crassus ut quem principatum solus assequi non poterat.... viribus Cæsaris teneret.* Vell., II, 24. — 2. Τρικάρανος, App., *B. C.*, II, 9. Suét., *Cæs.*, 19. Dio., XXXVII, 54, 57. Plut., *Pomp.*, 53. Dio., *ibid.*, 57.

des pâturages à surveiller. César fut élu, mais les grands réussirent à lui donner pour collègue Bibulus, depuis longtemps son ennemi. Dès les premiers jours de son entrée en charge (59), il lut au sénat[1] la loi suivante : « Pour relever l'agriculture et repeupler les solitudes de l'Italie, on distribuera aux pauvres les terres du domaine public. Celles de la Campanie ne seront données qu'à ceux qui ont au moins trois enfants, et une redevance sera payée, pour ces concessions, au trésor. Si les terres publiques ne suffisent pas, on achètera, avec l'argent que Pompée a rapporté, des domaines particuliers au prix où ils ont été marqués sur les registres du dernier cens, et seulement du consentement des propriétaires. Vingt répartiteurs élus veilleront à l'exécution de la présente loi. » Il n'y avait rien à reprendre dans cette proposition dont la sagesse et l'opportunité rappelaient la première loi de Tibérius, avec cette différence que César déclarait ne vouloir pas être au nombre des commissaires. Au temps des Gracques, l'aristocratie était toute-puissante : elle brisa la loi et le tribun. Aujourd'hui c'était du consulat même que le coup partait, et la noblesse n'avait que Caton pour la défendre. Cicéron en effet restait dans ses villas, pour n'avoir pas à louer dans César ce qu'il avait blâmé dans Rullus[2], et, craignant de parler, craignant de se taire, il s'était enfui loin du champ de bataille. « Ce n'est pas la loi que je redoute, s'écria Caton, mais le prix dont le peuple devra la payer, » et il parla si vivement, que César, cédant à l'impatience, le fit saisir et traîner à la

1. Sa force étant dans le peuple, il avait rendu publiques les délibérations du sénat, en établissant que des actes de toutes les discussions seraient tenus et publiés. Suét., 20. Voyez Leclerc : *des Journaux chez les Romains*. — 2. Cicéron avait cependant soutenu, en la modifiant, la loi de Flaccus, moins bien combinée, et par laquelle aurait pu, disait-il, *sentina urbis exhauriri et Italiæ solitudo frequentari. Ad Att.*, I, 19. Contre la proposition de Cesar, il ne donne que de mauvaises raisons. *ad Att.*, II, 16. A l'entendre, le trésor allait être ruiné ; *portoriis Italiæ sublatis, agro Campano diviso, quod vectigal superest, domesticum præter vicesimam* : mais ces terres de Campanie ne formaient pas 50000 *jugera*, et il oubliait les tributs des provinces, auxquels ne touchait pas la loi de Rullus. Il oubliait que les dépenses pour les distributions de blé au peuple diminueraient, si la foule affamée de Rome devenait moins nombreuse.

prison, dont on ne ferma point la porte; puis il congédia le sénat qui applaudissait à l'avis de Caton; dès lors il cessa de consulter ce corps, affectant, lui consul, de tout porter par-devant le peuple[1]. Et il y avait vingt ans à peine que Sylla avait enlevé à l'assemblée par tribus son pouvoir législatif!

Le jour où il présenta sa loi, il recommença la scène de Tibérius et d'Octavius, mais en se gardant bien d'aller jusqu'à l'extrémité où le fils de Cornélie s'était perdu. Il supplia longtemps son collègue de ne point s'opposer à cet acte de justice; et pour rendre odieux les grands, il engagea le peuple à joindre ses prières aux siennes. « Quand vous réclameriez tous cette loi, répondit Bibulus, vous ne l'auriez pas. » Alors César, se tournant du côté de Pompée et de Crassus, leur demanda ce qu'ils pensaient de la proposition. Tous deux la louèrent hautement. « Mais dans le cas où on la repousserait par la force, que ferastu? » dit-il à Pompée. « Si on l'attaque avec l'épée, je la défendrai avec l'épée et le bouclier[2]. » En l'entendant ainsi parler, les grands comprirent pourquoi ils avaient vu la ville se remplir de vétérans pompéiens[3].

Bibulus résista jusqu'au bout. Le jour du vote, malgré l'aspect menaçant du forum rempli d'hommes armés, il vint avec Caton et Lucullus se placer auprès de son collègue pour déclarer « qu'il observait le ciel », et que par conséquent toute affaire devait être suspendue. Mais dès qu'il voulut parler, on se jeta sur lui. Il fut précipité du haut des degrés du temple de Castor, et forcé de chercher asile dans un édifice voisin. Lucullus aussi faillit périr. Deux tribuns furent blessés; Caton, deux fois chassé de la tribune, y remonta deux fois; à la fin on l'entraîna : la loi passa, et un plébiscite obligea les sénateurs, les magistrats et tous ceux qui brigueraient une charge à l'avenir, à en ju-

1. Appien et Dion se trompent néanmoins en affirmant cela d'une manière absolue, car il le convoqua plusieurs fois, entre autres pour faire ratifier sa loi et déclarer Ptolémée et Arioviste amis du peuple romain, etc. — 2. Diod., XXXVIII, 4; 5. Plut., *Cæs.* 14. — 3. Plut. *Pomp.*, 49.

rer l'observation littérale. On se souvint de Métellus, et tout le monde jura, même Caton ; un seul, Latérensis, aima mieux renoncer à sa candidature au tribunat. « On lui en sait un gré infini, » écrit Cicéron, qui le loue et ne l'imite pas[1].

Cette loi agraire était la première qui depuis soixante ans eût réussi à passer. Héritier de la popularité de Marius, César allait donc l'être encore de celle des Gracques. Et cependant les deux autres triumvirs n'avaient pas droit de s'en alarmer, car il semblait n'agir que dans l'intérêt commun. Quand il diminua d'un tiers le prix des fermes de l'Asie[2], c'était, disait-il, pour concilier aux triumvirs, après le peuple maintenant gagné, tout l'ordre équestre[3]. Quand il fit confirmer les actes de Pompée en Orient[4], c'était la parole donnée par son collègue aux rois et aux peuples de l'Asie qu'il dégageait, comme il venait de remplir par la loi agraire ses promesses aux vétérans des légions pompéiennes. Quand il vendait enfin, au prix de six mille talents, à Ptolémée Aulètes, l'alliance de Rome[5], c'était encore pour que ce prince dût sa couronne au triumvirat. Il n'était donc que le fidèle exécuteur du traité d'alliance : mais on se souvient de celui qui donne, bien plus que de celui qui promet ; et César accomplissant ce que son collègue n'avait pu faire, recueillait la reconnaissance et grandissait dans l'opinion. Pompée n'était plus que l'obligé de César. Il consentit même à perdre vis-à-vis de lui le bénéfice de l'âge, en devenant son gendre. Ce mariage ajoutait les liens de la parenté à ceux que la politique avait formés ; mais, dans la famille comme dans l'État, c'était le second rang que Pompée acceptait[6].

1. Dio., XXXVIII, 7. App. *B. C.*, II, 12. Cic., *ad Att.*, II, 18. L'auteur de la *Vie de César* admet deux lois agraires. Voy. t. I, p. 328, n. 1. — 2. Cic. *ad Att.*, II, 16 ; App., *B. C.*, V, 4. — 3. Cf. sur l'importance de cet ordre. App., *B. C.*, II, 13. — 4. Lucullus voulut s'y opposer, on le menaça d'une accusation : il se tut. Dio., XXXVIII, 7. App., II, 13. Plut., *Pomp.*, 13. — 5. Cæs. *B. C.*, III, 107. Suét., 54. Dio., XXXIX, 12. — 6. Julia n'avait que vingt-trois ans, Pompée en avait quarante-huit. César épousa en même temps Calpurnia, fille de L. Pison. Suét., *Cæs.*, 21. App., *B. C.*, II, 11.

Deux lois du consulat de César[1] avaient un but plus désintéressé, à savoir la bonne administration des provinces et la répression des concussionnaires. Comme tous les jeunes nobles, il avait débuté au forum en accusant des gouverneurs coupables, et toujours il resta fidèle à ce patronage des provinciaux. Il avait compris que le temps était venu de s'élever au-dessus des préjugés étroits de la cité, et que Rome devait autre chose au monde qu'un éternel pillage. Sa loi *Julia*[2], qui resta jusqu'aux derniers temps de l'empire le fond de la législation en cette matière[3], augmenta la pénalité contre les concussionnaires. Ils furent déclarés incapables de siéger au sénat et de comparaître en justice comme témoins[4]. Pour que la preuve contre eux devînt plus facile, les gouverneurs durent laisser une copie de leurs comptes dans les deux plus importantes villes de la province[5] et en déposer une troisième à Rome dans le trésor public. Un des proconsuls le plus durs aux sujets, Gabinius, avait déjà, en 71, fait établir que toutes les séances du sénat dans le mois de février seraient consacrées à l'examen des plaintes apportées à Rome par les députés des provinces[6]. La loi de César régla les dépenses des cités pour le proconsul, ses légats, son questeur, et interdit les dons en apparence volontaires, mais qu'il est si facile, à ceux qui ont le pouvoir, d'exiger, sans paraître demander rien[7]. Enfin il décréta que le gouverneur ne

1. Suivant Dion, il en aurait promulgué un très-grand nombre. La loi *De pecuniis repetundis* renfermait seule plus de 100 chapitres. L'auteur de la *Vie de César* en donne l'analyse, t. I, p. 333-336. — 2. Cic., *pro Sext.*, 64, appelle cette loi *optima lex*, et ailleurs (*in Pison.*, 16), *lege Cæsaris justissima atque optima populi liberi plane et vere erant liberi*. Cette loi était fort longue; car Cœlius (Cic. *Ad fam.*, VIII, 8) en cite l'art. 101. — 3. Digeste, XLVIII, le titre II tout entier, et Code, liv. IX, le titre XXVII. — 4. Suét., *Cæs.*, 43; Tac. *H.*, I, 77.—5. Cic., *ad Att.*, VI, 7; *Ad fam.*, II, 17; V, 20. — 6. Cic. *ad Quint.*, II, 13. *Lege.... Gabinia sancitum, etiam cogi ex kal. Febr. usque ad kal. Mart. legatis senatum quotidie dari.* — 7. Cic., *ad Att.*, V, 10, 16, 21; *in Pis.*, 37. César s'occupa aussi des *liberæ legationes*, un des abus les plus criants; mais nous ignorons dans quel sens il modifia sur ce point les règlements antérieurs. Cic., *ad Att.*, XV, 11. Cf. Dion, XLIII, 25; Cic. *Phil.*, I, 8; *in Pis.*, 86.

resterait que deux ans dans les provinces consulaires, un an dans les provinces prétoriennes.

On ne pouvait rien faire de plus utile pour les provinces; mais César n'était pas encore le maître, et pour le devenir il sera le premier à violer ses propres lois.

Que faisaient et le sénat et les grands durant ce consulat populaire? Caton protestait, Favonius imitait ses plaintes, jusqu'à ses gestes, et ne jurait que le dernier la loi agraire. Lucullus, menacé d'une accusation, se taisait. Hortensius, déconcerté par sa maladroite intervention dans le procès de Clodius, avait laissé la politique, et soignait ses murènes. Cicéron, séduit quelque temps par les avances de Pompée et les caresses de César [1], avait vite reconnu le piége et s'était rejeté dans l'opposition. Mais, prudemment, il voyageait de Formies à Antium, d'Antium à Tusculum, inquiet, tourmenté, avide de nouvelles, tournant autour de Rome sans oser y rentrer, philosophant malgré lui et tâchant, par de demi-ouvertures, par des confidences ménagées, de se faire offrir l'augurat, pour se donner à lui-même un prétexte de reparaître en scène. Étrange spectacle que celui d'un noble esprit qui ne peut renoncer ni au pouvoir, ni aux applaudissements de la foule; il y a donc de bien irrésistibles charmes dans cette vie agitée des grandes affaires et des grandes assemblées [2]!

Quant au sénat, il semblait n'exister plus, l'un des consuls ne le convoquant jamais, et l'autre lui ayant défendu de se réunir par la proclamation d'un *justitium*. Bibulus en effet, pour entacher d'illégalité les actes de son collègue, avait déclaré fériés tous les jours de son consulat. Mais la religion était un instrument bien usé; cette opposition faite au nom des vieilles croyances fit sourire; et les

1. *Cf.* Cic., *ad Att.*, I, 16. — 2. Dio., XXXVIII, 8. App., II, 13. Suét., 20. Je n'efface pas, en 1871, cette phrase, que j'écrivais en 1844, et qui est vraie pour certains hommes. Je me contente d'ajouter que, mieux que personne, Cicéron pouvait trouver dans ses rares facultés littéraires de quoi oublier les attraits ou les mécomptes de la vie politique, en portant, comme il en avait le don, ses regards et plus haut et plus loin.

plaisants nommèrent cette année le consulat de Julius et de César.

Ils disaient vrai : César s'essayait à la monarchie, et comme s'il eût été roi déjà, l'opposition ne savait plus lui faire qu'une guerre d'épigrammes. Bibulus, renfermé chez lui, lançait de là contre son collègue des édits « en style d'Archiloque », où l'accusation d'avoir été le complaisant de Nicomède et le complice de Catilina était le moindre outrage[1]. Les grands portaient aux nues son courage, mais Cicéron, jaloux de tout ce bruit qui se faisait autour d'un consul inactif, remarquait malignement que c'était une façon nouvelle d'arriver à la gloire. Pour César, il s'inquiétait peu qu'on rît à ses dépens, et il laissait à ses adversaires cette dernière consolation des vaincus. Pompée en prenait moins aisément son parti : le 25 juillet il monta à la tribune pour parler contre ces édits de Bibulus. « Oh ! qu'il était humble et abattu, écrit Cicéron ; qu'on voyait bien qu'il n'était pas plus content de lui-même que ceux qui l'écoutaient ! »

Cependant le pouvoir de César allait finir : car, à dessein, les sénateurs n'avaient assigné aux consuls de 59, comme provinces proconsulaires, que deux départements insignifiants. Mais le peuple dont il s'était conservé l'affection[2] par une succession non interrompue de jeux, de spectacles et de largesses[3], lui donna, au mépris du sénatus-consulte, le gouvernement, pour cinq années, de la Gaule cisalpine et de l'Illyrie, avec trois légions[4], les seules forces militaires

1. Suét., 49. Cic., *ad Att.*, II. 19. 20, 21 et 22. — 2. On a trop facilement admis « l'impopularité des hommes populaires, » comme dit Cicéron : c'était Curion et les jeunes nobles, non le peuple, qui lançaient ces sarcasmes dont parle Cicéron, et celui-ci est même forcé d'avouer qu'il y a dans tout ceci beaucoup plus de haine que de force : *Magis odio quam præsidio. Ad Att.*, II, 19. Il faut aussi remarquer que c'est Pompée, et non César, qui est baloué, insulté. — 3. *Σκοπὸς est, ut suspicor, illis qui tenent nullam unquam largitionem relinquere.* Cic., *ad Att.*, II, 18. Suét., 20, dit la même chose. — 4. Les vétérans de Pompée étaient venus voter. Suét., 22. Pompée lui-même insista pour lui faire donner la Transalpine. Cic., *ad Att.*, VIII, 3 : *Ille Galliæ ulterioris adjunctor.* César éloigné, il croyait rester le maître.

qui pussent se trouver légalement en Italie. Caton eut beau s'écrier d'une voix prophétique : « C'est la tyrannie que vous armez, et vous la mettez dans un fort au-dessus de vos têtes, » le sénat tremblant se hâta d'ajouter à ce don, en gage de réconciliation, une quatrième légion et une troisième province, la Gaule transalpine, où la guerre était imminente. Peut-être espérait-il que l'épée d'un barbare le débarrasserait de ce redoutable ambitieux qui, dans tous les cas, allait être pendant quelque temps occupé loin de Rome. César calculait autrement. Deux exemples contraires, la triste fin des Gracques et les succès de Sylla avaient montré qu'il n'y avait rien à faire sans une armée. Pour avoir une armée il fallait une province, une guerre heureuse, du butin ; or la Gaule était riche du pillage du monde, elle était redoutée, elle était aux portes de l'Italie. De Rome, on verrait presque, on entendrait cette guerre, et les succès viendraient y retentir comme à deux pas du champ de bataille[1].

Avant de s'éloigner, César fit donner le consulat de l'année 58 à Pison, son beau-père, et à Gabinius, un des amis de Pompée, avec les riches gouvernements de Macédoine et de Syrie pour leur année de proconsulat. Il avait arrêté la liste des consuls qui devaient leur succéder et, durant son absence, veiller avec ses deux associés au maintien des lois Juliennes[2]. Enfin Pompée, mis à la tête de la commission pour la loi agraire, restait à Rome avec une autorité indécise qui devait paraître redoutable aux adversaires du triumvirat. Dans l'aristocratie consternée, il n'y avait plus que deux hommes qui inspirassent quelque inquiétude[3]. Caton était gênant, parce que le peuple, tout

1. Les limites méridionales de la Cisalpine passaient au sud de Lucques et de Ravenne. Ariminum, à quelques pas du Rubicon, n'était qu'à 1350 stades de Rome (Strab. V). Lucques à peine plus loin. — 2. Je passe l'affaire de Vettius : on n'avait d'autre but, en la préparant, que de montrer les grands disposés à recourir à l'assassinat et d'augmenter la haine entre eux et Pompée. Vettius le dénonciateur fut étranglé dans la prison et on laissa tomber le procès. — 3. Deux préteurs, Domitius Ahénobarbus et Memmius, accusèrent cependant César après sa sortie de charge, mais sans succès.

en acceptant la servitude dorée que César lui préparait, aimait ces rudes vertus qu'il n'avait plus, et cette liberté qu'il abdiquait. Caton était dans Rome plus populaire que Pompée, autant que César, mais on l'écoutait avec curiosité : son costume, son langage, toute sa vie, étaient un spectacle qu'on aimait, comme une image des anciens âges, sans que personne les prît pour une leçon. Il n'y avait pas à craindre qu'un tel homme entraînât jamais le peuple à quelque généreux effort. Cependant son opposition était fatigante; sa popularité blessait ; on se résolut à se délivrer de ce souci. Cicéron était plus dangereux, parce que, vivant plus que Caton dans le temps présent qu'il connaissait mieux, il exigeait moins et avait chance d'obtenir davantage. Son éloquence aussi pouvait amener des résultats imprévus, et il venait, en rentrant à Rome, de rompre décidément avec les triumvirs. « Si l'on me pousse trop loin, avait-il dit, je saurai bien tenir tête aux oppresseurs. » D'ailleurs Clodius, le nouveau Catilina, le réclamait comme une victime qui lui était due, et c'était sur Clodius que César comptait, pour tenir en bride, pendant son absence, et le sénat et Pompée.

La loi exigeait quarante-trois ans pour être consul; Sylla, César, Crassus, Cicéron avaient au moins cet âge quand ils obtinrent cette haute charge. Par le tribunat on arrivait bien plus vite à un rôle influent dans l'État. Clodius avait donc voulu être tribun. Mais il était patricien et l'adoption par un homme de l'autre ordre lui enlèverait sa noblesse ; il n'avait pas hésité, et avait présenté comme son père adoptif un plébéien obscur, qui même était plus jeune que lui. Pompée et César s'étaient peu souciés d'abord d'appuyer ce turbulent ambitieux qu'ils n'étaient pas sûrs de mener, comme Vatinius, à leur fantaisie. Mais dans un procès intenté à C. Antonius, Cicéron s'était avisé de mal parler des triumvirs [1]. Le jour même, l'adoption avait été décidée, et Pompée y avait servi d'augure [2]. Cicéron avait eu

Voyez dans Suétone un récit, peu vraisemblable, suivant lequel il aurait enlevé du capitole 3000 livres d'or, qu'il aurait remplacées par du cuivre doré. — 1. Cic. *pro Dom.*. 16. Suét., 20. — 2. Cic.. *ad Att.*, VIII. 3. Pompée était

peur ; c'était alors qu'il était parti pour ses terres, espérant racheter par son silence la vivacité de ses paroles : cette tactique habile, mais peu honorable, avait réussi, et les triumvirs lui avaient fait de nouvelles avances. Entre plusieurs moyens d'atteindre un but, César choisissait toujours celui qui s'accordait le mieux avec la douceur de son caractère. Voulant écarter de Rome Cicéron ou le lier à sa cause, il lui avait offert successivement une légation libre, la place de commissaire pour l'exécution de la loi agraire, enfin le titre de lieutenant dans son armée des Gaules. Après avoir hésité longtemps, Cicéron avait tout refusé; César, quoique à regret, l'abandonna au ressentiment de Clodius.

Le 10 décembre 59, cet héritier des Appius s'était assis au banc des magistrats plébéiens. Suivant l'usage, le trésor public fit les frais de la popularité du nouveau tribun; une loi frumentaire supprima le prix modique payé par les pauvres pour le blé que fournissaient les greniers publics[1]. Une seconde loi défendit à tout magistrat de rompre les comices sous prétexte qu'il observait le ciel, afin qu'un autre ne fût pas tenté de renouveler l'étrange opposition de Bibulus[2]. Une troisième loi rétablit les anciennes corporations[3] que le sénat avait récemment supprimées (en 68), et dont le tribun espérait avec raison se faire un instrument politique : il chercha même à gagner parmi les chevaliers et jusque dans le sein du sénat, ceux que toute sévérité effrayait, en diminuant les droits de la censure. Pour qu'un nom fût rayé de la liste du sénat et de l'ordre équestre, il fallut à l'avenir une accusation formelle, une instruction, et l'accord des deux censeurs à prononcer une condamnation[4]. Qu'on se souvienne que les principaux complices

malheureux dans le choix de ses amis. Ainsi il élevait Clodius, qui lui fit tant de mal, comme il avait élevé César, *quem in rempublicam aluit, auxit, armavit*. — 1. Cette gratification diminua d'un cinquième, dit Cicéron, *pro Sexto*, 25, les recettes du trésor. — 2. C'était le renversement de la loi Ælia Fufia, Cic., *pro Sextio*, 26. Dans le fait, la conduite de Bibulus n'avait été qu'un scandaleux abus d'un droit autrefois utile. — 3. *Collegia restituit.* Ascon., *in Pis.*, 8, 9, et *in Cornel.*, et Cic., *pro Sextio*, 25. — 4. Dio., XXXVIII, 13. Ascon., *in Pis.*, 5. Le consul Métellus Scipion rétablit la censure dans ses droits, en 52.

de Catilina étaient des sénateurs et des chevaliers dégradés par les censeurs, et l'on comprendra que la loi de Clodius ait été bien accueillie, même des grands. Il voulut aussi répandre les affranchis dans les tribus rustiques[1].

Tous ces préliminaires n'avaient qu'un but, rendre le tribun maître du champ de bataille où allait se vider la véritable question, je veux dire l'exil des chefs du parti aristocratique. Il commença par Cicéron, et proposa cette loi : on interdira le feu et l'eau à quiconque aura fait mourir un citoyen sans jugement. Cicéron était couvert par un sénatus-consulte, et en livrant Lentulus aux bourreaux, il n'avait fait qu'exécuter un ordre du sénat. Mais dans ces temps malheureux les lois n'avaient de force que celle qu'elles empruntaient à l'homme ou au parti dont elles étaient l'ouvrage. Cicéron ne songea pas même à produire ces décrets pour sa défense ; il prit des vêtements de deuil, il implora l'assistance des triumvirs, des consuls ; nombre de chevaliers et de sénateurs supplièrent le peuple de sauver celui que le peuple lui-même avait nommé le Père de la Patrie. Tout fut inutile. Avant qu'on allât au vote, Cicéron sortit de Rome. Il espérait désarmer ses ennemis par cet exil volontaire et prévenir une condamnation publique; mais le lendemain Clodius fit porter la sentence. Cicéron ne devait pas s'approcher de Rome de plus de quatre cents milles (avril 58). Caton ne donnait pas prise à une accusation. Mais Clodius lui fit ordonner par le peuple d'aller réduire Chypre en province, et de rapporter les trésors de Ptolémée[2]. Pour faire durer cet exil, il ajouta à la mission de Chypre celle d'aller au fond de la Thrace rétablir les bannis de Bysance[3]. Caton obéit; maintenant César pouvait partir.

1. Ascon., *in Milon.*, 52. — 2. Dio., XXXVIII, 30. Plut., *Cat.*, 39. Les Romains... se donnèrent l'hérédité d'un homme vivant et la confiscation d'un prince allié. Montesq., *Gr. et décad.* Mais ce prince avait autrefois offensé le tout-puissant tribun, en n'envoyant à Clodius, pour sa rançon, quand il avait été pris par les pirates, que deux talents. — 3. Cic., *pro Dom.*, 20.

CHAPITRE XXVIII.

GUERRE DES GAULES.

Deux mers, deux chaînes de hautes montagnes et un grand fleuve marquaient dans l'antiquité les limites de la Gaule. Cinq à six millions d'hommes [1], divisés en trois grandes familles, couvraient ce vaste pays : au sud les Aquitains, ancêtres de nos Basques et débris de la grande race ibérienne ; au centre, de la Garonne à la Seine, les Celtes ou Gaëls ; au nord, de la Seine au Rhin, les Belges ou Kymris. Avant que ces trois races eussent pris les demeures où nous les trouvons, de longues inimitiés les avaient poussées les unes contre les autres. Acculés aux Pyrénées, les Aquitains avaient défendu, contre tous les efforts des Celtes, le passage de la Garonne que ceux-ci n'avaient pu forcer qu'en deux endroits, vers Toulouse et Bordeaux. Entre la résistance des Aquitains et les continuelles attaques des Belges qui étaient eux-mêmes pressés par les peuplades germaniques, les Celtes, bientôt à l'étroit, avaient cherché à l'est, au delà des Alpes et de la forêt hercynienne,

1. Voyez ma *Géogr. de la France*, p. 23. M.r Dureau de la Malle, *Écon. pol. des Rom.*, I, 313, estime, par des calculs différents des nôtres, la population de la Gaule à 10 617 215. Ce chiffre, qu'il croit lui-même trop fort, il ne le donne que pour le quatrième siècle de notre ère, ce qui me ferait penser que cet écrivain ne serait pas éloigné d'accepter le nôtre pour l'année 60 avant J. C. Au reste, César, qui lutta contre tous les Gaulois, moins ceux de la Narbonaise, et contre une partie des Germains et des Bretons, disait qu'il avait combattu contre trois millions d'hommes. Plut., *in Cæs.* Napoléon III arrive au chiffre de sept à huit millions d'âmes, *Vie de César*, II, 18, Merivale, à sept millions.

dans les deux fécondes vallées du Danube et du Pô, des terres nouvelles pour leurs tribus nombreuses. Il y avait donc eu comme deux courants parallèles, mais en sens contraires : l'un, par le nord de la Germanie, qui entraînait les peuples barbares vers l'occident; l'autre, par les vallées du Danube et du Pô, qui ramenait à l'est le trop-plein des populations accumulées en Gaule aux extrémités du continent. De ces deux mouvements, le second avait été arrêté par les victoires de la république sur les Gaulois cisalpins; et, pour mieux fermer les Alpes gauloises, le sénat les avait enveloppées d'une province romaine, la Narbonaise. Mais l'autre durait toujours : après quelques siècles de repos, les Cimbres avaient rouvert aux tribus germaniques les routes de l'ouest et du midi. En ce moment même, 120 000 guerriers, avant-garde de la grande nation des Suèves, avaient passé le Rhin sous Arioviste. C'était cette nouvelle invasion des tribus du Nord que le neveu de Marius allait vaincre et rendre pour quatre siècles impossible, en portant au Rhin les frontières de l'empire.

Nous n'avons pas à pénétrer au cœur de cette société gauloise pour en montrer la constitution et les mœurs. Regardant la Gaule de Rome, il nous suffira d'en reconnaître les traits extérieurs, sans faire la curieuse étude de ses origines, de sa langue, de sa religion, mélange de rites sanguinaires et de croyances élevées. Mais un fait important à retenir, même pour l'histoire de la Gaule romaine, c'est que les prêtres ou druides formés par une organisation savante en clergé régulier, exerçaient une influence que n'ont jamais eue les prêtres-citoyens de Rome et d'Athènes. Longtemps ils avaient régné par la terreur. Trois siècles environ avant notre ère, les chefs des tribus et les nobles avaient brisé, au milieu d'affreuses convulsions, le joug de cette caste sacerdotale. Mais l'aristocratie militaire, après sa victoire, avait trouvé deux ennemis : quelques-uns des siens, plus habiles ou plus braves, avaient réuni plusieurs tribus et s'étaient proclamés rois; sur d'autres points les classes inférieures, surtout les habitants des villes, s'étaient sou-

levés. Les druides, unis aux révoltés contre les nobles qui les avaient dépossédés, avaient fait abolir chez la plupart des nations gauloises le gouvernement aristocratique ou royal, que remplaça un gouvernement démocratique plus ou moins mêlé d'éléments anciens. Ainsi, dans un canton, c'étaient les notables et les prêtres qui, constitués en sénat, nommaient le *vergobrei*, ou juge annuel, au besoin chef de guerre; dans un autre, le peuple lui-même avait institué un sénat ou des magistrats, quelquefois même un roi qui restait dans la dépendance de l'assemblée générale et dans celle des prêtres. Aussi un ancien disait-il que les rois de la Gaule, sur leurs siéges dorés, au milieu de toutes les pompes de leur magnificence, n'étaient que les ministres et les serviteurs de leurs prêtres.

Quand César arriva en Gaule, « il n'y trouva, dit-il, que deux sortes d'hommes qui fussent honorés, les druides et les nobles Pour la multitude, son sort ne vaut guère mieux que celui des esclaves; car, accablés de dettes, d'impôts et de vexations de la part des grands, la plupart des hommes libres renoncent d'eux-mêmes à leur liberté. »

Ainsi, pendant que Rome accablait les colonies gauloises d'Italie et d'Asie Mineure, la grande Gaule se déchirait de ses mains, au lieu de s'organiser et de s'unir. Aucun principe de gouvernement n'avait prévalu, ni la royauté, ni l'aristocratie, ni le clergé; tous étaient en guerre contre tous. Voilà pourquoi la Gaule était restée ouverte aux envahisseurs : par le nord aux Belges et aux Cimbres, par le sud aux légions romaines. Cependant du milieu de ce chaos s'étaient dégagés quelques États puissants. C'étaient des peuplades qui, plus nombreuses et plus habiles que leurs voisines, avaient placé celles-ci dans leur dépendance. Comme les hommes libres se mettaient dans la clientèle des grands, ainsi les petites tribus s'étaient faites, de gré ou de force, les clientes de tribus plus puissantes, et il était résulté de ces agglomérations de peuplades de grandes confédérations qui dominaient sur de vastes portions du territoire gaulois. Plusieurs de ces confédérations s'unissaient même parfois

en de grandes ligues qui embrassaient alors une partie considérable de la Gaule; celle des Belges, par exemple, réunit près de 300 000 hommes contre César.

On voit que ces peuples ne connaissaient pas le régime municipal qui fit la grandeur et la misère de l'Italie et de la Grèce, mais aussi la civilisation du monde ; ce qui domine chez les Gaulois, c'est le clan et la tribu. Cependant les confédérations dont il vient d'être parlé étaient un premier essai d'organisation générale. En s'étendant, en se reliant les unes aux autres, elles auraient pu donner la paix au pays et assurer sa liberté. Malheureusement le sentiment du péril commun se révéla trop tard, et la Gaule entière ne s'unit, une fois, que pour tomber, tout entière aussi, sous les coups de César. Il ne faut pourtant pas s'exagérer son état de barbarie. Les peuplades gauloises n'étaient plus des hordes de chasseurs errant à l'aventure, mais des sociétés bien assises sur le sol, où déjà les bras et les intelligences travaillaient. César oppose la richesse de la Gaule, où se voyait beaucoup d'or et d'argent, à la pauvreté de la Bretagne et de la Germanie, et il en tira lui-même assez de richesses pour acheter le peuple romain.

Les Gaulois, en effet, connaissaient l'art d'exploiter les mines, et le pratiquaient. Les Édues avaient des fabriques pour l'or et l'argent ; les Bituriges, pour le fer. Ce dernier peuple avait même trouvé l'art, resté traditionnel chez lui et chez ses voisins les Arvernes, de fixer à chaud l'étain sur le cuivre. Les Édues avaient inventé le placage. Ils ornaient ainsi les mors et les harnais des chevaux. Le roi Bituit avait un char tout plaqué d'argent. Les chefs portaient des cottes de mailles en fer, récente invention gauloise, parfois même une cuirasse dorée. Les Gaulois savaient tisser et brocher les étoffes, et leurs teintures n'étaient pas sans réputation. On leur attribue l'invention de la charrue à roues, du crible de crin, et l'emploi de la marne et des cendres comme amendement. Ils composaient diverses sortes de boissons fermentées, telles que la bière d'orge et la bière de froment mêlée d'hydromel. De l'écume de la bière, ils avaient fait la

levûre ou ferment pour le pain. Bien qu'ils eussent peu de vin, on disait qu'ils avaient été les premiers à fabriquer les tonneaux propres à le conserver; on sait que les anciens, Grecs et Romains, gardaient le vin dans des outres ou des jarres de terre. L'élève des animaux domestiques était en grand honneur chez eux. On recherchait en Italie leurs chevaux hongres, leurs bœufs, et les esclaves celtes étaient renommés pour le service de l'écurie et de l'étable. Les Massaliotes, qui cultivaient fort bien la vigne et l'olivier, avaient appris à quelques-uns de leurs voisins et jusqu'aux Helvètes l'usage des lettres grecques ; les Arvernes limitrophes de la Narbonaise se servaient de l'alphabet latin. Nous avons encore de nombreuses médailles gauloises : sur quelques-unes on voit un cheval sans bride, ou un sanglier, double symbole de liberté et de guerre.

Le commerce commençait à prendre une certaine activité. Le grenat fin qu'ils trouvaient au pied de plusieurs de leurs montagnes était fort recherché des Grecs. dès le temps d'Alexandre. Les Séquanes envoyaient par la Saône et le Rhône leurs salaisons à Marseille, qui les répandait dans l'Italie et la Grèce, où ses marins portaient encore les fromages des Cévennes et des Alpes, les vins de Béziers et des côtes de la Durance, les esclaves qu'on achetait parfois pour une amphore de vin. En ce temps-là, avec l'immense consommation d'esclaves que faisaient les sociétés civilisées, l'homme était la denrée la plus recherchée. On était sûr de la placer bien et vite, et la Gaule, malheureusement, fournissait beaucoup de cette marchandise. Elle exportait aussi de gros draps, et avait, avec l'île de Bretagne, d'assez nombreuses relations dont le centre était à Corbilo, à l'embouchure de la Loire. Les Vénètes, autour du Morbihan, avaient même une marine nombreuse, qui, à certains égards, était supérieure à celle des Romains et des Grecs, car à la rame, l'engin des temps classiques pour la marine militaire, ils avaient substitué la voile qui a permis les lointains voyages et que de nos jours seulement la vapeur a remplacé. Leurs bâtiments, également propres à la grande navigation comme au cabotage, tenaient

la haute mer ou pénétraient, à travers les écueils et les bancs de sable, dans l'intérieur des golfes et des rivières. César eut fort à faire avec ces hardis marins qui allaient chercher l'étain et le cuivre de la Bretagne, les grands chiens et les pelleteries de l'Irlande et de l'Écosse. A bien des pages de ses Commentaires, César parle de marchands parcourant la Gaule, et trafiquant même en Bretagne et dans la Germanie. Ce furent des marchands gaulois qui donnèrent le premier éveil aux Bretons sur la descente des Romains dans leur île.

Les villes se multipliaient et s'entouraient de remparts formés de plusieurs lits d'arbres et de pierres qui alternaient. Les arbres dégrossis en poutres longues chacune de 40 pieds, étaient tenus réunis par des traverses intérieures. Le feu n'avait point de prise sur les pierres, et le bélier ne pouvait rien contre les poutres dont il ne rencontrait que les extrémités : Jules César admire cette ingénieuse combinaison.

A Péran, près de Saint-Brieuc, on a trouvé quelque chose de plus singulier : une muraille cimentée avec du verre fondu, « un château de verre » comme disent les Écossais qui ont chez eux sept ou huit de ces enceintes vitrifiées. Le miracle n'était pas du reste difficile à réaliser : des lits de sable et de fougère, et par-dessus un grand feu entretenu durant plusieurs jours, pouvaient l'accomplir. Quelque feu allumé sur leurs grèves ou dans leurs landes avait sans doute révélé aux Gaulois la facile vitrification du sable. Les Phéniciens avaient trouvé de cette façon l'art de faire le verre.

Ainsi, à tout prendre, la Gaule marchait d'elle-même et seule. Elle était divisée, mais moins que ne l'avait été la Grèce, et les éléments de force et de civilisation ne lui manquaient pas. Qui peut savoir ce qu'elle serait devenue sans la conquête romaine? Qui oserait dire que l'immolation de ce grand peuple et de son indépendance a été un bien, et qu'il ne serait pas sorti des entrailles de la société gauloise, sous l'influence pacifique des arts de la Grèce et de l'Italie, une civilisation plus originale et peut-être meilleure que celle qui lui fut inoculée par la Rome de

l'Empire? L'histoire sera-t-elle toujours du côté du vainqueur, et elle aussi dira-t-elle le mot fatal du brenn gaulois: *Væ victis!*

Nous savons que les Romains avaient commencé depuis soixante ans la conquête du pays Transalpin et que les peuples établis de Genève à Toulouse avaient reconnu l'autorité du sénat. Avec Narbonne et Aix, leurs deux colonies, les Romains tenaient et surveillaient la Gaule chevelue. Ils avaient humilié la nation puissante des Arvernes par la défaite de Bituit, et accordé aux Édues leur protection intéressée. Aussi la crainte ou l'aveugle confiance de ces deux peuples qui entouraient la Province, avait permis aux gouverneurs de faire impunément peser sur elle toutes les exactions [1]; quand les Allobroges, à bout de patience, se soulevèrent, après la conjuration de Catilina, ils furent écrasés (61) sans qu'un seul des Gaulois restés libres tirât l'épée pour eux [2].

Ce qui rendait les peuples indifférents au sort de leurs voisins, c'est que depuis la révolution qui avait renversé les gouvernements aristocratiques, il y avait, dit César, deux partis dans chaque cité, dans chaque bourg, et presque dans chaque famille. Les nouvelles républiques, trop jeunes encore pour que la liberté y fût paisible, étaient livrées à tous les orages que soulevaient des ambitions rivales ou mécontentes. Vers le temps du consulat de César, un chef arverne avait péri sur un bûcher pour avoir voulu rétablir la royauté proscrite [3], et à l'heure même, trois nobles chez les Helvètes, les Séquanes et les Édues, conspiraient la chute du gouvernement démocratique. En outre, tous ces peuples étaient rivaux; chaque année la guerre éclatait sur mille points [4]. Fiers de l'abaissement des Arvernes et du titre d'alliés de Rome, les Édues avaient abusé de leur puissance et de la crainte qu'inspiraient les légions, pour opprimer leurs voisins. Maîtres du cours

1. Voyez le *pro Fonteio*, et les plaintes des députés allobroges dans Salluste. — 2. Dio, XXXVII. Liv, *Ep.* 111. — 3. César, VII, 4. — 4. *Bellum incidit fere quotannis.* Cés., VI, 15.

moyen de la Loire par la forte place de Nevers et de celui de la Saône par Mâcon et Châlon, ils avaient interdit aux Arvernes la navigation du premier de ces fleuves et mis de lourds péages sur les denrées que les Séquanes envoyaient par l'autre à Marseille. Poussés à bout, ces deux peuples s'étaient unis, et, pour être plus sûrs de vaincre, avaient pris à leur solde 15 000 Suèves avec leur chef Arioviste. Les Édues avaient été battus, et contraints de livrer des otages ; mais les Séquanes n'avaient pas eu à se réjouir longtemps de leur victoire. Arioviste, sorti des forêts humides et des terres incultes de la Germanie, n'avait plus voulu quitter le beau pays qu'on lui avait imprudemment ouvert. Sous divers prétextes, il fit venir huit fois autant de guerriers qu'il en avait promis, et il exigea pour eux un tiers du territoire séquanais. Les Édues et les Séquanes, réunis par une commune oppression, se levèrent ensemble contre le roi germain. Arioviste trompa leur colère : il se réfugia derrière des marais, lassa leur patience, puis saisit une occasion favorable de les accabler. Leur défaite, au confluent de la Saône et de l'Oignon, le rendit plus avide. Maintenant, il voulait un autre tiers des terres séquanaises pour 25 000 Harudes, ses alliés.

Contre ces dominateurs de l'Est, les Gaulois implorèrent ceux du Midi. Le vergobret des Édues, Divitiac, vint à Rome réclamer la protection tant de fois promise à ses frères. On tarda longtemps à lui répondre. Un événement inattendu força le sénat de donner enfin plus d'attention à ces plaintes. On apprit que les Helvètes, fatigués des continuelles incursions des Suèves, voulaient brûler leurs quatre cents villages et aller chercher sur les bords du grand Océan un climat moins rude et une vie plus tranquille. Mais avec leurs alliés de la rive droite du Rhin qui s'étaient engagés à les suivre, les Helvètes formaient une masse de près de 400 000 âmes [1], et ils comptaient prendre

1. D'après les registres, tenus en langue grecque, que César trouva dans leur camp, les émigrants étaient au nombre de 368 000 individus, dont 92 000 en état de combattre. *Bel. Gall.*, I, 29.

leur route par la Province. Il y avait pour Rome dans ce projet un double danger; l'Helvétie abandonnée serait occupée par les Suèves, dont le voisinage était redouté; et, en traversant la Gaule, ces 400 000 émigrants devaient y causer des désordres dont on ne pouvait prévoir les suites. Un de leurs chefs d'ailleurs, Orgétorix, espérait qu'à la faveur de ces mouvements il pourrait recouvrer l'autorité royale qu'avaient exercée ses pères. Le Séquane Castic et l'Édue Dumnorix, initiés à ses projets, devaient le seconder et recevoir de lui l'appui nécessaire pour opérer dans leur pays la même révolution; puis ce triumvirat barbare aurait soumis la Gaule entière[1]. Les menées d'Orgétorix furent découvertes; mais la mort de ce chef ne détourna point le peuple du plan d'émigration qu'il avait conçu. A Rome, on s'alarma justement, car on se souvenait encore de la part que les Helvètes avaient prise quarante ans auparavant à l'invasion des Cimbres. Trois sénateurs furent envoyés dans la Gaule. Ils apportaient un sénatus-consulte ordonnant au gouverneur de la Narbonaise de protéger à l'avenir tous les alliés du peuple romain; et les Édues, gagnés par ce décret, s'engagèrent à fermer, avec l'aide des Séquanes, les passages du mont Jura, tandis que les deux consuls, Afranius et Métellus Céler, réunissaient en toute hâte les légions qui devaient garder la ligne du Léman et du Rhône.

Les Helvètes et leurs alliés s'étaient donné trois ans pour achever leurs préparatifs[2]; la troisième année tombait sous le proconsulat de César. C'était donc à lui qu'allait revenir cette guerre. Dans cette prévision, et pour diviser à l'avance ses ennemis, il chercha à s'attacher Arioviste dès l'année 59, en lui faisant donner le titre d'ami du peuple romain. Le roi barbare promit de n'apporter aucun obstacle à l'exécution du plan arrêté contre les Helvètes. Quand Cicéron et Caton eurent été, par Clodius, éloignés de Rome,

1. *Per tres potentissimos.... Galliæ totius sese potiri posse sperant.* Ces., 3. — 2. Cés., I, 3 : *in tertium annum.*

César partit dans le courant de mars 58 pour sa province, et en huit jours il atteignit Genève.

Le Rhône, en descendant du Saint-Gothard, coule entre deux chaînes de hautes montagnes, jusqu'au lac Léman, qu'il forme, et d'où il sort à Genève pour aller se heurter, à trois lieues de cette ville, contre le Jura et un dernier contre-fort des Alpes, le mont Vouache. Après une lutte dans laquelle le fleuve a fini par triompher, il a fait brèche dans la montagne, et il quitte la Suisse par une gorge affreuse qui sépare la Franche-Comté de la Savoie, le pays des Séquanes de celui des Allobroges. Pour gagner l'intérieur de la Gaule, les Helvètes n'avaient point d'autre route, à moins de franchir le fleuve sur quelque point entre le Léman et le Jura. Mais César était à Genève, et il avait déjà coupé le pont de cette ville. Les Helvètes, hésitant à s'engager dans cette gorge où quelques hommes résolus pouvaient arrêter une armée, demandèrent au proconsul le passage par les terres des Allobroges. Comme il n'avait encore qu'une légion, il remit au 18 avril à leur rendre réponse. Quand les députés reparurent, ils trouvèrent que ce peu de jours lui avaient suffi pour fortifier tous les points facilement abordables de la rive gauche du fleuve, depuis le Jura jusqu'à la pointe du Léman, sur une longueur de 28 kilomètres[1]. D'autres troupes accourues de toutes les parties de la province couronnaient le rempart, et toutes les tentatives des barbares pour passer le Rhône échouèrent. Il fallut reprendre la route du Jura. Dumnorix et Castic leur firent accorder le consentement des Séquanes, et, sans s'inquiéter du refus des Édues, les émigrants

1. L'empereur Napoléon III, qui a fait étudier soigneusement le terrain, ne croit pas que César ait formé un retranchement continu, comme ses paroles l'indiqueraient (*B. G.*, I, 8). Le tome II de la *Vie de César*, est le commentaire le plus complet qui ait encore été fait du livre de César, grâce à l'étude attentive ou à la recherche des localités, aux fouilles nombreuses qui ont été ordonnées, et à l'examen de toutes les questions de topographie, d'archéologie, d'art militaire et de science que le texte comporte.

s'acheminèrent lentement vers la Saône, heureux déjà de laisser derrière eux ces dangereux défilés.

César surveillait leur marche; elle fut assez lente pour qu'il eût le temps d'aller chercher en Italie cinq légions, et de retrouver les barbares encore occupés, depuis vingt jours, à passer sur des radeaux la Saône que les troupes éduennes n'avaient point osé défendre. Il écrasa leur arrière-garde, demeurée sur le bord oriental du fleuve (près de Trévoux); et jetant, en un jour, toute son armée sur la rive opposée, il se trouva en présence de la horde entière qui remonta vers le nord. Pendant quinze jours, il la suivit à très-peu de distance sans trouver une occasion d'engager le combat, jusqu'à ce que les vivres lui manquant par la trahison de Dumnorix, il résolut d'en aller prendre dans la capitale même des Édues, Bibracte (sur le mont Beuvray à 13 kilomètres d'Autun). Les Helvètes crurent qu'il fuyait, et se jetèrent sur son arrière-garde; mais ils trouvèrent toute l'armée rangée en bataille, sur les flancs d'une colline d'où partit une grêle de traits qui mit le désordre dans leurs rangs. Les légions alors descendirent pour attaquer à l'épée. Le combat, ou plutôt le massacre des Gaulois dura jusqu'au milieu de la nuit : 230 000 barbares furent tués, ou dispersés. Le reste de la horde précipita sa marche vers le nord pour gagner le Rhin et la Germanie. Bientôt atteints, ils livrèrent leurs armes, et, par l'ordre du proconsul, regagnèrent leurs montagnes.

Une peuplade alliée des Helvètes, les Boïes, resta, avec la permission de César, au milieu des Édues qui l'établirent sur leur frontière du sud-ouest (le Beaujolais), pour la défendre contre les Arvernes. C'étaient les descendants de ce brave peuple qui avait préféré quitter l'Italie plutôt que de vivre sujets de Rome. Menacés sur les bords du Danube par les Gètes, ils s'étaient associés à la fortune des Helvètes, et revenaient après plus de cinq siècles dans leur première patrie. Ils allaient y trouver la servitude qu'ils avaient fuie si longtemps.

La Gaule était alors entre deux invasions : celle des

Suèves, force désordonnée et sauvage ; celle des Romains, puissance admirablement organisée, toutes deux redoutables pour un peuple qui ne savait pas mettre en commun ses intérêts et son courage. Les Suèves effrayaient par leur barbarie. « Chaque année, dit César, leurs guerriers vont chercher des combats et du butin. Ils n'habitent jamais un même canton plus d'un an, vivent moins de blé que de lait, de viande et de gibier. Leurs vêtements sont des peaux de bêtes qui laissent à découvert la plus grande partie du corps. Ils ne veulent point qu'on apporte chez eux du vin ou des denrées étrangères, et aiment à s'entourer de vastes solitudes. Les grandes terres dépeuplées leur semblent un titre de gloire pour la nation qui a fait ces ravages : c'est une preuve que beaucoup de peuples n'ont pu résister à leurs armes. On dit que derrière eux, à l'orient, ils ont fait le désert sur un espace de six cent mille pas. » Il n'y a point à s'étonner que la Gaule, n'ayant pu fermer ses portes à de tels hôtes, fût pressée de s'en débarrasser par la main de Rome.

La guerre des Helvètes terminée, César se trouva donc en face d'Arioviste. Il n'eut garde de rejeter les prières des Gaulois, quand ceux-ci vinrent implorer son appui contre le roi germain ; car il n'avait passé les Alpes que pour chercher dans la Gaule du butin et de la gloire ; et ces peuples qu'il songeait déjà à asservir, s'offraient à être les instruments de ses premières, de ses plus nécessaires victoires ! Le proconsul fit proposer une entrevue à Arioviste qui répondit fièrement : « Si j'avais besoin de César, je serais allé le trouver ; César a besoin de moi, qu'il vienne. » Le proconsul ayant répliqué par des menaces : « Personne, dit le barbare, ne s'est encore attaqué à moi, qui ne s'en soit repenti. Quand César le voudra, nous mesurerons nos forces, et il apprendra ce que sont les Germains, ces guerriers qui, depuis quatorze ans, n'ont pas dormi sous un toit. » En même temps, les Édues annonçaient que les Harudes envahissaient leurs terres, et les Trévires, que de nouvelles troupes, fournies par les cent cantons des Suèves,

s'approchaient du Rhin. La Germanie tout entière s'ébranlait : il n'y avait pas un instant à perdre pour refouler cette invasion, dont Arioviste n'était que l'avant-garde.

Quand César eut atteint à marches forcées la place inexpugnable de *Vesontio* (Besançon), sur le Doubs, il s'y arrêta pour rassembler des vivres et prendre connaissance du pays. Ce délai faillit lui être fatal. Ses soldats, effrayés des récits que faisaient les habitants sur la haute taille et l'indomptable courage des Germains, ne voulaient pas avancer plus loin. Il fallut qu'il les menaçât d'aller seul en avant avec la dixième légion. Après sept jours de marche on arriva en vue du Rhin, dont jamais un Romain n'avait touché les bords. Arioviste y campait : il demanda au proconsul une conférence entre les deux camps, et lui reprocha d'être entré en ennemi sur ses terres. Cette partie de la Gaule, disait-il, était sa province, comme le sénat avait la sienne, et il n'était pas si barbare qu'il ne comprît que, sous le masque de l'amitié, César songeait à asservir les Gaulois ; et il ajoutait : « Si tu ne t'éloignes avec ton armée, je te traiterai en ennemi, et sache que de nombreux messagers sont venus de la part des grands de Rome m'offrir leur amitié et leur reconnaissance si je les débarrassais de toi. Mais laisse-moi la libre possession de la Gaule, et, sans fatigue ni danger de ta part, je me chargerai de toutes les guerres que tu voudras entreprendre. »

César n'était pas venu jusque-là pour reculer : mais Arioviste refusa pendant plusieurs jours la bataille. C'est que les devineresses des Suèves avaient consulté les sorts en écoutant le murmure des eaux et en étudiant les cercles qu'une pierre jetée dans le fleuve y traçait ; et le sort avait répondu qu'il ne fallait combattre qu'après que la nouvelle lune aurait montré son croissant d'argent. César, à cette révélation faite par des prisonniers, n'en fut que plus pressé pour engager l'action. Il réussit à forcer les Germains de recevoir le combat avant l'époque heureuse fixée par leurs prophétesses. La bataille fut acharnée, mais désastreuse pour les barbares. Un petit nombre seulement

échappa, et parmi eux Arioviste qui, blessé, repassa le Rhin avec peine. Cette nouvelle répandit la joie dans la Gaule et la douleur dans la Germanie : les Suèves s'éloignèrent du Rhin et s'enfoncèrent dans leurs forêts. En une seule campagne César avait terminé deux guerres formidables (58).

La défaite d'Arioviste avait délivré les Édues de servitude ; mais une partie de leurs clients, au lieu de rentrer sous leur protection, avaient réclamé celle des Rèmes, peuple puissant de la Belgique, et César n'avait pas empêché cette défection. Puis, au lieu de regagner l'Italie, les légions avaient pris des quartiers d'hiver sur leur territoire, et il semblait que la vallée de la Saône fût déjà, comme celle du Rhône, une province romaine. Le mécontentement succéda promptement à l'enthousiasme : on craignit de n'avoir fait que changer de maître ; le peuple surtout s'indignait d'un mot de César qui voulait, disait-on, rétablir la royauté. Une guerre nouvelle détourna pour quelque temps ces craintes.

Les Belges, alarmés du voisinage des légions, s'étaient réunis en assemblée générale, et avaient voté une levée en masse : 298 000 hommes devaient être prêts au printemps sous les ordres du chef des Suessions. César enrôla en Italie deux nouvelles légions, les dirigea sur la Belgique, et dès que la campagne put s'ouvrir, arriva lui-même sur la frontière. Il avait de longue main préparé les Rèmes à jouer dans le Nord le rôle de Marseille dans le Midi, et celui des Édues au centre, c'est-à-dire à lui ouvrir le pays, à guider sa marche, à préparer les défections. Ils s'en acquittèrent avec un honteux dévouement.

Ce fut sur les bords de l'Aisne et sur le territoire des Rèmes que César rencontra les Belges. Il hésita quelque temps à mettre ses huit légions aux prises avec près de 300 000 barbares renommés comme les plus braves de la Gaule. Pour les diviser, il fit partir secrètement Divitiac et l'armée éduenne avec mission de dévaster sur les derrières des confédérés le pays des Bellovaques. Quand il eut bien étudié dans plusieurs petits combats leur tactique et familiarisé ses troupes avec leur aspect et leurs cris, il

choisit un champ de bataille où les Belges n'osèrent l'attaquer (entre l'Aisne et le marais de la Miette, tout près de Craonne). Cette prudence inusitée augmenta la confiance des légions; une escarmouche dans le lit même du fleuve, et qui coûta aux barbares beaucoup de monde, mit le désordre dans leur armée. La nouvelle de l'attaque de Divitiac acheva de la dissoudre. Les Bellovaques, au nombre de 60 000 ayant couru à la défense de leurs foyers, les autres peuples suivirent ce fatal exemple, et César n'eut qu'à faire charger sa cavalerie pour changer cette retraite en une fuite désordonnée. Pendant tout un jour les Romains tuèrent sans péril pour eux-mêmes (57)[1].

La coalition dissoute, il en fallait dompter les peuples l'un après l'autre; c'était plus facile, mais plus long. César y mit toute son activité. Dès le lendemain il marcha contre les Suessions, assiégea leur capitale, *Noviodunum* (Soissons); et les barbares, effrayés de la rapidité des attaques, de l'aspect menaçant des machines, capitulèrent. De là il passa sur les terres des Bellovaques (Beauvais). La terreur le précédait: devant leur plus forte place, *Bratuspantium* (Breteuil), il ne trouva que des vieillards et des femmes; les chefs s'étaient enfuis dans l'île de Bretagne. Sa générosité politique accorda aux prières de l'Éduen Divitiac le pardon des Bellovaques, comme il avait accordé celui des Suessions aux sollicitations des Rèmes. Les Ambiens (Amiens) se hâtèrent de livrer des otages.

La moitié de la Belgique était soumise, la Marne, l'Aisne, la Somme traversées, et l'armée romaine n'avait pas encore couru de dangers sérieux. Mais ils allaient commencer. César voulait pénétrer dans le pays sauvage des Nerves (Hainaut). D'immenses marais, des forêts où l'on n'avançait qu'en s'ouvrant un chemin avec la hache, formaient le territoire de ce peuple qui reniait le nom de Gaulois pour se vanter de son origine germanique. Ils n'avaient point de villes, et chassaient tous les marchands qui se présentaient

1. *Sine ullo periculo..... interfecerunt quantum fuit diei spatium.* Cés., II, 10.

chez eux. Réunis aux Atrébates (Arras) et aux Véromandues (Saint-Quentin), ils attendirent les Romains derrière la Sambre (aux environs de Maubeuge). Dans l'ordre de marche, chaque légion était suivie de ses bagages, et toute l'armée formait une longue colonne qu'au milieu de ces forêts il était aisé de couper. Avertis par des déserteurs gaulois, les Nerves se disposèrent à surprendre les légions l'une après l'autre, et ils attendirent, cachés dans un bois, que la première se montrât. Mais à l'approche de l'ennemi César avait changé ses dispositions. Six légions marchaient ensemble, et les deux dernières gardaient les bagages réunis en un seul convoi. Dès que l'armée parut sur la colline où elle devait camper, les Nerves et leurs alliés s'élancèrent.

Malgré les haies qui coupaient le terrain et qui empêchaient les légions de se voir et de combiner leurs mouvements, les Atrébates, à l'aile droite de l'armée nervienne, furent précipités au delà de la Sambre; les Véromandues, qui tenaient le centre, furent acculés au fleuve, mais tandis qu'ils y faisaient une résistance désespérée, les Nerves, à l'aile gauche, gravissaient et tournaient la colline. De ce côté le camp fut pris, les légions coupées, et tous les centurions de la douzième légion tués ou mis hors de combat. Les troupes légères, les auxiliaires, fuyaient; César crut la bataille perdue. Saisissant un bouclier, il se jeta en avant des lignes, combattit comme un soldat, et les siens, entraînés par cet exemple, firent reculer de quelques pas les troupes nerviennes. Cet effort vigoureux lui fit gagner un peu d'espace; il en profita pour étendre ses cohortes trop serrées et rapprocher peu à peu les légions, qui, s'appuyant les unes sur les autres, firent face de toutes parts. Le combat se rétablit avec plus d'ordre; la discipline, la tactique, reprirent leurs avantages, l'arrière-garde eut le temps d'accourir, et Labiénus, qui poursuivait les Atrébates, envoya au secours du proconsul sa dixième légion. Toute l'armée nervienne se fit tuer. « De nos six cents sénateurs, disaient les vieillards à Cé-

sar, il en reste trois; de 60 000 combattants, 500 ont échappé. »

Cette journée, une de celles où César combattit pour la vie, mit la Belgique à ses pieds. Les Atuatiques seuls étaient encore en armes. Il vint camper devant leur principale ville (la citadelle de Namur?). Comme les Suessions, quand ils virent les mantelets et les tours, ils furent frappés d'effroi et consentirent à livrer leurs armes. Ils en jetèrent dans les fossés de la place une telle quantité, qu'il s'en amoncela aussi haut que les murs. Mais ils en avaient encore gardé : la nuit suivante, croyant surprendre le camp romain, ils l'attaquèrent. Partout on veillait; 4000 tombèrent au pied du retranchement; tout le reste, au nombre de 53 000, fut, le lendemain, vendu. Ces descendants des Cimbres avaient le sort de leurs pères.

Pendant cette expédition, le jeune Crassus, détaché avec une légion, parcourait le pays compris entre la Seine et la Loire sans rencontrer de résistance. Dès la seconde campagne (57), la Gaule semblait soumise, et plusieurs peuplades germaniques de la rive droite du Rhin envoyaient au vainqueur d'humbles députations. César laissa cependant sept légions en quartier d'hiver au nord de la Loire pour surveiller l'Armorique; la huitième, sous le lieutenant Galba, revint chez les Véragres, dans le Valais, avec l'ordre d'ouvrir à travers le grand Saint-Bernard, par où déjà les marchands italiens passaient, une route facile et courte, entre la Celtique et l'Italie. Pour César, il allait employer l'hiver à régler les affaires de la Cisalpine et de l'Illyrie, ses deux autres provinces. Sur la proposition de Cicéron, le sénat avait accordé à ses succès l'honneur inusité de quinze jours de supplications. Il n'y en avait eu que dix pour Pompée, après la mort de Mithridate[1].

César était en Illyrie, quand il apprit que la légion de Galba, attaquée par les montagnards, avait failli être détruite, et que toute l'Armorique était soulevée. Il était

1. Cic., *de Prov. cons.*, 11. Pour le récit des opérations, nous suivons pas à pas les Commentaires. Les citations sont inutiles.

prêt pour cette guerre, car il avait étudié d'avance le pays et les hommes qu'il allait avoir à combattre. Aussitôt ses instructions partirent. Ils fallait saisir tous les navires gaulois qu'on pourrait trouver, en construire d'autres, lever des rameurs, engager des pilotes; puis, tandis que D. Brutus réunirait la flotte à l'embouchure de la Loire, Crassus battrait le pays au sud de ce fleuve jusqu'à la Garonne, Labiénus parcourrait la Belgique pour la contenir, et Titurius Sabinus, avec trois légions, châtierait les peuples établis entre les bouches de la Seine et la Rance. Ses deux ailes et ses derrières ainsi couverts, César attaquerait lui-même de front la plus puissante nation de l'Armorique, les Vénètes.

Cette guerre fut difficile par la nature du pays coupé de baies profondes et de presqu'îles rocheuses, plus encore par le courage des habitants, qui défendaient pied à pied un terrain, hérissé de forteresses, que le flux rendait inabordables aux gens de pied, le reflux aux vaisseaux. « On ne pouvait, dit César, les assiéger aisément. Si après de pénibles travaux on parvenait à contenir la mer par des digues et à élever une terrasse jusqu'à la hauteur des murs, les assiégés, lorsqu'ils désespéraient de leur fortune, rassemblaient leurs nombreux navires, y transportaient tous leurs biens, et se retiraient en d'autres villes où la nature leur offrait les mêmes moyens de défense. Ils pratiquèrent cette manœuvre durant une grande partie de l'été, d'autant plus aisément que notre flotte était retenue par les vents contraires, et d'ailleurs naviguait avec difficulté sur une mer perpétuellement agitée par de hautes marées.

« Les vaisseaux des Vénètes étaient construits et armés de manière à lutter contre tous les obstacles que ces mers présentent. Ils ont la carène plus plate que les nôtres; aussi redoutent-ils moins les bas-fonds. Leurs proues sont très-élevées, et le corps du navire, tout de chêne, peut soutenir le choc le plus rude des vagues. On y voit des poutres d'un pied d'équarrissage, attachées par des clous en fer de la grosseur d'un pouce. Les ancres sont retenues

non par des cordages, mais par des chaînes de fer ; au lieu de toiles de lin, comme sur nos bâtiments, ils ont pour voiles des peaux apprêtées, estimant qu'elles résisteront mieux aux efforts des vents impétueux de l'Océan. Dans l'action, notre seul avantage était de les surpasser en agilité. Nos éperons ne pouvaient entamer ces masses solides, et la hauteur de leur muraille au-dessus de l'eau les mettait à l'abri de nos traits. En outre, le vent venait-il à s'élever, ils s'abandonnaient à la tempête, et couraient sans péril sur les bas-fonds, où nos galères, tirant plus d'eau, se seraient brisées. »

Quand la flotte romaine parut, les Vénètes coururent à sa rencontre avec deux cent vingt navires. Les Romains furent quelque temps inquiets : les éperons étaient inutiles, et les tours placées sur les galères n'atteignaient même pas la poupe des vaisseaux ennemis, de sorte que les traits, lancés d'en bas, restaient sans effet, tandis que les Gaulois ne perdaient aucun coup. L'instinct militaire des Romains leur fit trouver contre les Vénètes, comme à Myles contre les Carthaginois, un engin nouveau et une nouvelle tactique. On imagina d'adapter à de longues perches des faux extrêmement tranchantes, avec lesquelles on parvint à couper les cordages qui attachaient les vergues aux mâts. Celles-ci tombant, le vaisseau restait immobile; deux ou trois galères l'entouraient alors, les légionnaires montaient à l'abordage, comme à un assaut, avec une ardeur extrême, car on combattait sous les yeux de César et de l'armée rangée sur toutes les collines du rivage. Les Gaulois perdirent ainsi une partie de leurs navires, et, effrayés de cette manœuvre, ils allaient chercher leur salut dans la fuite, lorsque soudainement le vent tomba. Ils n'avaient point de rames, et ne pouvaient suppléer aux voiles. Leurs vaisseaux furent pris l'un après l'autre; un bien petit nombre regagna la terre à la faveur de la nuit. Ce combat, qui avait duré depuis dix heures du matin jusqu'au coucher du soleil, est le premier que l'histoire connaisse sur l'Atlantique; il ouvre dignement la liste des

tristes mais glorieuses rencontres qui devaient tant de fois se renouveler en vue de ces rivages. Les Vénètes avaient perdu l'élite de leur nation, ils demandèrent la paix : elle fut cruelle; tout leur sénat périt dans les supplices, le reste de la population fut vendu. Ce brave peuple méritait que son nom fût resté au pays qu'il avait si bien défendu.

Sabinus, au nord, avait dispersé tout ce qui s'était présenté à lui. Au sud, Crassus avait reçu dans l'alliance romaine les Pictons et les Santons, jaloux de la supériorité maritime des Vénètes, et il avait pénétré sans obstacle jusqu'à la Garonne, franchi ce fleuve, battu cinquante mille hommes que guidaient des officiers espagnols formés à l'école de Sertorius, et pris plusieurs villes, entre autres Lectoure. Quand cette place capitula, Adcantuan qui y commandait refusa pour lui-même le traité, et se jeta sur le camp romain. Pas un de ses *dévoués*, au nombre de six cents, n'hésita à le suivre dans cette lutte désespérée.

En somme, l'Armorique était domptée, presque toute l'Aquitaine soumise, et dans la Belgique rien ne bougeait. Les Morins seuls et les Ambiens y avaient pris les armes : César alla lui-même les chercher, mais sans pouvoir les atteindre. Cette année la Gaule entière, des Pyrénées à la mer du Nord, avait vu les légions victorieuses.

Durant l'hiver, un péril inattendu se montra. Deux peuples germains, 450 000 Usipiens et Tenctères, refoulés à l'ouest par les Suèves, franchirent le Rhin. Quelques peuples les combattirent, le plus grand nombre espéra trouver en eux des auxiliaires contre le joug de Rome. Malgré les neiges, César repassa précipitamment les Alpes, et marcha vers le Rhin avec toutes ses forces, entraînant malgré eux de nombreux cavaliers gaulois, qui lui servirent plutôt d'otages que d'auxiliaires. Les Germains, trompés par une trêve, furent surpris et la horde, acculée sur la langue de terre qu'enveloppent à leur confluent le Rhin et la Meuse, périt presque entière. Caton, qui parlait toujours comme aux temps de Fabricius, voulait qu'on livrât aux

Germains le général parjure. Le sénat vota de nouvelles actions de grâces aux Dieux.

Cependant César s'effraya de ces secours imprévus qui arrivaient aux Gaulois des pays voisins. L'année précédente, les Armoricains avaient reçu de la Bretagne des soldats et des navires ; cette fois, l'invasion des Usipètes avait réveillé les espérances de tous les peuples récemment vaincus. Il comprit que pour n'être pas troublé dans sa conquête, il lui fallait isoler la Gaule de la Bretagne et de la Germanie, rompre les relations de l'île avec le continent et porter sur la rive droite du Rhin la terreur du nom de Rome. En dix jours, avec cette prodigieuse activité qu'un autre général, Bonaparte, a seul égalée, il construisit un pont de pilotis sur le Rhin (vers Bonn ?); puis franchit le fleuve et effraya les tribus voisines, sans toutefois livrer de sérieux combats. Les Suèves, à la seule nouvelle de son entreprise, s'étaient enfoncés dans leurs forêts. Après dix-huit jours passés en Germanie, comme la saison s'avançait et qu'il voulait, cette année même, faire une descente en Bretagne, il ramena ses légions derrière le Rhin, rompit le pont, et gagna le pays des Morins, sur le détroit (Boulonais).

La Bretagne, peuplée des mêmes nations que la Gaule, entretenait avec elle de fréquentes relations. C'était là que se trouvait le sanctuaire des druides, l'île de Mona, où de pieux pèlerinages amenaient du continent tous ceux qui voulaient arriver aux derniers degrés du savoir et de l'initiation religieuse. La soumission de l'île devait être comme la consécration de la conquête du pays gaulois ; et puis César comptait sur le prestige de cette expédition faite aux confins du monde.

Quoiqu'il n'eût que peu de troupes avec lui et qu'il manquât de renseignements, il partit ; mais les ennemis, prévenus par leurs amis gaulois, couvraient le rivage et les hauteurs voisines. La flotte remonta quelques milles au nord de Douvres pour chercher une plage unie ; les Bretons la suivirent, et malgré la protection des machines qui, du haut des navires, lançaient une grêle de traits, le

débarquement fut difficile : il y eut un combat au milieu des flots ; les légionnaires atteignirent cependant la terre ferme, et, par une charge furieuse, dispersèrent les barbares. L'audace de ceux-ci tomba aussitôt ; ils demandèrent à traiter, livrèrent des otages, et accoururent en foule au camp, curieux de voir de près ces machines de guerre et ces armes qui les avaient tant effrayés.

On était alors à l'époque de la pleine lune et près de l'équinoxe ; la marée, favorisée par un vent violent, dispersa une escadre qui amenait à César sa cavalerie, et brisa ses navires de charge. Ce désastre rendit le courage aux insulaires ; ils assaillirent une légion au fourrage et bientôt le camp lui-même. Mais ils furent rudement reçus, et une sortie les dispersa. César profita de leur découragement pour parler en maître, exiger des otages et repasser en toute hâte sur le continent. « Ils disparurent, dit un ancien chroniqueur, comme disparaît sur le rivage de la mer la neige qu'a touchée le vent du midi. »

Cette retraite ressemblait trop à une fuite, pour que César, qui venait d'être prorogé dans son commandement pendant cinq années encore, ne fût pas pressé de recommencer cette expédition. Les préparatifs furent poussés avec vigueur, et cinq légions s'embarquèrent sur plus de huit cents navires. L'armée descendit aux lieux où elle avait pris terre la première fois, et rencontra l'ennemi dans une position difficile, derrière une petite rivière et à l'abri d'une forêt profonde. Le succès de cette première affaire promettait une prompte issue à l'expédition, lorsque des cavaliers accourus à toute bride annoncèrent au proconsul qu'une partie de sa flotte avait encore été détruite par une tempête. Il revint sur ses pas, demanda à Labiénus, resté avec trois légions à *Itius Portus* (Boulogne), des ouvriers et de nouveaux navires ; puis, la flotte réparée et mise à sec dans son camp, il retourna chercher les barbares. Grâce à ce délai, leur nombre s'était singulièrement grossi : Cassivellaun, un de leurs plus puissants chefs, les commandait. Leur manière de combattre par pelotons épars, sur des

chars rapides, d'où ils s'élançaient pour achever l'ennemi blessé, fatigua d'abord les légions. Elles se firent bien vite à ce genre d'attaque, et cherchèrent une action générale que les Bretons refusaient. Dans l'espoir de les y amener, César marcha vers la Tamise, où étaient les terres de Cassivellaun qu'il ravagea. Ce chef parut vouloir disputer le passage du fleuve, et rangea ses troupes en bon ordre sur l'autre rive. Mais l'infanterie romaine força le passage au-dessus de Londres où la Tamise n'est plus qu'un grand ruisseau, et Cassivellaun recommença cette guerre de surprises et d'incursions rapides, qui menaçait d'affamer ou de ruiner peu à peu les légions, quand heureusement un des traîtres réfugiés dans le camp romain entraîna la défection de plusieurs peuples. Cassivellaun lui-même se décida à traiter après la prise de sa ville et le ravage de tout son territoire. Les Bretons livrèrent des otages, promirent un tribut annuel, et le proconsul, qui n'en demandait pas davantage, repassa sur le continent.

Dans sa première campagne, César avait refoulé les Helvètes dans leurs montagnes, les Suèves au delà du Rhin, c'est-à-dire asservi l'est de la Gaule; dans la seconde, le nord avait été conquis; dans la troisième, l'ouest; dans la quatrième, il avait montre aux Gaulois, par ses deux expéditions de Bretagne et de Germanie, qu'ils n'avaient rien a attendre de leurs voisins; et il venait, dans la cinquième, de renouveler cette leçon en portant de nouveau dans la Bretagne ses aigles victorieuses. On regardait donc la guerre des Gaules comme finie; elle n'avait pas encore commencé.

Jusqu'alors quelques peuples avaient séparément combattu; mais tous savaient maintenant que les prétextes dont les Romains s'étaient servis pour s'établir au cœur de leur pays cachaient le dessein de les asservir. Fidèle à la vieille politique du sénat, le chef du parti populaire à Rome avait, dans la Gaule, renversé, partout où il l'avait pu, les gouvernements démocratiques, en favorisant l'élévation de quelques ambitieux qui lui livraient ensuite

l'indépendance de leurs cités : ainsi, Tasget chez les Carnutes, Comm chez les Atrébates, Cavarin chez les Sénons, Cingétorix chez les Trévires. L'Éduen Dumnorix se vantait aussi que César lui avait promis de le faire roi. Là où le gouvernement populaire subsistait encore, César avait formé un parti romain qui dominait l'assemblée et le sénat, ou gênait leur action, ou trahissait leurs conseils. Un autre moyen d'influence dont il s'était habilement saisi, était la tenue des états de la Gaule, réunion annuelle des députés de tous les peuples. C'était là que, par la séduction de ses manières et l'ascendant de sa gloire il gagnait ces hommes qui semblaient délibérer librement avec lui sur les intérêts du pays, et qui, en réalité, n'obéissaient qu'à ses injonctions et légitimaient ses demandes de vivres, de subsides, d'auxiliaires.

Cependant, dans la multitude, chaque défaite augmentait le nombre des patriotes, parce que chaque victoire de César accroissait l'insolence et les exactions des agents romains. La Gaule était une terre vierge sur laquelle ils s'abattaient avec une ardeur de rapine dont le général, qui achetait Rome avec l'or des Gaulois, donnait malheureusement l'exemple[1]. César reconnut de bonne heure la haine qui s'amassait lentement au fond des cœurs, et, à sa dernière expédition de Bretagne, il avait emmené tous les chefs dont il se défiait. Dumnorix, désigné parmi ceux qui devaient le suivre, s'étant enfui, il avait commandé qu'on le lui ramenât mort ou vif. Vainement le noble Éduen s'écria qu'il était libre et citoyen d'un pays libre, les cavaliers de César le saisirent, et, comme il voulut résister, le tuèrent. C'était un des chefs de ce peuple qui avait ouvert la Gaule aux légions, et le frère de Divitiac, de l'ami de César. Sa mort montrait à qui pouvait encore en douter que le proconsul briserait quiconque ne servirait pas ses desseins. Comme il revenait de Bretagne victorieux, la Gaule resta tranquille. Ce calme trompeur et l'apparente résignation des chefs

1. *Fana templaque deûm donis referta expilavit, urbes diruit, sæpius ob prædam quam ob delictum.* Suét., *Cæs.* 54.

gaulois, aux états qu'il tint à *Samarobriva* (Amiens), chez les Ambiens, lui firent croire que le danger était encore éloigné; et la disette ayant rendu les vivres rares, il dispersa ses huit légions sur un espace de plus de cent lieues : une chez les Essues (Séez), entre les Carnutes (Chartres) et les Armoricains, quatre chez les Trévires (Trèves), les Éburons (Liége), les Nerves (Hainaut), et les Atrébates (Artois), trois au centre, entre l'Oise et la Seine.

Cependant un vaste complot préparait le soulèvement de tous les peuples, entre le Rhin et la Loire. Un chef éburon, Ambiorix, et le Trévire Indutiomar en étaient l'âme. On devait prendre les armes dès que César serait parti pour l'Italie, appeler les Germains et assaillir les légions dans leurs quartiers, en coupant rigoureusement entre elles les communications. Le secret fut bien gardé; mais les Carnutes éclatèrent trop tôt. Ils renversèrent l'agent que le Romain leur avait imposé pour roi, Tasget, et, après jugement public, le mirent à mort. Ce fut pour César une révélation du péril : il resta en Gaule. Ambiorix, qui le croyait déjà au delà des Alpes, porta tout son peuple à l'attaque du camp de Sabinus et de Cotta (à Tongres). Il fut repoussé. Rusé comme un chef indien, il fait cesser le combat, demande une conférence, et affecte les meilleurs sentiments pour les Romains. « Je dois de la reconnaissance à César, dit-il : il a délivré mon peuple du tribut que nous payions aux Aduatuques; il m'a rendu mon fils et le fils de mon frère, qui étaient enchaînés comme otages à Aduatuca. Aussi est-ce malgré moi que l'on combat. Mais aujourd'hui même éclate un complot longtemps médité et général. » Puis il montre à Sabinus la Gaule entière en armes, les Germains occupés à franchir le Rhin et, comme unique moyen de salut, une prompte retraite sur le camp de Q. Cicéron, dans le pays des Nerves »

Sabinus se laissa persuader, et, malgré Cotta, sortit de ses retranchements. Comme sa légion, embarrassée de bagages, traversait une étroite vallée dominée par une forêt profonde, les Éburons, embusqués, l'attaquèrent de toutes parts

et jetèrent la plus extrême confusion dans la colonne ennemie. Tandis que Sabinus courait, troublé, au milieu de ses cohortes rompues, Ambiorix retenait les siens dans les rangs, empêchait le pillage, qui eût amené le désordre, et faisait attaquer de loin, à coups de pierres et de traits, sans attendre les charges des Romains. Une partie de la légion était déjà détruite; Sabinus fit demander une nouvelle conférence au chef gaulois qui l'accorda. Le lieutenant, les tribuns et les centurions y viennent avec leurs armes : il leur commande de les déposer et ils obéissent. On discute alors les conditions du traité; mais Ambiorix traîne l'entretien en longueur ; quand il voit que ses Gaulois ont enveloppé la troupe de Sabinus, il donne le signal : on les égorge. Le reste de l'armée romaine périt du moins en combattant ; quelques soldats à peine échappèrent.

César croyait avoir tout tué ou vendu chez les Aduatuques et les Nerves. Il s'y trouva encore assez de guerriers pour que, réunis à leurs anciens clients et aux Éburons, ils formassent une armée de 50 000 hommes. Ambiorix les mène au pied des retranchements de Quintus Cicéron, le frère du grand orateur de Rome. Ils veulent l'attirer, comme Sabinus, hors de ses retranchements, et n'y réussissant pas, ils entourent le camp romain d'un rempart haut de onze pieds, d'un fossé profond de quinze et long de quinze mille pas. Ils n'avaient pour le faire ni instruments, ni outils; ils coupaient le gazon avec leurs épées, et portaient la terre dans leurs saies. Et cependant César assure, s'il n'y a pas quelque erreur dans son texte, que cet immense ouvrage fut fait en trois heures. Dans ce cas, ses leçons avaient bien profité aux Gaulois.

Dans le même temps Indutiomar, chez les Trévires, renversait son rival Cingétorix, soulevait le peuple et menaçait le camp de Labiénus. La treizième légion, chez les Essues, voyait aussi s'agiter les cités armoricaines, et Acco, chez les Sénons, chassait Cavarin, l'ami des Romains. Au nord et à l'est de la Loire le mouvement était général. Les

Édues et les Rèmes restaient seuls fidèles, ou, comme les Gaulois disaient, seuls traîtres à la cause nationale.

Malgré sa vigilance, César ne savait rien. Depuis douze jours une de ses légions était détruite; depuis une semaine, Q. Cicéron était assiégé, et le concert était si bien pris que la nouvelle de ce désastre, qui courait déjà parmi toutes les nations de la Gaule, ne lui était point parvenue : pas un messager n'avait pu arriver jusqu'au quartier général, à Samarobriva. Un esclave gaulois passa cependant, et apprit au proconsul l'extrémité où son lieutenant était réduit. César n'avait sous la main que deux légions incomplètes, à peine 7000 hommes, et les assiégeants étaient au nombre de 60 000; néanmoins il précipita sa marche. Quand il rencontra les barbares, il affecta l'effroi, se cacha dans un camp dont il diminua à dessein l'enceinte et dont il mura les portes. Rendus trop confiants, les barbares se présentèrent sans ordre et sur un terrain désavantageux; une sortie vigoureuse les dispersa, et les vainqueurs gagnèrent facilement le camp de Cicéron, où il n'y avait pas un soldat sur dix qui fût sans blessure.

Le bruit de ce succès arrêta tous les mouvements; mais le proconsul jugea prudent de passer cet hiver dans la Gaule; le calme, en effet, n'était qu'à la surface. Avant même que le printemps fût venu, Indutiomar fit reprendre les armes aux Trévires et attaqua le camp de Labiénus; celui-ci, imitant la tactique de son chef, se laissa insulter plusieurs jours par les Gaulois, qui venaient le provoquer jusqu'au pied du rempart. Mais un soir qu'Indutiomar se retirait avec quelques-uns des siens sans ordre, Labiénus fit ouvrir les portes et lança sa cavalerie à toute bride, promettant de grandes récompenses à qui lui rapporterait la tête du chef ennemi. Le Trévire tomba percé de coups, et sa mort dispersa son armée.

A l'assemblée générale que tint le proconsul à *Samarobriva* (Amiens), les Sénons, les Carnutes et les Trévires refusèrent d'envoyer leurs députés : c'était comme une déclaration de guerre. César l'accepta avec joie, car il avait

besoin de relever par d'éclatants succès la réputation de ses armes, et il s'était préparé durant l'hiver à tirer une prompte vengeance de ces peuples qui remettaient en question l'œuvre de cinq années, et compromettaient sa gloire et sa fortune en le retenant loin de Rome, où il avait une autre guerre à faire. Il prorogea les états et partit pour le pays des Sénons.

Ceux-ci n'avaient pas achevé leurs préparatifs; ils demandèrent la paix; César était résolu à faire de ce peuple un exemple sévère; l'intervention des Édues, leurs anciens alliés, le sauva. Les Carnutes durent aussi leur salut à la médiation des Rèmes. Ces deux cités néanmoins livrèrent toute leur cavalerie et des otages. La colère du proconsul alla tomber sur Ambiorix et sur les Éburons. Pour rendre sa vengeance complète, il les cerna. Les Ménapes, leurs voisins au nord, furent assaillis par cinq légions et forcés au milieu de leurs marais. Les Trévires, qui touchaient par le sud à leurs terres, furent écrasés par Labiénus dans une bataille sanglante, et contraints d'accepter pour roi Cingétorix, qu'ils avaient chassé. Puis tournant à l'est, pour fermer la Germanie au peuple qu'il voulait proscrire, César jeta un pont sur le Rhin, battit au loin l'autre rive, défendit aux tribus qui l'habitaient toute relation avec la Gaule; et certain alors que les Éburons ne pouvaient lui échapper, il revint sur eux. Sa cavalerie prit les devants et tomba comme la foudre au milieu de ce peuple livré à l'extermination, tandis que dix légions entouraient le pays et, se rapprochant peu à peu, brûlaient et tuaient tout ce qu'elles rencontraient. César appela les nations voisines pour l'aider à la destruction de « cette race impie », comme disaient les Romains. On incendia les villages, on coupa les blés, et pendant plusieurs mois on chassa à l'homme dans l'immense forêt *Arduenna*, où les Éburons s'étaient jetés. Ambiorix, traqué comme une bête fauve, fut poursuivi de retraite en retraite. Il n'avait autour de lui que quatre cavaliers, mais les captifs que les légionnaires forçaient à servir de guides les trompaient par de faux rapports, et

l'intrépide chef s'échappa au delà du Rhin, où il alla attendre des jours meilleurs.

De retour sur le territoire rémois, César réunit l'assemblée générale, et, par un vain simulacre de justice, lui fit juger le Sénonais Accon. La sentence était dictée d'avance. Accon fut battu de verges et décapité ; ses complices et les auteurs du soulèvement des Carnutes qu'on n'avait pu saisir, furent frappés de l'excommunication civile et religieuse.

Ces exécutions augmentèrent la haine du nom romain, et, durant l'hiver que César passa en Italie, un second soulèvement fut préparé dans de nombreux conciliabules tenus au fond des forêts sous la direction des druides et au milieu de la double exaltation de la religion et du patriotisme. Les Gaulois enfin s'unissaient. C'était bien tard, et pourtant ils furent sur le point de réussir !

On savait qu'à Rome il y avait presque rupture entre les triumvirs, et que César serait peut-être retenu en Italie par la guerre civile. Les légions n'étaient point dispersées comme l'année précédente : deux campaient chez les Trévires, deux chez les Lingons et les six autres sur les terres des Sénons. Mais la rigueur de l'hiver fermait les passages des montagnes, et l'on espérait que si le mouvement était général, elles seraient surprises, écrasées, avant que César pût les rejoindre. Pour que l'engagement fût irrévocable, on porta les drapeaux militaires dans un lieu écarté, et sur ces enseignes les députés de tous les peuples ligués jurèrent de prendre les armes dès que le signal serait donné.

Il partit du pays des Carnutes qui venaient d'être accablés de réquisitions et que poussaient leurs druides. Au jour convenu, ce peuple se jeta sur *Genabum* (Gien), grande ville de commerce au bord de la Loire, où les négociants italiens étaient accourus en foule : ils furent tous égorgés. Le soir même de cette exécution, la nouvelle, portée de village en village par des crieurs disposés sur les routes, arriva à Gergovie, à 160 milles de distance.

Là vivait un jeune et noble Arverne qui attirait déjà les

regards par toutes les qualités qu'estime une nation guerrière. Sa haute stature et son air martial, son courage et son adresse à manier un cheval de guerre ou à lancer la gaie gauloise, son nom même, tout était de bon augure : il s'appelait le grand chef des cent-têtes, Vercingétorix. Son père avait autrefois usurpé la royauté, et avait péri dans cette tentative. Le fils avait la même ambition peut-être ; mais il voulait arriver par une route plus glorieuse. Ambiorix lui avait indiqué le grand rôle qu'il y avait à prendre. Dans les assemblées publiques ou les réunions religieuses, il laissait deviner plutôt qu'il ne montrait sa pensée. Mais elle se révélait tout entière dans les conciliabules secrets, où il faisait voir aux siens, comme prix de leur courage, l'Arvernie relevée de son abaissement, et placée à la tête des nations gauloises, qu'elle aurait tirées de la servitude étrangère.

Dès qu'il apprit le massacre de Génabum, il arma ses clients et proclama l'insurrection dans Gergovie. Les grands, son oncle même, refusent de s'associer à ses desseins, et sont assez forts pour le chasser de la ville. Il soulève le peuple des campagnes, et César, le calomniant après l'avoir vaincu, le montre se formant une armée avec le rebut de la population et les gens perdus de dettes. Il rentre avec eux dans Gergovie, où il est proclamé roi. Mais ce n'est pas ce titre seul qu'il ambitionne. Il se fait l'âme de la guerre sainte; il envoie de pressants messagers à toutes les cités; il rappelle les serments prêtés dans l'enceinte des pierres sacrées, l'occasion favorable, la nécessité de briser ce joug, qui longtemps s'est caché sous un désintéressement hypocrite, et qui pèse aujourd'hui si lourdement sur les têtes. De la Garonne à la Seine, tous les peuples répondent à son appel, et on lui défère à lui-même la conduite de la guerre.

Ainsi les Arvernes et le centre de la Gaule, restés jusqu'à présent étrangers à la lutte, allaient y prendre le premier rôle. Ces défections rendirent le courage aux Gaulois du Nord. Malgré la présence de dix légions, les chefs bellovaques et trévires, entraînés par l'exemple du roi atrébate,

Comm, longtemps le fidèle allié de César, préparèrent l'insurrection de leurs peuples. Labiénus crut la prévenir en faisant assassiner Comm; mais l'Atrébate survécut à ses blessures pour se venger.

César avait enfin trouvé un digne adversaire. Vercingétorix imitait la prodigieuse activité du proconsul : il amassait des vivres et des armes, il fixait les contingents, prenait des otages, s'attachait à former une cavalerie formidable, et donnait à la ligue une organisation qui avait jusqu'à présent manqué à toutes les tentatives des Gaulois; mais n'accordant à personne le droit de s'épargner plus que lui-même et de déserter la cause de la patrie, il se montra sévère jusqu'à la cruauté. Les traîtres périssaient dans le feu ou les tortures; pour une faute légère, il faisait couper les oreilles ou crever les yeux, puis renvoyait les coupables afin que la vue du supplice avertît et effrayât.

Son plan d'attaque fut habile; un de ses lieutenants, Luctère, descendit au sud pour envahir la Province, tandis que lui-même marchait au nord contre les légions; sur son chemin il s'arrêta pour soulever les Bituriges, clients des Édues; il y réussit, mais ce délai permit à César d'arriver d'Italie. Le proconsul ne craignait pas cette fois que ses légions, massées sur trois points peu éloignés les uns des autres, et tenues en éveil par la gravité des circonstances, se laissassent surprendre; il crut donc avoir le temps d'organiser la défense de la Province. Au reste peu de jours lui suffirent pour tout voir, tout faire, chasser l'ennemi, franchir les Cévennes malgré six pieds de neige, et porter la désolation sur le territoire arverne.

Vercingétorix était encore chez les Bituriges, quand arrivèrent ces nouvelles; contraint par les murmures de ses soldats, il courut défendre leurs foyers. César était parti; il avait une seconde fois passé les montagnes, pris à Vienne un corps de cavalerie, et, longeant le Rhône et la Saône à marches forcées, il avait traversé sans se faire connaître tout le pays des Édues, dont il suspectait les intentions. Déjà il était au milieu de ses légions, et les Belges suspen-

daient leur défection. L'audace et l'activité du proconsul avaient déjoué le double projet du général gaulois. Celui-ci, moins pressé maintenant d'aller au nord, voulut assiéger la ville des Boïes, pour décider la défection de ce peuple, autres clients des Édues, comme il avait obtenu celle des Bituriges. Cet événement entraînerait peut-être les Édues eux-mêmes, qui, en présence de la Gaule entière soulevée contre Rome, chancelaient dans leur fidélité.

Les premiers coups de César furent contre *Genabum* (Gien), la ville d'où cette guerre était sortie. Une attaque impétueuse des légions au milieu même de la nuit réussit ; tout fut tué ou vendu. Sur le pont de Génabum, César passa la Loire et enleva encore la première ville des Bituriges qu'il rencontra, *Noviodunum* (Sancerre) ; Vercingétorix, accouru pour la sauver, vit sa chute et comprit qu'avec un tel adversaire il fallait une autre guerre. En un seul jour vingt villes des Bituriges furent par eux-mêmes livrées aux flammes, et l'on décida qu'à l'approche des Romains chaque peuple imiterait cette héroïque résolution. On voulait affamer l'ennemi et le contraindre à faire, pour son approvisionnement, de lointains détachements, ce qui permettrait de détruire son armée en détail ; mais on n'alla pas jusqu'au bout : la capitale du pays, Avaricum, fut épargnée. « Ne nous forcez pas à détruire de nos mains la plus belle ville de la Gaule, disaient les habitants au conseil de l'armée, nous vous jurons de la défendre et de la sauver. » On céda, aussitôt César y courut.

Bien que située en plaine, cette ville (Bourges), couverte par une rivière et des étangs, était d'accès difficile : les meilleurs guerriers des Bituriges s'y étaient enfermés, et la grande armée gauloise campait à quelques lieues, derrière les légions, jetant sans cesse dans la place des hommes et des vivres. Au bout de peu de jours, César se trouva dans une position si critique, qu'il proposa à ses soldats de lever le siège ; ils refusèrent tout d'une voix, comme s'il leur eût demandé une lâcheté. Content de cette épreuve, le proconsul poussa avec ardeur ces travaux gigantesques que les

soldats Romains savaient accomplir. En vingt-cinq jours, on construisit des tours d'attaque et une terrasse longue de trois cent trente pieds sur quatre-vingts de hauteur. Déjà elle touchait aux murailles, quand une nuit les assiégés, au moyen d'une mine, y portèrent l'incendie. Mais les Romains étaient sur leurs gardes, et, après un combat terrible, ils restèrent maîtres de leurs ouvrages. César raconte qu'un Gaulois, placé en avant d'une porte, lançait sur une tour embrasée des boules de suif et de poix pour activer l'incendie. Frappé par un trait parti d'un scorpion, il tomba ; un autre prit aussitôt sa place, un troisième succéda à celui-ci également blessé à mort, puis un quatrième, et, tant que l'action dura, ce poste mortel ne resta pas vide un seul instant. César s'effrayait moins de leur courage, qu'il connaissait, que de leur adresse à imiter tout l'art des Romains pour rendre le siége inutile. « Ils détournaient nos faux, dit-il, avec des lacets, et, lorsqu'ils les avaient accrochées, ils les tiraient en dedans de leurs murs avec des machines. Ils arrivaient jusque sous nos terrasses par des galeries souterraines : travail qui leur est familier, à cause des mines de fer dont leur pays abonde. Ils avaient, de tous côtés, garni leurs murailles de tours recouvertes de cuir. Nuit et jour, ils faisaient des sorties, mettaient le feu à nos ouvrages, ou attaquaient nos travailleurs. A mesure que nos tours s'élevaient sur la terrasse, ils élevaient les leurs en ajoutant des poutres qu'ils liaient avec art. Si nous ouvrions une mine, ils l'éventaient, et remplissaient la route que suivaient nos mineurs de pieux pointus et durcis au feu, de poix bouillante et de grosses masses de pierres, qui arrêtaient notre travail et nous empêchaient d'approcher des murs. » La garnison cependant se lassa la première ; elle fit savoir à Vercingétorix qu'elle ne pouvait plus tenir, et reçut de lui l'ordre de quitter la ville. Mais avant qu'elle pût obéir, César profita d'un jour froid et pluvieux pour ordonner un assaut général. La place fut prise ; de 40000 soldats ou habitants qu'elle renfermait, 800 à peine gagnèrent le camp gaulois.

Les provisions que César trouva dans Avaricum le nourrirent le reste de l'hiver. Le printemps venu, il détacha Labiénus avec quatre légions contre les Sénons et les Parises, tandis que lui-même conduisait le reste de l'armée contre les Arvernes. Vercingétorix avait rompu tous les ponts de l'Allier et suivait, le long de la rive gauche, les mouvements des légions sur le bord opposé. César lui déroba une marche et passa le fleuve; il ne put cependant l'obliger à recevoir bataille en plaine, et lorsqu'il parut devant la capitale de la ligue, Gergovie des Arvernes, à une lieue au sud de Clermont-Ferrand, l'armée gauloise la couvrait. Le blocus était impossible, car il eût fallu, avec six légions, envelopper dans les lignes toute la montagne qui portait la ville et le camp gaulois. Pour une bataille, le terrain était très-défavorable; une surprise seule pouvait réussir. Un jour César crut en avoir trouvé l'occasion; il s'empara en effet du camp gaulois, gravit la montagne, et quelques soldats avaient déjà franchi les murailles, quand l'ennemi, qu'il avait trompé par une fausse attaque, accourut et précipita les légionnaires; sans la dixième légion, où César combattait, l'armée était perdue. Quarante-six centurions périrent.

Après cet échec, César ne pouvait plus espérer d'enlever la place; d'ailleurs il avait appris que Labiénus et ses quatre légions couraient, sur les bords de la Seine, les plus sérieux dangers; il se décida à le rejoindre, mais cette marche ressemblait à une fuite; ainsi le proclamaient partout les émissaires de Vercingétorix. Les Édues crurent que la fortune de César ne s'en relèverait pas; et de crainte que la cause gauloise ne triomphât sans eux, ils se hâtèrent de passer au parti national, lui portant, comme gage d'alliance, la nouvelle du massacre, dans toutes les villes éduennes, des recrues de César, des marchands italiens et des otages des Rèmes, restés fidèles à l'amitié romaine.

Cette défection mettait l'armée dans un tel péril, que plusieurs conseillaient au proconsul de regagner la Province. En effet, il se trouvait enfermé dans le delta que

forment, par leur réunion, la Loire et l'Allier, alors grossis par les pluies, et les Cévennes, d'où tous les deux descendent. Derrière l'Allier, était l'armée victorieuse de Vercingétorix; derrière la Loire, le pays soulevé des Édues. Point de provisions, nul passage, car la ville de *Noviodunum* des Édues (Nevers), où il comptait traverser le fleuve venait d'être détruite. Mais il pensa que, s'il pouvait rallier l'armée de Labiénus, il serait toujours en mesure, avec une masse de dix légions, de se rouvrir le chemin de la Province. Et puis il avait embarqué toute sa fortune dans cette guerre; s'il était vaincu en Gaule, il était proscrit à Rome. Il rejeta donc tout projet de retraite, et s'enfonça hardiment au nord, laissant 100 000 Gaulois entre lui et la Narbonaise. A force de recherches, il trouva un gué dans la Loire; les soldats avaient de l'eau jusqu'aux aisselles, mais la cavalerie, placée en amont, rompit le courant. Une fois sur l'autre rive, il gagna, à marches forcées, le pays des Sénons. Labiénus y rentrait, reculant, lui aussi, devant le soulèvement de tous les peuples du Nord.

Cette ligue du Nord avait pris pour chef l'Aulerque Camulogène, vieux guerrier habile et actif, qui avait porté son quartier général à Lutèce, ville alors renfermée tout entière dans une île de la Seine. Labiénus voulut d'abord l'atteindre en suivant la rive gauche du fleuve. Arrêté par les Gaulois devant les marais de l'Essonne, il rétrograda jusqu'à *Melodunum* (Melun), saisit toutes les barques qu'il trouva sur le fleuve, enleva ce bourg, et passa sur l'autre rive pour attaquer Lutèce par le nord; la place était moins forte de ce côté. Camulogène craignit d'y être forcé; il brûla la ville et ses deux ponts, puis se retira sur les hauteurs de la rive gauche. Il savait que les Bellovaques s'armaient sur les derrières de Labiénus, et il voulait forcer ce général à recevoir bataille adossé à un grand fleuve et enveloppé par deux armées. Mais Labiénus trompa sa vigilance, et passa la Seine en un lieu où Camulogène ne pouvait lui opposer que le tiers de ses forces (probablement

vers le *Point-du-Jour*). Le vieux chef essaya de rejeter les Romains dans le fleuve; une action sanglante s'engagea dans la plaine de Grenelle, où Camulogène périt avec presque tous ses guerriers. A ce succès, Labiénus ne gagnait que sa retraite; il se hâta d'atteindre le territoire sénon, où César était déjà arrivé.

Une nouvelle assemblée de tous les députés de la Gaule confirma Vercingétorix dans le commandement suprême. Trois peuples évitèrent seuls d'y paraître : les Lingons, les Rèmes et les Trévires. Par leur moyen César, qui manquait de cavalerie, soudoya plusieurs bandes de Germains qu'il monta avec les chevaux de ses tribuns et des chevaliers. Cependant il songeait maintenant à opérer sa retraite sur la Province, que Vercingétorix, revenant à son premier plan, faisait attaquer par trois points à la fois. Cette marche aussi le conduisait à l'ennemi, et peut-être lui fournirait-elle l'occasion d'une bataille. Il ne se trompait pas.

Quand Vercingétorix le vit s'approcher de la Saône, il craignit qu'il ne lui échappât pour revenir ensuite avec de plus grandes forces, et il se décida à risquer au moins un combat de cavalerie. Pour cette arme, tout l'avantage était de son côté ; ses quinze mille cavaliers lui avaient juré qu'ils ne reverraient jamais leurs femmes ni leurs enfants s'ils ne traversaient au moins deux fois les lignes ennemies. Deux divisions de la cavalerie romaine furent en effet sabrées, mais César tenait ses légions derrière elles et si près, que les escadrons gaulois ne purent éviter le choc. Il y courut les plus grands dangers, faillit être pris, et laissa son épée aux mains de l'ennemi. Heureusement, une charge des cavaliers germains rejeta une partie des Gaulois en désordre sur leur infanterie. César voit le tumulte : aussitôt il entraîne ses cohortes, menace le flanc de l'armée gauloise, et celle-ci, craignant d'être tournée, s'enfuit vers son camp. La terreur l'y suit, ils forcent leurs chefs à lever les enseignes, à fuir encore; les cris des mourants que l'avant-garde de César égorge, précipitent leur marche, et

ils ne s'arrêtent que sous les murs d'*Alésia* (Alise-Sainte-Reine, près de Semur).

Alésia, assise sur le plateau d'une colline escarpée, passait pour une des plus fortes places de la Gaule. En avant de ses murs, sur les flancs de la colline, Vercingétorix traça un camp pour son armée qui comptait encore 80 000 fantassins et 10 000 cavaliers; c'était la même position qu'à Gergovie, il y comptait sur le même succès. Quand César eut examiné la place et le camp gaulois, il conçut l'audacieuse pensée de terminer d'un coup la guerre en assiégeant à la fois la ville et l'armée. Alors commencèrent ces prodigieux travaux qui nous étonnent aujourd'hui, et qui faisaient l'admiration du grand Condé. D'abord un fossé de vingt pieds de large sur onze mille pas de développement, derrière celui-là un second fossé de quinze pieds de profondeur, puis un troisième dans lequel il jeta une rivière. Le dernier bordait une terrasse de douze pieds de haut, surmontée de créneaux, palissadée sur tout son pourtour de troncs d'arbres fourchus, flanquée de tours à quatre-vingts pieds de distance les unes des autres. En avant des fossés il plaça cinq rangées de chevaux de frise, huit lignes de pieux enfoncés en terre, et dont la pointe était cachée sous des branchages; plus près encore du camp ennemi il sema des chausse-trappes armées d'aiguillons acérés. Comme il pouvait être assiégé en même temps qu'assiégeant, il répéta tous ces ouvrages du côté de la campagne, où la contrevallation eut un circuit de seize milles. Cinq semaines et moins de soixante mille hommes suffirent à cette tâche.

Les Rèmes persévéraient dans leur trahison. Les Bellovaques, par un orgueil insensé, refusèrent d'aller se perdre dans la grande armée. « Nous combattrons quand il nous plaira, dirent-ils, et pour notre compte; nous entendons n'obéir à personne. » Cependant, à la prière du roi des Atrébates, ils envoyèrent 2000 hommes. Nous les verrons venir seuls provoquer César quand tout sera perdu.

Vercingétorix n'était pas resté inactif. Il avait essayé de

gêner les travaux par des attaques, mais sans succès. Ne pouvant nourrir sa cavalerie, il la renvoya avant que les lignes fussent achevées. « Je puis, dit-il à ses cavaliers, tenir trente jours; mais que toutes les cités se lèvent en masse, que la Gaule n'abandonne pas à l'ennemi celui qui s'est dévoué pour elle et ses 80 000 frères. » Ces paroles furent entendues, et 248 000 guerriers d'élite se rassemblèrent de tous les points de la Gaule. Quand ils parurent en vue d'Alésia, les trente jours étaient passés, et la disette se faisait déjà sentir dans la place. Un Arverne, Critognat, avait proposé qu'on se nourrît de cadavres; d'autres avaient fait chasser de la place toutes les bouches inutiles; on avait vu une multitude de femmes, de jeunes enfants et de vieillards errer des murs aux retranchements, en implorant tour à tour la pitié de l'ennemi et de leurs frères, et, repoussés à coups de traits, mourir de faim sous leurs yeux.

Dès le lendemain de son arrivée, la cavalerie gauloise se répandit dans la plaine. César envoya contre elle quelques cohortes et ses cavaliers germains, qui, chargeant en masse serrée, mirent encore une fois leurs adversaires en fuite. Le jour suivant, l'armée entière attaqua les lignes extérieures, et les assiégés firent une sortie; mais les piéges dispersés dans la plaine arrêtèrent l'élan des assaillants, tandis que les machines qui couvraient le rempart faisaient pleuvoir sur leurs rangs épais une grêle de traits, de pierres et de boulets de plomb qui y portaient la mort. Cette seconde attaque échoua encore; une troisième fut résolue.

Une colline que César n'avait pu comprendre dans la contrevallation dominait une partie du rempart. Un des chefs, Vergasillaun, s'y porte en secret avec 60 000 guerriers, et dès qu'il voit la cavalerie se déployer dans la plaine, l'infanterie marcher aux retranchements et Vercingétorix sortir de la place avec des fascines pour combler le fossé, il démasque sa troupe et attaque avec fureur. César, placé sur une éminence d'où il embrasse son camp et tout le champ de bataille, reconnaît le danger. Du côté de la

plaine, les Gaulois, contenus par tous les obstacles qu'il a si prudemment semés sur leur passage, attaquent mollement ; le fort de l'action est vers la colline que Vergasillaun a gravie. Là, les légionnaires ont déjà épuisé leurs traits. César commande à Labiénus d'y conduire en toute hâte six cohortes. Du côté de la ville, il suit aussi les progrès de Vercingétorix ; il le voit franchir les fossés, atteindre le rempart et couper avec des faux les mantelets qui mettent le légionnaire à l'abri des traits. Encore quelques efforts, et l'ennemi va atteindre les créneaux. Il y envoie Brutus avec six cohortes, puis Fabius avec sept autres, et, le danger croissant, lui-même s'y porte ; enfin Vercingétorix est repoussé. Rassuré sur ce point, César court à l'attaque de Vergasillaun, où Labiénus est en péril ; ses soldats et l'ennemi le reconnaissent au manteau de pourpre qu'il porte les jours de bataille, et sous ses yeux redoublent d'efforts. Tout à coup sa cavalerie, qu'il a fait sortir en secret, se lance à fond de train, prend les barbares à dos, tandis que les cohortes fraîches qu'il a amenées les précipitent du rempart. Les Gaulois cèdent et s'enfuient après un grand carnage. César sait achever la victoire; il les poursuit, taille en pièces leur arrière-garde, et jette dans leurs rangs une terreur panique qui les disperse.

Cette fois, la Gaule était bien vaincue, et pour toujours. Vercingétorix le comprit, et sa grande âme n'en fut pas ébranlée. Il rentra dans Alésia, sans emportement ni douleur bruyante, pour y remplir un devoir suprême. Il n'avait pu sauver la Gaule par son génie, il espéra pouvoir sauver au moins ceux qui l'avaient suivi, en s'offrant aux Romains comme victime expiatoire. Il réunit l'assemblée. « Je n'ai pas, dit-il, entrepris cette guerre pour élever ma fortune, mais pour sauver la commune liberté. Le sort des armes nous est contraire. J'ai été votre chef, satisfaites aux Romains par ma mort, ou livrez-moi vivant, il ne m'importe. » La foule était si abattue, que ce sacrifice est accepté. On députe à César : il demande qu'on lui remette les armes, les chefs, Vercingétorix ; et il

va s'asseoir sur son tribunal, en avant de ses lignes. Les portes de la ville s'ouvrent, un cavalier en sort, seul : c'est Vercingétorix. Monté sur son cheval de bataille et couvert de sa plus riche armure, il arrive au galop jusqu'en face de César, tourne en cercle autour du tribunal, puis saute à bas de son cheval, et, sans une prière, sans une parole, avec un regard assuré et fier, jette aux pieds du Romain impassible et dur son casque et son épée. Les licteurs l'emmenèrent : César lui fit attendre six années l'insultante solennité du triomphe et la mort [1].

Le sénat romain, à la nouvelle de ce grand succès. décréta qu'on remercierait les dieux de Rome par vingt jours de fêtes solennelles. Cependant César n'osa aller hiverner au delà des Alpes ; il prit ses quartiers à Bibracte, au milieu de ses légions. Il avait abandonné à ses soldats les captifs faits à Alésia, de sorte que chaque légionnaire eut un esclave gaulois à vendre ou à garder. Pour lui, il se réserva 20000 Édues et Arvernes qu'il mit en liberté afin de gagner leurs deux peuples. Ceux-ci firent en effet soumission.

Cependant la guerre n'était point finie. Les Gaulois du nord et de l'ouest à l'exception des Nerves, des Vénètes et des Éburons, n'avaient pas encore éprouvé de sanglantes défaites. Dans la campagne précédente leurs contingents avaient été faibles, et les pertes étaient principalement tombées sur les Arvernes et les Édues. Leurs forces étaient donc entières comme leur courage, et l'expérience leur avait appris quelle guerre ils devaient faire aux légions : des surprises, des attaques partielles, mais plus de ces batailles où la tactique romaine détruisait en un jour d'immenses armées. L'activité de César déconcerta ce nouveau plan. Au milieu de l'hiver, il tomba sur les Bituriges avant qu'ils eussent achevé leurs préparatifs, et portant dans tout le pays le fer et la flamme, il força cette population à

1. Nous avons des médailles d'or de Vercingétorix. Elles portent en exergue son nom, sur la face, la tête de Bel, et au revers, un cheval.

fuir chez les nations voisines, devant l'extermination et l'incendie. Après cette leçon cruelle, il lui permit de revenir dans ses foyers dévastés, à condition que ceux qui lui avaient donné asile payeraient à chacun de ses soldats 200 sesterces.

Le centre de la Gaule semblait définitivement pacifié, comme disaient les Romains. Mais à ce moment le nord éclate, et d'abord les Carnutes. Ce peuple, qui avait donné le signal de la grande insurrection, devait à son rang parmi les nations gauloises de combattre jusqu'au dernier jour. César rentrait à Bibracte, quand il apprit le mouvement des Carnutes ; il repartit aussitôt, s'établit avec deux légions au milieu des ruines de Génabum, et de là fit battre le pays par sa cavalerie et ses auxiliaires. C'était une guerre de dévastation et de pillage à laquelle les soldats se portaient avec l'ardeur du gain et l'amour du meurtre ; une partie considérable de la population carnute périt de froid et de misère au fond des bois.

Cette exécution n'était pas terminée, qu'un soulèvement général des peuples du nord-est le força d'accourir avec quatre légions au secours des Rèmes sérieusement menacés. Ambiorix, entendant un bruit de guerre retentir enfin dans la Belgique, était sorti des forêts de la Germanie où il se cachait, et, cette fois, les Bellovaques s'étaient levés en masse. Le proconsul se dirigea vers leur pays, il le trouva désert ; quand il les rencontra sur le mont Saint-Marc dans la forêt de Compiègne, leur position était si forte qu'il n'osa les attaquer. Il fit venir en toute hâte les deux légions restées à Génabum, et commença les travaux d'investissement. Les Gaulois, encore épouvantés du souvenir d'Alésia, se retirèrent avant d'être bloqués. Atteints au passage d'une rivière, ils perdirent leur meilleure infanterie et tous leurs cavaliers. Ce revers les découragea : ils implorèrent la clémence du vainqueur ; toutes les cités du nord-est livrèrent, comme eux, des otages. César parcourut la Belgique, rejeta encore une fois au delà du Rhin, Ambiorix, qui était rentré sur les terres de son peuple avec quelques

centaines de fugitifs, puis retourna sur la Loire, car au sud de ce fleuve toutes les cités s'étaient aussi soulevées.

Un ami des Romains, Durat, avait arrêté l'insurrection des Pictons en s'emparant de leur capitale. La guerre dans l'Ouest se concentra autour de cette place, que les Gaulois assiégèrent et que les Romains vinrent défendre. Le lieutenant Caninius y était accouru des frontières de la Province avec deux légions ; César lui envoya encore vingt-cinq cohortes sous les ordres de Fabius. Les alliés craignirent de se trouver pris entre la place et deux armées romaines, et tâchèrent de regagner la Loire. Au moment où ils la passaient, la cavalerie de Fabius parut et les rejeta sur la rive gauche ; les cohortes les y atteignirent. Cette armée fut encore détruite ; les Andes, ce qui restait des Carnutes, et les cités armoricaines donnèrent des otages.

Des braves honorèrent ces derniers jours de la Gaule. Relevons pieusement leurs noms, car l'histoire doit faire comme ce *vieillard des tombeaux*, qui s'en allait par les bois et les monts cherchant les lieux où les martyrs étaient tombés, débarrassait de la mousse et des ronces la pierre des sépulcres, et faisait revivre les noms oubliés. Le chef des Bellovaques, Corrée, tombé dans une embuscade, combattit longtemps. Le fleuve, les forêts étaient proches, il aurait pu fuir, il ne le voulut pas, abattit tous ceux des légionnaires qui osèrent l'approcher, et ne succomba que quand l'ennemi l'eut accablé de loin sous une grêle de traits.

Guturvath était le chef des Carnutes et, comme Corrée, comme Vercingétorix, l'instigateur de la guerre acharnée que son peuple faisait aux Romains. César exigea qu'il lui fût livré, et malgré la réputation de clémence qu'on lui a faite, ordonna à ses licteurs de battre de verges et de décapiter cet homme qui avait défendu contre lui son pays.

Un chef sénon, Drapeth, avait armé pour la guerre de la liberté jusqu'aux esclaves ; même après les derniers désastres, il continua de courir sus aux Romains ; pris par eux, il se laissa de mourir de faim.

Dumnac, chef des Andes, se jeta dans les bois, quand il n'y eut plus d'espérance, et y fit perdre sa trace, comme Ambiorix; il mourut ignoré, mais libre.

Comm, roi des Atrébates, avait expié par d'éclatants services envers la cause gauloise l'erreur qui l'avait fait d'abord ami de César. Labiénus, redoutant son influence, l'avait attiré à une entrevue. On arrêta qu'au moment où l'officier romain, Volusénus, prendrait la main du Gaulois, les centurions dont il était accompagné se jetteraient sur Comm et le perceraient de leurs épées. Mais ses amis détournèrent le coup, et Comm, bien que grièvement blessé, échappa. Quand son peuple traita de la paix et voulut, pour le sauver, le comprendre parmi les otages, il refusa : « J'ai juré, dit-il, de ne jamais me retrouver face à face avec un Romain ; » et il disparut au fond des bois. Des fugitifs vinrent le rejoindre. Il continua la guerre avec eux, infestant le voisinage des camps, enlevant les convois destinés aux quartiers des légions. Un jour il rencontra le préfet Volusénus à la tête d'un parti de cavalerie. La vue de son ennemi irrite sa colère. Les Gaulois sont moins nombreux, mais Comm les supplie de l'aider dans sa vengeance. Il attire, par une fuite simulée, Volusénus loin des siens, puis tourne bride, se jette sur lui avec fureur et le blesse d'un coup de javelot. Les Romains accourent, il ne peut l'achever ; mais sa vengeance était satisfaite ; il députe à Antoine et offre de poser les armes, à la condition qu'il pourra vivre là où il sera sûr de ne rencontrer jamais un Romain

La dernière résistance fut faite par une ville obscure. L'invasion de Caninius dans l'ouest avait contraint Luctère, l'ami et le lieutenant de Vercingétorix, à renoncer à une nouvelle invasion de la Narbonaise, et il avait jeté quelques troupes dans la petite place d'*Uxellodunum* (le Puy d'Issolu), chez les Cadurques (Quercy).

Caninius en forma aussitôt le siége; la place, bâtie au milieu de rochers escarpés, était si forte que César eut le temps d'arriver de la Belgique et ce ne fut qu'en coupant

l'eau aux assiégés qu'on les força de se rendre. Le proconsul, qu'une telle guerre à la longue aurait ruiné, voulut faire un terrible exemple de ces derniers défenseurs de la liberté gauloise. Tous ceux qu'il trouva dans Uxellodunum eurent les mains coupées; et, dispersés par toute la Gaule, allèrent annoncer le sort que les Romains réservaient à ceux qu'ils ne voulaient plus regarder que comme des rebelles. Un traître livra Luctère.

Cette atrocité fut le dernier acte de la guerre des Gaules. Aucune lutte n'a laissé dans le monde ancien de plus grands souvenirs. « Durant ces huit années, dit Plutarque, César força plus de huit cents villes, subjugua trois cents nations, vainquit trois millions d'hommes, dont un tiers périt sur le champ de bataille, l'autre tiers fut vendu. » Que ces chiffres soient exagérés, peu importe; ils montrent combien l'esprit des anciens fut frappé par ces combats de géants. La Gaule avait une fin digne du renom que tant de victoires et de conquêtes lui avaient donné.

Mais ce n'était pas seulement l'indépendance farouche de quelques peuplades que l'épée de César venait de frapper à mort, c'était aussi une société qui peut-être méritait de vivre. Sous les murs d'Alésia, il avait été décidé que les Gaulois ne resteraient pas abandonnés au libre développement de leur génie national. Je le dirai encore : la civilisation indigène était plus avancée que les récits habituels ne le feraient croire; et, s'il n'est pas possible de prévoir ce que, laissée à son essor, cette civilisation fût devenue, il est toujours permis de ne pas s'atteler au char du vainqueur, et d'honorer une résistance héroïque, de plaindre la fin prématurée d'un grand peuple.

La Gaule était naguère comme le cheval indompté que nous voyons empreint sur les monnaies nerviennes, libre et emporté dans ses allures; César venait de lui mettre le frein et de fermer d'une manière glorieuse la liste des conquêtes de la République romaine. Il y avait employé huit années, dix légions, les inépuisables ressources de la discipline romaine, et son génie, son incomparable

activité. La Gaule domptée par les armes, il passa une année entière (50) à la gagner par la douceur, à lui faire oublier sa défaite, à fermer les larges plaies de cette terrible guerre. Point de confiscations qui livrassent des terres à ses soldats, car il ne les avait pas achetés par dix ans de victoires et de butin, pour en faire, à la veille de Pharsale, de pacifiques laboureurs. Point de lourd tribut, seulement celui que la Province avait consenti elle-même à payer durant la guerre (40 millions de sesterces, moins de 12 millions de francs). Encore les exemptions étaient-elles nombreuses pour les alliés et les villes qui avaient su mériter ce privilége, surtout pour les nobles Gaulois qui devaient former dans chaque cité une faction dévouée et comme tout un peuple de clients. A ces faveurs il ajouta ce que les sujets de Rome connaissaient moins encore, le respect pour les vaincus, pour leur gloire, pour les trophées même élevés à ses dépens. Il avait perdu son épée dans une bataille, ses soldats la trouvèrent un jour suspendue dans un temple gaulois et voulurent l'arracher: « Qu'elle leur reste, dit-il, elle est sacrée. » Il leur laissait bien autre chose, leurs prêtres, leur religion, leurs lois, et il semblait, après la victoire, ne demeurer au milieu d'eux que pour leur imposer la paix publique, et les associer à la grandeur romaine.

C'est qu'il avait intérêt à s'attacher maintenant cette race vaillante. La conquête de la Gaule lui avait donné l'armée la plus aguerrie, en même temps que la plus dévouée, de prodigieuses richesses et, dans la république, une immense influence. Il ne pouvait plus rentrer simple citoyen dans Rome, car il s'était élevé trop haut pour ne pas monter encore.

CHAPITRE XXIX.

L'INTÉRIEUR DE ROME PENDANT LE PROCONSULAT DE CÉSAR.

(58-49.)

Neuf ans auparavant, Rome avait vu partir par la voie Flaminienne cet élégant débauché, qui mêlait le plaisir aux préoccupations les plus graves [1], et qui semblait s'inquiéter autant des plis de sa toge que du succès d'une affaire. Nul n'avait cru qu'avec ce corps usé par les excès et les travaux, il aurait pu résister aux fatigues d'une longue guerre. Mais un jour on avait appris qu'il avait battu 400 000 Helvètes, et 120 000 Suèves, puis les Belges et les Armoricains; une autre fois, qu'il avait franchi le Rhin et porté les aigles romaines jusque dans la Bretagne, aux extrémités de l'Occident. Et les lettres des officiers et des soldats peignaient ces luttes terribles au milieu de pays sauvages; leurs marches rapides, leurs immenses travaux, par-dessus tout l'infatigable activité de cet homme au teint pâle, aux membres délicats, à la santé chancelante, qui croyait n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire; qui traversait les grands fleuves à la nage et les

1. On se souvient du billet de Servilia, reçu au milieu de la discussion des complices de Catilina. César écrivit beaucoup. « Il fut le premier qui introduisit dans Rome l'usage de communiquer par lettres avec ses amis, quand ses affaires ou l'étendue de la ville ne lui laissaient pas le temps de s'aboucher avec eux. » Plut., *in Cæs.*, 18. Toutes ses lettres sont perdues, sauf celles qu'on a conservées dans la correspondance de Cicéron. Ses *Libri auspiciorum, de Astris, de Analogia*, ses *Apophthegmata* et l'Anti-Caton sont aussi perdus : il ne reste que ses Commentaires.

hautes montagnes, durant l'hiver; qui, sous la pluie, sous la neige, dans les forêts profondes ou les plaines fangeuses, ne s'épargnait pas plus que le moindre légionnaire, à moins que, porté dans sa litière, il ne dictât à ses secrétaires quatre lettres à la fois [1].

Il fallait donc oublier l'ami complaisant de Nicomède [2], le complice soupçonné de Catilina, le patient ambitieux [3] qui avait quarante ans caché son génie, et reconnaître enfin le grand général qui mettait aux pieds de Rome, sans l'avoir un instant distraite de ses plaisirs, cette race gauloise, dont le turbulent courage avait si longtemps troublé l'ancien monde. Trente batailles, où quatre cents peuples et trois millions d'hommes avaient combattu, valaient bien les équivoques victoires de Pompée et ses lauriers glanés sur les pas de tant de rivaux moins heureux.

Tandis qu'aux moyens d'influence que nous lui connaissons déjà, César ajoutait le plus dangereux de tous pour la liberté, le prestige de la gloire, que devenait la république ? Rentrons dans ce chaos impur d'ambitions sans portée, de vices sans éclat, de crimes sans but, où le peuple est représenté par des gladiateurs et quelques mendiants avinés, le sénat par des vieillards tremblants [4], les lois par des marchés, la liberté par des émeutes ; temps odieux qui nous gâtent Cicéron, Caton même, et où les chefs du sénat, ainsi que ceux du peuple, se dégradent et s'abaissent comme pour laisser mieux voir leur maître à tous dont l'image, malgré l'éloignement, est présente et semble chaque jour grandir à l'horizon.

1. Sur ces détails, voyez Suétone, 45, 51, 57. Dio., XLIII, 43. Plut., 18. Pline, VII, 25, et Cic. *ad Att.*, VIII, 9 : *hoc τέρας horribili vigilantia, celeritate, diligentia est.* Il faisait jusqu'à cent milles par jour, et souvent il devança ses courriers (Suét., 54). Comme Alexandre, il montait un cheval que lui seul avait su dompter (Plut., 18 ; Suét., 57). Dans les marches ordinaires, il allait à pied, au milieu de ses soldats et la tête découverte, malgré le soleil et la pluie (Suét., 54). Il partageait leur nourriture; un jour, il fit battre de verges un esclave qui lui avait servi un pain meilleur (Suét., 47) ; c'est ainsi, comme dit Montesquieu, qu'il conquit ses soldats. — 2. Les accusations à propos de Nicomède, que Catulle et Cicéron colportèrent, ne reposent que sur le témoignage infime et suspect de Memmius. — 3. *Multos annos regnare meditatus.* Cic., *Philip.*, II, 45. — 4. *Desipientem senatum.*

Nous avons laissé Clodius maître du forum de l'aveu des triumvirs. Mais ce personnage était trop ambitieux pour se contenter longtemps de servir d'instrument à l'ambition d'autrui. Le peu d'opposition qu'il avait trouvé à faire passer ses lois le trompa sur sa puissance. D'abord, pour assouvir sa vengeance, il renversa, à la tête d'une bande armée, la maison de Cicéron sur le Palatin et en consacra l'emplacement à la déesse de la Liberté. Les consuls Gabinius et Pison l'aidèrent ensuite à piller les villas de l'orateur, d'où ils emportèrent chez eux les meubles les plus précieux et les curiosités de tout genre que Cicéron s'était plu à y réunir. Grâce à l'abattement du sénat, à l'indifférence du peuple, à l'inertie de Pompée, peut-être aux secrets encouragements de César, Rome vit s'établir la honteuse domination d'un homme qui n'avait que l'audace du crime. Vatinius, le principal agent de César[1] durant le consulat de son patron, était cité devant le préteur; Clodius renversa le tribunal et chassa les juges. Pompée avait donné en garde à un de ses amis le jeune Tigrane, son prisonnier; le prince gagna à prix d'argent le tribun, qui le fit évader, et, pour protéger sa fuite, attaqua et tua ceux qui le poursuivaient. C'était une offense directe au triumvir, d'autres suivirent; car Clodius ne le regardait déjà plus que comme un rival. Les amis de Pompée furent menacés d'accusations; lui-même, sans cesse en butte aux railleries et aux sarcasmes, en vint à désirer le retour de l'exilé[2]. Quelques tribuns en firent la proposition; tout le sénat avec le consul Gabinius les appuyait, mais Clodius lança ses gens; le consul fut blessé, l'assemblée dissoute et l'affaire remise. Ébloui par ce succès il crut pouvoir s'attaquer impunément à l'autre triumvir, et demanda au sénat de casser les lois juliennes comme ayant été rendues contrairement aux auspices[3]. Il y avait cependant par trop d'audace à vouloir lutter à la fois contre César et Pompée. De ce jour, César cessa de s'opposer au retour de Cicéron.

1. Cic., *in Vatin.*, 14. — 2. Plut., *in Pomp.*, 50, 51. — 3. Cic., *pro Dom.* 15.

Et tous les magistrats pour l'année suivante, furent des adversaires de Clodius, à l'exception du préteur Appius, son frère.

Le 1er janvier 57, les nouveaux consuls[1] demandèrent le rappel de Cicéron, et le sénat rendit le décret le plus honorable pour l'exilé. Mais Clodius, quoique simple particulier, arrêtait tout avec l'aide des siens. Cicéron conseilla de le battre avec ses propres armes, et un tribun, Milon, homme de main, enrégimenta, comme Clodius, des gladiateurs et des soldats. Telle était l'impuissance des lois et des magistrats, que rien ne se fit plus que sous la protection de l'une ou de l'autre de ces deux bandes de brigands armés. Maintes fois elles en vinrent aux mains, et le forum fut ensanglanté. Dans une de ces rencontres Quintus, le frère de Cicéron, fut laissé pour mort, un tribun faillit être tué. Afin de rejeter sur leurs adversaires l'odieux de cet attentat, les amis de Clodius voulaient égorger un tribun, leur partisan, puis accuser Milon de ce meurtre[2]. Celui-ci, à la fin, l'emporta ; la loi fut acceptée (4 août), et, après dix-sept mois d'absence, Cicéron rentra dans Rome, porté, dit-il, par les bras de toute l'Italie (4 septembre). Pendant une année entière, le sénat, Pompée n'avaient pas eu d'autre pensée ; et cette année, César l'avait employée à terminer victorieusement trois guerres !

Quels sentiments, quels desseins rapportait cet homme reçu avec tant d'acclamations et pour qui, durant six mois, le sénat avait suspendu toute affaire ? Cette confiance qu'il avait naguère en lui-même et dans les institutions de son pays, le triumvirat l'avait déjà ébranlée, son exil la brisa sans retour. Dans le malheur, toute sa philosophie lui avait été inutile, et il s'était laissé aller à un honteux abattement. « Puis-je oublier, répétait-il à ses amis dans ses égoïstes regrets, ce que j'étais et ce que j'ai perdu[3] ? » Ru-

1. C'étaient Lentulus Spinther, un des juges qui avaient condamné Clodius dans son premier procès, et Métellus Népos, ancien ennemi de Cicéron, et parent de Clodius, mais forcé par ses relations avec Pompée de suivre sa politique. Le préteur Appius fut plus tard le prédécesseur de Cicéron dans le gouvernement de Cilicie. — 2. Cic., *pro Sext.*, 18. — 3. *Ad Att.*, III, 10.

tilius avait donné un autre exemple. Depuis ce temps, et comme si son esprit eût gardé la marque indélébile de ces faiblesses, sa conduite cessa d'être à la hauteur du rôle qu'il avait joué six ans auparavant et qu'il ne reprit pour quelques jours qu'au lendemain de la mort de César. Après tout, que pouvait-il, lui, homme nouveau, sans liens de famille avec l'aristocratie, et à qui les grands reprochaient encore durement son origine? Son plan de conciliation universelle avait échoué comme celui de Drusus. Les hommes d'argent qui s'étaient serrés autour de lui dans un moment où toutes les fortunes étaient menacées, allaient maintenant là où leur intérêt les appelait, vers ceux qui réglaient à leur gré les travaux publics et les tributs des provinces. Les ordres, les comices, le sénat! vains mots, formes vides, souvenirs effacés d'une république qui n'existait plus. Le droit, c'était la force[1]; et la force était à celui qui osait le plus. Cicéron, admirablement doué pour les luttes pacifiques des temps tranquilles, n'avait ni assez d'audace ni assez de ressources pour attaquer de front les puissants du jour. Contre Catilina il avait été énergique et résolu, parce qu'il savait pourquoi et avec qui il combattait. Aujourd'hui que le drapeau qu'il avait levé alors ne ralliait plus personne, il comprenait enfin que, dans une république guerrière qui finit, l'éloquence peut donner un instant le pouvoir, mais que ce sont les armes qui l'assurent. Aussi, dans son esprit découragé, le soin de ses intérêts remplaça le culte pour la liberté, et celui que le sénat et le peuple avaient proclamé le père de la patrie, se fit le lieutenant de Pompée et l'agent de César!

Quelques jours après son retour, une disette momentanée causa une émeute. Cicéron se hâta de payer à Pompée sa dette de reconnaissance en appuyant au sénat une motion qui le chargeait pendant cinq années de l'intendance des vivres, avec la surveillance des ports et marchés dans

1. *Mensuraque juris vis erat.* Lucain, 1, vs. 175.

tout l'empire[1]. Pompée aimait ces fonctions extraordinaires qui le plaçaient en dehors du droit commun; mais il eût voulu attacher à sa mission un commandement militaire, une armée, une flotte, le droit de puiser à son gré dans le trésor, enfin l'autorité sur tous les gouverneurs de provinces; dans sa pensée, il y ajoutait encore la conquête de l'Égypte. Le sénat, qui gardait contre lui toutes ses rancunes, et que Crassus, les amis de César, encouragèrent en secret, refusa cette royauté qu'on lui demandait, et n'accorda que le soin des vivres. Pompée n'en prit pas moins solennellement quinze lieutenants comme pour une grande affaire, et Cicéron consentit à se trouver le premier sur cette liste[2]. Il aurait accepté moins encore, car, dans l'effusion de sa reconnaissance, il oubliait la position que ses talents lui avaient conquise. Sa grande préoccupation en ce moment, était d'obtenir des pontifes, qu'ils déclarassent nulle la consécration faite par Clodius du terrain où s'élevait sa demeure. Sur l'avis favorable du collége, les sénateurs ordonnèrent la reconstruction de sa maison et de ses villas, et lui assignèrent des indemnités. Clodius dispersa les travailleurs et faillit tuer Cicéron lui-même. Une autre fois, il essaya d'incendier la maison de Quintus et celle de Milon. Accusé par celui-ci de violences, il les continua, tout en briguant l'édilité, et Milon ne put l'empêcher de l'obtenir qu'en déclarant qu'il observait le ciel. L'élection fut seulement retardée. Milon sorti du tribunat, Clodius se fit élire et l'accusa à son tour. Pompée le défendit; mais Clodius ameuta la foule autour du tribunal et infligea au grave personnage les plus sanglantes moqueries. Il faut lire cette scène dans les lettres de Cicéron pour bien savoir où en étaient la république et la liberté. « Pompée parla, ou plutôt essaya de le faire, car dès qu'il se leva, la bande de Clodius commença ses clameurs, et tout le long du discours ce ne furent que vociférations et injures. Quand il eut fini,

1. Cic., *ad Att.*, IV, 1; Liv., *Ep.* 104. — 2. Dio., XXXIX, 12. Plut., *in Pomp.*, 52 Son frère le fut d'abord, il accepta ensuite pour lui-même. *ad Att.*, IV, 8.

Clodius, à son tour voulut parler ; mais les nôtres lui rendirent la pareille, et avec un tel bruit qu'il en perdit les idées et la voix. Deux heures durant on fit pleuvoir sur lui les injures, les vers obscènes ; de son côté, il criait aux siens, au milieu du tumulte : Qui veut faire mourir le peuple de faim ? et la bande répondait : Pompée ! — Qui veut se faire envoyer à Alexandrie ? — Pompée ! A la fin on en vint aux coups. » Peu fait à cette guerre d'épigrammes et à ces tumultes du forum, Pompée en souffrait cruellement.

Une autre affaire augmenta sa mortification. Ptolémée Aulète, chassé par les Alexandrins, était venu à Rome, comptant, pour recouvrer sa couronne, sur l'appui de César qu'il avait déjà payé, et sur celui de Pompée qui, se sentant chaque jour descendre dans l'opinion, voulait sortir, par quelque brillante expédition, de l'ingrate et dangereuse situation où il s'était peu à peu laissé amener. En conséquence, il désirait vivement qu'on le chargeât de rétablir le prince. Un sénatus-consulte donna cette mission au gouverneur de la Cilicie ; et, afin que Pompée ne cherchât aucun prétexte de revenir sur cette décision, il y eut des prodiges menaçants et l'on fit parler les livres sibyllins : ils défendaient d'employer des soldats pour rendre l'Égypte au roi.

Clodius essaya de faire servir ces présages à deux fins en les tournant aussi contre Cicéron. Les dieux étaient offensés, disait-il, de la profanation d'un terrain qu'il avait consacré à la déesse de la Liberté. Cicéron répondit. Mais des deux côtés on se lassa de cette lutte hypocrite dont le ciel faisait les frais ; on en revint aux coups, aux violences, et Cicéron, soutenu de Milon, brisa dans le Capitole les tables d'airain où étaient gravés les actes du tribunat de Clodius. L'ancien consul devenait, lui aussi, au milieu de la cité un chef de bande, et encourait les reproches sévères de Caton, alors revenu de Chypre avec 7000 talents pour le trésor.

Tandis que la capitale du monde romain était livrée à ces misérables intrigues, César poursuivait sa glorieuse car-

rière. Il ne paraissait attaché qu'à combattre les Belges, les Suèves ou les Bretons, et cependant, sans qu'on s'en doutât, il était dans la ville au milieu du peuple. L'or, l'argent, les dépouilles conquises, tout allait à Rome, pour y être partagé entre les édiles, les préteurs, les consuls même et leurs femmes[1]. Aussi, quel concours à ses quartiers d'hiver, qu'il tenait toujours sur l'extrême frontière de sa province! En 56, il vint à Lucques, où il hivernait, une telle foule de grands personnages, qu'on voyait chaque jour à sa porte 120 faisceaux de préteurs et de proconsuls. Crassus aussi et Pompée s'y rendirent; Pompée, bafoué du peuple et toujours repoussé des grands comme un transfuge, avait reconnu la nécessité de chercher, dans une union plus étroite avec César la force qu'il ne trouvait plus dans son influence sur le peuple. César désirait ce rapprochement, car on avait récemment parlé dans le sénat de modifier sa loi agraire[2]. Domitius Ahénobarbus, son ancien ennemi, qui briguait le consulat pour l'année 55, disait tout haut qu'il irait prendre le commandement de l'armée des Gaules[3]; enfin, si deux cents sénateurs étaient venus lui faire leur cour à Lucques, il en était resté autant à Rome; ces derniers étaient hostiles, et ils avaient trouvé dans Milon un homme entreprenant, qui, avec sa bande chaque jour accrue, pouvait faire inopinément passer quelque fâcheuse proposition.

La poésie s'en mêlait : Catulle attaquait en de mordantes

1. Plut., *in Pomp.* 53. et Suét., 26 et 27. César prêtait aux sénateurs à léger intérêt. Pour la multitude, il fit bâtir un forum entouré de portiques en marbre, et décoré d'une villa publique; l'emplacement seul avait coûté cent millions de sesterces. Pour que sa gloire et son influence fussent partout présentes, il décorait les villes d'Italie, d'Espagne, des Gaules, de Grèce et d'Asie Mineure, tout comme si l'empire eût été deja son patrimoine. Aux rois, il envoyait en don des milliers de captifs : aux provinces, il donnait, sans consulter le peuple ni le sénat, tous les secours dont elles avaient besoin. Suét. 28. — 2. Dès le mois de décembre 57, le tribun Rutilius avait parlé de rendre à l'État les terres de Campanie. Cic., *ad Quint.*, II, 1. Avant les conférences de Lucques, Cicéron s'engagea lui-même dans l'affaire : l'aristocratie et lui croyaient le moment venu d'en finir avec les triumvirs. Il s'en repentit bientôt et s'accusa à Atticus la rougeur au front, *asinum germanum fuisse. Ad Att.* IV, 5. — 3. Suét., 24.

satires « l'*imperator* sans pareil qui, avec son gendre, perdait tout. Tremblez, Gaules et Bretagnes, qui caressez ce méchant, il vous dévorera[1]. » Il y avait donc à craindre quelque retour d'opinion. Mais la guerre des Gaules n'était pas finie; plus patriote encore qu'ambitieux, César tenait à achever cette œuvre de gloire pour lui et de sécurité pour Rome. Il n'y pouvait réussir qu'à la condition que quelqu'un fît encore, à son profit, la police dans la ville; puisque Pompée s'en chargeait, César n'avait garde de refuser.

Les résultats de la conférence parurent bientôt. Quand les triumvirs furent de retour, on leur demanda dans le sénat s'ils se présenteraient au consulat : « Peut-être oui, peut-être non, » répondirent-ils. Mais le temps des élections arrivé, ils briguèrent tous deux. Les autres candidats se retirèrent, excepté Domitius. Le jour du vote, quand il se présenta sur la place, on tua l'esclave qui le précédait, et lui-même fut obligé de fuir avec Caton blessé. Pompée et Crassus furent élus; ils remplirent de leurs créatures, toutes les autres charges et se firent donner, par le plébiscite trébonien, l'un l'Espagne, l'autre la Syrie, pour cinq ans. César était prorogé pour le même temps, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 49, avec faculté de porter ses légions à dix; le trésor en devait assurer la solde, et un second consulat lui était promis pour l'année 48.

Cette fois, Crassus et Pompée croyaient avoir établi entre eux et leur collègue l'égalité. Chacun d'eux allait avoir le consulat d'abord, puis un gouvernement considérable et une armée. Mais en méditant une lutte contre les Parthes, qui lui valût la renommée et les richesses que César avait trouvées en Gaule, Crassus comptait trop sur ses forces et sur celles de la république. En prenant l'Espagne, province paisible sauf quelques révoltes partielles, Pompée ne trouvera pour ses légions ni gloire, ni butin; et comme il

1. Catull., 29. *Imperator unice, socer generque perdidistis omnia*. César n'en garda pas rancune et l'admit à sa table. Le père de Catulle était son hôte habituel à Vérone.

se propose de rester à Rome, entre elles et leur chef il se trouvera la Gaule et les césariens, c'est-à-dire que quand viendra l'inévitable rupture des deux triumvirs, Pompée sera coupé avant même que les hostilités commencent.

La république ainsi livrée « au Cerbère à trois têtes, » comme Varron appelait le triumvirat[1], l'année 55 s'écoula sans événements importants, et les triumvirs, sûrs de l'avenir, laissèrent, l'année suivante, Domitius arriver au consulat, Caton à la préture : leur haine n'était plus dangereuse.

Crassus n'attendit pas la fin de sa charge pour gagner son gouvernement. Depuis seize ans il n'avait pas paru dans les camps, et dans ces seize années Pompée avait soumis l'Asie, César la Gaule; il avait hâte de renouveler le souvenir de ses anciens succès et d'égaler la gloire de ses deux rivaux. Le proconsul des Gaules avait pénétré aux extrémites de l'Occident; il voulait, lui, nouvel Alexandre, franchir l'Indus et aller, par delà le Gange, chercher les dernières limites de l'Orient. César l'encourageait dans sa téméraire entreprise. A Rome, une opposition inattendue éclata contre cette guerre nouvelle. Le peuple voulut arrêter Crassus à son départ, et aux portes de la ville il trouva le farouche Atéius, un des tribuns, qui, sur un brasier ardent, prononçait contre lui, contre son armée, contre Rome même, les plus terribles imprécations.

Depuis l'administration de Pompée, la face des choses n'avait pas changé dans l'Orient. Æmilius Scaurus, son questeur, qu'il avait laissé en Syrie avec deux légions pour contenir les Arabes, y avait, pendant trois ans, vendu la paix et la guerre. Ses deux successeurs (59-58), n'avaient fait remarquer, ni en bien ni en mal, leur courte administration. Cependant la Syrie, placée entre l'Égypte et les Parthes, offrait mille ressources à un esprit entreprenant; du côté de l'Euphrate, il y avait de la gloire à acquérir; du côté de Péluse, des richesses à extorquer; et puis trois gouverneurs seulement avaient passé sur cette récente conquête : ce de-

1. App., *B. C.*, II, 9.

vait être encore une belle mine à exploiter. Gabinius, l'ancien agent de Pompée et l'ami de Clodius, s'était, après son consulat, fait donner cette province par le tribun pour y rétablir sa fortune délabrée. Quelques expéditions heureuses contre les Arabes et les Juifs, l'abolition de la royauté dans la Palestine, qu'il divisa en cinq provinces régies par un conseil souverain, lui valurent le titre d'*Imperator*. Mais le sénat, poussé par Cicéron, son ennemi personnel, et par les publicains, dont il avait arrêté les rapines afin d'avoir lui-même plus à prendre, avait refusé de décréter pour lui des *supplications*. Une seconde révolte des Juifs avait montré déjà l'indomptable caractère de ce petit peuple. Gabinius avait laissé à son questeur Marc-Antoine, rude et grossier soldat d'une éclatante bravoure, le soin de les châtier, pour être libre de conduire lui-même une plus lucrative expédition contre les Parthes. Leur roi venait d'être assassiné par deux de ses fils qui s'étaient ensuite disputé la couronne, et le plus faible implorait le secours de Gabinius en promettant de guider les légions. Déjà le général romain avait passé l'Euphrate lorsque, gagné par une offre de 10000 talents, il revint sur ses pas pour aller, malgré le sénat et malgré les livres sibyllins, rétablir dans Alexandrie Ptolémée Aulète, auquel ensuite il vendit la moitié de son armée. Cette honteuse expédition était finie et il se préparait à reprendre la route de l'Euphrate lorsque Crassus arriva. A Rome, on accusa Gabinius d'attentat à la majesté du peuple romain; il acheta son absolution. Mais dans un second procès où Cicéron eut la faiblesse de le défendre pour complaire à Pompée, il lésina avec ses juges et fut condamné à l'exil[1].

Crassus était parti avec le projet arrêté d'attaquer les Parthes. Sans se donner le temps de prendre connaissance du pays, de nouer d'utiles intrigues avec les mécon-

1. Sur Gabinius. *Cf.* Cic., *de Prov. cons.* App., *B. Syr.*, et Josèphe, *Ant. Jud.* Ce proconsul, qu'on a presque placé à côté de Verrès, avait cependant fait du bien en Judée, où il rebâtit vingt villes. Josèphe, d'après Nicolas de Damas et Strabon, en parle avec grande considération (XIV, 10).

tents[1], et avec les peuples du voisinage, qui lui eussent fourni des guides et une nombreuse cavalerie, il se hâta de passer l'Euphrate, s'empara de quelques villes, dispersa quelques troupes, sans beaucoup d'efforts, et se fit proclamer *imperator* pour ces légers succès. Mais au lieu d'avancer hardiment, puisque l'ennemi ne semblait pas prêt à se défendre, sur Babylone et Séleucie, deux villes qui haïssaient la domination des Parthes, il retourna hiverner en Syrie, où il laissa son armée perdre sa discipline et son courage dans la mollesse et la licence. Lui-même, malgré ses soixante et un ans, il ne s'occupait qu'à visiter les temples pour en ravir les trésors; celui de Jérusalem fut pillé comme l'avait été celui d'Hiérapolis[2]. Une ambassade d'Orodès lui ayant demandé raison de la violation du territoire de l'Empire : « C'est à Séleucie, dit-il, que je rendrai réponse. » Le roi d'Arménie Artavasde lui amena six mille cavaliers bardés de fer, et offrait le passage par son royaume, où l'armée romaine trouverait des vivres, des routes sûres et un terrain favorable à sa tactique; Crassus refusa. Décidé à traverser les plaines de la Mésopotamie pour arriver plus vite à Ctésiphon, la nouvelle capitale de l'empire parthe, il franchit une seconde fois l'Euphrate à Zeugma, avec sept légions et 4000 cavaliers. Un violent orage rompit les ponts derrière lui. Le lieutenant Cassius voulait qu'on suivît l'Euphrate dont une flottille chargée de vivres descendrait le cours. Mais un chef arabe, envoyé par les Parthes pour attirer Crassus dans leurs plaines arides, lui persuada qu'il n'avait qu'à se montrer pour vaincre. Le proconsul suivit ce conseil perfide, et s'engagea dans cette mer de sables où bientôt tout manqua aux soldats, surtout la confiance dans leurs chefs (53).

Les Parthes avaient divisé leurs forces. Orodès avait marché au nord avec ses fantassins pour arrêter le roi d'Arménie au sortir des montagnes, et le suréna, ou géné-

1. Gabinius, de dépit d'être rappelé, avait laissé échapper le prince parthe, son allié, Mithridate, qui se rendit à Babylone, où son frère Orodès le fit mettre à mort. Mais il avait de nombreux partisans, dont on eût pu tirer parti. — 2. Josèphe, *Ant. Jud.*, XIV, 12; Crassus prit à Jérusalem 10 000 talents.

ralissime, réunissait à l'ouest une innombrable cavalerie pour envelopper au milieu de ces immenses plaines la pesante infanterie romaine. Les deux armées se rencontrèrent non loin du petit fleuve Balissus. Le jeune Crassus qui, de la Gaule où il s'était distingué, était venu rejoindre son père, avait pris le commandement de la cavalerie, et pressait avec confiance l'instant du combat. Tout à coup l'armée ennemie, en apparence peu nombreuse, se développe, la plaine retentit de cris affreux, et une masse formidable de cavaliers bardés de fer, et cependant rapides, se précipite sur les légions. Les rangs serrés résistent au choc ; mais les armes des Romains leur sont inutiles. S'ils avancent, les Parthes fuient; s'ils s'arrêtent, les escadrons tournent autour de cette masse immobile et la criblent de traits. L'infanterie légère que Crassus lance contre eux, se réfugie bientôt en désordre derrière les légions. Il espérait qu'à la fin ces flèches terribles s'épuiseraient; mais, à mesure que les soldats des premières lignes vident leurs carquois, ils passent à l'arrière-garde où des chameaux en portent d'immenses provisions. Il ordonne alors à son fils de briser ce cercle d'hommes, de chevaux et de traits qui les enveloppe incessamment. Le jeune Crassus charge à la tête de 1300 chevaux, dont 1000 cavaliers gaulois. Les ennemis cèdent, l'attirent loin du champ de bataille avec une partie de l'infanterie qui le suit, à la vue de l'ennemi fuyant, puis ils font volte-face et l'entourent. Il veut reprendre la charge ; ses soldats lui montrent leurs mains clouées par les flèches aux boucliers, leurs pieds attachés au sol; il s'élance cependant, suivi de ses fidèles Gaulois. Que pouvaient leurs javelines contre des hommes tout couverts de fer ? Il y eut là une lutte héroïque de quelques instants, un combat corps à corps; les Gaulois quittaient leurs chevaux pour venir percer, sous le ventre, ceux de l'ennemi. Quand leur jeune et intrépide chef, criblé de blessures, ne fut plus en état de combattre, ils l'emportèrent sur un monticule et formèrent comme une enceinte avec leurs boucliers. Mais sur toute l'étendue de la plaine, on ne voyait

qu'escadrons ennemis : la fuite comme la résistance était impossible. Le jeune Crassus se fit tuer par son écuyer.

Le proconsul avait profité du ralentissement de l'attaque principale pour gagner une colline. Il croyait la victoire assurée, quand les cavaliers ennemis vinrent avec des cris de joie et d'insultantes paroles promener en face des légions la tête de son fils. Le combat recommença et dura jusqu'à la nuit avec les mêmes vicissitudes. Les Parthes enfin s'éloignèrent en criant au malheureux père qu'ils lui donnaient une nuit pour pleurer son fils. Couché à terre dans un morne abattement, Crassus sondait l'abîme où son ambition l'avait jeté. En vain Cassius chercha à lui rendre du courage; il fallut que lui-même donnât l'ordre de la retraite, en abandonnant 4000 blessés. On gagna la ville de Carrhes, mais on ne pouvait songer à s'y défendre ; au soir, l'armée partit sans bruit. Égarée par ses guides, elle fut rejointe par les Parthes, et les soldats effrayés forcèrent le triumvir à accepter une entrevue avec le suréna. C'était un guet-apens : Crassus et son escorte furent massacrés.

Quand on apporta à Orodès la tête du triumvir, on jouait devant ce roi barbare les *Bacchantes* d'Euripide. L'acteur saisit le hideux trophée, et chanta, comme la bacchante qui devait tenir la tête de Penthée: « Nous apportons des montagnes ce cerf qui vient d'être tué; nous allons au palais, applaudissez à notre chasse. »

Quelques faibles débris des légions romaines purent passer l'Euphrate, que les Parthes à leur suite franchirent. Cassius, parti de Carrhes avant son général et heureusement arrivé en Syrie, avait eu le temps d'organiser la défense: il les repoussa (53). Une seconde tentative qu'ils firent sous la conduite de Pacorus, fils de leur roi, ne réussit pas mieux (52). Mais Bibulus, le successeur de Cassius, se laissa assiéger dans Antioche (51), et les Parthes menacèrent la Cilicie que Cicéron gouvernait.

Durant cette désastreuse expédition, Pompée était resté à Rome. Il avait cherché à regagner le peuple par la ma-

gnificence des jeux qu'il donna à l'occasion de l'achèvement de son théâtre, où 40 000 spectateurs pouvaient trouver place[1]. Son année consulaire passée, il avait envoyé des lieutenants en Espagne, et, sous prétexte d'accomplir les devoirs de sa charge pour les vivres, il était resté aux portes de Rome. Il voulait, s'il faut en croire Caton, exciter sans cesse de nouveaux troubles, et se préparer, par l'anarchie, les voies à la royauté Il est vrai que la république était dans la plus déplorable situation. Littéralement tout se pesait au poids de l'or, le mérite des candidats, comme l'innocence des accusés et le forum n'était qu'un immense marché où s'achetaient les suffrages, les charges, les provinces : Gabinius avait vendu l'Égypte 10 000 talents. Un seul fait montrera jusqu'où était allée cette dépravation de la conscience politique et de la morale privée. C. Memmius, écrit Cicéron, vient de lire en plein sénat un marché d'élection passé entre lui et son compétiteur Domitius d'un côté, d'autre part les deux consuls en charge. Par ce traité, Memmius et Domitius s'engagent, sous la condition d'être désignés consuls pour l'année prochaine, soit à payer aux consuls en charge 400 000 sesterces, soit à procurer : 1° trois augures affirmant avoir assisté à la promulgation d'une loi curiate qui n'existait pas ; 2° deux consulaires déclarant s'être trouvés à une séance de distribution des provinces consulaires, séance qui n'avait jamais eu lieu [2]. « Que de malhonnêtes gens dans un seul contrat ! » dit Montesquieu. Ajoutons que 400 000 sesterces pour un double faux si audacieux, c'était supposer la conscience des augures et des consulaires à bien bon marché ! mais le peuple lui-même ne se vendait pas cher : Verrès n'avait acheté sa préture que 80 000 sesterces.

1. Plut., *in Pomp.*, 54. Il y eut des jeux gymniques, des chœurs de musique, des combats d'éléphants, des chasses d'animaux féroces ; 500 lions y furent tués. — 2. *Ad Att.*, IV, 18. Quand Cicéron avait brigué l'édilité, tout le peuple était pour lui ; les *divisores* se chargèrent cependant, pour 500 000 sesterces, de le faire échouer. *In Verr.*, I, 8. Pendant les élections de l'an 54, l'intérêt de l'argent monta dans la ville de 4 à 8 pour 100. *Ad Att.*, IV, 15.

Qu'on se représente, au milieu d'une telle société, Caton, alors préteur, allant, nu-pieds et sans toge, siéger sur son tribunal ou faisant distribuer à la populace, au lieu des fastueuses profusions dont elle avait l'habitude, des raves, des laitues et des figues, ou bien encore proposant, après l'extermination des Tenctères et des Usipiens, qu'on livrât César aux Germains comme infracteur de la paix, et l'on comprendra que cette opposition n'allait pas au delà d'une protestation parfois ridicule contre les mœurs nouvelles.

Cicéron avait à peu près rompu avec lui et se trouvait, après quelques velléités de résistance contre les triumvirs, décidément engagé avec eux. La conférence de Lucques et le renouvellement du triumvirat, au moment où il allait passer du côté de ceux qui attaquaient la loi agraire de César, l'avaient effrayé : il s'était dit, tout en citant Platon, qu'il avait fait assez pour la République, qu'il était temps de songer à son repos, à sa sûreté[1]; et il était devenu « plus souple que le petit bout de l'oreille[2]. » En toute occasion il faisait l'éloge de César, déclarant qu'au lieu de le rappeler, il faudrait le contraindre à rester dans son gouvernement, s'il voulait le quitter avant la fin de ses glorieux travaux. Comme preuve de son admiration, il entreprit un poëme en l'honneur du vainqueur des Gaules, en ayant soin qu'il en fût informé; quand il l'eut terminé, il le lui envoya et en commença un autre[3]. César, qui ménagea toujours le grand orateur par estime pour ses talents et par goût pour son esprit, l'accueillit à bras ouverts; il prit son frère Quintus pour lieutenant et confia à Cicéron lui-même d'importantes affaires à Rome, l'emploi d'une partie des fonds qu'il y faisait passer, la surveillance des constructions qu'il y élevait. Et lorsque Quintus reprocha à son frère de l'avoir contraint à accepter cette lieutenance, ces fatigues, ces dangers, dans un pays qui semble à Cicéron lui-même au bout

1. Voyez sa longue lettre à Lentulus, auquel il donne les raisons fort peu héroïques de son changement. — 2. *Ita et esse et fore auricula infima molliorem*, *ad Quint.*, II, 15. — 3. *Ad Quint.*, III, 8 : *institutum ad illum poema... cognorit Cæsar.*

du monde[1] : « Le prix de ce sacrifice, lui répond-il, sera la consolidation de notre position politique par l'amitié d'un homme puissant et bon. » On voit à quoi se bornent ses désirs. Il ne s'effraye même pas de la dictature imminente de Pompée, et il en cause sans indignation, comme de tout autre événement. « Pompée en veut-il? N'en veut-il pas? Qui peut le dire? Mais tout le monde en parle. »

Les élections consulaires n'avaient pu en effet avoir lieu, et il y eut, en l'année 53, sept mois d'interrègne. Caton, cette fois, s'alarma et crut nécessaire de remplacer sa rudesse habituelle par un peu de politique. Acceptant comme sérieuses les protestations de Pompée qui se défendait d'aspirer à la dictature, il le força par ses éloges et ses flatteries à jouer sérieusement le rôle d'un homme désintéressé, et à laisser élire, le septième mois, deux consuls. Mais, soit impuissance réelle de ce gouvernement à durer plus longtemps, soit intrigues secrètes du triumvir, soit ces deux causes réunies, l'interrègne recommença l'année suivante (52). Milon, Scipion et Hypsæus demandaient le consulat les armes à la main; chaque jour éclatait une émeute et le sang coulait. Au milieu de ces meurtres obscurs, il y en eut un qui porta le désordre au comble : Milon et Clodius s'étant rencontrés avec leurs troupes sur la voie Appienne, un combat s'engagea, les gens de Clodius furent battus et s'enfuirent, laissant quelques morts sur la place. Leur maître, blessé, s'était réfugié dans une hôtellerie; Milon pensa qu'il ne lui en coûterait pas plus de l'achever et il le fit égorger (13 janvier 52). On alla chercher son cadavre; on l'exposa sur la tribune aux harangues, et le peuple ameuté lui donna pour bûcher le temple même où le sénat s'assemblait. La curie brûlée, ils essayèrent d'incendier la maison de Milon, puis celle de l'interroi, mais des chevaliers, des sénateurs accoururent armés; on s'égorgea encore les jours suivants.

Les gens paisibles se tenaient, à l'exemple de Cicéron,

1. *Ubi isti sint Nervii et quam longe absint, nescio.* Ibid.

en dehors de ces querelles sanglantes et fuyaient loin d'une ville où il n'y avait plus ni peuple, ni sénat, ni lois, pas même l'ombre d'un parti. En face de ce pêle-mêle d'ambitions avortées et furieuses, qui ne recherchaient le pouvoir que parce qu'il donnait le droit de violence et de pillage, Caton en vint à désespérer de la liberté. Il la voyait menacée de deux dangers, au dedans par l'anarchie, au dehors par César ; et quand il cherchait autour de lui qui voudrait la défendre, il trouvait, même en ceux que Cicéron avait appelés le parti des honnêtes gens, tant de lâcheté ou d'égoïsme, qu'il se décida enfin à demander à un homme, pour la république, la protection que les lois ne pouvaient plus lui donner. « Mieux vaut, disait-il, se choisir un maître qu'attendre le tyran qui certainement naîtra de l'anarchie, » et il appuya la proposition que fit Bibulus, de nommer Pompée seul consul. Il pensait que content de ce titre, Pompée userait avec modération de son pouvoir, qu'il rétablirait l'ordre dans la ville, et saurait contraindre le proconsul des Gaules à poser les armes. Cette tâche remplie, Caton se promettait bien de le forcer à compter ensuite avec la liberté. S'il échouait, cette dictature du moins n'aurait été qu'une passagère et bienfaisante tyrannie. Pompée le confirma dans cette espérance, en feignant de ne plus agir que par ses conseils[1] (25 février 52).

Cet événement était grave, car il consommait la réunion de Pompée avec le sénat et sa rupture avec le proconsul des Gaules. Depuis deux ans on prévoyait ce résultat. La mort de Julie, l'épouse aimante de Pompée, la fille chérie de César[2], avait brisé un lien que tous deux auraient respecté

1. Plut., *in Cat.*, 55. Cic., *pro Milon.* Dio., XL, 49. — 2. Un jour d'élection et de tumulte, on rapporta au logis la toge de Pompée toute tachée de sang. Elle crut son époux blessé ou tué, et s'évanouit. L'émotion, la chute déterminèrent un accouchement prématuré qui altéra sa santé : elle mourut l'année suivante en donnant le jour à un fils qui ne vécut pas. Val. Max., IV, 6, 4. César, qui tenait à ne pas rompre avec son collègue, lui demanda la main de Pompéia, alors femme de Faustus Sylla, et lui offrit celle de sa petite nièce Octavie, en ce moment épouse de Marcellus. Pompée refusa et épousa, en cinquièmes noces, Cornélie, veuve du jeune Crassus et fille de Métellus Scipion.

(54); et depuis la fin de Crassus (53) ils se trouvaient en présence, sans intermédiaire pour arrêter les chocs; une rivalité à trois peut durer parce qu'il y a équilibre, une rivalité à deux amène bientôt la guerre. Pompée avait depuis longtemps reconnu la fausse position que lui avaient faite sa versatilité et l'habileté de son adversaire; pour rompre avec lui, il n'attendait qu'un retour du sénat; or, voici que les grands, que Caton même lui offraient, par une violation de toutes les règles constitutionnelles, une domination sans partage.

Proconsul d'Espagne, il était légalement considéré comme *absent*, c'est-à-dire incapable d'être élu à une charge urbaine, et on lui donnait le consulat! Cette suprême magistrature de la cité devait toujours être partagée, et il était seul consul. S'il voulait un collègue, ce ne sont pas les comices, mais lui-même qui le choisirait; encore prenait-on des garanties contre son désintéressement en ne lui permettant pas de se donner avant deux mois ce collègue autrefois nécessaire[1]. Le consul n'avait pas, dans Rome, l'autorité militaire, le *jus necis;* Pompée restant gouverneur de province gardait l'*imperium*, et pour que personne ne discutât son droit de l'exercer dans la ville, le sénat l'avait encore investi de l'autorité dictatoriale par la formule des jours de péril public : *caveat consul.* Enfin au pouvoir on avait ajouté les moyens d'action : un décret lui ouvrait le trésor et lui prescrivait de lever des troupes en Italie. Il était donc le maître, et comme il le voulait être, en sauvant les apparences de la légalité, puisqu'il n'avait rien pris de vive force et qu'il tenait tout du sénat. Mais qui ne voit que c'était l'empire que l'aristocratie elle-même fondait? Il suffit de comparer les pouvoirs de Pompée avec ceux d'Auguste pour reconnaître qu'ils sont à peu près semblables; car la révolution impériale ne fut que la concentration dans les mains d'un seul homme des droits répartis par la République entre plusieurs et l'investiture donnée à cet

1. Au bout de cinq mois il s'associa son beau-père, Métellus Scipion.

homme de l'*imperium militare* partout l'empire, même dans l'enceinte de la ville.

Au moment où les grands, par haine contre César et par impuissance à gouverner, sacrifiaient à un chef incapable ce qu'ils appelaient la liberté romaine, le proconsul qu'ils voulaient proscrire, dédaignant leurs menaces séniles, faisait pour Rome cette merveilleuse campagne de l'année 52, qui le place à côté d'Annibal, et tenait la Gaule entière captive dans Alésia!

Pompée parut d'abord vouloir, par d'énergiques mesures, justifier la confiance du sénat. Pour se débarrasser de Milon et de sa bande, il promulgua de nouvelles lois contre la violence et la brigue [1], et fit juger le meurtrier de Clodius; les soldats dont il entoura le tribunal effrayèrent le défenseur, Cicéron, qui plaida mal. L'accusé s'exila à Marseille. Quand il y reçut la Milonienne savamment recomposée par l'orateur dans le silence du cabinet : « S'il avait parlé comme il sait écrire, dit l'épicurien, je ne mangerais pas aujourd'hui d'aussi bon poisson. » Cicéron avait plus de courage quand il fallait défendre les amis des triumvirs. Il n'hésitait pas à renier sa vie entière, ses convictions, ses vieilles rancunes, en prenant la cause d'un Vatinius et d'un Gabinius, les hommes les plus tarés, ou celle de tant d'autres dont il disait en secret : « Que je meure si je sais comment les défendre! » Malgré ses efforts pour expliquer cette conduite, il en sentait l'indignité, et il cherchait à s'oublier lui-même en des travaux littéraires impuissants à le consoler.

Clodius mort, Milon en exil, et leurs bandes dispersées, le calme revint. Malheureusement Pompée, comme Sylla son ancien patron, ne se croyait pas tenu de respecter ses

1. Il proposait de punir tous les cas de brigue et de corruption arrivés depuis son premier consulat, 70. Les remontrances de Caton et les menaces des amis de César, qui eût pu être ainsi mis en cause, firent borner l'effet rétroactif de la loi aux faits arrivés depuis son second consulat, 55. Plut., *in Cat.*, 51. App. *B. C.*, II. 23. Il n'y en eut pas moins un très-grand nombre de victimes, condamnées, dit César, par des juges autres que ceux qui avaient entendu la cause. *B. C.*, III, 1.

lois[1]; il avait interdit les éloges que prononçaient au tribunal les amis puissants d'un accusé ; et quand Métellus Scipion, son beau-père, fut cité en justice, il vint ainsi le défendre, c'est-à-dire ordonner l'acquittement; pour le même délit Plautius Hypsæus était condamné. Il avait fait décréter que nul magistrat ne pourrait avoir une province que cinq années après sa sortie de charge; la mesure était excellente, il l'annula en demandant, durant son consulat, d'être prorogé lui-même pour cinq années encore dans le gouvernement de l'Espagne, avec le droit de prendre chaque année 1000 talents dans le trésor[2]. Il avait établi que nul ne pourrait, absent de Rome, briguer une charge; mais comme César parlait, la guerre finissant, de demander le second consulat qui lui avait été promis aux conférences de Lucques, et que Pompée n'était pas en mesure de rompre ouvertement avec lui, il introduisit dans sa loi une exception personnelle pour son rival. Peut-être espérait-il que, si César osait s'y fier, on trouverait aisément, dès qu'il aurait quitté son armée et sa province, de savants jurisconsultes pour rappeler que d'après la loi des Douze Tables le *privilegium* était nul et de nul effet. Caton était tout prêt à intenter l'action.

Cependant un ordre depuis longtemps inconnu régnait dans la cité : la justice semblait moins vénale, le forum n'était plus ensanglanté, la censure recouvrait ses droits, le sénat se reprenait à croire à sa puissance. Mais ce repos était-il vraiment la mort des factions et le pouvoir renaissant de l'aristocratie sous un chef illustre et toujours heureux? Ou plutôt, n'était-ce pas le calme qui précède les grands orages?

Avant de sortir de charge, Pompée éloigna Caton du consulat, où son activité et son indépendance auraient pu gêner, et fit donner cette magistrature à Marcellus qui devait la remplir pour lui (51). Le nouveau consul etait un de ces

1. *Suarum legum auctor idem ac subversor.* Tac., *Ann.*, III, 28. — 2. Dio., XL, 52, 55. Plut., *in Pomp.*, 59.

nobles qui s'irritaient de n'entendre depuis huit années retentir dans Rome que le nom de César. Ils avaient été longtemps réduits à déplorer en secret ses victoires ; sûrs maintenant de l'appui de Pompée, ils cessaient de se contenir en cessant de craindre. Marcellus commença l'attaque. César avait donné aux habitants de Novocomo. dans la Transalpine, le droit de latinité qui supprimait pour les Latins les peines corporelles. Marcellus, afin de montrer le cas qu'il faisait des actes du proconsul, fit battre de verges un magistrat de cette ville ; et, comme celui-ci invoquait les droits qu'il tenait de César : « Les coups sont la marque de l'étranger, lui dit le consul ; va montrer à celui qui te protége ton dos déchiré, et comment je traite les citoyens qu'il a faits [2]. » Il parlait déjà du rappel de César, mais Pompée hésitait encore et employait le temps à visiter ses villas. Tandis que son rival achevait en cette campagne sa longue guerre et se donnait la libre disposition de toutes ses forces, lui, il allait près de Tarente soigner sa santé et philosopher avec Cicéron, qui le trouva animé, dit-il, des meilleures et des plus patriotiques intentions. Il voulait s'en aller plus loin encore, en Espagne. Était-ce ruse pour tromper le facile consulaire et faire célébrer son désintéressement aussi haut que sa gloire? Cela est probable; mais à ce jeu double il perdait l'avantage que lui eût donné une ferme décision et une offensive hardie. En demeurant dans l'inaction et le silence, il laissa le sénat s'avancer et saisir le premier rôle ; de sorte qu'au moment de l'explosion la question se trouva posée, non plus entre lui et César, mais entre César et l'aristocratie dont Pompée ne fut que le général. Il n'en pouvait être autrement : Pompée ne représentant aucun principe, n'était pas le véritable adversaire de César, malgré son avilissement, et puisque le sénat, avait seul dans l'État gardé de l'autorité, c'était lui qui devait livrer pour la République la dernière bataille.

1 Cic., *Ép. fam.*, VIII, 1. — 2. App., *B. C.*, II, 26. *Ad Att.*, V, 6, 7, 11.

Les élections pour l'année 50 ne furent déjà plus dans le sens de Pompée : les consuls désignés, Æm. Paullus et un autre Marcellus étaient de zélés partisans du sénat. Dans les autres charges, les candidats de cette opinion triomphèrent. La nomination au tribunat du jeune Curion, dont la hardiesse égalait l'éloquence, parut encore une victoire aux ennemis de César ; mais Curion était criblé de dettes, et César qui savait le prix des gens ruinés, acheta secrètement le futur tribun.

L'aristocratie, maîtresse dans la ville, de toutes les positions, hâtait de ses vœux le jour de la lutte ; elle voulait d'abord amener Pompée à se déclarer. Dans une séance au sénat (22 juillet 51), on lui demanda compte d'une légion qu'il avait prêtée à César[1]. Elle est en Gaule, répondit-il, et il promit de la faire revenir ; mais quand on arriva au principal objet de la délibération, le règlement des provinces, il quitta Rome, afin de n'avoir pas à se prononcer sur le rappel ou le maintien de César. Seulement, pour encourager ses nouveaux amis à avancer même sans lui, il avait, au milieu du débat, laissé tomber ces paroles : « Chacun doit obéissance au sénat. » Marcellus en effet reprit l'affaire malgré l'absence de Pompée ; mais soit que les sages avis de l'autre consul, Sulpicius, qui voyait s'avancer la tempête[2], eussent modéré l'ardeur aveugle des grands, soit que César eût réclamé auprès des sénateurs qu'il avait achetés le prix de ses largesses, chaque fois que la délibération recommença, le sénat ne se trouva plus en nombre, et le 30 septembre la question fut remise au 1er mars de l'année suivante.

Quand les grands accordaient au proconsul cette trêve imprudente, qui lui permettait d'achever en Gaule son ouvrage et de se préparer pour la guerre civile, ils avaient cependant des troupes en Italie. L'armée levée par Pompée pour rétablir l'ordre dans la ville n'avait pas été licenciée. Cantonnée à Ariminum, sur la frontière du gouvernement

1. Lettre de Cœlius à Cic., *Fam.*, VIII, 4. — 2. *Tanquam ex aliqua specula prospexit tempestatem futuram, te monente....* Cic., *Fam.*, IV, 1.

de César[1], elle pouvait en quelques marches lui fermer les passages des Alpes. Mais les grandes assemblées ne connaissent point le prix du temps; comme le peuple d'Athènes qui écoutait ses orateurs quand Philippe passait les Thermopyles, le sénat sera encore à délibérer tandis que César franchira le Rubicon.

Le sénatus-consulte du 30 septembre avait été conçu en termes menaçants[2] : le sénat y déclarait que toute opposition à la délibération sur les provinces serait considérée comme l'acte d'un ennemi de la République Pompée même s'était avancé ce jour-là plus qu'il n'avait fait encore : il avait osé dire : « Que César refuse d'obéir au décret, ou qu'un de ses affidés y fasse empêchement, c'est tout un. — Mais s'il prétend être consul et conserver son armée? lui dit-on. — Mais si mon fils lève le bâton sur moi? » répondit-il. Pompée revenait au système syllanien : tout faire par le sénat, rien ou à peu près rien par les comices populaires. S'il ne demande pas la suppression du véto tribunitien qu'il avait fait rétablir, il le traite du moins de vieillerie surannée qui ne doit plus arrêter personne; la situation se précise, comme il convient à la veille des grandes solutions.

Enlever à César son armée et l'obliger à rentrer en simple particulier dans Rome, ne fût-ce que pour quelques jours, était le but de tous les projets, car dès qu'il aurait déposé le *paludamentum*, sans pouvoir revêtir encore la toge consulaire, les accusateurs accourraient et les juges ne manqueraient pas; puis, les soldats de Pompée aidant comme dans le procès de Milon, la condamnation serait enlevée[3]. Mais la difficulté était de faire commettre à César cette imprudence. On chercha à provoquer des défections autour de lui, en offrant des congés à ses soldats; ils n'en profitèrent pas. Ses dix légions, dont il avait doublé la solde[4] et qu'il entretenait en grande partie à ses dépens, lui étaient dévouées comme jamais armée ne l'avait été à son chef :

1. Cic., *Fam.*, VIII, 4. — 2. Cic., *Fam.*, VIII, 8. — 3. Dio., XL, 60. Suét., *Cæs.*, 30. *Milonis exemplo, circumpositis armis.* — 4. Suét., 26.

l'on avait entendu un centurion dire, aux portes du sénat, en mettant la main à la garde de son épée : « Vous refusez à César la continuation de son gouvernement; ceci la lui donnera[1]. » Aussi laissait-il ses adversaires délibérer, décréter, et menacer en paroles; il passait même cet hiver au fond de la Gaule, à *Némétocéna* (Arras), et ses agents à Rome ne semblaient occupés que de lui bâtir, auprès du bois de Diane d'Aricie, une délicieuse villa. On se faisait tellement illusion sur ses ressources, qu'Atticus croyait l'embarrasser en lui réclamant une vieille créance de 50 talents. Mais à ce moment même César achevait de payer les dettes énormes de Curion et il achetait la défection du consul Paullus au prix de 1500 talents[2] qu'il lui envoyait, sous forme de prêt, pour achever sa basilique. Enfin, par une habile démarche, il forçait Cicéron au silence; celui-ci revenait alors avec le titre d'*imperator* de son gouvernement de Cilicie, où il s'était fait honneur bien plus par une irréprochable conduite que par ses succès équivoques contre les Parthes. Il n'en demandait pas moins le triomphe. Sur l'avis de Caton, le sénat le lui refusa. Au moment où les anciens amis de Cicéron infligeaient à sa vanité cette cruelle blessure, il reçut de César une lettre pleine d'admiration[3] et la promesse que, s'il était consul, il ferait passer sa demande. Cette espérance le condamnait à la neutralité, et César n'en demandait pas davantage.

Le 1er mars 50, la délibération commença. Les pouvoirs de César ne finissaient qu'au dernier jour de décembre 49; les grands ne voulurent pas attendre près de deux années encore, et le consul Marcellus mit aux voix son rappel pour le 13 novembre de la présente année. La majorité allait adopter cet avis malgré le silence de l'autre consul, lorsque Curion se levant loua la sagesse de Marcellus, mais ajouta que la justice et l'intérêt public voulaient que la même mesure fût appliquée à Pompée[4]: si l'on refusait,

1. Plut., *in Pomp.*, 62. On prête le même mot à un centurion d'Octave —2. Cic., *ad Att.*, VI, 1; Val. Max., IX, 1; Plut., 62. — 3. *Ad Att.*, VII, 8. — 4. Cic., *Fam.*, VIII, 11 et 13.

il opposerait son véto. Ce moyen était habilement choisi. Au milieu des partis, Curion semblait seul penser à la République et à la liberté. « Quand il sortit du sénat, le peuple jeta des fleurs sur son passage, pour honorer le courageux athlète qui acceptait cette lutte difficile[1]; » les grands n'osèrent braver son opposition.

Cependant César avait enfin tout terminé en Gaule. Dans l'été de l'année 50 il passa les Alpes sous prétexte de recommander aux municipes et aux colonies des bords du Pô la candidature à l'augurat de son questeur Marc-Antoine[2], mais en réalité pour se rapprocher de Rome, et obtenir des Cisalpins une démonstration en sa faveur qui retentît jusque dans le sénat. Partout en effet les populations sortirent à sa rencontre; et des sacrifices, des fêtes, célébrèrent son arrivée dans chaque ville[3]. Durant cette marche triomphale dans l'Italie même, ses légions se rassemblaient sur le territoire des Trévires; il alla les passer en revue. Sans doute à cette solennité militaire[4] de tacites promesses furent échangées entre le chef et les soldats; ceux-ci connaissaient les desseins formés contre leur général, et à défaut même d'affection pour lui, leur intérêt les eût avertis qu'ils partageraient ses malheurs ou sa prospérité. César destitué, condamné, qui payerait leurs services? Serait-ce celui qui, sans César, n'aurait pu faire donner un pouce de terre à ses légions d'Orient?

Vers ce temps, Pompée tomba malade à Naples. Quand il guérit, les habitants rendirent aux dieux de solennelles actions de grâces et de Naples ce mouvement gagna les cités voisines. Pompée crut encore à sa popularité; il prit pour une marque d'amour[5] ce qui n'était qu'un effet de la crainte,

1. Καὶ παρέπεμψαν αὐτὸν ἀνθοβολοῦντες, ὥσπερ ἀθλητήν. App., *B. C.*, II, 27. — 2. La mort d'Hortensius venait de laisser une place vacante dans le collége, Antoine fut nommé avant l'arrivée de César dans la Cisalpine. — 3. Cæs., VIII, 51. — 4. Cæs. VIII, 52. — 5. Plut., *in Pomp.*, 61; *Municipia deum* [*Cæsarem*], *nec simulant, ut quum de illo ægroto* [*Pompeio*] *vota faciebant.* Cic., *ad Att.*, VIII, 16. Dans cette même lettre, il dit de Pompée : *Quem ego hominem* ἀπολιτικώτατον *omnium jam ante cognoveram; nunc vero etiam* ἀστρατηγικώτατον.

ou que banales acclamations : sa confiance et son aveuglement augmentèrent. Continuant ce rôle d'hypocrite dévouement à la loi, qu'il jouait depuis si longtemps, il offrit un jour au sénat de se démettre de ses pouvoirs, et lorsque Curion le pressa d'exécuter cette promesse, il trouva des prétextes pour retarder : « Que César, commence, disait-il, je suivrai son exemple. » Le résultat de cette séance, où il avait apporté de belles paroles d'abnégation, fut l'ordre envoyé à César de mettre deux de ses légions à la disposition du sénat. Le décret portait, il est vrai, que chacun des deux proconsuls fournirait une légion pour la Syrie où l'on redoutait une invasion des Parthes, mais Pompée en avait prêté une à César, il la redemanda ; le proconsul des Gaules les donna donc toutes deux. Avant le départ, il distribua à chaque soldat 250 deniers[1] : c'étaient autant d'amis qu'il allait avoir dans le camp opposé. On se garda bien de les expédier pour l'Asie : le consul Marcellus les cantonna à Capoue, tout en soupçonnant leur fidélité.

Cette prompte obéissance étonna. On pensa en trouver l'explication dans ce que racontait des dispositions de l'armée entière Appius Claudius, qui avait ramené les troupes rappelées[2]. « Les soldats de César, disait-il, sont mécontents, fatigués ; ils n'aspirent qu'au repos et à la paix. » C'est ainsi qu'en d'autres temps parlaient les lieutenants d'un autre César, pour colorer leur défection ; comme si le soldat sous un chef aimé et glorieux avait jamais assez de guerre ! On crut Appius, et une illusion de plus endormit le sénat et Pompée.

La lutte devenait chaque jour plus imminente ; cependant de ce côté des Alpes nuls préparatifs, nulle mesure de défense, et quand on demandait à Pompée avec quelle armée

1. Aussi Pompée suspectait-il leur fidélité : *Quas ego dubio animo habeo.* Lettre de Pompée aux deux consuls, dans la correspondance de Cicéron. — 2. App., *B. C.*, II, 30. C'était le neveu d'un censeur alors en charge, et qui, au milieu de telles affaires, s'amusait à proscrire des tableaux et des statues, comme un autre magistrat informait au nom de la loi Scantinia, *de pudicitia*. Aussi le spirituel et méchant Cœlius écrit-il à Cicéron : *Curre, per deos atque homines ! et quam primum hæc risum veni.* Fam., VIII, 14.

il arrêterait son rival si celui-ci passait les monts : « En quelque endroit de l'Italie que je frappe du pied la terre, disait-il, il en sortira des légions [1]. »

Les consuls partageaient sa quiétude. Marcellus, le plus animé contre César, réunit encore une fois le sénat, et lui soumit ces deux questions : « Doit-on envoyer un successeur au proconsul des Gaules ? » La majorité fut pour l'affirmative. « Doit-on retirer à Pompée ses pouvoirs ? » Une faible minorité appuya la motion. Mais Curion, au nom de l'intérêt public, changea ces questions en celles-ci : « Les généraux doivent-ils abdiquer en même temps ? » et trois cent soixante-dix voix contre vingt-deux approuvèrent ; preuve que si la majorité préférait Pompée à César, elle préférait encore à Pompée la République. Au dehors les plus vifs applaudissements accueillirent le courageux tribun. Mais les grands voulaient la perte de César, et ils savaient que si les deux rivaux désarmaient, César resterait encore redoutable. Ils ne pouvaient donc accepter de mesure commune à tous deux, et Marcellus irrité rompit l'assemblée en s'écriant : « Vous l'emportez ! Vous aurez César pour maître. » Quelques jours après, au commencement de décembre, le bruit se répandit que l'armée des Gaules passait les Alpes. Marcellus proposa aussitôt d'appeler les deux légions de Capoue ; Curion s'y opposa en soutenant, comme il était vrai, que ce bruit était faux. Alors Marcellus : « Puisque je suis empêché de délibérer avec le conseil suprême sur les dangers de l'État, j'y pourvoirai seul, » dit-il ; et traversant la ville, accompagné du consul désigné, Lentulus, et des sénateurs du parti [2], il se rendit vers Pompée, lui remit son épée, et lui ordonna de prendre, pour la défense de la République, le commandement de toutes les troupes cantonnées en Italie. Pompée accepta en ajoutant, fidèle jusqu'au dernier moment à son hypocrite modération : « Si l'on ne trouve pas d'expédient meilleur. »

1. Plut., *in Pomp.*, 61. — 2. Dio., XL, 66. Plut., *in Pomp.*, 63, dit, à tort, avec tout le sénat.

L'expédient, en effet, était détestable, car le consul se substituait au sénat, et, de son autorité propre, investissait Pompée de la dictature. Il n'était pas possible de violer plus ouvertement la constitution, et c'étaient les conservateurs, une minorité sénatoriale, qui commençaient l'appel aux armes et la révolution !

Curion traita cette démarche inouïe comme elle méritait de l'être, et s'opposa à la levée des troupes. Mais sa charge finissait, et les grands, entrés enfin dans les voies illégales et violentes, ne comptaient plus se laisser arrêter par un tribun. Avant le 10 décembre il s'enfuit auprès de César, qui, grâce à lui, semblait maintenant une victime de Pompée et de la faction oligarchique. Toutefois deux autres partisans du proconsul, Cassius Longinus et son ancien questeur Marc-Antoine, allaient s'asseoir au banc des tribunaux. César connaissait trop bien le pouvoir de cette charge pour n'avoir pas pris soin d'y faire nommer toujours quelques-uns de ses amis.

Il était alors à Ravenne avec une légion de 5300 hommes et Curion le pressait d'attaquer. Afin de continuer à se couvrir des apparences légales que son adversaire venait de rejeter, il manda au sénat qu'il consentait à ne garder, jusqu'à son élection au consulat, que la Cisalpine et l'Illyrie avec une légion. Cette proposition rejetée, il offrit encore de se démettre de son commandement, pourvu que Pompée renonçât au sien, ajoutant que si l'on n'acceptait pas ces conditions, il serait alors réduit à venir lui-même à Rome pour y venger ses injures et celles de la patrie[1]. Curion porta cette lettre, et le 1er janvier il la remit en plein sénat aux nouveaux consuls Corn. Lentulus et Claudius Marcellus. Ceux-ci refusaient d'en donner lecture, mais Cassius et Marc-Antoine l'exigèrent, sans toutefois obtenir qu'il s'établît une délibération régulière. Après un débat confus, le sénat se rangea à l'avis de Scipion, que si, à un jour déterminé, César n'avait pas abandonné son armée et

1. App., II, 32.

sa province, il serait traité en ennemi public. Le véto des tribuns empêcha que cet avis ne fût rédigé en forme de décret, et la foule du forum à laquelle ils disaient que César ne demandait qu'à revenir, simple particulier, rendre compte à l'assemblée souveraine de son administration, s'indignait qu'on refusât d'écouter celui qui invoquait la justice du peuple.

Pour faire taire ces propos et cette opposition, Pompée, qui campait aux portes de Rome avec des troupes, envoya quelques cohortes dans la ville: et, à la séance du 6 janvier, les tribuns persistant dans leur véto, les consuls les engagèrent à sortir de la curie s'ils voulaient éviter quelque outrage. A ces mots, Antoine se leva de son siége, en prenant les dieux et les hommes à témoin de la violence faite aux magistrats populaires : « C'est parce qu'ils parlent au nom de la prudence et de l'équité, s'écriait-il, qu'on les chasse honteusement, ainsi qu'on le ferait de criminels et d'homicides. » Puis, comme saisi d'une fureur prophétique, il annonça la guerre, le meurtre, la proscription; et il appela la vengeance divine sur la tête de ceux qui provoquaient tous ces maux[1]. Mais des soldats pompéiens approchaient; ils allaient envelopper la curie. Antoine et Cassius se hâtèrent d'en sortir, suivis de Cœlius et de Curion; la nuit suivante tous quatre, cachés sous des habits d'esclaves, s'enfuirent vers le camp de César. Il avait déjà la légalité officielle, avec eux il parut avoir le droit populaire et la volonté nationale[2].

1. App., II, 33. — 2. 7 janv. 49, répondant au 19 nov. 50, l'écart étant alors de 49 jours, entre le calendrier usuel et le calendrier Julien rectifié. Les lettres de Salluste à César parlent (I, 4) du meurtre ordonné par Caton, Domitius, et leur parti, sur 40 sénateurs et une foule de jeunes gens. On ne trouve trace de ce fait nulle part ailleurs. Cicéron et César l'eussent certainement rappelé.

CHAPITRE XXX.

LA GUERRE CIVILE ET LA DICTATURE DE CÉSAR JUSQU'À LA MORT DE POMPÉE.

« Déjà César, dans sa course rapide, avait franchi les Alpes glacées, méditant en sa pensée les commotions violentes et la guerre prochaine. Il touchait aux rives du Rubicon[1], barrière étroite et dernière, quand la grande ombre de la patrie en deuil se dressa devant lui. Ses traits brillent au milieu de la nuit obscure, malgré la tristesse profonde qui les couvre De son front chargé de tours, ses longs cheveux tombent en désordre; les bras nus et debout, elle dit ces mots, entrecoupés de gémissements : « Où courez-vous? où portez-vous mes enseignes? Si le « droit est pour vous, si vous êtes citoyens, arrêtez! de ce « côté commence le crime[2]. » Le crime! non, mais une révolution nécessaire, que cachaient aux yeux de Lucain, les illusions épiques dont il se consolait à la cour de Néron. Ce ne fut pas, en effet, la faveur du peuple qui fit de César le maître de Rome, ni son armée, ni son génie. La cause première, irrésistible, fut le besoin que l'empire avait d'un gouvernement enfin stable et régulier.

Tout tendait à une monarchie que la perte des mœurs et de l'égalité, la désorganisation de l'empire et les vœux

1. Le *Fiumicino di Savignano*, torrent dont le cours supérieur a souvent changé. — 2. Lucain, *Pharsale*, ch. I, vs 183.

des classes tranquilles rendaient inévitable. Qu'avaient été le tribunat de Caïus, les consulats de Marius et de Cinna, la dictature de Sylla, les commandements de Pompée, si ce n'est autant de royautés temporaires[1] ? Depuis un siècle, cette idée avait fait bien du chemin et rallié, à leur insu, bien des esprits, même parmi les plus élevés. Cette paix que Lucrèce demande[2]; cette sagesse nouvelle qui conseille de fuir la vie publique et ses dangereuses séductions, autant que les temples et leurs vaines terreurs; ce repos que cherche Atticus dans l'éloignement des affaires et l'amitié de tous les rivaux[3], les incertitudes mêmes de Cicéron, ne sont-ce pas les indices du dégoût dont ces grands esprits étaient saisis, en face de la désolante anarchie qu'on appelait encore la République romaine? « La république, disait Curion, mais abandonnez donc cette vaine chimère[4]. » « Ralliez-vous à nous, écrivait à Cicéron Dolabella, son gendre; ralliez-vous à César, sous peine, en poursuivant je ne sais quelle république surannée, de ne courir qu'après une ombre[5]. » C'était le mot de César, vain nom, ombre sans corps[6].

De ce mouvement des esprits vers la royauté il nous

1. *C. Marius, L. Sylla victam armis libertatem in dominationem verterunt. Post quos Pompeius occultior, non melior. Et nunquam postea nisi de principatu quæsitum.* Tac., *Hist.* II, 38. — 2. *Placidam pacem* ... I, 41. La philosophie d'Épicure avait fait à Rome de grands progrès. Dans la question entre la liberté et la tyrannie, elle décidait pour la dernière, les hommes étant trop insensés et trop méchants pour que le sage s'exposât au danger dans la vue de les délivrer. Plut., *in Brut.*, 12. L'épicuréisme était véritablement une doctrine de renoncement : « Épicure, dit Plutarque, mettait le souverain bien en un profond repos, comme en un port couvert de tous les vents et de toutes les vagues du monde; » et Lucrèce est aussi occupé, dans son poëme, à délivrer l'homme de l'ambition des honneurs et de la gloire que de le soustraire au joug de la superstition. Le comble de la sagesse est pour lui d'arriver à la paix de l'âme. — 3. Atticus fut à la fois ou tour à tour l'ami de Cicéron et de Clodius, du jeune Marius et de Sylla, de César et de Pompée, de Brutus et d'Antoine, d'Auguste enfin, qui fit entrer sa petite-fille dans la maison impériale. Voyez sa vie dans Cornélius Népos. C'est un modèle d'habileté, sinon de grandeur. — 4. *Quum ex eo* (Curion) *quærerem.... quam rempublicam? plane fatebatur nullam spem reliquam.* Ad Att., X, 5. — 5. Cic., *Ép. fam.*, IX, 9. — 6. *Appellationem modo, sine corpore et specie.* Suét., 77.

reste une preuve curieuse. Je ne veux pas parler du traité de la République, où cette théorie est hautement avouée, mais de deux lettres attribuées à Salluste et qu'il aurait adressées à César, l'une avant Pharsale, l'autre après la guerre d'Alexandrie. Si elles sont de lui, nous devrons reconnaître que trop faible de caractère pour résister aux vices de son temps, Salluste avait l'esprit assez élevé pour comprendre qu'ils avaient perdu la liberté romaine. « Au nom des Dieux, César, prends en main la république, car toi seul peux remédier à nos maux. Ne permets pas que le grand et invincible empire du peuple romain tombe de vieillesse et d'impuissance, ou s'écroule au milieu de nos discordes insensées. Si la patrie, si tes aïeux pouvaient se faire entendre, ils te diraient : « O César ! « nous t'avons fait naître dans la plus illustre cité, toi, notre « gloire et notre appui ! nous te demandons de sauver notre « empire d'une ruine prochaine ; car si, consumé par le mal « qui le mine, ou frappé par les coups du sort, il vient à « succomber, qui doute qu'aussitôt le monde entier ne soit « livré à la dévastation, à la guerre, au carnage ? »

C'est au nom de la paix publique, au nom de l'ordre universel que l'écrivain demande au général victorieux de pourvoir à la sûreté de l'Italie et des provinces. « La tâche est immense. Il faudra écraser la faction des grands, établir l'égalité, donner des lois nouvelles à la terre et aux mers ; mais aux grands travaux les grandes récompenses ! » Et il indique quelques-unes des réformes nécessaires : « Le peuple a péri ; il ne reste qu'une multitude corrompue, livrée à une diversité infinie de métiers et de genres de vie, sans liens, sans union, et tout à fait inhabile à prendre part au gouvernement. Peut-être qu'en la mélangeant à des hommes nouveaux, elle se réveillerait au sentiment de sa dignité [1]. Appelle donc de nouveaux citoyens, qui, mêlés aux anciens, aillent fonder des colonies.

1. L'écrivain dit *ad libertatem*, c'est un mot de passe. Quant à la question de savoir si Salluste est réellement l'auteur de ces lettres, voyez les nombreuses dissertations faites à ce sujet.

Notre force militaire y gagnera, et le peuple, enchaîné à des occupations honnêtes, cessera de faire le malheur public. Je sais quelles colères, quelles tempêtes se déchaîneront parmi les nobles. Ils s'écrieront en s'indignant, que l'on veut tout bouleverser ; que l'on traite les citoyens en esclaves : que l'on transforme une cité libre en royaume si on laisse un seul donner à un grand nombre le droit de cité ? Mais n'importe ! le bien public le demande ; hésiter serait un crime, une lâcheté.... Ils ont tué Drusus parce qu'il avait tenté cette réforme : redouble donc de soins pour t'assurer des amis et de nombreux soutiens.

« Quand le peuple aura été ainsi régénéré, raffermis les bonnes mœurs, restreins les dépenses de chacun, abolis l'usure, et détruis le pouvoir de l'or. Que la richesse ne donne plus le droit de décider de la vie et de l'honneur des citoyens, que les charges soient accordées au mérite, non à la fortune, et que la loi de C. Gracchus, pour tirer au sort les centuries des cinq classes, soit remise en vigueur ; qu'enfin le service militaire, également réparti, pèse sur tous. Par là rendus égaux, les citoyens ne chercheront plus qu'à se surpasser en vertu.

« De nos jours, quelques nobles efféminés et lâches forment une faction qui gouverne insolemment les peuples et le sénat. Jadis la sagesse de ce grand corps raffermissait la République chancelante ; maintenant opprimé, il décrète au gré de leurs caprices, aujourd'hui dans un sens, demain dans l'autre. Ce qui est bien, ce qui est mal, la haine seule des grands en décide. Augmente donc le nombre des sénateurs, et établis le vote au scrutin secret pour qu'on ne voie plus quelques nobles qui approuvent, condamnent, ordonnent et dirigent tout à leur fantaisie. »

Ainsi, appeler à Rome de nouveaux citoyens pour régénérer le peuple ; répandre dans les provinces l'élément romain par des colonies ; rétablir l'égalité en détruisant la trop grande influence de la fortune et de la noblesse ; donner aux armées une meilleure composition ; enfin, tout réorganiser, *la terre et les mers* : tels sont les vœux de

l'écrivain que nous citons. Mais qu'est-ce que tout cela, sinon le régime impérial, l'ordre et l'égalité sous un maître?

Authentiques ou non, ces lettres étaient ou auraient pu être le manifeste du parti nombreux qui désespérait de la République. Doute-t-on de l'écrivain? Voici les paroles d'un ami de Pompée : « Qu'entendez-vous, écrit Cicéron, par les hommes du bon parti? je n'en connais pas. Est-ce le sénat, qui laisse les provinces sans administration, et qui n'a point osé tenir tête à Curion? Sont-ce les chevaliers, dont le patriotisme a toujours été chancelant, et qui sont maintenant les meilleurs amis de César? Sont-ce les commerçants et les gens de la campagne, qui ne demandent qu'à vivre en repos, n'importe sous quel régime, fût-ce même sous un roi?... César est maintenant à la tête de onze légions et d'autant de cavalerie qu'il en voudra. Il a pour lui la Transpadane, le peuple de Rome, la majorité des tribuns, toute la jeunesse débauchée, l'ascendant de son nom, et son incroyable audace. »

Si ce tableau est vrai, et nous n'en saurions douter, la victoire de César était aussi certaine qu'elle était désirable, car il avait la force pour vaincre comme il avait le génie pour mettre à profit la victoire et donner ce repos dont le monde était affamé. L'humanité avance, selon les temps, par le pouvoir d'un seul aussi bien que par la liberté de tous : en ce moment, comme le vaisseau qui dans la tempête jette à la mer ses plus précieuses richesses, il fallait, même au prix de la liberté, sauver la paix, l'ordre, et la civilisation à la fin compromise dans ces longues tourmentes.

Ceux qui prétendaient combattre au nom de la République ne voulaient que le maintien d'un ordre de choses dont ils profitaient, et ils ne voyaient même pas qu'ils ne travaillaient qu'à se donner un autre maître, celui qu'ils avaient pris pour chef, tant on était allé loin sur cette pente qui menait à la monarchie. Pompée, en effet, était arrivé à son but : les consuls abdiquaient en ses mains ; qu'il abatte César, c'est le dernier obstacle ; et il compte y réussir sans peine. Il ne croit pas même qu'il soit besoin de longs pré-

paratifs : à Ravenne[1], César n'a qu'une légion, et ses négociations persévérantes ne prouvent-elles pas sa faiblesse et ses craintes ?

Mais tout à coup la nouvelle arrive qu'il a franchi le Rubicon, limite de sa province, et pris Ariminum, où il a montré à ses soldats les tribuns fugitifs sous leurs habits d'esclave ; que toutes ses forces sont en mouvement, entraînant avec elles la Gaule qui lui promet 10 000 fantassins et 6000 chevaux ; que ses légionnaires, loin d'hésiter, sont pleins d'ardeur et lui font crédit de leur solde, tandis que chaque centurion lui donne un cavalier ; qu'enfin, de sa personne, il avance rapidement par la voie Flaminienne, accueilli avec enthousiasme par les populations. « Où est ton armée ? » demande Volcatius à Pompée. « Frappe donc du pied la terre, » lui dit ironiquement Favonius, « il est temps[2]. » Et Pompée, coupé de ses légions d'Espagne, était réduit à avouer qu'il ne pouvait défendre Rome contre César ; qu'il fallait que le sénat et les magistrats se retirassent à Capoue, que quiconque resterait dans la ville serait traité en ennemi public[3]. Ainsi, dès le début de la campagne, il laissait son adversaire en possession de la capitale, avantage immense dans un État où la capitale était encore tout.

L'ordre fut exécuté ; et l'on vit ces sénateurs, hier menaçants, s'enfuir à la hâte devant une légion. En peu d'instants, la voie Appienne se couvrit d'une foule en désordre, moins irritée peut-être contre l'homme qui semblait la chasser que contre celui dont l'orgueilleuse incurie n'avait rien préparé pour la défendre. A Capoue la confusion fut au comble. On manquait d'argent, car, dans la précipitation de leur fuite, les consuls avaient laissé à Rome le trésor. Pompée voulut les renvoyer le prendre, mais il fallait une armée pour escorte, et c'est à peine si l'on avait assez des deux légions de Capoue pour contenir les gladiateurs que César entretenait dans cette ville. D'ailleurs celui-ci appro-

1. Ravenne est à environ 100 lieues de Rome. Le passage du Rubicon a dû avoir lieu le 12 janv. 49, répondant au 24 nov. 50. — 2. Voyez ci-dessus, p. 441. — 3. Cæs., I, 33. Plut., 65. Dio., XLI, 6. App., *B. C.*, II, 37.

chait à grands pas, précédé de cette déclaration : « Je viens délivrer le peuple romain d'une faction qui l'opprime. » Pisaurum, Ancône, Iguvium furent pris. Un instant la défection de Labiénus, le meilleur des lieutenants du proconsul, releva les courages. On crut que c'était le signal des défections tant annoncées ; mais pas un soldat ne suivit, et César ne daigna pas même garder l'argent et les bagages du traître. Cette générosité politique, sa douceur envers les prisonniers, qu'il laissait libres d'entrer dans ses troupes ou de retourner à leur parti ; la discipline enfin observée par ses soldats dans les campagnes et les villes, ébranlèrent le zèle de plusieurs. On citait ses lettres à Oppius et à Balbus : « Oui, j'userai de douceur, et je ferai tout pour ramener Pompée. Tentons ce moyen de gagner les cœurs et de consolider la victoire : la terreur n'a réussi qu'à faire détester mes devanciers et n'a soutenu personne. Sylla fait exception, mais je ne le prendrai jamais pour modèle. Cherchons la victoire par d'autres voies, et prenons désormais pour appuis les bienfaits et la clémence. » Il faut certainement pardonner beaucoup à l'homme qui a écrit cette noble lettre, et renoncé si hautement aux mœurs politiques de son temps, en face d'un parti dont les chefs, sans nul doute, eussent autrement usé de la victoire.

Pompée, au contraire, qui par sa coupable imprévoyance avait jeté les siens en un tel péril, commençait à prendre des airs de roi ; il n'avait, lui et ceux dont il était entouré, que la menace à la bouche[1]. « On eût dit autant de Syllas ; » et cette royauté était depuis deux ans sa secrète pensée. « S'il a deserté Rome, écrit Cicéron, ce n'est pas qu'il n'eût pu la défendre ; s'il abandonne l'Italie, ce n'est pas la nécessité qui l'y force ; son seul dessein dès le commencement a été de bouleverser la terre et les mers, de

1. *Sermones minacës, inimici optimatium, municipiorum hostes, meri proscriptiones, meri Syllas.* Ad Att., IX, 11. *Syllaturit... proscripturit*, etc., *ad Att.*, VIII, 12. *Cf.* Dio., XLI, 10. Cela ferait-il allusion aux menaces dont parle Salluste, *Ep.*, I, 4?

soulever les rois barbares, de jeter sur l'Italie des flots armés de peuples sauvages, de réunir sous lui d'innombrables soldats. Un pouvoir à la Sylla, voilà ce qu'il envie, et tout ce que veulent ceux qui l'accompagnent. » Aussi beaucoup s'échappaient à petit bruit et regagnaient la ville[1]. Capoue bientôt ne parut plus assez sûre, et l'on recula jusqu'à Lucérie. Cette marche révélait le dessein de passer la mer et de porter la guerre dans les provinces orientales, toutes dévouées à Pompée. César le comprit, et s'avança à marches forcées pour leur couper la route. La résistance de Domitius dans Corfinium l'arrêta sept jours; quand il arriva en vue de Brindes, les consuls et l'armée étaient déjà de l'autre côté de l'Adriatique, à Dyrrachium. Pompée cependant était resté dans la ville avec 20 cohortes. César, tout en lui demandant une entrevue, commença de grands travaux pour l'enfermer dans la place. Mais, avant qu'ils fussent achevés, la flotte consulaire revint, et Pompée s'embarqua.

Durant ces opérations, Valérius avait chassé les Pompéiens de la Sardaigne, et Curion soumis la Sicile. Soixante jours avaient suffi pour la conquête de l'Italie et des îles. Cette activité prodigieuse, qui croyait n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire, arrache, malgré lui, à Cicéron un cri d'admiration[2].

Faute de vaisseaux, César ne pouvait poursuivre son rival; il revint à Rome, où tout avait repris son cours habituel: « les préteurs donnant audience, les édiles préparant leurs jeux, et les gens du bon parti exploitant la circonstance pour placer leurs fonds à gros intérêts[3]. » Le vainqueur y trouva assez de sénateurs pour reconstituer un sénat qu'il opposa à celui que Pompée faisait siéger dans son camp. Deux tribuns, Marc-Antoine et Cassius, le convoquèrent hors des portes, afin que César pût y parler sans

1. *Bonorum sermones Romæ frequentes dicuntur.* Ad Att., VIII, 11. *Urbem jam refertam esse optimatium audio.* Ad Att., IX, 1. — 2. Ad Att., VIII, 9. Voyez aussi la lettre de Célius, VIII, 15. — 3. Cic., *ad Att.*, IX, 12.

renoncer à l'*imperium* en entrant dans la ville. Il rappela qu'il avait, suivant la loi, attendu dix années pour solliciter un second consulat, et qu'il avait été légalement autorisé à briguer, quoique absent, cette magistrature; puis il exposa ses efforts pour éviter la guerre, ses offres réitérées de licencier ses troupes si Pompée renonçait aux siennes. Il pria les sénateurs de l'aider dans le gouvernement de la République, à moins qu'ils n'aimassent mieux lui laisser ce fardeau; enfin il demanda qu'une ambassade fût désignée pour aller traiter de la paix avec les Pompéiens [1].

Cette dernière proposition était plus sérieuse qu'il ne semble, puisqu'elle fut souvent renouvelée; mais personne ne voulut s'en charger [2], tant on redoutait les menaces faites par Pompée contre ceux qui resteraient à Rome. César n'insista pas : tout en poussant vivement la guerre, il voulait se donner l'avantage de la modération; c'est pourquoi il parlait toujours de réconciliation et de concorde, sans persuader personne, car l'instinct populaire ne s'y trompait pas; on sentait que la révolution était inévitable, et l'on se disait que César allait devenir le maître. Pour montrer quelle serait cette royauté, il réunit le peuple et lui promit une gratification en blé et en argent. Mais déjà l'argent lui manquait; il se décida à enlever celui du trésor déposé dans le temple de Saturne. C'était l'or réservé pour les nécessités extrêmes, et une loi défendait d'y toucher, si ce n'est en cas d'invasion gauloise. Un tribun, L. Métellus, s'y opposa. « J'ai vaincu la Gaule, dit César; cette raison n'existe plus; d'ailleurs le temps des armes n'est pas celui des lois; » et le tribun se plaçant devant la porte pour empêcher qu'on la forçât, César menaça de le faire tuer : « Sache, jeune homme, qu'il m'est moins aisé de le dire que de le faire. » Métellus effrayé se retira.

1. Cés., *B. C.*, I. 32. — 2. *B. C.* I, 32. Depuis le passage du Rubicon jusqu'à Pharsale on peut compter cinq tentatives de négociations. Cf. *B. C.*, I, 8, 24, 26, 32; III, 10, 19, 57. Aussi Paterculus a-t-il le droit de dire : *Nihil relictum a Cæsare quod servandæ pacis caussa tentari posset; nihil receptum a Pompeianis.*

Après avoir confié le gouvernement de la ville à Lépide, et celui de toutes ses troupes en Italie à Marc-Antoine, il partit pour l'Espagne. « Je vais, disait-il, combattre une armée sans général ; ensuite j'attaquerai un général sans armée. » Ce mot explique toute la guerre. Marseille, pompéienne de cœur, l'arrêta au passage; elle prétendait rester neutre, mais elle venait de recevoir dans ses murs Domitius, que César, sans pouvoir le gagner, avait si généreusement traité à Corfinium. Avant le commencement des hostilités, Domitius avait été investi par le sénat du commandement de la Gaule transalpine, et de Marseille il pouvait remuer toute la province. César se hâta de l'enfermer dans la place, qu'il fit attaquer par trois légions, sous la conduite de Trébonius. Mais il fallait des navires pour arrêter les sorties par mer; Décimus Brutus alla en construire aux bouches du Rhône. Durant ces opérations trois légions, sous Fabius, filaient vers l'Espagne pour se saisir des passages des Pyrénées ; trois autres et 6000 cavaliers gaulois ou germains s'apprêtaient à les soutenir. Les centurions, les tribuns et les amis de César lui avaient prêté l'argent nécessaire, qu'il ne voulait pas demander aux confiscations.

Térentius Varron, le polygraphe, commandait dans l'Ultérieure, Pétréius et Afranius dans la Citérieure, où avec cinq légions cantonnées au nord de l'Èbre, près d'Ilerda, ils faisaient face à Fabius qui avait franchi les montagnes. A son arrivée, César trouva les deux armées en présence ; les siens établis dans une position difficile entre la Sègre et la Cinca, ne pouvaient s'approvisionner qu'en tirant leurs convois des pays situés à droite et à gauche de ces deux fleuves. César y jeta des ponts; les eaux gonflées par une fonte subite des neiges les emportèrent, et il se vit lui-même comme cerné et affamé : le boisseau de blé (*modius*) se vendait dans le camp 50 deniers.

En ce même temps, Curion, qui avait passé de Sicile en Afrique, était défait et tué par Varus et Juba; Dolabella, que César avait chargé de lui construire une flotte sur l'Adriatique, était battu par Octavius et Scribonius Libo : en-

fin, C. Antonius, auquel il avait donné le gouvernement de l'Illyrie, tombait aux mains des Pompéiens. Quand à Rome on apprit, coup sur coup, ces malheurs des lieutenants et la triste situation du chef, dont les lettres d'Afranius exagéraient encore les dangers, on crut sa cause perdue. Plusieurs sénateurs, jusqu'alors demeurés neutres, se hâtèrent de gagner Dyrrachium. Il est triste de compter parmi eux Cicéron, qui jusqu'à ce moment était resté en Italie. Quelques mois plus tôt, cette décision eût paru de sa part du dévouement ; maintenant on pouvait l'appeler d'un nom sévère. Il faut dire pour sa défense qu'il s'était un moment bercé de l'idée de jouer le rôle de médiateur entre les deux rivaux. Mais, après la visite que César lui avait faite en revenant de Brindes, il avait compris qu'on ne voulait de lui que son nom, au bas des décrets qui allaient être rendus ; et il avait été blessé au vif par cette découverte du peu d'importance politique qu'on lui accordait. Dès lors il avait pensé, malgré les lettres de César et les avis d'Atticus resté à Rome, à rejoindre furtivement Pompée, tout en disant : « Ah ! je vois bien quel serait le meilleur parti. » Il voulait parler d'une neutralité qui aurait sauvé sa tête et sa fortune. Je n'accuse pas ici sa faiblesse, mais sa trop clairvoyante intelligence ; car s'il aimait d'un sincère amour la liberté, il savait aussi que, quel que fût le vainqueur, elle resterait sur le champ de bataille[1]. De là ces découragements, ces incertitudes et cette apparente versatilité, qu'il faut condamner cependant, parce que cet exemple d'un grand homme a peut-être en d'autres temps légitimé l'indifférence et la lâcheté, ou prêté des sophismes à la trahison. A la fin, il oublia sa prudence et les moqueries qu'il avait faites de la loi de Solon contre les citoyens restés neutres entre les factions ; malheureusement il les oublia à un moment où, en passant à Pompée, il semblait aller à lui, non parce que le parti sénatorial était le plus juste, mais parce qu'il devenait le plus fort.

1. *Uterque regnare vult*, écrivait-il à Atticus, VIII, 11. *Cf.* Dio., XLI, 56. App., *B. C.*, II, 48.

Cependant en Espagne les événements avaient pris une tournure inattendue. César avait encore imposé à ses soldats des travaux gigantesques, saigné le fleuve (la Sègre) par de nombreux canaux pour en diminuer la profondeur, et rouvert ses communications avec la Gaule. Quelques succès d'escarmouches décidèrent la défection de plusieurs peuplades, et les généraux pompéiens furent réduits à quitter leur position d'Ilerda, où César, avec sa nombreuse cavalerie gauloise, aurait fini par les affamer. Mais battre en retraite devant un général si actif était une entreprise difficile. Ils l'essayèrent cependant. Pas un de leurs mouvements, de nuit ou de jour, n'échappa à sa vigilance ; il devina tous leurs plans, les prévint dans toutes les positions qu'ils voulurent occuper, les cerna ; et les deux généraux, contraints par leurs soldats, mirent bas les armes (2 août 49) ; il leur accorda la vie sauve, et licencia leur armée. Cette campagne, « où par l'ascendant de ses manœuvres » César réduisit sans combat une armée égale en force à la sienne, a fait l'admiration du grand Condé et de Napoléon. Soit lenteur imprudente, soit retard calculé, Varron n'avait pas rejoint à temps ses deux collègues ; toute résistance lui était maintenant impossible ; il parut à Cordoue devant le vainqueur, qui lui enleva sa caisse militaire, grossie par de nombreuses exactions[1].

Cette province toute pompéienne conquise et pacifiée, César partit pour Marseille. Les habitants, enfermés dans leurs murs par deux défaites sur mer que Décimus Brutus, l'habile chef qui avait si bien mené la guerre contre les Vénètes, leur avait infligées, étaient réduits aux dernières extrémités. A l'arrivée du proconsul, ils se décidèrent à traiter, livrèrent leurs armes, leurs navires et tout l'argent du trésor public. Là encore César s'honora par sa clémence ; il n'eut cependant point à l'exercer envers Domitius, qui s'était enfui avant que la ville ouvrît ses portes, mais il laissa à Marseille ses lois et sa liberté. Ce traité

1. Cés., *B. C.*, I, *sub fine*.

achevait la soumission de toutes les provinces occidentales de l'empire, de celles qui fournissaient les plus braves soldats. César, sûr maintenant de n'être plus inquiété sur ses derrières, pouvait aller chercher le général dont il venait de détruire la meilleure armée.

Il était encore sous les murs de Marseille, quand il apprit que, sur la proposition de Lépide, le peuple l'avait proclamé dictateur. Bien des formalités prescrites avaient été omises, malgré le respect extérieur que César montrait encore pour la légalité. Mais qu'importait que ce fussent un préteur et le peuple, au lieu d'un consul et du sénat, qui lui eussent donné cette charge? Les apparences seules suffisaient. Comme il allait en prendre possession à Rome, il rencontra à Plaisance sa neuvième légion en pleine révolte, parce qu'elle n'avait pas encore reçu les dons promis à Brindes. L'exemple était dangereux, César les punit sévèrement; douze des plus coupables périrent sous la hache.

Il ne garda la dictature que onze jours, juste le temps d'accomplir quelques mesures nécessaires pour la tranquillité de Rome et de l'Italie. Depuis le commencement de la guerre, la gène était générale, le crédit nul; tout le numéraire semblait retiré de la circulation, et l'on craignait une abolition générale des dettes, ce qui aurait amené une affreuse perturbation. César recourut à un heureux expédient, anciennement employé. Il nomma des arbitres pour faire l'estimation des meubles et des immeubles d'après le prix où ils étaient avant la guerre, et ordonna que les créanciers reçussent tout ou partie de ces biens en payement, après qu'on aurait déduit des créances les intérêts déjà payés [1]. Pour activer la circulation, il défendit qu'on gardât chez soi plus de 60 000 sesterces en argent monnayé,

1. Suét., 42. Les lettres de Salluste disent que César, en n'abolissant pas les dettes, trompa l'espoir de beaucoup, qui s'enfuirent dans le camp de Pompée, où ils trouvèrent un asile inviolable, *quasi sacro atque inspoliato fano*. Ép., II, 2. Cicéron répète plusieurs fois la même chose.

mais sans autoriser l'esclave à déposer contre son maître [1]. Le peuple avait espéré mieux, il l'apaisa par une large distribution de blé. Tous ceux qui, à tort ou à raison, avaient eu à souffrir de l'ancien gouvernement, obtenaient naturellement sa protection. Dès l'ouverture des hostilités, plusieurs bannis que Pompée avait fait condamner durant son troisième consulat, étaient venus lui offrir leurs services : il les rappela. Milon et Antonius, le vainqueur involontaire de Catilina, furent cependant exceptés de l'amnistie. La seule loi politique de Sylla encore en vigueur, celle qui frappait les enfants des proscrits d'incapacité politique, fut rapportée; enfin il récompensa les Cisalpins de leur longue fidélité par la concession du droit de cité. Avant d'abdiquer, il présida les comices consulaires qui le nommèrent consul avec Servilius Isauricus; les autres charges furent données à ses partisans dans toutes les formes légales.

Ainsi la République durait au profit de César; rien ne lui manquait d'un gouvernement régulier : décrets du sénat, élection du peuple, sanction des curies et des auspices. Proconsul, César devenait un rebelle dès qu'il sortait de sa province; consul légalement institué, c'était, aux yeux de ce peuple formaliste, de son côté qu'était le droit, du côté de ses adversaires qu'était la révolte [2]. Ceux-ci reconnaissaient même qu'en perdant Rome ils avaient perdu la légalité ou du moins le pouvoir de la faire ; car, bien qu'il y eût deux cents sénateurs dans le camp de Pompée et qu'on appelât ses soldats le vrai peuple romain, on n'osait y rendre des décrets, ni procéder aux élections; l'année révolue, les consuls Lentulus et Marcellus abdiquèrent leur titre et prirent, suivant l'usage, celui de proconsuls [3].

A la fin de décembre 49, César arriva à Brindes, rendez-vous de ses troupes, afin de passer de là en Épire. « Pompée, dit-il, avait eu une année entière pour faire ses pré-

1. Cæs., *B. C.*, III, 1. App., II, 48. Dio, XLI, 38. — 2. Cæs., *B. C.*, III, 11, 12. — 3. Dio., XLI, 43. App., *B. C.*, II, 52.

ratifs. Aussi avait-il rassemblé une flotte considérable tirée de l'Asie, des Cyclades, de Corcyre, d'Athènes, du Pont, de Bithynie, de Syrie, de Cilicie, de Phénicie, d'Égypte. Partout on avait construit des navires et levé de grosses sommes sur les princes, les tétrarques, les peuples libres, et les compagnies fermières des impôts dans les provinces dont il était le maître.

« Il avait neuf légions composées de citoyens romains : cinq venues avec lui d'Italie, une de vétérans de Cilicie, qu'il appelait Gemella, parce qu'elle était formée de deux autres; une de Crète et de Macédoine, composée de vétérans qui, licenciés par les généraux précédents, s'étaient établis dans ces provinces; et deux que Lentulus avait levées en Asie. De plus, de nombreuses recrues tirées de la Thessalie, de la Béotie, de l'Achaïe, de l'Épire avaient été, à titre de supplément, incorporées dans ses légions, auxquelles il avait joint les soldats qui restaient de l'armée de C. Antonius. Il attendait deux autres légions que Scipion lui amenait de Syrie; il avait 3000 archers de Crète, de Sparte, du Pont, de la Syrie; deux cohortes de frondeurs de 600 hommes chacune; 7000 chevaux dont 600 de la Galatie avec Dejotarus, 500 de la Cappadoce avec Ariobarzane, autant de la Thrace, ceux-ci commandés par le fils de Cotys; 200 lui étaient venus des bords de la Propontide sous les ordres de Rascipolis, homme d'un rare courage. Pompée le fils avait amené sur la flotte 500 cavaliers gaulois et germains que Gabinius avait laissés à Alexandrie pour la garde de Ptolémée, et 800 levés parmi ses esclaves et ses pâtres; les tétrarques de Galatie en avaient fourni 300, le Syrien Antiochus de Comagène 200; la plupart étaient des archers à cheval. Il avait encore des Phrygiens, des Besses, en partie soudoyés, en partie volontaires; des Macédoniens des Thessaliens et des gens d'autres pays.

« Il avait tiré une grande quantité de vivres de la Thessalie, de l'Asie, de l'Égypte, de Crète, du pays de Cyrène et d'autres contrées. Son dessein était de passer l'hiver à Dyrrachium, à Apollonie et dans les autres villes mariti-

mes, afin d'interdire l'entrée de la Grèce ; et dans ce même but il avait disposé sa flotte tout le long de la côte[1]. »

César n'avait pas à citer parmi ses auxiliaires tant de peuples, ni de rois. Cependant, sans parler de la légion de l'Alouette, ni des secours fournis par les cités gauloises et espagnoles, par les Cisalpins et les peuples d'Italie, il avait enrôlé des cavaliers germains[2], dont il avait maintes fois éprouvé le courage ; et sans doute que l'exemple de ce roi du Noricum, qui lui avait envoyé des troupes dès le début de la guerre[3], avait été suivi par d'autres chefs des bords du Rhin et du Danube ; c'était donc l'Orient et l'Occident qui allaient se trouver aux prises[4] et combattre, non pour un sénat et une liberté qu'on ne connaissait plus, mais pour César ou Pompée, que chacune des deux grandes portions de l'empire voulait avoir pour maître, après les avoir eus tour à tour pour conquérants et pour bienfaiteurs. Toutefois les forces ne semblaient pas égales. César n'avait ni flotte, ni argent, ni magasins, et ses troupes étaient moins nombreuses ; mais depuis dix ans elles vivaient sous la tente ; leur dévouement à sa personne était sans bornes, comme leur confiance en sa fortune. Nuls travaux, nulles fatigues ne pouvaient les effrayer, et elles avaient ce qui double le nombre, l'habitude de vaincre. Si l'armée de Pompée était plus forte, il y avait moins de discipline dans les soldats, moins d'obéissance dans les chefs. A voir dans le camp ces costumes étranges, à écouter ces commandements donnés en vingt langues, on eût pris les légions pompéiennes pour une de ces armées asiatiques auxquelles le sol de l'Europe fut toujours fatal. Au prétoire, autre spectacle : tant de magistrats et de sénateurs gênaient le chef, quoiqu'on lui eût donné pouvoir de décider souverainement de toutes choses[5]. Puisque l'on combattait, disait-on, pour la République,

1. Cés., *B. C.*, III, 3-5. L'armée pompéienne pouvait bien aller à 80 ou 90000 hommes. — 2. *Ibid.*, 52. — 3. Cés., *B. C.*, I, 18. — 4. App., *B. C.*, II, 71. — 5. Dio., XLI, 43. Plut., *Pomp.*, 64.

il fallait bien que le généralissime montrât aux pères conscrits, constitués en conseil à Thessalonique, une déférence qui serait de bon augure et de bon exemple; mais cette déférence s'accordait-elle avec les nécessités de la guerre?

Malgré son infériorité numérique et la saison contraire, César, suivant son habitude, prit l'offensive; le 4 janvier 48 (5 nov. 49), il embarqua sur des navires de transport sept légions, qui ne formaient que 15 000 fantassins et 500 cavaliers. S'il eût rencontré la flotte de Bibulus, c'en était fait de son armée; mais le sort du malheureux consulaire, que la fortune opposait toujours à César, fut d'être toujours aussi joué et trompé par lui. Les sept légions passèrent sans obstacle, et débarquèrent au pied des monts Acrocérauniens. Bibulus, accouru trop tard, se vengea sur les navires que César renvoyait à vide, pour prendre à Brindes Antoine et le reste de ses troupes; il en enleva trente qu'il brûla avec les pilotes et les matelots. Puis, pour expier sa négligence, il ne voulut plus descendre de son vaisseau et se donna de telles fatigues à surveiller la côte et la mer, qu'il fut bientôt saisi d'un mal qui l'emporta.

La première ville que César rencontra fut Oricum. Les pompéiens voulaient la défendre, mais les habitants déclarèrent qu'ils ne pouvaient combattre un consul du peuple romain, et ils ouvrirent leurs portes; à Apollonie, même chose. Il attachait plus d'importance à la possession de Dyrrachium, à cause de son port, le meilleur de cette côte, et de sa forte position; apprenant que Pompée l'avait prévenu en y établissant ses magasins, il s'arrêta sur les bords de l'Apsos, pour couvrir les places qui s'étaient données à lui, et les cantons de l'Épire, d'où il tirait ses approvisionnements. Comme les deux généraux n'avaient pas encore toutes leurs forces, ils négocièrent pour gagner du temps. C'est d'ailleurs une condition imposée, dans toutes les guerres civiles, aux chefs de parti, une concession nécessaire à l'opinion publique qu'il leur importe de ménager

et de tromper. Mais de part ni d'autre il n'y avait un désir sincère de conclure.

Un jour, Vatinius pour César, Labiénus pour Pompée, discutaient à haute voix, entre les deux armées, les conditions d'un accommodement. Les soldats écoutaient; ils pouvaient prendre au sérieux ces grands mots de guerre impie, de patrie en larmes, et forcer leurs chefs à traiter : tout à coup une grêle de traits, au dire de César, partit des rangs pompéiens, et Labiénus rompit la conférence en s'écriant : « La paix! vous ne l'aurez que quand vous nous apporterez la tête de César. »

Cependant de pressants messages ordonnaient à Antoine de passer le détroit au premier vent favorable; mais les jours s'écoulaient, et Antoine n'arrivait pas. On raconte que César peu accoutumé à ces lenteurs, voulut aller lui-même chercher ses légions, et qu'un soir il sortit seul de son camp, monta sur une barque du fleuve, et ordonna au pilote de cingler vers la haute mer. Un vent contraire, qui souffla presque aussitôt, refoulait les vagues, et le pilote, effrayé par la tempête, refusait d'avancer : « Que crains-tu? » lui aurait dit son passager inconnu, « tu portes César et sa fortune! » Tous ces fondateurs d'empire croient ou feignent de croire à une fatalité qui les protége jusqu'à ce qu'ils aient accompli l'œuvre pour laquelle ils se prétendent appelés. Il fallut pourtant, si l'anecdote est vraie, malgré le silence des Commentaires, regagner le bord; mais la tempête, une autre fois, le servit. Depuis la mort de Bibulus la flotte pompéienne était sans chef; par une malheureuse faiblesse ou pour ne pas confier à un autre consulaire, peut-être moins docile et moins sûr, un commandement si important, Pompée laissa les huit lieutenants de Bibulus conduire à leur gré les escadres. Ils ne s'accordèrent pas; la surveillance fut moins active, et un jour que soufflait avec force le vent du midi, Antoine arriva en quelques heures en vue d'Apollonie. Poussé par la tempête, il dépassa Dyrrachium et ne put aborder qu'au port de Nymphée, à cent milles au moins du camp de César. Pompée

se trouvait entre les deux armées césariennes; il lui eût été facile d'accabler Antoine. Il l'essaya, mais avec des lenteurs qui permirent aux deux chefs d'opérer leur jonction.

Le mouvement des pompéiens les avait éloignés de Dyrrachium. César leur déroba une marche, et vint se poster entre eux et cette ville qui était leur place d'armes. Ils le suivirent et campèrent sur le mont Pétra, d'où ils conservaient leurs communications avec la mer. Alors commença une lutte de quatre mois. César, ne pouvant amener son rival à une action décisive, conçut l'audacieuse pensée d'enfermer, dans une ligne de postes retranchés, une armée qui lui était supérieure en nombre. A Alésia et en Espagne cette manœuvre lui avait réussi, parce qu'il avait pu affamer ses adversaires. Ici ce résultat était impossible, puisque l'armée pompéienne était maîtresse de la mer. Ses vétérans, toujours admirables, commencèrent de gigantesques travaux avec leur dévouement et leur activité ordinaires. Toutes les collines qui entouraient le camp pompéien furent couvertes d'un fort et reliées entre elles, sauf en un point, par des lignes de communication. Deux motifs l'avaient décidé à suivre ce plan : comme la nombreuse cavalerie de ses adversaires rendait, dans un pays ruiné, les approvisionnements difficiles, il voulait les enfermer afin d'avoir lui-même ses mouvements libres pour aller au fourrage ; en outre, il tenait à montrer au monde le grand Pompée emprisonné dans son camp et n'osant combattre.

Napoléon a jugé sévèrement ces manœuvres : « Elles étaient extrêmement téméraires, dit-il ; aussi César en fut-il puni. Comment pouvait-il espérer de se maintenir avec avantage le long d'une ligne de contrevallation de six lieues, entourant une armée qui avait l'avantage d'être maîtresse de la mer, et d'occuper une position centrale. Après des travaux immenses il échoua, fut battu, perdit l'élite de ses troupes, et fut contraint de quitter ce champ de bataille. » Pompée lui avait opposé une ligne de circonvallation protégée par

24 forts, et qu'il agrandissait sans cesse pour forcer son adversaire à s'affaiblir en s'étendant. Tous les jours des escarmouches avaient lieu entre les travailleurs des deux armées. Une fois la neuvième légion fut tout entière engagée, et Pompée crut un instant saisir la victoire. Mais les vétérans soutinrent leur réputation, et repoussèrent l'ennemi. Dans une de ces attaques journalières dont chaque colline était le théâtre, un fort fut cerné ; l'ennemi y lança tant de projectiles qu'il ne s'y trouva pas un soldat sans blessure. Ils montrèrent avec orgueil à César 30 000 flèches qu'ils avaient ramassées et le bouclier d'un de leurs centurions percé de 120 coups.

On a remarqué que nos soldats manquaient de vivres quand ils gagnèrent leurs plus belles victoires [1]. Ceux de César aussi étaient habitués à la disette, qu'amenaient la rapidité et l'audace de ses manœuvres. Nulle part ils n'en souffrirent comme à Dyrrachium. César avait bien envoyé des détachements dans l'Épire, l'Étolie, la Thessalie et jusqu'en Macédoine ; mais on ne pouvait tirer que de rares et maigres convois de ces pays, épuisés par la présence de tant d'armées, et où l'on se battait déjà, car Métellus Scipion y était arrivé avec ses deux légions. Les soldats en vinrent à broyer des racines pour en faire une sorte de pâte, et quand les pompéiens les raillaient sur leur disette, ils leur jetaient de ces pains, en leur criant qu'ils mangeraient l'écorce des arbres plutôt que de laisser échapper Pompée. Celui-ci avait du blé en abondance, mais il manquait d'eau et de fourrages ; les bêtes de somme, les chevaux périssaient en foule, et les exhalaisons qui sortaient de tant de cadavres infectaient l'air et causaient des maladies qui lui tuaient beaucoup de monde. Un jour enfin qu'il crut avoir trouvé une occasion favorable, il prépara, conduit par des transfuges, une attaque de nuit et faillit enlever toute une légion campée au bord de la mer. Antoine ne parvint à la sauver qu'après qu'elle avait déjà subi de

1. Le général Foy, dans ses Mémoires sur la guerre d'Espagne.

grandes pertes; pour réparer cet échec, sur l'heure même César, à la tête de trente-trois cohortes, pénétra dans le camp ennemi. Mais son aile droite s'étant trompée de route laissa entre elle et l'aile gauche un vide dans lequel Pompée se jeta; les césariens rompus s'enfuirent en désordre; en vain César allait au-devant des fuyards : une terreur panique avait saisi ses troupes, il fut entraîné lui-même, et laissa aux mains de l'ennemi trente-deux enseignes.

Ce jour-là Pompée aurait pu finir la guerre. La facilité du succès lui fit redouter une embuscade, et il n'osa poursuivre sa victoire. On la vanta cependant comme une affaire décisive et, en l'annonçant à toutes les provinces, il reprit le titre d'*imperator*. Décidément, disait-on dans son camp, César a gagné à peu de frais sa renommée; il a pu vaincre des Barbares, mais il a fui devant des légions romaines; c'est à la trahison qu'il a dû en Espagne tous ses succès. On avait fait quelques prisonniers : Labiénus: qui tenait à prouver son zèle à ses nouveaux amis, les réclama, et après les avoir promenés par dérision autour de son camp, il les fit égorger en leur disant: « Eh quoi! mes compagnons, les vétérans ont-ils donc appris à fuir! » Caton avait fait décréter par le sénat pompéien qu'aucune ville ne serait pillée, aucun citoyen mis à mort hors du champ de bataille : il se voila la tête pour ne pas voir comment les chefs militaires, quand l'épée est tirée, obéissent aux décrets du pouvoir civil.

Tandis que les pompéiens déclaraient la guerre terminée, les légions césariennes, bientôt revenues de leur effroi, demandaient elles-mêmes qu'on punît les coupables, et voulaient retourner au combat. Mais César avait d'autres desseins. Sa position n'était plus tenable : les vivres allaient lui manquer, et Scipion faisait en Thessalie des progrès menaçants; en allant accabler ce chef, il entraînerait certainement à sa suite les pompéiens devenus trop confiants, et peut-être trouverait-il une occasion de livrer bataille. Dans tous les cas, il gagnerait de l'espace, il ramasserait des vivres, et éloignerait l'ennemi de sa flotte.

Enfin la guerre de siége ayant échoué, il fallait tenter celle de campagne qui présentait mille incidents, dont le plus habile saurait profiter. Laissant donc à Apollonie ses blessés et ses malades, il traversa l'Épire, rejoignit son lieutenant Calvinus qui jusqu'alors avait tenu tête à Scipion, et par Gomphi, qu'il saccagea, il entra dans la Thessalie. Comme il l'avait prévu, Pompée le suivit, malgré les conseils d'Afranius, qui voulait qu'on regagnât l'Italie. Caton et Cicéron avaient été laissés à Dyrrachium avec les bagages ; la surveillance et les regrets républicains du premier, l'humeur chagrine du second, gênaient l'*imperator*. Mécontent de lui-même et des autres, Cicéron n'avait apporté dans le camp que son esprit railleur, son découragement et ses craintes trop légitimes des proscriptions qui suivraient la victoire; aussi avait-il volontiers laissé partir cette armée où on ne le traitait que de prophète de malheur[1].

En Thessalie Pompée avait sans obstacle rallié les légions de son beau-père. Il voulait encore traîner la guerre en longueur pour épuiser son ennemi, mais les jeunes nobles qui l'entouraient trouvaient cette campagne bien longue, et tant de circonspection leur était suspect. S'il ne se décide pas à combattre, disait-on, c'est pour garder son commandement, tout fier qu'il est de traîner à sa suite des consulaires et des prétoriens. On l'appelait Agamemnon, le roi des rois ; et Favonius s'écriait qu'on ne mangerait pas cette année de figues de Tusculum, parce que Pompée ne voulait pas si vite abdiquer. L'impatience s'accroissait encore de la certitude qu'on avait de triompher sans peine. Déjà l'on se disputait les dignités comme si l'on eût été à Rome, à la veille des comices, et quelques-uns envoyaient retenir les maisons les plus en vue autour du forum, celles d'où l'on pourrait le mieux briguer ; on désignait les consuls pour les années suivantes, et l'on se partageait les dépouilles des césariens. On commencerait par une proscription générale qui serait accomplie judiciairement, comme il convenait à

1. *Cf.* Cic., *Fam.*, VI, 6; IX, 9; VII, 3; *ad Att.*, XI, 3, 4, 6, etc.

des hommes qui se battaient pour la défense des lois ; même ils avaient arrêté la forme du jugement. On était moins d'accord sur le partage du butin. Fannius voulait les biens d'Atticus, Lentulus ceux d'Hortensius et les jardins de César. Les plus sages devenaient aveugles : Domitius, Scipion, Lentulus Spinther se disputaient chaque jour avec aigreur le grand pontificat de César. Les chances se balançaient entre ces trois candidats, car si Lentulus avait pour lui son âge et ses services, Domitius jouissait dans la ville d'un grand crédit ; mais Scipion était beau-père de Pompée ! « Ainsi, dit celui qui fit évanouir tous ces rêves, au lieu de s'occuper des moyens de vaincre, ils ne pensaient tous qu'à la manière dont ils exploiteraient la victoire[1]. »

Pressé par les clameurs de ces nobles qu'il ne savait pas plier à l'obéissance, Pompée se décida à livrer bataille, près de Pharsale, aux mêmes lieux où 150 ans auparavant Rome avait conquis la Grèce et tout l'Orient hellénique (Cynocéphales). A la vue de ses cohortes se déployant dans la plaine, César s'écria joyeux : « Enfin donc le voilà venu ce jour où nous aurons à combattre, non plus la faim, mais des hommes ! » Et aussitôt il s'avança pour reconnaître la ligne ennemie, formée de 47 000 fantassins et de 7000 cavaliers. La droite s'appuyait à un ruisseau dont les bords escarpés rendaient une attaque difficile ; aussi Pompée avait-il jugé cette position assez forte pour porter toute sa cavalerie à la gauche. Massée sur ce point, elle déborderait facilement l'ennemi, le prendrait en flanc, le tournerait, et assurerait le succès de la journée. César comprit le dessein de son adversaire, et ce fut sur cette attaque prévue qu'il compta pour vaincre. Il n'avait que 22 000 légionnaires et seulement 1000 cavaliers. Contre l'habitude, il forma de son armée quatre lignes d'inégale étendue : les deux premières devaient aborder l'ennemi, la troisième servir de réserve et la quatrième faire face en arrière contre la cavalerie qui allait assaillir sa droite. Il avertit les vétérans des six co-

1. Ces., *B. C.*, III, 83.

hortes qu'il plaça obliquement de ce côté que de leur courage et de leur sang-froid dépendrait la victoire : « Soldat, leur cria-t-il, frappe au visage ! » Il savait que les jeunes nobles, qui allaient mener la charge, craindraient plus la difformité d'une blessure que le déshonneur de la fuite[1]. Antoine commandait l'aile droite, Sylla la gauche, Calvinus le centre ; de sa personne, il se plaça au milieu de sa dixième légion, célèbre par le dévouement qu'elle lui avait toujours montré, et que les cavaliers de Pompée lui avaient promis d'écraser sous les pieds de leurs chevaux. Au moment de donner le signal, il reconnut un vétéran de la dixième qu'il appela par son nom : « Eh bien, Crastinus, avons-nous bon courage? les battrons-nous? — Nous vaincrons avec gloire, César, répondit-il d'une voix forte, et aujourd'hui vous me louerez vivant ou mort. » A ces mots, il marcha en avant, et 120 hommes de la cohorte s'élancèrent avec lui pour porter les premiers coups[2].

Pompée avait ordonné aux siens d'attendre le choc sans s'ébranler, espérant que par la course les césariens arriveraient épuisés et en désordre. Mais quand ils virent leurs adversaires rester immobiles, d'eux-mêmes les vétérans s'arrêtèrent, reprirent haleine, puis s'avancèrent encore au pas de course et en ligne, lancèrent leurs javelots et attaquèrent à l'épée. Pendant que l'action s'engageait sur le front de bataille, la cavalerie pompéienne rompait celle de l'ennemi et tournait son aile droite. César donne alors le signal à la quatrième ligne, qui charge avec tant de vigueur et d'adresse que les cavaliers, surpris de cette attaque imprévue, tournent bride et s'enfuient. Du même pas les cohortes se portent sur la gauche qu'ils enveloppent; César saisit cet instant pour lancer sa réserve toute fraîche, et les pompéiens, brisés par le choc, se débandent. Pom-

1. C'est l'explication des anciens auteurs. Il est plus vraisemblable que l'ordre de César était un avis prudent pour combattre des cavaliers couverts d'armes défensives que n'avaient pas les cavaliers gaulois contre lesquels ses légionnaires s'étaient battus. — 2. Le brave centurion avait dit vrai, mais il resta parmi les morts. Plut., *Pom.*, 71.

pée avait fui dès le moment où il avait vu sa cavalerie repoussée, et il s'était retiré dans sa tente désespéré et inactif. Tout à coup il entend des clameurs qui s'approchent : c'est César qui mène ses soldats victorieux à l'attaque des retranchements. « Quoi, s'écrie le malheureux général, jusque dans mon camp! » Il jette les insignes du commandement, saute sur un cheval, et se sauve par la porte décumane. On trouva dans le camp, sous des tentes ornées de lierre et couvertes de frais gazon, des tables toutes dressées, des buffets chargés de vaisselle d'argent, des urnes pleines de vin : tous les apprêts d'un festin joyeux. « Et ceux qui se permettaient ce luxe frivole, dit le vainqueur, osaient accuser de mollesse cette armée de César, si pauvre et si forte, à qui même le nécessaire avait toujours manqué. » (9 août 48[1].)

Malgré les efforts de César pour arrêter le massacre, 15 000 hommes étaient tués, mais pas un chef : Domitius seul périt en fuyant. « Ils l'ont voulu, disait-il, en traversant ce champ de carnage : j'étais perdu si j'eusse cédé. » Sa clémence ne se démentit pas. Dès que le succès fut décidé, il défendit qu'on tuât un seul citoyen et reçut en grâce tous ceux qui implorèrent sa pitié. Ceux mêmes qui l'avaient éprouvée déjà, n'avaient besoin que d'un intercesseur pour être encore pardonnés. Les peuples et les princes qui avaient pris parti pour son rival, tremblaient; il les rassura. Les Athéniens, peu faits pour ces combats de géants, étaient venus prêter à Pompée leur débile assistance, au lieu d'accepter la neutralité que les deux partis leur offraient. Après la bataille, ils parurent en suppliants devant le vainqueur, qui se contenta de leur dire : « Que de fois déjà la gloire de vos pères vous a sauvés! » Sans donner le temps à ses troupes de piller les richesses éparses dans le camp pompéien, César les entraîna à la poursuite de l'ennemi dont il cerna les derniers débris sur une montagne : 24 000 hommes furent pris. Quand il ne resta plus rien de

1. C'est la date donnée par l'ancien calendrier, la date véritable est le 6 juin. Cf. Clinton, *F. H.*, III, 570.

cette armée, il songea à son chef qui fuyait vers Larisse et, avec sa cavalerie, il chercha à le joindre; mais un navire de charge, qui se trouvait à l'embouchure du Pénée, avait déjà reçu le vainqueur de Mithridate, des pirates et de Sertorius. Pompée fit voile vers Mitylène, où il prit sa femme Cornélie, longea la côte d'Asie et, après quelques jours d'incertitude, se décida à aller chercher un asile en Égypte. Le roi régnant se souviendrait sans doute des services rendus par Pompée à son père, Ptolémée Aulète. Le pays d'ailleurs était facile à défendre; et de là on pourrait communiquer avec les Parthes s'il était nécessaire, avec Varus et Juba, maîtres de la Numidie et de l'Afrique romaine.

Pompée arriva en vue de Péluse, suivi d'environ 2000 hommes. D'après le testament du dernier roi, Cléopatre devait épouser son frère Ptolémée Dionysios et régner conjointement avec lui, sous la tutelle du sénat. Mais Cléopatre avait été chassée à la suite d'un complot formé par l'eunuque Pothin, le général Achillas, le gouverneur du roi, Théodote; et le jeune prince avait réuni une armée à Péluse pour arrêter l'expédition que sa sœur préparait en Syrie. Quand Pompée vaincu se présenta, Pothin et Achillas furent d'avis de le recevoir avec honneur. Théodote rejeta la pensée d'unir les destinées du roi et du pays au sort d'un fugitif, et une barque fut envoyée au vaisseau sous prétexte de conduire le général auprès du roi.

« Quand la barque s'approcha, Septimius se leva le premier en pieds qui salua Pompeius, en langage romain, du nom d'*Imperator*, qui est à dire, souverain capitaine, et Achillas le salua aussi en langage grec, et luy dit qu'il passast en sa barque, pour ce que le long du rivage il y avoit force vase et des bans de sable, tellement qu'il n'y avoit pas assez eau pour sa galère; mais en mesme temps on voyoit de loing plusieurs galères de celles du roy, qu'on armoit en diligence, et toute la coste couverte de gens de guerre, tellement que quand Pompeius et ceulx de sa compagnie eussent voulu changer d'advis, ils n'eussent plus sceu se sauver, et si y avoit d'avantage qu'en monstrant de

se deffier, ils donnoient au meurtrier quelque couleur d'exécuter sa méchanceté. Parquoy prenant congé de sa femme Cornelia, laquelle desjà avant le coup faisoit les lamentations de sa fin, il commanda à deux centeniers qu'ilz entrassent en la barque de l'Égyptien devant luy, et à un de ses serfs affranchiz qui s'appeloit Philippus, avec un autre esclave qui se nommoit Seynes. Et comme jà Achillas lui tendoit la main de dedans sa barque, il se retourna devers sa femme et son filz, et leur dit ces vers de Sophocle :

Qui en maison de prince entre, devient
Serf, quoy qu'il soit libre quand il y vient.

« Ce furent les dernières paroles qu'il dit aux siens, quand il passa de sa galère en la barque : et pour ce qu'il y avoit loing de sa galère jusqu'à la terre ferme, voyant que par le chemin personne ne lui entamoit propos d'amiable entretien, il regarda Septimius au visage, et luy dit : « Il me « semble que je te recognois, compagnon, pour avoir autrefois esté à la guerre avec moy. » L'autre lui fait signe de la teste seulement qu'il était vray, sans luy faire autre réponse ne caresse quelconque : pourquoy n'y ayant plus personne qui dist mot, il prist en sa main un petit livret, dedans lequel il avoit escript une harengue en langage grec, qu'il vouloit faire à Ptolemæus, et se mit à la lire. Quand ils vindrent à approcher de la terre, Cornelia, avec ses domestiques et familiers amis, se leva sur ses pieds, regardant en grande détresse quelle seroit l'issue. Si luy sembla qu'elle devoit bien espérer, quand elle aperceut plusieurs des gens du roy, qui se présentèrent à la descente comme pour le recueillir et l'honorer : mais sur ce poinct, ainsi comme il prenoit la main de son affranchy Philippus pour se lever plus à son aise, Septimius vint le premier par derrière qui luy passa son épée à travers le corps, après lequel Salvius et Achillas desgainnèrent aussi leurs espées, et adonc Pompeius tira sa robe à deux mains au devant de sa face, sans dire ni faire aucune chose indigne de luy, et endura vertueusement les coups qu'ilz

luy donnèrent, en soupirant un peu seulement; estant aagé de cinquante-neuf ans, et ayant achevé sa vie le jour ensuivant celuy de sa nativité. Ceulx qui estoient dedans les vaisseaux à la rade, quand ilz aperceurent ce meurtre jettèrent une si grande clameur, que l'on l'entendoit jusques à la coste, et levant en diligence les anchres, se mirent à la voile pour s'enfouir, à quoy leur servit le vent qui se leva incontinent frais aussi tost qu'ilz eurent gaigné la haute mer, de manière que les Égyptiens qui s'appareilloient pour voguer après eulx, quand ils veirent cela, s'en déportèrent, et ayant coupé la teste en jettèrent le tronc du corps hors de la barque, exposé à qui eut envie de veoir un si misérable spectacle.

« Philippus, son affranchy, demoura toujours auprès, jusques à ce que les Égyptiens furent assouvis de le regarder, et puis l'ayant lavé de l'eau de la mer, et enveloppé d'une sienne pauvre chemise, pource qu'il n'avoit autre chose, il chercha au long de la grève, où il trouva quelque demourant d'un vieil bateau de pescheur, dont les pièces étaient bien vieilles, mais suffisantes pour brusler un pauvre corps nu, et encore non tout entier. Ainsi comme il les amassoit et assembloit, il survint un Romain, homme d'aage, qui, en ses jeunes ans, avoit été à la guerre sous Pompeius: si luy demanda: « Qui es-tu, mon amy, qui fais « cet apprest pour les funérailles du grand Pompeius? » Philippus lui respondit qu'il estoit un sien affranchy. « Ha, « dit le Romain, tu n'auras pas tout seul cest honneur, et te « prie, veuille-moy recevoir pour compagnon en une si « saincte et si dévote rencontre, afin que je n'aie point oc- « casion de me plaindre en tout et partout de m'estre ha- « bitué en pays étranger, ayant, en récompense de plusieurs « maulx que j'y ay endurez, rencontré au moins ceste bonne « adventure de pouvoir toucher avec mes mains et aider à « ensepvelir le plus grand capitaine des Romains. » Voilà comment Pompeius fut ensepulturé. Le lendemain, Lentulus ne sachant rien de ce qui estoit passé, ains venant de Chypre, alloit cinglant au long du rivage, et aperceut un

feu de funérailles, et Philippus auprès, lequel il ne recogneut pas du premier coup : si luy demanda : « Qui est celuy qui, ayant ici achevé le cours de sa destinée, repose « en ce lieu? » Mais soudain, jettant un grand soupir, il ajouta : « Hélas! à l'adventure, est-ce toi, grand Pompeius? » Puis descendit en terre, là tantost après il fut pris et tué[1]. »

L'histoire, sans doute, fait comme César qui pleura sur cette fin de son rival. Mais si l'on accorde que les services de Pompée, que l'éclat de sa vie militaire, la dignité de sa vie privée méritent des égards et des éloges, il faut cependant condamner l'ambition stérile et les perpétuelles indécisions de celui qui ne voulait le pouvoir que « pour étaler sa robe triomphale. » De grands talents ne suffisent point à faire mériter le titre d'homme d'État. On n'y a droit qu'à la condition d'avoir bien compris son peuple et les besoins de son temps, par conséquent, l'avenir qui s'approche, puis, ce but reconnu, d'y avoir marché résolûment. Pompée qui tant de fois passa du sénat au peuple et du peuple au sénat, n'eut jamais d'autre mobile que l'intérêt de sa grandeur. Il y a une moralité politique : le fugitif de Pharsale était le transfuge de tous les partis.

1. Plut., *Pomp.*, trad. d'Amyot. Adrien, 160 ans après lui éleva un tombeau. Spart., *Adr.*, 7; App., II, 86; Dion., LXIX, 11.

CHAPITRE XXXI.

LA GUERRE CIVILE ET LA DICTATURE DEPUIS LA MORT DE POMPÉE JUSQU'A CELLE DE CATON, 48-46.

César savait achever ses victoires. Laissant Cornificius en Illyrie pour veiller sur Caton et la flotte pompéienne, Calénus en Grèce pour en réduire les peuples, il partit sans attendre ses légions, et suivit Pompée à la piste, afin de ne pas lui donner le temps de reformer une armée[1]. Comme il traversait l'Hellespont sur une barque, il rencontra Cassius à la tête de dix galères pompéiennes et lui commanda de se rendre. Cassius, troublé, se soumit, sans penser qu'il pouvait d'un coup finir la guerre[2]. L'Asie, que Scipion avait horriblement foulée, apprit avec joie quel maître lui donnait le sort des armes. Le vainqueur déchargea en effet la province du tiers des impôts, et lui laissa pour gouverneur Domitius Calvinus. Il comptait bien trouver et prendre en Égypte l'argent qu'il ne voulait pas demander à l'Asie épuisée.

Peu de jours après la mort de Pompée, il arriva devant Alexandrie, avec 35 vaisseaux et 4000 hommes. Quand Théodote lui présenta la tête de son rival, il détourna les yeux avec horreur, et ordonna qu'on ensevelît pieusement ces tristes restes dans une chapelle de Némésis qu'il fit bâ-

1. Cés., III, 31, 32. — 2. C'est le récit d'Appien et de Plutarque. Cic., *Philipp.*, II, 11, dit que Cassius attendit César aux bouches du Cydnus pour le tuer, et que celui-ci n'échappa que par hasard. Selon d'autres Cassius avait déjà fait, comme Brutus, sa soumission.

tir aux portes de la ville. Les ministres du roi se sentirent blessés de ces honneurs rendus à leur victime, et voyant César si mal accompagné, ils oublièrent qu'ils avaient devant eux le maître du monde. Les soldats égyptiens, excités sous main, s'écriaient, quand passaient les licteurs, que leur présence était un attentat à la majesté royale. Chaque jour il y avait des émeutes où on tuait quelques légionnaires. Lorsque, pour payer ses troupes, le consul réclama une vieille dette de Ptolémée Aulète, montant à dix millions de sesterces, Pothin répondit dédaigneusement, que César avait encore sur les bras de bien grandes affaires; qu'il lui serait utile de partir au plus vite pour les terminer, et qu'à son retour il recevrait certainement, avec les bonnes grâces du roi, tout l'argent qui lui était dû. Ce langage était trop clair. César, qui tenait déjà le roi prisonnier dans son propre palais, manda secrètement à Cléopatre de revenir. « Elle partit sur-le-champ avec le seul Apollodore, son confident, et arriva de nuit devant le palais. Comme elle ne pouvait en passer les portes sans être reconnue, elle s'enveloppa dans un paquet de hardes qu'Apollodore lia avec une courroie, et qu'il fit entrer chez César par la porte même du palais. Cette ruse de Cléopatre lui plut; vaincu ensuite par les grâces de sa conversation, il la réconcilia avec son frère, et partagea entre eux l'autorité royale[1]. » Les ministres virent leur ruine dans cette réconciliation. Pour la rompre, ils persuadèrent au jeune Ptolémée de s'échapper du palais et d'appeler le peuple à son secours. Les Romains ressaisirent le prince fugitif; mais cette tentative d'évasion excita dans la ville un soulèvement que César essaya d'apaiser en lisant au peuple le testament du dernier roi, et en déclarant qu'à titre de tuteur il ordonnait, conformément à cet acte, que Ptolémée et Cléopatre régnassent ensemble[2]. L'insurrection n'eut pas de suite; Pothin parut même se résigner, mais en secret il rappela Achillas qui commandait à Péluse 20 000

1. Plut., *in Cæs.*, 54-55. — 2. Dion, XLII, 35. Dion ajoute, ce qui est impossible, que César donnait Chypre aux deux autres enfants de Ptolémée.

hommes de bonnes troupes, débris de l'ancienne armée de Gabinius. César leur fit défendre par Ptolémée de commettre aucune violence; pour réponse, ils mirent à mort les envoyés; 4000 Romains eurent alors à tenir tête à 20 000 soldats exercés et à un peuple irrité de 300000 âmes. Ils s'enfermèrent dans un des quartiers où Achillas perdit bientôt l'espoir de les forcer. Pour couper leurs communications avec la mer, il attaqua, dans le port, la flotte royale dont César s'était emparé; les Romains ne pouvant la sauver y mirent eux-mêmes le feu; l'incendie gagna l'arsenal, et détruisit la fameuse bibliothèque des Ptolémées qui renfermait, disait-on, 400 000 volumes.

De l'intérieur du palais Pothin entretenait d'actives communications avec les assiégeants; César le fit tuer, et resserra plus étroitement Ptolémée. L'eunuque Ganymède, confident de Pothin, parvint cependant à s'échapper avec la plus jeune sœur du roi, Arsinoé, et la conduisit au camp, où elle fut saluée du nom de reine. Ganymède, homme actif et intelligent, profita pour lui-même de la faveur des soldats, supplanta Achillas, et crut avoir trouvé un infaillible moyen de détruire l'armée romaine en coupant les aqueducs qui fournissaient de l'eau à leur quartier, et en faisant arriver, à l'aide de machines, l'eau de la mer dans leurs citernes. Mais ils creusèrent des puits, et attendirent patiemment les secours que César avait demandés au gouverneur de l'Asie.

Calvinus avait envoyé une légion par terre et une autre par mer, qui fut jetée par les vents à l'ouest d'Alexandrie. César avec quelques vaisseaux alla la chercher, et au retour battit Ganymède qui lui barrait le passage. Celui-ci répara ses galères, en construisit d'autres, et s'obstina à vouloir fermer la mer pour affamer les Romains. En face de la ville s'étendait l'île de Pharos, qu'un môle joignait au rivage. César attaqua cette île pour être libre à l'avenir de ses mouvements, et réussit à s'en emparer. Mais les Alexandrins continuèrent bravement leurs efforts pour détruire sa flotte, et il se trouva un jour si pressé qu'il

n'échappa qu'en se jetant à la mer, tenant, dit-on, d'une main, au-dessus de l'eau, ses Commentaires, et nageant de l'autre.

Il s'alarma à la fin de cette lutte qui lui faisait perdre un temps précieux et courir des dangers inutiles. Il rendit aux Alexandrins leur roi, dans l'espérance d'arriver à un accommodement ou de jeter la division parmi les ennemis. Cette concession, prise comme un signe de faiblesse, ne fit que les animer davantage, et ils arrêtèrent encore un convoi qui arrivait de Cilicie. Heureusement un ami du consul, Mithridate le Pergaméen, chargé par lui de lever des troupes en Syrie, réunit dans cette province une armée qui se grossit en route de Juifs et d'Arabes; et il arrivait en ce moment près de Péluse. La ville, quoique forte et bien gardée, fut enlevée par une vive attaque, le passage du Nil forcé dans une assez chaude affaire dont le principal honneur resta au père d'Hérode, et la jonction faite avec les assiégés. César ayant aussitôt pris l'offensive contre le camp royal, une brillante victoire récompensa les légionnaires de leur longue patience. Le roi périt dans le Nil en fuyant, et l'Égypte accepta pour reine Cléopatre, qui épousa le dernier de ses frères, Ptolémée Néotéros, tandis que sa sœur, Arsinoé, était envoyée captive à Rome[1].

Après être glorieusement sorti de cette rude épreuve, César commit l'impardonnable faute de rester encore en Égypte. Mais depuis onze années qu'il vivait sous la tente, il avait bien gagné quelques jours de repos; et puis Cléopatre l'enivrait de toutes les séductions de l'esprit et de la beauté. Molle et fastueuse comme une fille de l'Orient, vive et passionnée comme une enfant de la Grèce, la voluptueuse sirène retint trois mois le héros[2]. Il partit cependant en

1. Voyez sur cette guerre le livre confus d'Hirtius, dans les Commentaires de César, et Appien, Dion. Plutarque est nul. Sur la part importante que les Juifs y prirent, sous la conduite d'Antipater, voy. Jos., *A. J.*, XIV, 15. — Cicéron, *Ep. fam.*, XV, 15, et Montesquieu, *Gr. et décad. des Rom.*, accusent César de lenteur. Bonaparte l'excuse, en montrant que ce furent d'abord les vents contraires qui le retinrent, puis la nécessité de ne pas sortir de cette guerre en fugitif. — 2. Suétone prétend qu'il avait conçu

avril 47, pour arrêter les progrès menaçants de Pharnace. Ce fils de Mithridate, fait par Pompée roi du Bosphore, avait profité de la guerre civile pour reprendre le Pont, chasser Déjotarus et Ariobarzane de la petite Arménie et de la Cappadoce. Le gouverneur de la province d'Asie avait été battu en essayant de défendre ces deux princes, et Pharnace, maître de la plus grande partie de l'ancien royaume de son père, y exerçait d'affreuses cruautés. César, débarqué à Tarsus, gagna rapidement les frontières de la Galatie et du Pont où il pardonna à Déjotarus, qui s'excusait d'avoir combattu à Pharsale pour Pompée[1], et il termina en cinq jours cette guerre. « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu, » écrivait-il à un ami de Rome : c'était glorieusement réparer les retards d'Alexandrie. Pharnace s'enfuit dans le Bosphore, où il fut tué. Le vainqueur donna ce royaume à Mithridate le Pergaméen, qu'il chargea de poursuivre les vaincus; Ariobarzane et Déjotarus furent rétablis. « Heureux Pompée, s'écriait César en comparant ces guerres d'Asie avec sa lutte des Gaules, heureux Pompée d'avoir acquis à si peu de frais le surnom de grand ! » Après avoir renversé la fortune de son rival, il ruinait sa gloire.

Les affaires de l'Asie réglées, César partit enfin pour l'Italie, où son absence prolongée avait causé de graves désordres.

Dès l'année précédente, le préteur Célius, pour se donner quelque importance dans la ville, avait promis son appui aux débiteurs qui ne voudraient pas se soumettre à la décision des arbitres établis. Ensuite il avait proposé la suspension du payement des loyers, enfin une abolition des dettes. Le sénat de César et son collègue Servilius avaient heureusement montré beaucoup de décision et d'énergie. Célius

le dessein d'une expédition contre l'Éthiopie ; c'est peu croyable. — 1. Ce Déjotarus, dont Cicéron, son avocat, fait un si beau portrait, était un fort vilain homme. Plutarque (*de Stoic. repugn.*) le représente comme un despote cruel. De plusieurs fils qu'il avait, dit-il, il ne laissa vivre que celui qu'il destinait à lui succéder. Il tua de même sa fille et son gendre (*Strab.*, XII 568). Il est vrai que son petit-fils Castor l'avait accusé à Rome d'avoir voulu tuer César. Ces rois d'Asie n'étaient jamais ni époux, ni pères.

déclaré incapable d'exercer aucune charge, exclu du sénat et repoussé de la tribune, était sorti de Rome, en appelant à lui Milon, qui avait encore quelques-uns de ses gladiateurs, et tous deux avaient cherché à exciter un soulèvement dans la Campanie et la Grande Grèce. C'était assez des deux grandes ambitions qui se disputaient l'empire; on ne fit aucune attention à ces aventuriers obscurs qui périrent sans bruit, l'un devant Cosa, l'autre à Thurium[1].

Pendant les huit mois que dura la lutte en Grèce, la ville resta dans une cruelle anxiété, que la nouvelle de la bataille de Pharsale ne dissipa point, parce que tout ce qui restait de forces aux pompéiens se tenait dans le voisinage de l'Italie. Quand arriva le récit de la mort de Pompée et qu'on vit son anneau apporté par Antoine, l'enthousiasme, jusqu'alors incertain et tenu en réserve au service de celui des deux rivaux que la victoire désignerait, éclata autour du nom de César. Antoine eut soin de le diriger d'une manière utile aux intérêts de son général, qui fut élu une seconde fois dictateur pour une année entière (oct. 48) ; on lui donna le consulat pour cinq années, la puissance tribunitienne pour sa vie durant, le droit de décider de la paix et de la guerre avec la présidence de toutes les élections aux grandes magistratures. Aussi, comme il était absent, n'élut-on, pour l'année 47, que des tribuns du peuple[2]. César prit possession de la dictature à Alexandrie, et, puisqu'il n'y avait pas de consuls, il chargea Antoine, son maître de la cavalerie, du gouvernement de la ville. Brave, mais violent et débauché, Antoine n'avait ni l'énergie persévérante, ni la prudence déliée que les circonstances réclamaient. Les bruits sinistres qui circulèrent bientôt à Rome sur la triste situation de son chef en Égypte rendirent sa conduite indécise; il n'osa tenir tête aux brouillons à qui la mort de César ferait peut-être passer la puissance. Le gendre de Cicéron, Corn. Dolabella, ruiné par ses débauches, s'était, comme Clodius, fait adopter par un plébéien, afin d'arriver au tri-

1. Ces., *B. C.*, III, 20-22. — 2. Dio., XLII, 27.

bunat. Une fois nommé, il avait repris la proposition d'abolir les dettes. Antoine résista d'abord mollement; mais quand il crut avoir à venger sur Dolabella une offense personnelle, il passa à l'excès contraire, et des scènes de violence et de pillage recommencèrent dans la ville[1], comme pour prouver, même aux plus incrédules, l'indispensable besoin que Rome avait d'un maître. Heureusement ce maître arrivait; César avait enfin débarqué à Tarente en septembre 47.

Contre l'attente de beaucoup, son retour ne fut marqué par aucune proscription. Seulement il confisqua les biens de ceux qui portaient encore les armes contre lui, et fit vendre à l'encan ceux de Pompée. Dolabella et Antoine s'en rendirent adjudicataires; mais le dernier refusa d'en payer le prix, et répondit fièrement aux réclamations de César, que c'était sa part dans le butin. Le dictateur se contenta d'une légère restitution d'argent[2] : il n'estimait pas assez les hommes de son temps pour employer contre eux la sévérité, ce qui eût été les supposer capables de changement; il ne le croyait ni ne le désirait, parce qu'il savait, comme Jugurtha, que dans Rome tout était à vendre, et qu'il voulait tout acheter : l'indulgence est aussi une manière de corrompre.

Pour avilir les charges, il les multiplia[3], pour diminuer la considération du sénat, il y appela des centurions, même des soldats et des barbares[4]. On était au neuvième mois de l'année, il n'en tint pas moins les comices consulaires, et proclama Fusius Calénus et Vatinius. Quelques jours après, il se désigna lui-même consul, pour l'année suivante, avec Lépide, et il prit en même temps la dicta-

1. Cic., *Philipp.*, II, 25; Dio., XLII, 50; Val. Max., VI, 2, 11; Liv. *Épit.* CXIII. Dans une de ces émeutes il périt 800 citoyens. — 2. Cic., *ibid.*, 29. — 3. Il augmenta le nombre des augures, des pontifes et des quindécemvirs. Il nomma dix préteurs au lieu de huit. Dio., XLII, 51. Plus tard leur nombre fut porté à douze, Pompon., *de Or. jur.*, à quatorze, même à seize. Dio., XLII, 51, XLIII, 59. Salluste, qu'il nomma préteur cette année, rentra alors dans le sénat, d'où il avait été chassé. — 4. César parle lui-même de deux sénateurs allobroges. *B. C.*, III, 59, et d'un sénateur espagnol. *B. Afric.*, 28.

ture. Ses partisans dotés de places, de dignités et de gouvernements, il paya aux pauvres leur loyer d'une année, et accorda aux débiteurs la suppression des intérêts des trois derniers termes. Les soldats réclamaient aussi l'accomplissement des promesses tant de fois renouvelées ; ceux de la dixième légion allèrent jusqu'à une révolte ouverte. César l'apprend et les convoque au champ de Mars ; il s'y rend seul, monte sur son tribunal et leur commande de parler. A sa vue, les murmures se taisent : incertains, honteux, ils demandent à voix sourde leur congé. « Je vous licencie, répond aussitôt le général, allez, quirites. » César a trouvé pour eux la plus vive offense, il les appelle citoyens, eux, ses compagnons d'armes, eux, des soldats! Les rendre citoyens, c'est les dégrader ; ils aiment mieux qu'il les châtie, qu'il les décime ; et ils le pressent de retirer la flétrissante parole. On a vanté ce trait d'éloquence ; il nous semble jeter un triste jour sur cette époque ; tout ce que nous avons dit de la transformation des mœurs politiques est expliqué par le sens attaché maintenant à ces deux mots, citoyens et soldats, *quirites* et *commilitones*[1] ; l'homme civil n'est plus rien, l'homme de guerre est tout ; le règne des armées approche : déjà leur chef ne veut plus quitter, même dans l'intérieur de la cité, son titre militaire d'*imperator*.

Cette sédition apaisée, César partit pour accabler en Afrique les débris de Pharsale. Après la perte de cette bataille, Octavius, un chef pompéien, avait réuni quelques troupes en Macédoine ; de là il était passé en Illyrie, et à la suite de quelques succès sur Gabinius, un des lieutenants de César, il avait été contraint par Cornificius et Vatinius de fuir en Afrique. Caton s'y était déjà rendu avec la flotte et les soldats restés à Dyrrachium et à Corcyre. Avant le départ, il avait offert le commandement à Cicéron qui était consulaire, tandis que lui-même n'avait été que pré-

1. Nos longues guerres de la république et de l'empire avaient amené le même résultat. On sait le dédain des *grognards* pour le *bourgeois*, ou comme ils l'appelaient, le *pékin*.

teur. Mais depuis Pharsale, Cicéron était dans les plus vives angoisses, craignant de rester « avec ces forcenés, » honteux de partir, et ne sachant comment excuser auprès de César sa fuite d'Italie. La proposition de Caton le décida. « Lui commander, lui combattre, quand il ne fallait pas poser les armes, mais les jeter. C'était une dérision. » Le fils de Pompée, Cnéus, irrité de ces paroles, courut sur lui l'épée à la main. Il l'aurait tué sans Caton, qui protégea son départ. Il revint à Brindes toujours accompagné de ses licteurs; et pendant une année il y maudit les lenteurs de César, coupable cette fois d'éterniser ses anxiétés, en laissant aux pompéiens, ses amis, le temps de se relever, et peut-être d'amener une nouvelle péripétie.

Après avoir chassé Caton de la Sicile, Curion était passé en Afrique, mais il avait autrefois proposé de réunir la Numidie à la Province ; cette menace dont le roi Juba n'avait pas perdu le souvenir et une offense personnelle que le prince avait reçue de César, l'avaient jeté dans le parti pompéien[1]. Il avait réuni toutes ses forces à celles de Varus ; et Curion battu, s'était percé lui-même de son épée. L'Afrique était donc pompéienne, excepté la Mauritanie dont le roi venait de conduire une armée au secours du lieutenant de César en Espagne. Mais ce prince avait trop peu de forces régulières pour qu'on tînt grand compte de son amitié. Les chefs réunis à Corcyre, Labiénus, Scipion, Afranius, Caton, etc., résolurent de gagner cette province. Leur flotte formait encore 300 voiles. On reconnut pour chef Scipion, nom de bon augure dans une guerre d'Afrique[2]. Il prit pour second un ancien lieutenant de César, Labiénus, dont l'habileté ne pouvait balancer les inconvénients du choix malheureux qu'on avait fait. Si, à Dyrrachium, à Pharsale, les pompéiens étaient déjà divisés ; qu'était-ce maintenant que le seul homme qui pouvait les contenir, n'était plus ? Je me trompe; quelqu'un prenait les façons

1. Cés., II, 25. Dio., XLI, 41. — 2. Les Commentaires ne parlent pas de Scipion, homme obscur et méprisé, que César, selon Plutarque, aurait feint de mettre à la tête de son armée.

d'un chef suprême, et c'était le roi barbare. Sans Caton, tous ces Romains si fiers lui eussent cédé, même Scipion, à qui Juba interdit de porter le manteau écarlate des commandants en chef, parce que la pourpre, disait-il n'appartenait qu'aux rois. Ce n'était point seulement des prétentions d'étiquette [1]. Juba comptait bien tirer parti de cette guerre; et d'abord il voulait saccager Utique qu'il accusait d'être toute dévouée à César; en réalité pour détruire la capitale romaine de l'Afrique; Caton encore l'en empêcha. Mais Scipion ne voyait pas si loin; il s'engagea à payer la solde de la cavalerie numide et entrant à son insu dans les vues du roi, il dévasta impitoyablement la province, sous prétexte de ruiner d'avance l'ennemi.

Dès que César avait quelques troupes sous la main, il croyait pouvoir aller en avant. Cette fois encore, il se précipita avec témérité dans le péril. Sans tenir compte de la flotte pompéienne qui eût pu le couler, il se mit en mer, et après quatre jours de navigation, débarqua près d'Adrumète avec 3000 fantassins et 150 cavaliers, pour la plupart de nouvelle levée (1er janvier 46) [2]: c'était à peine une escorte. Mais ses légions étaient lasses de guerre et il voulait les entraîner en leur faisant honte d'abandonner leur chef. Là, il fut rejoint par un certain Sittius, ancien complice de Catilina, qui était venu se mettre à la solde des princes africains, métier lucratif que beaucoup d'autres ici et ailleurs, avaient embrassé [3]. Sittius n'avait que quelques troupes, mais ce qui valait mieux pour César, une grande connaissance des lieux, et des intelligences dans tout le pays. Aussi, le chargea-t-il d'aller décider le roi de Mauritanie à envahir les États de Juba, quand ce prince les quitterait pour rejoindre ses alliés.

Le dictateur comptait enlever sans peine Adrumète. Con-

1. Plut., *in Cat.*, 64; Cés., *B. Afric.*, 57. Suivant Dion, XLIII, 4, Scipion lui aurait promis toute l'Afrique romaine. — 2. Cés., *B. A.*, 3. Pour être d'accord avec le calendrier rectifié il faut reculer toutes ces dates de près de deux mois. — 3. Labienus aussi, *armaverat hebridas*, c'est-à-dire des hommes nés d'un Romain et d'une femme étrangère. Cés., *B. Afric.*, 19.

sidius l'occupait avec des forces supérieures; il vint même menacer les césariens qui reculèrent jusqu'à Ruspina pour attendre des renforts de Sicile, où six légions étaient prêtes à s'embarquer. Leptis la Petite leur ouvrit ses portes : ce fut un grand avantage; César y trouva un port où ses vaisseaux purent se mettre à couvert. Bientôt un convoi arriva de Sicile; d'autres troupes étaient en route. César allait partir à leur rencontre pour les empêcher de tomber aux mains de l'ennemi, quand elles parurent en vue du camp. Aussitôt il reprend l'offensive et à trois milles de Ruspina, vient heurter avec trente cohortes l'innombrable cavalerie de Labiénus. Celui ci laissa ses Numides combattre à leur manière; ils arrivaient à quelque distance du front de bataille, lançaient leurs traits, puis fuyaient, entraînant après eux les légionnaires en désordre, qui prêtaient le flanc alors et tombaient sous les coups des fantassins ennemis. César fit publier par tous les rangs qu'on ne s'éloignât pas des enseignes de plus de quatre pieds. Cette immobilité encouragea l'ennemi, et Labiénus, s'approchant des césariens, leur cria : « Eh mais, conscrit, tu fais bien le brave! Il vous a donc tourné la tête, à vous aussi, avec ses belles paroles? Par Hercule, il vous a mis dans un mauvais pas et je vous plains. — Tu te trompes, répondit un soldat, je ne suis pas un conscrit, mais un vétéran de la dixième, et ôtant son casque : reconnais-moi, ou mieux à ceci, » et il lui lance avec force son javelot, que Labiénus n'évite qu'en faisant cabrer son cheval, qui le reçoit au milieu du poitrail[1]. Cependant l'armée, formée en cercle, était enveloppée; la position ne paraissait plus tenable. Mais c'était un piége pour attirer l'ennemi à portée du javelot et de l'épée. A un signal, le cercle s'ouvrit en deux points, s'allongea rapidement en deux lignes, et présenta un double front que César porta, par une vive attaque, contre l'ennemi. Celui-ci ne put résister et se débanda. Un secours amené par Pétréius engagea Labiénus

1. *Cf.* le langage d'un autre centurion à Scipion, *B. Afr.*, 44.

à recommencer l'action, quand César la croyait finie. Mais ses conscrits étaient, depuis leur victoire du matin, des vétérans ; une charge à fond balaya la plaine.

Scipion se trouvait à trois marches en arrière à la tête de huit légions et 3000 cavaliers ; une autre armée et 120 éléphants arrivaient avec Juba. César s'arrêta pour ne pas rencontrer en plaine de telles forces, et s'établit dans un camp retranché, entre Ruspina et la mer, exerçant ses recrues et pressant l'arrivée de ses vétérans restés en Sicile. Il commençait à souffrir de la disette, lorsque Salluste, alors préteur, surprit et enleva les magasins de l'ennemi, établis à l'île de Cercina. Dans le même temps, Sittius avait pris Cirtha, capitale de la Numidie, soulevé les Gétules, et par cette heureuse diversion, rappelé Juba à la défense de son royaume ; enfin, deux légions débarquèrent de Sicile. Le dictateur pouvait maintenant aller au-devant de Scipion qui n'avait pas su profiter des avantages que lui avait offerts la témérité de son adversaire.

Ce général méthodique parvint cependant à éviter la bataille que César cherchait et donna le temps à Juba de le rejoindre avec trois légions. Plusieurs mois se passèrent en marches et en campements, sans résultats ; l'ennemi, très-supérieur en cavalerie, voulait fatiguer et affamer les césariens. Pour en finir, César marcha sur Thapsus, ville importante, que Scipion ne pouvait lui abandonner sans honte ni péril, et il en forma le siége. Les pompéiens, en effet, arrivèrent à sa suite et présentèrent la bataille. Malgré leur nombre et leurs éléphants. César les battit presque sans perte et enleva leurs trois camps (6 avril, et suivant le calendrier rectifié, au commencement de février). Toute l'armée républicaine se débanda ; Thapsus, Adrumète et Zama ouvrirent leurs portes. Labiénus, Varus et Sextus Pompée gagnèrent l'Espagne, où s'était déjà rendu l'aîné des fils de Pompée, après une vaine tentative sur les côtes de la Mauritanie. Scipion s'embarqua aussi pour cette province ; mais le navire qui le portait ayant donné au milieu de l'escadre de Sittius, il se perça de son épée. Presque

tous les autres chefs périrent; Considius fut tué dans sa fuite par son escorte de cavaliers gétules; Afranius et Faustus Sylla tombèrent aux mains de Sittius, et furent égorgés dans une émeute de soldats. Juba et Pétréius se tuèrent auprès de Zama, qui n'avait pas voulu recevoir le roi fugitif.

La cavalerie s'était retirée presque intacte sur Utique où Caton commandait. Ce fut le 8 avril au matin qu'il eut nouvelle de la défaite. Il assembla aussitôt les sénateurs restés auprès de lui, et 300 citoyens romains établis dans cette ville pour le commerce. Il leur proposa de défendre la place; d'abord, son énergie passa dans tous les cœurs; mais il fallait commencer par affranchir leurs esclaves pour les armer; ce premier sacrifice les arrêta et ils finirent par rejeter l'idée de la résistance. Les cavaliers voulaient qu'on tuât ces marchands, ou qu'au moins on les chassât de la ville avec les autres habitants. Caton s'opposa à cette cruauté inutile, et les cavaliers s'éloignèrent. Alors il s'occupa de sauver ceux qui n'osaient attendre leur grâce de César. Lorsqu'il apprit que le dictateur marchait sur Utique. « Eh quoi! dit-il, César nous traite donc en hommes? » Et se tournant vers les sénateurs, il leur conseilla de ne plus différer, fit fermer toutes les portes, excepté celle du port, donna des vaisseaux à ceux qui en manquaient et veilla à ce que tout se fît avec ordre. L. César, un parent du vainqueur, que les trois cents avaient chargé d'implorer pour eux sa clémence, le pria de lui composer un discours, ajoutant que quand il faudrait intercéder pour lui, ce ne serait pas avec des paroles, mais en se jetant aux pieds de César. Caton le lui défendit : « Si je voulais lui devoir la vie, j'irais moi-même le trouver seul; mais je ne tiendrai rien d'un tyran. » Seulement, il lui recommanda son fils et ses amis. Après le bain, il soupa en compagnie nombreuse et l'on discuta longtemps sur ce texte que l'homme de bien est seul libre et que tous les méchants sont esclaves. Quand il eut congédié ses convives, il se retira et lut dans son lit le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme. Il

s'interrompit après quelques pages pour chercher son épée et ne la trouvant pas, s'enquit où elle était, puis continua sa lecture afin de ne pas montrer d'impatience; lorsqu'il l'eut achevée, il fit venir tous ses esclaves, leur demanda d'une voix haute son épée et frappa un d'eux si violemment que sa main en fut ensanglantée. Son fils entra fondant en larmes, avec ses amis. Caton se levant alors sur son séant : « Quand m'a-t-on vu, lui dit-il d'un ton sévère, donner des preuves de folie? Tu m'enlèves mes armes pour me livrer sans défense; que ne me fais-tu lier aussi les mains derrière le dos? Ai-je besoin d'un morceau de fer pour m'ôter la vie? » On lui envoya son épée par un enfant; il la prit, en examina la pointe. « Maintenant, je suis mon maître, dit-il. » Alors il reprit le Phédon, le relut deux fois en entier, puis s'endormit d'un si profond sommeil que le bruit de sa respiration s'entendait au dehors.

Vers minuit, il envoya au port un de ses affranchis pour s'assurer que tout le monde était embarqué, et se fit bander la plaie qu'il s'était faite à la main. Comme les oiseaux commençaient à chanter, il se rendormit pour quelques instants, puis tirant son épée, il se l'enfonça au-dessous de la poitrine. Sa main blessée l'empêcha de frapper un coup assuré, et, en luttant contre la douleur, il tomba de son lit. Au bruit, on accourut; les entrailles lui sortaient du corps, et il regardait fixement. La blessure n'était pas mortelle; le médecin la banda; mais dès qu'il eut repris ses sens, il arracha l'appareil, rouvrit la plaie et expira sur-le-champ. « Oh! Caton, s'écria César en apprenant cette fin, tu m'as envié la gloire de te sauver la vie. » Cependant, quand Cicéron, admirateur d'un courage qu'il n'avait pas, composa un éloge de l'illustre mort, le dictateur, qui maniait la plume comme l'épée, y répondit par l'Anti-Caton, satire railleuse et spirituelle où le rigide préteur était représenté passant au tamis les cendres de son frère pour retirer l'or fondu sur le bûcher, ou cédant sa femme jeune et belle à Hortensius, et la reprenant vieille, mais riche, après la mort de l'opulent orateur. Chose singulière, Caton a contre

lui les deux Césars, celui des temps anciens et celui des temps modernes. L'un livre à la risée de ses courtisans la vertu trop rigide du dernier républicain ; l'autre, dont tant de fois la mort n'a pas voulu, l'accuse d'avoir lâchement déserté son poste[1]. Tous deux, sans doute, ont raison, mais nous aimons les dévouements qui accompagnent toute grande chose qui périt. Caton et la république s'en vont ensemble ; la mort de l'un achève dignement les funérailles de l'autre ; et, comme le sang généreusement répandu est toujours une semence féconde, Caton est le premier de ces héros de la vie civile qui vont protester par de belles fins stoïques, contre la dégradation des âmes.

1. Dans ses réflexions sur les Commentaires de César, Montesquieu est de son avis.

CHAPITRE XXXII.

RÉFORMES ET PROJETS DE CÉSAR, SA MORT (46-44.)

Après avoir levé sur ses adversaires 200 millions de sesterces, réuni à la province la plus grande partie de la Numidie, partagé le reste entre Bocchus et Sittius et laissé à l'historien Salluste le gouvernement de l'Afrique, César revint à Rome vers la fin de juillet 46. Le sénat avait déjà décrété quarante jours de supplications pour sa victoire. Son char de triomphe sera traîné par des chevaux blancs, comme l'avait été celui de Camille, le second fondateur de Rome, et on le placera dans le Capitole, en face de l'autel de Jupiter. Il lui sera élevé une statue d'airain, le globe du monde sous les pieds, avec cette inscription : « César demi-dieu ; » et au Cirque il donnera le signal des courses. Il aura pour dix ans la dictature qui lui donne l'initiative des lois avec l'*imperium* militaire ou le commandement des armées dans la Ville et les provinces; pour trois ans, la censure sans collègue, sous le nom nouveau de préfecture des mœurs, c'est-à-dire le droit de reviser le sénat et l'ordre équestre, par conséquent, le moyen de récompenser et de punir un grand nombre. A l'exception du consulat, il nommera à la moitié des charges curules[1] et il réglera les provinces pré-

1. Il ne voulut pas sans doute user de cette prérogative, car il n'y eut pas pour l'année suivante de magistrats curules. Lépide, son maître de la cavalerie, et six, ou, selon d'autres, huit préfets qu'il nomma, en tinrent lieu. Tout le gouvernement roulait véritablement sur ses deux agents, Oppius et Balbus. Dio., XLIII, 28. 48, et Cic., *Fam.*, XI, 8 et 18. *Cf.* Suét., 76.

toriennes[1], c'est-à-dire que le peuple sera dépouillé en sa faveur de sa puissance élective, le sénat, de son pouvoir administratif. Dans le sénat, il siégera sur une chaise curule entre les consuls et il dira le premier son avis, c'est-à-dire qu'il dirigera à son gré les délibérations du corps qui avait à peu près concentré dans ses mains, depuis les troubles, tout le pouvoir législatif.

Il célébra quatre triomphes à plusieurs jours d'intervalle. La première fois, il triompha des Gaulois; la seconde, des Égyptiens; la troisième, de Pharnace; la quatrième, de Juba. Ni Pharsale ni Thapsus n'étaient nommés; et devant son char on ne voyait que les images des rois et des généraux vaincus, celles des villes prises, ou des fleuves et de l'Océan qu'il avait traversés. Parmi les captifs, pas un Romain, mais la sœur de Cléopatre, Arsinoé, le fils de Juba, le grand chef gaulois Vercingétorix que les triumvirs attendaient au Tullianum pour l'égorger[2]. Rien ne rappelait Pompée; seulement sur le tableau qui représentait la fuite du fils de Mithridate et de l'armée pontique, on lisait la fameuse dépèche : *Veni, vidi, vici*, qui semblait dire : « Là, pour vaincre, il m'a suffi d'un jour; à mon rival il a fallu des années. » Il eut moins de ménagements envers les vaincus d'Afrique, dégradés en quelque sorte de leur titre de citoyens, par leur alliance avec un roi barbare. Il exposa Caton, Scipion et Pétréius se perçant de leur épée. A cette vue, bien des cœurs, sans doute, se serrèrent; mais la tristesse se perdit dans l'éclat de la fête. Qu'importait au peuple une indigente liberté, quand le maître lui promettait de splendides festins? On n'entendit que les soldats user de leur vieux droit et railler, dans leurs chants grossiers, « le galant chauve, l'ami de Nicomède et des Gaulois qu'il conduisait derrière son char, mais pour les mener au

1. Dio., XLIII, 51. Suét., 41. — 2. Arsinoé se retira dans le temple de Diane, à Éphèse, où sa sœur la fit tuer après la bataille de Philippes. Juba devint un historien estimé, et Auguste lui rendit une partie des États de son père.

sénat. Fais bien, criaient-ils encore, tu seras battu ; fais mal, tu seras roi [1]. »

Après le triomphe, tout le peuple romain se coucha autour de 22 000 tables à trois lits qu'on servit comme pour les grands. Le chio, le falerne coulaient [2] ; et le plus pauvre put goûter à ces murènes tant vantées [3]. Cette immense orgie inaugurait l'empire. Si, loin de ces tables où tout le peuple s'enivrait, quelques vieux républicains se tenaient à l'écart, la honte au front et la haine dans le cœur, du moins devaient-ils se souvenir, en face de cette domination qui commençait par des fêtes, que d'autres, naguère, avaient commencé avec du sang.

Le soir, le triomphateur traversa la ville entre quarante éléphants qui portaient des lustres étincelants, et le lendemain vinrent les distributions ; à chaque citoyen cent deniers, dix boisseaux de blé, dix livres d'huile ; à tous les pauvres, remise d'une année de loyer ; aux légionnaires, 5000 deniers par tête ; aux centurions, le double ; aux tribuns, le quadruple. Les vétérans reçurent des terres. Les jours suivants, les fêtes continuèrent au nom de sa fille Julia et de Vénus, auteur de sa race. Durant la guerre des Gaules, il avait acheté au prix de 100 millions de sesterces, un vaste emplacement dont il avait fait un nouveau Forum, sans souvenirs républicains, et plein de la gloire de son nom. Il y avait élevé un temple à Vénus Génitrix, dont il fit alors la dédicace.

Des spectacles de tout genre firent accepter du peuple cette apothéose de la maison julienne. Des représentations scéniques, des jeux troyens, des danses pyrrhiques, des courses à pied et en char, des luttes d'athlètes, des chasses où l'on tua des taureaux sauvages et jusqu'à quatre cents lions [4] : une naumachie entre des galères de Tyr et d'Égypte ;

1. *Cf.* Dio., XLIII, 20. Ce même écrivain, *ibid.* 24, dit qu'il y eut des sacrifices humains à Rome au temps de César. — 2. Pl., XIV, 17. — 3. Pl., IX, 81. — 4. On y vit pour la première fois une girafe ; pour la première fois aussi, au-dessus de l'amphithéâtre flotta t un voile immense, formé des plus precieuses étoffes, et qui abritait les spectateurs contre les rayons du soleil.

une bataille enfin entre deux armées ayant chacune 500 fantassins, 300 cavaliers et 20 éléphants. Cette fois les gladiateurs étaient éclipsés : des chevaliers, le fils d'un préteur descendirent dans l'arène; des sénateurs voulaient y combattre [1]. Il fallut que César éloignât lui-même de son sénat cette dernière flétrissure. De tous les coins de l'Italie on était accouru à ces jeux. Telle était la foule, que l'on campait dans les rues et les carrefours, sous des tentes, et que nombre de personnes, deux sénateurs entre autres, périrent étouffés.

Au milieu de ces fêtes dont le dictateur payait sa royauté, il n'oubliait pas qu'il avait à légitimer son pouvoir, et que s'il prenait la liberté, il devait donner en échange l'ordre et la paix. Jusqu'à son consulat, c'était dans le peuple, puis dans les chevaliers, qu'il avait placé son point d'appui; pendant son commandement en Gaule, et durant la guerre civile, il l'avait pris dans l'armée; maintenant, il voulait le chercher dans un gouvernement sage et modéré, dans la fusion des partis, dans l'oubli des injures, dans la reconnaissance universelle pour une administration habile et bienveillante [2]. Bien qu'après Tapsus il se fût montré plus sévère qu'à Pharsale, et qu'il eût ordonné la mort de

1. Dio., XLIII, 23. — 2. On a voulu faire de César le patron des provinciaux, comme on faisait des pauvres et du parti populaire de Rome, les amis des sujets. Cette vue prête à de beaux développements; César peut alors apparaître comme l'homme de l'humanité, etc., etc. Mais d'abord le peuple de Rome n'a jamais sympathisé avec les Italiens, encore moins avec les provinciaux. En soutenant Sertorius contre Sylla, les Espagnols ne défendaient que leur indépendance, en se mettant en rapport avec les complices de Catilina, les députés des Allobroges n'entendaient défendre aucun parti politique, mais leur propre cause; et la preuve, c'est qu'ils sont allés à Cicéron comme ils étaient allés à Catilina, parce qu'ils crurent trouver plus d'avantage dans l'alliance du sénat. Ainsi entre le parti démocratique et les provinciaux aucune idée politique commune, par conséquent point d'union véritable. Quant à César, ses voyages comme particulier se réduisent à deux courses en Asie. Or il n'y avait pas un noble romain qui ne fît le même voyage dans le même but d'instruction; il allait étudier à Rhodes. S'il accusa des concussionnaires, c'était le moyen ordinairement employé par tous ceux qui voulaient se mettre vite en évidence, il n'y avait pas un seul personnage, même parmi les chefs de l'aristocratie, qui n'eût ainsi commencé. Les liens d'hospitalité contractés avec les villes étaient un vieil usage que suivaient les plus fiers patriciens.

plusieurs sénateurs, il était décidé à persévérer dans la clémence, et il avait accordé au sénat le rappel de l'ancien consul Marcellus, à Cicéron celui de Ligarius. Des légionnaires, croyant leur règne arrivé, avaient réclamé contre les dépenses du triomphe, comme si cet argent leur eût été volé, il les fit mettre à mort[1]. Déjà, en Afrique, il avait ignominieusement cassé des tribuns militaires accusés de pillage[2]. Lorsqu'il donna des terres à ses vétérans, il eut soin que les lots fussent séparés, afin de prévenir toute révolte[3]; jamais enfin il ne fléchit devant l'indiscipline.

Voilà pour les soldats. Quant au peuple, 320 000 citoyens vivaient à Rome aux dépens de l'État : ce qui amenait dans la ville tous les mendiants de l'Italie ; il réduisit ce nombre à 150 000 et offrit aux autres des terres dans la province : 80 000 acceptèrent[4]. Du même coup, il diminuait ainsi la

Pour les lois que César fit passer durant son consulat, celles qu'on cite ne sont que le développement de lois antérieures, telles que Sylla et Cicéron en avaient proposé. Si l'on voulait absolument trouver à Rome un patron des provinciaux, ce serait plutôt le défenseur de Verrès qu'il faudrait nommer, l'habile et modéré gouverneur de Cilicie, l'orateur qui a prononcé de si belles et de si sages maximes sur l'administration des pays conquis. César voulut, après qu'il eut le pouvoir, ce que Cicéron avait demandé avant de l'avoir, établir l'ordre et la légalité dans les provinces, comme partout, rien de plus. — La concession du droit de cité à la Cisalpine était un fait fort simple. Ce pays était depuis un siècle et demi couvert de colonies romaines, et la population gauloise en avait été en partie chassée (émigration des Boïes) ou exterminée. Pour les constructions dans les provinces, c'était encore une ancienne coutume ; Appius un des plus cruels déprédateurs, avait élevé un portique à Athènes. Cicéron fit comme lui (Voy. dans C. Nepos, les dons d'Atticus à Athènes) et Hérode les imitera. Les provinciaux non plus ne se déclarent pas pour lui, excepté les deux Gaules et l'Illyrie où il commandait. La Narbonaise, la Sicile, l'Espagne qui, situées aux portes de la Gaule, ne connaissaient pas même son nom, l'Afrique et tout l'Orient étaient pour son rival. La Macédoine remuera tant qu'elle verra un soldat pompéien, et les débris de Pharsale trouvèrent asile et sûreté dans la Grèce jusqu'à l'arrivée de Brutus. En commençant la guerre, César n'avait hors de ses provinces que l'étendue de son camp. Mais s'il est impossible d'admettre que César se soit donné la mission de défendre les provinciaux, il faut reconnaître que toutes ses mesures annoncent une politique libérale qui eut certainement tourné au profit des provinces. — 1. Dio., XLIII, 24. — 2. Cés., *B. Afric.*, 54. — 3. *Assignavit agros, sed non continuos, ne quis possessorum expelleretur.* Suét., *Cæs.*, 38. — 4. Suét., 41. Dio., XLIII, 21. App., *B. C.*, II, 120.

foule famélique qui encombrait la ville où elle était un danger permanent, et il créait dans les provinces des foyers de civilisation romaine. C'était résoudre, à la manière antique qui est restée jusqu'à présent la meilleure, par des colonies, le problème du prolétariat auquel l'Angleterre et l'Allemagne cherchent encore à échapper aujourd'hui, par l'émigration en masse au nouveau monde. La population libre décroissait; pour en augmenter le nombre, il mit en jeu deux puissants mobiles, l'intérêt et la vanité. Au père de 3 enfants à Rome, de 4 en Italie, de 5 dans les provinces il accorda l'exemption de certaines charges personnelles; à la matrone qui pouvait se glorifier de sa fécondité, le droit d'aller en litière, de s'habiller de pourpre et de porter un collier de perles [1]. Il supprima toutes les associations formées depuis la guerre civile, qui servaient aux mécontents et aux ambitieux, soit à cacher leurs complots, soit à les exécuter [2]; désormais, aucune ne put s'établir que de l'aveu du gouvernement. Une loi restreignit peut-être le droit d'appel au peuple [3]; et les tribunaux furent réorganisés aux dépens de l'élément populaire; car il exclut les tribuns du trésor des charges de juges qu'il réserva aux sénateurs et aux chevaliers [4]; mais il avait admis dans ces deux ordres tant d'hommes nouveaux! Le règlement relatif aux associations enlevait aux nobles un moyen de troubler l'État; des dispositions plus sévères furent ajoutées aux lois contre les crimes de majesté et de violence, et le gouvernement d'une province fut fixé à une année pour un préteur, à deux pour un proconsul. Une loi somptuaire tout aussi inutile, il est vrai, que celles qui l'avaient précédée, restreignit le faste

1. Cicéron dans le *pro Marc.*, 8, lui en avait donné le conseil, *propaganda soboles*. Cf. Dureau de la Malle. *Écon. polit. des Rom.*, II, 240. — 2. Suét., *Cæs.*, 42. Josèphe *Ant. Jud.*, XIV, 10. Celle des Juifs, à Rome fut exceptée, à cause des services qu'ils lui avaient rendus dans la guerre d'Alexandrie. — 3. Du moins Antoine, en 44, le rétablit. Cic., *Philip.*, I, 9. — 4. Dio., XLIII, 25. Peut-être pensait-il qu'avec ces juges les tribunaux criminels se trouveraient plus dans sa dépendance; et la restriction apportée au droit d'appel dans les crimes *de vi* et *majestate*, c'est-à-dire dans ceux qu'il avait surtout à craindre personnellement, devait rendre plus sûre la condamnation des coupables.

insultant des riches, et il commença la réorganisation des finances en rétablissant les douanes en Italie pour les marchandises étrangères[1].

Ainsi la balance était tenue égale entre toutes les classes, aucun ordre n'était élevé au-dessus des autres; tous avaient un maître. Mais ces lois, nous l'avons trop souvent répété, n'étaient que des palliatifs. César n'eut pas le temps d'aller jusqu'au bout de ses idées et de les rendre vivantes et durables par des institutions. Auguste fera comme César, sans avoir la même excuse; et, par la faute de ses deux fondateurs, l'empire, avec des lois innombrables, mais sans organisation politique, ne sera pendant trois siècles qu'une société provisoire.

Les troubles des cinquante dernières années avaient augmenté d'une façon déplorable la décadence de l'agriculture et la dépopulation des campagnes; les hommes libres venaient de toute part chercher fortune à Rome, ou allaient dans les camps et dans les provinces. César défendit à tout citoyen de vingt à quarante ans de rester plus de trois ans hors de l'Italie, sauf le cas de service militaire[2]. Dans la distribution des terres, il favorisa ceux qui avaient une famille nombreuse; trois enfants donnaient droit aux champs les plus fertiles. Il voulut aussi que les herbagers eussent parmi leurs pâtres au moins un tiers d'hommes libres[3], et comme nous l'avons vu, il chassa de Rome la moitié de ses pauvres. C'était la pensée des Gracques : faire refluer dans les campagnes et multiplier dans la Péninsule la race des hommes libres. Les colons de Sylla avaient bien

1. Suét., 43.—2. Une cause de perpétuels désordres existait dans le désaccord du calendrier etabli sur le mois lunaire, avec l'année véritable. Les grands y avaient trouvé leur compte, pour avancer ou reculer à leur gré les élections ou les termes d'échéance des fermes publiques. L'année légale, de plus de deux mois en arrière, commençait alors en octobre, de sorte qu'on célébrait dans l'hiver les fêtes du printemps, et dans l'été celles de l'automne. César chargea l'astronome d'Alexandrie, Sosigène, de mettre le calendrier d'accord avec le cours du soleil. Il fallut donner 445 jours à l'année 45. L'année Julienne était trop longue de 11 minutes 12 secondes. Cette erreur fut corrigée en 1582 par le calendrier grégorien. — 3. Suét., *Cæs.*, 42.

vite changé leurs terres contre quelque argent, aussitôt dissipé, et cette soldatesque ruinée s'était aisément vendue aux factieux. Pour rendre un nouveau Catilina impossible, César interdit à ses vétérans l'aliénation de leurs lots, si ce n'est après une possession de vingt ans[1].

Les nouvelles qui arrivaient des provinces interrompirent ces sages réformes; en Syrie, le pompéien Cécilius Bassus avait chassé le gouverneur nommé par César et se maintenait indépendant; en Gaule, les Bellovaques s'étaient soulevés : ce mouvement fut comprimé par Déc. Brutus; mais l'Espagne était en feu. Durant la guerre d'Alexandrie, le lieutenant de César dans l'Ultérieure, Q. Cassius, avait révolté tous les esprits par sa dureté et ses exactions. Sans l'intervention du gouverneur de la Citérieure, une guerre civile eût éclaté. Lorsque les débris de Pharsale se réunirent en Afrique, les mécontents d'Espagne ouvrirent de secrètes négociations avec Caton et Scipion et pour les suivre de plus près, l'aîné des fils de Pompée, Cnéus, s'empara des Baléares. Après Thapsus, il se hâta de débarquer dans la Péninsule, où arrivèrent d'Afrique, son frère Sextus, Labiénus et Varus. En peu de temps, il eut treize légions et battit tous ceux qui essayèrent de s'opposer à ses progrès. A Pharsale, les grands s'étaient réunis à Pompée pour renverser César, sauf à l'obliger ensuite à compter avec eux. En Afrique, ils avaient lutté pour eux-mêmes; et, afin d'être sûrs que les fils de l'ancien « Agamemnon » ne recueilleraient pas les fruits de leur longue persévérance, ils avaient éloigné l'un et donné à l'autre un rôle obscur. Mais en Espagne c'était le nom de Pompée qui avait rallié une armée, et le mot d'ordre n'était plus *Rome* ou *Liberté*, mais la *Piété filiale;* c'était Cnéus qu'il avait fallu reconnaître pour général, et qu'il faudrait, après la victoire, reconnaître pour maître. Et quel maître dur, impitoyable! toujours menaçant du glaive! Aussi, n'y avait-il plus maintenant que le choix entre deux tyrannies, l'une douce et

1. App., III, 2. Cassius leva bien vite cette défense, *ibid.*, III, 7.

éprouvée, l'autre violente et sans frein. En partant de Rome à la fin de septembre 46, César emportait avec lui les vœux même de ses anciens ennemis[1].

En 27 jours, il arriva à quelques stades de Cordoue; mais plusieurs mois se passèrent avant que dans ce pays de montagnes, il pût contraindre son adversaire à recevoir la bataille. La cruauté de Cnéus et l'impatience du dictateur d'être arrêté par ces pompéiens qu'il avait déjà écrasés deux fois, donnèrent à cette guerre un caractère de férocité que la lutte n'avait pas encore eu : Cnéus faisait égorger tous les suspects, et César lui rendit meurtre pour meurtre. L'action décisive s'engagea enfin le 17 mars 45 sous les murs de Munda (entre Ronda et Malaga). Les *Commentaires* sont loin de montrer cette lassitude des légions qui, selon d'anciens écrivains, aurait forcé César à se jeter tête nue au devant de l'ennemi en criant à ses vétérans prêts à fuir : « Vous voulez donc livrer votre général à des enfants ? » Il ne perdit que mille des siens, trente mille pompéiens périrent, et parmi eux Labiénus et Varus. Cnéus, blessé, s'enfuit à Cartéia; poursuivi par Didius, il se jeta dans les montagnes et se cacha dans une caverne où, trahi par quelques-uns des siens, il fut égorgé. Son frère, qui n'avait pas assisté à la bataille, parvint à trouver un asile dans les Pyrénées; il y resta jusqu'à la mort de César, et on le verra relever pour quelque temps la fortune de sa maison[2].

A Rome, l'enthousiasme officiel éclata de nouveau au récit de ces succès. Le sénat décréta 50 jours de supplications, et reconnut à César le droit de reculer le Pomœrium, puisqu'il avait reculé les bornes de l'empire. Des décrets gravés en lettres d'or sur des tables d'argent, et déposés aux pieds de Jupiter dans le Capitole, portaient : Le dictateur conservera en tous lieux l'appareil triomphal et la

1. Voyez la lettre de Cicéron à Cassius, *Fam.*, XV, 19, et celle à Atticus, XII, 37, où se trouvent ces mots : « On dit que Sextus s'enfuit de Cordoue dans la Citérieure; Cnéus aussi s'est enfui, mais je ne sais où, et m'en inquiète fort peu. » — 2. Ce fut la dernière des batailles de César, qui, selon N. de Damas, livra 302 combats, en ajoutant, ce qui n'est pas exact, qu'il ne fut pas une seule fois vaincu.

couronne de laurier, on l'appellera le Père de la Patrie, et le jour de sa naissance sera célébré par des sacrifices. Chaque année la République fera pour lui des vœux solennels; on jurera par son bonheur et par sa fortune; tous les cinq ans, des jeux seront donnés en son honneur; enfin un temple élevé à la Clémence renfermera sur le même autel sa statue et celle de la déesse. Après Thapsus, il était passé demi-dieu, après Munda on le fit dieu tout à fait. Une statue lui fut dressée dans le temple de Quirinus, avec cette inscription : Au dieu invincible, et un collége de prêtres, les Juliens, lui fut consacré. Est-ce à dessein que son image fut aussi placée à côté de celles des rois, entre Tarquin le Superbe et Brutus? Quelques-uns y virent une menace et un présage; le plus grand nombre un honneur. César n'était-il pas un second Romulus? Le sénat du moins le déclarait, en ordonnant de célébrer, aux Palilies, avec l'anniversaire de la fondation de la ville, celui de la victoire de Munda, la renaissance de Rome. En effet des temps nouveaux commençaient, et n'accusons pas trop la flatterie ni la bassesse quand nous entendons appeler César libérateur, et vouer un temple à la liberté; n'avait-il pas délivré le monde de l'anarchie et du pillage? Le repos, l'ordre, la sécurité, n'était-ce pas aussi une liberté précieuse? Qu'était-ce que l'autre qu'il avait détrônée, si ce n'est, comme il le dit lui-même, un vain mot, une ombre?

Le 13 septembre, le dictateur parut aux portes de Rome, mais il ne triompha qu'au commencement d'octobre. Cette fois, il n'y avait plus ni roi ni chef barbare pour cacher ces victoires gagnées sur des citoyens. Mais César ne croyait plus avoir de ménagements à garder; puisque l'État, c'était lui, ses ennemis, quelque nom qu'ils portassent, étaient ceux de l'État. Du reste les fêtes, les jeux, les festins de l'année précédente recommencèrent avec plus d'éclat peut-être. Le peuple s'était plaint de n'avoir pu tout voir, les étrangers de n'avoir pu tout entendre, on divisa les jeux; chaque quartier de la ville eut les siens, chaque nation eut des pièces en sa langue. C'était justice; est-ce que Rome n'é-

tait pas maintenant la patrie de tous les peuples? Que toutes les langues du monde retentissent donc dans la capitale du monde, comme on y voit les hommes et les choses de tous les pays. Cléopâtre y tient encore sa cour où Cicéron ne craint pas de se montrer. Les rois maures et les princes de l'Asie y ont leurs ambassadeurs. C'est au pied du trône que s'élève le concours des nations. Elles viennent saluer le dieu sauveur, car c'est elles surtout qu'il a délivrées; et ce que suivent leurs regards avides, ce ne sont pas les courses du cirque, ce ne sont pas les jeux de l'amphithéâtre, mais les chevaliers, les sénateurs, même un ancien tribun du peuple, qui descendent dans l'arène, toutes ces puissances redoutées qui se dégradent. Voilà le spectacle que César leur donne. Un chevalier, Labérius, joua, comme mime, une de ses pièces. « Hélas, disait le vieux poëte dans son prologue, après soixante ans d'une vie sans tache, sorti chevalier de ma maison, j'y rentrerai mime, ah! j'ai trop vécu d'un jour. » César lui rendit l'anneau d'or; ce n'était pas lui, mais l'ordre qu'il avait voulu frapper[1].

Au reste, sauf ces vengeances légères qui tombaient sur les corps bien plus que sur les individus, nul ne fit jamais un plus noble usage de son pouvoir. On s'attendait à ce qu'il punît après avoir été tant outragé, et Cicéron qui avait toujours douté de sa clémence, croyait que la tyrannie éclaterait dès que le tyran serait sans crainte. Mais à la hauteur où César s'était élevé, les haines, les souvenirs des partis ne montaient plus jusqu'à lui; le vainqueur de Pharsale, le neveu de Marius avait disparu devant le représentant du monde romain dont toutes les gloires devenaient, comme Rome elle-même, son patrimoine; et il relevait les statues de Sylla; il replaçait celle de Pompée sur la tribune aux harangues[2],

1. Cic., *ad Fam.*, VI, 19; XII, 18. Suét., 39. Dio., XLIII, 23. Labérius jouait le rôle d'un jeune Syrien qui dans la pièce était battu de verges; il s'était vengé par quelques paroles piquantes ou menaçantes : *necesse est multos timeat quem multi timent.* Macrobe a conservé le prologue de Labérius, *Saturn.*, II, 7. — 2. Plut., *Cæs.*, 63. Il rendit leur dot aux femmes et aux veuves de ses ennemis, à leurs enfants une partie de leur héritage. Dio., XLIII, 50.

comme il avait jadis rétabli au Capitole les trophées du vainqueur des Cimbres.

Pour son pouvoir, César ne chercha pas non plus des formes nouvelles. Sylla, croyant que la République pouvait être sauvée par des lois, avait remanié toute la constitution, sans rien changer à la véritable situation de l'État ; César, qui fondait un régime nouveau, parut conserver intactes les anciennes lois. Le sénat, les comices, les magistratures subsistèrent comme par le passé ; seulement il concentra en lui seul toute l'action publique, en réunissant dans ses mains toutes les charges républicaines.

Ceux qui foulent aux pieds le plus audacieusement les droits de leurs concitoyens, cherchent par un dernier reste de pudeur à faire légitimer leur usurpation par un pouvoir établi. L'instrument dont César se servit fut le sénat. Jadis, après le triomphe, le général déposait et son titre d'*Imperator*, et l'*imperium*, c'est-à-dire l'autorité absolue sur l'armée ; par décret du sénat, César les conserva pour sa vie durant ; on y ajouta le droit de puiser librement dans le trésor [1]. Sa dictature, sa préfecture des mœurs furent déclarées perpétuelles et le consulat lui fut donné pour *dix* ans. A la puissance exécutive, le sénat voulut joindre le pouvoir électoral, en lui offrant le droit de nommer à toutes les charges curules et plébéiennes. Il refusa, pour ne pas détruire cette dernière ombre de liberté et ne prit que le droit de nommer à la moitié des charges, bien sûr que personne n'oserait briguer les autres sans son agrément [2]. Il se contenta de recommander certains candidats au choix du peuple ; ces recommandations étaient un ordre. D'ailleurs le sénat avait imposé aux élus l'obligation de jurer, avant leur entrée en charge, qu'ils n'entreprendraient rien contre les actes du dictateur, tous ces actes ayant force de loi [3]. On lui donna encore l'inviolabilité légale des tribuns, et pour assurer cette inviolabilité, des chevaliers, des sénateurs offrirent de lui servir de gardes [4] ; le sénat tout en-

1. Dio., XLIII, 55. — 2. *Ibid.*, 47. Suét., 41. — 3. Dio., XLIV, 6 App., *B. C.*, II, 106. — 4. Dio., *ibid.*

tier fit le serment de veiller à sa sûreté[1]. A la réalité du pouvoir on ajouta les signes extérieurs. Au sénat, au théâtre, au cirque, sur son tribunal, il put siéger, avec la robe royale, sur un trône d'or, et son effigie fut empreinte sur les monnaies où les magistrats romains jusqu'alors n'avaient osé graver que leur nom[2]. On alla jusqu'à parler d'hérédité, comme en une monarchie régulière. Le titre d'*Imperator*, c'est-à-dire l'autorité militaire, fut transmissible à ses fils et le souverain pontificat dut passer à ses enfants légitimes ou adoptifs[3].

En résumé, comme dictateur à vie et consul pour *dix* ans, il avait la puissance exécutive, avec le droit de puiser dans le trésor ; comme *imperator*, la puissance militaire. La puissance tribunitienne lui donna le véto sur le pouvoir législatif; prince du sénat, il dirigeait les débats de cette assemblée ; préfet des mœurs, il la composait à son gré ; grand pontife, il faisait parler la religion selon ses intérêts et surveillait ses ministres. Les finances, l'armée, la religion, le pouvoir exécutif, une partie de l'autorité judiciaire, la moitié du pouvoir électoral, et indirectement, presque toute la puissance législative étaient donc réunis dans ses mains.

Pour habituer et attacher à cette monarchie qu'il fondait, César s'appliqua d'une manière systématique à avilir les institutions républicaines. La guerre civile avait décimé le sénat, il y nomma des hommes nouveaux, des soldats, des fils d'affranchis, des étrangers, surtout des Gaulois ; et il avait tant de services à payer, que son sénat compta jusqu'à neuf cents membres[4]. L'orgueil romain se vengea par des railleries. « Les Gaulois, disait-on, ont changé leurs braies contre le laticlave ; » et des avis affichés dans les rues invitaient le peuple à ne pas montrer aux nouveaux pères conscrits le chemin de la curie[5]. Mais ce sénat était docile ; il faisait sans objection tout ce que voulait le maître, plus qu'il ne vou-

1. App., *ibid.*, 145. Suét., 84. — 2. Eckhel, *D. N.*, VI, 7. — 3. Dio., XLIII 44, et XLIV, 5. — 4. Cf. Cés., *B. Afr.*, 28. Dion., XLII, 51, et XLIII, 27, 47. μηδὲν διακρίνων, μήτε εἴ τις στρατιώτης, μήτ' εἴ τις ἀπελευθέρου παῖς ἦν. Cic. *Fam.*, VI, 12. Suét., *Cés.*, 76 : *quosdam e semibarbaris Gallorum* — 5. Suét 80 : *Bonum factum : ne quis senatori novo curiam monstrare velit.*

lait, et il ne s'offensait pas que des sénatus-consultes, délibérés par César tout seul, fussent promulgués en son nom. Un jour, Cicéron reçut les remercîments d'un prince de l'Asie, qui lui devait, disait-il, le titre de roi, et Cicéron ignorait jusqu'à son existence[1]. Il en rit, car il s'était fait lui-même au temps : et, à demi consolé par la royauté qu'il avait toujours, celle de l'esprit, il ne laissait percer ses regrets qu'en de malignes plaisanteries. Ce rôle de frondeur spirituel plaisait à César ; il le délassait de l'adulation. Chaque matin, on lui apportait les bons mots de Cicéron, et il en faisait un recueil. L'ancien consulaire, le père de la patrie devenu le bouffon de la monarchie ! Qu'était-ce donc des autres, ces demi-barbares, assis à la place des Scævola et des Fabius ?

Il ne les consultait même pas pour les lois qui regardaient Rome, et qu'il délibérait chez lui avec quelques membres, dont il formait son conseil privé[2]. Un jour le sénat vint en corps, dans le temple de *Venus Genitrix*, lui présenter des décrets rédigés en son honneur : il ne daigna pas se lever[3]. C'était une imprudence. En traitant ce sénat avec quelque dignité, il eût réussi peut-être à le faire considérer comme le représentant légal du peuple, et il eût donné plus d'autorité à sa propre puissance. Auguste ne fera pas cette faute.

Il avait déjà augmenté le nombre des préteurs, des prêtres, des questeurs et des édiles[4] ; il ne pouvait nommer plus de deux consuls ; mais la théorie nouvelle des consuls substitués lui permit de donner en un an cette haute charge à plusieurs. Le consul Fabius mourut le 31 décembre 45 ; il ne restait plus que quelques heures pour que l'année finît ; il lui nomma néanmoins un successeur. « Quel consul vigilant, s'écria Cicéron ; pendant toute sa magistrature il n'a pas dormi ! » Il fit plus, on put se parer des insignes prétoriens et consulaires sans avoir exercé ces charges.

Il restait à peine quelques patriciens ; jamais consul ni

1. *Fam.*, IX, 15. — 2. Dio., XLIII, 27. Cic., *Fam.*, IX, 15. — 3. Voyez cette scène dans Nicolas de Damas, nouveaux Fragments. — 4. Seize préteurs, quarante questeurs, six édiles, seize pontifes, seize augures, seize quindécemvirs. Dio., XLIII, 47.

dictateur n'en avait fait; c'était un droit royal, presque divin : César en créa[1]. Son neveu, le jeune Octave, reçut alors ses lettres de noblesse; le bourgeois d'Arpinum céda à la tentation et prit aussi les siennes. Le triomphe même perdit son caractère de haute récompense militaire. Un général en chef pouvait seul l'obtenir : il l'accorda à des lieutenants. C'était une infraction religieuse, car un lieutenant combattait sous les auspices, c'est-à-dire sous la responsabilité de son chef. Mais il jouait avec la religion comme avec la liberté. Un jour on avait pris les auspices pour l'assemblée des tribus, il fit réunir les centuries.

Le peuple avait toujours ses comices; il faisait des lois, il donnait des charges; extérieurement il était encore le pouvoir souverain : mais la vie manquait à ses assemblées, car les candidats savaient bien que c'était la faveur du maître qu'il fallait gagner plutôt que celle du peuple. On en avait vu naguère aller jusqu'en Espagne briguer un regard de César; tandis qu'à Rome tous ceux qui conservaient quelque dignité s'éloignaient de ces comices menteurs.

Cependant, malgré cette dégradation de toutes les institutions républicaines, les sentiments républicains vivaient encore au fond des cœurs. On voulait bien obéir, mais en ayant l'air de commander. Cette servilité déguisée est plus commode pour un gouvernement habile qu'un esclavage public. Avec quelques concessions faites à la vanité, on obtient une possession tranquille du pouvoir. Ce fut la politique d'Auguste, mais ce n'est pas celle des grandes ambitions ni de l'homme d'État véritable. Ces mensonges laissent tout en question; rien ne se règle, rien ne se fonde; et César voulait fonder un gouvernement qui fît sortir un ordre nouveau du chaos des ruines. Si l'on ne donne pas trop d'importance à de simples anecdotes, il aurait souhaité le bandeau royal. Le consulat, la dictature, la préfecture des mœurs, tout cela, même à titre perpétuel, paraissait être encore la république; le titre de roi eût commencé

1. Suét., *At.*, 11; Tac., *Ann.*, XI, 25; Dion, XLIII, 47. — 2. Suét., *Oct.*, 2. Dio., XLVI, 22.

la monarchie, l'hérédité dans le pouvoir, l'ordre dans l'administration, l'unité dans la loi. Il est difficile de ne pas croire que César ait considéré comme l'achèvement rationnel de la révolution qu'il opérait, la constitution d'un pouvoir héréditaire; mais je crois que sa haute intelligence aurait su y joindre les institutions nécessaires à l'établissement monarchique et que ses successeurs, pour le malheur du monde, ne lui donnèrent pas. Par là s'expliquerait la constance qu'il mit à rechercher, lui qui avait tout, un vain titre, au risque de tout compromettre[1]. Pour sonder le peuple, et le préparer, il fit agir ses amis. Un jour ses statues se trouvèrent couvertes de couronnes de laurier entrelacées du bandeau royal. Deux tribuns les enlevèrent et firent emprisonner ceux qui les avaient déposées[2]. Un autre jour qu'il venait de célébrer, sur le mont Albain, les féeries latines, parmi les cris qui le saluèrent à son passage. on entendit celui de roi. « Je ne m'appelle pas roi, dit-il, mais César. » Les tribuns firent encore saisir le coupable. Cette fois César s'offensa de ce zèle importun; il les accusa dans le sénat d'avoir prévenu sa justice, et les destitua, malgré leur inviolabilité. Personne ne se trompa sur le motif de cette colère. Aux fêtes des Lupercales, le dictateur était assis dans sa chaise d'or, sur la tribune aux harangues, Antoine, alors consul désigné, lui présenta un diadème, en lui disant: « Voilà ce que le peuple romain t'envoie. » La foule restait silencieuse, César écarta de la main le bandeau; aussitôt des applaudissements éclatèrent. Une seconde fois il le repoussa, et ce furent des trépignements de joie sur tout le forum. « Jupiter, dit César, est le seul roi des Romains; c'est à lui qu'appartient ce diadème. » Et il le fit porter au Capitole[3]. Dans les Fastes, il commanda d'écrire que le

1. Niebühr lui-même ne le comprend pas : *The title of king had a great fascination for Cæsar, as it had for Cromwell, a surprising phenomenon in a practical mind like theat of Cæsar*. Ces mots sont pris dans les leçons que Niebühr fit en 1829, à Bonn, et qu'un de ses élèves publia à Londres. Ces deux volumes, qu'on donne pour la continuation de son histoire, ne sont pas dignes de sa réputation. — 2. Dio., XLIV, 9. Suét., 79. App., *B. C.*, II, 108. — 3. Cic., *Ph.*, II, 34. Dio., XLIV, 11. Cf. le fragment récemment découvert de Nicolas de Damas, dans un *ms* de l'Escurial.

peuple romain, par un de ses consuls, lui avait offert la royauté, et qu'il l'avait refusée. Mais en même temps les livres sibyllins, consultés, répondaient que les Parthes ne seraient vaincus que par un roi.

Pour arriver à ce titre, couronnement de tous les autres, il fallait donc monter encore, monter plus haut. La guerre lui avait donné la dictature, il va lui demander la royauté. Il veut écraser les Daces et les Gètes, venger Crassus sur les Parthes, pénétrer comme le conquérant macédonien jusqu'à l'Indus, et revenir à travers les Scythes et les Germains domptés, ceindre dans sa Babylone de l'Occident la couronne d'Alexandre. Alors, maître du monde, il fera couper l'isthme de Corinthe pour joindre les deux mers, dessécher les marais Pontins pour assainir la campagne de Rome, percer le lac Fucin, et jeter par-dessus l'Apennin une grande route de l'Adriatique à la mer de Toscane. Rome, la capitale de l'empire universel, sera agrandie; à l'oues du Tibre, un temple colossal de Mars; au pied de la roche Tarpéienne un immense amphithéâtre; à Ostie, un port vaste et sûr[1].

Mais ce seront là ses moindres travaux. Préoccupé du besoin d'organiser cet assemblage de nations que l'épée a réunies et que la loi sépare, il veut rassembler et coordonner en un seul code les lois romaines[2], afin d'en faciliter et d'en répandre partout l'intelligence. Si les temps ne sont pas venus pour appeler tous ces peuples à la cité romaine, il en hâte le moment en multipliant dans les provinces l'élément romain: 80 000 colons sont allés porter au delà des mers les coutumes et la langue de Rome; la Sicile entière va obtenir le droit de latinité; dans l'Italie même il a donné le droit de cité aux Transpadans, à la légion de l'Alouette, à tous ceux qui l'ont fidèlement servi. Des villes, des peuples entiers l'ont reçu; mais aussi, à Rome, les médecins étrangers, les professeurs d'arts libéraux, c'est-à-dire la

1. Suét., 44. Plut., 58. Dio., XLIV, 5. — 2. Dio., XLIII, 50. Suét., 44 : *Jus civile ad certum modum redigere atque ex immensa diffusaque legum copia, optima quæque et necessaria in paucissimos conferre libros.*

noblesse de l'intelligence, comme le sénat l'accordait jadis à la noblesse politique, dans les municipes du Latium [1].

Durant la guerre d'Afrique il avait vu en songe une grande armée en pleurs qui semblait lui redemander une patrie; à son réveil il avait écrit sur ses tablettes le nom de Corinthe et de Carthage. Ces deux cités en ruines attestaient les vengeances du sénat; il les avait relevées. Ainsi les grandes injustices sont réparées; les liens se multiplient, le rapprochement s'opère. Déjà toutes les divinités des nations étrangères ont reçu le droit de bourgeoisie: il veut le donner encore aux écrivains qui ont fait leur gloire. Varron a mission de réunir dans une bibliothèque publique tous les produits de la pensée humaine, pour que Rome soit aussi la métropole de l'intelligence. Le tour des peuples viendra, après celui de leurs dieux et de leurs grands hommes. A cette haute pensée d'unité et de réparation, se rattache l'ordre donné à trois géomètres grecs de parcourir l'Empire pour en mesurer les distances et en lever le plan, travail préliminaire d'une réorganisation de l'administration provinciale.

Pour accomplir de telles choses il fallait du temps, et César avait perdu plus d'un quart de siècle à monter au premier rang. Mais il n'était âgé que de 55 ans. Il avait donc encore devant lui assez d'années pour espérer de conduire à terme ses grands desseins. Les préparatifs de la guerre contre les Parthes étaient achevés; il avait distribué pour trois ans les charges et les provinces; les deux consuls Antoine et Dolabella, le maître de la cavalerie, Lépide, devaient veiller sur Rome en son absence. Seize légions avaient passé l'Adriatique, et le jeune Octave, son fils adoptif, l'attendait à Apollonie; quelques jours encore, et César se retrouvera au milieu de ses vétérans fidèles. Mais avant de quitter Rome il veut tenter un dernier effort

1. Dio., XLIII, 39; XLV, 23. Cic., *Fam.*, XIII, 36. Cés., *B. H.*, 42. Suét., 24. Le nombre des citoyens qui n'était, d'après l'*Ep.* de T. Live, XCVIII, que de 450 000 en l'an 70, se trouva décuplé en l'an 28. Quelques écrivains doublent le chiffre de l'an 70; l'augmentation serait encore énorme.

sur le sénat; il l'a convoqué pour les ides de mars. Il s'agit de délibérer sur la réponse des livres sibyllins qui demandent un roi pour venger Crassus. Qu'en Italie César ne soit que dictateur, mais qu'au moins dans les provinces il porte la couronne, qu'il soit le roi des nations soumises. Ce jour qui devait, au sens des derniers républicains, fonder à jamais la tyrannie, ils le choisirent pour en faire celui de l'expiation.

Depuis plusieurs mois, une conjuration était formée, Cassius Longinus en était le chef. C'était ce général qui avait sauvé l'armée de Crassus, et, presque sans troupes, défendu la Syrie contre les Parthes. Après Pharsale, il avait été gracié, et César venait de lui donner la préture avec le gouvernement de la Syrie; mais cette âme ambitieuse et haineuse ne pardonna pas au dictateur d'avoir nommé avant lui à la préture urbaine, M. Junius Brutus. Il avait aussi de plus anciens griefs. Avant son édilité, il nourrissait des lions à Mégare, César les lui avait pris; d'ailleurs il se croyait fait pour jouer un grand rôle; mais tout dépendait maintenant d'un seul, et dans la faveur du maître, il ne se sentait qu'au second rang. Il résolut de l'abattre par l'assassinat, puisque la guerre ouverte n'avait pas réussi. Il lui fallait des complices; naturellement il les chercha parmi les républicains, pour se donner toutes les forces de ce parti, où du reste, grâce aux batailles de Pharsale, de Thapsus et de Munda, il ne voyait plus de personnages qui pussent un jour lui faire obstacle; il sonda Brutus.

Neveu et gendre de Caton, Brutus était comme l'héritier de ses vertus, de sa rigidité, de son dévouement aveugle et inintelligent aux vieilles institutions. Il avait combattu à Pharsale; César avait recommandé qu'on l'épargnât, et après la victoire, l'avait traité avec honneur, il lui avait même confié l'important gouvernement de la Gaule Cisalpine. Brutus s'était montré reconnaissant. Quand l'ancien consul Marcellus, rappelé par le dictateur, périt à Athènes, frappé par une main inconnue, et qu'on accusa César du

meurtre, il composa un écrit pour l'en disculper[1]. Aussi, Cassius, disait-on, ne hait que le tyran, Brutus l'aime, mais il déteste la tyrannie; peut-être même l'eût-il oubliée; du moins, on le voit solliciter sans scrupule des charges de César. Cassius prit à tâche de raviver cette haine qui s'éteignait; il lui répétait que bientôt Rome ne serait plus la capitale de l'Empire, mais Ilion et Alexandrie, où leur maître irait tenir sa cour royale. Et il lui rappelait ses ancêtres, l'ancien Brutus, le premier libérateur; généalogie douteuse[2], qu'on acceptait pour le pousser, pour l'entraîner à la conjuration. On lui montra les grands, le sénat et le peuple n'ayant plus qu'en lui d'espérance; on l'éblouit, on l'enivra, de patriotisme. Aux pieds de la statue de l'ancien Brutus, sur le tribunal où il siégeait lui-même comme préteur, il trouvait écrit : « Tu dors, Brutus, non tu n'es plus Brutus ! Ah! si tu vivais encore ou si ton âme respirait dans l'un de tes descendants! » Brutus succomba, il se crut l'instrument nécessaire d'une vengeance légitime.

Son nom en gagna d'autres : Ligarius oublia la clémence de César; Pontius Aquila, ancien tribun, qui récemment avait pris sa charge au sérieux, ce dont s'étaient fort amusés le dictateur et ses amis, Sextius Naso, Rubrius Ruga, Cécilius Bucilianus et son frère; Décimus Brutus et L. Tullius Cimber, que César avait comblés de faveur; les deux Casca, Trébonius, austère républicain, Sulpicius Galba, irrité de s'être vu refuser le consulat, Minucius Basilus un des officiers favoris de César; Cassius de Parme, Antistius Labéon, Pétronius et Turullius[3]. Cicéron, quoique lié avec les principaux conjurés, ignora tout; Favonius, l'émule de Caton, n'avait pas perdu l'expérience des quatre dernières années. Sondé par Brutus, il répondit que la plus injuste monarchie était encore préférable à la guerre civile.

1. Atticus l'avait composé. *Cf.* Corn. Nep., *in Att.* Il faisait aussi descendre sa mère de Servilius Ahala. — 2. On a dit que César le croyait son fils. Leur âge s'y oppose. Cic., *ad Att.*, XIII, 40. — 3. Selon Nicolas de Damas fr. CI, § 19 (édit. Didot), le nombre des conjurés dépassait 80.

Les avis ne manquèrent pas à César ; on lui parla d'un complot où Brutus était entré : « Brutus, » dit il, en se touchant, « attendra bien la fin de ce corps misérable. » Cependant un jour qu'on dirigeait ses soupçons sur les deux consuls, Dolabella et Antoine : « Ce ne sont pas ces hommes si bons convives, que je redoute, mais les gens au visage blême et maigre ; » il voulait désigner Brutus et Cassius. On racontait aussi des prodiges, des feux aperçus au ciel, des bruits nocturnes, l'apparition au forum d'oiseaux funèbres. Les chevaux qu'il avait lâchés au passage du Rubicon, refusaient de manger et versaient des pleurs ; enfin, un devin l'avait averti de se garder du jour des Ides.

César s'impatientait de ces continuelles menaces et refusait d'y croire, au moins d'y penser. « Rome, disait-il, est plus intéressée que moi-même à ma vie ; » et il avait renvoyé sa garde espagnole. La veille des Ides, soupant chez Lépide avec un des conjurés, Décimus Brutus, la conversation était tombée sur la mort : « La meilleure, avait-il dit, est la moins prévue ; mieux vaut mourir une fois que de craindre toujours. »

Les conjurés eux-mêmes étaient inquiets, incertains. Cassius voulait tuer Antoine et Lépide avec leur chef. Brutus demanda qu'on ne frappât qu'un coup ; dans son illusion, il croyait que le tyran mort, la liberté renaîtrait d'elle-même, et il ne voulait pas ensanglanter son triomphe. En public, en face de cette Rome menacée de servitude, son maintien était calme, son cœur décidé ; mais dans la solitude de sa demeure, la nuit surtout, son trouble et son agitation révélaient les combats que se livrait encore cette âme malade, contre son faux héroïsme. Sa femme, Porcia, comprit qu'il méditait quelque grand dessein ; pour éprouver ses propres forces et son courage, avant de lui demander ce secret, elle se fit à la cuisse une profonde blessure.

Le jour des Ides (15 mars 44), les conjurés se rendirent de bonne heure au sénat ; plusieurs d'entre eux, obligés comme préteurs de rendre la justice, montèrent sur leur

tribunal en attendant César; il n'arrivait pas : Calpurnie, troublée par un songe affreux, avait voulu qu'il consultât les victimes, et les devins lui avaient défendu de sortir. Il se décida à renvoyer la séance à un autre jour; mais en ce moment Décimus Brutus entra : il lui fit honte de céder aux vagues terreurs d'une femme, et lui prenant la main, il l'entraîna. Il avait à peine passé le seuil, qu'un esclave étranger qui n'avait pu lui parler à cause de la foule, vint se remettre aux mains de Calpurnie, en la priant de le garder jusqu'au retour de César. Artémidore de Cnide, qui enseignait à Rome les lettres grecques, lui remit tout le plan de la conjuration. « Lisez, lui dit-il, cet écrit, seul et promptement; » il n'en put trouver le temps. Les conjurés eurent d'autres sujets d'inquiétude. Un homme s'étant approché de Casca, et l'ayant pris par la main : « Casca, lui dit-il, vous m'avez fait mystère de votre secret, mais Brutus m'a tout dit. » Casca fut fort étonné; mais cet homme, reprenant la parole en riant : « Et comment, lui dit-il, seriez-vous devenu en si peu de temps assez riche pour briguer l'édilité? » Sans ces dernières paroles, Casca allait tout lui révéler. Un sénateur, Popilius Lénas, ayant salué Brutus et Cassius, d'un air plus empressé qu'il ne faisait ordinairement, leur dit à l'oreille : « Je prie les dieux qu'ils donnent une favorable issue au dessein que vous méditez; mais je vous conseille de ne pas perdre un moment, car l'affaire n'est plus secrète. » Il les quitta aussitôt, leur laissant dans l'esprit de grands soupçons que la conjuration était découverte.

Cependant Porcia n'avait pu supporter l'angoisse de l'attente; elle s'était évanouie, on l'avait crue morte, et un esclave courut l'annoncer à Brutus. Maîtrisant sa douleur, il entra au sénat, où César enfin arrivait. « Aux portes de la Curie, ce même Popilius Lénas, qui, un peu auparavant, avait souhaité à Brutus et à Cassius l'heureux succès de leur entreprise, s'étant emparé de César, eut avec lui un long entretien auquel le dictateur paraissait donner la plus grande attention. Les conjurés, ne pouvant pas entendre ce qu'il

disait, conjecturèrent, d'après le soupçon qu'ils avaient de Lénas, qu'un entretien si long ne pouvait être qu'une dénonciation détaillée de la conjuration. Accablés de cette pensée, ils se regardaient les uns les autres, et s'avertissaient, par l'air de leur visage, de ne pas attendre qu'on vînt les saisir, et de prévenir cet affront par une mort volontaire. Déjà Cassius et quelques autres mettaient la main sous leurs robes pour en tirer leurs poignards, lorsque Brutus reconnut aux gestes de Lénas qu'il s'agissait, entre César et lui, d'une prière très-vive, plutôt que d'une accusation. Il ne dit rien aux conjurés, parce qu'il y avait au milieu d'eux beaucoup de sénateurs qui n'étaient pas du secret; mais par la gaieté qu'il montra sur son visage, il rassura Cassius, et bientôt après, Lénas, ayant baisé la main de César, se retira, ce qui fit voir que sa conversation n'avait eu pour objet que ses affaires personnelles.

« Quand le sénat fut entré dans la salle, les conjurés environnèrent le siége de César, feignant d'avoir à lui parler de quelque affaire; et Cassius portant, dit-on, ses regards sur la statue de Pompée, l'invoqua, comme si elle eût été capable de l'entendre. Trébonius tira Antoine vers la porte, et en lui parlant, le retint hors de la salle. Quand César entra, tous les sénateurs se levèrent pour lui faire honneur; et, dès qu'il fut assis, les conjurés, se pressant autour de lui, firent avancer Tullius Cimber pour lui demander le rappel de son frère. Ils joignirent leurs prières aux siennes, prenant la main de César et lui baisant la poitrine et la tête. Il rejeta d'abord des prières si pressantes; comme ils insistaient, il se leva pour les repousser de force. Alors Tullius, lui prenant la robe des deux mains, lui découvrit les épaules, et Casca, qui était derrière le dictateur, tira son poignard et lui porta, le premier, le long de l'épaule, un coup dont la blessure ne fut pas profonde. César, saisissant la poignée de l'arme dont il venait d'être frappé, s'écria dans sa langue : « Scélérat de Casca, que fais-tu ? » Casca appela son frère à son secours en langue grecque. César, atteint de plusieurs coups à la fois, porte ses

regards autour de lui pour repousser ses meurtriers; mais dès qu'il voit Brutus lever le poignard, il quitte la main de Casca, qu'il tenait encore, et, se couvrant la tête de sa robe, il livre son corps au fer des conjurés. Comme ils le frappaient tous à la fois sans aucune précaution, et qu'ils étaient serrés autour de lui, ils se blessèrent les uns les autres. Brutus, qui voulut avoir part au meurtre, reçut un coup à la main, et tous les autres furent couverts de sang [1]. »

1. Plut., *in Brut.* Des 23 blessures une seule était mortelle. Suét., 86. N. de Damas en compte 35. Montesquieu dit (*Gr. et décad. des Rom.*, chap. XI) : « Il y avait un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grèce et d'Italie, qui faisait regarder comme un homme vertueux l'assassin de celui qui avait usurpé la souveraine puissance. A Rome surtout, depuis l'expulsion des rois, la loi était précise, les exemples reçus : la république armait le bras de chaque citoyen, le faisait magistrat pour le moment, et l'avouait pour sa défense. » Cependant je ne vois guère parmi les anciens écrivains que Cicéron qui ait hautement glorifié le meurtre de César, et Suétone (76) qui dit *jure cæsus*.

CHAPITRE XXXIII.

LE SECOND TRIUMVIRAT JUSQU'À LA DÉPOSITION DE LÉPIDE (44-33).

« .... Dans les moments d'étonnement qui suivent une action inopinée, il est facile de faire tout ce qu'on peut oser[1]. » Mais les conjurés, dit Cicéron, hommes par le cœur, étaient des enfants par la tête[2]. » Ils n'avaient formé de plan que pour la conjuration et n'en avaient point fait pour la soutenir. » Quand, l'œuvre de délivrance accomplie, ils voulurent haranguer le sénat, les sénateurs, frappés d'effroi, avaient disparu[3]. Eux-mêmes, au lieu de cris de victoire et de liberté, ils restent mornes, incertains, et comme étonnés du coup qu'ils ont frappé. Ils sont seuls dans la curie, avec leur victime immolée, et ils se serrent les uns contre les autres, comme des coupables. Personne ne les menace, et ils s'apprêtent à se défendre; ils enroulent leur toge autour de leur bras gauche et ils tiennent leurs poignards serrés contre leur poitrine. Ils sortent enfin : ils traversent le forum en faisant porter devant eux un bonnet de liberté[4]; ils montrent leurs épées sanglantes; ils crient que le tyran est mort, et la foule reste muette. Les libérateurs de Rome, repoussés par l'indifférence du peuple, sont contraints de chercher un asile; ils courent au Capitole. Mais, sur le

1. Montesq., *Gr. et déc. des Rom.*, ch. 12. — 2. Une monnaie de Brutus porte ces mots : *Lib. P. R. restitu.*, avec un *pileus* entre deux poignards. Eckel, VI, 24. — 3. *Ad Att.*, XIV, 21. — 4. App., II, 118.

parvis du temple, ils peuvent reconnaître la place où Tibérius Gracchus était tombé pour une cause meilleure, sous la main de leurs pères. Lui aussi il avait convié le peuple à la liberté, et le peuple déjà ne le comprenait plus. Répondrait-il mieux aujourd'hui à l'appel de quelques nobles qui, dans l'intérêt d'une caste condamnée, viennent de commettre un parricide?

Antoine, Lépide et les amis de César, croyant aux conjurés des forces considérables et prêtes, s'étaient enfuis et cachés. Cette frayeur des césariens enhardit quelques sénateurs; Cinna, Lentulus Spinther, Favonius montèrent au Capitole; sur le soir, Cicéron y vint en se plaignant qu'on ne l'eût pas invité au joyeux festin des ides [1]. La mort de César avait fait renaître soudainement ses illusions; il se reprenait à l'espérance, et il montra une activité, une décision qu'on ne lui croyait plus. Il voulait qu'on assemblât aussitôt le sénat au Capitole même; Brutus et Cassius étant préteurs pouvaient légalement le convoquer. Il pensait qu'en agissant avec énergie et promptitude, au milieu des deux partis tremblants, ce corps se rendrait maître de la situation. Brutus hésita; il voulut encore une fois essayer d'entraîner le peuple, et le lendemain (16 mars) il descendit au forum. Son discours grave et modéré, fut paisiblement écouté; mais Cinna, ayant, après lui, pris la parole et attaqué César, la foule éclata en cris, en menaces, et les conjurés, intimidés, regagnèrent en toute hâte la forteresse, que défendaient leurs gladiateurs et des gens du peuple qu'ils avaient gagés.

Pendant ces indécisions, les amis de César mettaient le temps à profit; Lépide, son maître de la cavalerie, avait soulevé les vétérans campés dans l'île du Tibre et les avait introduits dans la ville. Antoine s'était fait livrer par Cal-

1. C'est du moins ce qu'il écrivait plus tard à Trebonius : *quam vellem ad illas pulcherrimas epulas me idibus martiis invitasses : reliquiarum nil haberemus. Fam.*, X, 28. Mais il l'aurait voulu plus complet : *Quamquam (Antonium) praeterea oportuisse tangi. Ad Att.* XV, 11. — Cf. *de Off.* II, 8, 27; III, 6 et 21.

purnie les papiers et l'épargne de César, 4000 talents ; il avait aussi mis la main sur le trésor public, 700 millions de sesterces[1], qu'il fit transporter dans sa demeure. Le péril commun rapprochant ces deux chefs, ils s'unirent, moins pour venger leur maître mort que pour tirer parti des circonstances. Antoine maria sa fille au fils de Lépide, et promit à celui-ci le grand pontificat de César avec la conservation de ses deux provinces, la Narbonaise et l'Espagne citérieure.

Les conjurés avaient avec eux un consul désigné, Dolabella[2] ; les plus grands personnages passaient de leur côté, et Décimus Brutus commandait des troupes nombreuses dans son gouvernement de Cisalpine. Sauf la légion de Lépide et quelques vétérans, les Césariens étaient désarmés. La foule de Rome serait pour eux sans doute, mais c'était un appui incertain. Cette position demandait de la prudence. Antoine, qu'on n'avait connu que comme un soldat emporté, montra une habileté supérieure : il joua tout le monde. Malgré Cicéron, les meurtriers étaient entrés en négociations avec lui. Il fut convenu qu'en vertu de sa charge de consul, il réunirait le sénat le jour suivant, 17 mars. Il le convoqua, mais loin du Capitole, dans le temple de Tellus, et il remplit le forum de soldats. Les meurtriers n'osèrent venir à cette séance, et la foule qui environnait le temple criait à Antoine de se bien garder ; il souleva sa toge et montra sa cuirasse. La discussion fut orageuse. Le sénat voulait déclarer César tyran. Antoine représenta que ce serait abolir ses actes. Tant de gens étaient intéressés à leur maintien que la proposition fut rejetée. Cicéron parla alors ; pour concilier tous les intérêts, il demanda la consécration des droits acquis, l'oubli du passé, la paix enfin et une amnistie. Elle fut proclamée. Le lendemain on réunit le peuple au forum ; Cicéron parla encore de la paix, de l'union. Sa voix avait retrouvé sa puissance ; elle gagna tous les cœurs. Le peuple invita les conjurés à descendre du Capitole ; Lé-

1. Cic., *Phil.*, III, 37. — 2. César allait se démettre du consulat en sa faveur.

pide et Antoine y envoyèrent leurs enfants comme otages, et des applaudissements les reçurent à leur arrivée sur la place. Les deux consuls s'embrassèrent ; Cassius alla dîner chez Antoine, Brutus chez Lépide ; l'entraînement semblait général.

Tout cependant n'était pas dit, et sous ces dehors d'amitié bien des calculs se faisaient. Puisque César n'était point un tyran, puisqu'on maintenait ses actes, il fallait accepter son testament et lui faire de publiques funérailles. Antoine lut au peuple ses dernières volontés. Il adoptait pour fils son petit-neveu Octave, et à défaut de ce jeune homme, il laissait la meilleure part de son héritage à Décimus Brutus, un des chefs de la conjuration[1]. Dans le cas où Calpurnie lui aurait donné un fils, il nommait pour ses tuteurs plusieurs des meurtriers ; à d'autres, il faisait des legs considérables. Ces dons de la victime aux assassins réveillaient déjà la colère dans la foule ; mais lorsque Antoine ajouta que le dictateur laissait au peuple ses jardins le long du Tibre, et à chaque citoyen 300 sesterces, il y eut à la fois comme une explosion de reconnaissance et de menaces.

Une autre scène, ménagée avec art, acheva de livrer la ville entière à Antoine. Un bûcher avait été dressé dans le champ de Mars. Mais c'était au forum que devait être prononcé l'éloge funèbre. On y porta le corps en grand appareil, sur un lit d'ivoire, qui fut déposé devant les Rostres, et Antoine se plaça à côté du mort. « Il n'est pas juste, dit-il, qu'un si grand homme soit loué par moi seul. Écoutez la voix de la patrie elle-même. » Et il lut lentement les décrets du sénat qui lui accordaient des honneurs divins, qui le déclaraient saint, inviolable, père de la patrie. Comme il prononçait ces derniers mots, il ajouta, en se tournant vers le lit funèbre : « Et voici la preuve de leur clémence ! Auprès de lui, tous avaient trouvé un sûr asile, et lui-même il n'a pu se sauver : ils l'ont assassiné. Ils

1. App., *B. C.*, II, 143. Voyez dans le *Jules César* de Shakespeare, l'admirable scène du troisième acte, où Antoine lit le testament.

avaient juré cependant de le défendre ; ils avaient voué aux dieux quiconque attenterait à sa vie, quiconque ne le couvrirait pas de son corps ! » Tendant alors les mains vers le Capitole : « O toi, Jupiter, gardien de cette ville, et vous tous, dieux du ciel, je vous atteste ; je suis prêt à tenir mon serment, je suis prêt à le venger. » Alors il s'approcha du corps, entonna un hymne, comme en l'honneur d'un dieu, puis d'une voix rapide et enflammée, il rappela ses guerres, ses combats, ses conquêtes : « O toi, héros invincible, tu n'as échappé à tant de batailles que pour venir tomber au milieu de nous ! » et à ces mots, il arrache la toge qui couvrait le cadavre, il montre le sang qui la tache, les coups dont elle est percée. Les sanglots de la foule éclatent et se mêlent aux siens ; mais ce n'est pas assez. Le corps de César, renversé sur le lit, était caché aux yeux. Tout à coup on vit se dresser le cadavre, avec les vingt trois blessures à la poitrine et au visage ; et en même temps le chœur chantait : « Je ne les ai donc sauvés que pour mourir par eux. » Le peuple croit que César lui-même se lève de sa couche funèbre pour lui demander vengeance. Ils courent à la curie, où il a été frappé, et l'incendient ; ils cherchent les meurtriers, et trompés par le nom, ils mettent en pièces un tribun qu'ils prennent pour Cinna, le préteur. Des ruines embrasées de la curie, ils saisissent des brandons qu'ils lancent contre les maisons des conjurés ; ceux-ci avaient fui. Puis ils reviennent au corps, le prennent et veulent le brûler dans le temple même de Jupiter. Sur l'opposition des prêtres, ils le rapportent au forum, au lieu où s'élevait le palais des rois. Pour lui faire un bûcher, on brise les tribunaux et les bancs ; les soldats y jettent leurs javelots, les vétérans leurs couronnes, leurs armes d'honneur, leurs dons militaires ; les femmes leurs parures ; on crut voir les Dioscures, Castor et Pollux apporter eux-mêmes la première torche enflammée. Le peuple passa la nuit entière autour du bûcher[1]. Une comète qui, vers ce temps-là, se montra

1. Appien, toute la fin de son second livre.

au ciel, parut justifier l'apothéose. On s'écria que César était reçu parmi les dieux[1].

A ce deuil du peuple répondirent au loin les gémissements des nations. Comme Alexandre, César fut pleuré de tous ceux qu'il avait vaincus, et les représentants à Rome des provinces se signalèrent par la vivacité de leur douleur. Chaque nation, dit Suétone, vint à son tour faire retentir le forum de ses lamentations, et pleurer à sa manière le protecteur qu'elles avaient perdu ; les Juifs surtout montrèrent d'intarissables regrets[2] : pendant plusieurs nuits ils restèrent auprès du bûcher. Y avait-il donc, à leur insu, comme une secrète alliance, une communauté de pensées entre le peuple d'où allait sortir l'unité religieuse et l'homme qui avait voulu fonder l'unité politique?

Antoine avait réussi, les meurtriers étaient en fuite; mais le sénat était profondément irrité qu'on eût ainsi traité l'amnistie votée la veille. Antoine, qui tenait à paraître rester dans la légalité, à un moment où tout le monde parlait de la constitution vengée, avait besoin de ce corps pour se mettre en état de violer les lois. Il le ramena à lui en provoquant le rappel de Sextus Pompée et l'abolition de la dictature; plus sûrement encore, en arrêtant le mouvement populaire qu'un certain Amatius voulait prolonger à son profit. Cet homme, se disant parent de Marius et de César, avait élevé, sur la place même du bûcher, un autel avec cette inscription : « Au Père de la Patrie, » et tous les jours on venait y faire des sacrifices, des libations; on y terminait les procès comme dans les temples. Antoine laissa son collègue, Dolabella, renverser l'autel, faire exécuter le démagogue avec quelques-uns des siens, et repousser une

1. Pl. *H. N.* II, 23. Cette comète est celle de Halley. Voyez dans Virgile le magnifique tableau des Géorgiques, qui termine le premier livre. — 2. Suét., *Cæs.*, 84. Pompée avait profané leur temple. Aussi avaient-ils applaudi à sa défaite, et nombre de Juifs avaient suivi Mithridate de Pergame en Égypte pour débloquer César qui, en retour, leur avait permis d'établir à Rome une synagogue. Jos., *A. J.*, XVIII, 3, 5 ; Philo., *Legat. ad Caium*, II, 568. Ils avaient une colonie à Rome dès l'an 139. Cf. Delaunay, *Écrits historiques de Philon*.

proposition agraire d'un tribun. Il consentit même à avoir une entrevue hors de Rome avec Brutus et Cassius. Il leur garantit toute sûreté, et comme ils n'osaient se risquer dans la ville, où en vertu de leur charge ils devaient résider, il les fit investir du soin des vivres pour légaliser leur absence. Les autres chefs des conjurés se disposaient à aller prendre possession de leurs gouvernements ; il laissa partir Décimus Brutus pour la Cisalpine, Cimber pour la Bithynie, Trébonius pour l'Asie[1]. Enfin, il ne s'opposa point à ce qu'on rendît à Sextus Pompée[2] ses biens et le proconsulat des mers. Jamais le sénat n'avait trouvé un consul plus docile. Aussi lorsque Antoine, se plaignant d'être poursuivi, comme un traître, par la haine du peuple, demanda une garde pour sa sûreté personnelle, le sénat se hâta de la lui accorder. Il la porta bientôt à 6000 hommes. C'était une armée qui lui permettait de jeter le masque : il ne songea plus, en effet, qu'à regagner le peuple et à se faire des créatures.

Le sénat avait confirmé les actes de César : Antoine étendit cette sanction aux actes projetés du dictateur, et comme il possédait tous ses papiers, comme il avait gagné son secrétaire Fabérius, il lisait dans ces papiers ou il y faisait écrire tout ce qu'il avait intérêt à y trouver. La République, le trésor, les charges furent ainsi à sa discrétion. César mort fut plus puissant qu'il ne l'avait été vivant, car ce qu'il n'eût osé faire, Antoine le faisait en son nom[3]. Il vendait les places, les honneurs, même les provinces, comme la petite Arménie, que lui acheta Déjotarus, comme la Crète, qui paya argent comptant son indépendance[4], mais perdit son argent. Ces trafics scandaleux relevèrent sa fortune ; aux

1. App., III, 2. — 2. Après la mort de César, Sextus, refugié dans les Pyrénées, avait commencé la guerre contre le gouverneur de l'Espagne, Asinius Pollion, et avait recouvré les deux provinces où il avait levé six légions. Après le décret dont il est ici parlé, qui lui accordait une indemnité pour les biens de son père avec le commandement de la mer tel que Pompée l'avait eu (App., III, 4), il se rendit à Marseille, où il réunit des vaisseaux. Dio., XLV, 9 ; XLVI, 40. App., IV, 84, 96. — 3. *Ita ne vero.... ut omnia facta, scripta, dicta, promissa, cogitata Cæsaris, plus valerent quam si ipse viveret.* Cic., *ad Att.*, XIV, 10. Cf. *Phil.*, I, 7, 8. — 4. *Philipp.*, II, 37.

ides de mars il devait 8 millions; avant les calendes d'avril, il avait tout payé et capitalisé 135 millions, qui lui servirent à acheter des soldats, des sénateurs, et son collègue Dolabella, qui fut dès lors un des plus dangereux adversaires du parti qu'il avait d'abord servi. Pour gagner les Siciliens, Antoine leur donna le droit de cité; peut-être était-ce réellement une pensée du dictateur? Mais il ne se faisait pas scrupule de renverser au besoin ses lois les plus importantes. Il rétablit la troisième décurie de juges en la composant de centurions et des manipulaires de la légion gauloise de l'Alouette. Il abolit sa disposition sur l'appel au peuple et sur le gouvernement des provinces consulaires, dont il autorisa la prorogation jusqu'à six années, afin de se ménager, après son consulat, une retraite d'où il pût braver longtemps ses ennemis [1]. Quand il se crut par toutes ces mesures, assez fort, il rompit à demi la trêve conclue avec les meurtriers, en faisant dépouiller Brutus et Cassius de leurs riches gouvernements de Syrie et de Macédoine pour recevoir en échange les deux plus pauvres, ceux de la Crète et de Cyrène [2]; Dolabella, son collègue, s'adjugea le premier, il prit pour lui le second, où étaient cantonnées des forces considérables. « Le tyran est mort, s'écriait douloureusement Cicéron [3], mais la tyrannie vit toujours ! »

Sur ces entrefaites arriva à Rome un jeune homme jusqu'alors peu remarqué, Octave, petit-neveu de César par sa mère Atia fille d'une sœur du dictateur. A quatre ans, il avait perdu son père, chevalier romain de distinction, et César, qui n'avait pas d'enfant, s'était chargé de l'élever; à quinze ans, le dictateur lui donna pour robe virile le laticlave, insigne de la dignité de sénateur, plus tard, un pontificat et, après la guerre d'Afrique, des récompenses militaires, bien qu'il n'eût pas fait partie de l'expédition. Une maladie l'empêcha d'arriver assez tôt en Espagne pour assister à la bataille de Munda; mais César voulait l'emme-

1. Cic., *Phil.*, I, 8, 9; V, 3, 6. Ascon., *ad Cic. in Pis.*, 39. — 2. Il y a incertitude sur la désignation des deux provinces. — 3. *Ad Fam.*, XII, 1. et *Philipp.*, V, 4.

ner avec lui contre les Parthes, et il l'avait envoyé à Apollonie, au milieu des légions qui s'y réunissaient, à la fois pour achever ses études, et pour se faire connaître des soldats [1]. Tous les escadrons de l'armée de Macédoine vinrent tour à tour manœuvrer sous les yeux du jeune homme, qui, par l'ordre de son oncle, prenait part à leurs exercices. Cette précaution sauva peut-être la fortune d'Octave, car avec la merveilleuse adresse que nous lui verrons bientôt, il s'attacha les soldats et les chefs, et quand on apprit la mort du dictateur, les tribuns l'invitèrent à se mettre sous la sauvegarde de ces légions dévouées. Ses amis, Salvidiénus et Agrippa lui conseillaient d'accepter [2]. C'eût été comme une déclaration de guerre au sénat et aux meurtriers. Octave, esprit réservé, qui donnait à la prudence autant que César à l'audace, rejeta ce projet, mais, hardi à sa manière, il se résolut, malgré les avis menaçants de ses proches, à venir seul à Rome réclamer son dangereux héritage. Il comprenait bien qu'il ne pouvait échapper à la proscription qu'en se rendant redoutable et qu'il n'y avait pour sa destinée d'autre alternative que le sort ou la fortune de César.

Incertain des dispositions de la garnison de Brindes, il débarqua au petit port de *Lupia*, où l'on connaissait déjà la scène des funérailles, et les décrets du sénat qui confirmaient les actes du dictateur. Dès ce moment il prit le nom de César, que les premiers soldats qu'il rencontra saluèrent de leurs acclamations. Au-devant de lui accoururent les affranchis; les amis de son père adoptif et les vétérans des colonies venaient lui offrir leur épée, s'il voulait venger sa mort. Mais lui, n'affichant d'autre prétention que celle d'accomplir les dernières volontés de l'illustre victime, il voyageait sans bruit, sans faste. Près de Cumes, il apprit que Cicéron était dans le voisinage ; il alla lui faire visite, et

1. Suét., *Oct.*, 9. Dio., XLV, 2. Nicol., Dam., 4. Vell. Paterc., II, 59. App., III, 9, dit qu'il lui donna même durant une année le titre de maître de la cavalerie. — 2. Vell. Pat., II, 59. Ce Salvidiénus était le fils d'un pauvre paysan, et avait été lui-même pâtre dans sa jeunesse; il s'était élevé de grade en grade sous César, et avait pris place parmi ses premiers officiers. App., V, 66.

charma le vieillard par ses caresses et son feint abandon[1]. A la fin d'avril, il entra dans Rome; Antoine était absent; il parcourait l'Italie pour y recruter des amis, surtout pour s'assurer des vétérans.

Octave avait alors dix-neuf ans à peine, en vain ses amis renouvelaient leurs instances pour lui faire quitter le nom de César; le second jour de son arrivée, il se présenta devant le préteur et déclara qu'il acceptait l'héritage et l'adoption, puis il monta à la tribune et promit au peuple assemblé, qu'il accomplirait tous les legs de la succession[2]. Antoine ne revint qu'au milieu de mai; Octave lui demanda une entrevue; elle eut lieu dans les jardins de Pompée. Au milieu de protestations de reconnaissance et de dévouement, Octave lui reprocha l'amnistie accordée aux meurtriers, et l'oubli qu'il faisait de la vengeance due aux mânes de César. Il finit en réclamant l'argent laissé par le dictateur, afin de pouvoir acquitter ce qu'il devait au peuple. Antoine était bien décidé à ne rien restituer et comptait renvoyer aisément le nouveau venu à l'école. Il répondit que, « lui consul du peuple Romain, il n'avait point de comptes à rendre à un jeune homme; qu'on devait savoir que, sans ses efforts, César eût été déclaré tyran, et par conséquent, le testament annulé; que pour l'argent, le peu que César avait laissé avait servi à faire passer ces décrets qui sauvaient sa mémoire; qu'au reste Octave s'engageait dans une route mauvaise, en voulant flatter le peuple, foule mobile et moins sûre dans son inconstance que le flot qui va battre incessamment de nouveaux rivages. Il devait avoir bien appris ces choses-là dans l'école d'où il sortait[3]. »

Octave s'éloigna profondément blessé de ces ironies amères. Ainsi tout lui manquait : ses parents, ses conseillers, le pressaient de rester dans l'ombre; et Antoine voulait l'y tenir. Un autre, certes, eût cédé; mais derrière sa famille et ses amis tremblants, il avait vu le peuple et les soldats

1. Cic., *ad Att.*, XIV, II, 12. — 2. Cic., *ad Att.*, XIV, 20. Dio., XLV, 6. — 3. App., III, 20.

l'applaudir et l'encourager ; et avec une audace qui valait bien celle du plus brave sur le champ de bataille, il persista. On lui refusait les trésors de son père, il mit en vente les terres, les villas, et comme ces domaines ne suffisaient pas, il vendit ses propres biens, il emprunta à ses amis, commençant, à l'exemple de César, par se ruiner, et, comme lui, engageant le présent au profit de l'avenir. Antoine, après s'être moqué du prétendant, finit par surveiller sérieusement sa conduite. Il multiplia devant lui les obstacles; il empêcha qu'une loi curiate ratifiât l'adoption ; il lui suscita mille procès avec des gens qui élevaient des prétentions sur l'héritage, ou qui réclamaient des créances. Un jour que le jeune César haranguait le peuple, il le fit arracher de la tribune par ses licteurs [1]. Mais cette guerre déloyale, ces violences profitaient à son adversaire, dont la popularité s'accroissait de tout le crédit qu'Antoine perdait auprès du peuple.

Cependant il s'aperçut de cette désaffection et s'arrêta. D'ailleurs il avait besoin du peuple pour un nouveau changement. Sa province de Macédoine lui semblait trop loin de Rome, il voulait se faire donner la Cisalpine, pour y appeler les six légions de vétérans que César destinait à la guerre d'Orient, leur faire traverser l'Italie, et peut-être s'en servir contre ses adversaires. Par des raisons différentes Octave approuvait ce plan : Décimus Brutus commandait dans la Cisalpine; Octave avait intérêt à ne pas laisser un des conjurés dans cette forteresse, comme disait Caton, qui domine l'Italie et Rome. Il comptait aussi dans l'armée de Dalmatie beaucoup d'amis; si elle débarquait, Antoine en serait peut-être moins maître qu'il ne le croyait. Les deux chefs des césariens se trouvaient donc pour un instant rapprochés; ils se réconcilièrent et Octave employa son influence à faire passer la loi que le sénat combattit et que les tribus acceptèrent (juin 44) [2].

1. Dio., XLV, 6, 7. — 2. App., III, 25-37. Dio., XLV, 9. Plusieurs sénateurs avaient dit qu'ils aimeraient mieux rendre aux Gaulois leur indépendance, plutôt que de livrer cette province à Antoine. D'autres avaient pro-

Octave comptait sans doute qu'Antoine lui rendrait service pour service. Le peuple voulait lui donner le tribunat quoique son adoption dans la famille patricienne des Jules créât pour lui une incapacité à cette charge, Antoine fit échouer sa demande, en promulguant un édit qui menaçait de la puissance consulaire quiconque briguerait contre les lois. Évidemment Octave n'avait pas l'âge. Comme le peuple menaçait de passer outre, le consul rompit l'assemblée.

Malgré cet échec, le jeune César avait, en quelques semaines, fait de grands progrès; le peuple était à lui, mais la force n'était plus là, il la chercha là où elle était passée; et ses émissaires parcoururent secrètement toutes les colonies de vétérans; d'autres allèrent au-devant des légions qui arrivaient de Macédoine. Ces pratiques réussirent. Un jour Antoine vit entrer chez lui des tribuns militaires, qui lui rappelèrent qu'il n'y avait qu'un seul intérêt commun à tous les amis de César, la vengeance de sa mort et le maintien de ses établissements; que ce but ne serait atteint qu'autant qu'ils ne diviseraient pas leurs forces; qu'il devait donc se réconcilier au plus tôt avec le fils adoptif du dictateur. Ces prières valaient un ordre; les deux chefs se laissèrent emmener, par les tribuns, au Capitole, pour s'y jurer une éternelle amitié. Quelques jours après, le consul reprochait publiquement au jeune César d'avoir soudoyé contre lui des assassins, et celui-ci lui renvoyait la même accusation. Octave ne pouvait songer à ce moyen extrême, car il avait besoin du plus habile des généraux de son père, et il ne voulait que l'obliger d'abord à partager avec lui.

Cependant, à Rome, il se formait déjà contre Antoine une forte opposition, encouragée par la division qui s'était mise dans le camp des césariens, par les progrès de Sextus Pompée qui rassemblait une flotte, et par les nouvelles d'Orient, où les légions de Syrie avaient appelé Cassius. Brutus avait laissé partir son collègue; et hésitant, comme toujours,

pose de réunir la Cisalpine à l'Italie, ce qui eût supprimé ce gouvernement, le proconsul et l'armée qu'on y entretenait.

sur la conduite à tenir, il était resté à l'ancre près de Pouzzole, d'où il avait fait célébrer, avec une rare magnificence, les jeux qu'il devait au peuple de Rome pour sa préture sans oser, toutefois, y paraître, malgré les applaudissements qui avaient accueilli les mordantes allusions du poëte Accius. Cicéron le conjurait de ne pas quitter l'Italie, pour être en mesure de profiter de la mésintelligence d'Antoine et d'Octave, mais les légions de Brindes, les vétérans des colonies, le sénat lui-même, qui ne soutint pas Pison dans un discours énergique contre Antoine, les menaces des uns, la faiblesse des autres, tout l'effraya, il partit. Ses craintes gagnèrent Cicéron, qui s'embarqua pour la Grèce dans l'intention d'y attendre la fin du consulat d'Antoine. Il alla jusqu'à Syracuse; là ses indécisions le ressaisirent et le souvenir de sa première fuite d'Italie l'arrêta. A soixante-trois ans, recommencer à vivre sous la tente, il était trop tard; mieux valait rester sur le champ de bataille, y combattre, y mourir. Et il retourna à Rome 31 août[1].

Antoine avait convoqué le sénat pour le 1er septembre; Cicéron évita de s'y rendre en s'excusant sur la fatigue et son état de santé. Le consul prit cette absence pour un reproche tacite, et s'emportant en violentes invectives, il alla jusqu'à dire qu'il enverrait des soldats pour l'amener de force ou pour brûler sa maison, s'il ne venait pas. Le lendemain il y avait encore séance : Antoine n'y parut pas et laissa présider l'assemblée par son collègue Dolabella, gendre de Cicéron. Celui-ci, enhardi par les circonstances, vint siéger et lança sa première Philippique, où, en gardant encore quelques ménagements pour l'homme, il attaquait vivement tous ses actes. Antoine, furieux, passa 15 jours hors de Rome à composer sa réponse, et le 19 septembre, convoqua le sénat pour l'entendre. Naturellement, dans cet acte d'accusation, Cicéron se trouvait coupable de tous les crimes : de l'exécution illégale des complices de Catilina, du meurtre de Clodius, de la rupture entre

1. Voyez toutes les lettres de cette époque à Atticus et Plut., *in Cic.* et *Brut.*

Pompée et César et de l'assassinat du dictateur. Antoine aurait voulu réunir contre lui tous les partis, en prouvant que chacun d'eux avait une faute ou un crime à lui reprocher, surtout il voulait le montrer aux vétérans comme la victime expiatoire que demandaient les mânes de César[1]. Cicéron affirme qu'il était décidé a aller à cette séance et qu'il en fut empêché par ses amis[2]. Il y eût certainement couru quelque danger, car le consul avait fait garder par des soldats les approches de la curie. Mais il n'osa même plus rester à Rome, et se retira dans une de ses villas, près de Naples, où il composa la seconde Philippique, œuvre divine[3], dit Juvénal, qui ne fut jamais prononcée et que prudemment il ne publia qu'après le départ d'Antoine pour la Cisalpine.

Durant cette guerre de paroles et ces emportements d'éloquence, Octave, avec beaucoup moins de bruit, minait plus sérieusement la puissance du consul : il lui débauchait ses soldats. Antoine apprit que les légions débarquées à Brindes étaient sourdement travaillées par de mystérieux agents, et il partit en toute hâte (3 octobre), pour arrêter la défection. Celui qui était déjà son rival, quitta aussi la ville, fit une tournée parmi les colons de son père dans la Campanie, dans l'Ombrie, et ramena 10 000 hommes en promettant à chaque vétéran qui le suivrait, 2000 sesterces. Il tâchait aussi de gagner Cicéron, et par lui le sénat, afin qu'une autorité légale sanctionnât par quelque titre sa position. Tous les jours il lui écrivait, le pressant de revenir à Rome se mettre à la tête des affaires, combattre leur ennemi commun et sauver une seconde fois la République. Il lui promettait confiance, docilité et l'appelait son père. Cicéron fut séduit.

A Brindes, Antoine oubliait que les soldats ne connaissent pas la discipline quand les chefs ne connaissent plus les lois. Il avait durement reproché aux légionnaires leur affection pour un *enfant téméraire*[4]. Ils ne lui avaient pas,

1. *Cf. ad Att.*, XIV, 13 ; *Fam.*, XII, 2. — 2. *Philip.*, V, 7 ; *Fam.*, XII, 25. — 3. *Divina Philippica*, X, 125. — 4. Παρὰ μειράκιον προπετοῦς. App., *B. C.*, III, 43. Nous suivons cet écrivain pour tout ce récit, avec le

disait-il, dénoncé les agents de discordes qui s'étaient introduits dans leur camp. Mais il saurait bien les trouver et les punir; pour eux il leur promettait une gratification de 400 sesterces. Ces menaces et cette parcimonie, deux choses auxquelles les soldats n'étaient plus habitués, furent accueillies par des rires ironiques. Il y répondit cruellement en les faisant décimer; des centurions furent égorgés dans sa maison même, aux pieds de Fulvie sa femme, qui fut couverte de leur sang[1]. Quelques jours après, il se débarrassa encore de plusieurs suspects qu'il avait d'abord oubliés, puis il dirigea ses troupes le long de l'Adriatique sur Ariminum, tandis que lui-même, avec une escorte choisie, se rendait à Rome (octobre).

Il convoqua aussitôt le sénat dans l'intention d'y accuser Octave de haute trahison pour avoir levé des troupes sans mission officielle. Mais il apprit que deux des légions de Brindes étaient passées à son rival; le sénat, d'ailleurs, se montrait de jour en jour plus hostile. Il sentit qu'à Rome il serait battu; qu'il devait, comme Sylla, comme César, chercher dans les camps les moyens de rentrer en maître dans la ville; et il partit pour Ariminum. Décimus Brutus ne s'était pas soumis au plébiscite qui le dépouillait de la Cisalpine, et invoquait, pour légitimer son refus, la ratification faite par le sénat des actes de César. Antoine allait le chasser de cette province[2], resserrer son alliance avec Lépide, gouverneur de la Narbonaise et de l'Espagne citérieure, avec Plancus qui commandait trois légions dans la Gaule transalpine; et, maître alors, par lui-même ou par ses deux amis, des provinces qu'avait eues César, repasser le Rubicon et recommencer l'histoire du dictateur, avec un autre dénoument, en renonçant à la clémence qui l'avait perdu (novembre).

Cicéron revint presque aussitôt à Rome, 9 décembre. La

XLV[e] livre de Dion Cassius, et la vie d'Antoine par Plutarque. — 1. C'est le récit sans doute exagéré de Cicéron (*Phil.*, III, 4 et XII, 6), qui parle de 300 exécutions. D'après Appien, il n'y aurait eu que quelques soldats mis à mort. — 2. App., III, 46.

situation semblait meilleure; les chefs des deux partis avaient abandonné la ville; les meurtriers, c'est-à-dire la faction des grands, étaient dans l'Orient; Antoine et Lépide, c'est-à-dire les démagogues et les représentants de la soldatesque, dans les deux Gaules. Il était donc permis de penser que les honnêtes gens restés maîtres du gouvernement, pourraient, avec de l'habileté et de l'énergie, ressaisir l'influence. Cicéron se mit résolùment à leur tête et rêva le retour des beaux temps de son consulat. Cependant, il comprenait que le glaive, non l'éloquence déciderait de la victoire; et le sénat était sans armée!

Mais ce jeune homme qui venait de chasser Antoine, en avait une. Serait-il difficile de le gagner à la bonne cause? Sans crédit, sans influence personnelle, il n'était qu'un nom, un drapeau, qui servait aux vétérans de point de ralliement. Eh bien! ce drapeau, ne peut-on s'en saisir? Animé d'un pieux zèle, le jeune Octave n'a d'autre ambition que d'accomplir les dernières volontés de son père. Quand il se sera ruiné à le faire, il retombera dans l'obscurité. Quelques éloges, des honneurs suffiront à cette vanité de vingt ans; son âge répond de sa docilité. Octave donnera donc aux sénateurs cette armée qu'ils n'ont pas, et, après la victoire, on brisera l'instrument. Ne sera-ce pas un curieux spectacle et une légitime expiation que de faire servir les vétérans de César à consolider la liberté? Telles sont les espérances dont se berçait le vieux consulaire, malgré les avis de ceux qui lui représentaient que ce jeune homme avait déjà montré une prudence et une audace au-dessus de son âge. Dix jours seulement après son retour, il fit au sénat et devant le peuple[1] l'éloge du jeune César, félicita les légions qui avaient déserté pour lui les drapeaux du consul, et le gouverneur de la Cisalpine qui résistait courageusement à l'injuste attaque de celui qui était cependant le chef légal de la république.

Antoine, en effet, assiégeait déjà Déc. Brutus dans Mo-

1. Troisième et quatrième Philippiques.

dène. Cicéron voulait qu'il fût déclaré ennemi public, en même temps qu'Octave recevrait le titre de propréteur et le rang de sénateur. Il se rendait garant, disait-il, du patriotisme du jeune César; il connaissait jusqu'à ses plus secrètes pensées; il engageait sa parole qu'Octave ne cesserait jamais d'être ce qu'il était alors, c'est-à-dire tel qu'on souhaitait qu'il fût toujours[1]. On n'adopta qu'une partie de sa proposition, en accordant à l'héritier du dictateur l'érection d'une statue, la faculté de se faire nommer avant l'âge à toutes les magistratures et la ratification de ses promesses aux soldats; le trésor public fut chargé de payer sa dette[2]. Les deux nouveaux consuls, Hirtius et Pansa, anciens amis de César, obtinrent qu'une dernière tentative serait faite pour conserver la paix. Les députés envoyés à Antoine revinrent à la fin de janvier avec une réponse inacceptable : il voulait de l'argent et des terres pour ses légionnaires; c'était, depuis Sylla, la première condition de tout traité de paix; pour lui-même il demandait le commandement de la Gaule transalpine pendant cinq ans, avec six légions, et le maintien de tous ses actes, comme de ceux de César. Cicéron ne put cependant arracher encore une déclaration de guerre : le décret qui chargea les deux consuls et Octave sous leurs ordres de débloquer Modène ne parla que de *tumulte*.

Antoine avait à Rome des amis nombreux, qui firent décider l'envoi d'une seconde ambassade; pour se débarrasser de Cicéron, on l'avait nommé un des députés. Il s'aperçut à temps du piége, et, par sa douzième Philippique, fit revenir sur une décision qui eût laissé à Antoine le temps de prendre Modène par famine. Les lettres de Sextus Pompée qui réunissait une armée à Marseille, et offrait ses services; les nouvelles d'Orient, où Brutus et Cassius s'étaient mis en possession de leurs gouvernements de Syrie et de Macédoine, secondèrent son éloquence et entraînèrent le sénat.

Dans le courant de mars, Hirtius et Octave entrèrent en

1. Cinquième philippique. — 2. Cic., *Phil.*, V, 17. App., III, 51; Dio., XLVI, 29. Vell. Pat., II, 61.

campagne et furent rejoints, à la fin du mois, par Vibius Pansa avec de nouvelles levées. Antoine tâcha de les décider à se joindre à lui, en leur rappelant qu'ils étaient, eux aussi, des Césariens ; que l'homme qu'il assiégeait avait été un des meurtriers, et qu'ils seraient les premières victimes du parti dont ils servaient les passions. Le consul Hirtius renvoya la lettre à Cicéron, qui en donna lecture au sénat avec un éloquent commentaire.

Ces derniers jours du grand orateur sont beaux ; l'activité qu'après Pharsale il avait mise dans ses travaux littéraires et qui avait fait éclore, comme à la fois, tant de chefs-d'œuvre [1], il la portait maintenant dans les affaires publiques. Cette tribune restée muette depuis quinze ans, il venait de s'en saisir pour lui rendre sa puissance et son éclat. Un vieillard qu'on aurait cru brisé par l'âge et par les vicissitudes d'une fortune agitée, devenait à lui seul le gouvernement tout entier. Au sénat, il rendait la confiance aux timides et le courage aux lâches ; dans la ville, revêtu de l'habit de guerre, afin de montrer à tous l'imminence du péril, il provoquait les dons volontaires pour suppléer au trésor épuisé, et il excitait le dévouement des pauvres qui travaillaient sans salaire pour remplir les arsenaux dépourvus. Dans les provinces, ses lettres allaient soutenir la constance des assiégés de Modène, retenir Plancus et Lépide [2], confirmer le jeune Pompée dans ses dispositions favorables, et appeler au secours du sénat, Pollion, de l'Espagne, Brutus, de la Macédoine, Cassius, de la Syrie.

Un léger avantage remporté par les troupes d'Antoine, avant la jonction des trois généraux du sénat, jeta l'effroi dans la ville. Le 15 avril, Pansa arriva près de Bologne, où se trouvaient ses collègues, et les deux jours suivants, on se battit avec acharnement en trois lieux à la fois. Déjà Pansa, grièvement blessé, fuyait avec ses troupes en désordre, vers *Forum Gallorum* (Castel-Franco), quand Hirtius,

1. *Plura brevi tempore eversa, quam multis annis stante republica scripsimus. De Off.*, III, 1. Voyez plus bas p. 544, la chronologie de la vie littéraire de Cicéron. — 2. Il avait fait décerner à Lépide une statue équestre.

débouchant à la tête de vingt cohortes, ressaisit la victoire. Durant cette double action, Octave avait défendu le camp contre le frère d'Antoine. Celui-ci prétendit que le jeune César, épouvanté dès les premiers coups, avait fui à pied, sans insignes, et que pendant deux jours on ne l'avait pas revu. D'autres récits vantaient au contraire son courage ; il avait, disait-on, sauvé une enseigne qu'il avait longtemps portée au plus fort de la mêlée[1]. Les soldats décernèrent à leurs trois chefs le titre d'*imperator*.

Les deux armées rentrèrent dans leurs lignes ; cependant il fallait se hâter de délivrer la place si l'on ne voulait que la famine en ouvrît les portes. Une tentative d'Hirtius et d'Octave pour y jeter un secours, amena une seconde bataille qui se termina par la défaite d'Antoine, 27 avril. Le consul Hirtius y fut tué ; son collègue, Pansa, mourut le lendemain des blessures qu'il avait reçues dans la première action[2].

Avant le combat de Castel-Franco, le bruit s'était répandu à Rome qu'un des consuls avait été battu, et quelques amis d'Antoine, pour préparer un mouvement contre Cicéron, disaient que, le 22 avril, il se ferait élire dictateur. Ce jour même arriva la nouvelle de la première bataille : Cicéron fit aussitôt voter[3] des actions de grâces aux dieux, des récompenses pour les troupes et un monument pour consacrer le souvenir de ceux qui étaient tombés en défendant la patrie. Quand on connut le résultat de la seconde bataille, le peuple courut à sa maison et le mena au Capitole, avec de grandes acclamations. On eût dit que le vainqueur véritable était l'éloquent vieillard, qui avait forcé le sénat à combattre et à triompher. La guerre, en effet, semblait terminée; Antoine fuyait vers les Alpes en ouvrant les prisons sur son passage, pour recruter son armée de tous

1. App., III, 67. Cet écrivain montre une singulière partialité pour Antoine; Dio., XLVI, 37. Suét., 10. *Philipp*, XIV. *Famil.*, X, 11, 30, 33. — 2. La mort des deux consuls était pour Octave un événement trop heureux pour qu'on ne l'accusât pas de l'avoir causé. Il avait, dit-on, frappé lui-même Hirtius dans la mêlée, et fait répandre du poison sur les plaies de Pansa. Suét., 11. Tac., *Ann.*, I, 10. — 3. C'est la quatorzième et dernière philippique.

les misérables[1]. Mais Décimus, délivré, le suivait plein d'ardeur; Plancus, ramené au sénat, descendait de Lyon avec une armée pour lui fermer la Gaule, et Lépide venait de renouveler ses protestations de fidélité. On crut n'avoir plus de ménagements à garder, et dix sénateurs, sous la présidence de Cicéron, furent chargés de rechercher les actes d'Antoine : c'était un premier pas fait vers l'abolition des actes mêmes de César[2]. Les amis du proconsul fugitif furent inquiétés; on demanda compte à sa femme Fulvie de l'abus qu'elle avait fait des papiers du dictateur et de ses richesses mal acquises. Le prudent Atticus se hâta de lui offrir son appui et ses services[3].

Dans cette joie, dans ces fêtes, Octave était presque oublié. C'était au nom de Décimus Brutus qu'on décrétait les cinquante jours de supplications[4]; on ôtait même à Octave la conduite de la guerre, pour la confier au général qu'il venait de sauver, bien que Brutus n'eût, comme il le disait lui-même, que des ombres, des fantômes, plutôt que des soldats. Les succès de Cassius en Asie, les progrès de Brutus en Macédoine, ceux de Sextus Pompée sur la mer, augmentaient encore la confiance; puis deux légions allaient arriver d'Afrique : qu'avait-on besoin de cet *enfant* ?

Avant d'expirer, le consul Pansa l'avait, dit-on, appelé à son lit de mort, et après lui avoir parlé de sa reconnaissance pour César, du désir qu'il avait gardé au fond du cœur de le venger un jour, il avait ajouté que l'héritier du dictateur, haï du sénat, n'avait qu'une voie de salut, un rapprochement avec Antoine[5]. Ces avertissements n'étaient point nécessaires au jeune ambitieux. Quand Brutus vint le remercier du salut qu'il lui devait : « Ce n'est point pour vous, répondit-il, que j'ai pris les armes; le meurtre de mon père est un exécrable forfait, je n'ai combattu que pour humilier l'orgueil et l'ambition d'Antoine. » De ce jour, Décimus écrivit à Cicéron de se défier de ce fils si zélé.

1. Cic., *Fam.*, XI, 10. App., III, 78. — 2. Πρόσχημα δὲ τοῦτο ἦν ἐς ἀκύρωσιν τῶν ὑπὸ Καίσαρος διατεταγμένων. App., III, 82. — 3. Corn. Nep., 9. — 4. Cic., *Fam.*, XI, 18. App., III, 74. Dio., XLVI, 39 — 5. App., III, 78.

Octave, en effet, content d'avoir prouvé à tout le monde qu'il fallait compter avec lui, ne voulait pas accabler l'ancien lieutenant de César; il laissa Ventidius lui amener, à travers l'Apennin, deux légions levées dans la basse Italie, et Antoine, mollement poursuivi, gagna sans obstacle la ville de Fréjus, où il termina les indécisions de Lépide, en entraînant ses troupes, 29 mai. Un zélé républicain, ami de ce général, Juventus Laterensis, l'avait jusqu'alors détourné de cette alliance; quand il vit les deux chefs s'embrasser, il se perça de son épée. Décimus Brutus était trop faible pour tenir tête avec ses recrues, à ces forces imposantes, qui s'accrurent encore quelque temps après par la défection d'Asinius Pollion, le gouverneur d'Espagne, par celle de Plancus le gouverneur de la Gaule chevelue, et Antoine se retrouva à la tête de vingt-trois légions.

Alors il fallut bien se souvenir d'Octave. Pour le retenir jusqu'à l'arrivée de Cassius et de Brutus, dont un décret du sénat pressait le retour, Cicéron voulait qu'on le comblât, qu'on l'*accablât* d'honneurs[1]. Il lui fit décerner l'Ovation : c'était un moyen de le séparer de ses légions, car il était d'usage qu'après le triomphe, le général congédiât ses troupes. On tenta aussi d'agir sur les soldats; on leur offrit des terres, de l'argent, surtout des congés, et l'on chercha à semer dans leurs rangs la discorde, en donnant aux uns, en refusant aux autres. Enfin, Octave s'étant, pour quelques jours, éloigné de son camp, des députés du sénat s'y présentèrent. Les soldats refusèrent de les entendre, mais envoyèrent eux-mêmes à Rome une députation de 400 vétérans qui déclarèrent dans la curie que leur chef, dispensé par un sénatus-consulte de l'observation de la *loi Annale*, désirait venir briguer le consulat. On refusait l'autorisation : « Si vous ne la lui accordez pas, dit un d'eux en frappant sur son épée, ceci la lui donnera; » et ils retournèrent vers Octave qui passa aussitôt le Rubicon, avec huit légions.

Le sénat tâcha de l'arrêter par une humble ambassade

1. *Laudandum adolescentem, ornandum,* tollendum. Vell. Pat., II, 62. Suét., 12.

qui accordait tout, même une largesse aux soldats, sans doute pour les récompenser de leur insolente bravade, et ces humiliantes concessions restant sans effet, on reprit le grand courage des anciens jours ; on revêtit l'habit de guerre ; on arma tous les citoyens et l'on remua quelque peu de terre sur le Janicule pour y élever des fortifications. Le préteur Cornutus, zélé républicain, montrait une belliqueuse ardeur ; il comptait sur deux légions qui arrivaient d'Afrique ; dès que le jeune César parut, elles passèrent à lui. Le même jour, celui-ci entra dans la ville aux applaudissements du peuple et les sénateurs s'empressèrent de venir lui faire leur cour. Cicéron arriva tard : « Hé quoi, lui dit ironiquement Octave, tu te montres le dernier parmi mes amis ! » Il s'enfuit la nuit suivante, tandis que Cornutus se tuait.

Une assemblée populaire proclama Octave consul, en lui donnant le collègue qu'il avait lui-même désigné, son parent Pédius (22 sept.), avec le droit de choisir le préfet de la ville ; et il n'avait pas encore accompli ses vingt ans [1] ! Il fit aussitôt ratifier son adoption, lever la proscription prononcée contre Dolabella, et distribuer à ses troupes, aux dépens du trésor public, les récompenses promises. Pédius, de son côté, proposa une enquête sur le meurtre de César ; il eut soin, pour atteindre Sextus Pompée, d'envelopper dans son accusation les meurtriers et leurs complices, ceux mêmes qui étaient absents de Rome, au moment de l'exécution. Le procès suivit son cours : Décimus Brutus fut accusé par Cornificius, Cassius par Agrippa, etc. On les condamna au bannissement et à la perte de leurs biens [2]. De tous les sénateurs, un seul avait osé les défendre : quelques mois plus tard, il paya de sa tête cette audace [3].

Maintenant, Octave pouvait traiter avec Antoine, sans craindre d'être éclipsé par lui. Il était consul, il avait une armée, il était maître de Rome, et autour de lui s'étaient ralliés tous ceux des césariens qu'avaient éloignés les vio-

1. *Consulatum iniit Cæsar pridie quam viginti annos impleret.* Vell. Pat., II, 65. — 2. App., III, 95. Dio., XLVI, 45. — 3. Liv. *Ep* 120. Dio., XLVI, 48. Vell. Pat., II, 69.

lences et la versatilité de son rival. Pédius commença les avances : il fit lever la mise hors la loi prononcée contre Lépide et Antoine[1]. Cette nouvelle décida la défection de Plancus. Décimus, abandonné par lui, et bientôt après par tous ses soldats, essaya de gagner la Macédoine sous un déguisement ; reconnu et saisi près d'Aquilée par un chef gaulois, il sollicita une entrevue avec son ancien compagnon d'armes. Antoine répondit en donnant l'ordre qu'on lui envoyât la tête du fugitif, puis il annonça à Octave qu'il venait d'immoler cette victime aux mânes de César. Après cet échange de bons procédés, Lépide eut peu de peine à ménager un accommodement que de secrets émissaires préparaient sans doute depuis la bataille de Modène.

A la fin d'octobre, les trois chefs se réunirent près de Bologne, dans une île du petit fleuve Réno[2], dont cinq légions, de chaque côté, bordaient les rives. De minutieuses précautions furent prises, comme au moyen âge, contre une trahison : Lépide visita l'île ; Octave et Antoine se fouillèrent en s'abordant Ils passèrent trois jours à former le plan du second triumvirat et à régler entre eux le partage du monde romain. Octave devait abdiquer le consulat, et être remplacé dans cette charge, pour le reste de l'année, par Ventidius, le lieutenant d'Antoine. Une magistrature nouvelle était créée, sous le titre de *triumviri reipublicæ constituendæ*, à l'effet de rétablir la constitution ébranlée ; Lépide, Antoine et Octave s'attribuaient la puissance consulaire pour cinq ans, avec le droit de disposer, pour le même temps, de toutes les charges[3]. Leurs décrets devaient avoir force de loi, sans avoir besoin de la confirmation du sénat ni du peuple. Enfin ils se réservaient chacun deux provinces autour de l'Italie : Lépide, la Narbonaise, et l'Espagne ; Antoine, les deux Gaules ; Octave, l'Afrique, la Sicile et la Sardaigne. L'Orient, occupé par Brutus et

1. App., III, 96. — 2. Probablement à Crocetta del Trebbo, à deux milles à l'O. de Bologne, où l'on voit une île longue de 500 pas. Cramer, *Ancient Italy*, I, 88. — 3. App., *B. C.*, IV, 2 ; V, 73 ; Dion, XLVII, 15, XLVIII 35, 153.

Cassius, resta indivis, comme l'Italie; mais Octave et Antoine devaient aller les combattre, tandis que Lépide, demeuré à Rome, veillerait aux intérêts de l'association. Les triumvirs avaient 43 légions; pour s'assurer la fidélité des soldats, ils s'engagèrent à leur donner, après la guerre, 5000 drachmes par tête, et les terres de dix-huit des plus belles villes d'Italie, entre autres Rhégium, Bénévent, Venouse, Nucérie, Capoue, Ariminum et Vibo[1]. Quand ces conditions eurent été écrites et que chacun en eut juré l'observation, Octave lut aux troupes les conditions du traité; pour cimenter l'alliance, celles-ci exigèrent qu'il épousât une fille de Fulvie. L'armée héritait en effet de la souveraineté du peuple; elle délibérait, approuvait ou rejetait; les camps remplaçaient le forum, au grand péril de la discipline et de l'ordre : je ne parle point de la liberté.

Naguère, après *le grand coup des Ides*, le mot, sinon la chose, avait souvent reparu. Mais le dernier des citoyens de Rome, celui qui venait de faire entendre encore une voix libre, était déjà proscrit.

Les triumvirs se firent précéder à Rome par l'ordre envoyé au consul Pédius de mettre à mort dix-sept des plus considérables personnages de l'État; Cicéron était de ce nombre. Puis ils arrivèrent l'un après l'autre. Octave entra le premier; le jour suivant parut Antoine, Lépide ne vint que le troisième. Ils étaient, chacun, entourés d'une légion et de leur cohorte prétorienne. Les habitants voyaient avec effroi ces soldats silencieux, qui allaient successivement prendre position sur tous les points d'où l'on pouvait commander la ville. Rome semblait une cité conquise et placée sous le glaive des vainqueurs. Un jour encore se passa dans une cruelle anxiété; quelques hommes, réunis sur le forum par un tribun, rendirent un plébiscite qui confirmait l'usurpation (27 nov.). Enfin, dans la nuit, l'édit suivant fut affiché dans tous les carrefours : Lépide, Marc-Antoine et Octave, élus triumvirs pour reconstituer la Ré-

1. Dio., XLVI, 56. App., IV, 3. Tac., *Ann.*, I, 10.

publique, parlent ainsi[1] : « Si la perfidie des méchants n'a- « vait pas répondu par la haine aux bienfaits; si ceux que « César, dans sa clémence, avait sauvés, enrichis et comblés « d'honneurs après leur défaite, n'étaient pas devenus « ses meurtriers, nous aussi nous oublierions ceux qui « nous ont fait déclarer ennemis publics. Éclairés par « l'exemple de César, nous préviendrons nos ennemis avant « qu'ils nous surprennent.... Quelques-uns déjà ont été « punis; avec l'aide des dieux nous atteindrons les autres. « Prêts à entreprendre, au delà des mers, une expédition « contre les parricides, il nous a semblé, et il vous paraîtra « nécessaire, que nous ne laissions point d'ennemis derrière « nous. Il n'y a point à hésiter, il faut les enlever, d'un « coup, du milieu de vous. Toutefois, nous serons plus cle- « ments qu'un autre Impérator qui releva, lui aussi, la Ré- « publique ruinée et que vous avez salué du nom d'Heu- « reux. Tous les riches, tous ceux qui ont eu des charges « ne périront pas; mais seulement les pervers. C'est pour- « quoi nous avons préféré dresser une liste de proscrits « qu'ordonner une exécution, où les soldats, égarés par la « colère, auraient pu frapper des innocents. Que la fortune « donc vous soit favorable ! Voici ce qui est ordonné : que « personne ne cache aucun de ceux dont les noms suivent : « celui qui aidera à l'évasion d'un proscrit sera proscrit « lui-même. Que les têtes nous soient apportées. En ré- « compense, l'homme de condition libre recevra 25 000 « drachmes attiques, l'esclave 10 000, plus la liberté avec « le titre de citoyen. Les noms des meurtriers et des révé- « lateurs seront tenus secrets. »

Suivait une liste de 130 noms; une seconde de 150 parut presque aussitôt; à celle-là, d'autres encore succédèrent.

Avant le jour, des gardes avaient été placés aux portes, à toutes les issues, dans tous les lieux qui pouvaient servir de retraite. Pour ôter aux condamnés tout espoir de pardon, en tête de la première liste, on lut les noms du frère

1. Οὕτω λέγουσιν. App., IV, 8.

de Lépide, de L. César, oncle d'Antoine, d'un frère de Plancus, du beau-père de Pollion et de C. Toranius, un des tuteurs d'Octave. Chacun des chefs avait livré un des siens pour avoir le droit de n'être point gêné dans ses vengeances. Les scènes des jours néfastes de Marius et de Sylla recommencèrent, et la tribune eut encore ses hideux trophées de têtes sanglantes. La haine, l'envie, l'avidité, toutes les mauvaises passions se déchaînèrent, et, comme dans les premières proscriptions, il fut aisé de faire mettre un nom sur la liste funèbre, ou de cacher le cadavre d'un ennemi assassiné parmi ceux des proscrits. On donnait à des enfants la robe virile pour dégager d'avance leurs biens de tutelle, puis on les faisait proscrire[1]. On présente une tête à Antoine : « Je ne la connais pas, répondit-il, qu'on la porte à ma femme. » C'était celle en effet d'un riche particulier qui jadis avait refusé de vendre à Fulvie une de ses villas. Une femme, pour épouser un ami d'Antoine, fit proscrire son mari et le livra elle-même. Un fils découvrit aux meurtriers la retraite de son père, préteur en charge, et fut récompensé par l'édilité. C. Toranius demandait aux assassins un sursis de quelques instants pour envoyer son fils implorer Antoine : « Mais c'est ton fils même, lui répondit-on, qui a demandé ta mort. » Le tribun Salvius fut égorgé à table, et les meurtriers forcèrent les convives à continuer le festin[2]. Verrès périt alors : Antoine avait envie de ses bronzes corinthiens[3].

Il y eut cependant quelques beaux exemples de dévouement : Varron fut sauvé par ses amis, d'autres par leurs esclaves; Appius par son fils, dont le peuple récompensa plus tard la piété filiale par le don de l'édilité. La sœur de L. César se jeta au devant des meurtriers en leur criant : « Vous ne le tuerez qu'après m'avoir égorgée, moi la mère de votre général! » Il eut le temps de fuir et de se cacher.

1. App., IV, 29. Dio., XLVII, 6. — 2. Dio., XLVII, 5, 6. App., IV, 5, 8, 29. Appien parle de 300 sénateurs et de 2000 chevaliers proscrits. Les nombres sont moins forts dans Tite-Live, *Ép.*, 120 ; il n'y est question que de 130 sénateurs. — 3. Pl., *H. N.*, XXXIV, 3.

Beaucoup échappèrent grâce aux navires de Sextus Pompée qui venait de s'emparer de la Sicile, et qui fit croiser sa flotte le long des côtes, après avoir fait afficher à Rome même où les triumvirs promettaient 100 000 sesterces pour une tête, qu'il en donnerait 200 000 pour chaque proscrit sauvé. Plusieurs parvinrent à gagner l'Afrique, la Syrie et la Macédoine où commandaient Cornificius, Cassius et Brutus. Cicéron fut moins heureux; Octave avait dû l'abandonner aux rancunes d'Antoine, à regret cependant, car c'était un meurtre inutile. Puisqu'ils tuaient la liberté, qu'était-ce qu'un orateur sans tribune? Une voix sans écho, et qui d'elle-même se tairait. Mais Antoine et Fulvie voulaient la main qui avait écrit, la langue qui avait prononcé les Philippiques, et Octave s'était souvenu du cri de joie jeté par Cicéron à la nouvelle du meurtre de César, de son regret homicide de n'avoir pu, lui aussi, frapper. Par un juste retour des choses, celui qui, un jour excepté, fut plus qu'aucun autre Romain l'homme de l'humanité, allait subir le sort qu'il avait voulu faire à un plus grand homme que lui : *patere legem quam fecisti*[1].

Cicéron était avec son frère à sa maison de Tusculum. A la première nouvelle des proscriptions ils gagnèrent Astura, autre villa de Cicéron, située dans une petite île à deux lieues de la côte. De là ils se seraient embarqués pour la Macédoine : mais ils manquaient de provisions et d'argent; Quintus retourna sur ses pas pour prendre ce qui serait nécessaire au voyage. Quelques jours après, son fils tomba entre les mains des meurtriers. Ils le mirent à la torture pour lui faire révéler le lieu où se cachait son père; malgré d'atroces douleurs le jeune homme gardait le silence; Quintus, qui voyait et entendait tout, ne put supporter ce spectacle et vint se livrer. A Astura, Cicéron trouva un navire qui le porta à Circéii; mais là, le désespoir le saisit, il descendit à terre en s'écriant : « Je veux mourir dans cette patrie que j'ai tant de fois sauvée[2]! » Il

1. Voy. ci-dessus p. 514, n. 1. — 2. *Moriar in patria sæpe servata*. Ces mots sont au liv. CXX de Tite-Live, *apud* Sénèque, *in Suasor.*, 5. L'historien

avait dessein de revenir à Rome, de pénétrer secrètement dans la maison d'Octave, et de se tuer à son foyer pour attacher à son cœur une furie vengeresse. Cependant ses serviteurs l'emmenèrent encore jusqu'à sa maison de Formies. Il y prit terre pour se reposer quelques instants des fatigues de la mer [1].

A peine était-il remonté en litière, que les assassins arrivèrent conduits par un centurion nommé Hérennius, et par un tribun légionnaire, Popilius, qu'il avait autrefois sauvé d'une accusation de parricide. Ils enfoncèrent les portes; mais toutes les personnes de la maison assurant qu'elles n'avaient point vu leur maître, ils restaient indécis, quand un jeune homme, nommé Philogonus, que Cicéron avait lui-même instruit dans les lettres, dit au tribun qu'on portait la litière vers la mer, par des allées couvertes. Popilius, avec quelques soldats, prit un détour pour gagner d'avance l'issue des allées, tandis que le reste de la troupe avec Hérennius, courait précipitamment par l'allée même. Le bruit de leurs pas avertit Cicéron qu'il était découvert; il fit poser à terre sa litière, et portant la main gauche à son menton, geste qui lui était ordinaire, il regarda les meurtriers d'un œil fixe. Ses cheveux hérissés et poudreux, son visage pâle et défait, firent hésiter les soldats qui se couvrirent le visage, pendant qu'Hérennius l'égorgeait. Il avait mis la tête hors de la litière et présenté la gorge au meurtrier (7 déc. 43).

D'après l'ordre d'Antoine, on lui coupa la tête et la main qui furent portées au triumvir pendant qu'il était à table. A leur vue, il montra une joie féroce, et Fulvie prenant

ajoute : *omnium adversorum nihil ut viro dignum erat tulit præter mortem*. Cf. Quintil., *Inst.*, XII, 1 et Lucain, VII, 65, qui lui est très-hostile. Au contraire, Velléius Paterculus, II, 66, sous Tibère, et Juvénal., VIII, 237, sous Trajan, lui sont très-favorables. Il est étrange que Tacite n'ait pas même prononcé son nom, excepté dans le *de Orat.*, 40, qui n'est peut-être pas de lui, et incidemment dans le discours de Crémutius Cordus, *Ann.*, IV, 34. —
1. Formies (*Mola di Gaeta*) est à quatre milles de Gaëte. On y voit encore, à un mille de la côte, des restes de la villa de Cicéron, et les habitants montrent un obélisque qu'ils donnent pour son tombeau. Eustace, *Classical tour*, II, 313. Il était âgé de 64 ans moins 29 jours.

cette tête sanglante, perça d'une aiguille la langue qui l'avait poursuivie de tant de sarcasmes mérités. Ces tristes restes furent ensuite attachés aux Rostres. On accourut en foule pour les voir, comme naguère pour entendre le grand orateur, mais avec des larmes et des gémissements. Octave, lui-même, s'affligea en secret de cette mort; et bien que sous son règne personne n'osât jamais prononcer ce grand nom, comme réparation il donna le consulat à son fils[1]. Une fois même il rendit témoignage de ses vertus.

« J'ai entendu dire, raconte Plutarque, que plusieurs années après, Auguste étant un jour entré dans l'appartement d'un de ses neveux, ce jeune homme, qui tenait dans ses mains un ouvrage de Cicéron, surpris de voir son oncle, cacha le livre sous sa robe. Auguste, qui s'en aperçut, prit le livre, en lut debout une grande partie, et le rendit au jeune homme en disant : « C'était un savant homme, mon fils; oui, un savant homme et qui aimait bien sa patrie. »

Ainsi périt, dans toute la puissance de son talent, le prince des orateurs romains, et un des plus honnêtes hommes qui aient honoré les lettres et la politique. Sa mort fut le grand crime d'Octave; et ni l'amitié d'Auguste pour Horace et Virgile, ni le tardif éloge que nous rapportions tout à l'heure ne peuvent faire oublier cet attentat contre les droits inviolables du génie. Octave se devait à lui-même de conserver l'homme qui avait assuré ses premiers pas et fait voter ses premiers honneurs. Il devait à Rome de lui garder ce fécond génie qui semblait encore infatigable; il devait au monde de sauver un de ceux dont les écrits ont le plus contribué au développement moral de l'humanité.

Sans doute Cicéron ne peut être compté au nombre des puissants esprits dont l'humanité s'honore. Comme philosophe sa part est petite; le plus souvent, il expose et discute, sans vues nouvelles, les opinions des diverses écoles. Lui-même le dit à Atticus : « J'ai peu de peine, car je ne fournis que les

1. Il était parvenu à gagner la Macédoine. Il ne se fit connaître que par ses débauches, et tenait à la réputation d'être meilleur buveur qu'Antoine.

mots dont je ne manque pas[1]. » Son traité des Devoirs est l'évangile des Latins, mais il a copié Panætios ; une partie de ses ouvrages de Rhétorique est traduite ou imitée des Grecs. Ses Lois sont plutôt un brillant résumé de la législation romaine, qu'une théorie à la manière d'Aristote et de Platon ; et son esprit s'élève si difficilement au-dessus des choses présentes que, dans la République, le plus original de ses travaux, il nous montre l'idéal du meilleur gouvernement tout réalisé dans la constitution de Rome. En un mot, intelligence souple et brillante, il manque de profondeur et d'étendue : c'est un artiste en beau langage.

Comme philosophe, on peut lui reprocher bien des contradictions, comme homme d'État bien des erreurs, comme particulier bien des faiblesses. Mais sa philosophie avait, ainsi que les mystères d'Éleusis, deux doctrines, l'une pour les profanes, l'autre pour les adeptes[2]. S'il a varié dans sa conduite politique, les hommes, les partis étaient-ils bien sûrs d'eux-mêmes, les questions étaient-elles bien nettes, les principes bien dégagés? Du moins on peut dire, que le plus souvent il n'eut d'autre but que l'intérêt public. Sa correspondance révèle de fâcheux défauts, une vanité féminine, l'habileté des compromis ; mais quel grand homme vu comme lui, pour ainsi dire à jour, conserverait sans atteinte la gravité de la vie et le respect de tous? Enfin s'il n'a rien créé, du moins sa merveilleuse facilité pour s'approprier les idées d'autrui, a mis en circulation un nombre infini de belles et grandes pensées que nous aurions perdues s'il ne les avait recueillies et qui ont fait de lui un des précepteurs du genre humain[3].

1. *Ad Att.*, XII, 52. *Verba tantum affero, quibus abundo.* — 2. Ainsi il conserve les dieux et les croyances anciennes à titre de moyens oratoires, comme dans la péroraison des *Verrines*, ou à titre de moyens de gouvernement, comme dans la *République* et les *Lois*. Mais quand il philosophe, il répudie tout ce bagage. Dans les *Tusculanes* et le *de Nat. Deor.*, le paganisme est réduit à une suite de fables et de symboles. Dans le *de Divin.*, le culte public est détruit par une invincible ironie. Aussi les païens demandèrent-ils qu'on brûlât ses ouvrages (Arnob., *Advers. Gentil.*, III). — 3. Alexandre Sévère le mit, dans son *Lararium*, à côté de Moïse et de Platon. Lampr., *Sev.*, 31.

La civilisation grecque s'était surtout portée vers l'Orient. Cicéron en concentra, si je puis dire, les mille rayons épars et les renvoya à l'Occident barbare pour lequel la Grèce n'avait rien fait. Mais homme d'État et jurisconsulte, plus préoccupé d'application que de théorie, il ne prit de cette civilisation que ce qu'elle avait d'utile; et alliant par un heureux éclectisme l'idéalisme de Platon à la morale du Portique, il ébranla, au milieu de son triomphe, le sensualisme d'Épicure. Que nous importe, après tout, qu'il ait tant emprunté et qu'il ne soit souvent qu'un écho, si cet écho éclatant, grandit cent fois la voix première et fait entendre du monde entier des paroles qui, sans lui, seraient restées inutiles.

En morale religieuse, l'idée de l'unité et de la Providence divine[1], de l'immortalité de l'âme[2], de la liberté et de la responsabilité humaine[3], des peines et des récompenses réservées à une autre vie[4];

En morale politique, l'idée de la cité universelle dont la charité doit être le premier lien[5], le perfectionnement de notre espèce[6], la nécessite pour tous de travailler au progrès général[7] et l'impérieuse obligation de fonder l'utile sur l'honnête[8], le droit sur l'équité[9], la souveraineté sur la justice, c'est-à-dire la loi civile sur la loi naturelle, révélée par Dieu lui-même et par lui gravée dans tous les cœurs[10].

Telles sont quelques-unes des nobles croyances que la magie de son style a popularisées. Tout cela, il est vrai,

1. *Tusc.*, I, 14, 27, 28; *de Rep.*, III, 17; *de Nat. Deor.*, I, 2, 44; II, 32, 38, 66; III, 3, 36; *de Divin.*, I, 6, 18, 41, 42, 47; II, 33, 72; *de Fin.*, IV, 5; *Acad.*, I, 8. — 2. Dans le *Songe de Scipion* et le *de Senect.*, 21, 23; *Tusc.*, I, 14, 23, 25, 36; *de Amic.*, 4. Cependant sur cette vie à venir il a bien des doutes. — 3. *De Fato, passim.* — 4. *Tusc.*, I, 30; *Songe de Scipion; de Leg.*, I, 9; *de Senect.*, 21; *de N. D.*, II, 14, 50. — 5. *de Off.*, I, 16; III, 28. — 6. *De Rep.*, I, 2. — 7. *Ibid.* — 8. *De Off.*, III, 21. — 9. *Pro Cæcina*, 18, 27. — 10. *De Fin.*, IV, 5; *de Leg.*, I, 23, 44; II, 10; III, 12, 13, 19; *de Rep.*, III, 17. On a dit de Cicéron qu'il était un des représentants de ce christianisme antérieur qu'on a si souvent signalé, et dont Platon fut comme l'apôtre. Erasme, en effet, est tout prêt à demander sa canonisation; il ne doute pas, *quin illud pectus, unde ista prodierunt, aliqua divinitas occuparit.* Ep.

n'est ni rigoureusement démontré, ni enchaîné en corps de doctrines. C'est l'effort d'une belle âme qui cherchant par-

ad J. Vlatten. Je donne ici, d'après Orelli, la chronologie de la vie politique et littéraire de Cicéron :

106. M. Tullius Cicero natus Arpini, ad III Nonas Januarias.
91. Ciceroni puero toga virilis datur. Poema Pontium Glaucum condit et Carmen heroicum Marii nomine inscriptum.
90. Arati Phænomena latinis versibus reddit.
89. In bello Marsico tiro est in Cn. Pompeii cos. exercitu.
88. Romæ operam dat Phædro epicureo, deinde Philoni, Academiæ principi. — Jus civile cognoscit, auctore et duce Scævola augure, quo mortuo, se confert ad Q. Mucium Scævolam Pontificem.
87. Romæ Apollonio Moloni Rhodio, clarissimo rhetori, operam dat.
86. Scribit libros Rhetoricæ, quorum duo supersunt *de Inventione*.
84. Romæ apud Stoicum Diodotum pergit latine et græce declamitare. Xenophontis Œconomicum et aliquot Platonis dialogos a græco in latinum sermonem convertit.
81. Orationem habet *pro Quintio*.
80. Defendit *Roscium Amerinum*.
79. Arretinæ mulieris libertatem contra Cottam defendit. Deinde proficiscitur in Græciam. Athenis, Antiocho Ascalonitæ operam dat; Phædrum et Zenonem, epicureos, audit.
78. Athenis et Rodi (apud Apollonium Molonem).
77. Redit, et Terentiam uxorem ducit.
76. Oratio *pro Roscio comœdo*.—Quæstor fit.
75. Quæstor in Sicilia Lilybætanus.
70. Ædilis designatus, *Verrem* in judicium vocat.
69. Orationes *pro Fonteio* et *pro Cæcina*.
68. Hoc anno incipiunt Ciceronis *Epistolæ* ad Atticum.
67. Prætor primus designatur.
66. Prætor, oratio *pro lege Manilia*. Orat. *pr. Cluentio et Fundanio*.
65. Orat. *pro Corn. Gallo*.
64. Consulatum petit. Orat. *in toga candida*.
63. Consul., tres orat. habet in Rullum *de leg. Agrar.* Orat. *pro Roscio Othone*, *pro Rabirio*, *de proscriptorum Filiis*, *de Provincia*; *Catilinariæ*; Orat., *pro Murena*.
62. Or. *pro Corn. Sulla*.
61. Or. *pro Archia poeta*.
60. *Commentarium consulatus* sui scribit, de eodem librum græce scriptum edit, denique poema de consulatu, tribus libris, conscribit.
59. Or. *pro C. Antonio*, *pro Thermo*, *pro Val. Flacco*.
58. Exul mense martio extremo, Urbe cedit.
57. Nonis Sextil. Brundisium venit; prid. Non. sept. exceptus est Romam; *pro Domo*.
56. *Pro Sestio*, *de haruspicum Responsis*, *pro Balbo*, *de Provinciis consularibus*, *pro Cælio*.
55. *In Pisonem*, libros tres *de Oratore* scribit.
54. *Pro Vatinio*, *Messio et Druso*; *pro Æm. Scauro*, *Plancio*, *Gabinio et Rabirio*. Otium impendit libris *de Republica* scribendis.
53. Augur.
52. *Pro Milone*, *pro Saufeio*; — *libros de Legibus* scribit.
51. Proconsul in Cilicia.
50. Brundisium redit. VII kal. dec.
49. VII. Id. Jun. Pompeium in Græciam secuturus, navem conscendit.
48. Ab armis discedens, Brundisium venit.
47. Cæsari redeunti obviam processit.
46. *Partitiones oratorias*, *Laudem Catonis*, *Oratorem* scribit. Orat. *pro Ligario*.
45. Mors Tulliæ. — *Consolationem*, libros *de Finibus bonorum et malorum*; *Academicas quæstiones* scribit.
44. *Tusculanas disputationes* absolvit, libros *de Natura Deorum*, *de Divinatione*, *de Fato*, *de Amicitia*, *de Senectute*, *de Gloria*, *de Officiis*, *Topica*, scribit, et *Philippica*, I. II. III et IV.
43. *Philippica* V — XIV. — VII. Id. decemb. interficitur.

tout ce qui élève et console, arrive aux vérités sublimes de la religion éternelle, et non le patient travail du philosophe qui construit un système où tout se tient et s'enchaîne. Mais pour parler au cœur, faut-il donc tant de logique?

Je dirai volontiers avec Quintilien : « On devient meilleur à se plaire avec Cicéron[1]. »

Durant ces jours de meurtre, Lépide et Plancus, consuls désignés, promulguèrent un édit qui, sous menace de proscription, ordonnait de fêter joyeusement le renouvellement de l'année. Eux-mêmes ils eurent le courage de célébrer, chacun, un triomphe pour quelques insignifiantes victoires gagnées en Espagne et en Gaule. Les soldats jouant sur le double sens du mot *germanus* en latin, chantaient derrière leur char : « Ce n'est pas des Gaulois, mais de leurs frères que nos consuls triomphent. » Tous deux en effet avaient livré un frère aux meurtriers. Mais sans parler du vieil usage qui autorisait cette liberté, les soldats se sentaient nécessaires[2] et ne croyaient pas que les chefs, en souffrant leur indiscipline, payassent trop cher le pouvoir qu'ils leur avaient donné. A peine laissèrent-ils vendre les biens des proscrits. L'un avait voulu une maison, l'autre des terres; celui-ci une villa, celui-là seulement l'argent et les esclaves. Il y en eut qui se firent adopter de force par de riches citoyens pour devenir leurs héritiers; d'autres moins patients tuaient l'homme, proscrit ou non, dont ils enviaient la fortune. Heureux ceux dont ils se contentaient de piller les demeures. Toute la ville tremblait devant cette soldatesque recrutée de bandits et d'esclaves échappés de leurs bagnes. Un des consuls fut cependant assez hardi pour faire mettre en croix quelques-uns de ces esclaves légionnaires[3].

Sauf ce bruit des soldats, un silence de mort régnait autour des trois maîtres de Rome. Des femmes, dit-on, osè-

1. *Inst.*, X, 1 : *Ille se profecisse sciat cui Cicero valde placebit.* — 2. Ὡς γαρ τῶν ἀρχόντων ἐπὶ τοιοῖσδε ἔργοις ἐν σφίσι μόνον τὸ ἀσφαλὲς ἐχόντων. App., IV, 35. — 3. App., IV, 35. Sur les proscriptions, voir Dion, XLVII, 1-19

rent le rompre. Pour remplir leur caisse militaire qui avait besoin de 800 millions de sesterces, ils avaient frappé d'une lourde contribution 1400 des plus riches matrones. Conduites par Hortensia, la fille de l'orateur, elles se rendirent au forum, et se firent jour jusqu'au tribunal des triumvirs. Hortensia porta la parole : « Avant de nous présenter devant vous, dit-elle, nous avions sollicité l'intervention de Fulvie; son refus nous a contraintes à venir ici. Déjà vous nous avez enlevé nos pères, nos enfants, nos frères, nos époux; nous ôter encore notre fortune, c'est nous réduire à une condition qui ne convient ni à notre naissance, ni à nos habitudes, ni à notre sexe, c'est étendre sur nous vos proscriptions. Mais avons-nous donc levé contre vous des soldats, ou demandé des charges? Est-ce que nous vous disputons ce pouvoir pour lequel vous combattez? Du temps d'Annibal, nos ancêtres ont porté volontairement au trésor leurs bijoux et leurs parures; que viennent les Gaulois ou les Parthes, et l'on ne trouvera pas en nous moins de patriotisme : mais ne nous demandez pas de contribuer à cette guerre fratricide qui déchire la République; ni Marius, ni Cinna, ni Sylla même durant sa tyrannie, ne l'ont osé[1]. » Les triumvirs voulaient faire chasser de la place l'orateur et sa suite; le peuple s'émut et prudemment ils cédèrent. Le lendemain parut un édit qui réduisit à 400 le nombre des matrones imposées.

Leurs adversaires politiques avaient payé de la vie leur opposition, le reste du peuple paya d'une partie de son avoir sa lâche soumission. Tous les habitants de Rome et de l'Italie, citoyens ou étrangers, prêtres ou affranchis, *prêtèrent* la dîme de leurs biens et donnèrent leurs revenus d'une année[2]. Alors les triumvirs voulurent bien déclarer la proscription finie, et le sénat leur décerna des couronnes civiques comme aux sauveurs de la patrie! Octave ce-

1. App. *B. C.*, IV, 32. Ce discours d'Hortensia, comme tant d'autres de l'antiquité, n'est probablement pas authentique, bien que Quintilien (I, 1, 6) dise l'avoir lu. Cf. Val. Max., VIII, 33. — 2. Dio., *ibid.* App., IV, 33.

pendant, qui s'était montré le plus cruel, s'était réservé quelques meurtres, en déclarant publiquement qu'il n'avait pas puni tous les coupables.

Le 1[er] janvier 42, Plancus et Lépide prirent possession du consulat; on renouvela le serment d'observer les lois et les actes de César, avec de grands honneurs pour sa mémoire, des fêtes, des temples, une complète apothéose; et à son exemple, les triumvirs disposèrent de toutes les charges pour les années suivantes; puis Octave se rendit à Rhégium et Antoine à Brindes, où la flotte et l'armée n'attendaient qu'un bon vent pour passer sur le continent grec. Cornificius, qui commandait au nom du sénat en Afrique, venait d'être vaincu et tué; tout l'Occident, moins la Sicile, où Sextus Pompée s'était établi, obéissait donc aux triumvirs. Après une vaine tentative du jeune César contre Sextus, ils passèrent la mer d'Ionie, sans être inquiétés par la flotte républicaine.

César n'avait fait que traverser l'Orient, le principal théâtre de la gloire de Pompée. Le nom de ce chef y était encore respecté, et comme les meurtriers du dictateur passaient pour avoir vengé sur lui la mort de son rival, ils avaient trouvé un sûr asile dans ces provinces animées d'ailleurs d'un tout autre esprit que celles de l'Occident. En quittant l'Italie, Brutus s'était rendu à Athènes, où l'on avait placé sa statue à côté de celles d'Harmodius et d'Aristogiton[1]. Il ne parut d'abord occupé que de suivre les leçons de l'académicien Théomneste et du péripatéticien Cratippe. Cependant il travaillait à gagner les jeunes Romains en résidence dans cette ville, leur distribuant les grades sans avoir égard aux services ou à l'âge : Horace fut ainsi nommé tribun légionnaire, quoiqu'il eût 20 ans à peine[2]. Dès qu'on sut qu'il rassemblait des soldats, les débris des légions pompéiennes, restés en Grèce après Pharsale, accoururent autour de lui; un questeur qui portait à Rome l'impôt de l'Asie, se laissa gagner et lui remit

1. Dio., XLVII, 20, et Plut., *in Brut.* — 2. Hor., *Sat.*, I, VI, 48.

cinq cent mille drachmes qui aidèrent à ses négociations avec les troupes; cinq cents cavaliers que Cinna conduisait à Dolabella en Asie, passèrent de son côté, et le jeune Cicéron leva toute une légion qu'il lui donna. Enfin il trouva dans Démétriade d'immenses amas d'armes réunis par César pour son expédition contre les Parthes.

Le plébiscite qui lui avait enlevé le gouvernement de la Macédoine était illégal, puisque les actes du dictateur avaient été confirmés. Aussi le proconsul actuel, Q. Hortensius, le reconnut pour son successeur légitime, et lui remit le commandement. Cette décision lui donnait une vaste province et une armée en face de l'Italie. Antoine avait chargé son frère, Caïus, de lui disputer la Grèce en réunissant ses forces avec celles que Vatinius commandait dans l'Illyrie. Afin de prévenir leur jonction, Brutus marcha sur Dyrrachium et entraîna les soldats de Vatinius. A Apollonie, Caïus n'était déjà plus maître des siens; dans une première action il perdit trois cohortes; dans une seconde, il fut vaincu et pris par le jeune Cicéron. Une expédition contre les Besses soumit encore la Thrace à Brutus que ses soldats saluèrent du titre d'« Imperator. » De l'Euxin à l'Adriatique, tout obéissait au général républicain.

Cassius s'était aussi rendu dans son gouvernement de Syrie, où il avait laissé, depuis l'expédition de Crassus, d'honorables souvenirs, et toutes les troupes étaient passées de son côté. Le collègue d'Antoine, Dolabella, arriva presque en même temps dans la province d'Asie où ses émissaires surprirent Trébonius, un des meurtriers de César. Il demanda à être conduit devant le proconsul : « Qu'il aille où il voudra, répondit Dolabella, à condition qu'il laisse sa tête derrière lui. » On le tortura deux jours entiers et sa tête servit de jouet à la populace de Smyrne jusqu'à ce qu'il n'en restât plus que de hideux débris[1]. Mais ces légions d'Orient étaient mal disposées pour les césariens; Dolabella ne put soutenir ce premier avantage; assiégé

1. App., *B. C.*, III, 26. Cic., *Phil.*, XI, 2.

dans Laodicée de Syrie, il ordonna à un soldat de sa cohorte prétorienne de lui trancher la tête. Quand ces nouvelles arrivèrent à Rome, Cicéron, qui déjà avait proposé la mise hors la loi de son gendre, fit confirmer par le sénat Brutus et Cassius dans leurs gouvernements, avec le droit de lever tout l'argent qui leur serait nécessaire, et d'appeler à eux le contingent des rois et des peuples alliés[1]. En leur annonçant ces décrets, il les pressait d'accourir en Italie pour dispenser le sénat de recourir au dangereux appui d'Octave. Mais ni l'un ni l'autre n'avaient cette décision qui double les forces. Dans un temps de révolution où l'opinion et la renommée servent tant au succès, où il faut de l'audace et toujours de l'audace, ils voulaient faire une guerre méthodique, s'arrêter devant chaque ville, et ne pas laisser derrière eux même l'ombre d'une résistance. Au lieu de répondre au patriotique appel de Cicéron, Brutus lui renvoyait des sarcasmes sur sa prudence, sur sa liaison avec Octave; il doutait de son courage et de sa prévoyance. Mais tandis qu'il lui écrivait, et à Atticus, de belles sentences stoïciennes, les événements marchaient; et la nouvelle de la formation du triumvirat, des proscriptions et de la mort de Cicéron, le trouvait, lui, en route avec son armée vers l'Asie, et Cassius en marche sur l'Égypte pour punir Cléopâtre des secours qu'elle avait fournis à Dolabella!

Ils comprirent alors la nécessité de se réunir. A l'entrevue de Smyrne, Cassius fit encore prévaloir l'avis d'attendre l'ennemi en Orient, et d'occuper les troupes à réduire les peuples qui résistaient; c'étaient les Lyciens, Rhodes, le roi de Cappadoce. Ils partagèrent l'argent que Cassius, à force d'exactions, avait déjà ramassé et se séparèrent. Brutus entra en Lycie, où il n'éprouva de résistance que devant la ville de Xanthe. Plutôt que de se rendre, les Xanthiens mirent le feu à leurs demeures et se jetèrent dans les flammes avec leurs femmes et leurs enfants[2]. Sur cette pauvre province Brutus leva 150 talents Cassius attaqua Rhodes. Vai-

1. Cassius sollicita même les secours des Parthes, auxquels il envoya le fils de Labiénus. Liv., *Ep.*, 127. Dio., XLVIII, 25. — 2. Dio., XLVII, 34.

nement les habitants invoquaient leur titre d'alliés du peuple romain. « En donnant des secours à Dolabella, vous avez déchiré le traité, » répondit-il, et il prit la ville qu'il pilla avec avidité. Ils lui demandaient de leur laisser au moins les statues de leurs dieux. « Je laisserai le Soleil, » leur dit-il. Quelques-uns se consolèrent en regardant cette parole comme un présage involontaire, mais certain, d'une mort prochaine. Il fit décapiter cinquante des principaux habitants, et emporta de l'île 8500 talents. Déjà, à Laodicée, il avait pillé les temples et le trésor public, ruiné la ville et mis à mort les plus nobles citoyens. De retour sur le continent, il entra en Cappadoce dont il tua le roi, Ariobarzane, pour s'emparer de ses richesses, et il soumit toute l'Asie romaine aux plus intolérables exactions. La province dut payer en une seule fois l'impôt de dix années. En Judée, il avait fixé la contribution à plus de 700 talents; l'argent ne rentrant pas assez vite, malgré le zèle d'Hérode, il fit vendre les habitants des villes[1]. Ainsi la dernière armée et les derniers chefs de la République semblaient prendre à tâche de légitimer à l'avance l'établissement de la monarchie. Brutus cependant qui, dans son gouvernement de Cisalpine, avait mérité par sa justice la reconnaissance des habitants[2], s'efforçait d'adoucir les maux de la guerre. A Sardes, dans une seconde entrevue avec Cassius, il lui reprocha vivement de faire détester leur cause. « Mieux aurait valu, disait-il, laisser vivre César. S'il fermait les yeux sur les injustices des siens, du moins lui-même ne dépouillait personne. »

Chargés du butin de l'Asie, les deux armées se mirent en marche pour rentrer en Europe. Une nuit que Brutus veillait dans sa tente, un spectre d'une figure étrange et terrible se présenta à lui. « Qui es-tu, homme ou dieu? dit sans trembler le stoïque général. — Je suis ton mauvais génie, répondit le fantôme; tu me reverras dans les plaines de Philippes, » et il s'évanouit. Le lendemain Brutus raconta

1. Jos., *A. J.*, XIV, 18. — 2. Ils lui élevèrent une statue et obtinrent d'Auguste qu'il la laissât debout.

cette vision de son esprit troublé à l'épicurien Crassus, qui lui expliqua, comme Lucrèce, l'inanité des songes et des apparitions[1]. Dans la Thrace, ils furent rejoints par un chef du pays, Rhascupolis, qui les conduisit par le plus court chemin en Macédoine. Ils avaient 80 000 fantassins et 20 000 cavaliers, aussi avides et indisciplinés que les soldats des triumvirs : chacun d'eux avait reçu 2500 drachmes, les centurions 5000, les tribuns 10 000. Ils s'avancèrent jusqu'à Philippes, où campait une division ennemie qui faillit être coupée et qu'Antoine, arrivé déjà à Amphipolis, sauva par une marche rapide.

Une plaine longue de 8 lieues, du nord au sud, large de 4, de l'est à l'ouest, et entourée de montagnes que couronnent de majestueuses forêts, formait un cirque immense que la nature semblait avoir elle-même préparé pour une sanglante arène[2]. C'est là que campaient la dernière armée de la République et les premiers soldats de l'empire : Brutus et Cassius sur deux collines éloignées l'une de l'autre de 3 milles ; Antoine en face de Cassius ; Octave, à sa gauche, en face de Brutus. Les deux armées étaient à peu près égales en nombre. Si les républicains étaient plus forts en cavalerie, leurs légionnaires ne valaient pas ceux des triumvirs, presque tous vieux soldats. Mais ils avaient une flotte formidable qui interceptait aux césariens tous les arrivages par mer. Aussi Antoine menacé de la disette hâtait de ses vœux la bataille, que Cassius, par la raison contraire, voulait différer. Brutus pressé de sortir d'inquiétude et de mettre fin à la guerre civile, opina dans le conseil pour le combat et entraîna la majorité. D'ailleurs Antoine manœuvrait pour couper l'ennemi de sa flotte ; ce fut de ce côté que l'action s'engagea. Octave malade avait été emporté hors de son camp, et ses soldats étaient sans chef, quand Messala, les attaquant avec impétuosité, dépassa leur aile gauche et pénétra dans leurs lignes, où la litière d'Octave qui y avait été laissée, fut criblée de traits. Le bruit

1. Plut., *in Brut.* — 2. Leake, *Travels in northern Greece*, III, 183, 191.

se répandit aussitôt qu'il avait été tué et Brutus croyait la victoire gagnée. Mais à l'autre aile, Antoine avait dispersé l'ennemi et pris son camp. Cassius, réfugié avec quelques-uns des siens sur une hauteur voisine, vit un gros de cavalerie s'avancer de son côté; pour ne pas tomber vivant aux mains de ses adversaires, il se fit tuer par un affranchi: c'était Brutus qui, vainqueur, accourait à son secours. Les flatteurs de la nouvelle royauté dirent ensuite qu'au moment suprême l'épouvante avait saisi l'âme du sceptique épicurien; qu'il avait cru voir César, couvert du manteau de pourpre et le visage menaçant, pousser sur lui son cheval. « Je t'avais tué cependant, » se serait-il écrié en détournant les yeux, et poussé par la vengeance du dieu, il avait lui-même tendu la gorge à l'épée[1]. Brutus en voyant son cadavre versa des larmes et l'appela le dernier des Romains. Par sa farouche vertu, il méritait mieux lui-même cet éloge.

Le jour même de cette bataille, Domitius Calvinus qui amenait d'Italie aux triumvirs un convoi de troupes considérable, avait été battu par la flotte de Brutus. La mer leur était donc toujours fermée; la disette devenait menaçante, et les pluies d'automne rendaient leur position, dans ces terres basses et fangeuses, à peine tenable. Antoine cherchait avec ardeur une seconde action à laquelle les républicains se refusèrent pendant vingt jours. Cependant malgré une nouvelle gratification de 2000 drachmes à ses soldats, et la promesse de leur abandonner le pillage de Sparte et de Thessalonique, la désertion se mettait dans les troupes de Brutus. Les Galates de Déjotarus, les Thraces de Rhascupolis quittèrent son camp, d'autres passèrent dans celui des triumvirs; il attaqua pour arrêter ce mouvement. Cette fois Octave était présent; l'aile qu'il conduisait fut encore mise en désordre. Mais Antoine, vainqueur de son côté, revint sur les troupes de Brutus, les enveloppa et les tailla en pièces; leur chef même eût été pris par des cava-

1. Val. Max., I, 8, 8. Sur cette guerre, *Cf.* Plut., *in Brut.*, Dion et Appien.

liers Thraces sans la ruse d'un de ses amis, Lucilius; il leur cria : « Je suis Brutus, » et se fit conduire à Antoine, qui admira son dévouement.

Cependant Brutus avait gagné avec quelques amis une hauteur où il s'arrêta pour accomplir ce qu'il appelait sa délivrance. Straton, son maître de rhétorique, lui tendit une épée en détournant les yeux; il se précipita sur la pointe avec tant de force qu'il se perça d'outre en outre et expira sur l'heure [1]. L'imagination populaire a entouré de dramatiques circonstances les derniers moments du chef républicain. Le fantôme qu'il avait vu à Abydos, disait-on, lui apparut encore, suivant sa promesse, dans la nuit qui précéda la bataille, et passa devant lui triste et muet. Suivant d'autres une parole de colère et d'amère déception lui aurait échappé à l'heure suprême : « Vertu, tu n'es qu'un mot! »

Quelques-uns des amis de Brutus s'étaient tués à côté de lui; d'autres, comme le fils de Caton et celui de Lucullus, avaient péri dans la bataille; Hortensius était prisonnier : sur l'ordre de Brutus, il avait mis à mort, par représailles des proscriptions, C. Antonius, tombé dans ses mains; Antoine le fit égorger sur le tombeau de son frère. Ce triumvir montra cependant quelque douceur et voulait que Brutus fût honorablement enseveli; Octave fit décapiter le cadavre et porter sa tête à Rome aux pieds de l'image de César. Il fut sans pitié envers ses captifs et assista froidement à leur supplice. Un père et son fils imploraient la vie l'un pour l'autre, il les fit tirer au sort. Un autre lui demandait au moins une sépulture : « Cela, dit-il, regarde les vautours. » Cependant il accueillit Valérius Messala malgré son amitié pour Brutus, et lui laissa souvent vanter la vertu du chef républicain. Plus de 14 000 hommes s'étaient

1. Porcia, sa femme, en apprenant sa mort, aurait voulu se tuer; gardée à vue par ses proches, elle n'aurait pu accomplir son fatal projet qu'en avalant des charbons ardents. App., *B. C.*, IV, 136. Mais Plutarque (Brut., 53) avoue lui-même avoir lu une lettre de Brutus où il reprochait aux siens d'avoir tellement négligé sa femme qu'elle s'était laissée mourir pour se délivrer d'une maladie douloureuse.

rendus, les autres étaient tués ou en fuite; la plupart de ceux-ci gagnèrent la Sicile, et toute la flotte réunie sous les ordres de Domitius Ahénobarbus, rallia celle de Sextus[1].

Les deux vainqueurs firent entre eux un nouveau partage. Octave prit l'Espagne et la Numidie; Antoine, la Gaule chevelue et l'Afrique. La Cisalpine, trop voisine de Rome, devait cesser d'être province. Quant à Lépide, déjà on l'excluait du partage, parce qu'on le croyait d'intelligence avec Pompée; plus tard, il eut l'Afrique. La part des chefs arrêtée, restait à faire celle des soldats. Ils entendaient bien qu'on leur payât la victoire. On leur avait promis à chacun un lot de terre et 5000 drachmes ou près de 4000 francs, et ils étaient 170 000, sans compter la cavalerie! Les triumvirs n'avaient plus rien; l'Asie semblait être d'une inépuisable richesse, Antoine se chargea de châtier les peuples qui avaient soutenu Brutus, et d'y lever les 200 000 talents nécessaires. Octave, malade, prit la tâche, en apparence plus ingrate, de déposséder les habitants de l'Italie, pour donner des terres aux vétérans. Tandis qu'il s'acheminait vers Rome où il allait s'emparer du gouvernement et gagner sûrement les troupes en leur donnant ce qu'Antoine se contentait de leur promettre, celui-ci traversait la Grèce, assistait à ses jeux, à ses fêtes, aux leçons de ses rhéteurs, et son affabilité lui méritait le titre d'ami des Grecs; mais en Asie, au milieu de ces voluptueuses cités, le guerrier s'oublia dans les délices. Sur cette terre de la mollesse et des plaisirs, les Romains renonçaient à ce reste de pudeur qu'ils gardaient encore à Rome. Antoine s'entoura de joueurs de flûte, de baladins et de danseuses. A Éphèse, il entra précédé de femmes vêtues en Bacchantes et de jeunes gens habillés en Pans et en Satyres. Déjà il prenait les attributs de Bacchus dont il s'appliqua à jouer le rôle par de continuelles orgies. Pour suffire à ses profusions, il foulait horriblement les peuples. Depuis Cassius, il restait bien peu

1. Suét., *Oct.*, 13; Dio., XLVII, 49; App., IV, 131.

d'or dans les temples et dans les trésors des villes ; mais il dépouillait les particuliers. Ses flatteurs obtenaient aisément l'héritage d'un homme encore vivant : pour un bon plat, il donna à son cuisinier la maison d'un citoyen de Magnésie; à un autre, pour une chanson, la place de receveur des impôts de quatre cités[1].

Quand les députés des villes réclamèrent contre l'impôt de dix années dont il les avait frappés, il leur répondit qu'ils devaient encore s'estimer heureux qu'on ne leur prenait pas, comme aux Italiens, leurs maisons et leurs terres, mais seulement de l'or, et pas plus qu'ils n'en avaient donné à leurs adversaires; que même il leur accordait deux années pour payer le tout. « Si tu nous forces à payer le tribut deux fois en un an, osa lui dire un certain Hybrias, donne-nous donc deux étés et deux automnes. Tu en as sans doute aussi le pouvoir. »

Effrayée par les menaces de Cassius, Cléopâtre lui avait fourni quelques troupes et de l'argent. Antoine lui demanda raison de cette conduite. Elle vint elle-même à Tarse, en Cilicie, où il se trouvait, dans l'espérance de le gagner, comme César, par ses charmes. Rien ne fut oublié pour faire réussir le complot. « Elle remonta le Cydnus dans un navire dont la poupe était d'or, les voiles de pourpre et les avirons d'argent. Le mouvement des rames était cadencé au son des flûtes qui se mariait à celui des lyres. La reine elle-même, magnifiquement parée, et comme les peintres représentent Vénus, était couchée sous un pavillon broché d'or. De jeunes enfants l'entouraient, habillés en amours, et ses femmes, vêtues en Néréides et en Grâces, tenaient le gouvernail ou les cordages. Les parfums qu'on brûlait sur le navire embaumaient, au loin, les deux rives. C'est « Vénus elle-même! » s'écriaient les habitants éblouis ; « elle vient chez Bacchus[2]. » Antoine tomba sous le charme, et, quand il vit cette femme élégante et lettrée, qui parlait six langues,

1. App., *B. C.*, V, 4; Str., XIV, 648. — 2. Plut., *in Ant.* A son instigation, Antoine fit tuer sa sœur Arsinoé à l'autel de Diane de Milet, et il lui laissa empoisonner Ptolémée, son frère et son époux.

lui tenir tête dans ses orgies et dans ses propos de soldat, boire comme lui et jurer comme lui, il oublia et Rome et Fulvie et les Parthes, pour la suivre, dompté et docile, à Alexandrie, 41. Alors commencèrent les excès de la *vie inimitable*, les soupers sans fin, les chasses, les courses sous déguisement, la nuit, dans la ville, pour battre et insulter les gens, au risque du retour.

Pendant qu'il perdait, en d'indignes débauches, un temps précieux, sa femme et son frère, en Italie, déclaraient la guerre à Octave. Le 1er janvier 41, Lucius Antonius et Servilius Isauricus avaient pris possession du consulat. Fulvie, femme ambitieuse et emportée, exerçait sur tous deux une influence qui la rendait maîtresse de la ville et du gouvernement; l'indolent Lépide était complétement éclipsé[1]. L'arrivée d'Octave ébranla cette royauté. Il l'irrita encore en lui renvoyant sa fille Claudia, qu'il n'avait épousée l'année précédente que pour plaire aux soldats. Elle avait, d'ailleurs, besoin de troubles en Italie pour arracher Antoine à Cléopâtre[2]. D'abord, elle exigea que les terres qu'il donnerait aux légions d'Antoine leur fussent distribuées par le frère de leur général, afin qu'Octave n'eût pas seul leur reconnaissance; il céda. Puis, comme il s'éleva contre lui, au sujet du partage des terres, un concert de malédictions, elle tâcha d'en profiter. Les vétérans réclamaient les dix-huit villes qui leur avaient été promises. De leur côté, les habitants s'emportaient en vives plaintes contre l'injustice qui les forçait à payer pour toute l'Italie. En outre, ceux-ci demandaient une indemnité et ceux-là de l'argent pour couvrir les frais de premier établissement. En attendant, les nouveaux colons dépassaient leurs limites, usurpaient les champs voisins, et prenaient tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance. Virgile fut ainsi chassé de son petit patrimoine auprès de Mantoue, comme Horace qui faisait alors de l'opposition à Rome[3], après sa fuite de Philippes, venait de l'être des biens que

1. Dio., XLVIII, 4. — 2. Martial, XI, 21, parle de sentiments plus tendres que Fulvie aurait eus pour Octave, et auxquels il n'aurait pas répondu. — 3. Voy. *Epod.*, 4, contre le traître Mænas, *Serm.*, I, 2, 25-26, où il tourne

lui avait laissés son digne père, l'affranchi de Venouse[1]. Tibulle[2], Properce[3] eurent le même sort.

Protégé par Pollion et Gallus, qui étaient chargés du partage des terres dans la Cisalpine, et qui connaissaient ses premiers vers, Virgile vint à Rome, et deux fois obtint la restitution de ses champs, deux fois envahis. Mais, tous les propriétaires dépossédés n'avaient pas de beaux vers pour racheter leurs domaines; ils accouraient aussi dans la Ville avec leurs femmes et leurs enfants, criant misère, ameutant le peuple qui, privé de travail par les troubles et de vivres par les croisières de Sextus, insultait les soldats, dévastait les maisons des riches et ne voulait plus de magistrats, pas même de ses tribuns, afin de piller plus à l'aise. Poussé par Fulvie, Lucius survint alors, promit sa protection aux Italiens expropriés, et assura aux soldats que s'ils n'avaient pas de terres ou s'ils n'en avaient pas assez, son frère saurait bien toujours les dédommager avec les tributs qu'il levait pour eux dans l'Asie[4].

Toute résistance populaire qu'on n'écrase pas dès qu'elle se montre, grossit bien vite, quand elle est née de causes légitimes. Les Italiens s'enhardirent dans leur opposition, en la voyant encouragée par un consul, et se résolurent à défendre leurs champs les armes à la main; sur mille points, des luttes sanglantes éclatèrent[5]. De leur côté, les vétérans récriminaient contre Octave qui ne tenait pas ses promesses et ils en vinrent à un tel point d'indiscipline qu'une révolte semblait imminente. Un jour, au théâtre, un d'entre eux s'assit aux bancs des chevaliers; la foule murmura, et pour apaiser le tumulte Octave le fit sortir. Mais, après le spectacle, les soldats entourèrent le général avec des cris

en ridicule Mécène et Agrippa sous des noms supposés, et *Serm.*, I, *passim*, où il attaque les courtisans d'Octave, Tigellius, Hermogénès. — 1. Hor., *Ep.*, II, 2, 50. — 2. I, I, 19. — 3. IV, I, 129. L'Ofellus d'Horace (*Sat.*, II, 2, 112) est le portrait de beaucoup de gens de ce temps-là qui malheureusement ne disaient pas tous comme lui :

Fortiaque adversis opponite pectora rebus.

4. Dio, XLVIII, 6, 7; App., *B. C.*, V, 12 et s. — 5. *Ibid.*, 9, 10.

et des menaces, en l'accusant d'avoir fait tuer cet homme pour complaire à la multitude; il fallut faire venir le soldat et le montrer à ses camarades. Ils se récrièrent alors qu'on l'avait jeté en prison, et, comme il affirmait lui-même le contraire, ils se tournèrent contre lui, l'appelant menteur et traître. Ils voulaient que l'habit militaire donnât une sorte d'inviolabilité. Un autre jour, Octave s'étant fait attendre pour une revue, ils murmurèrent contre lui, et un tribun qui prit sa défense fut jeté dans le Tibre; le général dut se contenter de leur reprocher doucement cette violence.

La situation d'Octave était des plus critiques. Tout le monde s'en prenait à lui des maux qu'on souffrait; une partie même des vétérans, gagnés par les insidieuses promesses de Fulvie et de Lucius, l'abandonnèrent. Mais ces trésors que Fulvie leur montrait, son époux en ce moment les dissipait dans de folles prodigalités. Ce qu'on promettait, Octave se hâta de le donner. Il mit en vente le reste des biens des proscrits, emprunta dans les temples, et faisant argent de tout, ramena par ses largesses quelques-uns de ceux qui l'avaient quitté. Un coup de maître acheva de rétablir ses affaires. Il réunit les vétérans au Capitole, leur fit lire les conventions jadis arrêtées avec Marc-Antoine, et leur déclara sa ferme résolution de les exécuter. « Mais Lucius, ajouta-t-il, travaille à renverser le triumvirat et va tout mettre en question par une guerre, l'autorité des chefs, comme les récompenses dues aux soldats. Pour moi, toujours prêt à maintenir l'accord, je prends volontiers le sénat et les vétérans pour juges de ma conduite. » Les vétérans acceptèrent ce singulier arbitrage; ils se constituèrent à Gabies en tribunal et invitèrent les deux adversaires à se présenter devant eux. Le jeune César se hâta de comparaître; Lucius Antonius, peut-être effrayé par une embuscade dressée sur sa route, ne vint pas, et Fulvie qui, à Préneste, passait des revues l'épée au côté, se moqua bien fort du sénat *botté*. Cette scène n'en rendait pas moins à Octave l'appui de presque tous les vétérans. Les Italiens se jetèrent

naturellement du côté opposé qui se trouva le plus nombreux. Lucius réunit dix-sept légions de recrues; Octave n'en avait que dix, mais de vieux soldats, avec Agrippa pour général. Les choses parurent, d'abord, aller mal pour lui. Lucius s'empara de Rome que Lépide devait défendre, et réunissant le peuple, il annonça que son frère renonçait à son autorité illégale; qu'il briguerait, selon l'usage, le consulat dès qu'il aurait puni Lépide et Octave et qu'ainsi la république et la liberté se trouveraient rétablies. C'était la contre-partie de la comédie jouée à Gabies, une pièce montée pour gagner le peuple, comme là-bas pour gagner l'armée. Lucius fut joyeusement salué du titre d'*Imperator*. Mais Agrippa le chassa de Rome sans peine, et le serra de si près, qu'il le força à se jeter dans la forte place de Pérouse. Les amis d'Antoine, Asinius Pollion, Calénus, Ventidius se portaient comme leurs soldats mollement à cette guerre, incertains si le triumvir l'approuvait. Fulvie seule conduisit des secours à son beau-frère, mais sans pouvoir forcer les lignes. Bientôt une affreuse disette, restée proverbiale sous le nom de *fames Perusina*, décima la garnison. Lucius contraint de céder aux cris des soldats se rendit. Octave se contenta de le reléguer en Espagne pour ne pas donner à Antoine un prétexte de guerre; il épargna aussi les vétérans qu'on trouva dans Pérouse et les enròla dans ses légions victorieuses; mais trois cents chevaliers et sénateurs de la ville furent, aux Ides de mars de l'année 40, égorgés, dit-on, au pied d'un autel de César. A chaque prière qu'on lui adressait pour en sauver un, Octave répondait par le mot de Marius : « Il faut qu'il meure. » La ville avait été abandonnée au pillage; un citoyen alluma un incendie qui la dévora et se jeta lui-même au milieu des flammes[1].

La destruction de cette antique cité fut le dernier grand acte de cruauté du triumvir[2]. Cependant on craignait de nouvelles proscriptions. Horace qui n'était pas encore rallié

1. Suèt., *Oct.*, 15, *moriendum est. Cf.* Vell., II, 74; App., V, 49. — 2. Senec., *de Clem.*, I, 11.

en jette un cri de désespoir et conseille aux sages pour échapper à ce siècle de fer de fuir aux Iles Fortunées[1]. Tous les amis d'Antoine s'échappèrent sans aller si loin : Pollion, alors consul, passa avec sept légions sur les vaisseaux de Domitius Ahénobarbus, qui tout en agissant de concert avec Sextus, s'était réservé le commandement indépendant de l'ancienne flotte de Brutus[2]; la mère d'Antoine gagna la Sicile, où Sextus la reçut avec honneur; Tibérius Claudius Néro vint aussi y chercher un asile avec sa femme Livie et son fils Tibère âgé de deux ans; pour Fulvie, accompagnée de Plancus, elle s'enfuit en Grèce avec ses enfants. Octave restait donc maître de l'Italie et de tout l'Occident, car le fils de Calénus qui, après la mort de son père, avait pris le commandement des légions de la Gaule, lui livra sa province, et l'Espagne lui obéissait. L'incapable Lépide réclamait son lot; il fut envoyé en Afrique avec six légions de soldats mécontents ou trop affectionnés à Antoine. On appela cette lutte d'une année, la guerre de Pérouse, 41-40.

Ni les cris de Fulvie, ni le bruit de cette guerre n'avaient pu distraire Antoine de ses plaisirs, ou plutôt il avait compris qu'il ne s'agissait que d'une cabale soulevée par les intrigues de sa femme. Une attaque hardie des Parthes le réveilla enfin. La dureté et les exactions du gouverneur qu'il avait laissé en Syrie avaient amené une révolte; les Parthes appelés par la population et conduits par un fils de Labiénus qui s'était réfugié à la cour de Ctésiphon, avaient envahi cette province et entamé l'Asie mineure. Au printemps de l'année 40, Antoine se rendit à Tyr, la seule ville de Phénicie où ils ne fussent pas encore entrés; des lettres de Fulvie qui l'y attendaient lui apprirent la fin de la guerre de Pérouse et la fuite de tous ses amis. Il devenait nécessaire de compenser l'effet produit par cet échec,

1. Ode XVI[e], au livre des *Epodes* publié après sa mort. — 2. Ce Domitius était fils de Dom. Ahénobarbus, tué à Pharsale. Bien qu'on ne sache pas avec certitude s'il avait pris part au meurtre du dictateur, il avait été condamné par Pédius. Il fut l'aïeul de Néron. App., V, 55. Suét., *Nero*, 3.

en reparaissant avec des forces considérables sur les côtes de l'Italie. Remettant donc à l'habile Ventidius le soin de tenir tête aux Parthes, il fit voile avec deux cents vaisseaux que Chypre et Rhodes lui donnèrent pour Athènes, où il trouva Fulvie. L'entrevue des deux époux ne fut qu'un échange d'amères et légitimes récriminations, l'une sur le séjour à Alexandrie, l'autre sur la folle guerre de Pérouse. Cependant les événements se précipitaient en Occident : Octave avait attiré à lui Calénus et pris possession de la Gaule. Il fallait se hâter d'arrêter cette fortune; Antoine laissa Fulvie à Sicyone, où bientôt le chagrin et la honte l'emportèrent, et s'entendit avec le pompéien Domitius, qui lui ouvrit passage à travers la mer d'Ionie. Il commença aussitôt les hostilités, assiégea Brindes qui avait refusé de le recevoir, et engagea Sextus Pompée à attaquer l'Italie méridionale.

Le danger semblait sérieux pour Octave, mais il tirait une grande force de cette réunion même contre lui d'hommes qui la veille se combattaient avec acharnement. Sa situation devenait simple: tandis que le camp ennemi allait renfermer un fils de Pompée, un triumvir et un des meurtriers de César, il restait, lui, le seul représentant du principe nouveau auquel tant d'interêts s'étaient déjà ralliés; et tel est l'avantage des positions franches et vraies, même en politique, que cette menaçante coalition était au fond peu redoutable. Mais les soldats ne permirent pas qu'on tranchât encore la question. Ils forcèrent leurs chefs à traiter, et Coccéius Nerva, ami des deux triumvirs, ménagea un accommodement; les conditions en furent arrêtées par Pollion et Mécène, et la mort de Fulvie en hâta la conclusion. Antoine fit tuer un conseiller de sa femme, qui était le principal instigateur de la guerre de Pérouse; et comme preuve de son désir d'établir une bonne paix, il livra à son collègue les lettres d'un lieutenant d'Octave dans la Narbonaise, Salvidiénus, qui offrait de lui amener ses troupes. Appelé sous un prétexte à Rome, Salvidiénus y fut mis à mort. Un nouveau partage du monde romain donna

à Antoine l'Orient jusqu'à la mer Adriatique, avec l'obligation de combattre les Parthes, l'Occident à Octave avec la guerre contre Sextus. Ils laissèrent l'Afrique à Lépide, et convinrent que quand ils ne voudraient pas exercer eux-mêmes le consulat, ils y nommeraient tour à tour leurs amis[1]. Octavie, sœur du jeune César, et déjà veuve de Marcellus, épousa l'autre triumvir. Les amis de la paix espéraient que cette jeune femme, respectée de tout le peuple et tendrement aimée d'Octave, saurait, par ses charmes et ses vertus, fixer Antoine et conserver l'union entre son frère et son époux.

Ils revinrent tous les deux à Rome pour célébrer cette union. Les fêtes furent tristes, car le peuple manquait de pain; Sextus, qui n'avait pas été compris dans le traité de Brindes, continuait à intercepter les arrivages par les nombreuses croisières que la possession de la Sicile et de la Sardaigne lui permettait d'établir. A l'exemple des soldats, la foule demanda la paix à grands cris. Un édit, qui obligeait les propriétaires à fournir cinquante sesterces par tête d'esclave, et qui attribua au fisc une portion de tous les héritages, causa une nouvelle émeute. Les triumvirs furent poursuivis d'injures et de coups de pierres; mais le peuple ne pouvait plus aller au delà d'une émeute : des vétérans appelés par Antoine se ruèrent sur la multitude et l'obligèrent à fuir en laissant nombre de morts sur la place[2]. Antoine se lassa le premier de ces cris et pressa son collègue de traiter avec Pompée. Quelques mois auparavant, Octave avait épousé la sœur de Scribonius Libo, beau-père de Sextus, dans l'espoir que cette alliance ouvrirait les voies à un accommodement. Libo, en effet, s'interposa entre son gendre et les triumvirs. Mucia, mère de Sextus Pompée, représenta elle-même à son fils qu'assez de sang avait été versé dans cette malheureuse querelle : Sextus céda[2]. Ils s'abouchèrent tous trois au cap Misène, sur

1. Plut., *in Ant.*, 31. Il appelle Octavie χρῆμα θαυμαστὸν γυναικός. C'est à l'occasion de cette paix de Brindes que Virgile composa sa quatrième églogue. — 2. App., V, 68. Dio., XLVIII, 19. — 3. Un de ses principaux officiers.

une digue construite du rivage à la galère amirale. Pompée avait sa flotte derrière lui, les triumvirs leurs légions. Ceux-ci consentaient à le laisser revenir à Rome, mais il demanda à être reçu dans le triumvirat à la place de Lépide; la conférence fut rompue. Pressé par son affranchi Ménas, Sextus allait regagner la Sicile et dénoncer de nouveau les hostilités, quand Libo et Mucia le ramenèrent à une seconde entrevue, où les conditions suivantes furent arrêtées. « Sextus aura pour provinces la Sicile, la Corse, la Sardaigne et l'Achaïe, avec une indemnité de 17 500 000 drachmes[1]. Il aura le droit de briguer, quoique absent, le consulat, et de faire administrer cette charge par un de ses amis. Les citoyens qui se sont enfuis près de lui pourront revenir à Rome et rentrer dans leurs biens; ceux qui ont été portés sur les listes de proscription n'en recouvreront que le quart, et les meurtriers de César sont formellement exclus de l'amnistie. Les gratifications réservées aux soldats des triumvirs, seront accordées aux siens, et les esclaves réfugiés près de lui auront la liberté. De son côté, il s'engage à purger la mer des pirates, à retirer les garnisons des points qu'il occupe sur les côtes d'Italie, et à envoyer à Rome le blé que la Sicile et la Sardaigne avaient coutume de fournir[2]. Le traité sera confié à la garde des vestales. »

Quand on vit les trois chefs franchir l'étroite barrière qui les séparait, et s'embrasser en signe de paix et d'amitié, un même cri de joie partit de la flotte et de l'armée. Il semblait que ce fût la fin de toutes les guerres, de tous les maux. L'Italie n'allait plus craindre la famine; les exilés, les proscrits retrouvaient leur patrie. On annonça encore aux troupes qu'un mariage cimenterait l'union : la fille de Pompée

Murcus, le pressait aussi de traiter. Son affranchi, Ménas, qui commandait pour lui en Sardaigne, l'en détourna vivement, en lui représentant qu'il fallait laisser faire la famine. Il ne réussit pas à le convaincre, mais il lui rendit suspect Murcus, qu'il fit tuer. Vell., II, 77. App., V, 70. Dio., XLVIII, 19. — 1. Dio., *ibid.*, 36. — 2. Plut., *in Ant.*, 33. Dio., XLVIII, 36. App., V, 72. Vell. Pat., 77.

fut fiancée au neveu d'Octave. Puis les trois chefs se donnèrent des fêtes. Le sort désigna Pompée pour traiter le premier ses nouveaux amis. « Où souperons-nous? » demanda joyeusement Antoine. « Dans mes *carènes*, » répondit Sextus, en montrant sa galère; mordante équivoque qui rappelait qu'Antoine possédait à Rome dans le quartier des Carènes la maison du grand Pompée [1]. Au milieu du festin, Ménas, assure-t-on, vint dire à l'oreille de Sextus : « Voulez-vous que je coupe les câbles, et je vous rends maître de tout l'empire. » Il réfléchit un instant, puis répondit : « Il fallait le faire sans m'en prévenir; Pompée ne peut trahir la foi jurée. » Anecdote douteuse, comme beaucoup de celles que les anciens rapportent. Avant de se séparer, ils arrêtèrent la liste des consuls pour les années suivantes (39).

Les deux paix de Brindes et de Misène ne furent qu'une trêve pour ceux qui les avaient signées; mais pour l'Italie, du Rubicon au détroit de Messine, elles marquèrent la fin des luttes sanglantes. Durant trois siècles et demi, un seul jour excepté, celui où mourut Vitellius, Rome et la péninsule ne revirent plus la guerre déchirer leur sein. Et lorsque se rappelant les Gaulois, Pyrrhus, Annibal, Spartacus et cette histoire de Rome républicaine qui n'est qu'un long récit de combats, on voit la paix descendre pour si longtemps sur ces plaines de l'Italie dont il n'est pas une qui n'eût servi de champ de bataille, sur ces collines de l'Apennin qui avaient été autant de forteresses vingt fois assaillies, on est forcé de prendre parti pour Auguste contre Caton, pour empire contre l'oligarchie, sauf à demander compte aux héritiers de la république de ce qu'ils ont fait, et surtout de ce qu'ils auraient pu faire du reste du monde.

Après la paix de Misène, Octave et Antoine vinrent un moment à Rome recevoir les témoignages de la joie populaire. L'un en partit bientôt pour aller soumettre quelques peuples gaulois révoltés, l'autre pour attaquer les Parthes. Antoine emportait un sénatus-consulte qui ratifiait d'avance

1. Plut., *in Ant.*, 33. App., V, 73.

toute sa conduite[1]. Le sénat devait s'estimer heureux qu'un de ses maîtres lui eût demandé un décret; cet acte du moins prouvait son existence dont on pouvait douter aux négociations de Misène, où il n'avait pas plus été question de lui que de Lépide. Les triumvirs cependant ne l'oubliaient pas, car ils faisaient chaque jour de nouveaux sénateurs : c'étaient des soldats, des barbares, même des esclaves; un de ceux-ci obtint la préture[2]. Il est vrai qu'on avait porté le nombre des préteurs à soixante-dix-sept. Quant au peuple, les jours de comices, il recevait des ordres écrits et votait en conséquence. Assemblées du peuple, assemblées du sénat, pures formalités pour légaliser l'usurpation!

Le traité de Misène était inexécutable. Il ne se pouvait pas qu'Octave laissât les approvisionnements de Rome et de ses légions, ainsi que le repos de l'Italie, à la merci de Pompée, qui, de son côté, rêvait pour lui-même l'empire de Rome. En attendant, il tenait à Syracuse une cour brillante; un trident à la main, couvert d'un manteau qui rappelait la couleur des vagues, il se faisait appeler le fils de Neptune et il y avait quelque droit, puisque le premier il avait prouvé aux Romains qui se refusaient à le comprendre, quelle puissance a celui qui règne sur la mer. Mais, depuis dix ans qu'il avait quitté Rome et qu'il vivait à l'aventure, Pompée avait pris les habitudes d'un chef de bande plutôt que celles d'un général. Des esclaves, des affranchis avaient sa confiance et commandaient ses escadres. Une voix libre s'élevait-elle du milieu des nobles romains réfugiés auprès de lui, il s'en indignait comme d'une insolence. L'assassinat de Murcus avait découragé les plus dévoués, et beaucoup avaient saisi le prétexte de la paix de Misène pour l'abandonner. Brave de sa personne, Sextus ne savait pas non plus user de la victoire, et nous allons le voir perdre plusieurs fois de favorables occasions.

Les premiers torts vinrent des triumvirs. D'abord, An-

1. App., V, 75. — 2. Son élection causa cependant un tel scandale, que les triumvirs, après l'avoir affranchi, le firent jeter du haut de la roche Tarpéienne. Dio., l. c.

toine refusa de mettre Sextus en possession de l'Achaïe. sous prétexte que les Péloponnésiens lui devaient de grosses sommes dont il voulait se faire payer; puis Octave répudia Scribonia pour épouser Livie, alors grosse de trois mois, et qu'il força Tibérius Néron à lui céder. A ces provocations, Sextus répondit en réparant ses vaisseaux et en laissant la carrière libre aux pirates; presque aussitôt, le prix des vivres augmenta en Italie (38).

Octave essaya d'entraîner ses deux collègues; Lépide accepta, mais employa tout l'été à réunir des troupes et des navires. Pour Antoine, pressé par sa femme, il vint d'Athènes où il avait passé l'hiver, chercher Octave à Brindes, et ne l'y trouvant pas, se hâta de retourner en Grèce, en l'invitant à conserver la paix. Tout le poids de la guerre retombait donc sur Octave. Heureusement, il avait négocié la trahison de l'affranchi Ménas qui lui livra la Corse et la Sardaigne, avec trois légions et une forte escadre. Il le reçut avec de grandes marques d'estime, l'éleva au rang de chevalier et lui donna le commandement de sa flotte, sous l'autorité supérieure de Calvisius.

L'affranchi prouva, dès la première rencontre, son dévouement et son habileté. Il tint tête dans le golfe de Cumes à une flotte pompéienne et tua son chef, autre affranchi de Sextus que remplaça encore un ancien esclave. Octave tenta de passer en Sicile; attaqué au milieu du détroit, il eût laissé la victoire aux ennemis, si l'approche de Ménas ne les avait forcés à rentrer dans Messine. Le combat était à peine terminé, qu'une tempête détruisit presque en entier sa flotte; mais Sextus ne sut pas profiter de cet avantage, et Agrippa arrivait[1].

Ce grand homme de guerre qui venait de pacifier l'Aquitaine et de franchir le Rhin comme César, prit en main la conduite des opérations. Au lieu de précipiter les coups, il voulut les assurer en ne donnant rien au hasard. Octave avait un bon port dans la mer supérieure, mais pas un dans

1. App., V, 81-4. Dio., XLVIII, 46.

la mer Tyrrhénienne qui fût à proximité de la Sicile. Agrippa créa le port Jules par la jonction du lac Lucrin au lac Averne et de tous deux à la mer[1], puis il construisit une flotte, et par de continuels exercices forma des matelots et des légionnaires qui rappelèrent pour l'habileté les vieilles phalanges républicaines. Au printemps de l'année suivante (36), Octavie ramena encore son époux à Tarente, et comme elle n'y trouva pas son frère, elle alla au-devant de lui, et l'entraîna dans cette ville, avec Mécène et Agrippa. Durant plusieurs jours on vit les deux triumvirs se promener sans gardes et se prodiguer les marques d'une amitié mutuelle. Ils prorogèrent pour cinq ans le triumvirat[2]; un fils d'Antoine et de Fulvie, Antyllus, fut fiancé à la fille d'Octave et de Scribonia, la trop célèbre Julie, et de mutuels présents scélèrent cette amitié tant de fois renouvelée : Antoine donna à son collègue cent vingt vaisseaux en échange de vingt mille légionnaires, et partit pour la Syrie[3]. Ils ne devaient plus se revoir que sur les flots qui baignent le promontoire d'Actium.

Aussitôt après son départ la guerre fut reprise avec vigueur. Agrippa fit décider qu'on attaquerait la Sicile par trois points : Lépide, qui allait enfin arriver d'Afrique, par Lilybée; Statilius Taurus par le promontoire Pachynum; Octave par le cap Pelore[4]. Les trois flottes partirent en même temps; mais Octave et Statilius furent arrêtés par une tempête. Lépide seul débarqua et mit le siége devant Lilybée. Octave envoya Mécène à Rome pour prévenir les troubles que le bruit de cet échec pourrait exciter, et visita lui-même tous les ports où ses vaisseaux avaient cherché un refuge, afin de faire réparer promptement le dommage. « Je saurai bien, disait-il audacieusement[5], vaincre en dépit

1. Dio., *ibid.*, 50; Str., V., 244. Agrippa avait pris le 1er janvier 37 possession du consulat. Il fit abattre la sombre forêt qui enveloppait le lac Averne, mais le port ne servit guère qu'un demi-siècle. — 2. Plut., *Ant.*, 36. — 3. App., V, 95. — 4. Ménas n'était plus au service d'Octave. Après l'entrevue de Tarente, il était retourné à Sextus; une troisième trahison le ramena peu de temps après à Octave, qui le reçut encore, mais sans lui donner de commandement. — 5. Suét., *Oct.*, 16.

de Neptune, » et pour le punir, aux premiers jeux du cirque, il fit enlever sa statue. Quant à Sextus, confiant dans la protection du dieu, dont il portait les couleurs et le trident, il laissait faire la tempête, et oubliant que la meilleure manière de se défendre est d'attaquer, il concentrait sa flotte à Messine, au lieu de poursuivre les débris d'Octave et de tenter en Italie des descentes que le mécontentement général eût favorisées.

En un mois, Octave avait remis sa flotte en état, et avant la fin de l'été il jeta trois légions en Sicile près de Tauroménium. Statilius aussi opéra sa descente. Un échec essuyé par la flotte de Lépide fut balancé par une victoire d'Agrippa; mais une nouvelle défaite rejeta Octave en Italie et parut lui fermer le détroit.

Les légions qu'il avait laissées devant Tauroménium sous la conduite de Cornificius couraient les plus grands dangers : Pompée interceptait par mer leurs convois et par terre la cavalerie numide cernait leur camp. Cornificius se décida à battre en retraite sur Myles. Il accomplit ce mouvement difficile avec une fermeté qui lui fit beaucoup d'honneur et lui valut plus tard le privilége singulier de retourner chez lui, chaque fois qu'il soupait hors de sa maison, monté sur un éléphant et précédé de porteurs de torches. Au moment où il atteignait Myles, Agrippa y arrivait après avoir forcé le passage avec sa flotte. Le dénoûment approchait donc : Octave voulut y prendre part, et descendit encore une fois en Sicile avec le reste de ses troupes, ce qui lui faisait vingt et une légions appuyées de 20 000 cavaliers et de 5000 archers ou frondeurs qu'il réunit auprès de Messine où Lépide était déjà arrivé. Menacé dans son repaire par deux armées formidables, Pompée n'avait d'espoir que dans ses vaisseaux : encore devait-il se hâter de frapper un coup décisif; car, à son tour, l'argent et les vivres lui manquaient.

Chaque flotte comptait trois cents voiles; le choc eut lieu entre Myles et Naulocque, à la vue des deux armées rangées en bataille sur le rivage (3 septembre 36). L'action

fut meurtrière et le succès longtemps incertain; Agrippa avait, comme le premier consul qui vainquit les Carthaginois sur mer, armé ses navires de harpons pour arrêter les galères ennemies et les forcer à recevoir l'abordage. Quand Sextus vit la victoire pencher du côté des Octaviens, il éteignit le fanal de sa galère amirale, jeta à la mer son anneau, ses insignes de commandement et prit la fuite avec dix-sept vaisseaux. Messine était en état de soutenir un long siége et il avait encore deux armées dans l'île, l'une près de Lilybée, l'autre vers Naulocque; il les laissa sans ordre. Vrai chef de pirates, il débarqua un moment sur la côte du Bruttium pour piller le temple de Junon Lacinienne et, de là, fit voile vers l'Asie [1], comptant réclamer d'Antoine le service qu'il avait, dans la guerre de Pérouse, rendu à la mère du triumvir. A Lesbos, il apprit la malheureuse issue de l'expédition contre les Parthes et crut l'occasion favorable de relever sa fortune aux dépens de celle du maître chancelant de l'Asie. Il prit aisément plusieurs villes, mais des négociations qu'il ouvrit avec les rois de Pont et des Parthes, le firent abandonner des derniers amis qui lui fussent demeurés fidèles. Son beau-père même, Scribonius Libo, le quitta; forcé quelque temps après de se livrer lui-même, il fut mis à mort dans Milet par un officier d'Antoine (35) [2].

Les huit légions qu'il avait abandonnées s'étaient réunies dans Messine que Lépide assiégea ; mais leurs chefs ne cherchaient qu'une occasion de traiter. Ils demandèrent au triumvir, pour passer sous ses drapeaux, d'accorder à leurs soldats, comme aux siens, le pillage de la ville qui leur avait donné un refuge. Malgré l'opposition d'Agrippa, Lépide y consentit, et durant toute une nuit la malheureuse cité fut mise à sac et a pillage par ses défenseurs et par ses ennemis Lépide se trouva alors à la tète de 20 légions. Il crut l'occasion venue de reprendre une position plus haute que celle qu'on lui avait faite depuis le commence-

1. Dio., XLIX, 18. — 2. App. et Str., III, 141. Dion le fait mourir à Midée en Phrygie

ment du triumvirat. Dans une conférence avec Octave, il parla fièrement et prétendit ajouter la Sicile à son gouvernement : Octave lui reprocha ses lenteurs calculées, ses secrètes négociations avec Sextus et ils se séparèrent disposés à recommencer une autre guerre civile. Octave connaissait le peu d'affection des troupes pour son rival ; il osa se présenter dans leur camp, sans armes et sans gardes ; déjà il les haranguait, lorsque Lépide accourant avec quelques soldats dévoués, le chassa à coups de flèches. Mais la fidélité était ébranlée, plusieurs légions vinrent se ranger sous les drapeaux d'Octave, quand il s'approcha avec son armée, et Lépide faillit être tué en s'opposant à la désertion qui devenait générale. Il fut contraint de venir se jeter aux pieds de son ancien collègue et de lui demander la vie. Octave était assez fort pour être clément ; il le relégua à Circeii en lui laissant ses biens et sa dignité de grand pontife. Lépide y vécut 23 ans. « C'était, dit Montesquieu, le plus méchant citoyen qui fût dans la République, et l'on est bien aise de voir son humiliation. Il manquait de fermeté et de talent, et il dut uniquement aux circonstances la place importante où la fortune ne semble l'avoir élevé un instant, que pour rendre sa chute plus éclatante. »

CHAPITRE XXXIV.

LE DUUMVIRAT D'OCTAVE ET D'ANTOINE. 36-30.

Le problème des destinées futures de la République se simplifiait. Naguère encore il y avait des partis, le peuple, le sénat, les grands et des ambitieux de toute taille. Au-dessus de ce chaos d'intrigues, trois hommes s'étaient élevés, puis deux, puis un seul. Celui-là mort, l'anarchie avait reparu ; et trois hommes encore avaient ressaisi le pouvoir, pour recommencer l'expérience avortée. Voici qu'il n'en restait plus que deux, comme dix-sept ans auparavant ; mais combien les idées monarchiques ont fait de progrès ! Au temps du triumvirat de César et de Pompée, Brutus, Caton et Cicéron vivaient encore. Ces nobles cœurs sont froids maintenant, et le peuple et le sénat ont décidément abdiqué sans retour, on pourrait dire sans regrets. Antoine est maître de l'Orient, Octave de l'Occident, et ils règnent tous deux, en attendant qu'un seul l'emporte [1].

Depuis la déposition de Lépide, Octave commandait à quarante-cinq légions, vingt cinq mille cavaliers et trente-sept mille hommes de troupes légères [2]. Plus de cinq cents vaisseaux portaient ses enseignes [3]. Mais le lendemain de la victoire est souvent plus à craindre que le jour du combat, pour les chefs armés contre les lois de leur pays. Les soldats, sentant leur force, demandèrent impérieusement

1. Dio., L, 1. — 2. App., V, 127. — 3. Il avait renvoyé à Antoine 70 navires, reste de ceux que celui-ci lui avait prêtés. App., V, 139.

les mêmes récompenses qu'après la bataille de Philippes. Il leur promettait des couronnes, des armes d'honneur ; à leurs tribuns, à leurs centurions, il donnera la robe prétexte ; il les fera sénateurs de leurs villes. « Toutes ces belles choses sont des jouets d'enfants, » répondit le tribun Ofilius ; « à un soldat il faut de l'argent et des terres. » Octave ne parut pas s'offenser de cette liberté ; mais la nuit suivante, le tribun disparut[1]. Au reste, il distribua vingt mille congés et des gratifications pour lesquelles la Sicile seule fournit seize cents talents. Chaque soldat reçut 500 drachmes. Après avoir réglé l'administration de la Sicile et envoyé Statilius Taurus en Afrique, pour en prendre possession, il revint à Rome ; le sénat le reçut aux portes de la ville ; le peuple qui voyait renaître soudainement l'abondance, l'accompagna au Capitole, couronné de fleurs. On voulait l'accabler d'honneurs. Commençant déjà son rôle de désintéressement et de modestie, il n'accepta que l'inviolabilité tribunicienne, l'ovation et une statue d'or[2]. On proposait encore d'enlever à Lépide et de lui donner la dignité de grand pontife ; il refusa, pour ne pas violer les lois qui déclaraient cette charge à vie.

César s'était perdu en affichant tout haut son mépris pour ces hypocrisies politiques qui prêtent la vie à des choses mortes. Octave accepta comme tout le monde, le mensonge encore aimé, que la République durait. Nous avons dit déjà que le second triumvirat, en vertu d'une rogation tribunicienne et d'un plébiscite, était devenu une magistrature légale à la différence du premier, qui n'avait été qu'une association secrète de trois hommes puissants. Ce fut de cette légalité-là qu'Octave se montra le scrupuleux observateur. Avant de rentrer dans la ville, en dehors du Pomœrium, car un *imperator* ne pouvait venir haranguer au forum, il avait lu un discours dans lequel il rendait compte au peuple de tous ses actes ; il y invoquait la nécessité comme excuse des proscriptions, et il promettait, pour

1. App., V, 128. — 2. App., V, 130. Dio., XLIX, 13-15.

l'avenir, la paix et la clémence. En preuve de sa modération nouvelle, il fit brûler publiquement des lettres écrites à Pompée par plusieurs grands personnages, et pour montrer que les besoins seuls de la guerre, et non un esprit de rapine, l'avaient obligé à lever tant d'or, il supprima plusieurs impôts et fit aux débiteurs de l'État et aux publicains une remise des arrérages dus par eux au trésor[1]. Enfin, il déclara qu'il abdiquerait aussitôt qu'Antoine aurait terminé sa guerre contre les Parthes. En attendant, il rendit aux magistratures urbaines leurs anciennes attributions, afin qu'on ne pût douter de la sincérité de ses promesses, et il ne voulut au bas de sa statue d'autre inscription que celle-ci : « Pour avoir, après de longues tourmentes, rétabli la paix sur terre et sur mer. »

Cependant son administration énergique rétablissait l'ordre dans la Péninsule : Sabinus en chassait tous les bandits ; les nombreux esclaves qui s'étaient échappés, à la faveur des troubles, étaient saisis et rendus à leurs maîtres, ou mis à mort, quand ils n'étaient point réclamés[2] ; plusieurs cohortes de gardes de nuit qu'il organisa, poursuivirent dans Rome les malfaiteurs ; et en moins d'une année, la sécurité, grâce à ces mesures, régna dans la ville et les campagnes[3]. Enfin donc, Rome était gouvernée. Au lieu de magistrats, n'usant de leurs charges que dans l'intérêt de leur ambition et de leur fortune, elle avait une administration active et vigilante, qui se préoccupait du bien-être et de la sûreté des habitants. Aussi les villes d'Italie, sauvées de la famine par sa victoire, et rendues au repos par l'ordre qu'il remettait en tout, bénissaient cette autorité bienfaisante ; déjà quelques-uns plaçaient l'image d'Octave parmi les statues de leurs dieux protecteurs[4].

Après le traité de Brindes, Antoine était resté à Athènes, auprès d'Octavie, veillant à la fois, au milieu des fêtes, sur les événements d'Italie et sur les affaires d'Orient. Les Parthes étaient peu redoutables hors de leurs plaines immen-

1. App., V, 30. Dio., XLIX, 15. — 2. Oros., VI, 18. App., V, 131. — 3. Suét., *Oct.*, 30. Dio., XLIX, 12. — 4. App., V, 132.

ses. Sur le sol accidenté de la Syrie et de l'Asie mineure, leur cavalerie n'avait pu tenir contre l'infanterie romaine, et les lieutenants d'Antoine avaient remporté partout d'éclatants avantages. Sosius les avait chassés de la Syrie ; Canidius avait battu les Albaniens et les Ibériens, leurs alliés [1]. Mais les plus beaux succès revenaient à Ventidius, cet Asculan que, dans la guerre sociale, le père du grand Pompée avait conduit captif derrière son char de triomphe. Il avait battu, en Cilicie, les Parthes et Labiénus, qui, dans sa fuite, fut tué par le gouverneur de Chypre. Une nouvelle armée avait eu le même sort ; son chef, Pacorus, était aussi resté sur le champ de bataille, et les Parthes avaient été chassés au delà des frontières de l'empire. Ventidius n'avait cependant osé les poursuivre, dans la crainte peut-être d'exciter la jalousie de son chef ; mais pour leur fermer la route de l'Asie mineure, il s'était arrêté au siége de la forte place de Samosate, en Comagène, dont le roi, Antiochus, avait livré le passage aux Parthes [2].

En l'honneur de ces succès, Antoine donna, à Athènes, des jeux magnifiques, où il se montra avec les attributs d'Hercule. Les Athéniens, qui déjà avaient épuisé pour lui toutes les sortes d'adulations, ne surent trouver, durant ces fêtes, d'autre flatterie nouvelle, que de lui offrir la main de Minerve, leur protectrice. Il accepta, mais en exigeant, comme dot de la déesse, 1000 talents. « Quand ton père, le puissant Jupiter, épousa ta mère Sémélé, disaient les malheureux pris au piége, il ne demanda pas qu'elle lui apportât de patrimoine. — Jupiter était riche, répondit le triumvir, et moi je suis pauvre. » Cependant, réveillé par les victoires de ses lieutenants, Antoine se montra un instant en Asie, au siége de Samosate, dont il enleva la conduite à Ventidius. Toutefois, pour récompenser l'habileté et les services de ce général, il l'envoya triompher à Rome. Mais, lui-même, il échoua devant Samosate. Antiochus lui avait offert, à son arrivée, 1000 talents comme rançon de sa ville, le triumvir

1. Str., XI, 501. — 2. Dio., XLVIII, 39-42 et XLIX, 19-21.

fut heureux d'en obtenir 300 pour s'éloigner. Il revint encore à Athènes, laissant Sosius en Syrie [1].

Ce général eut fort à faire avec les Juifs. L'agent de tous les troubles, dans ce petit royaume, était le ministre d'Hircan, l'Iduméen Antipater. Nommé par César, en reconnaissance des services qu'il avait rendus durant la guerre d'Alexandrie, procurateur de la Judée, et soutenu par son fils Hérode, tétrarque de Galilée, Antipater avait conçu le projet d'enlever le trône à la famille des Machabées. Les Parthes le chassèrent, et remplacèrent le faible Hircan par son neveu Antigone ; mais Hérode, réfugié à Rome, y gagna la faveur d'Antoine qui le fit reconnaître, par le sénat, roi des Juifs, pour l'opposer au protégé des Parthes. Sosius soutint ses nouveaux droits, et le dernier représentant de l'héroïque famille des Machabées, traîné à Antioche, y fut battu de verges et décapité. Hérode prit sans obstacle possession du trône, où il crut s'affermir en épousant Mariamne, l'héritière de la dynastie qui venait de finir [2], 37.

En quittant, pour la dernière fois, Tarente et l'Italie, 36, Antoine y avait laissé Octavie et ses enfants. Il était décidé à prendre enfin lui-même la conduite de la guerre contre les Parthes. Mais à peine eut-il touché le sol de l'Asie que sa passion pour Cléopâtre se réveilla plus vive, plus insensée que jamais. Il la fit venir à Laodicée, reconnut les enfants qu'il avait eus d'elle, Alexandre et Cléopâtre, et donna au premier le titre de roi des rois, comme s'il lui réservait, pour héritage, les royaumes qu'il allait conquérir. Les ennemis de Rome ne devaient pas faire seuls les frais de sa générosité. Cléopâtre, fidèle à la politique immuable de tous les maîtres intelligents de l'Égypte, fit ajouter à son royaume ce que les Pharaons et les Ptolémées, les Arabes et les Mameluks, Bonaparte et Méhemet-Ali ont toujours convoité, la Phénicie, la Cœlésyrie, Chypre avec une partie de la Judée et de l'Arabie, et toute la Cilicie trachée qui fournissait les cèdres du Taurus exploités pour la marine, c'est-à-

1. Plut., *in Ant.*, 35. — 2. Jos., *Antiq. Jud.*, XIV, 8-15. Dio., XLIX. 22. App., V, 75. Tac., *Hist.*, V, 9.

dire presque tout le littoral du Nil à l'Asie mineure[1]. Ces pays étaient, pour la plupart, des provinces romaines. Mais est-ce qu'il y avait encore une Rome, un sénat, des lois, autre chose que le caprice du tout-puissant triumvir ?

Antoine avait alors treize légions, présentant un effectif de 60 000 hommes, 10 000 cavaliers et 30 000 auxiliaires principalement fournis par le roi d'Arménie, Artavasde, ennemi d'un autre Artavasde, roi de la Médie Atropatène, qu'il comptait renverser du trône, avec l'aide des Romains. Toute l'Asie trembla au bruit de ces préparatifs[2]. Jusque dans la Bactriane, jusque dans l'Inde on parlait avec effroi de l'immense armée des guerriers de l'Occident ; et la division était parmi ses ennemis ! Une nouvelle révolution avait, en effet, ensanglanté le trône de Ctésiphon. Au récit de la mort de son fils Pacorus, Orodès, tombé dans un profond abattement, avait désigné Phrahate comme son successeur. Celui-ci, impatient de régner, avait tué son père et tous ses frères. Plusieurs nobles, menacés par lui, s'étaient enfuis, et Antoine, renouvelant, en faveur du plus considérable d'entre eux, Monœsès, la générosité d'Artaxercès envers Thémistocle, lui avait donné trois villes pour son entretien.

Du mont Ararat, point culminant de l'Arménie, descendent deux chaînes de montagnes qui enveloppent l'immense bassin où coulent le Tigre et l'Euphrate. L'une couvre de ses hauteurs la Syrie et la Palestine, l'autre la Médie, la Suziane et la Perse. De la première se détache, au nord, le Taurus, qui se prolonge jusqu'à l'extrémité de l'Asie mineure ; de la seconde, les montagnes qui forment la rive méridionale de la mer Caspienne. Pour arriver à Ctésiphon, placé sur le Tigre, il y avait donc deux routes : l'une plus courte, faisait traverser les plaines arides de la Mésopotamie, c'était celle de Crassus ; l'autre, plus longue, par les montagnes de l'Arménie et la Médie Atropatène, tournait ces solitudes brûlantes et conduisait l'infanterie romaine, par un terrain favorable à sa tactique, à Echatane, à Ctési-

1. Str., XIV, 669 et 677 ; Plut., *Ant.*, 37. Jos., *Ant. Jud.*, XV, 4. *Bell. Jud.*, II, 9. Dio., XLIX, 32. — Plut., *Ant.*, 39.

phon, au cœur même de l'empire. Ce fut celle-ci que choisit Antoine. La saison était déjà trop avancée quand il entra en campagne; il aurait dû prendre ses quartiers d'hiver en Arménie, pour y faire reposer ses troupes, fatiguées d'une marche de 8 000 stades, et aux premiers jours du printemps, avant que les Parthes eussent quitté leurs cantonnements, il aurait aisément fait la conquête de la Médie; mais, pressé du désir de retrouver Cléopâtre, il continua d'avancer pour terminer promptement la guerre.

Trois cents chariots portaient toutes ses machines, parmi lesquelles on voyait un bélier long de quatre-vingts pieds. Retardé par ce lourd attirail, Antoine se décida à le laisser derrière lui, sous l'escorte d'une division, et pénétra jusqu'à Phrahata, à peu de distance de la mer Caspienne. Il reconnut la faute qu'il avait faite d'abandonner ses machines, en voyant toutes ses attaques échouer devant cette place, plus encore en apprenant que Phrahate avait surpris le corps qui les gardait, tué 10 000 hommes et brûlé tout le convoi. Artavasde, découragé par cet échec, se retira avec ses Arméniens. Pour relever le courage de ses troupes, Antoine, avec dix légions, alla chercher l'ennemi, le rencontra à une journée de son camp, le mit en fuite et le poursuivit longtemps. Mais quand, revenus sur le champ de bataille, les légionnaires n'y trouvèrent que 30 morts, cette victoire, que tout à l'heure ils croyaient si grande, leur parut être à peine une escarmouche, et comparant le résultat avec l'effort qu'il avait coûté, ils tombèrent dans le découragement. Le lendemain, en effet, ils revirent l'ennemi aussi hardi, aussi insultant que la veille. Pendant cette affaire une sortie des assiégés avait jeté l'effroi dans le camp romain; les trois légions laissées dans les lignes avaient fui; à son retour, Antoine les fit décimer.

L'hiver approchait : s'il était à redouter pour les Romains qui déjà manquaient de vivres, Phrahate craignait de ne pouvoir, durant les froids, garder ses Parthes sous la tente. Il fit des ouvertures qu'Antoine accepta avec empressement : les légions devaient lever le siége, et le roi s'enga-

geait à ne point les inquiéter dans leur retraite. Pendant deux jours la marche fut tranquille; le troisième, les Parthes attaquèrent en un endroit qu'ils croyaient favorable. Mais un Marse, longtemps leur prisonnier, avait averti le triumvir : ses troupes étaient en bataille, et l'ennemi fut repoussé. Les quatre jours suivants furent comme les deux premiers; le septième, l'ennemi se montra de nouveau. Les légions étaient formées en carré, et les troupes légères, répandues sur les ailes et à l'arrière-garde, tenaient l'ennemi à distance. Malheureusement le tribun Gallus, après avoir poussé quelque temps l'ennemi, s'opiniâtra dans une position où il fut entouré : 3000 hommes avaient déjà péri, lorsque Antoine courut le dégager. Depuis ce moment les Parthes, enhardis par le succès, renouvelèrent chaque matin leurs attaques, et l'armée n'avança qu'en combattant. Dans le péril, Antoine retrouva les qualités qui lui avaient valu autrefois l'amour des troupes; brave, infatigable, il animait par son exemple, durant l'action, l'ardeur des siens, et le soir il parcourait les tentes, prodiguant aux blessés les secours et les consolations. « O retraite des Dix Mille! » s'écria-t-il plus d'une fois en pensant avec admiration au courage heureux des compagnons de Xénophon. Enfin, au bout de vingt-sept jours de marche, pendant lesquels ils avaient livré dix-huit combats, les Romains atteignirent l'Araxe, frontière de l'Arménie. Leur route depuis Phrahata était marquée par les cadavres de 24 000 légionnaires!

Si le roi d'Arménie n'eût pas quitté si tôt le camp romain, la retraite eût été moins désastreuse, parce que ses 6000 cavaliers eussent permis de profiter des succès. Antoine ne lui adressa cependant aucun reproche, et ajourna sa vengeance, pour n'être point forcé de retarder son retour auprès de Cléopâtre. Malgré un hiver rigoureux et des neiges continuelles, il précipita tellement sa marche, qu'il perdit encore 8000 hommes. Il atteignit enfin la côte de Syrie, entre Béryte et Sidon, où Cléopâtre vint le rejoindre avec des vêtements, des vivres et des présents pour les officiers

et les soldats. En vain une occasion s'offrit à lui de réparer sa défaite; Phrahate et le roi des Mèdes se querellèrent au sujet du partage des dépouilles, et le Mède irrité fit savoir qu'il était prêt à se réunir aux Romains avec toutes ses forces pour une nouvelle campagne. Cléopâtre empêcha son amant de répondre à cet appel d'honneur et l'entraîna, à sa suite, à Alexandrie.

Malgré cette retraite désastreuse, qui contrastait avec les succès remportés cette année même par son collègue, Antoine envoya à Rome des messagers de victoire; mais Octave eut soin que la vérité fût connue, bien qu'en public il ne parlât qu'avec éloge de l'armée d'Orient, et qu'il fît décréter des fêtes et des sacrifices en son honneur[1]. Aux jeux qu'on célébra l'année suivante, pour la mort de Sextus, il voulut encore que le char d'Antoine parût avec une pompe triomphale, et en signe de la *cordiale entente* qui existait entre eux, il fit placer sa statue dans le temple de la Concorde. C'était bien là l'homme qui avait toujours à la bouche le proverbe : *Hâte-toi lentement*; et cet autre : *Tu arriveras assez tôt, si tu arrives.*

Octavie n'entrait pas dans ces égoïstes calculs; elle essaya au contraire d'arracher son époux à l'influence fatale[2] qui le menait à sa perte, et demanda à son frère la permission de quitter Rome pour rejoindre Antoine. Il céda, voulant jusqu'au bout temporiser, ou dans la secrète espérance que quelque affront fait à sa sœur lui fournirait un prétexte de guerre et ôterait à son rival ce qui lui restait de popularité. Antoine était alors de retour en Syrie, où il faisait les préparatifs d'une nouvelle expédition, en apparence dirigée contre les Parthes, en réalité contre le roi d'Arménie. Il apprit là que sa femme était déjà arrivée à Athènes; comme Octave l'avait prévu, il lui ordonna de ne pas aller plus loin.

Elle devina sans peine les motifs d'un message si offensant; cependant elle ne lui répondit qu'en lui demandant où

1. Dio., XLIX, 32. — 2. Horace a dit de Cléopâtre : *Fatale monstrum.* Od., I, 37.

il désirait qu'elle fît passer ce qu'elle aurait voulu lui conduire elle-même. C'étaient des habits pour les soldats, un grand nombre de bêtes de somme, de l'argent et des présents considérables pour ses officiers et ses amis, enfin 2000 hommes d'élite couverts d'aussi belles armes que les cohortes prétoriennes. Les manéges de Cléopâtre rendirent vains ces nobles efforts ; elle affecta une profonde tristesse et un dégoût de la vie qui firent craindre à Antoine une résolution désespérée : il n'osa briser sa chaîne ; et elle, pour qu'il ne pût lui échapper, ne lui laissa pas faire encore cette année (35) l'expédition de Médie.

Au retour d'Octavie à Rome, son frère lui ordonna de quitter la demeure de cet indigne époux. Elle refusa et continua d'élever avec ses enfants ceux d'Antoine et de Fulvie, en leur donnant les mêmes soins, presque la même tendresse. Et s'il arrivait dans la ville quelque ami de son mari pour briguer une charge ou suivre une affaire particulière, elle le recevait chez elle et lui faisait obtenir de son frère les grâces qu'il sollicitait. Mais cette conduite allait contre son but. Le contraste de tant de vertu et d'injustice augmentait encore contre Antoine la haine publique.

L'année suivante (34) il fit une courte expédition en Arménie. Dellius l'y avait précédé sous prétexte de demander pour un fils d'Antoine et de Cléopâtre la main d'une fille du roi Artavasde, en réalité pour endormir la vigilance de ce prince. Antoine pénétra jusqu'à Nicopolis dans la petite Arménie et invita le roi à venir s'entendre avec lui sur l'expédition contre les Parthes. Malgré toutes les assurances, Artavasde craignait quelque trahison; cependant, lorsqu'il apprit que le triumvir marchait sur Artaxata, il espéra conjurer l'orage en se rendant à l'invitation; il fut saisi, chargé de chaînes d'or et traîné à Alexandrie, où Antoine entra en triomphe, comme dans la capitale de l'Orient[1].

Rome s'offensa de cette atteinte à ses droits, mais le

1. Dio., XLIX, 39-40.

triumvir avait oublié qu'il fût Romain. A peu de temps de là il fit dresser, sur un tribunal d'argent, deux trônes d'or, l'un pour lui-même, l'autre pour Cléopâtre. Il la déclara reine d'Égypte, de Chypre, d'Afrique et de Cœlésyrie, lui associa Césarion et donna le titre de rois à Alexandre et à Ptolémée, les deux fils qu'il avait eus d'elle; au premier avec la Médie, l'Arménie et le royaume des Parthes, au second avec la Phénicie, la Cilicie et la Syrie; leur sœur Cléopâtre eut pour dot la Cyrénaïque. Puis il présenta les deux princes au peuple, Alexandre portant la robe médique et la tiare, Ptolémée revêtu du long manteau et du diadème des successeurs d'Alexandre.

Les nouveaux rois ne parurent plus en public qu'entourés d'une garde d'Asiatiques ou de Macédoniens. Antoine lui-même quitta la toge pour une robe de pourpre; et on le vit, comme les monarques de l'Orient, couronné d'un diadème, portant un sceptre d'or, avec le cimeterre au côté; ou bien auprès de Cléopâtre, parcourir les rues d'Alexandrie, tantôt en costume d'Osiris, plus souvent en Bacchus, traîné sur un char, paré de guirlandes, chaussé du cothurne, une couronne d'or au front et le thyrse en main. Quant à ses légionnaires, il en avait fait les serviteurs et les gardes de la reine : leurs boucliers portaient son chiffre gravé[1].

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que la Grèce et l'Asie furent dépoulllées de leurs chefs-d'œuvre pour décorer la nouvelle capitale de l'Orient, et que toute la bibliothèque de Pergame, 200 000 volumes, fut transportée à Alexandrie.

Pouvait-on faire à Rome une plus outrageante insulte, et montrer plus d'ineptie politique? Qu'il fallait que le besoin d'un maître fût impérieusement senti, pour que cet insensé trouvât cent mille hommes qui voulussent combattre encore en son nom et lui donner l'empire?

Un jour cependant il se souvint de Rome, et n'eut pas honte de faire demander au sénat la confirmation de tous

1. Plut., *Ant.*, 59. Dio., XLIX, 39 et sq. Vell. Pat., II, 82. Flor., IV, 11

ses actes. Les consuls alors en charge, Domitius Ahénobarbus et Sosius, n'osèrent, quoique ses amis, donner lecture de ses folles dépêches.

Tandis qu'Antoine se déshonorait en Orient, et n'usait du pouvoir que pour satisfaire de coupables et honteuses passions, que faisait Octave? Nous l'avons dit, il gouvernait ; il donnait à l'Italie ce repos dont elle était affamée. Agrippa, pour avoir le droit de faire d'utiles innovations, accepta, par ordre d'Octave, lui consulaire et général tant de fois victorieux, la charge modeste de l'édilité (33). Aussitôt d'immenses travaux furent partout entrepris ; les édifices de l'État furent réparés, les chemins reconstruits, des fontaines publiques ouvertes. Des aqueducs s'étaient écroulés, il les releva ; les égouts engorgés étaient devenus une cause d'insalubrité, il en visita lui-même, dans une barque, l'artère principale, et les fit nettoyer. Cent soixante-dix bains gratuits furent ouverts au public, le cirque décoré de dauphins. Pour réconcilier le peuple avec le triumvir, il célébra des jeux qui durèrent cinquante-neuf jours, et au théâtre il jeta des billets qu'on allait échanger contre de l'argent, des habits ou d'autres dons. Déjà avant les fêtes il avait fait des distributions gratuites de sel et d'huile et abandonné sur la place d'immenses quantités de denrées de toute sorte que la foule s'était partagées [1].

La gloire militaire ne manquait pas à ce gouvernement si empressé maintenant à acheter les bonnes grâces du peuple ; et elle était acquise par des victoires nécessaires. Si Octave parla d'une descente en Bretagne, c'était pour frapper les esprits que les guerres de César, de Pompée et d'Antoine aux extrémités du monde, avaient blasés sur les entreprises modestes ; il voulait aussi, en laissant courir ces bruits belliqueux, se donner le prétexte d'entretenir des forces considérables. Il avait déjà compris qu'au lieu de se lancer en de lointaines conquêtes, Rome devait soumettre les barbares placés à ses portes ; qu'il fallait donner la sécurité à l'Italie

1. Dio., XLIX, 43. Pl., *H. N.*, XXXVI, 24. Suét., *Oct.*, 29. Frontin, *de Aquæd.*, VII, 9.

et à la Grèce, en domptant les pirates de l'Adriatique et les remuantes tribus placées au nord des deux péninsules, comme une menace et un danger perpétuels.

Après une courte apparition en Afrique, pour y consolider son pouvoir, il mena ses légions contre les Illyriens, se proposant d'éloigner ses soldats de l'Italie, où ils s'amollissaient, de retremper leur discipline dans une guerre étrangère et de les tenir prêts, sans fouler le peuple, pour la lutte inévitable avec Antoine. Les Japodes, les Liburnes, les Corcyréens et les Dalmates furent écrasés. Au siége d'une place, courageusement défendue par les Japodes, ses troupes, un jour, s'enfuirent; il saisit un bouclier et s'avança lui cinquième sur le pont de bois qui conduisait à la muraille. En voyant le danger de leur général, les soldats revinrent en si grand nombre que le pont se brisa; Octave fut grièvement blessé. C'était une réponse à ceux qui, durant la guerre civile, l'avaient accusé de lâcheté. Afin que la route par terre d'Italie en Grèce fût bien sûre, il passa les montagnes, pénétra jusqu'à la Save, et une partie des Pannoniens promit obéissance. Il songeait déjà à une expédition contre les Daces et contre les Bastarnes, ces barbares qui avaient fait trembler le sénat au temps de Persée. Dans les Alpes italiennes, il réprimait les Salasses, et s'il ne les domptait pas encore, il rendait leurs incursions difficiles par la fondation de deux colonies qui devinrent *Augusta Taurinorum* et *Augusta Prætoria* (Turin et Aoste). En Afrique enfin, le dernier prince de la Mauritanie césarienne étant mort, il réunit ses possessions à la province. Agrippa et Messala avaient porté dans ces guerres leurs talents et leur activité[1].

Ainsi, des deux triumvirs, l'un donnait des pays romains à une reine barbare, et l'autre accroissait le territoire de l'empire. Celui-ci détournait sur Alexandrie les trésors, les chefs-d'œuvre et les respects de l'Orient; celui-là, comme aux beaux jours de la République, décorait le forum de

1. App., *B. Illyr.* 14 et sq. Dio., XLIX, 34-8. Suét., *Oct.*, 20. Pl., *H. N.*, III, 20.

grossières mais glorieuses dépouilles, et employait le butin fait sur les Dalmates à fonder le Portique et la bibliothèque d'Octavie. Cependant Antoine se plaignait ; le 1er janvier de l'année 32, le consul Sosius reprocha en son nom à Octave d'avoir dépossédé Sextus, sans partager avec son collègue les provinces du vaincu; d'avoir distribué à ses soldats toutes les terres d'Italie, sans rien réserver pour les légions d'Orient. Il ajouta qu'Antoine était prêt à rendre au peuple les pouvoirs qui lui avaient été confiés, si Octave lui en donnait l'exemple. Celui ci était alors absent de Rome; quelques jours après il se rendit au sénat, accompagné de soldats et d'amis armés sous leurs toges. Aux accusations du consul, il répondit que Lépide, s'étant montré incapable et cruel, avait été justement réduit à une condition privée; que si la Sicile et l'Afrique avaient été rattachées aux provinces occidentales, Antoine s'était attribué l'Égypte; qu'au reste il avait de quoi dédommager ses soldats et lui-même avec les brillantes conquêtes qu'il avait faites en Asie ; mais qu'il aimait mieux prodiguer à Cléopâtre et aux enfants de cette reine les trésors et les provinces de Rome, dont il déshonorait le nom par sa conduite et par sa double trahison envers Sextus et Artavasde[1].

Sur cette déclaration, qui annonçait une rupture, les deux consuls, amis d'Antoine, quittèrent Rome avec plusieurs sénateurs et allèrent rejoindre leur patron. Il était alors dans l'Arménie, dont il voulait forcer les peuples à lui racheter leur roi en livrant ses trésors; mais les Arméniens avaient préféré proclamer le fils du prince prisonnier, Artaxias, qui malheureusement ne put se défendre, et s'enfuit chez les Parthes. Afin de s'assurer l'alliance du roi des Mèdes, Antoine lui donna une partie de l'Arménie, et fit épouser à la fille de ce prince son fils Alexandre. En retour, le roi Mède rendit les drapeaux enlevés aux légions durant

1. Plut., *Ant.*, 58. Dio., L, 1-3. Il lui reprochait vivement aussi d'avoir reconnu Césarion pour fils de César et de l'avoir déclaré membre de la famille Julienne.

l'expédition de l'an 36, et fournit au triumvir des cavaliers et un subside.

A la nouvelle des déclarations d'Octave dans le sénat, Antoine s'était décidé à combattre; il avait ordonné à Canidius, son lieutenant, de rassembler ses forces de terre, et quoi qu'on ait dit de sa mollesse, sans doute fort exagérée, au profit d'Octave, il avait encore seize légions prêtes à entrer en campagne. Il gagna promptement la ville d'Éphèse, où se réunissaient 800 navires; la reine en avait donné 200 avec 20000 talents et des vivres pour toute la durée de la guerre, mais elle l'avait suivi. En vain les amis dévoués d'Antoine, Domitius et Plancus, le pressèrent de la renvoyer dans son royaume. Elle voulait surveiller son amant et prévenir tout raccommodement qui l'eût ramené auprès d'Octavie; à force d'argent, elle gagna Canidius, et le vieux soldat persuada à son général que Cléopâtre, habituée aux plus grandes affaires, lui serait de meilleur conseil qu'aucun des rois qui suivaient ses drapeaux [1].

On s'aperçut bien vite de sa présence au ralentissement des préparatifs. Les fêtes recommencèrent. Tandis que de la Syrie au Palus-Méotide, et de l'Arménie aux rives de l'Adriatique, rois et peuples étaient en mouvement pour réunir et transporter des provisions et des armes, Antoine et Cléopâtre vivaient à Samos dans les festins et les jeux; les baladins, les joueurs de flûte, les comédiens étaient accourus de l'Asie entière, en tel nombre, qu'Antoine, pour récompense, ne leur donna pas moins de toute une ville, la cité de Priène. A Athènes la *vie inimitable* continua. Dans cette ville, Cléopâtre arracha enfin à Antoine l'acte de divorce pour Octavie; il le lui fit signifier à Rome. Elle obéit, et emmenant encore avec elle les enfants de Fulvie, elle sortit de cette maison d'où leur père la chassait. Elle pleurait à la pensée que les Romains pouvaient la regarder comme une des causes de cette guerre, et elle avait droit de le croire; mais entre ces deux ambitieux

1. Dio., XLIX, 44.

l'injure de la noble femme était à peine un prétexte (32). Comme elle, beaucoup pleuraient, qui s'étaient habitués déjà à la paix qu'Octave faisait régner. Distrait de ses amours et de ses chants légers par le bruit des armes, le poëte favori de Mécène s'écriait douloureusement : « O navire! de nouveaux orages t'emportent sur les flots. Ah! que fais-tu? Reste au port sur tes ancres. Ne vois-tu pas tes flancs dépouillés de leurs rames, et ton mât demi-brisé par les autans, et tes antennes qui gémissent.... Si tu ne veux être le jouet des vents, prends garde, évite les flots qui battent les brillantes Cyclades [1]. »

Octave fut troublé de la promptitude des préparatifs d'Antoine; les siens n'étaient pas terminés, et toute l'Italie murmurait contre de nouveaux impôts qui enlevaient aux citoyens le quart de leurs revenus, aux fils d'affranchis le huitième de leur fortune. Heureusement Antoine acheva lentement ce qu'il avait commencé avec une activité qui rappelait l'ancien lieutenant de César. L'été s'écoula dans les fêtes, et la guerre se trouva forcément renvoyée à l'année suivante. Ce délai valut à Octave un autre avantage, la défection de plusieurs personnages importants, qui, révoltés des hauteurs de Cléopâtre, revinrent en Italie. Parmi eux étaient Plancus et Titius, tous deux consulaires. Plancus s'avisait un peu tard que la reine lui avait fait jouer un rôle indigne, quand dans un festin il se présenta, malgré son âge, le corps peint d'azur, la tête couronnée de roseaux et traînant derrière lui une queue de poisson, pour jouer le rôle d'un dieu marin. Dans le sénat, il invectiva dès son arrivée contre Antoine : « Il faut, lui dit malignement Coponius, qu'Antoine ait fait bien des infamies la veille du jour où tu l'as quitté [2]. » Asinius Pollion se respecta davantage : comme Octave le pressait de marcher

1. *O navis, referent in mare te novi*
Fluctus? Hor., *Od.*, I, 1, 14.

2. Vell. Paterc., II, 64

avec lui, Pollion refusa. « Les services que j'ai rendus à Antoine sont plus grands, mais ceux que j'ai reçus de lui sont plus connus ; je ne puis donc le combattre, j'attendrai l'issue de la lutte et je serai le butin du vainqueur. »

Octave avait appris de Plancus que le testament d'Antoine était entre les mains des vestales ; il l'enleva et lut au sénat les passages qui pouvaient exciter le plus d'irritation. Antoine, admettant qu'il y avait eu union légale entre Cléopâtre et le dictateur, reconnaissait Césarion pour le fils légitime et l'héritier de César, de sorte qu'Octave, en prenant ce nom, n'était qu'un usurpateur, et tous ses actes, depuis douze ans, des illégalités. Il renouvelait le don fait à la reine et à ses enfants de presque tous les pays qu'il avait en son pouvoir, enfin, abjurant sa patrie et ses ancêtres, il ordonnait, mourût-il au bord du Tibre, qu'on portât son corps à Alexandrie, dans le tombeau de Cléopâtre. Un sénateur, Calvisius, ajouta encore à la colère publique, en rapportant plusieurs traits de sa folle passion pour cette femme qui ne jurait plus que par les décrets qu'elle rendrait bientôt au Capitole [1], et l'on ne doutait pas qu'il ne voulût lui donner Rome même, tandis qu'il ferait de la capitale de l'Égypte le siége de l'empire [2]. Le peu d'amis qu'il conservait lui dépêchèrent un d'entre eux pour l'éclairer sur sa situation ; Cléopâtre abreuva de dégoûts ce conseiller de la dernière heure, et le força à se retirer sans avoir pu parler en secret à Antoine. Silanus, l'historien Dellius, n'échappèrent qu'en fuyant aux embûches qu'elle leur tendit.

Quand Octave fut prêt, il provoqua un décret du sénat qui enleva à Antoine le consulat de l'année 31 et déclara la guerre à la reine d'Égypte. « Ce n'est pas Antoine ni les Romains que nous allons combattre, disait Octave, mais cette femme, qui, dans le délire de ses espérances et l'enivrement de sa fortune, rêve la chute du Capitole et les fu-

1. Dio., L. 5. Plut., *Ant.*, 64. Suét., *Oct.*, 17. — 2. Dio., L. 4.

nérailles de l'empire[1]. » Déclarer Antoine ennemi public, c'eût été d'ailleurs envelopper dans la proscription tous les Romains qu'il avait auprès de lui et son armée entière[2]. Octave était trop prudent pour dire à seize légions qu'elles n'avaient d'autre alternative que la victoire ou la mort. Au 1er janvier 31, il prit possession du consulat, et se donna comme collègue, à la place d'Antoine, le brave Valérius Messala, celui qui l'avait battu à Philippes. La veille, le triumvirat avait expiré et il n'en avait pas dénoncé le renouvellement. « Ce n'était donc plus, disait-on, le triumvir qui allait combattre pour sa cause, mais un consul du peuple romain, entouré des plus respectables personnages de l'État, qui marchait contre le ministre d'une reine étrangère[3]. »

Antoine était maître de la Grèce, où il avait réuni cent mille fantassins et douze mille chevaux. Les rois de Mauritanie, de Comagène, de Cappadoce et de Paphlagonie, un dynaste de Cilicie, un chef thrace, suivaient en personne ses drapeaux. Le Pont, la Galatie, les Mèdes, les Juifs, un prince arabe et un chef lycaonien lui avaient envoyé des auxiliaires. Sa flotte comptait cinq cents gros bâtiments de guerre, dont plusieurs étaient à huit et dix rangs de rames, mais lourdement construits, mal dirigés, dégarnis de rameurs et de soldats de marine. Quand on lui représentait le mauvais état de son armement naval : « Qu'importent les matelots, disait-il; tant qu'il y aura des rames à bord et des

1. C'est Horace qui parle ainsi, *Od.*, I, 37 :

Capitolio
Regina dementes ruinas,
Funus et imperio parabat
.... Fortunaque dulci
Ebria.

Cf. Prop. III, II. « *Fœdaque Tarpeio conopia tendere saxo; jura dare....* » Octave disait plus prosaïquement : « Nous allons combattre, non pas Antoine, un philtre lui a fait perdre l'esprit, mais l'eunuque Mardion, un Pothin, une Iras, coiffeuse de Cléopâtre, une Charmion, qui seuls décident des plus importantes affaires. » Plut., *Ant.*, 66. — 2. Dio., L, 4. — 3. Octave se fit suivre à Brindes des principaux personnages du sénat et de l'ordre équestre. Dio., L, 11.

hommes en Grèce, nous ne manquerons pas de rameurs. » Octave n'avait que quatre-vingt mille fantassins, douze mille cavaliers et seulement deux cent cinquante vaisseaux d'un rang inférieur. Leur légèreté et l'expérience des matelots et des soldats formés dans la guerre difficile contre Sextus compensaient et au delà l'infériorité du nombre.

Agrippa, qui commandait la flotte d'Octave, la conduisit d'abord à Méthone, sur les côtes du Péloponnèse, d'où il fit une guerre d'escarmouches qui fatigua singulièrement l'ennemi, puis sur la côte d'Épire, au voisinage de l'armée antonine, où les défections commencèrent, bien qu'Antoine eût fait devant ses troupes le serment d'abdiquer deux mois après la victoire. Domitius en donna le signal; Dejotarus, Amyntas, plus tard Philadelphos, suivirent son exemple. Antoine se crut entouré de traîtres; et sa cruauté se réveillant, il fit torturer, puis mettre à mort un chef arabe, Jamblique et le sénateur Posthumius. Il douta même de Cléopâtre, la soupçonna de vouloir l'empoisonner et la força de goûter, avant lui, de tous les mets qu'on leur servait : précaution dont la reine lui montra d'une terrible manière l'inutilité. Un jour qu'elle était venue au festin, une couronne de fleurs dans les cheveux, elle engagea son amant a jeter une de ces fleurs dans la coupe où il buvait. Comme il portait le verre à ses lèvres, elle retint brusquement son bras, prit la coupe et la tendit à un esclave qui la vida et tomba foudroyé. Antoine s'abandonnait, plein d'amour et d'effroi, à l'étrange créature qui réunissait en elle toutes les fascinations fatales.

Plusieurs combats partiels précédèrent l'action décisive. Agrippa s'empara de Leucade et chercha à couper les convois qui arrivaient d'Asie, afin d'affamer cette multitude, que la Grèce, trop pauvre, ne pouvait nourrir. Le roi de Mauritanie, Bogud, périt dans le Péloponnèse; et Nasidius fut battu près de Corinthe, par Agrippa lui-même, qui dans une autre rencontre sur mer tua le Cicilien Tarcondimotos. Titius et Statilius Taurus firent dans le même temps éprouver un échec à la cavalerie d'Antoine. Cependant, peu à peu

les deux armées se concentrèrent, celle d'Antoine à Actium, sur la côte d'Acarnanie, à l'entrée du golfe d'Ambracie, celle d'Octave en face, sur la côte d'Épire[1]. Antoine avait proposé à son rival de terminer leur querelle par un combat singulier, ou bien de se rendre à Pharsale avec toutes leurs forces et d'y décider à qui resterait l'héritage de César. Tous ses généraux, surtout Canidius, étaient de ce dernier avis.

Mais Cléopâtre voulait que l'on combattît sur mer, pour que ses navires égyptiens eussent part à la victoire, et, en cas de revers, assurassent sa retraite. Sur terre, il eût fallu abandonner Antoine, ou s'engager en des périls qu'elle n'osait braver. Sans doute elle lui avait représenté que les échecs partiels qu'il avait subis, les défections qu'il voyait se multiplier, les difficultés qu'il trouvait chaque jour plus grandes à nourrir en Grèce une nombreuse armée devaient le décider à chercher un autre champ de bataille ; que celui des deux adversaires qui se rendrait maître de la mer pourrait affamer l'autre[2] et que le nombre, la force de ses navires lui promettaient la victoire ; qu'enfin pour s'ouvrir le chemin de l'Italie ou fermer à l'ennemi la route de l'Orient, surtout celle de l'Égypte qui dans les mains d'un victorieux serait une forteresse inexpugnable d'où l'on dominerait sans peine l'Afrique et l'Asie, une victoire navale était nécessaire. Ces considérations ont dû être mises en avant, car sans elles on ne saurait comprendre la conduite d'un homme à qui ses vices ne pouvaient avoir ôté toute son intelligence militaire.

Antoine céda ; il plaça 20 000 légionnaires et 2000 archers sur ses galères, où par les désertions et les maladies de l'hiver les hommes manquaient. Mais les légionnaires faisaient à regret le service des vaisseaux : un chef de cohorte dont le corps était criblé de blessures, voyant passer Antoine, lui dit d'une voix affligée : « Eh ! mon général, pourquoi vous défier de ces blessures et de cette épée, et mettre vos espérances dans un bois pourri ? Laissez les hommes d'Égypte et de Phénicie combattre sur

1. Plut., *Ant.*, 69 ; Dio., L, 13. Pl., *H. N.*, XXI, 9. — 2. Τῷγε λιμῷ χειρωσόμεθα. DioL, 10. Virg le a décrit la bataille d'Actium à la fin de son VIII[e] livre.

mer, et donnez-nous la terre, sur laquelle nous savons vaincre ou mourir. » Antoine ne répondit rien; il se contenta de lui faire signe de la tête et de la main, comme pour l'encourager et lui donner une espérance qu'il n'avait pas lui-même; car ses pilotes ayant voulu, suivant l'usage, laisser les voiles à terre, il les obligea de les prendre.

Afin de renforcer la chiourme de ses autres galères, il avait fait brûler 140 vaisseaux. Les matelots se trouvèrent cependant encore en trop petit nombre pour manœuvrer aisément ces lourdes machines. Pendant quatre jours l'agitation de la mer ne permit pas aux deux flottes de s'aborder. Enfin le 2 septembre 31, le vent tomba, les vaisseaux d'Antoine restèrent jusqu'à midi immobiles à l'entrée du détroit; vers cette heure un vent léger s'étant levé, ils s'avancèrent à la rencontre de l'ennemi, qui refusa quelque temps son aile droite pour les attirer en pleine mer. Octave avait pris place de ce côté; quand il crut les Antoniens assez loin du rivage, il cessa de reculer et courut avec ses vaisseaux agiles contre leurs pesantes citadelles autour desquelles tournaient à la fois trois ou quatre de ses galères, et qu'elles couvraient de piques, d'épieux et de traits enflammés. Dans le même temps, Agrippa manœuvrait pour envelopper l'aile droite. Publicola, qui la commandait, essaya de l'arrêter en étendant sa ligne; mais ce mouvement le sépara du centre que menaçaient déjà les Césariens. Cependant la journée n'était pas encore perdue, quand on vit soixante vaisseaux égyptiens dresser leurs mâts et cingler vers le Péloponnèse. Était-ce un signal convenu ou une fuite prématurée? A la vue du navire aux voiles de pourpre qui emportait la reine, Antoine, oubliant ceux qui mouraient en ce moment pour lui, monta sur une galère et suivit ses traces. Il passa à son bord; mais sans lui parler, sans la voir, il s'assit à la proue et pencha la tête entre ses mains. Durant trois jours il resta dans la même posture et dans le même silence, jusqu'au cap Ténare, où les femmes de Cléopâtre leur ménagèrent une entrevue. De là ils firent voile pour l'Afrique.

Sa flotte se défendit longtemps; vers la dixième heure, le bruit se répandit sur les vaisseaux qu'Antoine fuyait. A ce moment ils n'avaient encore perdu que 5000 hommes. Mais leur ligne était rompue, beaucoup avaient leurs rames brisées, et l'agitation de la mer qui les battait en proue ne leur permettait plus de gouverner. Trois cents se rendirent. L'armée de terre était intacte, elle ne voulait pas croire à la lâcheté de son chef; et quand il ne fut plus permis d'en douter, elle résista pendant sept jours encore aux sollicitations des envoyés de César. Canidius, qui la commandait, l'ayant à son tour abandonnée, elle fit sa soumission au vainqueur.

Sur le rivage, en face du lieu de l'action, s'élevait un temple modeste d'Apollon; Octave y consacra comme trophée dix navires de tout rang, et fonda des jeux qui devaient y être célébrés tous les cinq ans. De l'autre côté du détroit, à l'endroit où il avait campé, il posa les fondements d'une ville de la victoire, *Nicopolis*. Un double souvenir de clémence et de triomphe s'attacha à l'origine de la cité nouvelle. Le vainqueur de Philippes avait été impitoyable. Maintenant que la guerre avait décimé la génération qui avait vu et aimé la République, le vainqueur d'Actium pouvait être indulgent[1]. Parmi les prisonniers importants, aucun de ceux qui demandèrent la vie ne fut refusé. Le chef de parti s'était jadis vengé, aujourd'hui le maître pardonnait. Cependant un fils de Curion fut mis à mort : le souvenir de son père, de ce tribun qui avait été si utile à César, aurait dû le protéger auprès de l'héritier du dictateur.

Parmi ceux qui s'obstinent à ne pas comprendre que l'oligarchie romaine décorée du beau nom de république ne méritait pas de garder le pouvoir, Brutus et Caton trouvent encore des partisans, Antoine n'en a pas. C'est qu'aucune idée, aucun principe ne se rattache à lui : sa victoire n'eût rien fini, ni rien commencé.

1. *Victoria fuit clementissima.* Vell. Pat., II, 86.

Si le chef des Antoniens n'était plus à craindre, les soldats, ceux du vainqueur comme ceux du vaincu, le devenaient. Octave se hâta de donner des congés aux vétérans et de les disperser en Italie et dans les provinces d'où ils étaient sortis. Il avait laissé Mécène à Rome, il y renvoya encore Agrippa, pour que ces deux hommes supérieurs qui se complétaient l'un par l'autre, comme la prudence par le courage, l'habileté par la force, étouffassent à son origine tout mouvement de révolte. Lui-même il se chargea de poursuivre son rival. En traversant la Grèce, il put voir le triste état de cette province. ruinée par Antoine. « J'ai entendu raconter à mon bisaïeul, disait Plutarque, que les habitants de Chéronée avaient été forcés de porter du blé sur leurs épaules jusqu'à la mer d'Anticyre, pressés à coups de fouet par les soldats du triumvir. Ils avaient déjà fait un premier voyage et ils étaient commandés pour porter une seconde charge, lorsqu'on apprit la défaite d'Antoine. » Cette nouvelle sauva la ville : Octave prit en pitié ces misères de la Grèce, et ce qui restait des provisions amassées pour la guerre fut distribué, par ses ordres, à ces villes qui n'avaient plus ni argent, ni esclaves, ni bêtes de somme. Sparte et Athènes surtout eurent à se louer de sa munificence[1]. De là il fit voile vers l'Asie, recevant à composition les cités et les princes alliés de son adversaire, qui en furent quittes, les unes pour la perte de leurs priviléges, les autres pour une contribution de guerre ou l'abandon de ce qu'ils destinaient à Antoine. Comme il ignorait le lieu où celui-ci s'était retiré, il s'arrêta à Samos et y passa l'hiver.

La nouvelle des troubles qu'il avait prévus et qui venaient d'éclater parmi les légionnaires congédiés, le rappela en Italie; au commencement de l'année 30, il débarqua à Brindes, où sénateurs, chevaliers, magistrats, même une grande partie du peuple se précipitèrent à sa rencontre. Les vétérans, entraînés par l'enthousiasme géné-

1. Dio., LI, 3, 4.

ral, vinrent grossir le cortége : Octave dut être content de cet essai de son pouvoir, de cette épreuve de l'adulation et de la servilité des Romains. Comme il manquait de fonds pour remplir ses promesses aux soldats, il mit en vente ses biens et ceux de ses amis. Personne, il est vrai, n'osa se rendre adjudicataire; mais le résultat désiré était atteint; les vétérans se contentèrent de quelque argent, attendant les trésors de l'Égypte ; ajoutons que ceux qui comptaient le plus d'années de service, furent établis dans certaines villes qui avaient montré des dispositions favorables à Antoine. Les habitants arrachés aux foyers de leurs pères furent transportés à Dyrrachium, à Philippes et dans quelques autres cités des provinces. Cette mesure était cruelle, mais l'empire y gagnait; des cités désertes étaient repeuplées, et le mélange des races avançait. Ces mesures calmèrent soudainement l'agitation, et vingt-sept jours après son arrivée Octave put repartir[1].

A Parætonium, sur la côte d'Afrique, Antoine et Cléopâtre s'étaient séparés. La reine, pour prévenir une révolte, se présenta devant Alexandrie avec ses vaisseaux couronnés de lauriers comme s'ils revenaient d'un triomphe. Mais, rentrée dans son palais, elle ordonna la mort de tous ceux qui lui étaient suspects, grossit ses trésors des biens des victimes, pilla les richesses des temples et, dans l'espoir d'obtenir quelque assistance des Mèdes, leur envoya la tête du roi d'Arménie, son captif. Pour Antoine, il avait d'abord erré comme un insensé dans les solitudes voisines de Parætonium ; et à la nouvelle de la défection de Pinarius Scarpus, qui commandait pour lui une armée dans ces régions, il avait voulu se tuer. Ses amis le ramenèrent à Alexandrie, où Canidius vint lui apprendre le sort de ses légions au promontoire Actium. Tous les princes d'Asie l'abandonnaient; aux portes mêmes de l'Égypte, Hérode, le roi des Juifs, trahissait sa cause. Des gladiateurs qu'il entretenait à Cyzique lui restèrent fidèles; ils traversèrent

1. Dio., LI, 4 Suét., 17 Tac., *Ann.*, I, 42.

toute l'Asie, et ne se rendirent que sur un faux bruit de la mort de leur maître.

Tout lui manquant, Cléopâtre commença à faire transporter, à travers l'isthme de Suez, ses vaisseaux et ses trésors pour se réfugier en de lointains pays. Mais les Arabes pillèrent les premiers navires arrivés sur la mer Rouge, et elle renonça à son dessein. Ils songèrent ensuite à gagner l'Espagne, espérant qu'avec leurs richesses ils soulèveraient aisément cette province. Ce parti fut encore abandonné. Las de former d'impraticables desseins, Antoine ne voulut plus voir personne, et s'enferma dans une tour qu'il se fit bâtir au bout d'une jetée. « Je veux, dit-il, vivre maintenant comme Timon. » Il était bien tard pour philosopher. Il ne put même soutenir ce rôle ; et pour finir comme il avait vécu, dans les orgies, il retourna près de Cléopâtre. Ils fondèrent une société nouvelle, celle des *inséparables dans la mort*. Ceux qui en faisaient partie devaient passer les jours dans la bonne chère, et mourir ensemble. Cléopâtre recueillait tous les poisons connus, et étudiait leurs effets sur des personnes vivantes ; elle essaya aussi des bêtes venimeuses et s'arrêta à l'aspic, qu'elle avait vu donner une mort douce, par laquelle les traits n'étaient point décomposés.

Cependant ils conservaient encore quelque lueur d'espérance, et ils demandèrent au vainqueur : Antoine, la permission de se retirer à Athènes, pour y vivre en simple particulier ; Cléopâtre, la succession pour ses enfants de la couronne d'Égypte. C'étaient les mêmes députés qui avaient porté les deux messages. Mais en secret la reine fit offrir à Octave un sceptre, une couronne et un trône royal. Il répondit à cette pensée de trahison par deux lettres, l'une publique, qui lui ordonnait de déposer les armes et le pouvoir ; l'autre secrète, qui lui garantissait son pardon et la conservation de son royaume, si elle chassait ou faisait tuer Antoine. En même temps, il lui envoya un affranchi qui devait, par de fausses promesses, entretenir ses espérances et conserver au triomphe du vainqueur d'Actium son

principal ornement. Cléopâtre se souvint qu'enfant elle avait vaincu César, puis Antoine, et elle se prit à penser qu'Octave, plus jeune que l'un et que l'autre, pourrait bien ne pas être plus sage. Elle avait cependant alors trente-neuf ans, mais sa beauté avait toujours été moins redoutable que son esprit et sa grâce. Le héros avait des faiblesses, le soldat des vices, tous deux succombèrent; le politique devait rester froid et implacable.

Antoine n'eut pas honte de demander deux fois encore la vie; il envoya son fils Antyllus pour fléchir Octave, et livra le sénateur Turullius, un des meurtriers de César. Octave ne répondait pas et avançait toujours; bientôt il fut devant Péluse, que Cléopâtre lui ouvrit. A ce bruit d'armes qui se rapprochait, Antoine parut se réveiller; il fit des préparatifs de défense, courut en Libye pour tâcher de séduire les soldats qu'Octave y avait fait passer, et revint à Alexandrie, que déjà son rival menaçait Dans un combat de cavalerie, où il montra son éclatante bravoure, il mit l'ennemi en fuite. Mais Cléopâtre le trahissait ; enfermée, avec toutes ses richesses, dans une haute tour qu'elle avait fait construire pour lui servir de tombeau, elle attendait l'issue de la querelle. Ses ministres, ses troupes semblaient coopérer à la défense de la place; en réalité, Antoine ne pouvait compter que sur le petit nombre de légionnaires qu'il avait réunis. Il appela Octave en combat singulier. Celui-ci sourit et se contenta de répondre qu'Antoine avait plus d'un chemin pour aller à la mort.

Cependant, encouragé par le succès du combat de cavalerie, Antoine se décida à une double attaque par terre et par mer. Dès que les galères égyptiennes se trouvèrent près de celles de César, elles les saluèrent de leurs rames et passèrent de leur côté. Sur terre, sa cavalerie l'abandonna et son infanterie fut sans peine repoussée. Il rentra dans la ville en s'écriant qu'il était trahi et livré par Cléopâtre.

La reine, réfugiée dans sa tour, en laissa tomber la herse et fortifia la porte par des leviers et de grosses pièces de

bois, tandis qu'elle faisait porter à Antoine la fausse nouvelle de sa mort. Ils se l'étaient promis ; l'un devait suivre l'autre. Antoine commanda à son esclave Eros de lui donner le coup mortel. L'esclave, sans répondre, tire son épée, se frappe lui-même et tombe sans vie à ses pieds. « Brave Eros, s'écrie Antoine, tu m'apprends ce que je dois faire ; » et ôtant sa cuirasse, il se perce à son tour.

Dès que Cléopâtre l'apprit, elle voulut avoir ce cadavre pour le livrer elle-même au vainqueur comme sa rançon, et Antoine tout sanglant fut porté au pied de sa tour; elle n'en ouvrit pas la porte, mais d'une fenêtre elle descendit des cordes, et avec les deux femmes qui l'avaient suivie, elle le hissa auprès d'elle. A peine l'eut-elle couché sur un lit, qu'il lui demanda du vin et expira : digne fin de cet homme qui n'eut que l'âme d'un soldat.

Cependant Octave était entré sans obstacle dans Alexandrie. Il commanda à un de ses officiers, Proculéius, de tâcher de prendre la reine vivante, et de ne pas lui laisser le temps d'allumer l'incendie qu'elle avait préparé pour consumer ses richesses, si elle était forcée dans sa retraite. Tandis qu'elle parlementait à travers la porte avec Gallus, Proculéius, passant sans bruit par la fenêtre qui avait servi à introduire Antoine. se saisit d'elle et lui arracha un poignard dont elle chercha faiblement à se frapper. D'abord elle voulut se laisser mourir de faim : Octave la força à renoncer à ce dessein, en lui faisant craindre pour ses enfants; puis il la rassura ; et pour la rattacher à la vie, il lui promit un sort encore brillant. Elle se laissa ramener au palais, reprit les insignes de la royauté, et reçut tous les égards dus à son rang, mais en restant soumise à une étroite surveillance. Octave lui-même vint la voir. Ce jour-là elle ne s'entoura que des souvenirs de César, comme pour se réfugier dans l'amour qu'il avait eu pour elle, contre la haine de son fils. L'appartement était décoré de bustes et de statues du dictateur. Les lettres qu'il lui avait écrites étaient auprès d'elle, et elle les montrait à Octave. Longtemps elle lui parla de la gloire de son père, de sa puissance à lui, de sa faiblesse

à elle, et de sa résignation. Chaque mot, chaque geste, chaque attitude, était calculé pour exciter la pitié ou un sentiment plus doux. Et il y avait encore tant de séduction dans sa parole, tant de grâce et de beauté dans ses traits et dans son maintien sous ses longs vêtements de deuil ! Octave l'écoutait en silence, les yeux fixés à terre pour se défendre contre elle. Il se leva enfin : « Ayez bon courage, ô reine, » lui dit-il ; puis il lui demanda la liste de ses trésors et il sortit. Cléopâtre resta atterrée sous cette froide réponse ; elle était vaincue. Bientôt elle apprit d'un jeune noble qu'elle avait gagné, Corn. Dolabella, que dans trois jours elle partirait pour Rome. Cette nouvelle la décida. « Non ! non ! répétait-elle sourdement, je ne serai pas traînée en triomphe : *non triumphabor !* » Le lendemain on la trouva couchée morte sur un lit d'or, revêtue de ses habits royaux et ses deux femmes sans vie à ses pieds (15 août 30 av. J. C.). On ignora comment elle s'était donné la mort : Octave, en montrant à son triomphe la statue de Cléopâtre avec un serpent au bras, confirma le bruit qu'elle s'était fait piquer par un aspic qu'un paysan lui avait apporté caché sous des figues . L'Égypte fut réduite en province.

Depuis vingt ans la république avait péri et l'empire n'était pas né. Ces temps où les bases qui portaient l'ancienne société se sont écroulées et où les fondements de l'ordre nouveau ne sortent pas encore du sol agité par les révolutions, sont les plus douloureuses époques que l'humanité traverse. La mort d'Antoine mettait fin à cette ère de transformation et délivrait les âmes du poids immense

1. Plut., *Ant.*, 84-95. Dio., LI, 10-14. Liv., *fragm. lib.* CXXXIII. Octave fit tuer Césarion, alors âgé de dix-huit ans et qui lui fut livré par son précepteur, à qui Cléopâtre avait donné avec de grands trésors la commission de le mener en Éthiopie ou dans l'Inde. — On a trouvé, en 1830, dans les fondations d'une vieille tour bouddhique sur la rive gauche de l'Indus, des médailles de Marc-Antoine et de Kanichka, roi de la Bactriane et d'une partie de l'Inde, que Virgile donne pour allié au triumvir : ....*et ultima secum Bactra vehit*. Antoine avait établi des relations avec ce puissant prince, qui était l'ennemi naturel des Parthes, à l'Orient, comme les Romains l'étaient à l'Occident ; et c'était sans doute vers lui que Cléopâtre envoyait son fils. Cf. Reinaud, *Relations de l'Empire Romain avec l'Asie orientale.*

de l'incertitude. De longues et sincères acclamations saluèrent la victoire d'Octave; et Virgile, Horace se firent, dans leurs beaux vers, les échos de l'espoir universel. Ils avaient raison. C'était la paix qui arrivait enfin et allait semer autour d'elle, la richesse pour les uns, le bien-être pour le plus grand nombre; ce sont les lois les plus sages qui vont s'écrire, les croyances les plus pures qui vont se répandre, le monde enfin qui va changer.

Mais ces croyances et ces lois feront-elles pour la foule des mœurs meilleures ?

A la place des citoyens qu'on dépouille et qui ont mérité ce sort, se formera-t-il des hommes capables de regagner par le travail, l'étude et la discipline volontaire, les droits qu'ils ont perdus ?

Enfin, si la liberté ne doit pas revenir, ce corps immense des nations qui n'auront plus qu'une volonté, celle du Prince, saura-t-on du moins l'organiser pour une longue et féconde existence ?

L'histoire d'Auguste et de ses successeurs répondra à ces questions.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

CINQUIÈME PÉRIODE.

ROME DEPUIS LES GRACQUES JUSQU'A AUGUSTE (133-30). — GUERRES CIVILES. — CHUTE DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

